



Investir dans les populations rurales

Burkina Faso

Programme to strengthen smallholder resilience to climate change

Rapport de conception

Rapport principal et annexes

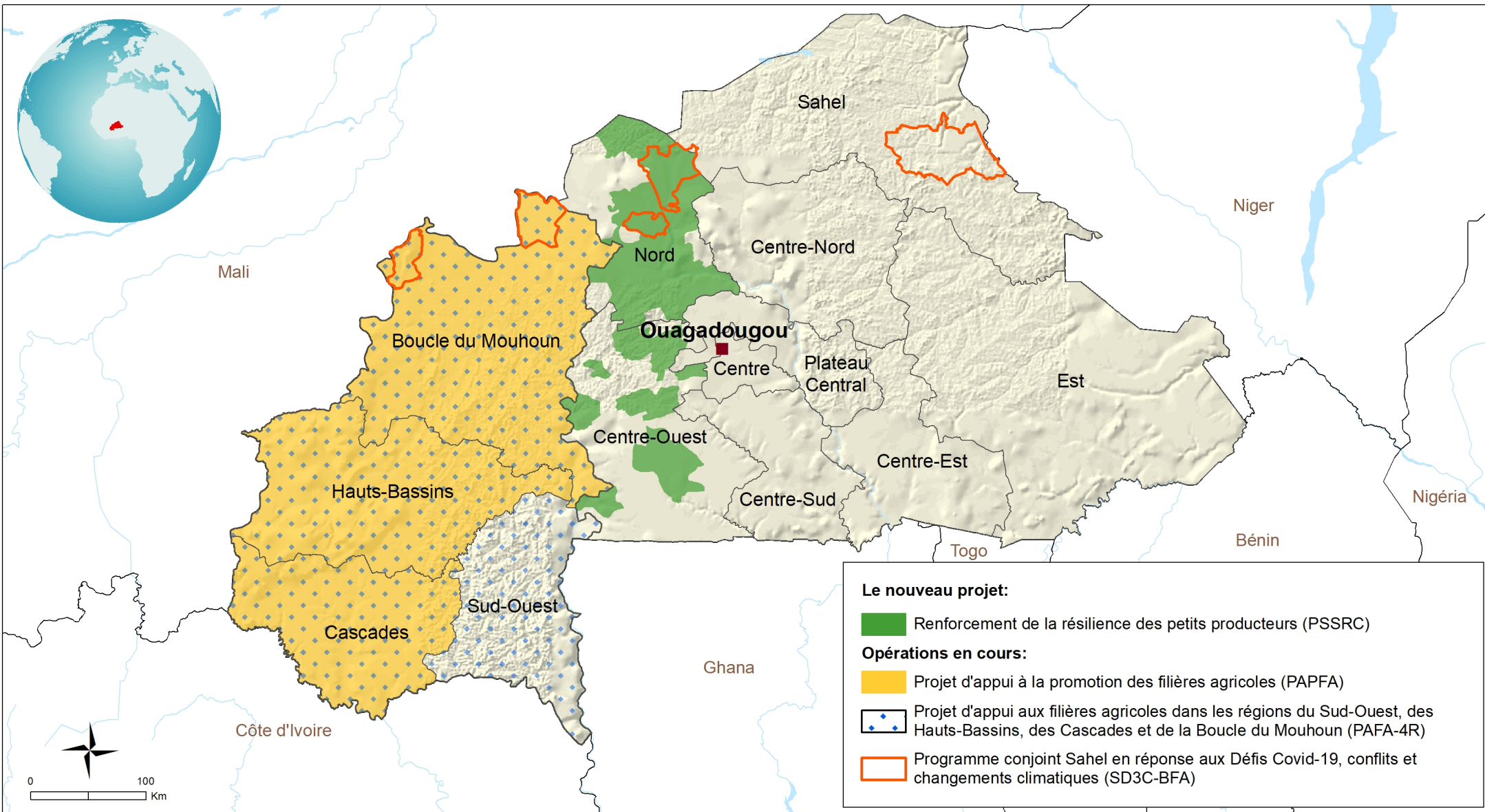
Dates de mission: 20/02/2023 - 10/03/2023

Date du document: 23/07/2023

Identifiant du projet 2000003918

Numéro du rapport: 6498-BF

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes



Sigles et acronymes

Sigles et acronymes

AAO	Avis d'appel d'offres ouvert
AF	Accord de financement
AFD	Agence française de développement
AGR	Activité génératrice de revenus
AGRA	Alliance pour une révolution verte
AMI	Avis à manifestation d'intérêt
ANAM	Agence nationale de la météorologie
AOIO	Appel d'offres international ouvert
AOIR	Appel d'offres international restreint
AON	Appel d'offres national
APD	Avant-projet détaillé
APEE	Association des parents et amis d'enfants encéphalopathies
APFH	Association pour la promotion des femmes handicapées
APM	Assistant en passation de marchés
APS	Avant- projet sommaire
ARCOP	Autorité de régulation de la commande publique
BAD	Banque africaine de développement
BF	Bas-fond
BM	Banque mondiale
CAM	Commission d'attribution des marchés
CAP	Comité d'approbation de sous-projets
CC	Changement climatique
CCC	Comité central de certification
CCFV	Commissions de conciliation foncière villageoises
CE	Comité d'évaluation
CEAP	Champs écoles agropastoraux
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEM	Conseillers en entreprise et marché
CEP	Champ école producteur
CES/DRS	Conservation des eaux et des sols / Défense et restauration des sols
CFV	Commission foncière villageoise
CIDG	Cadre intersectoriel de dialogue sur le genre
CMP	Code des marchés publics
CNABio	Conseil national de l'agriculture biologique du Burkina Faso
CNIB	Carte nationale d'identité burkinabè
CNJ	Conseil national de la jeunesse
CNOS	Conseil national d'orientation et de suivi
CNP	Comité national de pilotage
CNS	Comité national des semences
COMUD/Handicap	Conseil national multisectoriel pour la protection et la promotion des Droits des personnes handicapées
CONAGREP	Commission nationale de gestion des ressources phyto-génétiques
CONAP-Genre	Conseil national pour la promotion du genre
CONASUR	Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
COOP	Coopérative
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CPAVI	Centre de promotion de l'aviculture villageoise

CPF	Confédération paysanne du Faso
CPIA	Country policy and institutional assessment/Evaluation des politiques et institutions nationales
CNA	Chambre nationale d'agriculture
CRA	Chambre régionale d'agriculture
CREER	Centres de ressources en entrepreneuriat rural
CRF	Consultation restreinte de fournisseurs
CVD	Conseil villageois de développement
DAO	Dossier d'appel d'offres
DC	Demande de cotation
DCP	Document de conception du projet
DDEA	Direction du développement de l'entrepreneuriat agricole
DDMPA	Direction de développement des marchés des produits agricoles
DDP	Demande de propositions
DGAHDI	Direction générale des aménagements hydroagricoles et du développement de l'irrigation
DG-CMEF	Direction générale de contrôle des marchés publics et des engagements financiers
DGER	Direction générale de l'entretien routier
DGFOMR	Direction générale du foncier de la formation et de l'organisation du monde rural
DGPER	Direction générale de la promotion de l'économie rurale
DGPR	Direction générale des pistes rurales
DGPV	Direction générale de la production végétale
DPEFA	Direction de veille et de la promotion économique des filières agricoles
DTAO	Dossier type d'appel d'offres
EMC	Enquête multisectorielle continue
ENESI	Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel
ENN	Enquête nutritionnelle nationale
ERI-ESI	Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel
FAARF	Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FAIJ	Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAPE	Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
FASI	Fonds d'appui au secteur informel
FCFA	Francs de la Communauté financière Africaine
FEBAH	Fédération burkinabè des associations pour la promotion des personnes handicapées
FENAFER – B	Fédération nationale des femmes rurales du Burkina
FENAO /PFLN	Fédération nationale des opérateurs des produits forestiers ligneux et non-ligneux
FEPAB	Fédération des professionnels agricoles du Burkina
FIDA	Fond international de développement agricole
FNPB	Fédération nationale des producteurs de banane
GALS	Gender action learning system (Système d'apprentissage et de mise en action sur le genre)
GCL	Groupe local de contrôle
GFP	Gestion financière publique
GINI	Indicateur synthétique
GIZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement
GNSS/CORS	Système mondial de navigation par satellite/Système de réception fonctionnant en continu
GRN	Gestion des ressources naturelles
HCP	Haut-commissariat au plan
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
IAP	Instrument automatisé de la prévision

IDG	Indice du développement du genre
IEC	Information – éducation – communication
IGA	Indice d'égalité du genre en Afrique
INERA	Institut de l'environnement et de recherches agricoles
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
IPC	Indice de perception de la corruption
MAPS	Méthodologie pour l'évaluation des systèmes de passation des marchés
MARAH	Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques
MEBF	Maison de l'entreprise du Burkina
MER	Microentreprises rurales
MEFP	Ministère de l'économie des finances et de la prospective
MGF	Mutilations génitales féminines
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
OHADA	Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique
ONF-BF	Observatoire national du foncier du Burkina Faso
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des nations unies
OP	Organisations paysannes
OPB	Organisation paysanne de base
PACTE	Projet d'agriculture contractuelle et transition écologique
PAFA- 4R	Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun
PAFR	Plan d'action pour la filière riz
PAMER	Projet d'appui aux microentreprises rurales
PAPFA	Projet d'appui à la promotion des filières agricoles
PARM	Platform for agricultural risk management/ Plateforme pour la gestion des risques climatiques
PA-SD	Plan d'action pour la stabilisation et le développement
PASPRU	Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural
PC	Partenariats commerciaux
PDI	Personnes déplacées internes
PDRD	Projet de développement rural durable
PEFA	Public expenditure and financial accountability (; evaluation des dépenses publiques et responsabilité financière pays)
PFNL	Produits forestiers non- ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PICOFA	du Projet d'investissement communautaire en fertilité agricole
PM	Périmètre maraîcher
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNIASP	Plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral
PNSF/ MR	Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PPA	Procurement plan arrangement/Disposition pour la passation des marchés
PPM	Plan de passation des marchés
PPP	Partenariats public-privé
PROFIL	Projet d'appui aux filières agricoles
PRP	Projet riz pluvial
PSDE	Prestataire de services de développement d'entreprises
PSH	Personnes en situation de handicap

PTBA	Plan de travail et budget annuel
PTF	Partenaire technique et financier
PV	Procès-verbal
RAF	Responsable administratif et financier
RESI-2P	Renforcement de la résilience des petits producteurs
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
RMP	Revue à mi-parcours
RNA	Régénération naturelle assistée
RPM	Responsable en passation de marchés
RVO	Agence néerlandaise pour les entreprises
SCOOP	Société coopérative
SFR	Services fonciers ruraux
SIG	Système d'information géographique
SLGF	Structure locale de gestion du foncier
SNV	Organisation néerlandaise de développement
SP/CONASUR	Secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
SPTR/HIMO	Secrétariat permanent des travaux routiers à haute intensité de main d'œuvre
SSE	Système de suivi-évaluation
TdR	Termes de référence
UAT	Unité d'appui technique
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UER	Unités d'exécution régionales
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
URAPOB	Union régionale des producteurs d'oignons du Burkina
UNAPROSEB	Union nationale des producteurs de sésame du Burkina
UNCDF	United Nation Capital Development Fund (Fonds des nations unies pour le développement du capital humain)
URERIZ	Union régionale des étuveuses de riz
UNPC-B	Union nationale des producteurs de coton du Burkina
URPR	Union régionale des producteurs de riz
URPS	Union régionale des producteurs semenciers
USCCPA/ BM	Union des sociétés coopératives de commercialisation des produits agricoles de la Boucle du Mouhoun
ZAT	Zone d'appui technique
ZC	Zone de concentration
ZIP	Zone d'intervention du projet

Conformément aux engagements de transversalisation du FIDA, le projet a été validé comme:

Be gender transformative Be youth sensitive Be nutrition sensitive Prioritize persons with disabilities Prioritize indigenous peoples Include climate finance Build adaptive capacity

Résumé

Justification. L'agriculture burkinabè est confrontée à des défis structurels[1] et le pays figure parmi les plus vulnérables aux effets chroniques du changement climatique avec une faible capacité d'adaptation[2]. Les efforts consentis par le Gouvernement (10 pourcent du budget) et les partenaires au développement restent insuffisants face à l'ampleur des investissements additionnels requis (1 156,1 millions d'Usd)[3] pour atteindre les objectifs nationaux de développement durable du secteur agricole. Depuis 2020, le Burkina Faso apparaît dans la liste des pays en situation de conflit et de fragilité. En 2021, il se classe 184^{ème} sur 191 pays selon l'Indice de développement humain (IDH)[4].

Outre les causes structurelles comme la forte prévalence de la pauvreté, les perspectives limitées d'emploi dans un contexte de forte croissance démographique, la dépendance à une agriculture essentiellement pluviale et de subsistance et la récurrence de la sécheresse et évènement extrêmes dus au changement climatique, le facteur explicatif le plus déterminant de la situation actuelle de fragilité du Burkina Faso[5] est la crise sécuritaire déclenchée en 2015. Depuis lors, le pays est la cible d'attaques terroristes ayant déjà engendré plus de 1,9 million de personnes déplacées internes (PDI)[6]. L'augmentation des déplacements de populations, dont la majorité sont des agriculteurs et des éleveurs, marque une perturbation généralisée des moyens de subsistance et des marchés agricoles, entravant l'accès à la nourriture et augmentant la prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition parmi les ménages vulnérables. L'évaluation des principaux risques affectant le secteur rural au Burkina Faso a identifié l'insécurité comme le premier risque pour le secteur agricole[7] avec des pertes annuelles subséquentes estimées à plus de 170 millions d'Usd. Cette situation aggrave la pauvreté qui déjà affecte 41 pourcent de la population burkinabè avec une plus forte prévalence en milieu rural où vivent neuf pauvres sur dix (EHCVM, 2018).

Le concept de résilience prend tout son sens dans ce contexte avec la préparation du projet RESI-2P. Il capitalise sur les acquis et les leçons apprises du projet Neer-Tamba qui a contribué à accroître la résilience des populations rurales pauvres. Les enseignements qu'il a générés ont révélé l'importance de la résilience dans la consolidation des moyens de subsistance des ruraux pauvres. Il s'aligne avec l'agenda de la transition en cours avec le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD, 2023–2025) et s'inscrit dans l'action commune du Système des Nations unies à travers l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement intérimaire des Nations unies (UNIDAP) pour accompagner la transition. Il s'inscrit dans une perspective de complémentarité et de synergie avec les autres partenaires techniques et financiers (coopération bilatérale et multilatérale).

Objectif et ciblage. La théorie du changement du projet érige le renforcement de la résilience des petits producteurs comme pilier stratégique transversal et durable face à la fragilité multidimensionnelle exacerbée par les effets du changement climatique. Son objectif est de renforcer la résilience de 109 000 dont 45 pourcent de femmes (49 050) et 50 pourcent de jeunes (54 500) répartis dans 36 556 ménages ruraux pauvres burkinabè. A travers ces ménages, le projet impactera indirectement 208 635 petits exploitants dont 93 886 femmes (45 pourcent), 104 318 jeunes (50 pourcent), 13 096 personnes déplacées internes et 1 097 personnes en situation de handicap.

Zone d'intervention et filières prioritaires. Elle couvre deux régions, le Nord et le Centre-Ouest. Dans ces régions, le projet interviendra sur l'ensemble des huit provinces en délimitant son action autour des zones de concentration à l'échelle communale et dans les principaux bassins de production. Ces zones de concentration sont localisées dans 36 communes (20 dans le Nord et 16 dans le Centre-Ouest). La superficie-cible de l'aire de production s'élève à 30 802 ha. Sur cette superficie seront promues les filières prioritaires pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle avec un potentiel de valeur ajoutée : maraîchage en polyculture, céréales sèches, riz, tubercules, aviculture, production porcine et produits forestiers non-ligneux (PFNL). La stratégie de ciblage se veut sensible à l'insécurité, en particulier dans la région du Nord.

Effets et composantes. Les interventions visent deux effets : le premier et le plus important est relatif au développement de la productivité et de la production, le deuxième concerne l'accès au marché. Les investissements sont structurés en deux composantes d'impacts directs sur les bénéficiaires. La composante A « Renforcement de la résilience des systèmes de production » dont l'action porte sur la recapitalisation des ménages affectés par les crises, la mise en place d'un appareil de production performant qui améliore les pratiques culturales tout en répondant aux exigences environnementales et climatiques, et le renforcement des acteurs. La composante B « Facilitation de l'accès au marché » mettra en œuvre une stratégie de soutien à la transformation, à l'entrepreneuriat et à la facilitation des relations avec les opérateurs de marché, notamment issu de l'agriculture durable, ainsi qu'au renforcement de la gouvernance dans les filières.

L'action du projet se traduira par une amélioration de la valeur de l'indice de résilience[8] (+20 pourcent) concernant au moins 70 pourcent des ménages bénéficiaires[9]. A terme, les principaux résultats du projet seront mesurés par l'adoption des pratiques et technologies durables et résilientes, notamment au changement climatique, l'augmentation des volumes commercialisés dans les filières promues par effet induit de l'amélioration de la productivité, l'accès au marché à travers le développement des infrastructures et des partenariats productifs avec les opérateurs de marché, le renforcement des acteurs dans les filières-cibles, incluant la connaissance et les pratiques nutritionnelles améliorées, l'accès aux informations agro-climatiques, le suivi de la nappe phréatique et une meilleure sécurisation foncière.

Approche stratégique et phasage. Le projet RESI-2P adoptera une approche bassin versant de développement et d'aménagement territorial. Pour un meilleur impact au niveau local et dans un contexte de fragilité, le projet va mettre en œuvre deux instruments : les plans de résilience et une dotation compétitive de renforcement de la résilience. Les investissements prévus dans les composantes d'impact seront exécutés au niveau des communes-cibles dans le cadre des processus inclusifs devant aboutir à la préparation et la mise en œuvre de 20 plans de consolidation et de résilience dans le Nord (PCR-N) et 16 plans directeurs de résilience dans le Centre-

Ouest (PDR-CO). Les investissements prévus dans ces plans seront exécutés par l'Unité de coordination du projet RESI-2P à travers les dispositifs de partenariat et de contractualisation prévus à cet effet. En parallèle, le projet établira une facilité supplémentaire destinée à financer des investissements identifiés par les collectivités territoriales décentralisées comme stratégiques pour le renforcement de la résilience dans leurs communautés.

D'une façon générale, la première moitié du cycle du projet (4 premières années) portera sur les investissements structurants et catalytiques pour la résilience, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agroécologie, l'appui à la commercialisation d'excédents de produits dans la zone d'intervention. Elle mettra également en place les conditions favorables au développement des marchés agricoles à travers des études et opérations-pilotes y compris en matière de digitalisation. Au cours de la deuxième moitié du cycle (5 à 8 ans) le projet investira dans l'intensification de la production, le développement de l'entrepreneuriat et des alliances productives, etc.

Coûts et financement. Les coûts totaux du projet Resi-2P sur une période de 8 ans sont estimés à 116,19 millions d'Usd, équivalent à 71,73 milliards de francs CFA, y compris les provisions pour les imprévus physiques et financiers qui représentent 3,7 pourcent du coût total du projet, soit 4,25 millions d'Usd. Les coûts d'investissement et les coûts récurrents s'élèvent respectivement à 105,13 millions d'Usd et 11,06 millions d'Usd, représentant 90,5 pourcent et 9,5 pourcent du coût total.

La répartition par composante se présente comme suit : Composante A « Renforcement de la résilience des systèmes de production » : 71,46 millions d'Usd (44,12 milliards de francs CFA) soit 61,5 pourcent des coûts totaux ; Composante B « Facilitation de l'accès au marché » : 21,46 millions d'Usd (15,39 milliards de francs CFA) correspondant à 21,49 pourcent des coûts totaux ; Composante C « Coordination, gestion, suivi-évaluation » : 19,79 millions d'Usd (12,21 milliards de francs CFA) dont 12,39 millions d'Usd (7,65 milliards de francs CFA) destinés aux frais de fonctionnement et salaires, équivalent à 9,38 pourcent des coûts du projet.

Huit sources contribuent au financement du projet : (i) FIDA : 50,155 millions d'Usd ou 30,96 milliards de francs CFA (43,2 pourcent) ; (ii) OFID : 25,0 millions d'Usd soit 15,43 milliard de francs CFA (21,5 pourcent) ; (iii) FIDA-BRAM : 10,0 millions d'Usd équivalent à 6,17 milliards de francs CFA (8,6 pourcent) ; (iv) FEM : 8,93 millions d'Usd ou 5,51 milliards de francs CFA (7,7 pourcent) ; (v) ASAP+ : 7,0 millions d'Usd soit 4,3 milliards de francs CFA (6,0 pourcent) ; (vi) Gouvernement : 13,45 millions d'Usd équivalent à 8,3 milliards de francs CFA (11,6 pourcent) ; (vii) Institutions financières : 0,15 million d'Usd soit 92,6 millions de francs CFA (0,1 pourcent) ; et (viii) Bénéficiaires : 1,5 million d'Usd équivalent à 0,93 milliard de francs CFA (1,3 pourcent).

Ancrage et gestion. Le projet sera placé sous la tutelle administrative et technique du MARAH et rattaché au programme budgétaire 075 « Aménagement hydro-agricoles et irrigation ». Le Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (MEFP) en assurera la tutelle financière. Un Comité de pilotage sera créé par un arrêté ministériel et présidé par le Responsable du Programme budgétaire de rattachement. Etant donné l'ancrage territorial du projet, il est envisagé d'instituer par région des ateliers annuels de planification et de concertation avec pour rôle de veiller à la prise en compte des priorités régionales définies dans les plans de résilience, au suivi de l'exécution et de valider les programmes de travail.

Une coordination nationale sera mise en place pour assurer les principales fonctions d'ingénierie de projet sur les plans administratif, financier, de suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication ainsi que les fonctions techniques essentielles : planification ; résilience ; changement climatique et agroécologie ; infrastructures ; agronomie et chaînes de valeur ; nutrition ; genre et inclusion sociale. Les responsables techniques correspondants instruiront et superviseront la mise en œuvre au niveau terrain où seront établies deux unités d'exécution régionale (UER) dont une par région. Ces unités déploieront les activités à travers les opérateurs et partenaires de mise en œuvre. La coordination et la gestion du projet obéiront aux procédures établies en matière de gestion financière et de passation des marchés du FIDA et dans le respect des clauses de l'accord de financement.

Gestion financière. Au stade de la conception, le risque lié à la gestion financière est jugé "substantiel". La mise en œuvre des mesures d'atténuation recommandées devrait permettre de réduire le risque à un niveau "modéré". Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du projet (FMFCL) ainsi que dans le manuel de procédures administratives, financières et comptables.

Planification et suivi-évaluation. Le projet adoptera un processus de planification ascendante pour l'élaboration de ses programmes de travail et budget annuels (PTBA). A l'échelle régionale, le PTBA agrègera les priorités d'investissement annuelles issues des plans de résilience. Le système de suivi-évaluation sera régi par un manuel et un dispositif informatique dynamique avec SIG reliant l'Unité de gestion au niveau national aux unités d'exécution régionales. Ce dispositif facilitera le reporting, la supervision et les revues initiés sur le projet.

Gestion des savoirs. Elle sera guidée par un document de stratégie dédiée. Des plans opérationnels qui clarifient les activités de gestion des savoirs destinés à capturer les acquis dans la mise en œuvre des plans de consolidation et de résilience au niveau des communes seront élaborés.

Stratégie de sortie et durabilité. L'approche territoriale du projet viendra renforcer les dynamiques de développement avec une dimension résilience dont l'appropriation locale sera facilitée grâce à l'implication des communes, des directions techniques déconcentrées, des acteurs de la profession agricole, etc. Le choix de solutions techniques durables améliorera durablement la disponibilité de l'eau et l'exploitabilité des aménagements. De même, la promotion de pratiques agroécologiques renforcera la durabilité des systèmes de production. Le renforcement des capacités contribuera à : (i) améliorer la gouvernance des investissements structurants, des instances d'affiliation des OP, des plateformes multiacteurs et des filières-cibles ; (ii) intégrer durablement les petits producteurs dans les marchés grâce à des alliances productives avec des possibilités de co-investissement susceptibles de renforcer l'implication du secteur privé ; (iii) garantir l'appropriation des bonnes pratiques en matière de nutrition.

Risques et mesures d'atténuation. Le projet est classé comme à risque environnemental et social substantiel. Il en est de même du risque climatique. Des mesures spécifiques appropriées ont été proposées dans les composantes du projet. Une matrice des risques est développée en annexe 9.

Summary

Rationale. Burkina Faso agriculture faces structural challenges^[10] and the country is among the most vulnerable to the chronic effects of climate change with low adaptation capacity^[11]. Government efforts (10% of the budget) and support from partners remain insufficient given the scale of additional investments (1,156.1 million USD)^[12] required to achieve the national objectives for sustainable development of the agricultural sector. Since 2020, Burkina Faso is included on the list of countries in conflict and fragile situations. In 2021, it ranks 184th out of 191 countries according to the Human Development Index (HDI)^[13].

The most decisive factor causing Burkina Faso's current situation of fragility^[14] is the security crisis that began in 2015. Since then, the country has been the target of terrorist attacks, which have already generated more than 1.9 million internally displaced persons. (IDP)^[15]. The increase in the displacement of populations, the majority of whom are farmers and herders, has generated a widespread disruption of agricultural livelihoods and markets, hampering access to food and increasing the prevalence of food insecurity, poverty, and malnutrition among vulnerable households. An assessment of the main risks affecting the rural sector in Burkina Faso identified insecurity as the priority risk for the agricultural sector, with subsequent annual losses estimated at more than 170 million USD^[16]. This situation further exacerbates poverty, which already affects 41% of Burkina Faso households. Further, poverty has a higher prevalence in rural areas, where nine out of ten poor people live.

In this context, the concept of resilience assumes central importance in the preparation of the RESI-2P project. The project capitalizes on the achievements and lessons learned from the Neer-Tamba project, which has contributed to increasing the resilience of poor rural populations. The lessons it generated reveal the importance of resilience in strengthening the livelihoods of the rural poor. RESI-2P aligns with the ongoing transition agenda with the Stabilization and Development Action Plan (PA-SD 2023–2025) and aligns with the common action of the United Nations System through the development and implementation of the United Nations Interim Development Plan (UNIDAP) to support the transition.

Objective and targeting. The project's theory of change places strengthening resilience and sustainable practices of smallholders as a transversal strategic pillar in the face of multidimensional fragility exacerbated by the effects of climate change. The objective is to strengthen the resilience of 109,000 people, 45 percent of whom are women (49,050) and 50 percent young people (54,500) in 36,556 poor rural households in Burkina Faso. Through these households, the project will indirectly support 208,635 smallholders, including 93,886 women (45 percent), 104,318 young people (50%), 13,096 internally displaced people and 1,097 people with disabilities.

The project area of intervention covers two regions, the North and the Centre-West. In these regions, the project will intervene in all eight provinces and delimit its actions around concentration areas at the district level and in the main production basins. These concentration areas are located in 36 municipalities (20 in the North and 16 in the Centre-West). The target coverage of the production area is 30,802 ha. In these areas, priority value chains for food and nutritional security with potential for value addition will be promoted: gardening – for household consumption and market, dry cereals, rice, tubers, poultry farming, pig production and non-timber forest products (NTFPs). The targeting strategy will be implemented with high sensitivity to the security context, particularly in the northern region.

Outcomes and Components. The interventions target two impacts: the first and most important is related to the development of improved productivity and resilient production systems, the second concerns development and strengthening of value addition and competitiveness of value chain products based on sustainable solutions driven by the market. The investments are structured around two main components that will generate direct impacts on beneficiaries. Component A "Strengthening the resilience of production systems," includes actions that focus on: (i) the recapitalization of households affected by crises; (ii) the establishment of an efficient production system that improves farming practices while meeting environmental requirements and addressing climate conditions; and (iii) stakeholder capacity strengthening. Component B "Access to market facilitation" will implement a strategy to support: (i) transformation, entrepreneurship and the facilitation of market alliances; and (ii) the strengthening of governance in the targeted value chains.

Project activities will result in an improvement in the value of the resilience index^[17] (+20%) concerning at least 70% of beneficiary households^[18]. In the long term, main results of the project will be measured by adoption of practices and technologies that are sustainable and resilient, in particular to climate change; and the increase in volumes marketed in the promoted value chains, due to effects generated by - improvements in productivity; the access to markets through the development of infrastructures and productive partnerships with market operators; and the strengthening of stakeholders in the target value chains, including knowledge and improved nutritional practices, access to agro-climatic information, monitoring of groundwater, and improved land security.

Strategic approach and phasing. The RESI-2P project will adopt a watershed approach to development driven by a participatory territorial planning process. For optimal impact at the local level and in a context of fragility, the project will implement two instruments to operationalize activities: resilience plans and competitive resilience-building grants. The investments planned in each of the components will be carried out at the level of the target municipalities as part of inclusive processes that will lead to the preparation and implementation of 20 consolidation and resilience plans in the North (PCR-N) and 16 resilience master plans in the Centre-West (PDR-CO). The investments identified in these plans will be supported by the RESI-2P Project Coordination Unit through partnerships and contracting mechanisms targeted for this purpose. In parallel, the project will establish an additional facility to finance investments identified by the decentralized local authorities as strategic for strengthening resilience in their communities.

In general, the first half of the project cycle (years 1 to 4) will focus on structural and catalytic investments for resilience, food and nutritional security, agro-ecology, and support for the marketing of surplus products in the Centre-West. In this period, activities to ensure favorable conditions for competitiveness and the development of value chains will be implemented through studies and pilot operations, including in digitalization. During the second half of the cycle (years 5 to 8) the project will invest in the intensification of production, and the development of entrepreneurship and productive alliances, etc.

Costs and financing. The total project costs for an 8-year cycle, including physical and financial contingencies, are estimated at USD 116.19 million (71.73 billion CFA francs) with USD 105.13 million for investments and USD 11.06 million for recurring costs, representing respectively 90.5% and 9.5% of the total cost. The breakdown by component is as follows: Component A "Strengthening the resilience of production systems": USD 71.46 million (44.12 billion CFA francs) or 61.5 percent of the total costs; Component B "Access to market facilitation": USD 24.93 million (15.39 billion CFA francs) corresponding to 21.46% of the total costs; Component C "Coordination, management, monitoring and evaluation": USD 79 million, of which an amount of USD 12.39 million (7.65 billion FCFA) is dedicated to operating costs and salaries, equivalent to 9.38% of the total cost of the project.

Eight sources contribute to the financing of the project: (i) IFAD: USD 50.155 million or 30.96 billion CFA francs (43.2%); (ii) OFID: USD 25 million or 15.4 billion CFA francs (21.5%); (iii) IFAD-BRAM: 10 million USD equivalent to 6.17 billion CFA francs (8.6%); (iv) GEF: USD 8.93 million or CFAF 5.51 billion (7.7%); (v) ASAP+: USD 7.0 million or 4.3 billion CFA francs (6.0%); (vi) Government: USD 13.45 million equivalent to 8.2 billion CFA francs (11.6%); (vii) Financial institutions: 0.15 million USD or 92.6 million CFA francs (0.1%); and (viii) Beneficiaries: 1.5 million USD equivalent to 0.9 billion CFA francs (1.3%).

Institutional arrangement and management. The project will be placed under the administrative and technical supervision of MARAH. The Ministry of Economy, Finance and Foresight will provide financial supervision. A Steering Committee chaired by the Budget Program Manager will be appointed by Ministerial Order. Given the territorial anchoring of the project, it is envisaged to set up a planning and consultation committee for each region with the role of ensuring that the regional priorities defined in the resilience plans are taken into account, of validating the work programs and monitoring execution.

National coordination will be put in place to carry out the main project operational functions at the administrative, financial and monitoring-evaluation levels, as well as the essential technical functions: planning; resilience, climate change and agroecology; infrastructure; agronomy and value chains; nutrition, gender and social inclusion. These technical functions will guide and supervise implementation at the field level where two regional implementation units (REU) will be established, including one per region. These units will deploy activities through operators and implementing partners. Project coordination and management will follow established financial management and procurement procedures.

Planning, monitoring and evaluation. The project will adopt a bottom-up planning process for the development of its annual work programs and budget (AWPB). At the regional level, the AWPB will aggregate the annual investment priorities from the resilience plans. The monitoring and evaluation system will be governed by a manual and a dynamic computer system with GIS linking the management unit at the national level to the regional implementation units. This system will facilitate reporting, supervision and reviews initiated concerning the project.

Knowledge management. This will be guided by a dedicated strategy document. Operational plans that clarify knowledge management activities will be developed intended to capture lessons learned in the implementation of consolidation and resilience plans at the municipal level.

Exit strategy and sustainability. The territorial approach of the project will reinforce the dynamics of development anchored in resilience whose local ownership will be facilitated by active involvement of municipalities, decentralized technical departments and authorities, actors from the agricultural profession, and beneficiaries themselves, etc. The choice of sustainable technical solutions will improve the long-term availability of water and water-access facilities. Similarly, the promotion of agroecological practices will strengthen the sustainability of production systems. Capacity building will help to: (i) improve the governance of investments, producer organization membership bodies, multi-actor platforms and target value chains; (ii) sustainably integrate small-scale producers into markets through productive alliances with co-investment opportunities that can strengthen private sector involvement; and (iii) ensure sustainability of improved nutritional practices.

Risks and mitigation measures. The project is classified as having both substantial climate and environmental and social risks. Appropriate specific measures have been proposed in the project components to address these risks. The appendix 9 develops a risks matrix.

1. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

a. Contexte national

1. Le Burkina Faso est un pays du Sahel à faible revenu, vulnérable aux changements climatiques et aux ressources naturelles limitées. Son économie et son développement reposent sur l'agriculture qui représente 25% du PIB^[1] et emploie plus de 63,2% (RGPH, 2019) de la population active. L'économie nationale a connu une nette amélioration entre 2016 et 2019 avec une croissance moyenne de 6,2% avant de se réduire à 2,5% en 2020, en raison de la persistance des attaques terroristes, et de la pandémie de la Covid-19. Après la récession observée en 2020, le pays a enregistré une forte reprise en 2021 avec une croissance estimée à 8,5 %. D'après la Banque mondiale, ces bons résultats s'expliquent par le rebond des services (+11,7 %) et, entre autres, par la progression constante des exportations aurifères, l'or étant le premier produit d'exportation du pays.
2. Toutefois, la performance macroéconomique du Burkina Faso a eu une incidence limitée sur la pauvreté et les indicateurs de développement humain, surtout en milieu rural. Le pays est 144e sur 157 dans l'indice du capital humain établi par la Banque mondiale et 182e rang sur 189 pays dans l'Index de Développement Humain (PNUD, 2019). La pauvreté affecte 41% des ménages au Burkina Faso avec une plus forte prévalence en milieu rural où neuf pauvres sur dix vivent. Plusieurs facteurs expliquent la faible contribution de la croissance économique à la réduction de la pauvreté. La forte croissance démographique de plus 2,9% freine l'impact de la croissance économique sur l'incidence de la pauvreté. En effet, la population du Burkina Faso a quadruplé en 44 ans, passant de 5,6 millions d'habitants en 1975 à 20,5 millions en 2019^[2]. La performance variable du secteur agricole qui demeure essentiellement pluvial n'a pas permis d'impulser une croissance inclusive. En effet, la croissance moyenne du secteur agricole sur la période 2016-2020 a été de 4,9%. Cependant, elle a été instable, passant de 4,2% en 2016 à -0,2% en 2017, puis à 13,3% en 2018 et 1,7% en 2019. Du fait de faibles précipitations, la production agricole en revanche, a stagné. Plus de 40 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.
3. Contexte de fragilité^[3] accentué par le déplacement interne de populations^[4]. Le Burkina Faso fait face à une crise

multidimensionnelle qui des effets préjudiciables sur tous les secteurs d'activités et les conditions de vie. Le facteur explicatif le plus déterminant de la situation actuelle de fragilité du Burkina Faso est la crise sécuritaire et la propagation de la violence perpétrée par des groupes djihadistes terroristes. En plus de l'insécurité et de l'instabilité politique, les principales causes structurelles de la fragilité du pays sont la forte prévalence de la pauvreté dans un contexte de forte croissance démographique et sa vulnérabilité au changement climatique. La pauvreté affecte 41% des ménages au Burkina Faso avec une plus forte prévalence en milieu rural où neuf pauvres sur dix vivent. Les déterminants de la pauvreté incluent notamment la taille du ménage et l'éducation des adultes. Les conflits, la vulnérabilité chronique aux événements météorologiques extrêmes tels que la sécheresse, les vents violents et les inondations, combinés aux effets du Covid-19, ont entraîné la détérioration de la sécurité alimentaire^[5]. De plus, depuis 2015, le pays est la cible d'attaques terroristes qui provoquent des déplacements de population. De moins de 50 000 en janvier 2019, le nombre de personnes déplacées internes (PDI) est passé à plus de 1,9 million en janvier 2023^[6] et reste en constante progression^[7]. L'augmentation des déplacements de population, dont la majorité sont des agriculteurs et des éleveurs, marque une perturbation généralisée des moyens de subsistance et des marchés agricoles, entravant l'accès à la nourriture et augmentant la prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition parmi les ménages vulnérables.^[8]

4. La forte concentration des populations dans les zones d'accueil de personnes déplacées accentue la pression sur les ressources naturelles et un désœuvrement des populations, particulièrement des femmes et des jeunes. Elle a entraîné le dysfonctionnement de plusieurs marchés qui subissent une pression liée à l'accroissement de la demande notamment pour les produits céréaliers indispensables pour l'agro-industrie. L'augmentation subséquente des prix des produits alimentaires de base limite leur accès aux ménages vulnérables avec un impact négatif sur leur pouvoir d'achat : en 2022, les prix des céréales de base ont varié de plus de 60% par rapport à la moyenne quinquennale^[9]. De même, la flambée du prix des intrants chimiques et la dégradation des sols ne permet plus une production répondant aux besoins immédiats et sur le long terme des populations. Exacerbée par les effets du changement climatique, cette situation augmente l'insécurité alimentaire et la précarité des conditions de vie des populations rurales, et appelle des actions conséquentes de renforcement de leur résilience.
5. *Contexte de transition.* La transition en cours depuis le 24 janvier 2022 repose sur la Charte du 14 octobre 2022, le Plan d'action de la transition (PAT 2022–2025) et le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD 2023–2025). En dépit de l'insécurité, les structures régaliennes assurent un fonctionnement régulier de l'administration publique au niveau central et, dans les régions, opèrent de façon prudentielle dans les zones exposées aux incursions meurtrières des groupes armés. Principale référence^[10] des programmes de coopération et de développement, le PA-SD promeut une approche stratégique de stabilisation qui conjugue des actions de sécurité, d'urgence et de développement^[11]. Il fédère l'action commune du Système des Nations unies à travers l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement intérimaire des Nations unies (UNIDAP) pour accompagner la transition.
6. Dans ce contexte, le projet se veut une contribution à la stabilisation, la cohésion sociale et au développement à travers l'appui aux petits producteurs pour renforcer leur résilience.

b. Aspects particuliers relatifs aux thématiques prioritaires à transversaliser

7. Le projet RESI-2P agira directement sur chacun des thèmes transversaux promus par le FIDA^[1] en s'appuyant sur les orientations nationales élaborées pour répondre aux défis spécifiques que le Burkina connaît sur ces thématiques.
8. **Environnement et changement climatique.** Le contexte environnemental est marqué par un cercle vicieux causé par la croissance démographique, la pauvreté chronique, la dégradation des terres et les changements climatiques. La dégradation continue du couvert végétal, l'amenuisement des ressources hydriques une sécheresse chronique, une réduction des espaces de production agro-sylvo-pastorale due au développement de l'exploitation minière et de l'orpaillage entraînent une surexploitation des ressources naturelles, ne permettant pas leur renouvellement et la production durable de services écosystémiques. Lorsque des événements climatiques extrêmes (fort déficit pluviométrique, vents violents, ou pics de température) se produisent, les approvisionnements/rendements alimentaires sont immédiatement affectés, ce qui a un impact supplémentaire sur sa population et son économie. Cet état de fait est imputable à la conjugaison de facteurs tels que la pression anthropique, la faible gouvernance des terres, le changement climatique, la faible application des instruments juridiques en matière de protection de l'environnement de gestion des ressources naturelles et la faible sécurisation des espaces de conservation.
9. Sur le plan climatique, le Burkina Faso a connu une forte variabilité pluviométrique et une augmentation continue des températures au cours des dernières années. Celle-ci s'est traduite par une augmentation de la fréquence des sécheresses dues, aggravée par une faible rétention d'eau dans le sol. Ces conditions sont plus prononcées entre novembre et décembre lorsque l'humidité moyenne est de 10%, et dans le Nord où la pluie ne tombe que pendant deux mois de l'année. En parallèle, des fortes pluies exceptionnelles causent des inondations toujours plus violentes qui lessivent le sol. La saison des pluies au Burkina Faso est caractérisée par des pluies abondantes qui peuvent faire des ravages dans les paysages dégradés, perturber l'ensemble du secteur de l'eau et détruire ou réduire les services d'infrastructure. Au cours des 30 dernières années, de graves inondations se sont produites à plusieurs reprises, en particulier dans le Nord et le centre du pays, résultant en des périodes de sécheresse successives. Pendant la saison sèche, les vents d'harmattan se propagent à travers le Burkina Faso, apportant de l'air chaud et sec et des tempêtes de sable sur le plateau central. Lorsqu'ils coïncident avec des invasions acridiennes, les vents d'harmattan peuvent accélérer à une vitesse pouvant atteindre 200 km par jour.^[2]
10. Les effets du changement climatique devraient augmenter en fréquence et en sévérité dans les prochaines années avec notamment de fortes variations des précipitations, des pénuries d'eau et de faibles récoltes agricoles. Dans le cadre du Programme national d'adaptation, les simulations effectuées à partir de la modélisation climatique adoptée par le Gouvernement

prévoient une hausse des températures moyennes de 0,8°C d'ici à 2025 et une hausse de 1,7°C d'ici à 2050 ainsi qu'une baisse relative des précipitations de -3,4 % d'ici à 2025 et de -7,3 % d'ici à 2050. La baisse des précipitations sera associée à une très forte variabilité saisonnière et interannuelle des facteurs climatiques, empirant davantage les impacts climatiques sur l'agriculture et l'élevage et les principaux secteurs économiques. La gestion des ressources en eau et des inondations, la foresterie et la sécurité alimentaire seront également affectées (NAPA, 2007 ; CDN, 2021).

11. **Genre.** Les femmes représentent 51,7% de la population burkinabè^[3] et bien que le Burkina Faso enregistre des progrès pour l'égalité des sexes et la place de la femme dans le système productif, des efforts restent à consentir pour établir l'équité et l'égalité de genre. En 2019, l'Index d'Inégalité du Genre (GI) pour le Burkina Faso était de 0,594 le situant à la 147e place sur 162 Pays. En plus, le pays enregistre un score global de 0,39 sur 1 selon l'indice d'égalité du genre en Afrique développé en 2019 par la Banque et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Bien que le pays présente un indice de la dimension sociale très satisfaisant (0,87) et satisfaisant en ce qui concerne la dimension économique (0,62), la dimension autonomisation et représentation demeure faible (0,10), ce qui réduit considérablement son score global. L'autonomisation politique et économique des femmes au Burkina Faso demeure par conséquent un défi majeur pour son développement durable et inclusif.^[4]
12. Les femmes burkinabés sont peu représentées dans la vie politique et les sphères décisionnelles. Ainsi, malgré l'adoption, en 2009, de la loi sur le quota genre (de 30%) lors des élections législatives et municipales, les femmes ne représentaient que 17 % des députés en 2019; 3% des maires et 0 % des présidents de conseil régional^[5].
13. Par ailleurs, on relève que : (i) la violence contre les femmes et les filles est un fait courant qui a déjà touché 11,5% des femmes^[6]; (ii) le mariage précoce est fréquent^[7]; (iii) 61% de la population en situation d'insécurité alimentaire grave sont des femmes^[8]; et (iv) le taux d'alphabétisation est significativement plus bas pour les femmes (32,7%) que pour les hommes (50,1%)^[9]. Dans le domaine de l'agriculture, les femmes représentent 55% de la force de travail et contribuent à environ 40% à la commercialisation des produits agricoles^[10]. Cependant, elles accèdent peu à la propriété foncière (moins de 40% des propriétaires de terres). Dans les régimes fonciers traditionnels, les femmes (et aussi les jeunes et les autres groupes défavorisés) ne bénéficient que de droits d'usages précaires et sur des terres en général dégradées.
14. Les stéréotypes et inégalités de genre empêchent aussi l'accès des femmes aux facteurs de production (services financiers, intrants, équipements, formation, information, etc.) L'engagement des femmes dans la gestion durable des terres est donc limité bien qu'elles soient au premier plan pour la résilience des systèmes alimentaires.
15. Pour combattre ces inégalités de nombreux documents de politiques et de stratégies ont été élaborés: (i) la stratégie nationale de promotion et de protection de la jeune fille (2017-2026); (ii) la stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin (2016-2025); (iii) la stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfants (2016-2025) et (iv) le plan stratégique du secteur de la santé pour la promotion de l'élimination des mutilations génitales féminines (2019-2023). Le pays a adopté une nouvelle stratégie nationale genre (2020-2024) dont l'objectif est de promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux. Un axe stratégique y est consacré sur l'autonomisation de la femme et des jeunes.
16. **Jeunes.** La population burkinabè est majoritairement jeune avec 77,9% de la population qui a moins de 35 ans (RGPH, 2019). L'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel de 2015 (ENESI, 2015) a montré que le taux de chômage au sens large est à 4,0% avec des disparités selon le niveau d'instruction. En effet, le taux de chômage au sens large passe graduellement de 1,8% pour les personnes sans niveau d'instruction à 23,4% pour les personnes ayant un niveau d'instruction supérieur. Le chômage est plus important chez les jeunes de 15 à 34 ans (6,6%) et s'accroît avec le niveau d'étude (ERI-ESI, 2018). Ces chiffres montrent que le pays fait face à un niveau élevé de chômage parmi les jeunes, les exposant au banditisme et à l'extrémisme violent.
17. La malnutrition continue d'être un frein au développement du potentiel physique et intellectuel de nombre d'enfants burkinabé. L'analyse des prévalences révèle des disparités régionales, les deux régions d'intervention (Nord et Centre-Ouest) du projet affichant des taux de malnutrition chronique élevé avec 23,6% pour le Nord et 22,3% pour le Centre-Ouest, et pour l'émaciation les taux sont de 10,5% et 9,1% respectivement. L'insécurité alimentaire reste alarmante dans certaines régions du pays, en raison du contexte de fragilité qui est une réalité depuis quelques années. Le Nord fait partie des cinq régions en situation d'urgence, avec plus de 14 000 personnes concernées (sachant que plus de 262 000 y sont déjà en situation de crise). Cette situation dans le Nord est accentuée par l'insécurité et les déplacements qui s'en suivent, contraignant les populations à abandonner leurs activités agricoles et pastorales. Le Centre-Ouest comptait 133 000 personnes en situation de crise sur le dernier trimestre 2022^[11].
18. **Personnes en situation de handicap (PSH).** Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), on estime que 15 % de la population du Burkina Faso, soit environ 3,5 millions de personnes, vivent avec un handicap. Les personnes handicapées au Burkina Faso sont confrontées à de multiples défis, notamment un accès limité aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et à d'autres services de base. La discrimination et la stigmatisation à l'égard des personnes handicapées persistent également dans de nombreux domaines, ce qui entrave leur inclusion sociale et leur participation à la société. En outre, le conflit en cours dans le pays a encore aggravé la situation des personnes handicapées, qui peuvent être confrontées à des obstacles supplémentaires pour accéder à l'aide humanitaire et à la protection. Le gouvernement du Burkina Faso a pris des mesures pour relever ces défis, notamment en adoptant une politique nationale sur le handicap en 2013, mais des lacunes subsistent dans la mise en œuvre de politiques et de programmes incluant le handicap^[12]
19. Tableau 1. Critères d'admissibilité aux thématiques transversales

	<input checked="" type="checkbox"/> Le projet vise à transformer les rapports femmes-hommes	<input checked="" type="checkbox"/> Le projet tient compte des questions relatives aux jeunes	<input checked="" type="checkbox"/> Le projet tient compte des enjeux nutritionnels	<input checked="" type="checkbox"/> Le projet est axé sur les questions climatiques
--	--	--	--	--

Analyse de situation	<input checked="" type="checkbox"/> Politiques, stratégies et acteurs nationaux en matière d'égalité femmes-hommes <input checked="" type="checkbox"/> Rôles des femmes et des hommes, exclusion/discrimination <input checked="" type="checkbox"/> Principales difficultés et possibilités concernant les moyens d'existence, par sexe	<input checked="" type="checkbox"/> Politiques, stratégies et acteurs nationaux pour les questions relatives aux jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Principaux groupes de jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Problèmes et opportunités, par groupe de jeunes	<input checked="" type="checkbox"/> Politiques, stratégies et acteurs nationaux en matière de nutrition <input type="checkbox"/> Principaux problèmes de nutrition et causes sous-jacentes, par groupe <input type="checkbox"/> Bénéficiaires vulnérables sur le plan de la nutrition, par groupe	
Théorie du changement	<input checked="" type="checkbox"/> Objectifs de la politique d'égalité femmes-hommes (autonomisation des femmes, voix au chapitre, charge de travail) <input checked="" type="checkbox"/> Trajectoires de transformation des relations femmes-hommes <input checked="" type="checkbox"/> Participation à l'élaboration de politiques pour l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes	<input checked="" type="checkbox"/> Itinéraires d'autonomisation socioéconomique des jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion des jeunes dans les objectifs et activités des projets	<input checked="" type="checkbox"/> Itinéraires de promotion de la nutrition <input checked="" type="checkbox"/> Relations causales entre les problèmes, les réalisations et les impacts	
Indicateurs des cadres logiques	<input checked="" type="checkbox"/> Portée du projet: ventilation par sexe <input checked="" type="checkbox"/> Les femmes représentent plus de 40% des bénéficiaires <ul style="list-style-type: none"> · Indice FIDA d'autonomisation (EI 2.1) 	<input checked="" type="checkbox"/> Portée du projet: ventilation par sexe et par âge	<input checked="" type="checkbox"/> Portée du projet: ventilation par sexe, par âge, personnes autochtones (le cas échéant) <ul style="list-style-type: none"> · Indicateurs de base du niveau de réalisation o Niveau 1.1.8 obligatoire · Indicateurs de base du niveau de réalisation (au moins un des deux ci-dessous) o Niveau 1.2.8 o Niveau 1.2.9 	
Ressources humaine s et financières	<input checked="" type="checkbox"/> Personnel dont le mandat couvre les questions de genre <input checked="" type="checkbox"/> Fonds consacrés aux activités relatives au genre <input checked="" type="checkbox"/> Fonds pour l'indice d'autonomisation du FIDA dans le budget de suivi-évaluation	<input checked="" type="checkbox"/> Personnel dont le mandat couvre les questions relatives aux jeunes [Spécialiste en agrobusiness couvrant la promotion des initiatives entrepreneuriales] <input checked="" type="checkbox"/> Fonds destinés aux activités relatives aux jeunes [inclus dans le financement des initiatives entrepreneuriales]	<input checked="" type="checkbox"/> Personnel ou partenaire dont le mandat couvre les questions de nutrition <input checked="" type="checkbox"/> Fonds consacrés aux activités relatives à la nutrition	16,72 millions d'Usd

c. Justification de l'intervention du FIDA

20. Avec plus de 40% de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté, le Burkina Faso fait face à un défi majeur au regard de l'objectif de développement durable visant l'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030 (Odd 1). En 2021, le pays figurait au 184^e rang sur 191 pays selon l'Indice de développement humain (IDH) et le 27^e parmi les pays les plus vulnérables au changement climatique. Le contexte actuel de fragilité impose des efforts considérables de développement socioéconomique en particulier en milieu rural où une personne sur deux (51%) vit en dessous du seuil de pauvreté, et qui concentre 92% des pauvres que compte le pays.

21. La conception du projet s'inscrit dans la continuité de l'action du FIDA qui, depuis quatre décennies, accompagne le Burkina Faso dans la mise en œuvre de ses priorités stratégiques en faveur des ruraux pauvres. Elle fait suite à l'achèvement du projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural au Nord, Centre-Nord et Est (Neer-Tamba 2014-2023) qui a développé avec succès des investissements pour accroître la résilience des populations rurales pauvres par une gestion participative et durable des ressources naturelles. Les acquis générés par le projet et leur appropriation par les bénéficiaires ont révélé la pertinence de mettre à l'échelle une telle approche dans un contexte de fragilité qui perdure. Avec le durcissement rapide des conséquences du changement climatique au niveau mondial, le renforcement de la résilience demeure un élément crucial pour le Burkina Faso dont une grande partie du territoire reste très exposée et très vulnérable aux effets du changement climatique. L'engagement du FIDA pour le climat se traduit par son soutien à la réalisation de l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques) et la mise en œuvre des actions prévues dans la CDN auprès de populations particulièrement vulnérables.
22. Le projet se justifie par ailleurs au regard des deux axes stratégiques du COSOP 2019-2024 qui visent le premier à renforcer la résilience des populations rurales vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux changements climatiques et le deuxième à améliorer la performance des principales filières agricoles qui créent des emplois et de la richesse pour les populations rurales et qui respectent les principes de la gestion durable des ressources naturelles. En ayant la résilience comme dimension transversale, le projet entend promouvoir des solutions durables permettant de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de créer les conditions favorables pour la valorisation et la mise en marché dans les filières-cibles^[1]

B. Enseignements tirés

23. La mise en œuvre du projet RESI-2P capitalisera sur les connaissances documentées, territorialement ancrées et promues par le projet Neer-Tamba et d'autres partenaires dans le contexte burkinabè et au-delà.
24. Les approches d'interventions mises en œuvre par les partenaires au développement du Burkina Faso dans le contexte de fragilité du pays ont révélé la nécessité de déployer des instruments de réponse alternatifs face au risque élevé et constant de décapitalisation auxquels font face les populations exposées aux crises, et face à la volatilité des investissements structurants dans un tel contexte. La durabilité des interventions mises en œuvre par les projets et programmes pour développer les systèmes productifs et améliorer les conditions de vies socioéconomiques est sujette à caution, car la fragilité du contexte requiert d'envisager des solutions de reconstitution. Pour limiter les effets de repli qui font replonger les populations dans les situations d'avant-projet, le contexte de fragilité nécessite de mettre en œuvre une stratégie d'intervention continue et dans la durée avec un ancrage territorial. L'équipe-pays des Nations unies au Burkina Faso conduit une étude conjointe de fragilité en vue de définir une stratégie commune d'intervention. Le FIDA, à travers le projet RESI-2P et l'ensemble de son programme-pays, contribuera à la mise en œuvre de cette stratégie commune.
25. Dispositif d'intervention résilient. En dépit des menaces récurrentes d'insécurité, les projets du FIDA (projet Neer-Tamba, PAPFA et PAFA 4R) ont pu développer une résilience qui leur a permis d'obtenir d'importants résultats. En effet, ils continuent d'assurer leur présence en maintenant un certain volume d'activités dans les zones sensibles en s'appuyant avec succès sur des dispositifs de services localement ancrés. Il s'agit d'ONG, de filières d'OP et autres associations spécialisées, qui disposent d'un réseau de membres à l'échelle national, interrégional ou interprovincial. Ces structures locales s'appuient sur un système de relais basé sur la capacitation de leurs agents, en fonction des besoins en travaux ou en ingénierie sociale, qui se déploie à la carte. D'une expérience à une autre, ces partenaires au développement local durable ont bâti un savoir-faire endogène dont la mobilisation se fait à tout moment dans leurs zones d'intervention et en dehors. Suivant un partenariat basé sur les résultats, cette approche de mise en œuvre a permis une meilleure appropriation des acquis, leur mise à l'échelle et la création d'une plus-value au niveau socio-économique.
26. Au compte du projet Neer-Tamba et du PAPFA, le recours aux paysans relais/aménagistes pour l'appui-conseil rapproché des producteurs, dans un contexte d'insécurité grandissante a non seulement permis d'assurer la continuité de l'appui-conseil rapproché, mais aussi de rendre plus accessible l'accompagnement technique des acteurs des filières. Cependant, il est nécessaire de poursuivre ce renforcement afin de les amener à construire un modèle d'affaire réaliste et opérationnel au profit des paysans relais.
Qualité des institutions et des politiques. En dépit de sa situation de fragilité et les crises politiques qui ont entraîné un affaiblissement de l'Etat, le Burkina Faso détient des scores en matière de qualité des politiques et des institutions (indice CPIA attribué par la Banque mondiale) et de performance du secteur rural (mesuré par le FIDA) qui sont nettement à la moyenne des États de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) voire de l'Afrique subsaharienne. La Burkina Faso a le deuxième meilleur score (3,8 en 2021) du CPIA dans la région AOC, juste derrière le Ghana. Ceci indique que le Burkina Faso a conservé une capacité réelle de mise en œuvre des politiques et projets d'investissements avec des institutions dont la qualité reste parmi les meilleures en Afrique.
27. Approche de développement territoriale inclusive. La mise en œuvre du Programme national de gestion des terroirs en deux phases entre 1992 et 2018 (financement Banque mondiale) a révélé l'importance de responsabiliser les communes, les collectivités territoriales et les communautés concernées dans la gestion du développement local. Il s'agissait d'un programme de développement rural à base communautaire s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté à travers le transfert accéléré des ressources publiques au milieu rural pour la réalisation d'infrastructures socio-économiques et productives ainsi que la capacitation des communautés à la base et des collectivités territoriales pour la planification et la maîtrise d'ouvrage de ces investissements. La mise en œuvre a permis le financement d'importants micro-projets d'investissement, entre autres, en matière d'accès à l'eau potable, aux infrastructures, d'amélioration du capital de production agro-sylvo-pastorale, d'éducation, d'assainissement, en somme de lutte contre la pauvreté. De cette expérience ressortent deux principaux enseignements : responsabiliser davantage les communautés dans l'identification de leurs besoins et la réalisation des investissements, condition clé pour leur durabilité, d'une part ; mais aussi, aller au-delà de la gestion des ressources naturelles selon une démarche globale pour assurer la cohérence de différentes politiques sectorielles au niveau local. En capitalisant sur ces enseignements, le projet

RESI-2P va ancrer la résilience au cœur de l'approche territoriale inclusive visant à répondre dans la mesure du possible aux priorités d'investissements identifiées par les bénéficiaires.

28. **Sécurisation foncière**. Des expériences d'ententes foncières se sont révélées une bonne alternative à la sécurisation foncière pour les aménagements. Cette alternative a été adoptée par Neer-Tamba et est mise en œuvre par le PAPFA et le PAFA-4R tout au long de leurs processus d'aménagement. En collaboration avec la Direction générale du foncier et l'organisation du monde rural (DGFOMR), le projet Neer-Tamba a mis en œuvre une approche qui inclut les aspects suivants : (i) création et accompagnement des institutions de sécurisation foncière telles que les Services fonciers ruraux (SFR) au sein des communes et les Commissions foncières villageoises (CFV) et Commission de conciliation foncière villageoise (CCFV) dans les villages ; (ii) l'adoption du procès-verbal de cession foncière comme document dont l'établissement enclenche le processus d'aménagement. Il a été nécessaire de renforcer les capacités de tous les acteurs impliqués dans le processus ainsi qu'informer et sensibiliser les communautés à la base sur les enjeux de la sécurisation foncière en milieu rural. Le projet Neer-Tamba a documenté cette procédure par la production et la diffusion d'un outil guide qui en décrit le processus. Tous ces outils sont aujourd'hui des références mises à la disposition des partenaires impliqués dans les questions de sécurisation foncière en milieu rural. S'appuyant sur ces expériences avec Neer-Tamba, PAFA-4R et PAPFA, RESI-2P internalisera et contribuera à améliorer le processus existant de sélection des terres aux fins d'aménagement.
29. **Capacité de mise en œuvre des investissements structurants**. Le succès des projets Neer-Tamba, PAPFA et PAFA-4R résulte de leurs dispositifs d'exécution bien structurés et déconcentrés qui reposent sur la sécurité foncière des investissements, le faire-faire, le couplage ingénierie sociale/ ingénierie civile et la promotion des travaux HIMO qui suscite une forte participation des bénéficiaires et une bonne appropriation des investissements. Il s'agit notamment de la sécurité foncière des investissements, du faire-faire, du couplage ingénierie sociale/ ingénierie civile et de la promotion des travaux HIMO qui suscite une forte participation des bénéficiaires et une bonne appropriation des investissements. Dans la mise en œuvre du projet Neer-Tamba, elles ont prouvé une résilience soutenue, et contribué à la pérennisation des investissements. La stratégie de planification spatiale des aménagements fonciers et l'approche bassin versant adoptée, intégrant les aménagements CES/DRS et de récupération des terres dégradées dans les sous-bassins versants des bas-fonds à aménager avec la mise en place d'associations d'usagers de bassins versants, permettront respectivement de réduire la sédimentation des bas-fonds, de protéger les écosystèmes, de prévenir les conflits et d'assurer la durabilité des investissements.

2. Description du projet

C. Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

C. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles du projet

30. **Objectif**. L'objectif de développement du projet est de renforcer la résilience des petits exploitants pauvres, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des personnes déplacées internes, par des investissements durables visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'augmentation des revenus. L'action du projet se traduira par une amélioration de la valeur de l'indice de résilience^[1] (+20%) concernant au moins 70% des ménages bénéficiaires^[2]. A terme, les principaux résultats du projet^[3] seront mesurés par l'adoption des pratiques et technologies durables et résilientes, notamment au changement climatique, l'augmentation des volumes commercialisés dans les filières promues par effet induit de l'amélioration de la productivité, l'accès au marché à travers le développement des infrastructures et des partenariats productifs avec les opérateurs de marché, le renforcement des capacités des acteurs dans les filières-cibles, incluant les connaissances en matière de pratiques nutritionnelles, l'accès aux informations agro-climatiques, le suivi de la nappe phréatique et une meilleure sécurisation foncière.
31. **Zone d'intervention**. Le projet interviendra dans deux régions, le Nord et le Centre-Ouest suivant une double logique de ciblage visant à (i) consolider les acquis du portefeuille dans un contexte de fragilité qui menace la durabilité des investissements (région du Nord) ; et (ii) déployer une approche de résilience innovante et plus efficiente tirant leçons de l'expérience du projet Neer-Tamba avec une mise à l'échelle géographique au profit de nouvelles zones moins exposées à l'insécurité (Centre-Ouest). Cette approche permet de modérer le risque de décapitalisation ou de pertes d'actifs pour les groupes-cibles, d'éviter le blocage du projet du fait de l'insécurité tout en garantissant une supervision conjointe régulière. Dans ces régions, le projet interviendra sur l'ensemble des provinces en délimitant son action autour de zones de concentration à l'échelle communale et dans les principaux bassins de production. Ces zones de concentration sont localisées dans 36 communes (20 dans le Nord^[4] et 16 dans le Centre-Ouest^[5]) pour les aménagements et leur mise en valeur. La superficie-cible de l'aire de production (pour les bas-fonds et les périmètres maraîchers) autour du potentiel de ressource en eau est estimée à 6 510 ha^[6]. A cette estimation s'ajoute celle des bassins versants susceptibles d'être aménagés en mode CES/DRS et gestion des ressources naturelles (GRN) incluant la régénération naturelle assistée (RNA), provisoirement estimée à environ 38 000 ha^[7]. Toutefois, la zone d'influence du projet en ce qui concerne la valorisation de la production à travers la transformation et la commercialisation débordera le cadre géographique strict des deux régions-cibles.
32. La stratégie de ciblage se veut sensible à l'insécurité, en particulier dans la région du Nord où les interventions privilégieront dans un premier temps les communes prioritaires accessibles et moins exposées, quitte à inclure des communes secondaires à la revue à mi-parcours en fonction de la situation actualisée de sécurité. Elle répond également à une logique de synergie et de complémentarité pour éviter la duplication des interventions avec les autres partenaires techniques et financiers dont elle a tenu compte des programmes en cours ou envisagés : BAD, Union européenne, Banque mondiale, UNCDF, FAO, PAM, FEM, UICN, GIZ, Enabel – Coopération belge, Danemark, SNV, Coopération suisse, Ambassade des Pays-Bas, AGRA, RVO, la Plateforme pour la gestion des risques agricoles (PARM)^[8], etc.

33. Le ciblage approfondi/détaillé qui va circonscrire la couverture des villages sera défini avant le démarrage du projet[9] sur la base des critères incluant : (i) la pauvreté et la vulnérabilité (notamment liée à des ressources naturelles dégradées et aux impacts du changement climatique); (ii) les opportunités d'accès au capital foncier, et de sécurisation foncière pour les petits producteurs, en particulier les femmes, les jeunes, les PDI et les PSH ; (iii) le potentiel d'aménagement basé sur la disponibilité de la ressource en eau pour une production suffisante ; (iv) l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; (v) le potentiel de consolidation et de mise à l'échelle des acquis du projet Neer-Tamba ; (vi) la continuité territoriale de l'action du FIDA déployée à travers le PAPFA[10] et le PAFA-4R[11], pour maximiser les synergies et l'impact du projet ; (vii) le risque d'insécurité et/ou les effets induits de l'insécurité sur la gestion des ressources naturelles et les moyens d'existence ; (viii) la faiblesse ou l'absence d'investissements pour la production agropastorale ; et (ix) les opportunités de marché en faveur des petits producteurs.
34. **Filières prioritaires.** Le projet s'inscrit dans les filières prioritaires à la fois pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle avec un potentiel de valeur ajoutée et pour la création de synergies entre les différentes spéculations[12]. Il cible les cultures maraîchères[13], les céréales sèches (maïs, sorgho, mil) et le niébé, le riz, les tubercules (manioc et patate douce à chair orange – PDCO), l'aviculture, la porciculture, ainsi que les produits forestiers non-ligneux (PFNL) à l'instar du Moringa et du baobab.
35. **Groupe-cible.** Le projet ciblera les petits producteurs et les exploitations familiales agricoles pauvres ou vulnérables à la pauvreté avec ou sans affiliation suivant une approche favorable aux femmes (45%) et aux jeunes (50%). Le projet touchera également les organisations professionnelles agricoles et rurales (coopératives, groupements, OP, faïtières, plateformes, interprofessions, etc.) actives dans des activités de production, de transformation et de commercialisation dans les filières-cibles. L'approche de ciblage repose sur le principe d'inclusion sociale en conformité avec les normes nationales favorables à l'intégration des PDI et des PSH dans les activités du projet.
36. Dans les deux régions, le projet touchera directement 109 000 ruraux dont 49 050 femmes et 54 500 jeunes au sein 36 556 ménages[14], soit 16 645 dans le Nord et 19 611 dans le Centre-Ouest. A travers ces ménages, l'action du projet impactera 208 635 personnes, soit 98 890 bénéficiaires dans le Nord et 113 745 bénéficiaires dans le Centre-Ouest. Ces chiffres incluent les PDI et PSH respectivement estimées à 13 096 déplacées (soit 12 336 dans le Nord et 760 dans le Centre-Ouest) et à 1 097 personnes en situation de handicap (pour 438 dans le Nord et 658 dans le Centre-Ouest)[15].
37. Tableau 1. Répartition des bénéficiaires par région

Tableau 1. Répartition des bénéficiaires par région

REGION	RESI-2P		DESAGREGE				
	Bénéf. directs	Ménage	Mbre ménage	Femme	Jeune	PSH ⁶²	PDI ⁶³
Nord	50 500	16 945	94 890	37 956	47 445	438	12 336
Centre-Ouest	58 500	19 611	113 745	45 498	56 873	658	760
TOTAL	109 000	36 556	208 635*	83 454	104 318	1 097	13 096

38. Le projet adoptera une stratégie d'auto-ciblage et de ciblage direct avec une priorité sur l'inclusion sociale en se référant aux principes et approches du FIDA en la matière, aux orientations nationales en matière de ciblage axé sur le genre et les jeunes, ainsi que les PSH et PDI.
39. Le ciblage direct sera basé sur une approche inclusive, flexible et adaptée aux contextes des zones d'intervention., La stratégie considérera les entités socioprofessionnelles organisées qui existent déjà dans les sites du projet à travers leurs réseaux ou des unions auxquelles ils sont affiliés comme une porte d'entrée pour le ciblage de certaines activités. La stratégie devra garantir que les plus pauvres et vulnérables bénéficieront des appuis du projet (par exemple, la production, transformation, les microentreprises rurales (MER), les CES/DRS, les appuis de la nutrition et l'approche genre, entre autres). Les méthodes participatives du ciblage au sien de la communauté incluront GALS+ pour assurer la participation active des femmes et sera sensibles aux besoins et barrières de participation des femmes ainsi que les PSH et PDI.

Approche stratégique

40. Le projet RESI-2P différenciera ses investissements en fonction de la région d'intervention en tenant compte des opportunités de développement mais aussi des contraintes spécifiques liées à l'insécurité et ses corollaires sur les moyens d'existence des populations rurales. Le contexte d'insécurité suggère d'adopter une approche d'intervention prudentielle dans les zones à risque et de prioriser.
41. Le projet adoptera une approche de développement et d'aménagement territorial comme sa porte d'entrée. Elle sera articulée avec la gestion intégrée des espaces et des ressources naturelles dans les bassins de production et consistera à conduire un processus de diagnostic et de planification géospatiale participatif. Les plans de résilience prévus à l'échelle des communes incluront des outils récapitulatifs du diagnostic socio-foncier et des actions collectives définies (pépinières, reboisements, récupération de terres dégradées, embocagement, aménagement/réhabilitation de forêts villageoises ou communales, mises en défend, couloirs de transhumances, zone de pâtures, etc.)
42. Au terme de ce processus, chaque bassin de production, à l'échelle communale, disposera d'un plan spécifique de résilience qui sera son principal instrument de mise en œuvre du projet. Le diagnostic offre l'opportunité aux communes d'actualiser l'état des lieux de leurs PCD et surtout de les compléter avec une dimension opérationnelle sur la résilience qui devient une question importante dans le contexte actuel du pays. L'approche du projet étant différenciée par région, les 20 communes-cibles du Nord où le projet Neer-Tamba était intervenu, disposeront chacune d'un plan de consolidation et de résilience (PCR-N) tandis que les 16 communes-cibles du Centre-Ouest se doteront d'un plan directeur de résilience (PDR-CO). D'une durée de 4 ans, ces plans viendront enrichir les plans d'aménagement et plans de développement des deux régions et des communes concernées. Pour renforcer la dynamique de gestion intégrée des ressources, des co-investissements seront considérés dans une logique

intercommunale pour les communes qui partagent les mêmes bassins de production. Au démarrage, le projet s'accordera avec les collectivités territoriales sur les modalités d'un partenariat stratégique qui définit les champs d'action du projet par rapport aux compétences qu'elles exercent[18]. Ce partenariat sera formalisé et documenté, en conformément avec les principes de Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause (CPLCC)[19].

43. *Planification selon le phasage spécifique à chaque région.* Aussi bien dans le Nord que dans le Centre-Ouest, une priorisation des bassins de production sera faite pour établir l'ordre de préparation des plans. Dans le Nord ce phasage prendra notamment en considération l'insécurité qui limite l'accès à certaines communes, principalement les communes de la province du Loroum. Les interventions dans ces communes seront fonction de l'évolution positive de la situation sécuritaire. Dans le Centre-Ouest, l'ordre de passage pour la préparation des plans directeurs sera fonction des conditions favorables au démarrage des activités : disponibilité des études techniques préalables ; fonctionnalité des services fonciers ruraux (niveau commune) et des commissions villageoises (commissions foncières villageoises et commissions de conciliation) ; accords préliminaires sur le foncier (ententes foncières), leadership des communes, accord de principe pour la mobilisation et l'implication des services techniques déconcentrés, identification et disponibilité des prestations en ingénierie sociale.
44. *Mode opératoire.* Le marché du conseil burkinabè dispose d'expertises spécialisées en planification territoriale établies grâce aux phases successives du Programme national de gestion des terroirs (PNGT)[20]. Rési-2p s'appuiera sur cette offre qu'il mobilisera pour conduire le processus de préparation des plans de résilience et des plans directeurs. Etant donné le contexte, une évaluation préalable du risque sécuritaire sera conduite dans les deux régions et circonscrite aux communes-cibles. Les résultats induiront éventuellement un ajustement dans les priorités définies. Le processus aboutissant au plan comprend :
45. *Cartographie géospatiale (avant-projet)[21].* Suivant l'ordre des priorités établi par région, une cartographie géospatiale assistée sera réalisée à l'échelle de chacune des communes concernées. Elle consistera à scanner les principales ressources de la commune avec un zoom sur les ressources naturelles, infrastructures et équipements des bassins-cibles : plans d'eau, basfonds, périmètres maraîchers, infrastructures agropastorales, unités de transformation et sites de stockage, pistes de desserte, marchés, etc. Dans le Nord, il sera procédé à une actualisation des sites du projet Neer-Tamba à consolider autour des principaux bassins-cibles ou zones de concentration. A ceux-ci s'ajouteront les sites d'extension identifiés. Dans le Centre-Ouest, cette cartographie initiale sera réalisée selon le phasage défini. Le Système d'information géographique (SIG) que le projet mettra en place permettra de procéder à des actualisations périodiques montrant les évolutions induites par la mise en œuvre des plans.
46. *Diagnostics territoriaux participatifs.* Ils seront réalisés en collaboration avec les collectivités territoriales, les organisations professionnelles agricoles et rurales y compris les organisations des femmes et des jeunes, les PDI, les PSH, la chefferie traditionnelle ou leaders coutumiers, les services techniques régionaux et communaux de l'agriculture et des ressources animales, de l'environnement, des infrastructures rurales, les acteurs du secteur privé etc. L'objectif est de s'accorder sur une vision commune de l'organisation et de l'utilisation du territoire à court et à moyen terme en restant dans l'horizon temporel du cycle du projet. Une version simplifiée de la matrice RDMT sera mise à disposition par l'équipe FIDA et utilisée pour faciliter la conception de plans de résilience en suivant la logique d'identification des risques, vulnérabilités et interventions liées. Dans les communes dépourvues de structures foncières, les actions du projet (sensibilisation, négociation des ententes foncières) constitueront une première étape dans la sécurisation du foncier nécessaire à tout investissement durable. Sur la base des cartes réalisées, une démarche méthodologique axée sur la théorie de changement du projet devra permettre d'identifier à l'échelle locale les principales problématiques mais aussi les solutions alternatives durables liées à la pression sur les ressources naturelles, aux effets du changement climatique, des crises et des conflits sur la résilience des populations pauvres. Les diagnostics incluront l'analyse du genre et de la jeunesse rurale face à la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et face aux contraintes qui limitent leur accès aux opportunités de création de la richesse. Ils incluront aussi une analyse de risques de sensibilité aux conflits dans les communes qui abritent des PDI. Dans les bassins de consolidation (sites projet Neer-Tamba), le diagnostic veillera à ne pas remettre en cause les dynamiques organisationnelles en place ; l'accent sera porté plutôt sur les améliorations à apporter.
47. *Préparation des plans.* Les solutions d'investissements seront reliées aux effets et résultats attendus du projet ainsi qu'à ses principales activités (figure 2). Dans les bassins communaux du Nord, les investissements viseront, entre autres, sur les actions complémentaires sur les bas-fonds et périmètres maraîchers, des aménagements d'appoint, la mise en place d'un système d'approvisionnement en intrants (y compris les bio-intrants), le renforcement des mesures d'adaptation, etc. Dans le Centre-Ouest les actions-clés incluront des aménagements hydroagricoles avec protection et système de gestion, la mise en valeur des surfaces aménagées avec des mesures d'adaptation, le conseil à l'exploitation, la facilitation des relations avec les opérateurs de marché, etc.
48. *Exécution.* Les plans seront mis en œuvre sur la base d'un programme de travail annuel assorti de budget. L'exécution se fera à travers la maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'implication des communes, l'approche de développement conduit par les communautés, la participation des services techniques déconcentrés, etc.
49. *Phasage.* D'une façon générale, la première moitié du cycle du projet (4 premières années) portera sur les investissements structurants et catalytiques pour la résilience, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agroécologie, l'appui à la commercialisation d'excédents de produits dans le Centre-Ouest. Elle mettra également en place les conditions favorables à l'accès au marché à travers des études et opérations-pilotes y compris en matière de digitalisation. Au cours de la deuxième moitié du cycle (les années 5 à 8) le projet investira dans l'intensification de la production, le développement de l'entrepreneuriat et des alliances productives, etc.
50. Dans la région du Nord où la crise sécuritaire a mis en souffrance des investissements déployés par le projet Neer-Tamba et affecté les moyens d'existence des populations rurales pauvres, le projet accordera sa priorité à la recapitalisation et au relèvement des ménages ainsi qu'à la réhabilitation des aménagements. Ces investissements pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle seront prépondérants au cours des quatre premières années du cycle du projet. Pendant cette période, le projet aura une portée limitée en termes d'investissement dans la valorisation des produits agricoles. La deuxième moitié du cycle du projet donnera l'opportunité d'investir avec un peu plus de moyens dans la facilitation de l'accès au marché et le développement de

l'entrepreneuriat.

51. Pour assurer la qualité du processus, la démarche inclura une validation inclusive du protocole méthodologique par les parties prenantes sous le leadership des communes. De plus, en concertation avec les collectivités territoriales et les directions techniques déconcentrées, il sera établi un comité de revue technique qui interviendra à différentes étapes à définir dès le départ.

D. Composantes/résultats et activités

52. La structure logique du projet organise ses activités en deux composantes reliées aux effets attendus au terme d'un cycle de huit années : Une composante A « Renforcement de la résilience des systèmes de production » et une composante B « Facilitation de l'accès au marché ». Conformément à son approche stratégique décrite plus tôt, et pour un meilleur impact au niveau local et dans un contexte de fragilité, le projet va mettre en œuvre deux instruments d'investissement majeurs : les plans de résilience et une dotation compétitive de renforcement de la résilience. La coordination, la gestion, le suivi et l'évaluation et la gestion des savoirs seront assurés à travers la composante C.

53. Instruments d'investissement

54. Plans de résilience. Tel que décrit dans l'approche stratégique du projet, les investissements prévus dans les composantes d'impact seront exécutés au niveau des communes-cibles dans le cadre des processus inclusifs devant aboutir à la préparation et la mise en œuvre de 20 plans de consolidation et de résilience dans le Nord (PCR-N) et 16 plans directeurs de résilience dans le Centre-Ouest (PDR-CO).
55. Le projet RESI-2P considère les PCR-N et PDR-CO comme sa porte d'entrée dans les communes. Par conséquent le processus de planification est le premier investissement à exécuter dans les régions d'intervention. Ils seront élaborés suivant un phasage qui prévoit 8 par région en année 1 et année 2 et 4 en troisième année pour la région du Centre-Ouest. Ils seront actualisés suivant le même séquençage après la revue à mi-parcours afin de prendre en compte d'éventuelles nouvelles orientations pour la deuxième partie du cycle du projet. Les investissements prévus dans les PCR-N et PDR-CO seront exécutés par l'Unité de coordination du projet RESI-2P à travers les dispositifs de partenariat et de contractualisation prévus à cet effet.
56. Dotation compétitive de résilience. Parallèlement aux PCR-N et PDR-CO, le projet établira une facilité supplémentaire destinée à financer des investissements identifiés par les collectivités territoriales décentralisées comme catalytiques ou stratégiques pour le renforcement de la résilience dans leurs communautés. En dotation initiale, cette facilité est alimentée à hauteur de 6 millions d'Usd et peut connaître des abondements pendant la mise en œuvre du projet selon les opportunités de cofinancement qui se présenteraient. Un manuel spécifique d'opérations et de procédures sera annexé au manuel de mise en œuvre du projet pour décrire le mode opératoire de cette facilité.

57. Composante A. Renforcement de la résilience des systèmes de production (71,46 millions d'Usd, 61%)

58. *Effet attendu. La résilience des systèmes de production et l'alimentation des petits producteurs dans les filières-cibles sont améliorées*
59. A la fin du projet : (i) 70% de ménages rapportent une augmentation de 20% de leurs capacités de résilience; (ii) plus de 4 millions tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (CO₂eq) sont évitées ou de carbone sont fixées^[1]; (iii) 80% de femmes soutenues font état d'une amélioration de la qualité de leur régime alimentaire.
60. Trois sous-composantes reliées à des produits spécifiques définis dans la structure du projet contribueront à réaliser cet effet : (A1) Aménagements résilients et innovants ; (A2) Intensification et diversification de la production ; (A3) Renforcement des acteurs et éducation environnementale.
61. **Sous-composante A1. Aménagements résilients et innovants**
62. *Produit attendu. Des bassins de production sensibles au changement climatique sont aménagés.*
63. Cette sous-composante vise à renforcer et à accroître les superficies de terres sécurisées à mettre en valeur par l'amélioration de la disponibilité en qualité et en quantité de l'eau à usage agricole. Les zones ciblées incluent : (i) les sites inondés où la nappe phréatique est peu profonde (pour les puits tubés^[2]) et aménagements suivant les courbes de niveau et ; (ii) les zones surélevées (périmètres maraîchers avec forages équipés au solaire et conservation/restauration des sols).
64. Au terme du cycle du projet, les indicateurs projettent : (i) une centaine de bassins de production aménagés et mis en valeur à travers 36 plans de résilience ; (ii) 2 917 ha de terres agricoles dotés d'infrastructures hydrauliques construites ou remises en état ; et (iii) 30 802 d'ha de terres soumises à une gestion résiliente au climat.
65. Suivant la démarche de différenciation par région, le projet investira sur 6 136 ha dans la région du Nord et 24 666 ha dans le Centre-Ouest. L'objectif qui passe du simple au quadruple s'explique par le fait que le projet hérite des réalisations du projet Neer-Tamba dans la région du Nord qui a bénéficié des mêmes types d'infrastructures. Nombre de ces réalisations en souffrance ont cependant besoin d'être renforcées dans un contexte d'insécurité qui limite par ailleurs l'extension des investissements.
- 66.
67. Tableau 2. Répartition par région des objectifs d'aménagement^[3]

Tableau 2. Répartition par région des objectifs d'aménagement⁷¹

Aménagements	Superficie-ciblée (HA)
1. Région du Nord	6 136
<i>1.1. Consolidation</i>	567
1.1.1. Réhabilitation des bas-fonds	509
1.1.2. Réhabilitation des PM avec puits	20
1.1.3. Réhabilitation des PM avec forages	38
<i>1.2. Nouveaux aménagements (Résilience)</i>	5 569
1.2.1. Aménagement de bas-fonds	200
1.2.6. Conservation/Restauration des sols	5 369
2. Région du Centre-Ouest	24 666
2.1. Aménagement de bas-fonds	1 900
2.2. Aménagement de PM avec forages	100
2.3. Aménagement de PM avec des puits tubés	150
2.4. Conservation/restauration des sols	22 516
Total	30 802

Dans le Nord, les activités de consolidation porteront sur la réhabilitation des basfonds et périmètres maraîchers. Au total, 18 communes seront concernées par les travaux confortatifs dans les basfonds, 20 communes dans les périmètres maraîchers dotés de puits et 12 communes pour les périmètres maraîchers avec forages. En revanche, les nouveaux aménagements (dits de résilience) toucheront l'ensemble des 20 communes. Dans le Centre-Ouest, les activités concernent essentiellement de nouveaux travaux, en faveur des communes qui disposent de PDR-CO. En plus des 16 communes ciblées (aménagement de basfonds et PM), cinq autres communes de la province de la Sissili^[4], recevront des activités de conservation/restauration des sols.

69. L'exécution des activités d'aménagement se fera par des prestataires de services recrutés sur une base compétitive, suivant un processus à plusieurs étapes : (i) pré-identification et sélection ; (ii) ingénierie sociale ; (iii) études techniques et socio-environnementales ; (iv) formation (pour les CES/DRS) ; (v) réalisation des travaux ; (vi) suivi-contrôle des travaux ; (vii) supervision des travaux ; (viii) réceptions (technique, provisoire et définitive). Les activités de sécurisation foncière, exécutées sous la coordination de la Direction générale du foncier de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFORMR) inclura : (i) sessions de formations et d'information/sensibilisation ; (ii) dotation en équipements ; (iii) suivi et supervision. Elles ciblent les structures et instances locales de sécurisation foncière en milieu rural pendant le processus inclusif et participatif d'élaboration des plans de résilience communautaires et décrit dans le document d'accord de cession foncière.
70. Le projet formalisera sa collaboration avec plusieurs institutions, par la signature des protocoles/conventions de partenariat basés sur les résultats. Ces institutions incluent les Directions générales et régionales des services techniques (aménagement et foncier), les communes de la zone d'intervention du projet et des prestataires de service. La mise en valeur des aménagements sera rigoureusement encadrée par un système de gouvernance matérialisé par la mise en place des comités de gestion élus et formés. Ces derniers sont constitués depuis l'étape d'ingénierie sociale et seront partie prenante du suivi du processus d'aménagement.
71. **Sous-composante A2. Intensification et diversification de la production**
72. *Produit attendu. Des pratiques innovantes et résilientes et des bonnes pratiques d'alimentation sont adoptées.*
73. En termes de résultats attendus : (i) environ 24 500 producteurs ruraux ont accès à des intrants et technologies résilientes ; (ii) 180 OP sont soutenues dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat ; (iii) au moins 11 000 personnes ont reçu un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition.
74. Les activités de la sous-composante suivent l'approche territoriale du projet avec une différenciation par région et une attention particulière au potentiel et aux besoins des communes, aux réalisations précédentes du projet Neer-Tamba et des autres acteurs, pour mettre à l'échelle les expériences réussies et harmoniser les actions avec les axes et priorités des plans locaux de développement tant au niveau régional que communal. Les activités de la sous-composante seront partie intégrante des plans de consolidation et de résilience (Nord) et des plans directeurs de résilience (Centre-Ouest) définis pour la mise en œuvre du projet.
75. **Intensification de la production**
76. Pour intensifier et diversifier les productions, accroître le rendement, et répondre à la demande du marché et des consommateurs, le projet appuiera le développement et l'adoption des techniques de production résilientes, y compris l'accès de proximité aux semences de qualité et investira dans la promotion de l'agriculture numérique inclusive.
77. *Développement et adoption des techniques et pratiques de production résilientes*
78. L'accès durable aux semences de qualité, et l'adoption des techniques de production résilientes au changement climatique, sera facilité par : (i) l'appui et le renforcement du réseau des OP multiplicateurs ; (ii) la promotion et diffusion des semences certifiées ; (iii) les champs-écoles agropastoraux (CEAP) ; (iv) la multiplication des semences des espèces fertilisantes ; (v) l'appui à la conservation du matériel phyto-génétique ; (vi) la promotion de solutions agroécologiques ; (vii) la promotion de la petite mécanisation.

79. Appui et renforcement du réseau des OP multiplicateurs des semences de qualité et certifiées. A l'échelle des **deux régions**, l'activité concernera au total environ 126 producteurs-multiplicateurs des semences[5] regroupés en 12 coopératives[6]. L'action renforcera le réseau des multiplicateurs existant dans les deux régions (membres de l'UNPS-B) et en général le dispositif de production des semences certifiées sous contrôle des Institutions publiques concernées (Service national des semences, INERA[7]) selon les dispositions régies par la Loi[8]. Dans les **deux régions** le projet supportera : (i) la formation des groupes de multiplicateurs; (ii) la dotation de semences de base[9]; (iii) les intrants et petits équipements pour la production[10], (iv) la réalisation de 12 magasins de 20-30 tonnes[11]. La dotation permettra aux multiplicateurs de (i) satisfaire la commande du projet pour la première campagne de production sur les terres aménagées, (ii) se structurer et s'organiser pour mieux gérer leur future activité économique. Les Unions régionales et provinciales des producteurs-multiplicateurs de semences (URPS), seront soutenues pour accroître leurs capacités dans la phase de nettoyage, sélection et stockage de la semence. Au **niveau national**, l'INERA sera appuyée pour la production de semences de base[12] nécessaire au projet, de même que le Service national de semences et les autres services dans le renforcement des capacités (formation) des agents chargés du suivi, du contrôle et de la certification des semences.
80. Promotion et diffusion des semences certifiées. Les semences certifiées seront (i) distribuées aux participants aux CEAP; (ii) promues à l'occasion de foires, marchés hebdomadaires, démonstrations dans les villages, etc. (iii) vendues au niveau des magasins de semences, directement aux producteurs voisins, etc. Au niveau des CEAP, chaque participant recevra une quantité de semences pour emblaver une partie de son exploitation dans laquelle il répliquera les itinéraires techniques les plus appropriés d'agroécologie et résilients au CC qu'il a appris[13]. Dans la **région du Nord**, au total 5 521 producteurs[14] bénéficieront de semences de qualité certifiées pour emblaver 3 394 hectares. Dans la **région du Centre-Ouest**, au total 18 936 producteurs[15], bénéficieront de la distribution de semences de qualité certifiées pour accroître la résilience des populations et des systèmes de production autour des nouveaux aménagements, pour un total de 13 176 hectares : (i) 1 900 hectares de bas-fonds rizicoles[16], (ii) 11 256 hectares de céréales sèches (maïs, sorgho, mil) et de niébé [17] et (iii) 20 hectares de tubercules et racines (manioc, PDCO)[18].
- 81.
82. Tableau 3. Récapitulatif régions du Nord et du Centre-Ouest

Tableau 3. Récapitulatif régions du Nord et du Centre-Ouest

Région/Cultures	Superficies emblavées (ha)			Semences distribuées (t)			Producteurs (nombre)		
	Consolidation	Résilience	Total	Consolidation	Résilience	Total	Consolidation	Résilience	Total
Région du Nord									
Riz	509	200	709	16	6	22	2 036	800	2 836
Sorgho/Mil/ Mais/ Niébé	-	2 685	2 685	-	32	32	-	2 685	2 685
Total	509	2 885	3 394	16	38	54	2 036	3 485	5 521
Région du Centre-Ouest									
Riz		1 900	1 900		57	57		7 600	7 600
Mais /Sorgho/Mil / Niébé		11 256	11 256		135	135		11 256	11 256
Igname/Manioc/PDCO		20	20		(boutures) 200 000	(boutures) 200 000		80	80
Total		13 176	13 176					18 936	18 936
TOTAUX GENERAUX	509	16 061	16 570				2 036	22 421	24 457

83. Champs-écoles agropastorales (CEAP). Dans les **deux régions**, seront mis en place au total 1 120 CEAP dont 242 dans la région du Nord et 878 dans la région du Centre-Ouest, qui verront au total la participation de 31 138 personnes, dont 6 680 dans le Nord et 24 458 dans le Centre-Ouest. Ils seront organisés autour (i) des systèmes de production de bas-fonds ; (ii) des périmètres maraichers (*Diversification*) ; (iii) des systèmes de production pluviale incluant aussi les travaux CES/DRS et de l'agroforesterie. Des facilitateurs seront formés sur l'approche et l'émergence de producteurs relais au sein du groupe des participants aux CEAP sera soutenue pour en assurer la durabilité et la pérennisation.
84. Multiplication des semences des espèces fertilisantes. Dans les **deux régions** et au niveau d'environ 16 unités de production regroupant une cinquantaine de personnes, le projet appuiera la multiplication des espèces fertilisantes locales (légumineuses et plants d'espèces PFNL)[19] pour emblaver 5 629 ha des sols traités avec les travaux CES/DRS. La distribution des semences et plants des espèces fertilisantes aux producteurs se fera à travers les CEAP organisés autour des cultures pluviales et de l'agroforesterie.
85. Appui à la conservation du matériel phyto-génétique[20]. Dans la **région du Centre-Ouest**, le projet supportera (i) un diagnostic et la conduite de tests d'adaptation et de sélection en milieu paysan des variétés, les plus adaptées au contexte agro écologique et résilientes aux changements climatiques (riz, légumineuses) en appui au programme de la CONAGREP[21], et (ii) le renforcement et/ou mise en place de 16 banques de semences paysannes, en valorisant les expériences en cours en termes de gestion et gouvernance.
86. Promotion de solutions agroécologiques. Dans la **région du Centre-Ouest**, le projet appuiera (i) d'une part l'émergence de 16 coopératives regroupant environ 400 membres intéressées à la production de bio-solutions et candidats à devenir des microentreprises rurales, et (ii) d'autre part à la promotion et diffusion des bio-solutions au niveau des exploitations familiales facilitant ainsi leur transition vers des pratiques agricoles plus durables, à travers les CEAP et des journées de promotion et de démonstration.
87. Promotion de la petite mécanisation. Dans la **région du Centre-Ouest**, environ 32 coopératives seront soutenues dans l'acquisition d'outils équipements et machinismes agricoles pour renforcer un service aux membres des coopératives, et la formation à leur utilisation, maintenance et gestion.

88. *Promotion de l'agriculture numérique inclusive*

89. Au niveau des **deux régions**, le projet mettra en œuvre une série d'activités d'appui à la promotion de l'agriculture digitale. En particulier le projet (i) renforcera les services numériques « e-conseil » sur l'agro-météorologie mis en place par le MARAH par la dotation de kits éducatifs intelligents et portatifs [22] et en formera les utilisateurs, et (ii) organisera des campagnes de communication sur les services e-conseil agro-météorologique à travers les radios communautaires sous différentes formes : spot publicitaire, sketch thématique ou sponsoring d'émissions thématiques sur les services agro météorologiques. Une des émissions radio fera un focus sur l'impact du changement climatique sur les femmes et les jeunes et les mesures d'atténuation grâce à l'accès à l'information. Au **niveau national**, l'appui à la digitalisation prévoit : (i) l'appui à la création, la production, la validation et la diffusion de contenus en 5 langues sur l'information agro-météorologique en partenariat avec les ministères, les agences étatiques, radios communautaires et entreprises privées concernées. ; (ii) l'opérationnalisation d'une plateforme nationale interopérable de gestion durable des terres et des eaux; et (iii) une étude de faisabilité pour la mise en place de serres intelligentes simplifiées dans les deux régions du projet afin de pallier les problèmes fonciers et assurer la gestion durable de la terre et de l'eau aux jeunes, aux femmes et aux PDI.

90. **Diversification de la production et amélioration de la nutrition**

91. *Activités de diversification*. En termes de diversification, le projet appuiera les activités facilement praticables par les groupes vulnérables ciblés notamment les femmes, les jeunes, les PSH et les PDI. En particulier : (i) le maraîchage pour lequel les producteurs seront dotés d'un kit [23], (ii) l'aviculture traditionnelle améliorée de type familial [24] et la production porcine de races locales [25], (iii) la production de PFNL dans le cadre des jardins nutritifs conduits selon le protocole définis par le gouvernement [26]. Le projet appuiera, non seulement les productions destinées à l'autoconsommation et le marché local, mais aussi tournés vers les marchés urbains ou régionaux. Dans la **région du Nord**, 4 260 personnes [27] seront soutenues dans les activités de diversification [28] et 6 800 dans la **région du Centre-Ouest** [29].

92. *Encadrement et appui-conseil de proximité*. Les approches retenues pour accompagner et assister les producteurs sont essentiellement : (i) les CEAP déjà indiqués dans les activités précédentes ; (ii) les Club Dimitra couplés aux CEAP pour associer les aspects sociaux au sein des groupes et des communautés ; (iii) des visites d'échanges et partage d'expériences entre producteurs et groupes-cibles ; (iv) l'appui-conseil de proximité et le suivi. A ce paquet d'activités, s'ajoutent les formations techniques spécifiques aux différentes activités.

93. *Education nutritionnelle*. Le programme d'éducation nutritionnelle passera par : (i) la formation de 144 animateurs/trices (points focaux nutrition), dont 80 pour la région du Nord et 64 pour le Centre-Ouest [30]; (ii) un programme IEC pour un changement comportemental alimentaire des ménages [31]; (iii) l'organisation de 189 démonstrations sur la préparation des aliments, dont 100 dans la région du Nord et 89 dans le Centre-Ouest, pour enrichir les plats locaux avec l'utilisation de produits à plus haute valeur nutritive (exemple : légumes, PDCO, PFNL), et (iv) la diffusion de spots radio sur la nutrition. A ce programme s'ajoute l'appui à la mise en place de 72 jardins scolaires [32] dont 40 dans la région du Nord et 32 dans la région du Centre-Ouest, contribuant ainsi à l'Initiative Présidentielle sur les jardins scolaires et pour lesquels est estimé à environ 43 200 le nombre des élèves bénéficiaires dont 24 000 dans la région du Nord et 19 200 dans la région du Centre-Ouest [33].

94. **Sous-composante A3. Renforcement des acteurs et éducation environnementale**

95. *Produit attendu* : Les capacités des OP, des institutions et structures d'encadrement sont renforcées

96. *A terme*, 60% des OP fonctionnelles sont renforcées dans les filières-cibles

97. La capacité organisationnelle et de gestion des acteurs aux différents niveaux national, régional et communal, constituent un de facteurs de réussite des activités productives et économique promues par le projet. Elle sera prise en compte dans les processus de planification inclusive. L'action du projet [34] portera notamment sur : (i) le renforcement des OP de base, de leurs faitières et cadres de concertation, à l'instar de la Chambre nationale d'agriculture (CNA), de la Confédération paysanne du Faso (CPF) et du Conseil national de l'agriculture biologique (CNABio) ; (ii) le renforcement des capacités opérationnelles et d'assistance des Services techniques de l'Etat ; (iii) l'alphabétisation fonctionnelle et la formation à l'approche GALS. En matière d'éducation environnementale, le projet mettra un accent particulier sur les initiatives pouvant accroître la sensibilité et l'information des institutions et des populations concernant : (i) la gestion durable des ressources naturelles (eau, couvert végétal, ressources édaphiques et agroécologie etc.) et les effets du changement climatique ; (ii) les principes d'une bonne gouvernance environnementale (y compris la gestion des conflits et le respect de la législation environnementale en vigueur, etc.) et sur (iii) l'approche agroécologique dans la conduite des activités productives. A cet effet, le projet soutiendra (i) 36 programmes IEC au niveau communal, dont 20 dans la **région du Nord** et 16 dans la **région du Centre-Ouest**; (ii) la production de matériel informatif ; (iii) la réalisation de spots radio, communication sur les réseaux sociaux et de pièces théâtrales. Ces initiatives feront partie intégrante des plans de consolidation et / ou résilience des 36 communes concernées par le projet.

98. *Expérience-pilote de gardes d'enfants mobiles* [35]. Elle consistera à tester l'efficacité et la viabilité du modèle de gardes d'enfants mobiles dans dix communautés bénéficiaires, en mettant l'accent sur le développement de la capacité des femmes locales à fournir ces services et en veillant à ce que le modèle soit financièrement viable [36].

99. **Composante B. Facilitation de l'accès au marché (24,93 millions d'Usd, 22%)**

100. *Effet attendu*. Les bases de la valorisation et l'accès au marché des produits durables sont promues

101. L'objectif de cette composante est de faciliter la création de la valeur ajoutée et les relations de marché dans les filières-cibles de manière durable à travers l'augmentation de la capacité d'investissement, la promotion de l'esprit d'entreprise et l'amélioration de l'accès au financement et aux marchés. En termes d'indicateurs attendus à la fin du projet : (i) 40% des OP déclarant une augmentation des volumes commercialisés d'au moins 20% ; (ii) la commercialisation des produits transformés augmente de 40%.

102. La création de valeur au niveau des différents acteurs et l'accès au marché des filières-cibles font partie intégrante de la stratégie de renforcement de la résilience du projet. En se concentrant sur l'augmentation des opportunités de vente, la réduction des coûts de transaction, l'amélioration de l'accès aux intrants, à l'information et à la technologie, les petits agriculteurs, les femmes et les jeunes pourront accumuler des actifs et diversifier leurs revenus. Cette finalité est essentielle pour résister aux impacts des chocs climatiques, de l'insécurité et des perturbations de marchés auxquels ils sont de plus en plus confrontés.
103. Cette composante complète le développement de la production durable mis en œuvre dans la composante A et s'organise en trois sous-composantes: (a) Infrastructures et équipements d'appui à la transformation et à la commercialisation ; (b) Commercialisation, entrepreneuriat et accès au financement ; et (c) Appui à la gouvernance des filières-cibles. Elles seront mises en œuvre à travers les plans de résilience conformément à la stratégie du projet.
104. **Sous-composante B1. Infrastructures et équipements d'appui à la transformation et à la commercialisation**[\[37\]](#).
105. *Produit attendu. Des infrastructures et équipements adaptés améliorent la transformation et la commercialisation des produits dans les filières promues.*
106. Les principales réalisations incluent : (i) 63 infrastructures de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état ; (ii) 75 kilomètres de routes ou pistes rurales remis en état ou améliorés.
107. Le projet va contribuer à améliorer l'accès physique par la réhabilitation et l'entretien (routine et périodique) des infrastructures routières (ouvrages et terrassement) sensibles à l'environnement et aux effets du changement climatique, en vue de faciliter la connexion physique entre bassins de production et marchés. La mise en place d'infrastructures post-récoltes climato-sensibles contribuera à accroître la valeur commerciale des spéculations ciblées, par l'amélioration des exigences en matière de collecte, de traitement, de conditionnement, de stockage et de conservation, tout en réduisant les pertes post-récoltes. L'appui à la transformation (principalement du riz) sera assuré par la construction (et l'équipement) des unités de transformation. La répartition des infrastructures post-récoltes ciblées se fera de la manière suivante : (i) à l'échelle de chaque site aménagé (ou en faveur de quelques sites contigus), seront construites les infrastructures de petites capacités et ; (ii) à l'échelle des communes, seront pourvues les infrastructures de grandes capacités.
108. Les activités identifiées au compte de la **consolidation dans la région du Nord** visent à améliorer la performance des aménagements réalisés par le projet Neer-Tamba. Les infrastructures suivantes seront construites : (i) douze magasins de stockage[\[38\]](#); (iii) six unités de transformation de riz[\[39\]](#) ; (iv) trois centres de collecte, de conditionnement et de transformation de produits maraîchers. Au titre de nouveaux investissements (**résilience**[\[40\]](#)) **dans le Nord**, les infrastructures à construire sur les nouveaux sites à aménager concernent la filière riz : (i) six magasins de stockage[\[41\]](#) ; et de (ii) six unités de transformation de riz[\[42\]](#).
109. Dans le **Centre-Ouest** les activités porteront sur la construction des infrastructures post-récolte suivantes : (i) six magasins de stockage de riz[\[43\]](#); (ii) douze magasins de stockage et de conservation d'oignons[\[44\]](#) ; (iii) douze unités de transformation de riz[\[45\]](#); (iv) six centres de collecte, de conditionnement et de transformation de produits maraîchers. Pour un accès physique pérenne et un niveau de service amélioré entre zones de production et marchés, 75 km de pistes rurales seront réhabilités et entretenus[\[46\]](#). Un dispositif d'entretien de routine durable sera mis sur pied autour de chaque piste rurale réhabilitée.
110. La réalisation de ces infrastructures se fera suivant un processus incluant plusieurs étapes dont l'identification, la sélection, les études, les travaux (construction des infrastructures post-récoltes et réhabilitation des infrastructures routières), le suivi-contrôle et la supervision des travaux, les réceptions (technique, provisoire et définitive) et l'entretien (périodique et routinier pour les infrastructures routières). Le projet établira des partenariats avec les services techniques de l'Etat centraux (Direction générale des pistes rurales (DGPR), Direction générale de l'entretien des routes (DGER) et déconcentrés (Directions régionales des infrastructures et du désenclavement (DRID) d'une part, et les communes d'autre part.
111. **Sous-composante B2 Commercialisation, entrepreneuriat et accès au financement**[\[47\]](#)
112. *Produit attendu. L'entrepreneuriat et les partenariats productifs facilitent l'accès des petits producteurs dans des marchés rémunérateurs*
113. A la fin du projet : (i) environ 1 650 initiatives économiques rurales ont accès à des services de développement des entreprises ; (ii) une trentaine de partenariats commerciaux développés sont actifs et viables.
114. Pour atteindre ces résultats, le projet prévoit : (i) un appui à la commercialisation et à la transformation des produits agricoles et d'élevage ; (ii) la promotion d'initiatives entrepreneuriales; et (iii) la facilitation de l'accès au financement.
115. *Appui à la commercialisation et à la transformation*: La stratégie du projet favorisera une approche axée sur la demande afin d'augmenter le niveau des ventes et la valeur ajoutée des petits agriculteurs dans les filières ciblées. A cette fin, elle conduira les activités suivantes : (i) études de marché pour les filières cibles pour circonscrire le potentiel de marché et identifier les opportunités de commercialisation et transformation spécifiques; (ii) renforcement et consolidation des Organisations paysannes de base (OPB), des Organisations faitières (OF) et des interprofessions sur les stratégies de marché; (iii) financement des partenariats commerciaux que le projet facilitera entre les OPB et les opérateurs de marché (commerçants, agrégateurs, transformateurs, acheteurs institutionnels, etc.); et (iv) promotion du numérique pour faciliter l'appropriation des nouvelles technologies par les acteurs.
116. *Promotion d'initiatives entrepreneuriales* : Le projet RESI-2P favorisera l'intégration des femmes rurales, des jeunes, des personnes en situation de handicap (PSH) et des PDI dans les secteurs agricoles à travers des microentreprises rurales (MER). L'objectif visé est de promouvoir et de développer les MER qui génèrent des bénéfices monétaires pour leurs investisseurs et créent des emplois salariés. L'idée est de les faire évoluer vers des entreprises qui augmentent durablement leurs performances en termes d'accès au marché, de maîtrise des coûts, de perspectives, etc.

117. Le projet favorisera la création de 1 500 MER individuelles et 150 MER collectives dans les filières-cibles, la moitié des MER se trouvant dans le Nord et l'autre moitié dans le centre-ouest. [48] Le projet soutiendra les MER qui s'engagent dans une variété d'initiatives qui se rapportent aux opérations de la chaîne de valeur, comprenant (a) le développement d'une production commerciale; (b) la fourniture de services aux acteurs de la chaîne de valeur (transport, location d'équipement, production de bio-intrants, production de semences, etc.); (c) la transformation des produits agricoles (PFNL, riz étuvé, chips de patate douce, etc.); (d) et la commercialisation (collecteurs, agrégateurs de matières premières agricoles, etc.). Le projet utilisera un processus d'incubation adapté au contexte des deux régions et aux capacités des entités publiques et privées existantes qui soutiennent le développement de l'entrepreneuriat dans le pays.
118. Les investissements seront financés au moyen de subventions apportées par le projet, complétées par les contributions des MER. Un financement supplémentaire de la part d'institutions financières sera également facilité afin d'augmenter la capacité des MER à mobiliser les ressources nécessaires pour leur part de l'investissement. Le projet soutiendra des co-investissements d'un montant moyen de 1,25 millions de francs CFA pour les MER individuelles et 6,25 millions de francs CFA pour les MER collectives. La contribution du projet financera environ 80% du coût total des investissements, ce qui correspond à 1 million CFA pour les MER individuelles et 5 millions CFA pour les MER collectives.
119. Le projet soutiendra par ailleurs 40 partenariats commerciaux (PC) reposant sur des co-investissements estimés en moyenne à 30 millions de francs CFA par PC. Sous forme de financement à coûts partagés, le projet apportera une contribution de 50% de l'investissement total. Cette contribution financera environ 80% (12 millions de francs CFA) de l'investissement requis pour les OPB et 30% (18 millions de francs CFA) des investissements du partenaire commercial. Ce mécanisme de financement s'adresse essentiellement aux initiatives en aval des filières-cibles [49] (composante B) pour lesquelles des études seront conduites sur les opportunités commerciales au démarrage du projet.
120. Les initiatives entrepreneuriales et les partenariats commerciaux seront accompagnés par des opérateurs spécialisés dans le processus d'élaboration et d'exécution de leurs plans d'affaires. Un comité d'approbation des projets sera mis en place dans chaque région pour évaluer et assurer la sélection des plans d'affaires [50].

121. Tableau 4. Types de partenariats commerciaux (PC) et clé de financement

122.

Tableau 4. Types de partenariats commerciaux (PC) et clé de financement

Type d'investissement	Nombre de partenariats financés \a	Nombre de bénéficiaires \b	Investissement total par partenariat (K.FCFA)	Contribution par partenariat (K.FCFA)		
				Contribution du projet	Contribution de l'allié commercial (AC)	Contribution de l'OPB
Nord						
PC - PFNL	2	100	30	15	12.6	2.4
PC - maraichères & oignons	2	100	30	15	12.6	2.4
PC - céréales	2	100	30	15	12.6	2.4
PC - tubercules	2	100	30	15	12.6	2.4
PC - aviculture	2	100	30	15	12.6	2.4
Sous-total	10	500				
Centre-Ouest						
PC - PFNL	4	200	30	15	12.6	2.4
PC - maraichères & oignons	4	200	30	15	12.6	2.4
PC - céréales	4	200	30	15	12.6	2.4
PC - tubercules	4	200	30	15	12.6	2.4
PC - aviculture	4	200	30	15	12.6	2.4
Sous-total	20	1 000				
Total	30	1 500				

Facilitation de l'accès au financement. Elle sera assurée dans le cadre d'une collaboration avec UNCDF [51] pour appuyer la digitalisation des produits financiers d'une part et opérationnaliser un mécanisme de partage de risques avec la mise en place de micro-assurance pour les bénéficiaires en partenariat avec des institutions de financement décentralisé.

123. **Sous-composante B3. Appui à la gouvernance des filières**

124. *Produit attendu.* La gouvernance des filières-cibles est renforcée

125. Le projet RESI-2P prévoit de soutenir les initiatives existantes visant à améliorer la qualité des instruments de gestion des relations inter et intra-filières. Les investissements cibleront les plateformes multiacteurs, la promotion de la coopération sud-sud.
126. **Au niveau national,** les activités comprennent : (a) une étape de diagnostic pour mieux comprendre les principaux problèmes de gouvernance existant au niveau des plateformes multiacteurs des filières-cibles; (b) le développement et la mise en œuvre de plans pour renforcer les initiatives de bonne gouvernance des filières-cibles; (c) l'appui institutionnel à l'élaboration d'une charte et des normes de gouvernance des filières; et (d) l'organisation de voyages d'échange sud-sud sur des modèles de bonne gouvernance des filières ; et (e) la formation de la Chambre nationale d'agriculture (CNA) et de la DGPR sur l'approche du développement des filières. La mise en œuvre de ces activités tiendront compte des spécificités territoriales, des plateformes multiacteurs existantes, des caractéristiques des filières (principaux pôles de production, corridors de marché clés, différences en termes de capacité des acteurs de la filière, accès aux services, etc.) et de l'hétérogénéité des défis auxquels les acteurs de la filière sont confrontés.
127. **Au niveau régional,** l'action portera sur le renforcement et la consolidation des capacités et des liens avec les marchés pour les OP qui ont déjà bénéficié du projet Neer-Tamba dans la région du Nord. Dans les deux régions, le projet financera les activités

suivantes : (a) mise à jour du fichier des acteurs et des plateformes multiacteurs dans les filières-cibles; (b) évaluation et renforcement des capacités des organismes régionaux pour l'animation des filières-cibles. Il s'agira d'une plateforme multiacteurs visant à améliorer l'accès au marché; (c) organisation des rencontres de coordination régionale intra-filière; (d) concertation et dialogue des acteurs avec les collectivités territoriales; (e) organisation d'un forum régional sur la gouvernance des filières-cibles; et (f) formation de la Chambre régionale d'agriculture (CRA) et service régional en charge de l'économie rurale à l'approche du développement de la chaîne de valeur.

128. **Articulation entre les deux composantes**

129. La composante A contribuera à assurer un niveau de production suffisante pour absorber la demande locale de produits alimentaires dans les filières-cibles, en particulier dans le Centre-Ouest où l'excédent de production sera plus important, et la composante B créera la demande pour des produits plus durables promus par la composante A. Ces stratégies incluent la commercialisation groupée, l'appui à l'émergence et au développement d'initiatives entrepreneuriales, de systèmes de certification communautaire et de partenariats commerciaux gagnant-gagnant faisant intervenir le secteur privé et les institutions financières. Sous l'impulsion du mécanisme de financement à coûts partagés, ces modèles d'affaires contribueront à pérenniser l'accès des petits producteurs appliquant des pratiques durables sur le marché en renforçant leurs liens avec les agro-PME, les agrégateurs.

130. **Composante C. Gestion, coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs (19,79 millions d'Usd, 17%).**

131. Cette composante couvre l'ensemble des dispositifs de planification technique et de coordination opérationnelle, de gestion administrative et fiduciaire, de suivi-évaluation, communication et capitalisation. Le chapitre IV en présente les arrangements.

E. Théorie du changement

132. Le Burkina Faso est exposé à des épisodes de sécheresse et inondations qui affectent les systèmes de production alimentaires et entravent l'activité des petits producteurs. Le contexte de plus en plus marqué par le changement climatique amenuise les opportunités d'exploitation durable des ressources naturelles à des fins de sécurité alimentaire des populations rurales en particulier, et fragilise leur résilience. Depuis 2015, cette fragilité est aggravée par une crise sécuritaire qui perdure.

133. A l'origine de ce problème se conjuguent plusieurs causes dont la pression anthropique sur les ressources naturelles par des pratiques agricoles dégradant les sols, la biodiversité, épuisent les ressources en eau, affectent l'efficacité et la durabilité des systèmes de production, etc. Un autre élément est la récurrence des attaques perpétrées par des groupes armés. Ces causes exacerbent les problèmes environnementaux et climatiques ainsi que la vulnérabilité des petits producteurs en particulier les femmes, qui sont les plus touchés. On assiste à des perturbations des cycles de production, à des difficultés récurrentes de la gestion de la fertilité des sols, des conflits répétés entre agriculteurs et éleveurs en raison de la rareté des aires de pâturage et des ressources dans les couloirs de transhumance, etc. Le profil climatique du Burkina Faso^[1] révèle que : (i) l'agriculture, la biodiversité, les infrastructures et l'eau sont particulièrement vulnérables au changement climatique ; (ii) une exposition accrue des terres cultivées à la sécheresse et aux inondations, avec comme conséquence la baisse de rendement des cultures sensibles à la chaleur à l'instar du maïs ; les agriculteurs devront alors s'adapter à l'évolution des conditions ; (iii) la température au Burkina Faso augmentera dans une fourchette comprise entre 1,9°C et 4,2°C d'ici à 2080 ; et (iv) les zones agroécologiques pourraient se transformer, ce qui aurait des impacts sur les écosystèmes, la biodiversité et la production agricole. Par ailleurs, les effets induits de l'insécurité se traduisent par des déplacements internes massifs des populations.

134. Ces risques interagissent avec les faiblesses récurrentes du secteur agricole, en particulier les difficultés d'accès à des semences de qualité; le déficit d'irrigation complémentaire, le manque d'accès au conseil agricole notamment pour des pratiques de production résilientes (agroécologie, agroforesterie) , le sous-développement de l'industrie de transformation et la faible compétitivité du label burkinabè des produits agricoles, en l'occurrence les produits transformés, l'enclavement des zones de production et son corollaire qui affecte l'accès au marché, etc. La combinaison des risques climatiques, environnementales, et sécuritaires avec ces faiblesses dans le secteur amplifie la menace d'une insécurité alimentaire persistante.

135. La théorie du changement du projet RESI-2P érige le renforcement de la résilience des petits producteurs comme pilier stratégique transversal et durable face aux effets du changement climatique. Les interventions visent un changement de paradigme en promouvant une agriculture plus durable et des filières mettant en valeur ces produits. Les investissements se baseront sur des plans participatifs développés au niveau communal au sein desquels une vision communautaire de gestion durable du territoire, mêlant zones agricoles et zones naturelles, sera développée. Sur la base de ces plans, les investissements envisagés contribueront à lever la plupart des contraintes identifiées par : (i) les aménagements hydroagricoles résilients (systèmes de goutte à goutte; récolte d'eau et stockage, systèmes d'irrigation réhabilités) ; (ii) la facilitation de l'accès au système d'approvisionnement à des semences et matériel végétale adaptées ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs sur des techniques agricoles durable (agroécologie) y compris des faïtières agricoles pour, entre autres, accompagner leurs stratégie de plaidoyer et d'engagement citoyen ; (iv) des infrastructures et équipements adaptés pour améliorer la transformation et la mise en marché ; (v) la promotion de l'entrepreneuriat et des partenariats commerciaux ; (vi) la gouvernance des filières-cibles ; (vii) l'amélioration de l'état nutritionnel ; (viii) l'amélioration des relations équitables entre femmes et hommes et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes ; (ix) l'égalité d'expression et charge de travail équitable pour les femmes ; (x) l'appui institutionnel et la contribution aux stratégies et politiques en matière de résilience et de promotion du genre.

136. La mise en œuvre du projet contribuera aux ODD 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 5 (égalité-genre) ; 7 (énergie propres d'un coût abordable) ; 10 (Inégalités réduites) ; et 13 (Lutte contre les changements climatiques).

F. Cohérence, appropriation et partenariats

137. **Alignement.** Le projet s'inscrit dans le deuxième plan de développement économique et social (PNDES-II : 2021-2025) et dans

l'action commune du Systèmes des Nations unies aux stratégies nationales, en l'occurrence le Plan de développement intérimaire des Nations unies (UNIDAP) pour accompagner la transition et son PA-SD. Il est en cohérence avec les ODD qui visent à l'horizon 2030 d'assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation au changement climatique. Il est aligné avec le cadre stratégique 2016-2025 du FIDA et en particulier avec le COSOP 2019-2024 dont l'objectif est *d'accroître durablement les revenus et les possibilités d'emploi des populations rurales, en particulier des femmes et des jeunes, ainsi que leur résilience face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux changements climatiques*^[1]. A l'échelle du Programme-pays, RESI-2P renforcera les acquis antérieurs, particulier ceux de Neer-Tamba dont il consolidera les investissements dans le Nord tout en assurant la continuité géographique avec les projets en cours (PAFA et PAFA-4R) dont il s'inspirera des leçons apprises.

138. Le projet est également en ligne avec d'autres orientations comme le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNA), la Politique sectorielle « production agrosylvopastorale » (PS-PASP, 2018-2027), le Plan stratégique nationale d'investissement agrosylvopastoral (PNIASP, 2021-2025), la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN 2018-2027), la Politique de développement durable, la Contribution nationale déterminée (CND), etc. La préparation et la mise en œuvre du projet RESI-2P se nourrissent des leçons apprises des interventions antérieures conduites par le FIDA et assurent son alignement avec les priorités du FIDA 12.

Priorités du FIDA 12	Contribution du projet RESI-2P
Genre	Une approche à deux volets est appliquée pour la transformation du genre : (i) l'autonomisation des femmes tout au long du projet comme décrit dans les composantes ; et (ii) des activités spécifiques au genre qui s'attaquent aux causes profondes des inégalités de genre qui empêchent la pleine participation des femmes au développement de l'entreprise. Les activités spécifiques sont la participation des femmes aux espaces publics et aux institutions telles que la gouvernance locale, les marchés et les organes gouvernementaux ; la promotion de l'attribution conjointe de titres de propriété ; la prise de décision au niveau de la communauté, du groupe et du ménage ; des services d'éducation et de formation ; et les services de sensibilisation et d'orientation en matière de genre, en s'appuyant sur la méthodologie GALS +. La contribution du projet à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes sera suivie et mesurée au moyen de l'indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture au niveau du projet
Jeunes	Les jeunes seront ciblés à travers leurs réseaux ou creusets associatifs en milieu rural, mais également à travers les mécanismes de ciblage spécifiques définis par le projet. Ils représenteront 50% du groupe-cible et seront des acteurs de premier plan dans la mise en œuvre des approches d'investissement communautaire à haute intensité de main d'œuvre (aménagement des bassins de production, construction des infrastructures de transformation, réhabilitation/construction des pistes, etc.). Le projet accompagnera les jeunes candidats à l'entrepreneuriat dans les filières-cibles à mûrir leurs idées de projet, à préparer leurs plans d'affaires et à en faciliter le financement.
Environnement et Changement climatique	La résilience est au cœur de l'action du projet qui s'emploiera à renforcer les capacités des petits producteurs dans la gestion des ressources naturelles et la mise en œuvre des technologies, techniques et pratiques sensibles au climat. Le projet contribuera à améliorer les méthodes de gestion de l'eau dans les bassins aménagés et soumis à une gestion résiliente. L'approche du projet en matière d'environnement et de climat sera cruciale pour garantir la durabilité des ressources en eau et atténuer les phénomènes de dégradation des terres agricoles. Le projet contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans sa zone d'intervention en visant un objectif de 500 000 tonnes d'émissions de GES évitées ou de carbone fixé.
Nutrition	La performance du projet en matière de nutrition sera évaluée sur la base de l'indicateur suivant : (i) 33 750 personnes reçoivent un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition. Pour réaliser cette cible, le projet investira, dans le développement des jardins nutritifs et jardins scolaires, la promotion des produits forestiers non-ligneux (PFNL) reconnus pour leurs valeurs nutritives et commerciales, dans la promotion des unités locales de transformation pour la production et la distribution de compléments alimentaires, dans l'éducation nutritionnelle, etc.

139. Elle sera facilitée par l'ancrage du projet dans les territoires à travers la préparation et la mise en œuvre des plans directeurs RESI-2P, la mobilisation des différentes organisations rurales dans la mise en œuvre et le suivi des investissements, le renforcement des fonctions régaliennes d'appui à la production, l'implication des collectivités territoriales décentralisées. Le phasage de la mise en œuvre prévoit une séquence pour la consolidation avec une stratégie de sortie qui veillera à ce que les acquis soient bien valorisés dans les dispositifs institutionnels aux niveaux national et local mais aussi dans les systèmes de gouvernance inclusive dans lesquels participent les bénéficiaires.

140. **Partenariats.** Ils seront développés à différents niveaux avec : (i) les organisations des producteurs et les interprofessions des différentes filières-cibles du projet ; (ii) les collectivités territoriales décentralisées ; (iii) les projets et programmes intervenant dans les deux régions et dont les centres d'intérêt justifient de développer des actions en synergie et en complémentarité. Par ailleurs, le projet développera des collaborations stratégiques avec des structures nationales à l'instar de la recherche, du génie rural, etc. mais aussi des opérateurs techniques spécialisée en ingénierie sociale, en accompagnement, conseil en entreprise agricole, etc. Dans le contexte de crise sécuritaire, l'action du FIDA à travers RESI-2P, se coordonnera avec les partenaires techniques et financiers intervenants dans les deux régions^[2]

141. L'approche de partenariat inclut les aspects de synergie et de complémentarité avec les autres partenaires intervenant dans les deux régions. Le ciblage géographique des communes a tenu compte des zones de couverture actuelles des autres partenaires afin d'éviter les doublons dans les interventions, mais surtout de collaborer dans un cadre de planification et de mise en œuvre coordonnées reposant par ailleurs sur la concertation avec l'ensemble des parties prenantes au niveau local y compris les

collectivités territoriales.

G. Coûts, avantages et financement

a. Coût du projet

142. Les coûts totaux du projet pour un cycle de 8 ans, incluant les imprévus physiques et financiers sont estimés à 116,19 millions d'Usd, équivalent à 71,73 milliards de FCFA répartis à raison de 105,13 d'Usd pour les investissements et 11,06 millions d'Usd pour les coûts récurrents, soit respectivement 90,5 pourcent et 9,5 pourcent du coût total. La répartition par composante se présente comme suit : Composante A « Renforcement de la résilience des systèmes de production » : 71,46 millions d'Usd (44,12 milliards de francs CFA) soit 61,5 pourcent des coûts totaux ; Composante B « Facilitation de l'accès au marché » : 24,93 millions d'Usd (15,39 milliards de francs CFA) correspondant à 21,46 pourcent des coûts totaux ; Composante C « Coordination, gestion, suivi-évaluation » : 19,79 millions d'Usd, dont un montant de 12,39 millions d'Usd (7,65 milliards FCFA) est dédié aux frais de fonctionnement et salaires, équivalent à 9,38 pourcent des coûts totaux du projet.

Burkina Faso

Renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P)

Components Project Cost Summary

	(FCFA '000)			(USD '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
A. Composante A. Renforcement de la résilience des systèmes de production								
Sous-composante A1. Aménagements résilients et innovants	28,201,188.2	5,391,481.2	33,592,669.4	45,679.6	8,733.0	54,412.5	16	49
Sous-composante A2. Intensification et diversification de la production	5,227,008.9	768,882.0	5,995,890.9	8,466.6	1,245.4	9,712.0	13	9
Sous-composante A3. Renforcement des acteurs et éducation environnementale	1,911,232.4	700,017.6	2,611,250.0	3,095.8	1,133.9	4,229.6	27	4
Subtotal	36,339,429.5	6,860,380.8	42,199,810.3	57,241.9	11,112.3	68,354.2	16	61
B. Composante B. Facilitation de l'accès au marché								
Sous-composante B1. Infrastructures et équipements d'appui à la transformation et à la commercialisation	5,499,107.0	1,264,052.0	6,763,159.0	8,907.3	2,047.5	10,954.8	19	10
Sous-composante B2. Commercialisation, entrepreneuriat et accès au financement	7,431,274.8	175,168.0	7,606,442.8	12,037.0	283.7	12,320.7	2	11
Sous-composante B3. Appui à la gouvernance des filières	519,186.0	10,816.0	530,002.0	841.0	17.5	858.5	2	1
Subtotal	13,449,567.8	1,450,036.0	14,899,603.8	21,785.3	2,348.7	24,134.0	10	22
C. Composante C. Gestion, coordination, suivi-évaluation et gestion des connaissances	10,965,700.4	1,040,912.0	12,006,612.4	17,762.0	1,686.0	19,448.0	9	17
Total BA BASELINE COST S	59,754,697.7	9,351,328.8	69,106,026.5	96,789.1	15,147.0	111,936.2	14	100
Physical Contingencies	461,012.3	131,390.6	592,402.9	746.7	212.8	959.6	22	1
Price Contingencies	1,494,812.2	538,343.6	2,033,155.8	2,421.3	872.0	3,293.3	26	3
Total PROJECT COST S	61,710,522.2	10,021,062.9	71,731,585.1	99,957.1	16,231.9	116,189.0	14	104

b. Stratégie et plan de financement/cofinancement de projet

143. Huit sources contribuent au financement du projet : (i) FIDA : 50,155 millions d'Usd ou 30,96 milliards de francs CFA (43,2 pourcent) ; (ii) OFID : 25,0 millions d'Usd soit 15,43 milliard de francs CFA (21,5 pourcent) ; (iii) FIDA-BRAM : 10,0 millions d'Usd équivalent à 6,17 milliards de francs CFA (8,6 pourcent) ; (iv) FEM : 8,93 millions d'Usd ou 5,51 milliards de francs CFA (7,7 pourcent) ; (v) ASAP+ : 7,0 millions d'Usd soit 4,3 milliards de francs CFA (6,0 pourcent) ; (vi) Gouvernement : 13,45 millions d'Usd équivalent à 8,3 milliards de francs CFA (11,6 pourcent) ; (vii) Institutions financières : 0,15 million d'Usd soit 92,6 millions de francs CFA (0,1 pourcent) ; et (viii) Bénéficiaires : 1,5 million d'Usd équivalent à 0,93 milliard de francs CFA (1,3 pourcent).

144. Tableau 6 : Coût du projet par composante et par source de financement

Burkina Faso

Renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P)

Components by Financiers

	(USD '000)																	
	Institutions Financieres		Beneficiaires		FEM		FIDA 12		ASAP+		OFID		FIDA BRAM		Gouvernement		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
A. Composante A. Renforcement de la résilience des systèmes de production																		
Sous-composante A1. Aménagements résilients et innovants	-	-	-	-	-	-	31,330.6	54.9	298.2	0.5	16,495.6	28.9	1,450.8	2.5	7,543.1	13.2	57,118.2	49.2
Sous-composante A2. Intensification et diversification de la production	-	-	-	-	6,841.7	68.9	64.5	0.6	2,555.5	25.7	-	-	-	-	472.2	4.8	9,933.9	8.5
Sous-composante A3. Renforcement des acteurs et éducation environnementale	-	-	-	-	-	-	-	-	4,146.3	94.1	-	-	-	-	261.6	5.9	4,407.9	3.8
Subtotal	-	-	-	-	6,841.7	9.6	31,395.0	43.9	7,000.0	9.8	16,495.6	23.1	1,450.8	2.0	8,277.0	11.6	71,460.1	61.5
B. Composante B. Facilitation de l'accès au marché																		
Sous-composante B1. Infrastructures et équipements d'appui à la transformation et à la commercialisation	-	-	-	-	-	-	78.3	0.7	-	-	5,821.3	50.4	4,092.9	35.4	1,568.4	13.6	11,560.9	10.0
Sous-composante B2. Commercialisation, entrepreneuriat et accès au financement	145.8	1.2	1,500.3	12.0	2,090.7	16.7	3,627.9	29.1	-	-	4,456.3	35.7	666.6	5.3	12,487.7	10.7		
Sous-composante B3. Appui à la gouvernance des filières	-	-	-	-	-	-	762.3	85.9	-	-	-	-	-	-	124.7	14.1	887.0	0.8
Subtotal	145.8	0.6	1,500.3	6.0	2,090.7	8.4	4,468.5	17.9	-	-	5,821.3	23.3	8,549.2	34.3	2,359.7	9.5	24,936.6	21.5
C. Composante C. Gestion, coordination, suivi-évaluation et gestion des connaissances	-	-	-	-	-	-	14,291.6	72.2	-	-	2,683.2	13.6	-	-	2,818.5	14.2	19,793.3	17.0
Total PROJECT COSTS	145.8	0.1	1,500.3	1.3	8,932.4	7.7	50,155.2	43.2	7,000.0	6.0	25,000.0	21.5	10,000.0	8.6	13,455.2	11.6	116,189.0	100.0

145. Tableau 7. Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement

146.

Burkina Faso

Renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P)

Expenditure Accounts Project Cost Summary

	(FCFA '000)			(USD '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
I. Investment Costs								
A. Génie rural/civil	22,410,648.0	6,333,444.0	28,744,092.0	36,300.2	10,258.7	46,558.9	22	42
B. Subvention et don	12,273,571.3	-	12,273,571.3	19,880.4	-	19,880.4	-	18
C. Véhicules	138,600.0	132,000.0	270,600.0	224.5	213.8	438.3	49	-
D. Equipements et matériels	667,737.0	635,940.0	1,303,677.0	1,081.6	1,030.1	2,111.7	49	2
E. Consultation	12,334,819.7	-	12,334,819.7	19,979.6	-	19,979.6	-	18
F. Formations et ateliers	3,797,264.1	1,334,173.9	5,131,438.0	6,150.7	2,161.1	8,311.8	26	7
G. Cout d'opération	1,608,229.2	598,410.9	2,206,640.1	2,605.0	969.3	3,574.3	27	3
H. Frais du personnel	12,152.0	2,480.0	14,632.0	19.7	4.0	23.7	17	-
Total Investment Costs	53,243,021.3	9,036,448.8	62,279,470.1	86,241.7	14,637.0	100,878.7	15	90
II. Recurrent Costs								
A. Cout d'opération	846,240.0	314,880.0	1,161,120.0	1,370.7	510.0	1,880.8	27	2
B. Salaires	5,665,436.4	-	5,665,436.4	9,176.7	-	9,176.7	-	8
Total Recurrent Costs	6,511,676.4	314,880.0	6,826,556.4	10,547.4	510.0	11,057.5	5	10
Total BASELINE COSTS	59,754,697.7	9,351,328.8	69,106,026.5	96,789.1	15,147.0	111,936.2	14	100
Physical Contingencies	461,012.3	131,390.6	592,402.9	746.7	212.8	959.6	22	1
Price Contingencies	1,494,812.2	538,343.6	2,033,155.8	2,421.3	872.0	3,293.3	26	3
Total PROJECT COSTS	61,710,522.2	10,021,062.9	71,731,585.1	99,957.1	16,231.9	116,189.0	14	104

c. Décaissements

147. Les différentes catégories de dépenses utilisées sont alignées avec la circulaire IC/FOD/02/2013 du FIDA pour la normalisation des catégories de dépenses. Le tableau 10 détaille les catégories de dépenses, les taux des imprévus physiques et financiers [1], les taux des taxes et des parts en devises, tenant compte des expériences des projets récemment financés par le FIDA au Burkina Faso.

148. Tableau 8. Pourcentage de taxes et de devises par catégorie de dépenses

Catégories de dépenses	Imp. Physiques	Taxes (% du total)	Part en monnaie étrangère
Coûts d'investissement			
Travaux	2%	18%	26%
Véhicules	0%	23%	60%
Équipements & Matériels	0%	23%	60%
Formations & Ateliers	0%	0%	26%
Consultations	0%	18%	0%
Biens & Services & Intrants	1%	18%	32%
Dons & Subventions	0%	0%	0%
Coûts récurrents			
Salaires & Indemnités	0%	18%	0%
Coûts de fonctionnement	1%	18%	32%

149. Afin de garantir une fluidité dans la mobilisation des fonds, les demandes de ressources auprès des cofinanciers du projet seront planifiées et réalisées sur la base d'un plan de trésorerie. La planification des activités selon les hypothèses de la mission de formulation fait ressortir à titre indicatif un plan de décaissement prévisionnel sur le cycle du projet RESI-2P.

150. Tableau 9. Coûts du projet par composante et par année du projet

Burkina Faso

Renforcement de la résilience des petits producteurs (Resi2P)

Project Components by Year -- Totals Including Contingencies

	Totals Including Contingencies (USD '000)								Total
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
A. Composante A. Renforcement de la résilience des systèmes de production									
Sous-composante A1. A ménagements résilients et innovants	2,141.7	13,004.2	15,805.2	12,868.6	7,730.5	4,481.5	1,061.4	25.1	57,118.2
Sous-composante A2. Intensification et diversification de la production	556.4	1,150.6	2,584.1	2,360.0	1,799.7	922.8	396.1	164.1	9,933.9
Sous-composante A3. Renforcement des acteurs et éducation environnementale	255.8	856.9	888.3	785.9	648.7	551.2	236.1	185.1	4,407.9
Subtotal	2,953.9	15,011.7	19,277.6	16,014.5	10,178.9	5,955.5	1,693.6	374.3	71,460.1
B. Composante B. Valorisation et compétitivité des filières									
Sous-composante B1. Infrastructures et équipements d'appui à la transformation et à la commerce	504.6	1,996.7	3,228.2	2,881.6	1,392.9	544.1	557.1	455.6	11,560.9
Sous-composante B2. Commercialisation, entrepreneuriat et accès au financement	1,434.4	1,806.0	2,113.2	2,340.7	2,423.4	2,062.6	211.1	96.2	12,487.7
Sous-composante B3. Appui à la gouvernance des filières	17.9	261.6	266.0	229.8	81.1	30.6	-	-	887.0
Subtotal	1,956.9	4,064.4	5,607.5	5,452.1	3,897.5	2,637.3	768.2	551.7	24,935.6
C. Composante C. Gestion, coordination, suivi-évaluation et gestion des connaissances	3,387.3	2,162.8	2,059.3	2,854.9	2,169.3	2,388.6	2,143.2	2,628.0	19,793.3
Total PROJECT COST S	8,298.0	21,238.9	26,944.4	24,321.6	16,245.7	10,981.4	4,605.1	3,554.0	116,188.9

151. Les financements du FIDA seront décaissés sur la base de demandes de retrait (DRF) dûment certifiées via le portail ICP, conformément aux procédures de décaissement du FIDA dont les conditions seront détaillées dans la lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du projet (FMFCL). La structure des coûts fait ressortir trois catégories dominantes qui absorbent plus des trois quarts des dépenses totales prévues au titre des investissements dont le génie rural/civil pour 46,6 millions d'Usd (42%), les subventions/dons et les prestations de consultance pour 19,9 millions d'Usd (18%) chacune. Les coûts récurrents comptent pour 10% du budget total soit 11,06 millions d'Usd.

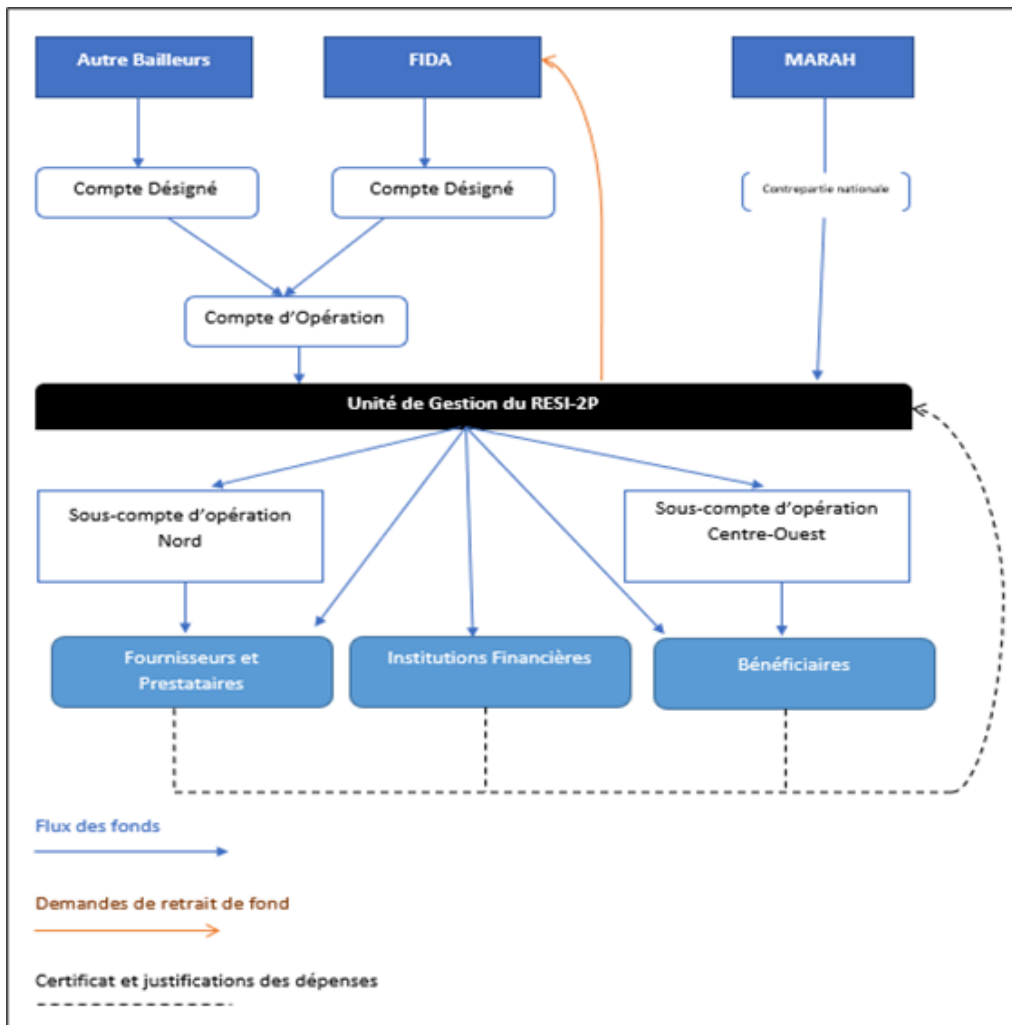
152. Tableau 10. Coût du projet par catégorie de dépenses

Burkina Faso

Renforcement de la résilience des petits producteurs (Resi2P)

Résumé des coûts par catégorie de dépenses	(FCFA '000)	(USD '000)	% coûts de base
	Total	Total	
I. Investment Costs			
A. Génie rural/civil	28,744,092.0	46,558.9	42
B. Subvention et don	12,273,571.3	19,880.4	18
C. Véhicules	270,600.0	438.3	-
D. Equipements et matériels	1,303,677.0	2,111.7	2
E. Consultation	12,334,819.7	19,979.6	18
F. Formations et ateliers	5,131,438.0	8,311.8	7
G. Cout d'opération	2,206,640.1	3,574.3	3
H. Frais du personnel	14,632.0	23.7	-
Total Investment Costs	62,279,470.1	100,878.7	90
II. Recurrent Costs			
A. Cout d'operation	1,161,120.0	1,880.8	2
B. Salaires	5,665,416.0	9,176.7	8
Total Recurrent Costs	6,826,536.0	11,057.4	10
Total BASELINE COSTS	69,106,006.1	111,936.1	100
Physical Contingencies	592,402.9	959.6	1
Price Contingencies	2,033,155.8	3,293.3	3
Total PROJECT COSTS	71,731,564.7	116,188.9	104

153. *Flux de fonds et dispositions relatives au décaissement.* Les ressources du projet seront gérées à travers un compte désigné par cofinancier ouvert auprès de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en monnaie locale (FCFA). Les fonds de ce compte seront transférés dans un compte d'opérations, ouvert à Ouagadougou. De même, pour faciliter la mise en œuvre des activités, deux sous comptes d'opérations seront ouvert dans les régions/antennes visées, un dans la région du nord et l'autre dans la région du centre-ouest. L'Unité de coordination du Projet recevra les fonds selon les procédures de décaissement prescrites dans la lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du projet (FMFCL). Pour une bonne dynamique, un plan de décaissement doit être élaboré et actualisé chaque mois sur la base d'une planification semestrielle glissante. Les grands livres, les états de rapprochement et le rapport de contrôle interne doivent être rendus disponibles à la fin de chaque mois afin de permettre à l'équipe de gestion financière de consolider le rapport financier intérimaires du projet en vue de soumettre une demande de réapprovisionnement auprès du FIDA.



154. La mobilisation des ressources concernant le cofinancement avec OFID, FEM, ASAP et autres cofinanciers sera gérée par l'ouverture d'un compte désigné par cofinancier auprès de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en monnaie locale (FCFA). Les fonds de ce compte seront transférés dans un compte d'opérations. Les fonds d'autres bailleurs gérés et mise en œuvre par le FIDA suivront les mêmes modalités de décaissements que les fonds FIDA sauf ceux avec des procédures de décaissement prescrites dans la Lettre de Nomination et conventions signé avec le cofinancier.

d. Résumé des avantages et analyse économique

155. Pour évaluer la rentabilité de ces activités, des modèles ont été sélectionnés et développés afin de couvrir les investissements majeurs sous chaque composante.

156. Il ressort de l'analyse coûts/bénéfices (ACB) que le projet RESI-2P, avec son coût total de 116,19 millions d'Usd, permet de générer une valeur additionnelle nette financière (FVAN) de 49,72 millions d'Usd (30,7 milliards FCFA), et enregistre un taux de rentabilité interne (TRI) de 11,5%, un ratio bénéfice coût de 1,54, et une durée de récupération du capital de sept années. Le projet est jugé viable financièrement quand la VAN est positive, le TRI est supérieur au coût d'opportunité du capital (6,3%) et que le ratio bénéfice-coût (RBC) excède une unité. D'un point de vue macro-économique, le projet de résilience enregistre une VAN de 164,86 millions d'Usd (304,79 milliards FCFA), un TRE (taux de rentabilité économique) de 22,2%, et une récupération de l'investissement au bout des quatre premières années. Cependant ces résultats excluent l'évaluation des externalités telle la séquestration ou l'émission des gaz à effet de serres. En utilisant l'outil EX-ACT pour évaluer le bilan carbone du projet, on peut conclure que le projet a un impact positif sur l'environnement, avec un potentiel de séquestration de 4 092 220 tCO₂e, ce qui ramène la VAN 304,79 millions d'Usd et un TRE de 56,9%.

157. L'analyse de sensibilité par switch value, montre que la rentabilité financière est plus sensible à la variation des coûts (35 pourcent d'augmentation, annulerai les bénéfices attendus du projet) qu'aux changement vis-à-vis des bénéfices, en d'autres termes, il faudrait que les bénéfices chutent de 54 pourcent pour risquer la rentabilité du projet. La composante A, enregistre une switch value des bénéfices de 102 pourcent et 51 pourcent pour les coûts, alors qu'au niveau de la composante B, on trouve 31 pourcent pour la diminution des bénéfices et 24 pourcent pour l'augmentation des coûts.

158. La prise en considération des externalités a fortement augmenté la capacité du projet à absorber les chocs due à la baisse des bénéfices (de -428 pourcent à -759 pourcent). En conclusion le projet de résilience, est assez résilient face à la hausse imprévue des coûts et/ou diminution inattendue des bénéfices.

e. Stratégie de retrait et durabilité

159. L'approche territoriale du projet viendra renforcer les dynamiques de développement avec une dimension résilience dont l'appropriation locale sera facilitée grâce à l'implication des communes, des directions techniques déconcentrées, des acteurs de la profession agricole, etc. Le choix de solutions techniques durables (Basfonds de type PAFR, périmètres maraîchers économes en eau) améliore durablement la disponibilité de l'eau et l'exploitabilité des aménagements. De même, la promotion de pratiques agroécologiques renforcera la durabilité des systèmes de production. Le renforcement des capacités contribuera à : (i) améliorer l'accès au foncier (à travers les appuis aux SFR, CFV et CCFV), la gouvernance des investissements structurants, des instances d'affiliation des OP, des plateformes multi-acteurs et des filières-cibles ; (ii) intégrer durablement les petits producteurs dans les marchés grâce à des alliances productives avec des possibilités de co-investissement susceptibles de renforcer l'implication du secteur privé ; (iii) garantir l'appropriation des bonnes pratiques en matière de nutrition.
160. Dès son démarrage, le projet s'attèlera avec les parties prenantes à identifier les dispositifs institutionnels et les acteurs organisés avec lesquels il conduira la stratégie de sortie sur la base d'un phasage clair permettant de distinguer : (i) les activités ponctuelles pour lesquelles un relais institutionnel ou une appropriation dans la durée n'est pas requis ; (ii) les activités nécessitant un accompagnement et une appropriation progressive pour assurer leur ancrage dans les dispositifs existants ; (iii) les activités dont la mise en œuvre s'inscrit dans le mandat d'opérateurs spécialisés ou de structures régaliennes dédiées et dont la continuité post-projet sera nécessaire pour la pérennisation. Pour ces deux derniers cas, des mécanismes d'appropriation seront mis en œuvre pendant la phase de consolidation des investissements ayant déjà une certaine maturité. La stratégie consistera à amorcer le transfert progressif des responsabilités en tenant compte des domaines de compétence des entités impliquées. Dans cette perspective : (i) les communes se verront transférer le suivi des acquis relevant de leurs domaines de compétence dans le respect des dispositions de l'accord de financement et des ententes formelles de mise en œuvre qui interviendront en phase d'exécution ; (ii) les organisations professionnelles s'approprient la gestion des dispositifs ou système d'approvisionnement et de facilitation établis dans le cadre des accords de participation à la mise en œuvre des plans directeurs ; (iii) les structures techniques dont les capacités institutionnelles seront renforcées assureront le relais pour la continuité des services d'appui relevant de leur mandat régalien conformément aux dispositions de conventions qui seront formalisées ; (iv) les comités locaux de gestion des aménagements exerceront de façon autonome leurs responsabilités pour veiller à la durabilité des installations grâce au suivi permanent ; etc.

3. Risques

H. Risques du projet et mesures d'atténuation

161. La fragilité du pays au regard du risque permanent d'insécurité met le projet en situation d'alerte lui imposant un système de suivi-évaluation efficace et approprié pour s'assurer à chaque déploiement que les conditions sont propices pour porter les activités auprès des bénéficiaires. A priori le ciblage géographique situe le projet en dehors des zones rouges, pour autant le projet n'est pas à l'abri des menaces imprévisibles et des conséquences collatérales des conflits et attaques auxquels l'ensemble du pays est potentiellement exposé. Le projet s'appuiera sur les expertises localement ancrées et mobilisera les mécanismes endogènes expérimentés dans le cadre du projet Neer-Tamba, du PAPFA et du PAFA-4R pour assurer un service minimum sur le terrain lorsque la menace est avérée. L'approche par le plan directeur permet également de territorialiser l'action de projet en s'appuyant en mobilisant au maximum les expertises et compétences locales. Le projet sera également exposé à d'autres risques dans la mise en œuvre dont : (i) les risques d'interprétation incompatible avec le contenu et l'approche du projet par les partenaires institutionnels, les collectivités territoriales par rapport à leurs domaines de compétence, etc. (ii) la résistance au changement susceptible de retarder voire compromettre l'adoption des bonnes pratiques visant à renforcer la résilience des petits producteurs ; (iii) l'aversion persistante des institutions financières au financement des entreprises agricoles promues par le projet RESI-2P ; (iv) le risque de repli après-projet en raison d'une faible appropriation des acquis, (v) la fluctuation de prix des denrées et des intrants (semences, pétrole...).
162. Ces risques seront respectivement atténués par (a) un cadrage en amont pour circonscrire les centres d'intérêt et délimiter les axes de partenariats, clarifier les liens avec les domaines de compétence des partenaires et fixer les modalités opérationnelles ; (b) l'implication de tous les acteurs et de la responsabilisation des autorités locales (via la délégation de la gestion technique et financière) ; une appropriation de la vision et l'approche du projet par les bénéficiaires ; (c) la diffusion des bonnes pratiques à travers des témoignages illustrés des bénéficiaires locaux ayant adopté avec succès les technologies et techniques diffusées ; (d) l'implication des institutions financières dans la gouvernance du processus de sélection des promoteurs d'initiatives entrepreneuriales, renforcer leurs capacités dans l'analyse de la demande agricole, promouvoir les partenariats productifs comme alternative de solvabilité et envisager des mesures de partage de risques ; (e) un phasage qui laisse du temps suffisant à la consolidation et à l'ancrage des acquis dans les dispositifs locaux. Des risques additionnels en lien avec la gestion financière, la passation des marchés, etc. sont définis en annexe.
163. Un risque de gestions fiduciaires jugé « *substantiel* »
164. L'évaluation du risque sur la base de l'expérience des projets NEER TAMBA, PAPFA, PAFA-4R et du questionnaire relatif à l'évaluation de la gestion financière (FMAQ) dévoile un risque globale « *substantiel* ». Sur les contrôles internes et l'information comptable et financière, le rapport d'achèvement de NEER TAMBA soulève qu'il y'avait une faiblesse dans la validation systématique de l'information financière analytique par composante / sous composante / activité par les responsables techniques chargés de l'exécution de ces activités. La mission de 2021 avait recommandé à juste titre que le contrôle interne soit amélioré en intégrant dans leur programme de travail la vérification du respect de la justification des avances dans les délais convenus. Pour le RESI-2P, il faudra systématiser la validation de l'information financière analytique depuis le plan analytique utilisé par la comptabilité au démarrage du projet jusqu'à la validation mensuelle des dépenses par composante, sous-composante, activité, etc.) par le RSE et

les responsables techniques.

165. Sur l'organisation et le personnel, l'UGP du PAPFA & PAFA-4R connaît une surcharge de travail. En effet, c'est le même SAF qui gère les deux projets combinant 10 instruments financiers. Ce qui augmente le risque d'erreurs et entraine un mélange de fonds entre les instruments financiers. L'équipe SAF consistera du RAF soutenu par trois comptables dont deux régionales ainsi que d'un auditeur interne.
166. Sur la budgétisation et les flux de fonds, les faiblesses dans la compréhension du nouveau système de décaissement basé sur les RFI se font ressentir sous les projets actifs au sein du FIDA. Une mauvaise qualité de RFI ou des retards dans leurs soumissions pourrait engendrer une tension de trésorerie importante. Aussi, le suivi des avances aux CRA a causé des problèmes sur le portefeuille dans le passé, il faudra donc que RESI-2P verse les fonds sur la base des TDR et du budget par activité qui leur était confiée, avec une célérité dans la remontée des pièces justificatives à l'UGP. En terme de justification des avances, le projet devra développer dans le manuel d'exécution technique, un modèle de reporting bien défini pour fins de justification.
167. Le contexte de fragilité du pays mène à un risque de difficulté de mobilisation de la contrepartie nationale.
168. Globalement, le risque de gestion financière du programme au stade de sa conception apparaît comme « *substantiel* ». La mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées devrait ramener ce risque à un niveau « *modéré* ».

I. Catégorie environnementale et sociale

169. Le projet RESI-2P est classé comme projet à risque **environnemental et social substantiel**. Les risques identifiés sont liés à la conservation de la biodiversité, l'utilisation efficiente des ressources et la prévention de la pollution, le travail et les conditions de travail, la santé et la sécurité des communautés, la réinstallation et l'insertion économique.
170. **Les risques environnementaux** concernent : (i) la pollution et la surutilisation d'intrants chimiques (engrais et pesticides) dans l'intensification agricole ; (ii) la dégradation potentielle des sols et la perte de biodiversité à travers les infrastructures rurales. Le projet favorisera des pratiques, des technologies et des infrastructures agricoles durables et résilientes au changement climatique qui contribuent à améliorer l'efficacité de la gestion et de l'utilisation des ressources naturelles. La promotion de solutions basées sur la nature telles que l'agriculture de conservation, le contrôle de l'érosion des sols, l'agroforesterie, la gestion intégrée de la fertilité des sols, les biopesticides et l'utilisation appropriée des produits agrochimiques et la conservation de la biodiversité auront un impact positif du point de vue de l'atténuation. Ces solutions contribueront à créer une boucle de rétroaction positive qui entraînera un impact plus important sur la restauration des écosystèmes, des augmentations supplémentaires de la biomasse et une augmentation du potentiel de puits de carbone du pays.
171. Les potentiels **risques sociaux** sont liés au foncier, aux conditions sécuritaires difficiles, aux capacités limitées de certains prestataires de services susceptibles d'intervenir dans l'exécution. Le projet mettra en œuvre des plans de résilience et de consolidation avec un volet gestion durable des terres pour enrichir les Plans communaux de développement (PCD). La méthodologie GALS sera également utilisée pour accroître la participation active des jeunes et des femmes à la prise de décision. L'approche inclut une évaluation des risques au démarrage du projet pour fournir des stratégies d'atténuation contre les conflits potentiels identifiés.

J. Classification du risque climatique

172. Les aléas attendus dans la zone d'intervention du projet sont évalués élevés pour les inondations, les chaleurs extrêmes, la rareté de l'eau (sécheresses agricoles et/ou périodes de sécheresse) et les incendies de forêt. Une évaluation de l'exposition montre que la production agricole, la productivité du bétail, la productivité forestière, et la biodiversité, sont fréquemment affectées par la variabilité des précipitations, les sécheresses prolongées, les changements de température ou les ravageurs et les maladies. Les filières agricoles sont également exposées aux aléas climatiques et les infrastructures rurales sont également susceptibles d'être affectées par les inondations, les changements de température et les vents extrêmes. A cela s'ajoutent des variations des précipitations marquées par une brusque alternance d'années humides et sèches, la variabilité entre saisons agricoles, ainsi qu'une augmentation des températures. Il en résulte des impacts négatifs sur les populations rurales et sur les agroécosystèmes, aux capacités d'adaptation limitées, et dont les moyens de subsistance dépendent essentiellement du secteur agricole.
173. Le projet mettra en œuvre des mesures qui renforceront la résilience des populations et des écosystèmes. Il s'agit entre autres de la diversification/association des cultures, l'introduction de variétés plus adaptées aux fortes températures et tolérantes à la sécheresse, la promotion de l'assurance indicielle agricole, les techniques d'agriculture de conservation et l'agroforesterie pour protéger les sols et conserver l'eau, les haies-vives et zones de servitude pour atténuer l'impact des vents violents et des inondations. Le projet contribuera à une meilleure prévision des évolutions climatiques à travers la production et la diffusion d'informations météorologiques et le suivi de la nappe phréatique pour prévenir/anticiper les crises, et la fourniture des technologies adaptées permettant aux petits producteurs de pratiquer une agriculture résiliente aux chocs liés aux effets du changement climatique. Le **risque climatique** est évalué **substantiel**.

4. Exécution

K. Cadre organisationnel

a. Gestion et coordination du projet

174. *Ancrage institutionnel et coordination.* Le projet sera placé sous la tutelle administrative et technique du MARAH et rattaché au programme budgétaire 075 « Aménagement hydro-agricoles et irrigation ». Le Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (MEFP) en assurera la tutelle financière. Un Comité de pilotage^[1] sera créé par un arrêté ministériel et présidé par le Responsable du Programme budgétaire de rattachement. Etant donné l'ancrage territorial du projet, il est envisagé d'instituer par région des ateliers annuels de planification et de concertation avec pour rôle de veiller à la prise en compte des priorités régionales définies dans les plans de résilience, de veiller au suivi de l'exécution et de valider les programmes de travail.

175. Une coordination nationale sera mise en place pour assurer les principales fonctions d'ingénierie de projet sur les plans administratif, financier, de suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication ainsi que les fonctions techniques essentielles : planification, résilience, changement climatique et agroécologie, infrastructures, agronomie et chaînes de valeur, nutrition, genre et inclusion sociale. Les responsables techniques correspondants instruiront et superviseront la mise en œuvre au niveau terrain où seront établies deux Unités d'exécution régionale (UER) dont une par région. Ces unités déploieront les activités à travers les opérateurs et partenaires de mise en œuvre.

b. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

176. Gestion financière

177. En l'absence de mesures d'atténuation, le risque de gestion financière du projet a été jugé substantiel. L'un des principaux risques reste la mutualisation prévue du personnel et des ressources du projet dans le portefeuille. Le projet devrait lancer le portefeuille de projets du FIDA au Burkina dans le cadre de la stratégie de programme. Avec les mesures d'atténuations en place, le risque sera réduit à modéré.

178. *Organisation et personnel.* L'unité de gestion et coordination en charge du projet sera cloisonné et disposera d'une autonomie en gestion administratif et financier et sera redevable auprès du MARAH et du FIDA concernant l'utilisation des fonds ainsi que des résultats du Projet en cohérences avec les accords de financement. L'UGP sera composée d'une équipe recrutée suivant un processus de sélection transparent, objectif et compétitif suivis de près par le FIDA et le MARAH. Chaque personnel sera lié au projet par un contrat biannuel renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances. Les UGP devront obtenir l'approbation et la non-objection du FIDA et de la MARAH pour les transactions importantes et à haut risque, mais elles resteront largement indépendantes des ministères fédéraux et du gouvernement. Cet arrangement mitige le programme du contexte de risque de gestion financière du pays. Il est important mettre en place un poste d'auditeur interne à temps plein dès le démarrage du projet. L'auditeur interne bien que positionné au sein de l'UGP reportera directement au COPIL.

179. *Budgétisation.* Un risque substantiel d'un processus non-optimal de mise en œuvre du calendrier budgétaire et retard approbation du PTBA par le comité de pilotage. L'établissement du premier PTBA et du comité de pilotage sera une condition pour le décaissement initial du projet. Les fonds du programme seront budgétisés annuellement sur la base des activités planifiées pour la période. *Les procédures en matière de gestion administrative, financière et comptable en vigueur au FIDA et au Burkina Faso gouverneront le programme. Un logiciel de gestion et de comptabilité adapté au besoin du programme sera acquis et opérationnalisé afin d'adhérer aux normes de reporting financier périodiques et annuels automatique jugé acceptable par le FIDA. Elle établira trimestriellement des situations financières et comptables qu'elle transmettra au FIDA permettant de faire un suivi des engagements, des décaissements, une analyse de la performance financière du Projet, un suivi de son efficience (niveau des coûts de fonctionnement) ainsi que l'accès aux données financières pour un suivi croisé technico-financier.*

180. *Flux de fonds et modalités de décaissement.* Présence d'autres financeurs ayant des différences avec des similitudes dans les activités, la conception et les exigences financières entre elles. La séparation du décaissement et de la gestion des fonds provenant des différents cofinanciers sera assurée par la mise en place de systèmes distincts de gestion des fonds. Les fonds seront gérés dans le cadre d'un financement parallèle, de sorte que les risques de co-mixité des fonds et les complexités associées soient réduits au minimum, voire éliminés. La contrepartie du gouvernement sera sous forme d'exonération de droits, impôts et taxes grevant l'acquisition de biens et services et l'exécution de travaux dans le cadre du Projet, (ii) de valorisation du foncier sur lequel seront implantées les infrastructures, (iii) de valorisation de la participation des experts gouvernementaux au dispositif de supervision du Projet (iv) la mise en disposition de bureaux au Projet. Le Ministère des Finances facilitera l'obtention des exonérations nécessaires à cet effet. Ces exonérations et valorisations devront être dûment documentées et comptabilisées par le projet.

181. *Contrôles internes.* Un risque inhérent substantiel du fonctionnement inadéquat du contrôle interne/de l'audit interne et questions relatives à l'information financière. Les lacunes en matière de contrôle interne et de fonction d'audit interne seront comblées par la mise en place d'une unité d'audit interne indépendante. Le projet sera administré conformément aux règles et procédures du FIDA et dans le respect des clauses de l'accord de financement. Les procédures de contrôles internes seront détaillées de manière exhaustive dans le manuel de procédures de gestion administratives, financières et comptables. Aussi, les termes de références de chaque personnel seront indiqués dans le manuel pour assurer une bonne séparation des tâches. Un rapport d'audit interne sera fourni sur une base trimestrielle au plus tard 45 jours suivant la fin de chaque trimestre.

182. *Informations financière et comptable.* L'équipe SAF établira des situations financières et comptables dans un logiciel de gestion et de comptabilité en ligne adapté, conformément aux exigences du FIDA. De manière trimestrielles des rapport financiers intermédiaires seront transmises au FIDA afin de suivre les engagements, les décaissements, une analyse de la performance financière du projet, un suivi de son efficacité (niveau des coûts de fonctionnement) ainsi que l'accès aux données financières pour le suivi croisé technique et financier.

183. *Audit externe.* Annuellement, le programme sera soumis à un audit externe des états financiers effectuer par une entité indépendante tel qu'un cabinet d'audit ou la cour des comptes sur la base des termes de références acceptables pour le FIDA. Le rapport d'audit annuel sera fourni au FIDA au plus tard 6 mois suivant la fin de l'exercice financier.

184. Passation des marchés

185. La passation des marchés sera conduite en conformité avec les directives du FIDA et le code des marchés publics du Burkina Faso. Les marchés de biens, de travaux et de services financés par le projet seront passés conformément aux dispositions de la réglementation burkinabè en matière de passation de marchés, dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec les directives du FIDA pour la passation des marchés. Le manuel de mise en œuvre précisera les méthodes de passation des marchés.
186. Un plan de passation de marchés des 18 premiers mois de mise en œuvre sera élaboré et soumis à la non-objection du FIDA. Il précisera, entre autres, la méthode de passation pour chaque contrat, les seuils de revue et préférence applicables dans le cadre du projet. Les plans de passation de marchés des années successives seront intégrés au plan de travail et budget annuel (PTBA) et soumis à la non-objection du FIDA.
187. L'équipe de passation des marchés dont tous les membres internes et les partenaires externes impliqués dans le processus, bénéficieront d'une formation technique sur la passation des marchés selon les nouvelles Directives du FIDA
188. Les passations de marchés pour l'acquisition des biens, services et travaux du projet seront conduites en conformité des Directives du FIDA de septembre 2010, révisées en Décembre 2019 ainsi que des dispositions du code des marchés publics du Burkina Faso, toutes les fois qu'elles sont compatibles.
189. Dans la mesure du possible, les marchés seront groupés de façon à attirer les soumissionnaires, favoriser la concurrence et obtenir de meilleurs rapports qualité/prix.
190. Au démarrage du projet, l'Unité de Coordination et de Gestion actualisera le plan de passation des marchés des 18 mois en appendice de l'annexe 8 du document de projet, et le soumettra au Bureau du FIDA, pour approbation. Il soumettra par la suite annuellement, un plan de passation de marchés (PPM), qui sera approuvé dans le système intégré de Passation des marchés (OPEN) OPEN end to end.
191. Toutes les activités de passation des marchés dont les seuils requièrent un avis préalable du FIDA à une étape quelconque du processus doivent obligatoirement faire l'objet de revue préalable, certifié par un « avis de non-objection » en bonne et due forme. Les seuils de revue préalable par catégorie sont précisés à la fois dans le Procurement Plan Arrangement (PPA) et dans le manuel de gestion administrative, financière et de passation des marchés du projet.
192. Une marge de préférence aux biens fabriqués et travaux réalisés sur le territoire de l'Emprunteur, serait accordée conformément aux dispositions des Directives du FIDA de septembre 2010, révisées en décembre 2019.
193. La passation des marchés du projet Rési-2P est alignée à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude, de harcèlement sexuel et de corruption et à cet effet, tous les outils disponibles devront être utilisés durant sa mise en œuvre. Toutes les pratiques observées dans ces domaines devront être signalées immédiatement au bureau correspondant du FIDA (<https://www.ifad.org/fr/anti-corruption>).
194. L'UCP du Projet Rési-2P jouissant d'une autonomie de gestion administrative et financière abritera en son sein une cellule de passation des marchés dont tous les membres internes et les partenaires externes impliqués dans le processus bénéficieront d'une formation technique sur la passation des marchés selon les nouvelles Directives du FIDA et concerneront également tous les outils et documents types développés.

195. Gouvernance

196. Le Burkina Faso a obtenu une note de 42 et se classe 77^{ème} sur 180 pays selon l'Indice de perception de la corruption 2022 (IPC). Dans l'ensemble, la performance de la Gestion financière publique (GFP) du Burkina a régressé entre l'évaluation de 2013 et celle de 2017. Sur les 28 indicateurs utilisés, 19 ont été revus à la baisse, 7 sont restés inchangés et seulement deux ont vu leur note augmenter. Les trois objectifs présentés dans le rapport étaient la discipline budgétaire, l'allocation stratégique des ressources et la présentation efficace des services publics. La discipline budgétaire a été moins bien notée en raison du manque de données financières et de transparence des finances publiques. Le score de l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) 2021, attribué par la Banque mondiale, est de 3,5 (inchangé par rapport à l'année précédente), ce qui est au-delà de la moyenne globale de l'Afrique de l'ouest et central de 3. La politique de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité est jugée comme le groupe la plus performante avec une note de 4, en particulier dans les domaines d'équité, l'utilisation des ressources publiques et les politiques et institutions axées sur la durabilité écologique. L'indicateur avec la plus faible note est celle sur la politique budgétaire avec une note de 2,5 sous le groupe de gestion économique. Le groupe de gestion et institution a obtenu une note de 3,4 qui est plus élevée que la moyenne de la région de 2,7 sous tous les indicateurs incluant la transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public qui a eu 3,5 contre 2,5 pour le reste de la région un risque plus faible en termes de corruption en comparaison avec le reste de l'Afrique de l'ouest et centrale. Par contre, la tendance pour le Burkina est à la baisse de 3,8 en 2013 3,5 dans le rapport de 2021.
197. Voir ci-dessus et les annexes 7 et 8.

L. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

a. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

198. **La planification** sera réalisée sur une base annuelle à travers des PTBA qui définiront des objectifs clairs et des résultats attendus, lesquels seront assortis d'activités et de budgets appropriés. Les PTBA seront élaborés d'une manière participative en collaboration avec les principaux partenaires de mise en œuvre. Les PTBA régionaux seront élaborés sur les orientations des ateliers de planification et de concertation régionaux ; puis consolidés au niveau national avant d'être soumis au Comité de pilotage pour validation ; et transmis au FIDA pour avis de non-objection. Les processus de planification comprendront une étape

d'évaluation et d'élaboration participative avec les bénéficiaires et les principaux partenaires afin de refléter leurs besoins réels, en adéquation avec la conception du projet. Les planifications au niveau régional se baseront sur les PDR-CO et les PCR-N élaborés au niveau des communes

199. **Suivi-évaluation.** Le projet RESI-2P développera un système de suivi-évaluation (SSE) efficace et efficient, tenant compte des expériences et des enseignements tirés de la mise en œuvre de divers projets financés par le FIDA au Burkina Faso. Sur la base des Directives du FIDA et du système de S&E au niveau du MARAH, un SSE multifonctionnel sera développé pour générer périodiquement des informations utiles, complètes et fiables. Ces informations permettront d'analyser la performance de mise en œuvre et les résultats du projet ; et soutenir ainsi la prise de décision dans une perspective de gestion axée sur les résultats ainsi que d'apprentissage tout au long du cycle du projet.
200. Etant un projet axé sur les questions climatiques, sensible aux jeunes, au genre, à la nutrition, à l'inclusion des personnes déplacées internes et des personnes en situation de handicap, le système de S&E mis en place tiendra compte du suivi et de l'évaluation des indicateurs clés relatifs à ces différents aspects. Le système de S&E renseignera également les indicateurs de suivi du Programme-pays (COSOP 2019-2024).
201. Le système de S&E sera participatif, décentralisé et conforme aux exigences du FIDA. Les données et les informations à la base sur les réalisations et les résultats de premier niveau (les produits) seront collectés régulièrement et de manière continue par l'équipe du projet sur le terrain et les partenaires de mise en œuvre en collaboration avec les bénéficiaires. Pour la consolidation, l'analyse et le traitement des données, une plateforme informatique (la RUCHE par exemple) de gestion de base de données sera développée en fonction des besoins spécifiques en suivi évaluation et en informations du projet. Elle assurera la remontée et la consolidation automatique des données collectées, et permettra de procéder facilement à l'analyse et à la visualisation des réalisations du projet en termes d'activités, de produits et de certains effets. Sans être exhaustif, le système de S&E permettra : (i) le suivi du PTBA ; (ii) le suivi des indicateurs du cadre logique ; (iii) le suivi des bénéficiaires et des appuis reçus ; (iv) le géo-référencement des activités réalisées (bas-fonds aménagés, périmètres maraîchers, jardins nutritifs, pistes, infrastructures de stockage, etc.) ; (v) le suivi des différents tableaux de bord. Le suivi portera également sur la performance des bénéficiaires (jeunes, femmes, PDI, les associations/coopératives, etc.). A terme, la plateforme de gestion de la base de données du projet pourra être reliée à la base de données du système national de suivi et d'évaluation en cours de développement auprès de la DGESS/MARAH. Le projet RESI-2P s'appuiera également sur l'utilisation continue du SIG tant pour le suivi à travers le géo-référencement des activités que pour la planification.
202. Le FIDA et le Gouvernement assureront conjointement sur une fréquence annuelle la supervision du projet. En termes d'évaluation, afin de permettre la quantification des effets et des impacts au cours de la revue à mi-parcours et à l'achèvement, RESI-2P réalisera une enquête de référence dès son démarrage, conformément aux Directives du FIDA. Pendant la mise en œuvre, d'autres enquêtes qualitatives ou études thématiques seront réalisées au besoin. Une enquête d'évaluation des effets sera réalisée avant la mission de revue à mi-parcours et une enquête d'évaluation d'impact sera menée à l'achèvement du Projet. La participation des bénéficiaires et l'engagement citoyen feront partie intégrante du système de S&E du projet RESI-2P.
203. **Gestion des savoirs et communication.** Le projet RESI-2P capitalisera ses expériences et innovations et mettra en place un système de partage des savoirs qui favorisera leur mise à l'échelle à l'interne du Projet d'abord, puis à l'externe. Une stratégie de gestion des savoirs et communication sera élaborée dès la première année de mise en œuvre du projet. La stratégie de gestion des savoirs et communication sera assortie de plans d'action annuels budgétisés pour avoir une visibilité claire des activités à mener au niveau national, régional et communautaire. Le processus de gestion des savoirs intégrera la capitalisation des expériences, les visites et événements d'échanges divers, et mettra à profit les échanges entre pays en développement à travers la Coopération Sud-Sud et triangulaire (SSTC).
204. La stratégie de communication du projet reposera sur une approche de communication pour le développement ; et visera à donner de la visibilité aux interventions du projet, à favoriser et à renforcer l'implication des bénéficiaires, des acteurs clés et des partenaires dans la mise en œuvre des activités, et à diffuser les savoirs générés. Plusieurs outils de communication (articles de presse écrites, reportages TV et radios, brochures, capsules vidéos, films documentaires, magazines thématiques, etc.) seront élaborés, multipliés et diffusés auprès des différents acteurs renforcer leur mobilisation ; ainsi qu'auprès du grand public pour les renseigner sur les activités et les résultats du projet.
205. Etant donné que la Responsable en gestion des savoirs et communication du portefeuille FIDA fournit des services communs à l'ensemble des projets financés par le FIDA, elle coordonnera les activités de gestion des savoirs et communication du projet RESI-2P. Le projet mettra également en place un sous-groupe de gestion des savoirs qui lui est propre pour servir de cadre opérationnel de réflexion et de production des savoirs.

b. Innovation et reproduction à plus grande échelle

206. L'ancrage du projet dans la dynamique de la décentralisation apportera de nouvelles perspectives dans la gestion locale de la fragilité. L'approche de résilience par la planification facilitera la mobilisation de tous les acteurs dans les processus d'analyse des problématiques liées au contexte d'insécurité et de changement climatique, et leurs répercussions sur les systèmes productifs, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les revenus. Elle facilite surtout un ciblage plus précis des investissements vitaux et une allocation plus efficiente des ressources suivant des priorités définies de façon inclusive.
207. La promotion de solutions digitales dans la mise en valeur des aménagements, la construction des partenariats commerciaux et le développement des initiatives entrepreneuriales, contribuera à l'amélioration durable de la productivité et au développement des marchés agricoles et de l'agrobusiness.
208. En améliorant les acquis du projet Neer-Tamba au Nord et en les portant à l'échelle dans la région du Centre-Ouest, le projet contribuera à l'appropriation par les collectivités territoriales des bonnes pratiques et des solutions techniques durables dans le cadre de la mise en œuvre des plans de résilience

M. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet et traitement des plaintes

a. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet.

209. Le projet RESI-2P s'assurera de l'engagement régulier du groupe cible et favorisera les retours d'informations relatifs à ses interventions tout au long de son cycle de vie. Cet engagement se traduira par : (i) la participation active des cibles du projet dans le développement des 20 plans de consolidation et de résilience et des 16 plans directeurs de résilience ; (ii) la remontée des informations des bénéficiaires à travers leurs organisations qui ont été renforcées par le projet (OP de base, Unions, cadre de concertation, etc.) ; (iii) les comités de gestion des infrastructures mises en place ; (iv) la participation aux ateliers d'évaluation et de planification participatives du projet ; (v) les enquêtes de satisfaction des bénéficiaires ; (vi) la plateforme de veille citoyenne ; et (vii) les mécanismes de traitement des plaintes mis en place.

b. Processus de traitement des plaintes.

210. L'objectif de la procédure de réclamation du FIDA est de veiller à ce que des mécanismes appropriés soient mis en place pour permettre aux individus et aux communautés de s'adresser directement au FIDA et de déposer une plainte s'ils pensent être ou pourraient être affectés par un projet financé par l'institution en conformité avec les politiques sociales et environnementales du FIDA et aux aspects obligatoires du SECAP^[1]. Le projet RESI-2P mettra en place un mécanisme adéquat de règlement des plaintes (GRM) afin de s'assurer que les bénéficiaires puissent exprimer leurs préoccupations relatives aux interventions du projet aussi bien au niveau local, régional que national. La mise en œuvre du mécanisme s'appuiera sur des comités locaux de règlement des plaintes existants ou à constituer en cas de besoin. Ce comité, destiné à recevoir les plaintes, sera composé des autorités locales, des autorités traditionnelles, des représentants des bénéficiaires, des représentants du Projet. Les plaintes collectées par le comité local doivent être enregistrées dans un registre ouvert à cet effet. Des moyens de signalement plus anonymes (boîtes à idée, numéro anonyme, etc.) seront également développés pour éviter les gênes interpersonnelles et afin d'assurer la protection des lanceurs d'alerte. La plateforme de veille citoyenne appuyée par le projet pourra également constituer un canal pour la réception des plaintes et des insuffisances exprimées sur les interventions du projet. Une copie de toutes les plaintes écrites doit être annexée aux rapports de suivi du projet. La résolution des plaintes devra être surveillée et rapportée ; un point focal sera désigné au niveau de la coordination nationale et des deux unités d'exécution régionales pour suivre le processus de GRM. Le coordonnateur du Projet aura la responsabilité générale de répondre aux préoccupations portées à l'attention des points focaux concernant tout impact environnemental et/ou social dû à l'intervention de la population cible. Toutes les parties prenantes devront être correctement informées de l'intention de mise en place du GRM. Les mécanismes utilisés devront être rendus publics au niveau local et diffusés en langue local. Les plaintes reçues seront consignées, documentées et incluses dans les rapports d'étape, y compris le nombre et le type de plaintes et les résultats de leur résolution.

N. Plans d'exécution

a. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

La supervision du projet RESI-2P sera assurée conjointement par le FIDA et le Gouvernement. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre permettront au FIDA et au Gouvernement de suivre l'avancement (tant qualitatif que quantitatif) des activités et la performance du projet RESI-2P. Une revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement au cours de la quatrième année d'exécution du projet afin de mesurer les progrès accomplis et l'atteinte des effets escomptés et d'apporter des ajustements nécessaires. Une mission d'achèvement sera organisée en fin de projet pour en évaluer les impacts et tirer les leçons apprises de la mise en œuvre.

Notes de bas de page

Resume

^[1] Dégradation des écosystèmes, déficit infrastructurel, pratiques inadaptées, etc.

^[2] En 2022, le Burkina Faso est classé au 27^e rang des pays les plus vulnérables sur l'indice de ND-gain (Notre Dame Global Adaptation Index) qui mesure la vulnérabilité des pays aux changements

^[3] Le PNIASP estime à 2,3 milliards d'Usd le budget total des investissements du secteur ; 51,5% ont été mobilisés. Le gap à combler est estimé 1,1 milliard d'Usd (48,5%)

^[4] Rapport PNUD, IDH 2021-2022

^[5] Voir en annexe une note sur le contexte de fragilité

^[6] Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), Janvier 2023.

^[7] Platform for Agricultural Risk Management - Projet de Gestion des Risques Agricoles pour la Résilience aux Aléas du Climat et des Marchés. Novembre 2022

^[8] Mesuré avec l'outil FIDA: Resilience Design and Monitoring Tool (RDMT)

[9] L'étude sur la situation de référence donnera une idée du niveau de cet indicateur au démarrage du projet.

Summary

[10] Degradation of ecosystems, infrastructure deficit, unsuitable practices, etc.

[11] In 2022, Burkina Faso was ranked 27th among the most vulnerable countries on the ND-gain index (Notre Dame Global Adaptation Index) which measures the vulnerability of countries to climate change.

[12] The PNIASP estimates the total investment budget for the sector at USD 2.3 billion; 51.5% was mobilized. The remaining gap is estimated at USD 1.1 billion (48.5%)

[13] UNDP report, HDI 2021-2022.

[14] Refer to appendix for a note on the context of fragility.

[15] Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), Janvier 2023.

[16] Plateform for Agricultural Risk Management - Projet de Gestion des Risques Agricoles pour la Résilience aux Aléas du Climat et des Marchés. Novembre 2022

[17] Measured with the FIDA Resilience Design and Monitoring Tool (RDMT)

[18] The study on the baseline situation will give an idea of the level of this indicator at the start of the project.

Contexte Nationale

[1] La valeur ajoutée de l'agriculture est dans une tendance baissière depuis les années 2000 et planche entre 24% et 18% entre 2010 et 2020 : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS?locations=BF>

[2]http://www.insd.bf/contenu/documents_rqph5/Rapport%20resultats%20definitifs%20RGPH%202019.pdf

[3] La fragilité s'entend ici au sens de l'OCDE comme la conjonction de l'exposition à des risques et de l'insuffisance des capacités de l'État, d'un système et/ou des communautés à gérer, absorber et atténuer ces risques

[4] Une note de fragilité est préparée en annexe 9 sur la base des sources documentaires (Banque mondiale, Banque africaine de développement) et d'études réalisées en 2019.

[5] En particulier dans les régions du Centre-Nord, du Nord, du Sahel et de l'Est touchées par les conflits

[6] Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), Janvier 2023.

[7] Selon le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP : UNHCR, "Burkina Faso Emergency", mis à jour le 6 mai 2023, <https://www.unhcr.org/burkina-faso-emergency.html>), les femmes et les filles représentent plus de la moitié de la population déplacée à l'intérieur du Burkina Faso, et elles sont confrontées à des risques importants en matière de protection, notamment l'exploitation et les abus sexuels, le mariage forcé et la traite des êtres humains. La situation est encore aggravée par l'insécurité alimentaire et l'accès limité aux services de base tels que les soins de santé, l'éducation et l'eau potable.

[8] <https://www.fao.org/3/cb9424en/cb9424en.pdf>

[9] Pam, 2022, Évaluation de la fonctionnalité du marché au Burkina Faso.

[10] Le PA-SD 2023-2025 est considéré comme l'instrument central d'opérationnalisation de la Politique nationale de développement (le PNDES-II)

[11] Le PA-SD 2023-2025 met en œuvre quatre piliers : (i) Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; (ii) Répondre à la crise humanitaire ; (iii) Refonder l'État et améliorer la gouvernance ; et (iv) Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

[1] Voir également la section « Alignement »

[2]<https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/burkina-faso/vulnerability>

[3]<https://burkinafaso.opendataforafrica.org/lmuycw/tableaux-r%C3%A9capitulatifs-de-la-r%C3%A9partition-spatiale-de-la-population>

[4]<https://www.afdb.org/fr/documents/burkina-faso-profil-genre-pays-2020>

[5] Burkina Faso, Country Gender Profile, AfDB, 2021

[6] Institut National de la Statistique et de la Démographie - INSD/Burkina Faso and ICF International. 2012. Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples du Burkina Faso 2010. Calverton, Maryland, USA: INSD and ICF International

[7] D'après l'UNICEF, le mariage précoce concernerait 10 % des femmes sont mariées avant l'âge de 15 ans et 52 % avant l'âge de 18 ans

[8] UN Women Women Count. 2020. Country profile. Extrait de: <https://data.unwomen.org/country/burkina-faso>

[9] Bti (2022). Burkina Faso Country Report 2022. Extrait de <https://bti-project.org/en/reports/country-report/BFA>

[10] Ibid

[11] <https://www.food-security.net/datas/burkina-faso/>

[12] World Health Organization (WHO). (2020). Burkina Faso: Country Cooperation Strategy at a glance. Retrieved from <https://www.afro.who.int/publications/burkina-faso-country-cooperation-strategy-glance>.

Justification de l'intervention du FIDA

[1] Confer section « ciblage économique »

Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

[1] Voir également la section « Alignement »

[2] <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/burkina-faso/vulnerability>

[3] <https://burkinafaso.opendataforafrica.org/lmuycw/tableaux-r%C3%A9capitulatifs-de-la-r%C3%A9partition-spatiale-de-la-population>

[4] <https://www.afdb.org/fr/documents/burkina-faso-profil-genre-pays-2020>

[5] Burkina Faso, Country Gender Profile, AfDB, 2021

[6] Institut National de la Statistique et de la Démographie - INSD/Burkina Faso and ICF International. 2012. Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples du Burkina Faso 2010. Calverton, Maryland, USA: INSD and ICF International

[7] D'après l'UNICEF, le mariage précoce concernerait 10 % des femmes sont mariées avant l'âge de 15 ans et 52 % avant l'âge de 18 ans

[8] UN Women Women Count. 2020. Country profile. Extrait de: <https://data.unwomen.org/country/burkina-faso>

[9] Bti (2022). Burkina Faso Country Report 2022. Extrait de <https://bti-project.org/en/reports/country-report/BFA>

[10] Ibid

[11] <https://www.food-security.net/datas/burkina-faso/>

[12] World Health Organization (WHO). (2020). Burkina Faso: Country Cooperation Strategy at a glance. Retrieved from <https://www.afro.who.int/publications/burkina-faso-country-cooperation-strategy-glance>.

Enseignements tirés [1 a]

[1 a] Voir en appendice au PIM une note détaillée sur les leçons apprises

Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles du projet

[1] Mesuré avec l'outil FIDA: Resilience Design and Monitoring Tool (RDMT)

[2] La situation de référence donnera une idée du niveau de cet indicateur au démarrage de la mission.

[3] Le cofinancement du fonds ASAP+ prévoit une évaluation d'impact à la clôture du projet.

[4] Région du Nord : (i) **Province de Passoré** : Gonponsom, Kirsi, Bokin, La-Toden, Arbolé, Samba, Yako ; (ii) **Province de Zondoma** : Tougo, Gourcy, Boussou, Bassi ; (iii) **Province de Yatenga** : Kalsaka, Ouahigouya, Seguenega, Oula, Namissiguian ; (iv) **Province de Loroum** : Banh, Sollè, Ouindigui, Titao

[5] Région du Centre-Ouest : (i) **Province de Boulkiemdé**: Bingo, Imasgo, Kindi, Nandiala, Pella, Sabou, Saow, Sourgou, Thyou ; (ii) **Province de Sanguié** : Kordié, Kyon, Zamo ; (iii) **Province de Sissili** : Niabouri ; (iv) **Province de Ziro** : Dalo, Cassou, Gao.

[6] Dont 4032 dans le Nord et 2 478 dans le Centre-Ouest. La prépondérance de la superficie au Nord tient au fait que l'action du projet touche les aménagements de Neer-Tamba à renforcer (1 830 ha) et de nouveaux aménagements à développer dont la surface retenue représente le 1/5^e (2 202 ha) des superficies disponibles (11 011 ha)

[7] Soit 9 251 ha dans le Nord et 28 625 ha dans le Centre-Ouest

[8] Le PARM met en œuvre le Projet de gestion des risques agricoles pour la résilience aux aléas du climat et des marchés (PGRAAM).

2023-2028

[9] A travers le FIPS/ Faster implementation of project start-up ou Accélération du démarrage de projet

[10] *PAPFA* : *Projet d'appui* à la promotion des filières agricoles ; *PAFA-4R* : *Projet d'appui* aux filières agricoles dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, des Hauts-bassins et du Sud-ouest

[11] Ces projets couvrent la Boucle du Mouhoun, les Cascades, les Hauts Bassins et le Sud-Ouest

[12] Les légumineuses et les filières animales pouvant enrichir les sols

[13] En polyculture (tomate, oignon, piment, etc.). L'analyse économique et financière a pris en compte cette dimension

[14] Cette estimation s'appuie sur une hypothèse d'environ 3 bénéficiaires pour un ménage (2,98 personnes en moyenne par ménage sur la base des expériences consultées dans les projets), et soutenus à travers les différents services promus par le projet. Elle permet d'éliminer les doublons dans le comptage des ménages.

[15] Les bases de calcul pour les estimations concernant la taille des ménages, les PDI et PSH se réfèrent aux sources statistiques officielles à savoir INSD-RGPH 2019 et CONASUR (en ce qui concerne les PDI)

[16] D'après INSD-RGPH 2019, le nombre de PSH dans les communes-cibles se chiffre à 8 915 personnes. Rési-2P en touchera 12

pourcent

[17] D'après les statistiques de CONASUR, les communes-cibles des deux régions abritent 133 878 PDI à fin janvier 2023. La cible visée par Rési-2P représente 10 pourcent des PDI de la communes d'intervention

[18] Conformément à la Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au *Burkina Faso*.

[19] Annexé au manuel d'exécution du projet (annexe 8 en volume séparé)

[20]https://www.agriculture.bf/jcms/fra_8091/fr/pngt-programme-national-de-gestion-des-terroirs. De 1992 à 2018, la Banque mondiale a soutenu deux phases du PNGT : 1992-1997 et 202-2018. Il a appuyé les orientations du gouvernement visant à promouvoir, depuis les années 1980, l'implication des communautés à la base dans la planification et la réalisation des activités de développement. Il a adopté l'approche intitulée « gestion des terroirs » que divers projets ont prônée et mise au point, notamment en matière de gestion des ressources naturelles.

[21] Pour les communes qui disposeraient déjà de cette cartographie, cette étape se limitera à une actualisation rapide des données existantes

Composantes/résultats et activités [1 a]

[1] Estimation sur base du bilan carbone avec l'outil ExAct, présentée dans l'analyse économique et financière en annexe 4.

[2] Cette technique sera introduite à titre pilote sur 150 ha

[3] Les fichiers Excel avec les estimations des cibles sont disponibles en volume séparé

[4] Biéha, Boura, Nebélianayou, Silly, Tô

[5] 40 % de femmes et 50 % de jeunes

[6] Dont 4 pour un total de 42 producteurs dans la région du Nord et 8 coopératives réunissant 84 multiplicateurs dans le Centre-Ouest

[7] L'INERA sera appuyé dans la production des semences de base à partir de la pré-base, dans l'année précédant la multiplication.

[8] Loi N° 010-2006/AN portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso

[9] Total dans la région du Nord : 750 Kg de riz et 468 Kg des autres spéculations ; Total sur dans la région du Centre-Ouest : 950 Kg de riz et 2026 Kg des autres spéculations

[10] Pour une superficie de 54 hectares dans le Nord et 196 dans le Centre-Ouest

[11] Un magasin par coopérative

[12] Production des semences de base l'année précédente par rapport au calendrier de production de semences R1

[13] Chaque participant au CEAP lié au système de production des bas-fonds, recevra les semences de riz pour emblaver 0,25 hectare de bas-fonds (cf. sous-composante A1). Le participant au CEAP relatif au système de production pluviale et l'agroforesterie, recevra les semences de céréales (sorgho ou mil) ou niébé pour emblaver une superficie de 1 hectare, égal à 50% de la superficie qui sera traitée avec les CES/DRS

[14] 40% femmes et 50% jeunes

[15] 40% femmes et 50% jeunes

[16] Les bas-fonds aménagés et concernés en saison pluviale par la culture du riz, seront exploités à raison de 0,25 ha/producteur. 57 tonnes de semences de riz pour 7 600 personnes pour mettre en valeur

[17] 50% des 22 516 hectares traités avec des techniques de CES/DRS ; 135 tonnes de semences de céréales et légumineuses pluviales 11 256 personnes pour emblaver

[18] 89 personnes

[19] Comme pour les semences certifiées, la multiplication de ces semences se fera en conformité avec la Loi N° 010-2006/AN

[20] Il s'agit de semences certifiées et semences paysannes locales

[21] A l'instar des expériences en cours de la CONAGREP développées en partenariat avec la FAO « Portefeuilles variétaux pour la Résilience des Communautés du Sahel (PV-RCS) », les OP et la société civile

[22] Les kits sont composés de projecteur, trépied, haut-parleur, d'une batterie, d'un chargeur solaire, et un logiciel propriétaire sur mesure. Le système a l'avantage de fonctionner dans des villages non électrifiés avec absence de connexion à l'internet

[23] Chaque participant au CEAP sera doté d'un kit (petit matériel, semences et autres intrants) pour démarrer l'activité et effectuer deux cycles de cultures maraichères (novembre à juin).

[24] Dotation initiale à chaque éleveur : un noyau de reproducteurs de race locale (1 coq et 10 poules), un accès facilité aux soins vétérinaires durant 1 cycle de production, formation et encadrement

[25] Dotation initiale à chaque éleveur : un noyau de reproducteurs de race locale (1 verrat et 2 truies), un accès facilité aux soins vétérinaires durant 1 cycle de production, formation et encadrement

[26] SE-CNSA (2022) Guide de mise en Œuvre en place du modèle de jardin nutritif

[27] 50 % femmes et 50 % jeunes

[28] Il s'agit de : (i) 2 900 personnes exploitant les 58 ha des périmètres maraichers réhabilités de Neer-Tamba *cf. sous-composante A1*), (ii) 160 personnes engagés dans l'aviculture traditionnelle améliorée, et (iii) 1 200 personnes dans la production de PFNL au niveau des 40 jardins nutritifs comme activités de résilience

[29] Dont (i) 5 600 personnes sur 250 ha des périmètres maraichers ; (ii) 160 personnes engagés dans l'aviculture traditionnelle améliorée, et 80 dans la production porcine, et (iii) 960 personnes dans la production de PFNL au niveau des 32 jardins nutritifs

[30] A raison de 4 par Commune

[31] Avec l'organisation de 864 jours de sensibilisation, dont 480 jours dans la région du Nord de 384 dans le Centre-Ouest sur la correcte alimentation, la consommation de produits locaux à haute valeur nutritive, les bonnes pratiques assurant un régime alimentaire sain et équilibré, la salubrité des aliments, etc. en lien avec les initiatives promues par le projet tant au niveau de la production que de la transformation des produits agricole (maraichage, jardins nutritifs, unité de transformation, etc.)

[32] Superficie de 0,25 ha

[33] A raison de 600 élèves par école

[34] Voir détails dans le manuel d'exécution technique produit en volume séparé

[35] Le modèle est introduit par la Banque mondiale au Burkina Faso avec pour avantage d'améliorer les moyens de subsistance des femmes rurales et de leurs familles. Il consiste à former et à équiper les femmes pour qu'elles fournissent des services de garde d'enfants dans leurs communautés à l'aide de kits d'équipements et formation des soignants, ce qui leur permet de générer des revenus tout en répondant au besoin crucial de garde d'enfants dans les zones rurales. Ce modèle s'aligne sur les objectifs du FIDA de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes rurales tout en améliorant le bien-être des enfants et de leurs familles.

[36] Kehinde F. Ajayi, Aziz Dao, and Estelle Koussoubé. 2022. "The Effects of Childcare on Women and Children: Evidence from a Randomized Evaluation in Burkina Faso." CGD Working Paper 628. Washington, DC: Center for Global Development. <https://www.cgdev.org/publication/effects-childcare-women-and-children-evidence-randomizedevaluation-burkina-faso>

[37] Se reporter au PIM pour plus de détails

[38] Six magasins de riz (3 petits de 60 tonnes chacun et 3 grands de 200 tonnes chacun) ; (ii) six magasins de stockage/conservation d'oignons (3 petits de 10 tonnes chacun et 3 grands de 100 tonnes chacun)

[39] Six unités de transformation de riz (3 petites de 3-5 tonnes/jour et 3 grandes de 8-10 tonnes/jour)

[40] La *résilience* dans le Nord fait allusion aux nouveaux investissements, par opposition aux investissements pour la consolidation des acquis du projet Neer-Tamba

[41] Il s'agit de 3 petits de 60 tonnes chacun et 3 grands de 100 tonnes chacun

[42] Trois (3) petites de 3-5 tonnes/jour et 3 grande de 8-10 tonnes/jour

[43] Six petits de 60 tonnes chacun et 6 grands de 200 tonnes chacun

[44] Six petits de 10 tonnes chacun et 6 grands de 100 tonnes chacun

[45] Six petites de 3-5 tonnes/jour et 6 grandes de 8-10 tonnes/jour

[46] Routine et périodique

[47] Se reporter au PIM pour plus de détails

[48] Le nombre moyen de membres dans les MER collectifs est de 10 personnes. Ainsi, le nombre total de femmes et de jeunes bénéficiant des MER collectifs est de 1500.

[49] Le mécanisme de financement à coûts partagés ne concerne pas les activités de production de la composante A.

[50] Voir détail au manuel d'exécution technique

[51] Le choix de UNCDF s'explique par son expertise internationale avérée en matière de digitalisation, d'appui à la conception et à la mise en œuvre de micro-assurance et de facilitation au développement de solutions innovantes de financement. Par ailleurs, UNCDF contribue au financement d'investissements productifs dans le secteur agricole à travers des instruments financiers qu'il mobilise au plan international. Cette contribution sera reflétée dans le partenariat qui sera formalisé pour son appui à la mise en œuvre.

Théorie du changement[1a]

[1] GIZ, KFW, PIK, 2021

Alignement, appropriation et partenariats

[1] Le COSOP est en cours de révision pour y intégrer les nouvelles dimensions stratégiques tenant compte de l'évolution du contexte national du pays. Ce contexte explique le repositionnement géographique du Programme-pays dont l'extension dans la région du Centre-Ouest sera actualisé dans le COSOP.

[2] Dans sa logique de synergie et de complémentarité, RESI-2P évitera la duplication des interventions avec les autres partenaires techniques et financiers dont elle a tenu compte des programmes en cours ou envisagés : BAD, Union européenne, Banque mondiale, UNCDF, FAO, PAM, FEM, UICN, GIZ, Enabel – Coopération belge, Danemark, SNV, Coopération suisse, Ambassade des Pays-Bas, AGRA, RVO, la Plateforme pour la gestion des risques agricoles (PARM)

Décaissements

[*] Les imprévus financiers sont estimés par l'inflation locale de 1.2% et l'inflation internationale de 2%. Source : FMI, 2023.

Résumé des avantages et analyse économique

[1] En utilisant le coût d'estimation basse de la Banque mondiale (US\$48 la tonne de carbone en 2024)

Gestion et coordination du projet

[1] La composition du Comité de pilotage inclura les représentants des organisations professionnelles, des femmes et des jeunes ruraux, des collectivités territoriales, du secteur de l'agrobusiness, etc.

Gestion financière

[*] Disposition du décret n°1383 du 31 décembre 2021 relative à la gestion des projets et programmes exécutés au Burkina Faso

Passation des marchés et Gouvernance

[*] Les conditions à remplir pour cette préférence sont précisées dans le manuel de gestion administrative, financière et de passation des marchés et ensuite dans les DAO concernés

[**] Country Policy and Institutional Assessment.

[**] [Accountability and complaints procedures \(ifad.org\)](https://www.ifad.org/en/accountability-and-complaints-procedures)

Participation et retour d'information du groupe cible du projet, et traitement des plaintes [106]

[1] [Accountability and complaints procedures \(ifad.org\)](https://www.ifad.org/en/accountability-and-complaints-procedures)



Investir dans les populations rurales

Burkina Faso

Programme to strengthen smallholder resilience to climate change

Rapport de conception

Annexe 1: Cadre logique

Dates de mission: 20/02/2023 - 10/03/2023

Date du document: 23/07/2023

Identifiant du projet 2000003918

Numéro du rapport: 6498-BF

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Programme to strengthen smallholder resilience to climate change

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée PSSRC	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				SSE	Trimestrielle	Unité de Coordination	
	Hommes		34650	59950				
	Femmes		28350	49050				
	Jeunes		31500	54500				
	Personnes autres que les jeunes							
	Personnes non autochtones							
	Nombre total de personnes bénéficiant de services		63000	109000				
	Homme	55						
	Femme	45						
	Jeunes	50						
	Persons with disabilities	0	450	1097				
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				SSE	Trimestrielle	Unité de coordination	
	Membres des ménages	0	120002	208639				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés				SSE	Trimestrielle	Unité de coordination	
	Ménages dirigés par une femme							
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef							
	Ménages		21053	36556				
	Membres de ménages de petits exploitants pauvres aidés à faire face aux effets du changement climatique (ASAP+ 1)				SSE	Trimestrielle	Unité de coordination	

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Membres de ménages de petits exploitants pauvres		120002	208639				
	Personnes bénéficiant d'investissements financés par le FEM (GEF CI 11)				SSE	Trimestrielle	Unité de coordination	
	Personnes bénéficiant d'investissements financés par le FEM		11000	20000				
Objectif du projet Consolider les capacités d'adaptation des populations rurales aux chocs externes et aux effets du changement climatique	Incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité au climat dans les régions d'intervention				Enquête de référence, Enquêtes d'évaluation des effets, évaluation d'impact	Année 1, mi parcours et fin	Gouvernement, FIDA	
	Incidence de la pauvreté		-5	-10				
Objectif de développement Renforcer la résilience des petits exploitants, en particulier des femmes et des jeunes, par des investissements durables visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'augmentation des revenus	Personnes ayant augmenté d'au moins 20% la valeur de leur indice de résilience à la fin projet				Résultats indice RDMT	Année 4 et 8	Gouvernement, FIDA	Dispositifs et capacités d'exécution établis et performants face au contexte de crise
	Personnes ayant augmenté d'au moins 20% la valeur de leur indice de résilience à la fin projet	0	30	70				
	Producteurs déclarant une augmentation de revenus d'au moins 30%				Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	Gouvernement, FIDA	
	Producteurs déclarant une augmentation de revenus d'au moins 30%	0	25	60				
	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquêtes d'évaluation des effets	Début – Mi-parcours et achèvement	Unité de Coordination	
	Membres des ménages		54001	156277				
	Ménages dirigés par une femme							
	Ménages (%)	0	45	75				
	Ménages (nombre)	0	9474	27417				
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet				Enquêtes d'évaluation des effets	Début – Mi-parcours et achèvement	Unité de Coordination	
Membres des ménages	0	24000	104185					

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Ménages dirigés par une femme				1) Rapport d'enquête de base, 2) Moyen terme, 3) Fin de parcours/étude d'impact	Début – Mi-parcours et achèvement	Gouvernement, FIDA	
	Ménages (%)	0	20	50				
	Ménages (nombre)		4211	18278				
	IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation							
	Jeunes							
	Jeunes							
	Nombre total de personnes	0	25	70				
	Nombre total de personnes	0	15750	76300				
	Femmes	45						
	Femmes	0	7088	34335				
	Hommes	55						
Hommes	0	8662	41965					
Effet direct Effet 1: La résilience des systèmes de production et l'alimentation des petits producteurs dans les filières-cibles sont améliorées	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				Etude COI FIDA, RDMT Index adoption	Référence/Mi-parcours/ Fin	Unité de coordination	Pour les indicateurs climat: Evolution du climat conforme ou plus favorable que les prévisions du GIEC Pour l'indicateur 1.2.8 :Ménages et communautés ouverts à l'amélioration de l'alimentation des femmes
	Membres des ménages		22048	76300				
	Ménages	0	18	37				
	Ménages dirigés par une femme							
	Ménages	0	3868	13386				
	ASAP+ 2. Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				Enquêtes d'évaluation des effets, RDMT Index adoption	Annuelle à partir de l'année 3	Unité de coordination	
	Households		3868	13386				
	Households	0	18	37				
	Males	0	12128	41965				
	Females	0	9923	34335				
	Young	0	11025	38150				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Total household members	0	22048	76300				
	3.2.1 Tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tCO2e) évitées et/ou séquestrées				Calcul à base du logiciel ExAct et Etude COI FIDA	Référence/Mi parcours/ Fin	Coordination Unit	
	Hectares of land		23087	30802				
	tCO2e/20 années	0	2500000	3600000				
	tCO2e/ha							
	tCO2e/ha/année							
	ASAP+ 12. Tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tCO2e) évitées et/ou séquestrées							Calcul à base du logiciel ExAct
	Hectares of Land		6000	15000				
	TCO2e/ha							
	TCO2e/ 20 years	0	800000	1950000				
	CO2e/ha/year							
	1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)				Etude COI FIDA	Annuelle à partir de l'année 3	Annuelle à partir de l'année 3	
	Femmes (%)	0	25	80				
	Femmes (nombre)	0	7087	39240				
	Ménages (%)	0	11	36				
	Ménages (nombre)		2362	13080				
	Membres des ménages		13463	74556				
	Personnes non autochtones							
	Ménages dirigés par une femme							
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef							

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit Produit 1.1 Des bassins de production sensibles au changement climatique sont aménagés	Bassins versants aménagés et gérés avec des plans de résilience participatifs				SSE	Semestrielle	Unité de coordination	Expertise de qualité disponible pour construction des aménagements résilients
	Bassins versants aménagés et gérés avec des plans de résilience participatifs	0	36	36				
	1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état				SSE	Semestrielle	Unité de coordination	
	Superficie en hectares	0	2717	2917				
	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat				SSE	Semestrielle	Unité de coordination	
	Superficie en hectares	0	23087	30802				
	ASAP+ 7. Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat				SSE	Semestrielle	Unité de coordination	
	Land area	0	6000	15000				
	Superficie des terres et des écosystèmes en cours de restauration (GEF CI 3)				SSE	Semestrielle	Unité de coordination	
	Superficie des terres et des écosystèmes en cours de restauration	0	18000	27885				
	ASAP+ 1. Membres des ménages de petits exploitants pauvres ayant reçu un appui pour faire face aux effets du changement climatique							
	Total household members							
	Households							
	Males							
Females								
Young								
Indigenous people								
Personnes handicapés								

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit Produit 1.2: Des pratiques innovantes et résilientes et des bonnes pratiques d'alimentation sont adoptées	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques				M&E System	Annual	Coordination Unit	Intérêt des partenaires et appropriation par les structures régaliennes
	Hommes		11825	19635				
	Femmes		9675	16065				
	Jeunes		10750	17850				
	Producteurs ruraux		21500	35700				
	3.1.1 Groupes soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat				M&E System	Annual	Coordination Unit	
	Taille des groupes							
	Groupes soutenus	0	400	700				
	Hommes							
	Femmes							
	Jeunes							
	Groupes soutenus dirigés par une femme							
	ASAP+ 5. Groupes soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat				SSE	Semestrielle	Unité de coordination	
	Groups supported	0	400	700				
	Groups headed by women							
	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition				SSE	Semestrielle	Unité de coordination	
	Nombre de personnes qui participent	0	19500	33750				
Hommes	0	10725	18562					
Femmes	0	8775	15188					
Ménages	0	19500	33750					

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Membres des ménages bénéficiaires	0	111150	192375				
	Personnes non autochtones							
	Jeunes	0	9750	16875				
	Personnes autres que les jeunes							
	Ménages dirigés par une femme							
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef							
Produit Produit 1.3: Les capacités des OP, des institutions et structures d'encadrement sont renforcées	OP fonctionnelles renforcées dans les filières-cibles				SSE	Semestrielle	Unité de coordination	Intérêt des partenaires et appropriation par les structures régaliennes
	OP fonctionnelles renforcées dans les filières-cibles	0	20	60				
Effet direct Effet 2: : La valorisation et la compétitivité basées sur des solutions durables sont développées dans les filières-cibles	OP déclarant une augmentation des volumes commercialisés d'au moins 20%				Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	Unité de coordination	Ouverture des consommateurs à consommer "Burkinabè"
	OPs déclarant une augmentation des volumes commercialisés d'au moins 20%	0	25	40				
	Augmentation des produits transformés commercialisés dans les filières-cibles				Enquêtes d'évaluation des effets	Annuelle à partir de l'année 3	Unité de coordination	
	Augmentation des produits transformés commercialisés dans les filières-cibles	0	15	40				
	2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi				Etude COI FIDA	Début – Mi-parcours et achèvement	Unité de coordination	
	Hommes							
	Femmes	0	54					
	Jeunes	0	66	660				
Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi	0	54						

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit Produit 2.1: Des infrastructures et équipements adaptés améliorent la transformation et la commercialisation des produits dans les filières promues	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				SSE	Semestrielle	Unité de coordination	Stabilisation de la situation sécuritaire permettant l'exploitation optimum des infrastructures
	Nombre total d'installations	0	42	63				
	2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées				SSE	Semestrielle	Unité de coordination	
	Longueur des routes (km)	0	75	75				
Produit Produit 2.2: L'entrepreneuriat et les partenariats productifs facilitent l'accès des petits producteurs dans des marchés rémunérateurs	2.1.1 Entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises				SSE	Semestrielle	Unité de coordination	- Volonté du Gouvernement à promouvoir un environnement favorable à l'entrepreneuriat - Co-investissement des opérateurs de marchés dans les filières cibles
	Entreprises rurales	0	825	1650				
	Femmes occupent des postes de direction							
	Partenariats commerciaux actifs				SSE	Semestrielle	Unité de coordination	
	Partenariats commerciaux actifs	0	18	30				
Produit Produit 2.3: La gouvernance des filières-cibles est renforcée	Plans de renforcement de la gouvernance mis en œuvre dans les filières ciblées				SSE	Semestrielle	Unité de coordination	Volonté des acteurs à collaborer dans la durée de manière équitable et transparente
	Plans de renforcement de la gouvernance mis en œuvre dans les filières ciblées	0	5	5				



Investir dans les populations rurales

Burkina Faso

Programme to strengthen smallholder resilience to climate change

Rapport de conception

Annexe 2: Théorie du changement

Dates de mission: 20/02/2023 - 10/03/2023

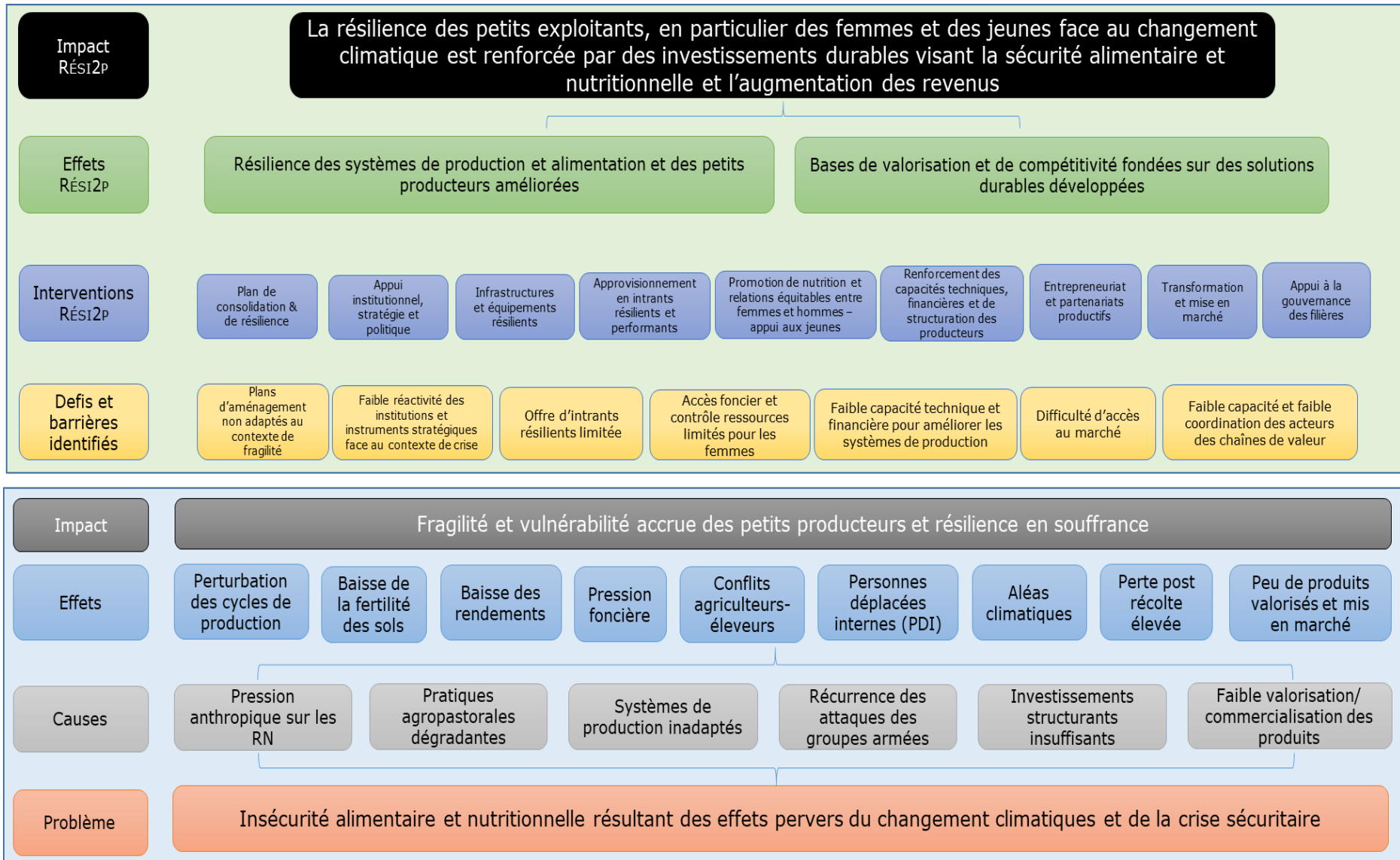
Date du document: 23/07/2023

Identifiant du projet 2000003918

Numéro du rapport: 6498-BF

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 2. Théorie du changement





Investir dans les populations rurales

Burkina Faso

Programme to strengthen smallholder resilience to climate change

Rapport de conception

Annexe 3: Coût et financement du projet: Tableaux de coûts détaillés

Dates de mission: 20/02/2023 - 10/03/2023

Date du document: 23/07/2023

Identifiant du projet 2000003918

Numéro du rapport: 6498-BF

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

F. Coût, avantages et financement

a. Coût du projet

1. Les coûts totaux du projet pour un cycle de 8 ans, incluant les imprévus physiques et financiers sont estimés à 116,19 millions d'Usd, équivalent à 71,73 milliards de FCFA répartis à raison de 105,13 d'Usd pour les investissements et 11,06 millions d'Usd pour les coûts récurrents, soit respectivement 90,5 pourcent et 9,5 pourcent du coût total. La répartition par composante se présente comme suit : Composante A « Renforcement de la résilience des systèmes de production » : 71,46 millions d'Usd (44,12 milliards de francs CFA) soit 61,5 pourcent des coûts totaux ; Composante B « Facilitation de l'accès au marché » : 24,93 millions d'Usd (15,39 milliards de francs CFA) correspondant à 21,46 pourcent des coûts totaux ; Composante C « Coordination, gestion, suivi-évaluation » : 19,79 millions d'Usd, dont un montant de 12,39 millions d'Usd (7,65 milliards FCFA) est dédié aux frais de fonctionnement et salaires, équivalent à 9,38 pourcent des coûts totaux du projet.

Tableau 1. Coût du projet par composante

Burkina Faso

Renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P)

Components Project Cost Summary

	(FCFA '000)			(USD '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
A. Composante A. Renforcement de la résilience des systèmes de production								
Sous-composante A1. Aménagements résilients et innovants	28,201,188.2	5,391,481.2	33,592,669.4	45,679.6	8,733.0	54,412.5	16	49
Sous-composante A2. Intensification et diversification de la production	5,227,008.9	768,882.0	5,995,890.9	8,466.6	1,245.4	9,712.0	13	9
Sous-composante A3. Renforcement des acteurs et éducation environnementale	1,911,232.4	700,017.6	2,611,250.0	3,095.8	1,133.9	4,229.6	27	4
Subtotal	35,339,429.5	6,860,380.8	42,199,810.3	57,241.9	11,112.3	68,354.2	16	61
B. Composante B. Facilitation de l'accès au marché								
Sous-composante B1. Infrastructures et équipements d'appui à la transformation et à la commercialisation	5,499,107.0	1,264,052.0	6,763,159.0	8,907.3	2,047.5	10,954.8	19	10
Sous-composante B2. Commercialisation, entrepreneuriat et accès au financement	7,431,274.8	175,168.0	7,606,442.8	12,037.0	283.7	12,320.7	2	11
Sous-composante B3. Appui à la gouvernance des filières	519,186.0	10,816.0	530,002.0	841.0	17.5	858.5	2	1
Subtotal	13,449,567.8	1,450,036.0	14,899,603.8	21,785.3	2,348.7	24,134.0	10	22
C. Composante C. Gestion, coordination, suivi-évaluation et gestion des connaissances	10,965,700.4	1,040,912.0	12,006,612.4	17,762.0	1,686.0	19,448.0	9	17
Total BASELINE COSTS	59,754,697.7	9,351,328.8	69,106,026.5	96,789.1	15,147.0	111,936.2	14	100
Physical Contingencies	461,012.3	131,390.6	592,402.9	746.7	212.8	959.6	22	1
Price Contingencies	1,494,812.2	538,343.6	2,033,155.8	2,421.3	872.0	3,293.3	26	3
Total PROJECT COSTS	61,710,522.2	10,021,062.9	71,731,585.1	99,957.1	16,231.9	116,189.0	14	104

b. Stratégie et plan de financement

2. Huit sources contribuent au financement du projet : (i) FIDA : 50,155 millions d'Usd ou 30,96 milliards de francs CFA (43,2 pourcent) ; (ii) OFID : 25.0 millions d'Usd soit 15,43 milliard de francs CFA (21,5 pourcent) ; (iii) FIDA-BRAM : 10.0 millions d'Usd équivalent à 6,17 milliards de francs CFA

(8,6 pourcent) ; (iv) FEM : 8,93 millions d'Usd ou 5,51 milliards de francs CFA (7,7 pourcent) ; (v) ASAP+ : 7,0 millions d'Usd soit 4,3 milliards de francs CFA (6,0 pourcent) ; (vi) Gouvernement : 13,45 millions d'Usd équivalent à 8,3 milliards de francs CFA (11,6 pourcent) ; (vii) Institutions financières : 0,15 million d'Usd soit 92,6 millions de francs CFA (0,1 pourcent) ; et (viii) Bénéficiaires : 1,5 million d'Usd équivalent à 0,93 milliard de francs CFA (1,3 pourcent).

Tableau 2 : Coût du projet par composante et par source de financement

Components by Financiers		(USD '000)																				
		Institutions		Financieres		Beneficiaires		FEM		FIDA 12		ASAP+		OFID		FIDA BRAM		Gouvernement		Total		
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	
A. Composante A. Renforcement de la résilience des systèmes de production																						
Sous-composante A1. Aménagements résilients et innovants		-	-	-	-	-	-	31,330.6	54.9	298.2	0.5	16,495.6	28.9	1,450.8	2.5	7,543.1	13.2	57,118.2	49.2			
Sous-composante A2. Intensification et diversification de la production		-	-	-	-	6,841.7	68.9	64.5	0.6	2,555.5	25.7	-	-	-	-	472.2	4.8	9,933.9	8.5			
Sous-composante A3. Renforcement des acteurs et éducation environnementale		-	-	-	-	-	-	-	-	4,146.3	94.1	-	-	-	-	261.6	5.9	4,407.9	3.8			
Subtotal		-	-	-	-	6,841.7	9.6	31,395.0	43.9	7,000.0	9.8	16,495.6	23.1	1,450.8	2.0	8,277.0	11.6	71,460.1	61.5			
B. Composante B. Facilitation de l'accès au marché																						
Sous-composante B1. Infrastructures et équipements d'appui à la transformation et à la commercialisation		-	-	-	-	-	-	78.3	0.7	-	-	5,821.3	50.4	4,092.9	35.4	1,568.4	13.6	11,560.9	10.0			
Sous-composante B2. Commercialisation, entrepreneuriat et accès au financement		145.8	1.2	1,500.3	12.0	2,090.7	16.7	3,627.9	29.1	-	-	-	-	4,456.3	35.7	666.6	5.3	12,487.7	10.7			
Sous-composante B3. Appui à la gouvernance des filières		-	-	-	-	-	-	762.3	85.9	-	-	-	-	-	-	124.7	14.1	887.0	0.8			
Subtotal		145.8	0.6	1,500.3	6.0	2,090.7	8.4	4,468.5	17.9	-	-	5,821.3	23.3	8,549.2	34.3	2,359.7	9.5	24,935.6	21.5			
C. Composante C. Gestion, coordination, suivi-évaluation et gestion des connaissances		-	-	-	-	-	-	14,291.6	72.2	-	-	2,683.2	13.6	-	-	2,818.5	14.2	19,793.3	17.0			
Total PROJECT COSTS		145.8	0.1	1,500.3	1.3	8,932.4	7.7	50,155.2	43.2	7,000.0	6.0	25,000.0	21.5	10,000.0	8.6	13,455.2	11.6	116,189.0	100.0			

Tableau 3. Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement

Burkina Faso

Renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P)

Expenditure Accounts Project Cost Summary

	(FCFA '000)			(USD '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
I. Investment Costs								
A. Génie rural/civil	22,410,648.0	6,333,444.0	28,744,092.0	36,300.2	10,258.7	46,558.9	22	42
B. Subvention et don	12,273,571.3	-	12,273,571.3	19,880.4	-	19,880.4	-	18
C. Véhicules	138,600.0	132,000.0	270,600.0	224.5	213.8	438.3	49	-
D. Equipements et matériels	667,737.0	635,940.0	1,303,677.0	1,081.6	1,030.1	2,111.7	49	2
E. Consultation	12,334,819.7	-	12,334,819.7	19,979.6	-	19,979.6	-	18
F. Formations et ateliers	3,797,264.1	1,334,173.9	5,131,438.0	6,150.7	2,161.1	8,311.8	26	7
G. Cout d'opération	1,608,229.2	598,410.9	2,206,640.1	2,605.0	969.3	3,574.3	27	3
H. Frais du personnel	12,152.0	2,480.0	14,632.0	19.7	4.0	23.7	17	-
Total Investment Costs	53,243,021.3	9,036,448.8	62,279,470.1	86,241.7	14,637.0	100,878.7	15	90
II. Recurrent Costs								
A. Cout d'operation	846,240.0	314,880.0	1,161,120.0	1,370.7	510.0	1,880.8	27	2
B. Salaires	5,665,436.4	-	5,665,436.4	9,176.7	-	9,176.7	-	8
Total Recurrent Costs	6,511,676.4	314,880.0	6,826,556.4	10,547.4	510.0	11,057.5	5	10
Total BASELINE COSTS	59,754,697.7	9,351,328.8	69,106,026.5	96,789.1	15,147.0	111,936.2	14	100
Physical Contingencies	461,012.3	131,390.6	592,402.9	746.7	212.8	959.6	22	1
Price Contingencies	1,494,812.2	538,343.6	2,033,155.8	2,421.3	872.0	3,293.3	26	3
Total PROJECT COSTS	61,710,522.2	10,021,062.9	71,731,585.1	99,957.1	16,231.9	116,189.0	14	104



Investir dans les populations rurales

Burkina Faso

Programme to strengthen smallholder resilience to climate change

Rapport de conception

Annexe 4: Analyse économique et financière

Dates de mission: 20/02/2023 - 10/03/2023

Date du document: 23/07/2023

Identifiant du projet 2000003918

Numéro du rapport: 6498-BF

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 4. Analyse économique et financière

Cette annexe s'appuie sur une analyse coûts-bénéfices (ACB) des différentes activités proposées dans le cadre du projet RESI-2P, dans les deux régions ciblées (Nord et Centre-Ouest), tout en se focalisant sur les investissements majeurs dans chacune des composantes du projet. En effet, cette analyse, est conduite à deux niveaux : (i) au niveau de la ferme ou ménage, moyennant les prix à la ferme (*farm gate*), appelé analyse financière ; et (ii) à l'échelle macro dans son ensemble en utilisant les prix économiques (*shadow price*), ou les coûts d'opportunité, qui remplaceraient les prix financiers, pour refléter les distorsions du marché (taxes, subventions, externalités, etc.). Quantifier les bénéfices et les coûts en leurs affectant une valeur monétaire contribue non seulement à aider à la décision pour la conception du projet et optimiser les ressources mais il contribue aussi à la comparaison entre projets dans l'espace et dans le temps.

Le projet RESI-2P a pour objectif de renforcer la résilience des petits producteurs, en commençant par une infrastructure de production adaptée au contexte de chaque région, jusqu'aux infrastructures de commercialisation en passant par l'appui conseil, et la diffusion de l'information, et la promotion d'activité de résilience et d'agroécologie durables. Pour évaluer la rentabilité de ces activités, des modèles ont été sélectionnés et développés afin de couvrir les investissements majeurs dans chaque composante.

Il ressort de l'analyse coûts/bénéfices (ACB) que le projet Rési-2p, avec son coût total de 116,19 millions d'Usd, permet de générer une valeur additionnelle nette financière (FVAN) de 49,72 millions d'Usd (30,7 milliards FCFA), et enregistre un taux de rentabilité interne (TRI) de 11,5%, un ratio bénéfice cout de 1,54, et une durée de récupération du capital de sept années. Le projet est jugé viable financièrement quand la VAN est positive, le TRI est supérieur au cout d'opportunité du capital (6,3%) et que le ratio bénéfice cout (RBC) excède une unité. D'un point de vue macro-économique (niveau Société), le Projet de résilience enregistre une VAN de 164,86 millions d'Usd (304,79 milliards FCFA), un TRE (taux de rentabilité économique) de 22,2%, et une récupération de l'investissement au bout des quatre premières années. Cependant ces résultats excluent l'évaluation des externalités telle la séquestration ou l'émission des gaz à effet de serres. En utilisant l'outil EX-ACT pour évaluer le bilan carbone du projet, on peut conclure que le projet a un impact positif sur l'environnement, avec un potentiel de séquestration de 4 092 220 tCO₂e, ce qui ramène la VAN 304,79 millions d'Usd¹, et un TRE de 56,9%.

Hypothèses

L'analyse financière est établie à partir de modèles de fermes pour les superficies qui seront aménagées dans la sous-composante A1, valorisés grâce à la composante A2 et renforcés à travers les activités de la sous-composante A3. De ce fait, les coûts et les bénéfices de la composante A sont difficiles à estimer séparément, et il est donc préférable de les étudier comme une seule unité. De même pour la composante B, qui se focalise sur la transformation et la commercialisation. En effet, seize (16) modèles ont été développés pour les deux composantes, et couvrant le budget total du projet en se basant sur les données primaires recueillies lors de la mission de design, sur les comptes d'exploitation et les documents élaborés par l'équipe du projet Neer-Tamba ainsi que de la revue de la littérature.

L'analyse est conduite en adoptant les hypothèses suivantes :

Du fait de la durée d'exécution du projet qui est de 8 années, on considère alors une durée de vie économique de 25 ans permettant de capturer les bénéfices des différents investissements proposés. Le long de cette durée, on adopte des prix constants, et on suppose que tous les prix évoluent de façon relative.

Un taux d'actualisation de 8% (alignés sur d'autres projets du FIDA dans le pays et la sous-région).

Taux de change officiel est de 1 Usd = 617,37 FCFA.

Taux de change d'ombre est de 1 Usd = 630,7 FCFA.

Taux de conversion pour les produits agricoles importés est de 0,87.

¹ En utilisant le cout d'estimation basse de la Banque mondiale (US\$48 la tonne de carbone en 2024)

Taux de conversion pour les intrants importés est de 0,92.

Le salaire journalier est de 1 500 FCFA.

Externalité considérée : séquestration/émission des gaz à effet de serres. Estimer avec l'outil EX-ACT Tool.

2. Phasage

Le tableau 1 présente le phasage des bénéficiaires par type d'investissements retenus pour l'analyse économique et financière, en alignement avec le budget du projet.

Tableau 1. Phasage des activités

		Nombre de bénéficiaires par an								
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Modèle A1	Réhabilitation des bas-fonds	-	1,600	1,600	872	-	-	-	-	4,072
Modèle A2	Réhabilitation des PM avec puits	-	1,000	-	-	-	-	-	-	1,000
Modèle A3	Réhabilitation des PM avec forages	-	1,900	-	-	-	-	-	-	1,900
Modèle A4	Aménagement des bas-fonds	-	200	400	200	-	-	-	-	800
Modèle A5	Conservation/Restauration des sols	-	1,078	1,050	557	-	-	-	-	2,685
Modèle A6	Aménagement des bas-fonds	-	1,200	2,000	2,000	1,600	800	-	-	7,600
Modèle A7	Aménagements des PM avec forage	-	500	1,000	500	-	-	-	-	2,000
Modèle A8	Aménagements des PM avec puits tubés	-	1,200	1,200	1,200	-	-	-	-	3,600
Modèle A9	Conservation/Restauration des sols	-	2,500	2,500	2,500	2,250	1,508	-	-	11,258
Modèle B1	Magasin de stockage du riz 60 tonnes	-	-	90	90	-	-	-	-	180
Modèle B2	Magasin de stockage du riz 200 tonnes	-	-	270	270	270	-	-	-	810
Modèle B3	Magasin de conservation des oignons de 10 tonnes (B1+B2)	-	660	750	990	1,230	1,140	-	-	4,770
Modèle B4	Magasin de conservation des oignons de 100 tonnes	-	-	270	270	270	-	-	-	810

Modèle B5	Rizerie (5t/jour)	-	-	90	90	90	-	-	-	270
Modèle B6	Rizerie (10t/jour)	-	-	180	180	180	-	-	-	540
Modèle B7	MER (étuvage du riz)	-	226	226	300	374	374	-	-	1,500

3. Les modèles

L'objectif à ce niveau est : (i) d'évaluer la rentabilité financière des investissements au niveau micro-économique (la ferme ou producteur, etc.), (ii) pouvoir estimer le retour sur investissements et leur comparaison pour l'acteur cible, (iii) s'assurer que le profit généré permettra l'adoption et l'appropriation par les bénéficiaires, afin d'assurer la durabilité des activités proposées, et (iv) servir comme une référence pour l'unité de gestion du Projet lors des séances de validation des plans d'affaires. Le tableau suivant présente la liste des modèles retenus pour chaque composante.

Tableau 2. Description des modèles retenus

Composante	modèle	Zone géographique	Description
Composante A : Renforcement de la résilience des systèmes de production	Modèle A1	Nord	Réhabilitation des bas-fonds (509 ha, Riz, tomate et oignon)
	Modèle A2	Nord	Réhabilitation des PM avec puits (20 ha, légumineuse et deux cycles de maraichage)
	Modèle A3	Nord	Réhabilitation des PM avec forages (38 ha, légumineuse et deux cycles de maraichage)
	Modèle A4	Nord	Aménagement des bas-fonds (200 ha. Riz, tomate et oignon)
	Modèle A5	Nord	Conservation/Restauration des sols (2 685 ha dont la moitié sera plantée par le Sorgho)
	Modèle A6	Centre Ouest	Aménagement des bas-fonds (1 900 ha, Riz, tomate et oignon)
	Modèle A7	Centre Ouest	Aménagements des PM avec forage (100 ha, légumineuse et deux cycles de maraichage)
	Modèle A8	Centre Ouest	Aménagements des PM avec puits tubés (150 ha, légumineuse et deux cycles de maraichage)
	Modèle A9	Centre Ouest	Conservation/Restauration des sols (11,258 ha. La moitié sera plantée par Sorgho)
Composante B	Modèle B1	Nord & Centre-Ouest	Magasin de stockage du riz 60 tonnes

Composante B	Modèle B2	Nord & Centre-Ouest	Magasin de stockage du riz 200 tonnes
Composante B (B1+B2)	Modèle B3	Nord & Centre-Ouest	Magasin de conservation des oignons de 10 tonnes (B1+B2)
Composante B	Modèle B4	Nord & Centre-Ouest	Magasin de conservation des oignons de 100 tonnes
Composante B	Modèle B5	Nord & Centre-Ouest	Rizerie (5t/jour)
Composante B	Modèle B6	Nord & Centre-Ouest	Rizerie (10t/jour)
Composante B	Modèle B7	Nord & Centre-Ouest	Étuvage du riz

On considère que l'ingénierie sociale, l'investissement en sécurisation foncière, l'appui conseil, le suivi des acteurs et le renforcement de leurs capacités augmenteront les chances de la réussite des aménagements et l'appui mis en place par le projet (kit d'intensification, les semenciers, l'encadrement, etc.), ceux-ci contribueront directement à la résilience à travers l'intensification et la diversification des productions.

4. Analyse financière

En général, toutes les activités sous la composante A sont rentables d'un point de vue financier. Les résultats montrent que la réhabilitation des périmètres maraichers avec forages est l'activité la plus rentable. Cependant elle ne contribue pas beaucoup au bénéfice du projet, puisqu'il s'agit uniquement de 38 ha, et du fait de sa nature, l'investissement n'est pas onéreux, mais il permet de générer des bénéfices relativement élevés et montrer l'importance de l'entretien de ce type d'aménagement. Les aménagements en modèle A7, sont les aménagements les moins rentables (en comparant le TRI), ce qui est dû au coût unitaire à l'hectare qui est de 25 millions de FCFA.

Tableau 3. Principaux indicateurs financiers pour les activités de la composante A

Résumé des résultats	Unité	Modèle A1	Modèle A2	Modèle A3	Modèle A4	Modèle A5	Modèle A6	Modèle A7	Modèle A8	Modèle A9
		Réhabilitation des bas fonds	Réhabilitation des PM avec puits	Réhabilitation des PM avec forages	Aménagement des bas fonds	Conservation/Restauration des sols	Aménagement des bas fonds	Aménagements des PM avec forage	Aménagements des PM avec puits tubés	Conservation/Restauration des sols
VAN	million FCFA	18.02	17.82	20.64	16.67	1.47	16.64	0.94	16.35	1.47
TRI	%	44%	41%	160%	32%	48%	32%	7%	30%	48%
Ratio Bénéfices/couts		2.04	1.64	1.87	2.10	1.46	1.58	1.02	1.56	1.46
Période de Payback	année	1.9	2.2	0.6	2.7	1.5	2.7	11.5	3.0	1.5
Couts actualisés	million FCFA	24.0	27.7	24.9	24.0	3.2	28.8	44.6	29.2	3.2
Bénéfices actualisés	million FCFA	49.0	45.6	46.7	50.3	4.7	45.5	45.5	45.5	4.7
Switching value des bénéf	%	-104%	-64%	-87%	-110%	-46%	-58%	-2%	-56%	-46%
Switching value des couts	%	51%	39%	47%	52%	31%	37%	2%	36%	31%

Pour ce qui est de la facilitation de l'accès au marché, il est estimé que les interventions du projet permettent de réduire le coût de production de 10%, 13%, 8% et 17% pour le riz, le niébé, l'oignon et le sorgho, respectivement. En outre, RESI-2P contribuerait à la réduction des pertes après-récoltes au profit des producteurs du riz, du niébé d'environ 3 points et 4 points chaque, et de baisser de 20 points les PPR pour la tomate et l'oignon.

Tableau 4. Résumé des résultats (modèles des unités de production)

Résumé des résultats (modèles)		Modèle B1	Modèle B2	Modèle B3	Modèle B4	Modèle B5	Modèle B6	Modèle B7
		Magasin de stockage du riz 60 tonnes	Magasin de stockage du riz 200 tonnes	Magasin de conservation des oignons de 10 tonnes	Magasin de conservation des oignons de 100 tonnes	Rizerie (5t/jour)	Rizerie (10t/jour)	étuvage du riz
VAN	million FCFA	48.16	151.25	9.84	55.03	22.18	57.65	7.48
TRI	%	31%	29%	20%	15%	27%	44%	35%
Ratio Bénéfices/couts		2.58	2.48	1.68	1.53	1.28	1.28	1.27
Période de Payback	année	3.6	3.9	5.0	6.1	4.0	2.8	1.9
Couts actualisés	million FCFA	30.5	102.5	13.9	96.9	76.3	199.0	27.4
Bénéfices actualisés	million FCFA	78.7	253.7	23.4	148.3	97.8	255.7	34.8
Switching value des bénéfices	%	-158%	-148%	-68%	-53%	-28%	-28%	-27%
Switching value des couts	%	61%	60%	40%	35%	22%	22%	21%

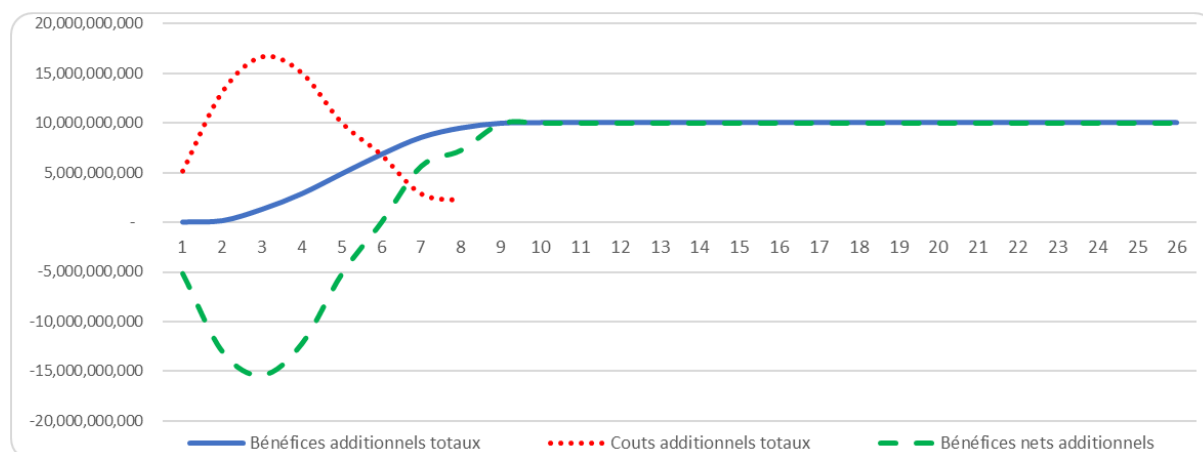
Pour ce qui est de la composante B, on trouve les magasins de stockage du riz de 100 tonnes, les mini-rizeries (10 tonnes/jours) et les magasins de stockage de l'oignon de grande capacité, à la tête des activités les plus rentables (si l'on considère la VAN). Ce qui est justifié par l'économie d'échelle et les constats sur le terrain ainsi que les besoins exprimés par les bénéficiaires/acteurs potentiels lors de la mission.

Tableau 5. Résumé des résultats de l'analyse financière

	<i>Unité</i>	Composante A (fin)	Composante B (fin)	Resi2P (fin)
VAN	<i>million FCFA</i>	34,657.85	3,451.05	30,697.12
TRI	%	15.5%	9.1%	11.5%
Ratio Bénéfices/couts		2.02	1.31	1.54
Période de Payback	<i>année</i>	5.5	8.0	7.2
Couts actualisés	<i>million FCFA</i>	35,570.8	12,295.0	57,320.3
Bénéfices actualisés	<i>million FCFA</i>	71,876.8	16,140.6	88,017.4
Switching value des bénéfices	%	-102%	-31%	-54%
Switching value des couts	%	51%	24%	35%

L'agrégation des couts et bénéfices au niveau projet montre que le projet Rési-2P a un TRI de 11.5%, un RBC de 1,54 et génère une valeur additionnelle nette de plus de 59,7 millions d'Usd (30.7 milliards FCFA). La composante A enregistre une VAN de 34,7 milliards de FCFA et un TRI de 15,5%, alors que la VAN de la composante B dépasse les 5,5 millions d'Usd ce qui est équivalent à 3,4 milliards de FCFA.

Figure 1. Coûts et bénéfices additionnels nets du Resi-2P



5. Analyse économique

En considérant les coûts d'opportunité et les externalités environnementales, les valeurs additionnelles nettes économiques sont toutes positives ainsi que les taux de rentabilité économique (tableau 6). Les activités les plus rentables d'un point de vue de l'ensemble de l'économie sont relatives aux aménagements hydro-agricoles que le projet prévoit de mettre en œuvre.

Tableau 6. Résultats de l'analyse économique de la composante A

Résumé des résultats (modèles de fermes)	Unité	Modèle A1	Modèle A2	Modèle A3	Modèle A4	Modèle A5	Modèle A6	Modèle A7	Modèle A8	Modèle A9
		Réhabilitation des bas fonds	Réhabilitation des PM avec puits	Réhabilitation des PM avec forages	Aménagement des bas fonds	Conservation/Restauration des sols	Aménagement des bas fonds	Aménagements des PM avec forage	Aménagements des PM avec puits tubés	Conservation/Restauration des sols
VAN	million FCFA	38.82	34.30	36.59	37.73	1.49	37.71	20.61	33.11	3.13
TRE	%	143%	100%	#NUM!	89%	52%	88%	16%	67%	184%
Ratio Bénéfices/couts		2.55	2.50	2.78	2.43	1.49	2.43	1.61	2.44	1.49
Période de Payback	année	0.9	1.1	0.3	1.3	1.4	1.3	6.1	1.6	0.7
Couts actualisés	million FCFA	23.1	23.0	20.7	24.2	3.0	24.2	36.7	24.2	3.0
Bénéfices actualisés	million FCFA	58.9	57.5	57.5	58.9	4.5	58.9	58.9	58.9	4.5
Switching value des bénéfices	%	-155%	-150%	-178%	-143%	-49%	-143%	-61%	-144%	-49%
Switching value des couts	%	61%	60%	64%	59%	33%	59%	38%	59%	33%

La valorisation et la commercialisation des produits agricoles dans les deux régions font aussi partie des activités avec de grands retour sur investissement avec des TRE compris entre 24% et 78%.

Tableau 7. Résultats de l'analyse économique de la composante B

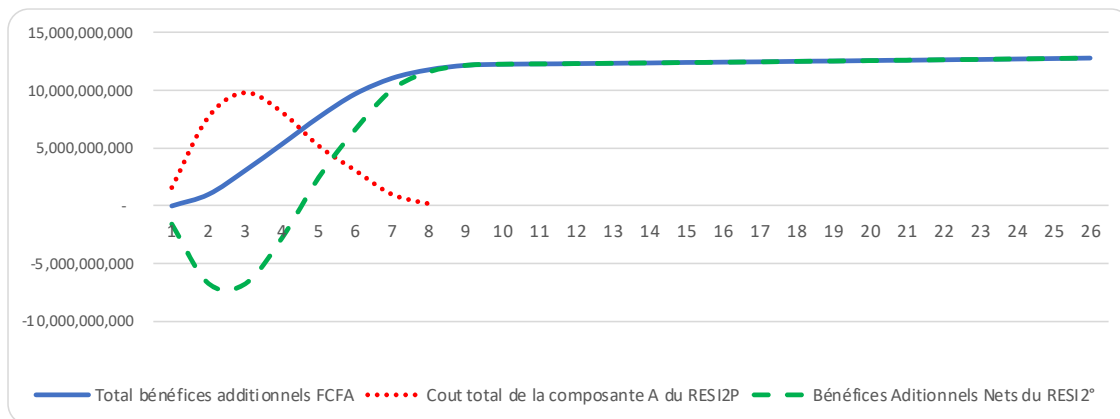
Résumé des résultats (modèles des unités de)	Unité	Modèle B1	Modèle B2	Modèle B3	Modèle B4	Modèle B5	Modèle B6	Modèle B7
		Magasin de stockage du riz 60 tonnes	Magasin de stockage du riz 200 tonnes	Magasin de conservation des oignons de 10 tonnes	Magasin de conservation des oignons de 100 tonnes	Rizerie (5t/jour)	Rizerie (10t/jour)	étuvage du riz
VAN	million FCFA	41.03	164.54	15.68	110.45	31.68	89.12	11.09
TRE	%	33%	34%	33%	24%	41%	78%	52%
Ratio Bénéfices/couts		2.78	3.03	2.53	2.32	1.5	1.6	1.4
Période de Payback	année	3.9	3.4	3.6	3.9	2.9	1.8	1.3
Couts actualisés	million FCFA	23.1	81.0	10.2	83.6	59.8	150.9	26.3
Bénéfices actualisés	million FCFA	64.1	245.6	25.9	194.1	91.4	240.0	37.4
Switching value des bénéfices	%	-178%	-203%	-153%	-132%	-53%	-59%	-42%
Switching value des couts	%	64%	67%	60%	57%	35%	37%	30%

Les taux de rentabilité interne économique (TRE) sont de 32,8% et 12,8% respectivement pour les composantes A et B (tableau 8 et figure 2). On enregistre aussi des valeurs additionnelles nettes économiques positives mais plus importantes pour la composante A grâce à la promotion et l'adoption des bonnes pratiques agricoles et agroécologiques.

Tableau 8. Résumé des résultats de l'analyse économique

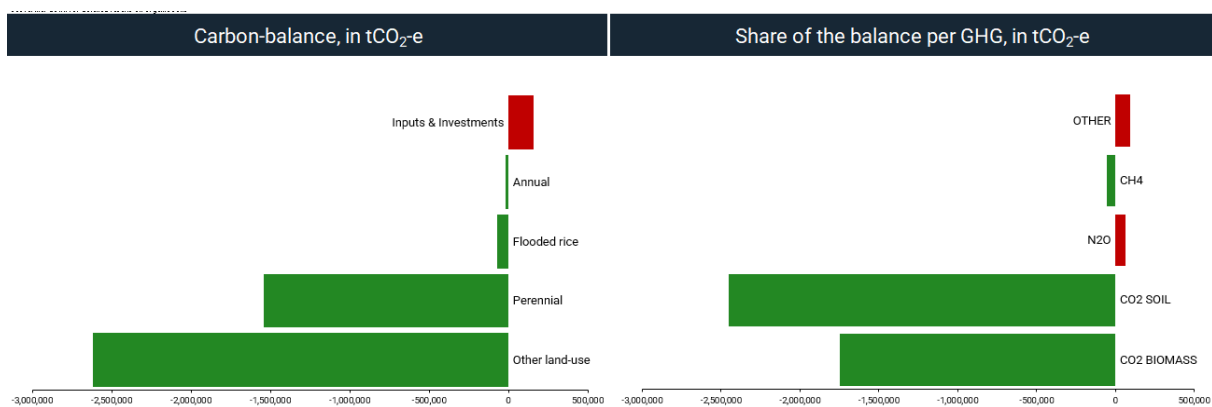
	Composante A (eco)	Composante B (eco)	Resi2P		
			Sans externalité (carbone)	Avec externalité (carbone)	
VAN	million FCFA	102,640	9,942.08	101,783	188,170
TRE	%	32.9%	13.1%	22.2%	56.9%
Ratio Bénéfices/couts		4.43	1.95	5.28	8.59
Période de Payback	année	2.8	6.0	4.1	3.4
Couts actualisés	million FCFA	30,912.5	11,117.5	60,879	50,328
Bénéfices actualisés	million FCFA	137,092.8	21,642.1	321,409	432,139
Switching value des bénéfices	%	-343%	-95%	-428%	-759%
Switching value des couts	%	77%	49%	81%	88%

Figure 2. Coûts et bénéfices additionnels nets du projet RESI-2P - FCFA - (analyse économique)



La valeur additionnelle nette du projet en excluant les externalités est évaluée à 165,2 millions d’Usd (102 milliards FCFA), et à 304,8 millions d’Usd si l’on compte les 4.1 millions de tonnes de CO2 qui seront séquestrées ou évitées grâce aux différentes actions du Resi-2P ; en effet, le taux de rentabilité économique aura plus que doublé (de 22,2% à 56,9%). En effet, la balance carbone montre, que la plupart des bénéfices environnementaux proviennent de l’utilisation d’autre terres, surtout la réhabilitation des terres dégradées. Il faut noter que si l’on se fie à une analyse purement économique et financière, on aurait sous-estimé l’importance de la restauration et la conservation des sols (sorgho/légumineuses...), sachant qu’elle revêt un aspect important à la résilience.

Figure 3. Extrait ExAct. Balance carbone et puit de séquestration



6. Analyse de sensibilité

Analyse financière. L’analyse de sensibilité par switch value, montre que la rentabilité financière est plus sensible à la variation des coûts (35% d’augmentation, annulerai les bénéfices attendus du projet) qu’aux changement vis-à-vis des bénéfices, en d’autres termes, il faudrait que les bénéfices chutent de %54 pour risquer la rentabilité du projet. La composante A, enregistre une switch value des bénéfices de 102% et 51% pour les coûts, alors qu’au niveau de la composante B, on trouve 31% pour la diminution des bénéfices et 24% pour l’augmentation des coûts.

Analyse économique. La prise en considération des externalités a fortement augmenté la capacité du projet à absorber les chocs due à la baisse des bénéfices (de -428% à -759%).

En conclusion le projet de résilience, est assez résilient face à la hausse imprévue des coûts et/ou diminution inattendue des bénéfices.



Investir dans les populations rurales

Burkina Faso

Programme to strengthen smallholder resilience to climate change

Rapport de conception

Annexe 5: Note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC)

Dates de mission: 20/02/2023 - 10/03/2023

Date du document: 23/07/2023

Identifiant du projet 2000003918

Numéro du rapport: 6498-BF

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

The SECAP Review note should build on the preliminary note mentioned above, draw on the results of the screening exercise and be informed by the issues raised during the design mission, the stakeholders interviews, publicly available tools and dataset, and environmental, social or climate-related studies that inform on the characteristics of the project location. The SECAP review note includes the revised ESMP and should be attached to the Project Design Report, integrated in Draft Project Implementation Manual (PIM) and COSTAB and shall be submitted to Design Review Meeting (DRM) or IRC (for NSOs).

1. Introduction

1. La note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) évalue les questions liées aux risques environnementales, sociales et climatiques susceptibles d'avoir des impacts lors de la mise en œuvre du Projet de renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P) au Burkina Faso. Des mesures sont ainsi proposées et reflétées dans les activités du projet afin d'atténuer de ces impacts. La note SECAP fait l'analyse de la situation sur les plans socio-économique, environnementale mais également climatique, présente les tendances, les cadres institutionnels, politiques et réglementaires, et propose des recommandations pour atténuer les risques identifiés et avoir des résultats positifs sur les thématiques d'intégration du FIDA lors de la mise en œuvre du projet.
2. Cette note a été produite partant d'une revue de littérature, y compris l'examen des politiques et stratégies nationales, combinée à des consultations de parties prenantes dont les organisations de producteurs, les ministères, les structures décentralisées de l'Etat, les structures de recherche, les projets FIDA achevés (projet Neer-Tamba) et en cours (PAPFA) et les partenaires techniques et financiers.
3. L'objectif de développement du projet est de renforcer la résilience des petits exploitants, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des personnes déplacées internes, par des investissements durables visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'augmentation des revenus. Le projet intervient dans les régions du Nord et du Centre-Ouest, en y ciblant les petits producteurs et les exploitations familiales agricoles selon une approche favorable aux jeunes (50%) et aux femmes (40%).

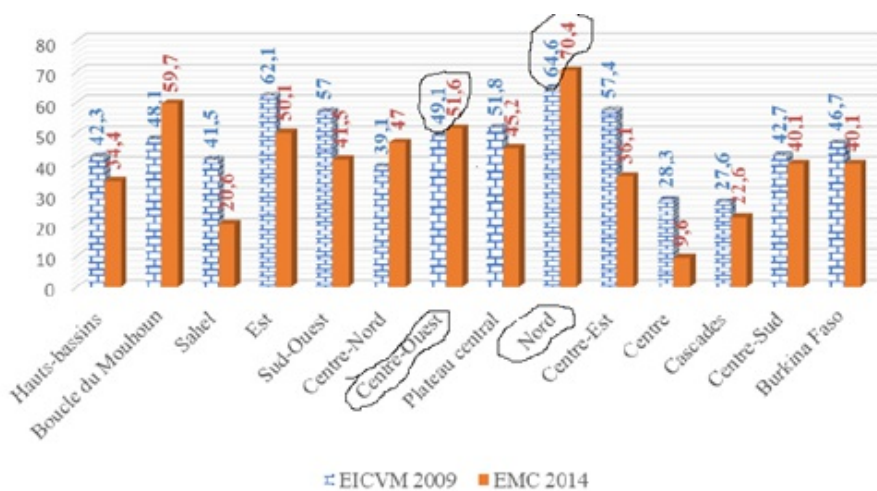
2. Situational analysis and potential project impacts

4. Les sections ci-dessous donnent un aperçu de la situation, aussi bien socio-économique, environnementale que climatique, et présentent les potentiels impacts du projet.

2.1 Socio-economic assessment

a. Overall poverty situation

5. La population du Burkina était de 21,5 millions d'habitants en 2020[1]. Elle a plus que quadruplé comparé à 1960, avec 4,8 millions d'habitants seulement et elle devrait atteindre 37 millions d'habitants en 2040 selon le scénario moyen[2]. Les zones d'intervention du projet, notamment le Nord et le Centre-Ouest représente 8% et 8.1% de cette population totale et leurs populations ont plus que doublé entre 1985 et 2018. L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) du Burkina Faso, bien qu'étant en baisse, reste l'un des plus élevés dans la région, avec ceux du Mali, du Niger et du Tchad. Le nombre moyen d'enfants par femme (ISF) est passé de 6,2 à 7,3 entre 1960 et 1991, 6,5 à 5,9 entre 1993 et 2003, avant de baisser à 4,4 en 2021. Cette baisse a été plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain selon les résultats de l'EDS 2021[3], avec un ISF qui a diminué de 6,7 à 4,9 enfants par femme en milieu rural et de 3,9 à 3,4 enfants par femme en milieu urbain entre 2010 et 2021. Malgré cette baisse plus accentuée de l'ISF en milieu rural qu'urbain, l'ISF y est plus élevé avec 4,9 enfants par femme contre 3,4 pour le milieu urbain en 2021. L'ISF dans le Centre-Ouest est de 5,7 enfants par femme, légèrement supérieur au niveau national.
6. Avec 41,4% de taux de pauvreté en 2018[4] et 35,3% d'inégalités de revenus[5], le Burkina Faso fait face à un défi majeur quant à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Cette situation est exacerbée par le contexte sécuritaire fragilisant le pays, surtout le milieu rural qui concentre 92% des pauvres du pays et où une personne sur deux (51%) vit en dessous du seuil de pauvreté. Les disparités régionales confirment cette concentration de la pauvreté en milieu rural, avec les régions à prédominance rurale qui ont des taux de pauvreté dépassent 50% comparées à la région du Centre où ce taux est inférieur à 10%. Le Nord, une des zones d'intervention du projet, est la région où l'incidence de pauvreté est la plus élevée (Figure 1).
7. Les inégalités de revenus restent prégnantes, avec les 20% de la population la plus riche qui ont un revenu moyen 7 fois supérieur aux 20% les plus pauvres[6]. Au regard de l'indice de Gini, le milieu rural reste moins inégalitaire que le milieu urbain. Ces inégalités ont un impact sur le développement humain comme le montre l'Indice de développement humain ajusté aux inégalités –IDHI. En effet, il a été estimé que 30,1% des progrès en matière de développement humain avaient été perdus à cause des inégalités en 2019.
8. **Figure 5:** Incidence de la pauvreté par région



9. Source : République du Burkina Faso 2019.

b. Gender

10. Les femmes représentent 50,2% de la population totale du Burkina Faso [7]. Les inégalités de genre y sont une réalité comme l'illustre l'Indice Mondial d'Inégalité de Genre (GGGI [8]). Avec un indice de 0,659 selon le GGGI 2022, le Burkina Faso est classé 115^{ème} sur 146 pays au niveau mondial et 24^{ème} sur 36 pays en Afrique Sub-Saharienne [9]. Il existe des inégalités de genre en matière d'emploi, se reflétant ainsi sur les niveaux de salaire. Le taux de participation des femmes au marché du travail est inférieur à celui des hommes ; elles sont majoritairement en auto-emploi et dans le secteur des services. L'évolution de ce taux entre 2000 et 2019 montre des disparités de genre en faveur des hommes de plus de 20 points de pourcentage entre 2000 et 2005, et d'environ 16 points de pourcentage entre 2013 et 2019. L'écart reste important en 2021 avec un taux de participation des femmes à la force de travail de 57,2% contre 72,7% pour les hommes. En outre, les femmes sont plus affectées par le chômage que les hommes, avec des taux de 8,8% et 5,6% respectivement.

11. Figure 6: Inégalités de genre et marché du travail

12.



13. Les violences basées sur le genre illustrent les inégalités persistantes hommes-femmes au Burkina Faso. Selon le livret Genre 2020 [10], le mariage précoce discrimine surtout les filles, avec un effectif des cas qui a plus que triplé entre 2015 et 2019 passant de 157 à 488. Pas moins de 44% des femmes mariées l'ont été avant 18 ans, contre 4% pour les hommes. Entre les deux régions d'intervention du projet, les mariages précoces sont plus fréquents au Nord, où les cas sont passés de 8 à 28 entre 2015 et 2019, alors qu'au Centre-Ouest, ils n'ont pas dépassé 20 sur la même période. Il en est de même pour les mariages forcés, avec 737 filles qui en ont été victimes en 2019 contre 76 garçons. Les violences sexuelles et les mutilations génitales féminines (MGF) confirment les inégalités entre hommes-femmes au Burkina Faso. Selon le milieu de résidence, les femmes sont presque deux fois plus exposées aux violences sexuelles en milieu rural qu'en milieu urbain.

14. Les inégalités de genre existent au niveau des fonctions électives et nominatives. La proportion des sièges occupés par les femmes au parlement burkinabè est de 11,81% en 2016 (15 députés sur 127), contre 18,90% en 2012 (24 sur 127), et celle des femmes conseillères municipales est de 12,68% en 2016 contre 21,04% 2012 [11]. D'où une régression du nombre de femmes aux postes électifs, malgré le vote de la loi n°010-2009/AN fixant le quota à 30% de l'un et l'autre sexe aux élections législatives et municipales au Burkina Faso. L'effectif de femmes nommées aux hauts postes de l'administration publique est encore faible, même si des progrès ont été réalisés, avec une proportion de femmes à ces postes qui est passée de 14,70% à 16,15% entre 2016 et 2017. En 2020, même si on constate une évolution du taux des femmes aux postes nominatifs par rapport au 2015,

hormis le poste de gouverneur où le taux de représentativité des femmes a atteint 30 %, les hautes fonctions de l'administration sont fortement occupées par les hommes.

15. **Figure 7** : Évolution de la proportion des femmes au niveau des postes nominatifs (2015-2020)



16. *Source : UE, 2022. Profil Genre Burkina Faso et Analyses Genre Sectorielles. Programme de l'Union Européenne pour Burkina Faso. Juin 2022.*

17. Dans le domaine de l'agriculture, les femmes jouent un rôle de premier plan dans la production agricole. En effet, 93,48 % des femmes vivant en milieu rural s'y activent principalement dans la production vivrière et maraîchère et elles représentent 55 % de la force de travail agricole. Elles produisent plus des deux tiers de la nourriture consommée au Burkina Faso[12] et sont responsables de 40 % de la commercialisation des produits agricoles[13]. Cependant, l'accès sécurisé des femmes à terre reste un défi ; il en est de même pour les autres facteurs de production (intrants, crédit, technologie, etc.). Bien qu'elles constituent 55% de la force de travail agricole, les femmes représentent moins de 40% des propriétaires de terres, et quand elles le sont leur pouvoir décisionnel reste limité [14]. Seulement 14% des femmes propriétaires de terres ont la possibilité de les vendre, contre 32% pour les hommes, et ce en raison des pratiques liées au droit coutumier et à la gestion communautaire des terres.

18. Dans les régimes fonciers traditionnels, les femmes (et aussi les jeunes et autres groupes défavorisés) ne bénéficient que de droits d'usages précaires et sur des terres en général dégradées. Les champs familiaux (gérés par les hommes) sont priorisés, et les champs des femmes, que de petites superficies dépassant rarement 0.4 ha[15], qu'elles améliorent (par exemple, exploitant en légumineuses) sont généralement récupérés par le mari ou le propriétaire terrien qui affecte à la femme une autre terre moins fertile la saison suivante. Ce processus de la « rotation forcée » contribue à limiter l'engagement des femmes dans la gestion durable des terres et souligne l'importance du nexus genre/climat. Mais en même temps, il est important de noter l'énorme variation d'une culture burkinabé à l'autre, et entre les femmes du rang différents au sein de la famille et situations économiques diverses[16]: les femmes (et les jeunes) les plus pauvres et marginalisées ont les plus grands désavantages.

19. Avec une approche de ciblage favorable aux femmes, qui représentent 45% des bénéficiaires, diverses actions seront entreprises dans le cadre de ce projet pour contribuer à réduire les inégalités de genre susmentionnées. Une approche à deux volets est appliquée pour la transformation du genre : i) assurer l'autonomisation des femmes tout au long du projet comme décrit dans les composantes ; et ii) avoir des activités spécifiques au genre qui s'attaquent aux causes profondes des inégalités de genre qui empêchent la pleine participation des femmes au développement de l'entreprise. La section 6 sur les recommandations donne plus de détails à ce propos.

20.

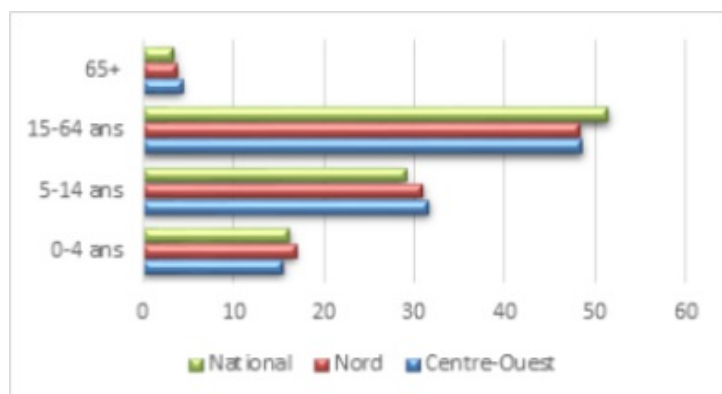
c. Youth

21. Le Burkina Faso est caractérisé par la jeunesse de sa population, au regard de sa structure par âge. Selon les résultats du dernier recensement[17], les grands effectifs de population se situent en dessous de 40 ans et 77,9% de la population a moins de 35 ans (45,3% ont moins de 15 ans et 32,6% sont âgés entre 15 et 34 ans). Le rapport de masculinité montre qu'il y a plus d'hommes que de femmes avant 15 ans, alors que la tendance s'inverse après 15 ans (plus de femmes que d'hommes) dans l'ensemble du pays et en milieu rural. La population jeune est majoritairement rurale (7 jeunes sur 10) et à prédominance féminine (54,2%). Les jeunes sont les plus touchés par le chômage.

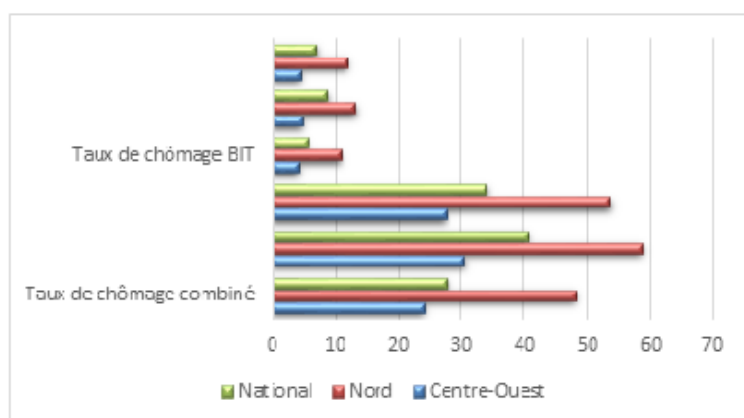
22. La structure par âge de la population ne montre pas une différence significative entre les deux régions d'intervention du projet (Figure 3), contrairement au chômage qui est nettement plus élevé au Nord qu'au Centre-Ouest (Figure 4). Après le Sahel, le Nord est la deuxième région du Burkina Faso la plus affectée par le chômage. En outre, les résultats du RGPH5 montrent que près de la moitié des jeunes de 15-24 ans (45,6%) ou de 15-34 ans (45,7%) ne sont ni dans l'emploi ni dans un programme d'éducation ou de formation. Comme pour le chômage, le Nord est l'une des régions du pays où la situation est plus préoccupante, car près de trois jeunes sur cinq sont hors du système éducatif et sans emploi, alors qu'au Centre-Ouest l'exclusion à l'emploi et à l'apprentissage affecte plus d'un jeune sur trois. Cette situation est de nature à favoriser l'engagement des jeunes dans l'extrémisme, la migration ou des réseaux d'activités criminelles.

23. Dans ce contexte, le projet adopte une approche favorable aux jeunes (50%) en proposant des activités qui contribueront à renforcer leurs capacités dans les domaines de l'agriculture digitale, l'agroécologie, et l'entrepreneuriat entre autres.

24. **Figure 8:** Structure de la population par groupe d'âge dans les zones d'intervention du projet



25. **Figure 9:** Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage dans les zones d'intervention du projet



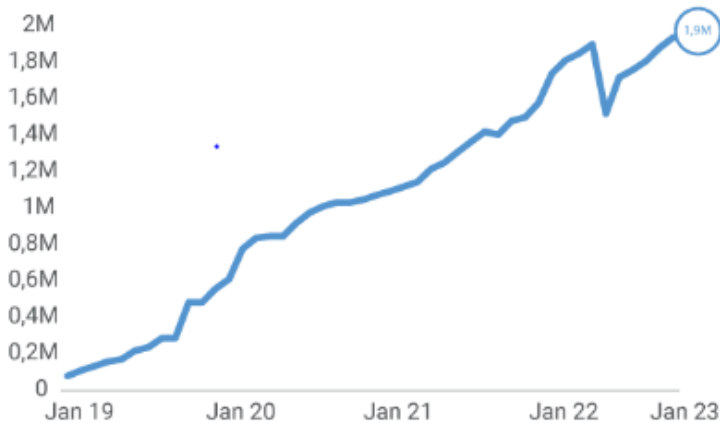
d. Indigenous peoples

26. Les Peuls et les Touaregs sont les principaux « groupes autochtones » du Burkina Faso selon le IWGIA- Groupe de travail international des affaires autochtones [18]. Cependant, la Constitution du pays ne reconnaît pas l'existence de peuples autochtones, bien que le Burkina Faso ait voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en septembre 2017.

e. Marginalised groups

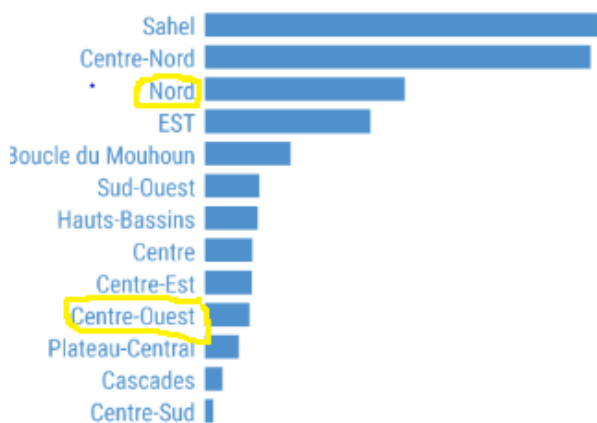
27. Les groupes marginalisés incluent les Personnes Déplacées Internes (PDI) et les personnes vivant avec un handicap. La crise sécuritaire dont le Burkina Faso fait face depuis 2015 conduit à de multiples attaques contre les populations, expliquant ainsi le nombre croissant de personnes déplacées internes (PDI). En janvier 2023, le pays comptait 1,94 million de PDI, effectif qui a augmenté de 11% comparé à janvier 2022. Le Nord, une des régions d'intervention du projet, fait partie des trois régions avec le nombre le plus élevé de PDI (252.000 en janvier 2023) et qui a augmenté de 22% entre janvier 2022 et janvier 2023 [19]. Au niveau des 4 provinces que compte cette région, le Yatenga est la plus touchée avec plus de 150 000 PDI, suivi de Loroum et du Passoré où l'on a entre 50 000 et 100 000 PDI, et enfin le Zoundama avec moins de 10 000 PDI. Quant au Centre-Ouest, elle fait partie des quatre régions enregistrant le moins de PDI, avec 55 000 en janvier 2023. Par ailleurs, la prévalence du handicap est de 1,1% au sein de la population âgée de 5 ans ou plus. Elle est un peu plus élevée chez les femmes (93 747) que les hommes (87 209), et plus en milieu rural (139 787) qu'urbain (41 169). Contrairement au PDI, le Centre-Ouest a la proportion la plus élevée de personnes vivant avec un handicap comparé au Nord, avec une prévalence de 1,4% et 1,1% respectivement.

28. **Figure 10:** Evolution des Personnes Déplacées Internes



29. Source: OCHA. 2023. Burkina Faso: Rapport de situation et aperçu des Personnes Déplacées Internes. <https://reports.unocha.org/fr/country/burkina-faso/>

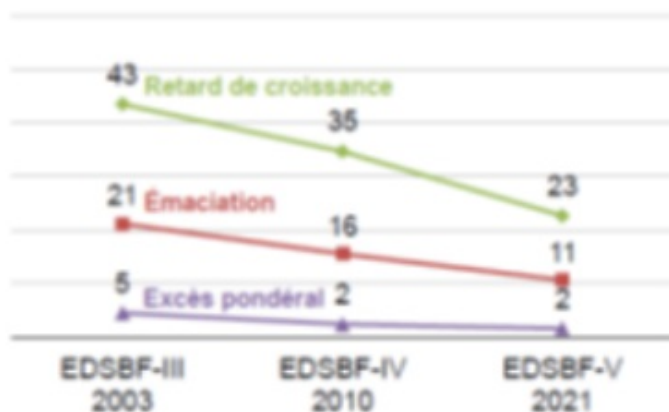
30. **Figure 11:** Personnes Déplacés Internes selon les régions



f. Nutrition

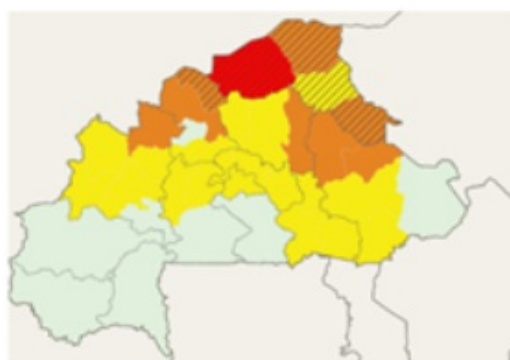
31. La malnutrition continue d'être un frein au développement du potentiel physique et intellectuel de nombre d'enfants burkinabé. Les résultats du DHS 2021[20] révèlent que 23% des enfants de moins de cinq ans présentent un retard de croissance ou une malnutrition chronique, 11% souffrent d'émaciation ou malnutrition aigüe et 2% seulement sont touchés par l'excès pondéral. L'analyse des données depuis 2003 montre une tendance à la baisse pour ces 3 indicateurs (Figure 7). En effet, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans a diminué passant de 43 % en 2003 à 35 % en 2010 et 23 % en 2021. Quant à l'émaciation, la prévalence est passée de 21 % en 2003 à 16 % en 2010 et a atteint 11 % en 2021. L'excès pondéral qui touchait 5 % des enfants en 2003, est resté au même niveau en 2010, mais il a baissé jusqu'à 2% en 2021. L'alimentation inappropriée, en quantité et qualité, l'absorption et l'utilisation insuffisante des aliments ainsi que les problèmes de maladies font partie des causes les plus directes du retard de croissance. Quant à l'émaciation, elle peut être causée par un régime alimentaire inadéquat, caractérisé par des rations alimentaires insuffisantes, ou la fréquence des maladies[21].
32. La malnutrition affecte davantage le milieu rural que le milieu urbain, et ce quelle que soit sa forme, les prévalences tendent à diminuer avec le niveau d'instruction de la mère et le quintile de bien-être économique. L'analyse des prévalences révèle des disparités régionales, les deux régions d'intervention du projet affichant des taux de malnutrition chronique élevé avec 23,6% pour le Nord et 22,3% pour le Centre-Ouest, et pour l'émaciation les taux sont de 10,5% et 9,1% respectivement. Par ailleurs, le Burkina Faso fait de l'alimentation optimale du nourrisson et du jeune enfant une priorité nationale, et il souhaite atteindre un taux d'Allaitement Maternel Exclusif (AME) de 80% en 2025, conformément à son plan d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (2013-2025). En 2021, le taux d'AME des nourrissons âgés de 0-5 mois était 69,6%, mais celui de la région du Centre-Ouest était un peu plus faible avec 62,7%.
33. L'insécurité alimentaire reste alarmante dans certaines régions du pays, en raison du contexte de fragilité qui est une réalité depuis quelques années. En effet, selon les résultats du Cadre Harmonisé sur le dernier trimestre 2022[22], plus de 2,5 millions de personnes sont en situation de crise ou d'urgence (phases 3-4) dont 10,2% en situation de crise et 1,5% en situation d'urgence. Le Nord fait partie des cinq régions en situation d'urgence, avec plus de 14 000 personnes concernées (sachant que plus de 262 000 y sont déjà en situation de crise). Cette situation dans le Nord est accentuée par l'insécurité et les déplacements qui s'en suivent, contraignant les populations à abandonner leurs activités agricoles et pastorales. Le Centre-Ouest comptait 133 000 personnes en situation de crise sur le dernier trimestre 2022.

34. **Figure 12:** Evolution de l'état nutritionnel des enfants sur la période 2003-2021



35. Source: INSD et ICF, 2022

36. **Figure 13:** Situation alimentaire au dernier trimestre 2022



Phase 1: minimal Phase 2: sous pression Phase 3: crises Phase 4: urgence Phase 5: famine

37. Source : RPCA. 2023 (<https://www.food-security.net/datas/burkina-faso/>)

2.2 Environment and climate context, trends and implications

38. Le contexte environnemental et climatique est analysé dans les sections ci-après, qui présentent aussi bien la situation actuelle que les projections et implications.

a. Environmental assessment

39. Zones agroécologiques

40. Le Burkina Faso peut être divisé en quatre grandes zones agroécologiques (ZAE) : sahélienne, Sub-sahélienne, nord-soudanienne et sud-soudanienne (Figure 9). Chacune de ces zones est caractérisée par une température et une humidité spécifique et donc, par des schémas de production agricole et d'activité pastorale différents. La zone d'intervention du projet se situe dans les deux zones, notamment la zone sahélienne abritant le Nord, et la zone soudano-sahélienne où se situe le Centre-Ouest. Le nord, couvert de prairies, se caractérise par des steppes semi-arides et l'agriculture y est moins diversifiée, contrairement au Centre-Ouest dont la couverture végétale est dominée par des forêts clairsemées.

41. **Figure 14:** Zones agroécologiques du Burkina Faso



42. Source: GIZ, 2021

43. Défis environnementaux

44. Les défis environnementaux auxquels le Burkina Faso est confronté incluent la dégradation des terres, les pollutions, la diminution de la biodiversité, la dégradation croissante des ressources forestières, la raréfaction des ressources en eau, exacerbés par les effets néfastes des changements climatiques sur les communautés et les écosystèmes.
45. Selon les données de la BDOT [23], la superficie des formations forestières a significativement diminué en l'espace de deux décennies. En effet, elle est passée de 14 841 672 ha du territoire national (BDOT, 1992), à 11 450 178 ha du territoire national (BDOT, 2002) et 8 651 859 ha du territoire national (BDOT, 2014). Entre 1992 et 2014, 52,5% des terres forestières sont restées stables et 47,5% des forêts ont subi des transformations, avec 38,6% converties en terres cultivées et 7,9% en prairies et dans une moindre mesure en terres humides, établissements humains [24]. Les formations forestières les plus touchées sont respectivement la savane arborée (93,1%), la steppe arborée (51,6%) et la steppe herbeuse (22,3%) ; certaines se trouvant dans les deux régions d'intervention du projet.
46. Par ailleurs, l'analyse du taux de dégradation des sols montre une tendance à la hausse, avec les superficies des sols fortement dégradés qui sont passées de 3 856 474 ha à 5 156 181 ha entre 2002 et 2012. La dégradation des sols touche surtout les sols minéraux, les sols peu évolués, les sols sodiques ou salsodiques et les sols hydromorphes, qui représentent 45% des sols du Burkina Faso. Dans la région du Centre-Ouest, on note une forte dégradation des « savanes, prairies », se traduisant par une transformation de 443,62 km² en forêts et 304,56 km² en terres cultivées. Cette région connaît une baisse de productivité portant sur 5 496,06 km², soit 25,27 % du territoire régional et concernant principalement : les savanes et prairie 2 927,66 km² ; les terres cultivées. 1 775,45 km² ; les forêts, 775,39 km². Les principales manifestations de la dégradation des terres dans la région du Centre-Ouest sont : La perte des terres par érosion hydrique et éolienne ; la perte de la fertilité des sols ; la disparition du couvert végétal ; la réduction des ressources en eau et de la capacité d'infiltration et de stockage d'eau dans les sols ; les conflits fonciers ; la réduction de la diversité biologique [25].
47. Quant au Nord, elle fait face entre autres à la déforestation/ défrichage, la disparition des espèces pour usages divers-agriculture, bois-énergie, habitation, le surpâturage des zones de parcours, la pollution de l'environnement, les conflits d'accès aux ressources naturelles et foncières, et la perte de la diversité biologique. La déforestation qui est de 61,78 % a entraîné une augmentation des autres unités d'occupation, notamment les terres cultivées de 3,28 % (214,21 km²), une régression des terrains nus de 69,85 km² (-13,81%) au profit des autres unités (terres cultivées, terrains artificiels et zones humides).
48. Le pays compte 77 aires classées d'une superficie de 3,8 millions d'hectares dont 1,2 réservés à des espaces de conservation à vocation faunique, et qui représentent les principaux réservoirs de produits forestiers et de biodiversité [26]. Ces aires classées, qui favorisent la conservation et la protection des ressources naturelles, représentent 14% du territoire national. La région du Nord dispose d'une faible proportion d'aires classées, comparée à celle du Centre-Ouest.
49. **Région du Centre-Ouest** [27]
50. D'une superficie de 21 891 km², elle est située entre les latitudes Nord 11° et 13° et les longitudes Ouest 1°30' et 3° avec un relief est peu accidenté, et dominé par des plaines et des plateaux rencontrés dans toutes les quatre provinces. Cette région est soumise à deux types de climat en fonction de la latitude de Nord à Sud soudanien, avec une pluviométrie variant de 600 mm au Nord à 1200 mm au Sud, et des températures variant de 12°C à 38°C tout au long de l'année. D'une part le climat de type nord soudanien dans la partie Nord qui couvre les provinces du Boulkiemdé et du Sanguié, et une partie du Ziro et de la Sissili, et d'autre part le climat de type sud-soudanien dans la partie sud des provinces de la Sissili et du Ziro.
51. Les températures moyennes varient de 12°C de décembre à janvier, à 38° de mars à mai. Les précipitations quant à elles, sont comprises entre 600 mm et 1000 mm dans les provinces du Boulkiemdé et du Sanguié, et entre 800 mm et 1200 mm dans les provinces de la Sissili et du Ziro. De façon générale, la pluviométrie est caractérisée par une mauvaise répartition spatio-temporelle sur l'ensemble de la région depuis quelques décennies, affectant la performance de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique.

52. Le réseau hydrographique de la région du Centre-Ouest est caractérisé par des bas-fonds et la présence des cours d'eau du Mouhoun, du Nazinon, une partie du bassin du Nakanbé et leurs affluents qui drainent essentiellement la région. La région possède un important réseau hydrographique des ressources en eau souterraine et la disponibilité de 241 retenues d'eau dont 202 barrages, 32 brouilles et 7 mares.
53. Le potentiel faunique de la région est important et diversifié. La faune est dispersée dans toute la région avec toutefois une forte présence dans les zones forestières de la Sissili et du Ziro (Parc national de Pô dit KABORE Tambi (PNKT) et la partie du ranch de Nazinga se trouvant dans la région). Elle est essentiellement composée de buffles, d'éléphants, d'hippopotames, de bubales, de damalisques, de phacochères, de singes, d'hyènes, de crocodiles, de lièvres, d'outardes, de pintades, etc. La tendance est cependant à la diminution voire la disparition de certaines espèces animales dans la région en raison des aléas climatiques et des actions anthropiques qui ont progressivement détruit leur habitat. Dans le but d'une meilleure valorisation des ressources fauniques, les forêts classées de Sissili et Kalyo ont été concédées et sont actuellement sous aménagement faunique.
54. La Région du Centre Ouest est dotée d'énormes potentialités dont l'exploitation appropriée favoriserait sa transformation vers un véritable pôle de développement. Au titre de ces potentialités, on peut succinctement citer:
- Les ressources naturelles aux atouts physiques et naturels sont propices à une production agro sylvo pastorale et halieutique importante et de qualité. La végétation est de type savane arbustive au nord. Quant au tapis herbacé de ces formations, elles sont dominées essentiellement par *Andropogon gayanus* et *Cymbopogon schoenanthus*. Savane arborée (*Parkia biglobosa*, *Anogeissus leiocarpus*, *Pterocarpus erinaceus*, etc.),) et même de forêts galeries au Sud (*Pterocarpus erinaceus*, *Pterocarpus lucens*, *Adansonia digitata*, etc.).
 - Les sols, en majorité ferrugineux lessivés, sont profonds et pourraient être transformés en excellents supports de production agricole par de vigoureuses actions de restauration et de fertilisation.
 - Six (6) forêts classées d'une superficie totale de 145 549 ha dont 4 sont localisées au Sanguié, notamment à Ténado (Tiogo), awaras (Kalyo et Laba), Baporo (Baporo), Sapouy (Ziro) et l'autre dans la Sissili (Sissili). Il est important de noter que le projet n'interviendra pas dans ces forêts classées.

55. Région du Nord

56. Avec une superficie de 16 414 km², cette région est située entre les latitudes Nord 12°38' et 14°18' et les longitudes Ouest 1°33' et 2°55'. Le relief est constitué d'une succession de plaines et de plateaux dont les altitudes varient de 200 à 400 mètres. La région du Nord est située entre les zones climatiques Sahélienne et Soudano-Sahélienne dont les moyennes des précipitations varient entre 600 et 900 mm d'eau par an. Ainsi, on y distingue deux saisons bien marquées : i) une longue saison sèche d'octobre au cours duquel la région subit le régime d'harmattan dominé par des vents secs et frais. Les températures les plus faibles pouvant atteindre 15°C sont généralement observées; et ii) une courte saison pluvieuse ou le régime de mousson s'établit et s'accompagne de pluie.
57. Le réseau hydrographique de la région se répartit sur trois bassins principaux que sont : le Mouhoun inférieur au sud, le Nakambé au Centre et Est et le Sourou au Nord. Le bassin du Nakambé occupe la plus grande partie de l'espace régional. Ce réseau hydrographique naturel a été renforcé par de nombreuses retenues d'eau dont 13 importants barrages essentiellement à but agricole. Le barrage de Toécé dans le Passoré avec une capacité de 100 millions de m³ reste le plus important de la région. On dénombre au total 161 retenues d'eau en 2016 dont seulement 12 sont permanents. On y compte treize barrages dont le volume est supérieur à 1000 000 m³.
58. Sur le plan pédologique, sept classes de sols existent dans la région du Nord sur les neuf classes existantes au Burkina Faso, notamment les sols Minéraux Bruts, peu évolués d'érosion, Vertisols, Brunifiés, à Sesquioxydes, Hydromorphes, Sodiques[28]. L'aptitude des sols dépend de leurs caractéristiques physiques et chimiques (très faibles, faibles et élevées). On y distingue essentiellement trois types de végétation: i) une savane arborée à dominance d'*Acacia albida*, *Adansonia digitata*, *Vitellaria paradoxa*, *Sclerocarya birrea*, *Pterocarpus lucens* et *Parkia biglobosa* dans la zone méridionale; ii) une végétation typiquement sahélienne avec des arbres et arbustes épineux au centre ; et iii) une savane steppique dominée par des herbacées et une savane arbustive au nord.
59. La végétation est fortement dégradée dans la région du fait de l'action anthropique et des effets des changements climatiques. En dépit de ces facteurs de dégradation, la région du Nord présente quelques potentialités dont les plus remarquables sont : la présence de 2 forêts classées dans la province du Passoré (Niouma et Toécé), la Zone internationale de conservation des oiseaux migrateurs (ZICO) de Banh, l'organisation des exploitants forestiers dans des zones de coupe; la présence de nombreux forêts villageoises et de quelques zones abritant du petit gibier; la présence de formations forestières qui fournissent la quasi-totalité de l'énergie domestique (bois de chauffe) pour la population du Nord. Les PFNL constituent une importante source de revenus pour les populations locales, notamment les femmes. L'agriculture, principale activité de la région, occupe près de 90% de la population, et l'élevage y a une place de choix. La région regorge de potentialités et d'opportunités, mais la forte pression sur les terres (humaine, animale et exploitation minière) limite son développement. Quant à la faune, elle est actuellement représentée surtout par des oiseaux sédentaires ou migrateurs, même si par endroit l'on peut rencontrer des lièvres, phacochères, hyènes, chacals, céphalophes, Chacals, et crocodiles.

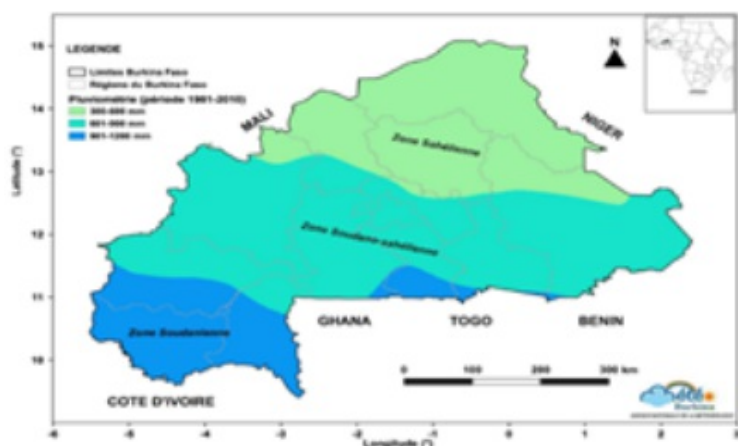
b. Climate trends and impacts

60. Climat

61. De par sa position géographique, le Burkina Faso est caractérisé par un climat tropical sec, avec une courte saison des pluies et

une longue saison sèche. La saison des pluies s'étend sur trois mois au nord et cinq à six mois au sud, avec un déplacement des isohyètes 600 et 900 mm. Elle commence lentement de fin mars à début avril dans le sud-ouest, s'étendant progressivement vers le centre du pays en mai et juin, et atteignant la partie Nord en juin ou début juillet. La durée de la saison de croissance varie de moins de 60 jours dans le nord à 160 jours dans le sud, avec de grandes variations interannuelles. Le pays a trois zones climatiques : la zone sahélienne au nord recevant moins de 600 mm de précipitations annuelles moyennes ; la zone nord-soudanienne au centre qui reçoit entre 600 et 900 mm ; et la zone sud-soudanienne au sud avec une moyenne supérieure à 900 mm/an. La zone d'intervention du projet se situe entre la zone soudano-sahélienne, où la pluviométrie annuelle qui dure 4 à 5 mois est entre 600 à 900 mm, et la zone. Les températures sont élevées durant toute l'année, avec une moyenne maximale de 30 à 32 °C au nord et de 32 à 33 °C au sud ; et aussi des records de chaleur élevés d'environ 47 à 48 °C dans le nord (avril-mai), et de 42 à 44 °C dans le sud[29].

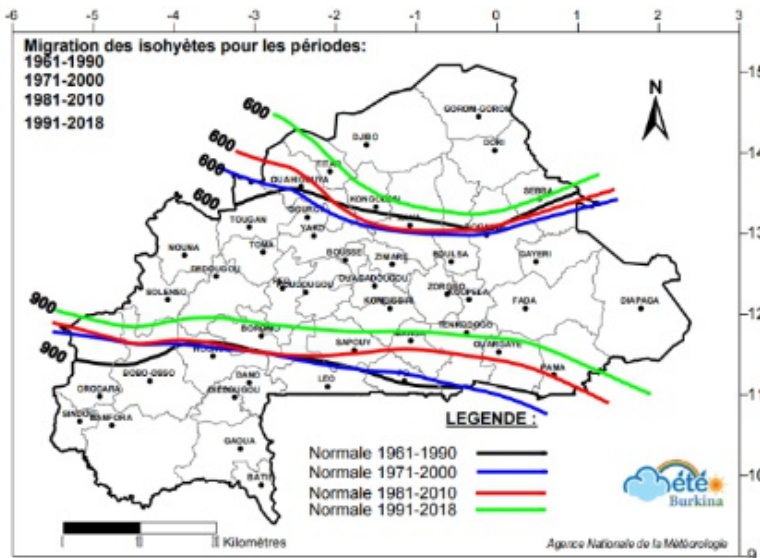
62. **Figure 15:** Zones climatiques et distribution de la pluviométrie



63. Tendances climatiques observées

64. L'analyse des données historiques sur la période 1961-2018 montre une tendance à la hausse de la température annuelle moyenne dans l'ensemble des stations synoptiques. Depuis 1975, il a été observé une augmentation de 0,6°C des températures moyennes par an, ainsi qu'une augmentation de 0,10°C par décennie entre 1901 et 2013[30]. Il a ainsi été noté une migration des isohyètes 600 et 900 mm, traduisant une tendance à des zones plus arides. Le climat est sujet à de fortes variations saisonnières et annuelles en raison de sa situation dans l'arrière-pays et aux confins du Sahara. Des extrêmes de températures sont observés avec des moyennes mensuelles de températures élevées, surtout dans le Nord. Les tendances observées sur une période plus récente (2011-2015) comparée à la période de référence 1981-2010 montrent que dans la zone sahélienne et celle soudano-sahélienne, le nombre de jours pluvieux a significativement baissé, tandis que la moyenne des précipitations à partir de 2011 est bien supérieure à la médiane de la période 1981-2010, avec des pics observés dans la zone soudano-sahélienne. Il apparaît donc qu'il pleut plus en moins de jours ; ce qui donne de plus grosses pluies et donc de plus grands risques d'inondation[31]. Les inondations (urbaines et fluviales), les vents violents, les sécheresses, font partie des catastrophes naturelles auquel le Burkina est particulièrement exposé, et qui ont des coûts économiques et sociaux conséquents. A cela s'ajoute les feux de forêts, les chaleurs extrêmes et la rareté de l'eau[32]. Les pertes économiques résultant des catastrophes naturelles telles que les sécheresses et les inondations ont été estimées à plus de 100 milliards de FCFA en 2008[33].

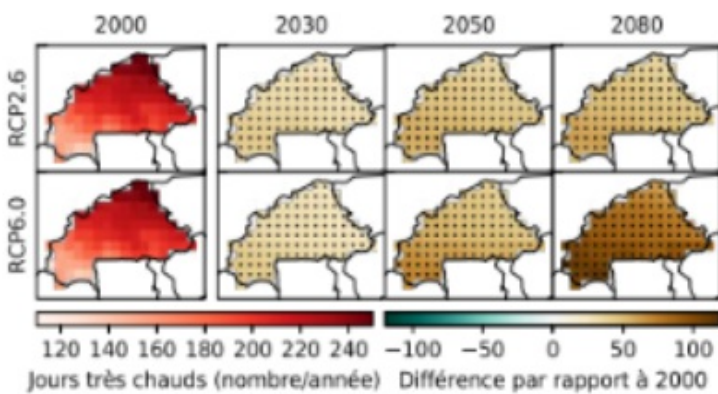
65. **Figure 16:** Évolution spatiale de la pluviométrie décennale de 1961 à 2010 et migration des isohyètes 600 mm et 900 mm



66. **Projections climatiques**


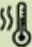
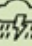


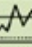
67. Il est attendu une *hausse des températures* de 2°C en 2030, 2,4°C en 2050 et 3°C en 2080, avec une intensification des poches de sécheresses à l'horizon 2050 [34], impactant ainsi les populations dont les moyens de subsistance dépendent de l'exploitation des ressources naturelles. Selon les données de la Banque Mondiale, cette augmentation des températures pourrait même atteindre 4°C d'ici 2080-2099, ce qui est largement supérieur à la moyenne mondiale. L'augmentation des températures varie selon les zones, et ceci est confirmé dans la zone d'intervention du projet. En effet, on note une hausse générale des températures, mais avec une augmentation plus importante dans le Nord i.e. la zone sahélienne, comparé au Sud (Sone Soudanienne) où elle est relativement plus faible. Selon les projections du PIK (2021), il est prévu une augmentation des journées très chaudes, avec 32 de plus par an à l'horizon 2030 par rapport à 2000, 52 en 2050 et 88 en 2080. Quant aux *précipitations*, il y a plus d'incertitudes sur les tendances. En effet, les projections utilisant les données Cordex des scénarii RCP4.5 et RCP8.5 montrent que le pays enregistrera des poches de sécheresses de plus en plus sévères sur la période 2021-2050. Cependant, d'autres projections avec SSP1-RCP 6.0 et SSP3 RCP 7.0 révèlent que l'année 2080 devrait connaître des inondations, avec 8 journées de fortes précipitations attendues. Le résumé les tendances climatiques observées et celles projetées.

68. **Figure 17:** Projections du nombre annuel de journées très chaudes- température maximale quotidienne supérieure à 35°C



69. *Source : Gouvernement du Burkina Faso, 2021*

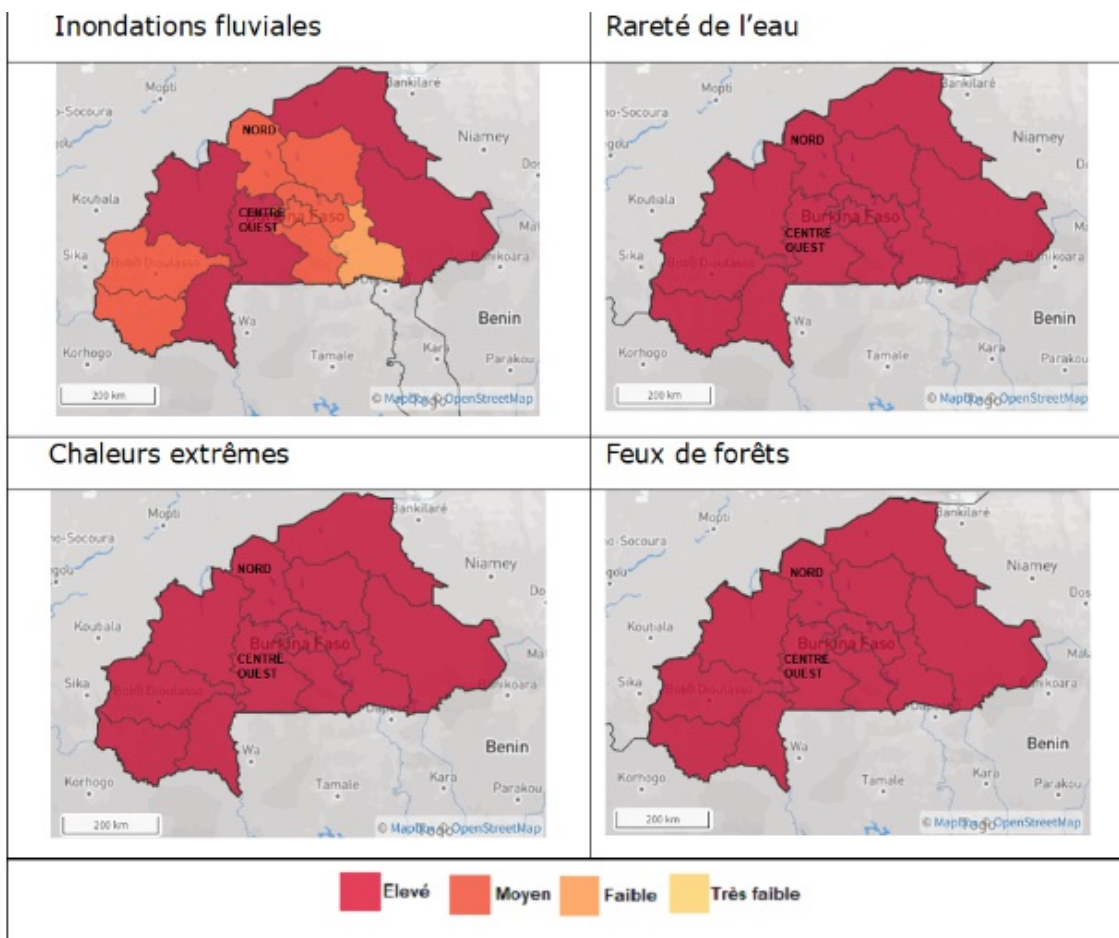
70. **Figure 18:** Tendances climatiques observées et tendances futures projetées

		Tendance passée	Tendance future	Fiabilité
	Température	Augmentation ↗	Augmentation ↗	Très élevée
	Journées très chaudes et nuits tropicales	Croissante ↗	Croissante ↗	Très élevée
	Intensité et fréquence des fortes précipitations	Pas de tendance	SSP3-RCP7.0 : augmentation SSP1-RCP 2,6 : pas de tendance	Élevée Élevée
	Précipitations annuelles moyennes	En augmentation depuis les années 1980	Croissante ↗	Moyen
	Début de la saison des pluies	Pas de tendance	SSP3-RCP7.0 : pas de tendance SSP1-RCP 2,6 : tardive	Faible Faible
	Variabilité des précipitations annuelles d'une année sur l'autre	Croissante ↗	Légèrement décroissante ↘	Faible

71. Source : Gouvernement du Burkina Faso, 2021

72. Vulnérabilité aux changements climatiques

73. Le Burkina Faso est le 27^{ème} pays au monde le plus vulnérable face aux effets du changement climatique, mais l'un des moins préparés à y faire face (159^{ème}) selon le ND-Gain Index. Le pays est vulnérable à certains risques climatiques, notamment les inondations, sécheresses, températures extrêmes et vents violents. Dans la zone d'intervention du projet, la plupart de ces risques sont élevés d'après l'outil *ThinkHazard*. En effet, aussi bien dans le nord que le centre-ouest, les chaleurs extrêmes, la rareté de l'eau pouvant conduire à des périodes de sécheresse, et les incendies de forêt apparaissent comme élevés. Seules les inondations fluviales font ressortir une différence entre les deux régions d'intervention, car le risque est modéré dans le nord et élevé dans le centre-ouest.



74. Source: <https://thinkhazard.org/en/report/42-burkina-faso>

75. L'évaluation de l'exposition des risques climatiques dans ces deux régions montre des zones exposées aux aléas naturels liés aux conditions météorologiques : les zones arides et semi-arides (déserts), la recharge annuelle des eaux souterraines et le risque d'inondation. La production agricole, la productivité du bétail, la productivité forestière, et la biodiversité sont fréquemment affectées par la variabilité des précipitations, les sécheresses prolongées, les changements de température ou les ravageurs et les maladies. La chaîne de valeur agricole (production, stockage, transformation et commercialisation) est également exposée aux aléas climatiques et les infrastructures rurales sont également susceptibles d'être affectées par les inondations, les changements de température et les vents extrêmes. L'annexe de la note SECAP sur l'évaluation ciblée de l'adaptation présente plus de détails sur la vulnérabilité des secteurs susmentionnés.

c. Climate change mitigation

76. 42. Par ailleurs, en matière d'atténuation aux changements climatiques, il est important de préciser que les émissions totales de GES du Burkina Faso sont estimées à 5.7 millions de tCO₂e^[35]. D'après la CDN, les émissions du secteur Agriculture Forêt et Autres utilisation des Terres (AFAT) ont augmenté de 69%, celles des secteurs de l'Énergie de 8%, des Déchets 2% et des Procédés Industriels et Utilisation des Produits chimiques (PIUP) 1%. Particulièrement pour le secteur de l'AFAT, il a contribué à au moins 90% aux émissions nationales de GES entre 1995 et 2015, et l'accroissement des superficies agricoles, la diminution des terres forestières et l'augmentation des effectifs du cheptel en sont les principales raisons. Toujours dans le cadre de sa dernière CDN, le potentiel de réduction des émissions de GES est estimé par rapport au BAU dont les valeurs sont de 92511,38 Gg CO₂eq en 2025 ; 107 522,71 Gg CO₂eq en 2030 et 185 814,84 Gg CO₂eq en 2050. Ainsi, le Burkina Faso s'engage à réduire ses émissions de 16,25% en 2025, 29,42% à l'horizon 2030, et 34,43% à l'horizon 2050.

77. Le projet RESI-2P est en parfaite cohérence avec les objectifs d'atténuation de la CDN, auxquels il contribuera à travers ses interventions en matière de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, en plus de la promotion des énergies renouvelables. Les résultats des calculs en matière de GES montrent que le potentiel de mitigation du projet est de - 4,092,220 tCO₂e, et ce sur une durée de 25 ans, soit 8 ans de mise en œuvre et 17 ans de capitalisation, en considérant une superficie totale de 28.195 ha (pour plus de précisions, se référer à l'annexe GHG *accounting*).

2.3 Target group profiles

78. Le projet ciblera les petits producteurs et les exploitations familiales agricoles avec ou sans affiliation suivant une approche favorable aux femmes (45%) et aux jeunes (50%). Le projet touchera également les organisations professionnelles agricoles et rurales (coopératives, groupements, OP, faïtières, plateformes, interprofessions, etc.) actives dans des activités de production, de transformation et de commercialisation dans les filières-cibles. L'approche de ciblage repose sur le principe d'inclusion sociale en conformité avec les normes nationales favorables à l'intégration des PDI et des PSH dans les activités du projet.

3. Institutional analysis

79. **Genre.** Les mécanismes institutionnels de promotion des droits des femmes et de promotion de l'égalité de genre sont résumés dans le tableau ci-après.

Institutions	Compétences/ objectifs
Présidence du Burkina Faso	Joue un rôle important et la prise de décisions par rapport au choix des priorités nationales en matière de genre et de la famille.
Le Parlement burkinabè	Dispose d'une Commission Générale du genre, de l'action sociale et de la santé (CGASS) et d'un réseau Caucus genre pour les actions en faveur de la femme et de l'égalité de genre. Il assure le suivi parlementaire de l'action gouvernementale au niveau de la mise en œuvre des politiques et programmes prioritaires genre.
Le Première Ministre	Assure la coordination de l'action gouvernementale dans le domaine de la promotion du genre ainsi que la synergie interministérielle pour la mise en œuvre de la politique transversale genre
Ministère du Genre et de la Famille	Il assure le pilotage et la coordination de la mise en œuvre de la politique en matière de genre au Burkina Faso. Il compte en son sein des structures techniques dédiées à la promotion du genre :
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	2ième Vice-Président du CONAP Genre, il assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de pilotage de l'économie, des finances publiques, de gestion du développement et d'aménagement du territoire
Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	3ième vice-Président du CONAP Genre assurant la mise en œuvre et le suivi de la Politique du Gouvernement en matière d'administration du territoire, de décentralisation et de la Sécurité.
Cellules genre dans les ministères	L'objectif des cellules genre est de veiller et de faciliter la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans la conduite des politiques sectorielles afin de corriger les inégalités entre hommes et femmes. Les cellules genre sont au sein des 25 ministères
Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour la promotion du Genre (SP/CONAP Genre)	Chargé de préparation des sessions du CONAP Genre, exécuté et suivre les décisions et les recommandations issues des sessions.
Le cadre Inter sectoriel de dialogue sur le Genre (CIDG)	Renforcement de la coordination, de la planification participative et de la mise en œuvre concertée et le suivi évaluation de la Stratégie nationale genre.
Les Cellules institutionnelles/ ministérielles pour la promotion du genre	Chargées de veiller à la prise en compte du genre dans les plans et programmes des institutions ou des ministères. Appuyer la prise en compte du genre dans la programmation, le suivi et le reporting sur l'état de réalisation des actions et l'évolution des indicateurs en rapport avec les thématiques relevant de leurs secteurs.
Le Cadre Intersectoriel Régional de Dialogue sur le Genre (CIRDG)	Coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES et des ODD dans les régions concernées, à travers les plans régionaux de développement (PRD) et les plans communaux de développement (PCD). Elaboration d'un tableau de bord annuel des actions genre par région en faisant une synthèse des actions prévues par les services techniques de l'Etat.
Les Cellules ministérielles/ institutionnelles de Promotion du Genre (CPG)	Organisation des rencontres mensuelles pour le bilan de l'exécution de la Stratégie nationale genre. Participe à la session annuelle du CONAP Genre et l'assemblée générale des cellules genre organisées par le SP/CONAP Genre.

Source: UE, 2022

Nutrition. Différents départements ministériels sont impliqués dans les interventions de nutrition au Burkina, dont le Ministère en charge de l'Agriculture de l'Hydraulique (sécurité alimentaire), le Ministère en charge de l'Education Nationale (nutrition et cantines scolaires) et le Ministère en charge de l'Action Sociale (projet filets sociaux). En 2008 a été créé le Conseil National de Concertation en Nutrition (CNCN) dont l'objectif était d'assurer l'orientation et le suivi de la politique nationale de nutrition, en plus de la coordination entre les départements ministériels, acteurs et partenaires impliqués dans la mise en œuvre de cette politique. Le CNCN, plateforme multisectorielle et multi acteurs de la nutrition au Burkina Faso, a des démembrements au niveau régional (CRCN). D'autres cadres qui intègrent les questions de nutrition existent au Burkina, dont le Conseil National de Sécurité alimentaire (CNSA), le Conseil National de Protection Sociale (CNPS), le cadre de concertation sur l'eau et l'assainissement.

Environnement et Changement Climatique. Le ministère de l'Environnement, de l'Économie verte et du Changement climatique (MEEVCC) existe depuis 2016. Il a été créé un Conseil national de l'environnement et du développement durable (CNDD) qui comprend deux organes. Un Secrétariat permanent (SP/CNDD) et la Conférence nationale du développement durable, qui se tient statutairement tous les deux ans sous la présidence du Premier ministre. En outre, le Secrétariat exécutif du Fonds vert pour le climat (SE-BF/FVC) a été créé en 2018 à la Primature en vue de mobiliser des fonds pour l'adaptation aux changements climatiques. Il a également été créé un Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), avec un Secrétariat permanent au sein du ministère en charge de l'action sociale, notamment responsable de la gestion des catastrophes naturelles et climatiques.

80. Par ailleurs, le Burkina a soumis sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) en 2015 pour traduire son engagement de réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), et qui, suite à la ratification de l'Accord de Paris sur le Climat, est devenue sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN)

81. *Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Burkina Faso 2021-2025*

82. Après l'évaluation de sa première CDN qui lui a permis d'identifier les forces et les faiblesses, le pays a mené plusieurs activités en vue de rendre sa nouvelle CDN plus ambitieuse, réaliste, mesurable et vérifiable. On peut citer entre autres (i) l'évaluation du potentiel de séquestration des GES des secteurs de la CDN; (ii) l'estimation des coûts et les bénéfices des différentes actions d'adaptation et d'atténuation envisagées dans la nouvelle CDN ; (iii) la définition des cibles et indicateurs des actions retenues pour la CDN ; (iv) l'alignement des mesures d'adaptation et d'atténuation aux ODD prioritaires du pays ; (v) la prise en compte du genre et des solutions fondées sur la nature dans la CDN ; (vi) l'élaboration de Plans sectoriels de la CDN genre sensibles.

83. Le Burkina Faso, au titre de ses nouvelles ambitions, a considéré un scénario inconditionnel et un scénario conditionnel. Le pays s'engage, en rapport avec ses actions d'atténuation, à réduire ses émissions de GES de 31682,3 Gg CO₂eq à l'horizon 2030 soit 29,42% par rapport au scénario Business As Usual. Cet engagement est de 21074,94 GgCO₂eq pour le scénario inconditionnel soit 19,60% et de 10557,91 Gg CO₂eq pour le scénario conditionnel soit 9,82%. Comparativement à la CDN de 2015 qui était de 18,2%, l'Etat burkinabè a rehaussé ses ambitions de 11,22%. Pour atteindre cet objectif de 29,42%, un montant de 449 118 465,3US\$ est prévu au titre du scénario inconditionnel contre un montant de 885670 522US\$ attendu pour le scénario conditionnel soit un montant total de 1334788 987 US\$. Par ailleurs, le pays a pris l'option de renforcer son adaptation et sa résilience par la mise en œuvre d'actions dont le potentiel de réduction des émissions de GES est estimé à 33072,72 Gg CO₂eq soit 30,76% par rapport au scénario Business As Usual. Ce potentiel est réparti en scénario inconditionnel (20.67%) et en scénario conditionnel (10.08%). La mise en œuvre des actions du scénario inconditionnel est d'un montant de 1147250 011 US\$ contre 1640812 864 \$US pour le scénario conditionnel soit un montant total de 2788062875 US\$.

84. Des **partenariats stratégiques** sont envisagés avec les acteurs suivants: i) les ministères chargés de l'économie, des finances et du développement au moyen de leur plateforme de suivi-évaluation du financement externe; ii) le Ministère de la santé, notamment dans le cadre de sa participation à la plateforme multisectorielle pour la nutrition; iii) la BAD et la Banque mondiale, au titre de leur examen annuel commun des améliorations apportées au cadre institutionnel pour l'exécution des projets de développement; iv) l'Union européenne, sur la question de la gestion de l'occupation des terres.
85. D'autres partenariats stratégiques pourraient être envisagés avec les intervenants suivants: i) l'Agence allemande de coopération internationale, concernant les stratégies de développement des filières et les systèmes de récépissés d'entrepôt; ii) la Fondation Bill et Melinda Gates, sur les technologies en matière d'élevage, de nutrition et d'agriculture numérique; iii) l'Alliance pour une révolution verte en Afrique, sur la transformation et la commercialisation de produits alimentaires; iv) la BAD, sur les assurances agricoles indexées et les investissements en faveur des infrastructures en milieu rural; v) la Banque mondiale, sur le développement des filières des céréales et du riz et l'entrepreneuriat chez les jeunes; vi) l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), sur la transformation des produits agricoles; vii) la Confédération paysanne du Faso et les chambres d'agriculture nationale et régionales, pour la prestation de services de conseil en agriculture; viii) la Maison de l'entreprise du Burkina Faso sur les services de développement commercial; ix) le Centre écologique Albert Schweitzer, sur la production agricole durable et les technologies de transformation.

4. Environmental and social category

86. Au regard des risques environnementaux et sociaux identifiés, le projet est classé comme projet **à risque environnemental et social substantiel**. Ces risques sont liés à la conservation de la biodiversité, l'utilisation efficiente des ressources et la prévention de la pollution, le travail et les conditions de travail, la santé et la sécurité des communautés, la réinstallation et réinsertion économique. Il est important de préciser qu'en répondant aux questions de screening, tous les risques sont modérés sauf celui sur l'utilisation efficiente des ressources et la prévention de la pollution. Cela est lié à la consommation importante d'eau dans le cadre de ce projet.
87. **Les risques environnementaux** concernent : (i) la pollution et la surutilisation d'intrants chimiques (engrais et pesticides) dans l'intensification agricole ; (ii) la dégradation potentielle des sols et la perte de biodiversité à travers les infrastructures rurales ; (iii) la consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau.
88. En effet, le projet pourrait travailler à proximité de zones importantes pour la biodiversité. Cependant, la stratégie de ciblage du projet exclura systématiquement les interventions et les activités impliquant directement des habitats légalement protégés, officiellement proposés à la protection ou reconnus comme protégés par les communautés locales traditionnelles et/ou des sources faisant autorité (par exemple, les Forêts classées, les zones humides, le parc national, la conservation de la nature, la zone de conservation de la communauté, etc.). Le projet pourra investir autour de ces zones afin de les protéger. En effet, le projet favorisera les pratiques agroécologiques incluant l'association culturale, l'agroforesterie, la gestion intégrée des cultures et encouragera l'utilisation des intrants bio afin de conserver et améliorer l'agro biodiversité. Ces pratiques permettront de limiter la dégradation des sols et l'empiètement sur les zones importantes pour la biodiversité.
89. Par ailleurs, pour faire face au risque de dégradation potentielle des sols et de perte de biodiversité à travers les infrastructures rurales, le projet favorisera des pratiques, des technologies et des infrastructures agricoles durables et résilientes au changement climatique améliorant l'efficacité de la gestion et de l'utilisation des ressources naturelles. La promotion de solutions basées sur la nature telles que l'agriculture de conservation, le contrôle de l'érosion des sols, l'agroforesterie, la gestion intégrée de la fertilité des sols, les biopesticides et l'utilisation appropriée des produits agrochimiques et la conservation de la biodiversité auront un impact positif du point de vue de l'atténuation. Ces solutions contribueront à créer une boucle de rétroaction positive qui entraînera un impact plus important sur la restauration des écosystèmes, des augmentations supplémentaires de la biomasse et une augmentation du potentiel de puits de carbone du pays.
90. Un autre risque identifié est la consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau, notamment via une extraction, un détournement ou un confinement important des eaux de surface ou souterraines. Le manque de ressources en eau est un frein majeur à l'agriculture et à la sécurité alimentaire au Burkina Faso. Le projet travaillera à une utilisation rationnelle des ressources en eau et augmentera l'accessibilité à l'eau via des forages. L'état de la nappe sera suivi de près via des piézomètres et en collaboration avec la Direction en charge des Ressources en Eau, afin d'éviter l'épuisement des ressources.
91. Pour atténuer le risque de pollution et la surutilisation d'intrants chimiques, notamment les engrais et pesticides, dans l'intensification agricole, le projet adoptera des mesures telles que la promotion de l'agroécologie, le renforcement des capacités de bénéficiaires en matière de lutte intégrée contre les ravageurs, de bonnes pratiques agronomiques, de gestion de l'utilisation de l'eau et d'intrants. En d'autres termes, les interventions favoriseront l'utilisation durable des terres et des ressources en eau ainsi que les pratiques agroécologiques diminuant les besoins en intrants. Enfin, le projet soutiendra des activités de restauration nécessaires pour une provision de services écosystémiques sur le long terme. Elle soutiendra la mise en défend de zones naturelles importantes pour la biodiversité et pour les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL). L'engagement dans des domaines de la sylviculture, y compris l'exploitation de forêts naturelles, le développement de plantations et/ou le reboisement.
92. Toutes ces mesures contribueront à créer une boucle de rétroaction positive qui entraînera un impact plus important sur la restauration des écosystèmes, des augmentations supplémentaires de la biomasse et une augmentation du potentiel de puits de carbone du pays.
93. Les potentiels **risques sociaux** sont liés au foncier, aux conditions sécuritaires difficiles, aux capacités limitées de certains

prestataires de services susceptibles d'intervenir dans l'exécution, aux conditions de travail, mais aussi la santé et la sécurité des communautés. Le projet mettra en œuvre des plans de résilience avec un volet gestion durable des terres pour enrichir les Plans communaux de développement (PCD), et conformément aux principes de CPLCC. La méthodologie GALS sera également utilisée pour accroître la participation active des jeunes et des femmes à la prise de décision. L'approche inclut une évaluation des risques au démarrage du projet pour fournir des stratégies d'atténuation contre les conflits potentiels identifiés. Par ailleurs pour s'assurer de conditions de travail approprié, le projet veillera à ce que les partenaires de mise en œuvre respectent les lois nationales et engagements internationaux en matière de sécurité des travailleurs, d'inégalités entre les sexes, de discriminations, de travail forcé, de travail des enfants et de travail décent.

94. Le projet veillera également à ce que les agriculteurs soient formés sur la gestion et l'utilisation raisonnée d'intrants afin d'éviter de potentiels risques pour l'homme et l'environnement, ceci permettra de minimiser les risques sur la santé et la sécurité des communautés. Le projet promulguera les intrants biologiques et la bonne utilisation des intrants même s'il pourrait entraîner le transport, le stockage et l'utilisation d'intrants chimiques. Le projet prévoit la construction/réhabilitation de pistes rurales pour faciliter le transport de marchandises, mais il n'est pas attendu une forte fréquentation de ces pistes pouvant entraîner une modification du trafic. Pour atténuer les risques, il sera précisé dans le cahier des charges des partenaires de mise en œuvre les mesures permettant de faciliter la circulation et réduire les risques pour les usagers et riverains de ces pistes. Enfin, les discussions sur la distribution des terres seront faites de façon participative et prendront en charge les questions des plus vulnérables, dont les femmes, en faisant attention que cela n'entraîne pas de violence.
95. Pour la transformation du genre, une approche à deux volets est proposée pour la transformation du genre : i) assurer l'autonomisation des femmes tout au long du projet comme décrit dans les composantes ; et ii) avoir des activités spécifiques au genre qui s'attaquent aux causes profondes des inégalités de genre qui empêchent la pleine participation des femmes au développement de l'entreprise. Les activités spécifiques sont i) la réduction de la charge de travail grâce à une modélisation innovante des services de garde d'enfants; ii) la participation des femmes aux espaces publics et aux institutions telles que la gouvernance locale, les marchés et les organes gouvernementaux ; iii) la promotion de l'attribution conjointe de titres de propriété ; iv) la prise de décision au niveau de la communauté, du groupe et du ménage ; v) des services d'éducation et de formation ; et vi) les services de sensibilisation et d'orientation en matière de genre, en s'appuyant sur la méthodologie GALS +. La contribution du projet à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes sera suivie et mesurée au moyen de l'indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture au niveau du projet.

5. Climate risk category

96. Le projet est dans la catégorie de **risque climatique substantiel**. En effet, les aléas attendus dans la zone d'intervention sont évalués élevés pour les inondations, les chaleurs extrêmes, la rareté de l'eau (sécheresses agricoles et/ou périodes de sécheresse) et les incendies de forêt. Une évaluation de l'exposition montre que la production agricole, la productivité du bétail, la productivité forestière, et la biodiversité, sont fréquemment affectées par la variabilité des précipitations, les sécheresses prolongées, les changements de température ou les ravageurs et les maladies. Les filières agricoles sont également exposées aux aléas climatiques et les infrastructures rurales sont également susceptibles d'être affectées par les inondations, les changements de température et les vents extrêmes. A cela s'ajoutent des variations des précipitations marquées par une brusque alternance d'années humides et sèches, la variabilité entre saisons agricoles, ainsi qu'une augmentation des températures. Il en résulte des impacts négatifs sur les populations rurales et sur les agroécosystèmes, aux capacités d'adaptation limitées, et dont les moyens de subsistance dépendent essentiellement du secteur agricole.
97. Le projet mettra en œuvre des mesures qui renforceront la résilience des populations et des écosystèmes. Il s'agit entre autres de la promotion de pratiques agroécologiques, la diversification/association des cultures, l'introduction de variétés plus adaptées aux fortes températures et tolérantes à la sécheresse, la promotion de l'assurance indicielle agricole, les techniques d'agriculture de conservation et l'agroforesterie pour protéger les sols et conserver l'eau, les haies-vives et zones de servitude pour atténuer l'impact des vents violents et des inondations. Le projet contribuera à une meilleure prévision des évolutions climatiques à travers la production et la diffusion d'informations agro-météorologiques et climatiques, et le suivi de la nappe phréatique pour prévenir/anticiper les crises, et la fourniture des technologies adaptées permettant aux petits producteurs de pratiquer une agriculture résiliente aux chocs liés aux effets du changement climatique.

6. Recommendations for project design and implementation

98. Au regard de risques environnementaux, sociaux et climatiques susmentionnés, des activités sont proposées dans les différentes composantes de ce projet pour pouvoir les atténuer.
99. Dans le cadre de la sous-composante sur les aménagements résilients, le projet va développer une approche bassin versant participative, en investissant dans diverses techniques de conservation/ restauration des sols en voie de dégradation ou déjà dégradés. Parmi ces techniques figurent le Zaï, les demi-lunes, les cordons pierreux, digues filtrantes, Régénération naturelle assistée (RNA), etc. L'agroforesterie sera également promue autour des aménagements, en tant que partie intégrante des plans de résilience communaux, en lien avec les actions de récupération des terres avec les techniques de CES/ DRS. Dans le cadre des aménagements résilients, des actions seront entreprises pour les PFNL qui seront utilisés, et ayant une valeur nutritive, afin de contribuer à la conservation de la biodiversité. Il faudra s'assurer que les plans soient bien définis selon une vision partagée par tous les acteurs pour s'assurer de sa mise en œuvre. Une vision partagée voudra aussi dire une stabilisation de l'utilisation des terres sur le moyen/long terme et donc la possibilité de mettre en œuvre des pratiques de restauration des sols dont les

acteurs pourront profiter du résultat. Afin de contribuer à l'atténuation au changement climatique, un dispositif solaire sera mis en place au niveau des périmètres maraichers dans le cadre des aménagements résilients. Le solaire et les technologies d'énergies renouvelables seront également encouragés dans les microentreprises rurales.

100. Au niveau de la sous-composante sur l'intensification et la diversification de la production, l'accès durable aux semences et matériel végétal de qualité et résilients au changement climatique permettra de faire face à certains risques environnementaux et climatiques identifiées. Parmi les activités à mettre en œuvre figurent la promotion et la diffusion des semences certifiées, la multiplication des espèces fertilisantes, la promotion de solutions et pratiques agroécologiques, les champs-écoles agropastoraux (CEAP) et la promotion de la petite mécanisation. Ces CEAP faciliteront la distribution des semences certifiées et qui permettront d'emblaver les superficies des basfonds aménagées. Les services de recherche et de vulgarisation agricole au Burkina Faso ont développé ou adapté et validé avec succès un certain nombre de technologies sensibles au climat qui doivent être mises à l'échelle. La priorité devrait être donnée à l'utilisation de ces technologies pour relever les défis liés à l'environnement et au climat dans la mesure du possible.
101. Au regard des problèmes de nutrition et d'insécurité alimentaire dont souffrent les régions d'intervention, des activités seront mises en œuvre dans le cadre de ce projet pour les atténuer. Il s'agit entre autres : (i) du maraîchage, (ii) de l'aviculture traditionnelle améliorée et la production porcine de races locales, (iii) de la production de PFNL dans le cadre des jardins nutritifs. L'éducation nutritionnelle sera également proposée dans le cadre de ce projet. Pour la mise en œuvre de telles activités, les groupes marginalisés et vulnérables seront ciblés, notamment les PDI, les personnes en situation de handicap, les femmes et les jeunes. Bien que la zone du projet soit habitée par des personnes originaires de toutes les régions du pays, il est important que le projet tienne compte de l'afflux dans la région de personnes déplacées internes fuyant le conflit dans le nord. Tous ces groupes de personnes devraient être consultés pendant la phase de formulation et impliqués autant que faire se peut à la mise en œuvre du projet pour s'assurer que leurs besoins et priorités sont pris en compte.
102. Pour les actions sensibles au genre et à la nutrition, il s'agira principalement d'accroître la consommation d'aliments appartenant à différents groupes, en particulier : les œufs, les produits laitiers et les racines, tubercules et légumes et fruits riches en vitamine A et améliorer l'accès et la consommation d'eau potable. Il faudra d'une part s'assurer que ces aliments soient disponibles dans les communautés d'intervention en capitalisant sur les projets PAPFA, PAFA 4R, projet Neer Tamba et les projets de partenaires tels que le projet PADEL-B de la Banque Mondiale. D'autre part, il faudra communiquer avec les communautés bénéficiaires et les sensibiliser sur l'importance de la diversité alimentaire et la consommation d'eau potable. À travers les revenus générés par le renforcement des chaînes de valeurs sélectionnées dans le cadre de ce projet, il sera essentiel d'accompagner les bénéficiaires à faire des choix éclairés en faveur d'une alimentation saine et diversifiée, de pratique de soin de santé, d'hygiène et d'éducation des enfants, entre autres.
103. Etant donné les conséquences de la dégradation de l'environnement et les impacts des changements climatiques, il est important de promouvoir l'éducation environnementale. Cela contribuera d'une manière ou d'une autre à renforcer les capacités et atténuer certains risques auxquels les communautés sont exposées. Ainsi, les thématiques abordées dans ce cadre incluent : la gestion durable des ressources naturelles (eau, couvert végétal, ressources édaphiques et agroécologie etc.) et les effets du changement climatique, (iii) les principes d'une bonne gouvernance environnementale (y compris la gestion des conflits et le respect de la législation environnementale en vigueur, etc.) et sur (iii) l'approche agroécologique dans la conduite des activités productives.
104. Les mesures d'atténuation sont intégrées dans le Plan de Gestion Environnemental, Social et Climatique, avec un plan de suivi y afférant. Même si le projet est axé sur la production végétale, il est important de souligner que l'agro-pastoralisme est le système le plus répandu dans le pays et que l'élevage est un élément essentiel des systèmes agroécologiques. Le projet prévoit de promouvoir l'aviculture en appui à la mise en œuvre de la stratégie décennale de la filière qui a été préparée en 2022.
105. Afin d'assurer une intensification durable et résiliente de la production agricole, le projet contribuera au renforcement des capacités et promouvra l'accompagnement des petits producteurs à travers les services techniques de vulgarisation. Cela impliquera la diffusion d'informations agro climatiques, ajustées aux besoins, pour une meilleure planification et/ou prise de décision. Pour réduire les pertes post-récolte, des petites unités de transformation et stockage seront améliorées et/ou équipés avec des instruments plus efficaces et/ou performants, contribuant ainsi à la résilience.
106. *Mobilisation du financement additionnel*
107. Pour contribuer à la mise en œuvre des mesures susmentionnées, le projet entend mobiliser des financements additionnels sensibles aux questions environnementales et climatiques, notamment à travers ASAP+ (7 millions USD) et le FEM (8.93 millions d'USD). C'est ainsi qu'il y a eu des échanges avec le Point Focal du FEM au Burkina Faso pour se mettre d'accord sur les priorités et mobiliser les fonds FEM pour renforcer les mesures de sauvegarde environnementale et d'atténuation des risques climatiques du projet RESI-2P.

7. Further studies needed

108. Le projet ayant un niveau de risque substantiel, aussi bien sur le plan environnemental et social que pour la catégorie de risque climatique, les études suivantes sont requises : Il s'agit du Cadre de Gestion Environnemental, Social et Climatique abrégé, y compris le plan, et de l'évaluation de l'adaptation ciblée. Ces études sont disponibles et seront annexées à la note SECAP. Les exigences du CPLCC sont pleinement intégrées dans les plans de résilience participatifs et inclusifs, comme indiqué dans le Manuel d'Exécution Technique du projet.

8. Monitoring and evaluation

109. Le projet inclut des indicateurs de suivi-évaluation dans son cadre logique en lien avec la résilience climatique et la gestion des ressources naturelles (CI 3.1.4., CI 3.2.1., CI 3.2.2., CI 1.1.3., CI 3.1.1. et indicateurs ASAP+ dont 2, 5, 7 et 12), l'inclusion sociale notamment avec les femmes (CI. IE 2.1.), jeunes et groupes marginalisés, ainsi que les aspects nutritionnels (CI 1.1.8, CI 1.2.8). Le PGES définit des responsabilités et délais pour le suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales. Un budget sera mis à disposition et des actions entreprises pour la passation des marchés en lien avec la SECAP. L'unité de gestion qui sera mise en place devra collaborer avec les autorités du MEEVCC pour s'assurer que la mise en œuvre du projet est en conformité avec les lois nationales. Enfin, les outils de ICT4D seront testés pour un suivi-évaluation du projet qui soit plus efficace.

9. References

110. Chaudhury, M. (2012). [Spotlight on gender and food security in Burkina Faso](#). CGIAR
111. INSD et ICF. 2022 Enquête Démographique et de Santé du Burkina Faso 2021. Ouagadougou, Burkina Faso et Rockville, Maryland, USA : INSD et ICF. <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/PR139/PR139.pdf>
112. Institut National de la Statistique et de la Démographie -INSD- 2021. Livret Genre : Femmes et Hommes au Burkina Faso en 2020. Avril 2021.
113. http://www.insd.bf/contenu/pub_periodiques/Livret_genre/Livret_Genre%202020.pdf#page=80&zoom=100,53,169
114. Institut National de la Statistique et de la Démographie -INSD. 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso –RGPH5 : Synthèse des Résultats définitifs. Juin 2022. http://www.insd.bf/contenu/documents_rgph5/Rapport%20resultats%20definitifs%20RGPH%202019.pdf
115. GIZ, 2021. Profil de risque climatique : Burkina Faso. https://www.adaptationcommunity.net/wp-content/uploads/2021/02/GIZ_Climate-risk-profile_Burkina-Faso_FR_final.pdf
116. Gouvernement du Burkina Faso, 2021. Communication sur l'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso. Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/burkina-faso-2021-communication-sur-l-adaptation.pdf>
117. Jones, M. (2019). [Gender Technology Assessment. Burkina Faso: Planter Technology](#). Feed the Future, USAID & University d'Illinois
118. Koudougou, S., Stiem-Bhatia, L., Bary, H., et Tall, F. (2017). Genre, foncier et gestion durable des terres au Burkina Faso. Potsdam, Germany.
119. Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement. 2022. Tableau de bord de l'environnement 2020. Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles. Edition juin 2022. http://cns.bf/IMG/pdf/tableau_de_bord_de_l_environnement_2020_final.pdf
120. Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique, 2020. Stratégie nationale de surveillance des aires classées (SNSAC), 2021- 2025. Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique ;33 p. + annexes.
121. OCHA. 2023. Burkina Faso: Rapport de situation et aperçu des Personnes Déplacées Internes. <https://reports.unocha.org/fr/country/burkina-faso/>
122. SP-CNDD, 2016. Quatrième rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso. Décembre 2016. http://cns.bf/IMG/pdf/rapport_sur_l_etat_de_l_environnement_au_burkina_faso2.pdf
123. Union Européenne, 2022. Profil Genre Burkina Faso et Analyses Genre Sectorielles. Programme de l'Union Européenne pour Burkina Faso. Juin 2022.
124. <https://www.genderindex.org/burkina-faso-country-study/>
125. <https://www.iwgia.org/en/burkina-faso.html>
126. <https://www.food-security.net/datas/burkina-faso/>
127. https://www.climatecentre.org/wp-content/uploads/RCCC-ICRC-Country-profiles-Burkina_Faso.pdf
128. <https://thinkhazard.org/en/report/42-burkina-faso>
129. <https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL?locations=BF>

130. https://wcaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/fr_-_etude_monographique_sur_la_demographie_la_paix_et_la_securite_au_sahel_-_cas_du_burkina_faso.pdf
131. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/BF/indicateurs-et-conjoncture>
132. <https://data.worldbank.org/country/burkina-faso>
133. <https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL.FE.ZS?locations=BF>
134. https://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2022.pdf?ql=1*1qd22j6* up*MQ..&qclid=Cj0KCQjwtt_ggBhDFARIsABcDjOehlob0dgsVx-ffDxyMmMhEw1E1fNCFftdy_KZZLiFoZ3p7nQq8AmqaAv-AEALw_wcB
135. https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/61580/2022-10-19_SWT_La%20transition%20des%20jeunes%20vers%20le%20march%C3%A9%20du%20travail%20au%20Burkina%20Faso_RF.pdf?sequence=1

ESCMP Matrix

Impacts Environnementaux, Sociaux et Climatiques	Facteurs principal de risqué	Evaluation des Risques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution Responsable dans la phase de mise en œuvre	Moyens de Vérification			Estimation des couts & Source
						Indicateurs	Fréquence	Source des données	
Environnementaux									
Empiètement ou expansion de l'agriculture dans la zone	Tout y compris l'infrastructure	Moderée	Les activités de la chaîne de valeur seront confinées uniquement aux terres agricoles. Le projet aura une stratégie d'empiètement zéro et de déforestation	Consultation des agriculteurs et de la commune, des peuples autochtones pour maintenir la zone	UCP, UCR	% de terres communautaires et privées pour les activités du projet	Base/mi-parcours/achèvement et annuel	A) Sources secondaires : Groupes forestiers locaux, registre foncier du PR et/ou départements provinciaux ; (B) Source principale : enquêtes du cluster	Programme régulier de surveillance et de sensibilisation, sans surcoût
Augmentation spectaculaire de la demande d'énergie conduisant à la pollution et à l'émission de gaz à effet de serre.		Faible à moyen	Promouvoir les foyers améliorés, la production de biogaz et la production d'énergie solaire pour les activités ménagères et post-récolte (séchage, refroidissement, transformation, etc.).		Equipe projet, ONG spécialisées, entreprises	Rapports spécifiques Projet et ministère en charge de l'Environnement	Annuel	Enquête annuelle sur les résultats, enquêtes d'impact de base/à mi-parcours/finale,	Aucun coût supplémentaire requis
Impact sur la biodiversité locale et la santé des sols, et augmentation de la pollution de l'eau par le ruissellement agricole due à l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides	Légumes et volaille	Moyen	(i) Paillage, juste équilibre des engrais organiques et inorganiques ; (ii) Sensibilisation et conseils sur l'utilisation appropriée des pesticides et des engrais, analyses régulières du sol et des produits ; (iii) Amélioration de la gestion de la volaille pour garder l'eau saine : limiter l'utilisation d'antibiotiques et de médicaments, une bonne aération maintient le hangar en bonne santé ; (iv) Mise en place d'un système de gestion des eaux usées ; (v) Amélioration du régime d'essai et d'application des pesticides, en particulier sur le marché de gros et à l'emplacement stratégique, (vi) encourager les agriculteurs à produire à domicile des bio-intrants, (vii) promouvoir la lutte intégrée contre les ravageurs et les bonnes pratiques agricoles, (viii) les cultures mixtes,	Sensibilisation, renforcement des capacités et accès facilité aux nouvelles pratiques et technologies		(a) % d'agriculteurs utilisant des intrants bio (b) Nombre d'agriculteurs sensibilisés à la Gestion Intégrée de Fertilité du sol ; (c) % de réduction des intrants chimiques ; (d) Inclure les paramètres de qualité du sol à mesurer	(a) Annuel (b) Base/mi-parcours/final ; (c) Annuel	(a) Enquêtes d'impact de référence/à mi-parcours/final ; Carnets des agriculteurs (b) Dossiers de formation du projet	Via l'assurance qualité de la composante 1, l'assistance technique de la composante 2 et l'assistance de dépiage de la composante 1 qui nécessite l'ajout d'intrants chimiques Aucun coût supplémentaire requis

Mauvaise gestion des déchets solides, c'est à dire Déchets agricoles excessifs entraînant une pollution de l'atmosphère et de l'eau	Volaille et produits maraichères infrastructure de transformation et de commercialisation, laboratoire et centres d'assurance qualité	Faible - Modéré	(i) Plan de gestion des déchets solides incorporé pour les infrastructures soutenues par le projet ; (ii) Travailler avec les communautés et les autorités locales ; (iii) Recyclage et réutilisation des déchets générés lors de la production jusqu'à la transformation, y compris l'utilisation pour faire du bio-compost, la fabrication de briquettes, la production de biogaz, etc. ; (iv) Sensibiliser les petits exploitants et les micro-entrepreneurs à la gestion durable des déchets par des technologies simples et efficaces et une meilleure hygiène	Sensibilisation, renforcement des capacités et accès facilité aux nouvelles pratiques et technologies Engagements des parties prenantes lors des réunions et Visites de terrain	Equipe projet, ONG spécialisées, entreprises	(a) % d'infrastructures soutenues par le projet avec un plan de gestion des déchets et un système efficace de gestion des déchets (b) Nombre d'événements de renforcement des capacités organisés pour les petits exploitants et les micro-entrepreneurs pour la gestion des déchets et la préparation du bio compost	Annuel	Dossiers "infrastructure" du projet ; Rapports de formation ; Rapports des visites	Intégré dans les composantes de soutien aux infrastructures et de renforcement des capacités
Risques de construction (barrages, installations de stockage, installations de transformation des aliments, etc.) de déversements (huile, lubrifiants), poussière, bruit et déchets.			Éviter et minimiser l'utilisation de matières dangereuses. Assurer une gestion adéquate des déchets. Appliquer les pratiques de contrôle de la poussière.	Engagements des parties prenantes lors des réunions et Visites de terrain	Equipe projet, ONG spécialisées, entreprises		Annuelle	Rapports spécifiques Projet et ministère en charge de l'Environnement	
Baisse de la nappe aquifère			Le projet devrait investir dans des techniques d'irrigation économes en eau et dans des ouvrages de recharge de la nappe	Engagements des parties prenantes lors des réunions et Visites de terrain	Equipe projet, ONG spécialisées, entreprises		Annuelle	Rapports spécifiques projet et ministère en charge de la gestion de l'eau.	
Monoculture ; Dégradation des terres et des sols	Cultures, fruits	Moyen	(i) encourager les cultures intercalaires de manioc ; (ii) cultures maraichères mixtes ; (iii) l'approche de lutte intégrée contre les ravageurs sera promue pour décourager l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides ; (iv) Les variétés de cultures qui exigent une utilisation excessive d'engrais et d'eau seront découragées ; (v) Les zones sujettes à l'érosion des sols ne seront sélectionnées pour aucun type de chaîne de valeur. Si des activités de la chaîne de valeur sont prévues à proximité de ces zones, des pratiques adéquates de couverture du sol telles que la plantation seront encouragées. (vi) la promotion des bonnes pratiques agricoles	Sensibilisation, conseil technique	UICP, UCR	(a) % d'agriculteurs utilisant des pratiques Agricoles b) % d'agriculteurs pratiquant la culture inter/associée ; c) hectares de terres faisant l'objet d'une gestion durable des terres agricoles	(a) Annuelle; (b) Base/mi-parcours/achèvement	(A) Sources secondaires : registres des communes et/ou des départements provinciaux ; (B) Source principale : enquêtes sur les Comités Villageois	Aucun surcoût
Menace (comme les risques d'arrivée d'agents pathogènes ou de ravageurs particuliers, le déclin de la population d'espèces indigènes, la modification des processus écosystémiques clés comme l'hydrologie, la fixation de l'azote, etc.) due à l'introduction de variétés et de races exotiques	Cultures, légumes, fruits, volaille	Modéré	Introduction de variétés certifiées/vérfiées uniquement		UICP, UCR	Ex ante : Activités des composantes 1 et 2 pour s'assurer que seuls les fournisseurs de semences certifiées/vérfiées sont soutenus dans le cadre des divers fonds ou activités de renforcement des capacités.	n/a	n/a	Le soutien aux tests chimiques et de qualité comprend ces activités. Aucun surcoût

Socioux									
Augmentation potentielle de la charge de travail des femmes et risque de travail des enfants Le risque de travail des enfants			(i) Assurer la participation des femmes dès la phase de planification des activités ; (ii) Sensibiliser les petits exploitants et entrepreneurs à la division du travail ; (iii) Veiller à ce que les femmes ne soient pas surreprésentées dans les travaux d'entretien des infrastructures ; (iv) Assurer la participation des femmes aux événements de renforcement des capacités ; (v) Élaborer et mettre en œuvre les lignes directrices du GESI ; Divulguer les lois sur la protection de l'enfance conformément à l'OIT ; Mettre en place un système de surveillance et de contrôle	Renforcement des capacités	UCP, UCR	(a) % de femmes parmi les participants aux réunions etaux événements desensibilisation ;(b) % de femmes parmi les formations du projet, les événements de renforcement des capacités et les visites d'échange ; Absence d'enfants travaillant dans les périmètres irrigués ou sur les chantiers - Zéro plainte pour travail des enfants	(a) et (b) : Annuel ; (c) Niveau initial/mi-parcours/achèvement.	a) Listes des participants aux réunions ou événements de sensibilisation ; (b) Dossiers de formation ; Enregistrement des cas de travail des enfants signalés et traités	Intégré dans les activités suivantes a) formation aux compétences commerciales couvrant ces questions
Les questions foncières menacent la réussite du projet	Toute	Moyen	Implémentation de processus participatif et inclusif de plans de résilience communautaires, conformément aux principes de CLPCC. Fournir une formation et une assistance technique aux autorités locales en échange de leur soutien dans la sécurisation des terres pour les activités du projet. Cela comprend les terres destinées à être utilisées par les jeunes et les femmes vulnérables ainsi que les terres utilisées pour des investissements tels que les systèmes d'irrigation, le stockage et la transformation après récolte	Engagements des parties prenantes lors des réunions et Visites de terrain	Équipe de projet, communes locales, ministères concernés	(a) % des conflits fonciers (b) Nombre d'agriculteurs victimes des conflits	Semestrielle	Rapports, cartes géo référencées, visites de terrain	Intégré dans la conception. Aucun surcoût.
Conflit entre les habitants locaux et les migrants internes concernant l'accès aux investissements du projet et aux opportunités d'emploi.	Toute	Moyen	Approche de ciblage et développement des plans de résilience sensible au conflit, conforme au Programme d'action sur les déplacements internes du Secrétaire General d Nations Unies Impliquer toutes les parties prenantes lors des consultations. Convenez des règles régissant la participation aux activités du projet et aux possibilités d'emploi connexes.	Engagements des parties prenantes lors des réunions et Visites de terrain	Équipe de projet, communes locales, ministères concernés	(a) % des conflits entre habitants locaux et migrants sur l'accès aux investissements (b) Nombre des opportunités d'emplois	Semestrielle	rapports, visites de terrain	Intégré dans la conception. Aucun surcoût.
Les risques sanitaires résultant des activités du projet (maladies liées à la pollution, maladies hydriques, accidents du travail, etc.) sont importants.	Toute	Moderata	Adhérer à tout moment au principe « ne pas nuire » du FIDA, afin de minimiser les éventuels effets néfastes sur la santé et l'économie ; Explorer des conceptions de projet alternatives viables pour faire face aux risques et restaurer les moyens de subsistance afin d'améliorer le niveau de vie des personnes affectées ; Entreprendre des campagnes de sensibilisation sur les mesures de sécurité sanitaire pour les parties prenantes ; Collaborer avec le personnel national de la santé et de la construction des infrastructures pour s'assurer que les lois nationales sont strictement respectées par les consultants du projet.	Engagements des parties prenantes lors des réunions et Visites de terrain	Équipe de projet, communes locales, ministères concernés, ONG spécialisées, entreprises	Nombres des personnes atteintes des maladies hydriques	Semestrielle	Rapports, visites de terrain	Aucun surcoût

Participation limitée des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et vulnérables	Toute	Moderé	Mobilisation et communication sensible aux besoins des femmes, PDI, et PSH assurer leur participation dans l'élaboration et inclusion dans les plans de résilience. Partage des connaissances via des événements de groupe et des formations telles que des formations commerciales et de développement des compétences	Travail de groupe	Equipe de projet	% de femmes bénéficiaires % des PDI bénéficiaires % des PSH bénéficiaires	Annuel, à mi-parcours et d'achèvement.	Enquêtes de base/à mi-parcours/d'achèvement	Aucun surcoût
Les chaînes de valeur n'offrent pas suffisamment d'opportunités aux nombreux jeunes et femmes sans terre qui ont besoin d'opportunités génératrices de revenus.			Envisager d'intégrer des activités telles que la gestion des banques communautaires de céréales, des banques fourragères, la production de biogaz, la fabrication de briquettes, la production de miel, la restauration des terres, etc.	Engagements des parties prenantes lors des réunions et Visites de terrain	Equipe de projet, ONG spécialisées	(a) % des chaînes de valeur suffisamment pas d'opportunités aux nombreux jeunes (b) Nombre des opportunités génératrices de revenus.	Annuel, à mi-parcours et d'achèvement.	Enquêtes de base/à mi-parcours/d'achèvement, Rapports, visites de terrain	
Manque d'amélioration de la nutrition	Toute	Moderé	i) sensibilisation aux pratiques nutritionnelles optimales; ii) encourager les cultures intercalaires Mener des campagnes de sensibilisation pour éduquer la population sur l'alimentation sensible aux nutriments et l'agriculture sensible aux nutriments ; Former les groupes les plus vulnérables à la fabrication d'aliments riches en nutriments et à la gestion de jardins familiaux riches en nutriments	Engagements des parties prenantes lors des réunions et Visites de terrain	Equipe de projet, communes locales, ONG spécialisées	% de ménages et de femmes déclarant une diversité alimentaire minimale	Semestrielle	Enquêtes de base/à mi-parcours/d'achèvement, Rapports, visites de terrain	les parties prenantes/autorités qui y travaillent. La composante 3 peut travailler sur le renforcement des capacités.

Climatiques

Inondations et pluies violentes aboutissant à la destruction de cultures et l'érosion des sols	Toute	Moyen à élevé	(i) Le processus de sélection des sous-projets exclura les activités dans les zones sujettes aux inondations et encouragera l'utilisation des terres où les agriculteurs pratiquent traditionnellement l'agriculture ; (ii) Encourager l'assurance des cultures, du bétail et d'autres entreprises basées sur la chaîne de valeur ; (iii) Elaboration de critères solides de sélection des sites et visites régulières d'inspection sur le terrain par un spécialiste des sauvegardes. (iv) Aménagement des bassins versants avec cordons pierreux et demi lunes, protection des berges des koris.	Sensibilisation Lors de la formation de comités de gestion des espaces restaurés et irrigués	Projet, ONG	% de ménages bénéficiaires ayant une assurance récolte Inclure des indicateurs pour les mesures d'atténuation (ii) et (iii)	Lors de la sélection des bénéficiaires, à mi-parcours et à l'achèvement	Enquêtes de base/à mi-parcours/d'achèvement ; et rapport d'avancement	i)Intégré dans le processus de sélection de l'ESCMF ; ii : doit être promu ; iii : au titre de la composante 2 ;pour l'infrastructure, le dépistage, la préparation de l'ESCMF, la vérification du site fait partie intégrante du projet. Pas de surcoût.
--	-------	---------------	--	--	-------------	--	---	---	--

Emissions GES

		Bas	Eviter les défrichements et déforestation de nouveau sites de savane et de forêts. Favoriser l'intégration agriculture élevage et une meilleure utilisation de l'ensemble des sous-produits des chaînes de valeurs pour les microprogrammes (ex. utilisation de la fumure organique, etc.) Favoriser la séquestration du carbone dans le sol par l'usage de fertilisant organique. Favoriser la plantation d'arbres productifs (PFNL) Favoriser la séquestration du carbone par l'agroforesterie	Non	Equipe projet,		Analyses EX-ACT	Au design, à mi-parcours et en fin de projet pour les analyses EX-ACT	
Sécheresse, manque d'eau Augmentation de la récurrence des sécheresses et de l'aridité entraînant des pertes de récolte et de bétail et une productivité moindre	Toutes les chaînes de valeur	Moyen à élevé	(i) préparer et/ou mettre à jour le calendrier saisonnier des cultures, (ii) promouvoir les variétés locales tolérantes à la sécheresse par des techniques de conservation des eaux et des sols (CES), (iii) améliorer les pratiques de gestion : technologies économes en eau, collecte de l'eau sur le terrain, bassin de captage d'eau ; (iv) Fourniture d'assurances pour les cultures, la volaille et d'autres entreprises basées sur la chaîne de valeur, (v) le paillage biologique pour retenir l'eau, (vi) la culture maraîchère protégée (iv) Approches intégrées d'agroforesterie et de régénération naturelle assistées (RNA), (iv) Promotion des techniques intelligentes face aux climats dans le cadre des	Sensibilisation Réunions de consultation avec les parties prenantes	Projet, ONG	i) % variétés locales tolérantes à la sécheresse avec un calendrier saisonnier des cultures mis à jour, ii) % de ménages utilisant des pratiques améliorées de gestion de l'eau	Base/mi-parcours/final ; Annuel	Enquêtes d'impact de base/à mi-parcours/final ;	Intégrés dans le projet

			Champs écoles paysan (CEP) comme la valorisation du compost, les associations, les rotations, etc. (iv) Favoriser la transmission d'information météorologique aux porteurs de programmes et aux producteurs						
Changement dans le calendrier de la maladie et les épidémies	Toute	Moyen	(i) Promotion de Bonnes pratiques Agricoles ; (ii) Renforcement des capacités et événements de sensibilisation pour maximiser l'utilisation des produits biochimiques et des engrais (iii) Promotion de l'assurance des entreprises basées sur la chaîne de valeur	Sensibilisation	Unités provinciales de projet	(a) % d'agriculteurs utilisant de Bonnes pratiques Agricoles	a) Annuelle et de référence, à mi-parcours, finale ; (b) Base de référence, mi-parcours, final ;	Enquêtes d'impact de base/à mi-parcours/final ;	
Apparition de tempêtes de vent	Cultures, légumes Fruits et volaille	Bas	i) Plantation brise-vent ; (ii) Améliorer le monticule solide pour renforcer la plante	Renforcement des capacités	UCP, UCR	(b) % de ménages bénéficiaires ayant une assurance récolte ou volailles			
Stress thermique	a volaille	Bas	(j) poussins dans les zones avec un couvert arboré suffisant. L'impact du stress thermique sera minime pour la volaille.		UCP, UCR		Base de référence, mi-parcours, final	Enquêtes d'impact initiales/à mi-parcours/finales	Aucun surcoût

Footnotes

[1] <https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL?locations=BF>

[2] https://wcaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/fr_-_etude_monographique_sur_la_demographie_la_paix_et_la_securite_au_sahel_-_cas_du_burkina_faso.pdf

[3] NSD et ICF. 2022 Enquête Démographique et de Santé du Burkina Faso 2021. Ouagadougou, Burkina Faso et Rockville, Maryland, USA : INSD et ICF. <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/PR139/PR139.pdf>

[4] <https://data.worldbank.org/country/burkina-faso>

[5] République de Burkina Faso. 2019. Rapport National Volontaire de Mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (2016-2018). Juin 2019. https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/23390Burkina_Faso_VNR_FINAL.pdf

[6] <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/BF/indicateurs-et-conjoncture>

[7] <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/BF/indicateurs-et-conjoncture>

[8][9]. Global Gender Gap Index en anglais, qui a pour but de mesurer l'écart entre les genres dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'économie et de la politique

[10] Institut National de la Statistique et de la Démographie -INSD- 2021. Livret Genre : Femmes et Hommes au Burkina Faso en 2020. Avril 2021. http://www.insd.bf/content/pub_periodiques/Livret_genre/Livret_Genre%202020.pdf#page=80&zoom=100,53,169

[11] République du Burkina Faso. 2019.

[12] Chaudhury, M. (2012). [Spotlight on gender and food security in Burkina Faso](#) CGIAR

[13] Jones, M. (2019). [Gender Technology Assessment. Burkina Faso: Planter Technology](#). Feed the Future, USAID & University d'Illinois

[14] <https://www.genderindex.org/burkina-faso-country-study/>

[15] UE. 2022

[16] Koudougou, S., Stiem-Bhatia, L., Bary, H., et Tall, F. (2017). Genre, foncier et gestion durable des terres au Burkina Faso. Potsdam, Germany.

[17] INSD. 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso –RGPH5 : Synthèse des

Résultats définitifs. Juin

2022. http://www.insd.bf/contenu/documents_rgph5/Rapport%20resultats%20definitifs%20RGPH%202019.pdf

[18]<https://www.iwgia.org/en/burkina-faso.html>

[19] Source: OCHA. 2023. Burkina Faso: Rapport de situation et aperçu des Personnes Déplacées Internes. <https://reports.unocha.org/fr/country/burkina-faso/>

[20] INSD et ICF. 2022 *Enquête Démographique et de Santé du Burkina Faso 2021*. Ouagadougou, Burkina Faso et Rockville, Maryland, USA : INSD et ICF. <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/PR139/PR139.pdf>

[21] INSD et ICF. 2022.

[22]<https://www.food-security.net/datas/burkina-faso/>

[23] Base de données d'utilisation des terres

[24] Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement. 2022. Tableau de bord de l'environnement 2020. Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles. Edition juin 2022. http://cns.bf/IMG/pdf/tableau_de_bord_de_l_environnement_2020_final.pdf

[25](SP/CPSA, SP/CNDD, 2021

[26] Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique, 2020. Stratégie nationale de surveillance des aires classées (SNSAC), 2021- 2025. Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique ;33 p. + annexes.

[27] DREEVCC/COS, 2017

[28] BUNASOLS, FAO, 2002

[29] Gouvernement du Burkina Faso, 2021

[30]https://www.climatecentre.org/wp-content/uploads/RCCC-ICRC-Country-profiles-Burkina_Faso.pdf

[31] SP-CNDD, 2016. Quatrième rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso. Décembre 2016. http://cns.bf/IMG/pdf/rapport_sur_l_etat_de_l_environnement_au_burkina_faso2.pdf

[32]<https://thinkhazard.org/en/report/42-burkina-faso>

[33] Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement. 2022.

[34] Gouvernement du Burkina Faso. 2021

[35]<http://www.globalcarbonatlas.org/en/CO2-emissions>

Environmental and Social Safeguards Classification: Substantial

Environmental and Social Safeguards				
Biodiversity conservation	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
1.1 Could the project potentially involve or lead to conversion or degradation of biodiversity, habitats (including modified habitat, natural habitat and critical natural habitat) and/or ecosystems and ecosystem services?	Yes	Possible	Minor Minor impact on habitats. Impacts are temporary and confined to a small area of low ecological sensitivity or value.	Moderate
1.2 Could the project involve or potentially lead to activities involving habitats that are legally protected, officially proposed for protection, or recognized as protected by traditional local communities and/or authoritative sources (e.g. National Park, Nature Conservancy, Indigenous Community Conserved Area, ICCA, etc.)?	Yes	Possible	Moderate Project is close to a protected area, and associated facilities will have a direct impact, unless the project is modified	Moderate
1.3 Could the project potentially involve or lead to an increase in the chance of human-wildlife encounters/conflict?	No			Low
1.4 Could the project potentially involve or lead to risks to endangered species (e.g. reduction, encroachment on habitat)?	No			Low
1.5 Could the project potentially involve or lead to impacts/risks to migratory wildlife?	No			Low
1.6 Could the project potentially involve or lead to introduction or utilization of any invasive alien species of flora and fauna, whether accidental or intentional?	No			Low
1.7 Could the project involve or lead to the handling or utilization of genetically modified organisms?	No			Low
1.8 Could the project involve or lead to procurement through primary suppliers of natural resource materials?	Yes	Possible	Moderate Project requires procurement of natural resources through primary suppliers, and resource extraction is tightly regulated	Moderate
Resource Efficiency and Pollution Prevention	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
2.1 Could the project involve or lead to the release of pollutants to the environment due to routine or non-routine circumstances with the potential for adverse local, regional, and/or transboundary impacts?	No			Low
2.2 Could the project involve or lead to primary not environmentally sustainable production of living natural resources? (Note: this includes the cultivation or rearing of plants or animals, including annual and perennial crop farming, animal husbandry (including livestock), aquaculture, plantation forestry, etc)	No			Low
2.3 Could the project involve or lead to engagement in areas of forestry, including the harvesting of natural forests, plantation development, and/or reforestation?	Yes	Possible	Moderate A significant component of the project is focused on forestry, and this aspect is well regulated.	Moderate

Environmental and Social Safeguards				
2.4 Could the project involve or lead to significant consumption of raw materials, energy, and/or water?	Yes	Possible	Major The project will require consumption of raw materias, energy, and/or water. This will be a significant component of the project, and regulatory controls are weak.	Substantial
2.5 Could the project involve or lead to significant extraction, diversion or containment of surface or ground water (e.g. construction of dams, reservoirs, river basin developments, groundwater extraction)?	Yes	Possible	Moderate The project needs a considerable amount of groundwater or surface water. Ths will require a minor extension of existing sources. It includes construction of large-scale irrigation schemes rehabilitation/development – below 300 ha per scheme	Moderate
2.6 Could the project involve inputs of fertilizers and other modifying agents?	Yes	Possible	Moderate The project requires use of fertilizers, but options are available to replace polluting fertilizers with alternatives.	Moderate
2.7 Could the project involve or lead to procurement, supply and/or result in the use of pesticides on crops, livestock, aquaculture or forestry?	Yes	Possible	Moderate The project requires use of pesticides, but options are available to replace potentially polluting pesticides with alternatives.	Moderate
2.8 Could the project be located in an area which is being, or has been, polluted by an external source (e.g. a mine, smelter, industry)?	No			Low
2.9 Could the project involve livestock – extensive and intensive systems and animal products (dairy, skins, meat, etc.)?	No			Low
Cultural Heritage	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
3.1 Could the project be located in areas that are considered to have archaeological (prehistoric), paleontological, historical, cultural, artistic, and religious values or contains features considered as critical cultural heritage?	No			Low
3.2 Could the project directly or indirectly affect indigenous peoples' rights, lands, natural resources, territories, livelihoods, knowledge, social fabric, traditions, governance systems, and culture or heritage (tangible and intangible)?	No			Low
3.3 Could the project involve or lead to significant excavations, demolitions, movement of earth, flooding or other environmental changes?	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
3.4 Could the project involve or lead to adverse impacts to sites, structures, or objects with historical, cultural, artistic, traditional or religious values or intangible forms of culture (e.g. knowledge, innovations, practices)? (Note: projects intended to protect and conserve Cultural Heritage may also have inadvertent adverse impacts)	No			Low
3.5 Could the project involve or lead to alterations to landscapes and natural features with cultural significance?	No			Low
3.6 Could the project involve or lead to utilization of tangible and/or intangible forms (e.g. practices, traditional knowledge) of Cultural Heritage for commercial or other purposes?	No			Low
indigenous peoples	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
4.1 Could the project be sited in areas where indigenous peoples are present (including the project area of influence)?	No			Low
4.2 Could the project result in activities located on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No			Low
4.3 Could the project result in impacts on the rights of indigenous peoples or to the lands, territories and resources claimed by them?	No			Low
4.4 Could the project result in the utilization and/or commercial development of natural resources on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No			Low
4.5 Could the project lead to impacts on the Cultural Heritage of indigenous peoples, including through the commercialization or use of their traditional knowledge and practices?	No			Low
Labour and Working Conditions	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
5.1 Could the project operate in sectors or value chains that are characterized by working conditions that do not meet national labour laws or international commitments? (Note: this may include discriminatory practices, high gender inequality and the lack of equal opportunities, denial of freedom of association and collective bargaining, labour migrants)	Yes	Possible	Moderate The project operates in sectors or value chains that have, in the past, not met national labour laws, or international commitments, but is now adequately nationally regulated. However, international value chains are not regularly audited for environmental or social performance.	Moderate
5.2 Could the project use or operate in a value chain where there have been reports of forced labour? (Note: Risks of forced labour may be increased for projects located in remote places or where the status of migrant workers is uncertain)	No			Low
5.3 Could the project involve children (a) below the nationally-defined minimum employment age (usually 15 years old) or (b) above the nationally-defined minimum employment age but below the age of 18 in supported activities or in value chains?	Yes	Possible	Moderate The project does not operate in sectors or value chains where child labour was evident in the past. The status of forced labour regulation is currently unclear.	Moderate

Environmental and Social Safeguards				
5.4 Could the project: (a) operate in a sector, area or value chain where producers and other agricultural workers are typically exposed to significant occupational and safety risks, and/or (b) promote or use technologies or practices that pose occupational safety and health (OSH) risks for farmers, other rural workers or rural populations in general? (Note: OSH risks in agriculture might include: dangerous machinery and tools; hazardous chemicals; toxic or allergenic agents; carcinogenic substances or agents; parasitic diseases; transmissible animal diseases; confined spaces; ergonomic hazards; extreme temperatures; and contact with dangerous and poisonous animals, reptiles and insects. Psychosocial hazards might include violence and harassment.)	Yes	Possible	Moderate The project operates in a sector, area, or value chain where workers are occasionally exposed to significant OSH risks, and where regulation is known to be weak or non-existent.	Moderate
Community Health, Safety and Security	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
6.1 Could the project be at risk from water-borne or other vector-borne diseases (e.g. temporary breeding habitats), and/or communicable and non-communicable diseases?	Yes	Possible	Moderate The project is situated in an area where there is past evidence of negative impacts from water-borne or other vector-borne diseases, or communicable/non-communicable diseases, but where regulation or containment of these impacts has been shown to be effective.	Moderate
6.2 Could the project lead to unintended negative impacts on nutrition?	Yes	Unlikely	Minor Minor impact on customary or traditional diet, resulting in occasional individual health problems.	Low
6.3 Is there a possibility of harm or losses due to failure of structural elements of the project (e.g. collapse of buildings or infrastructure)?	No			Low
6.4 Could the project involve or lead to the construction or rehabilitation of dams?	No			Low
6.5 Could the project involve or lead to transport, storage, and use and/or disposal of hazardous or dangerous materials (e.g. explosives, fuel and other chemicals during construction and operation)?	Yes	Unlikely	Moderate The project will most probably involve the transport, storage and use and/or disposal of hazardous or dangerous materials. However, regulation of hazardous materials is effective, and there is no recent evidence of accidents.	Moderate
6.6 Could the project lead to adverse impacts on ecosystems and ecosystem services relevant to communities' health (e.g. food, surface water purification, natural buffers from flooding)?	Yes	Possible	Minor The project will only have minor impacts on ecosystem services, and these can be mitigated through standard environmental management planning.	Moderate

Environmental and Social Safeguards				
6.7 Could the project lead to the potential for gender-based violence, including sexual harassment, exploitation and abuse, as a result of labour influx, land redistribution, or other actions that alter community dynamics?	Yes	Possible	Moderate Moderate changes to community dynamics may result in increased potential for gender-based violence or sexual exploitation. Gender-based violence interventions are integrated into project design.	Moderate
6.8 Could the project lead to increases in traffic or alteration in traffic flow?	Yes	Unlikely	Minor The project will result in minor increases to traffic volume. Only minor increase in risk of injury or death.	Low
6.9 Could the project lead to an influx of project workers?	Yes	Unlikely	Negligible The project does not require an influx of project workers	Low
6.10 Could the project involve or lead to the engagement of security personnel to protect facilities and property or to support project activities?	No			Low
Physical and economic resettlement	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
7.1 Could the project result in temporary or permanent and full or partial physical displacement (including people without legally recognizable claims to land)?	No			Low
7.2 Could the project result in economic displacement (e.g. loss of assets or access to resources due to land acquisition or access restrictions – even in the absence of physical relocation)?	No			Low
7.3 Could the project present a risk of forced evictions?	No			Low
7.4 Could the project result in impacts on or changes to land tenure arrangements and/or community-based property rights/customary rights to land, territories and/or resources?	Yes	Possible	Minor The project will result in minor impacts on or changes to land tenure arrangements and/or community-based property rights/customary rights. Legal recourse and other forms of arbitration/conflict resolution are available.	Moderate
Financial intermediaries and direct investments	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
8.1 Could the investment be granted to an institution that does not have an environmental and social policies and an associated environmental and social management system (ESMS) in place (transparent, publicly available)?	No			Low
8.2 Could the investment be granted to an institution with insufficient capacities (i.e. unqualified personnel e.g. ES Officer) to implement the ESMS?	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
8.3 Could the investment be granted to an institution that does not have an Exclusion List?	No			Low
8.4 According to the institution's portfolio classification: Could the institution have potential high-risk projects in their portfolio?	No			Low
8.5 Is there evidence that the institution does not comply with the local legal framework?	No			Low
8.6 Does the institution provide a stable communication channel with stakeholders and local communities (e.g. a Grievance Redress Mechanism)?	Yes	Likely	Minor Communities and stakeholders can contact the institution and a process is in place for institutionalizing the communication channels (e.g. complaint-management system) and training staff accordingly.	Moderate
8.7 Does the organization provide auxiliary or capacity building support services.	No			Low

Climate Risk Classification: Substantial

Step 1: Hazard identification	
What are the expected hazards in the project intervention area?	No, Yes, TBD
River flood	Yes
Costal Flood	No
Urban Flood	Yes
Landslide	No
Cyclone	No
Water Scarcity (agricultural droughts and/or dry spells)	Yes
Extreme Heat	Yes
Wildfires	Yes
Future climate scenarios foreseen (period 2040-2059) - Change in frequency and intensity	No, Yes, TBD
Change in temperature (increase or decrease)	Yes
Change in rainfall (increase or decrease)	Yes
Climate variability (larger or smaller)	Yes
Intensity and frequency of extreme events (larger or smaller)	Yes
Is the project expected to have an impact on climate?	No, Yes, TBD
Is the project expected to be a significant emitter of greenhouse gases?	No
Step 2: Exposure Assessment	
Is the project located in exposed areas to weather-related natural hazards?	No, Yes, TBD
Low-lying areas (valleys, coastal zones, and small islands)	No
Very warm areas (subtropical)	No
Tropical areas (rainforests)	No
Arid and semi-arid areas (deserts)	Yes
Mountains zones and permafrost areas (tundra)	No
River banks	No
Does the project target agricultural systems, ecosystems or livelihoods exposed to weather-related hazards?	No, Yes, TBD
Is crop production frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or pests and diseases?	Yes
Is livestock productivity frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or diseases?	Yes
Are fisheries frequently affected by ocean acidification, water salinity and changes in sea surface temperature due to ocean-atmospheric oscillations or climate change?	No
Is forest productivity frequently affected by wildfires, diseases, rainfall variability, prolonged droughts, or changes in temperature?	Yes
Is the biodiversity in the project area likely to be affected by changes in climate variables?	Yes
Is any stage of the agricultural value chain (production, storage, processing and marketing) exposed to climate related hazards?	Yes
Is any rural infrastructure likely to be affected by flooding, landslides, changes in temperatures, and extreme winds.	Yes
Step 3: Sensitivity Assessment	
What are key sensitivities for the populations in the project's areas of intervention?	No, Yes, TBD
Is conflict exacerbating the population's sensitivity to weather related hazards?	Yes
Is population displacement being exacerbated by climate change impacts?	Yes

Are diseases (e.g. COVID-19, malaria, cholera) increasing the population's vulnerability and affecting their capacity to address potential weather-related hazards?	No
Is the income of the target population predominately coming from agriculture?	Yes
Are social inequalities (e.g. based on gender, youth, indigenous persons and other marginalized groups) being exacerbated by climate change?	Yes
Is the Human Development Index (HDI) equal to or below 0.6?	Yes
Is the Multidimensional Poverty Index (MPI) equal to or above 0.1?	Yes
Step 4: Adaptive capacity and climate resilience	
What are key adaptive capacities in the areas of project intervention?	No, Yes, TBD
Is the country well ranked in the Disaster risk reduction progress score?	Yes
Are climate and weather information services (real-time weather data, seasonal forecasts etc.) effectively being delivered (through radio, TV, SMS, extension services etc.) to farmers, rural dwellers, and end users?	No
Does the project country have an early action plan (preparedness and emergency response) to mitigate the impacts of weather-related hazards once the shock occurs?	Yes
Does the government or other institutions support the target population/communities with the necessary social and economic resources to prepare for or respond to climate-related events?	No
Is the target community carrying out (using their own means) agricultural adaptation?	Yes
Does the target population have the economic means or support to adjust or adapt their activities in response to weather related shocks?	No
Do policies/mechanisms exist that make financial credit, loans, and agricultural insurance available?	No
Are rural infrastructures effectively delivering services to farmers and rural dwellers?	No



Investir dans les populations rurales

Burkina Faso

Programme to strengthen smallholder resilience to climate change

Rapport de conception

Annexe 6: Premier plan de travail et budget annuel (PTBA)

Dates de mission: 20/02/2023 - 10/03/2023

Date du document: 23/07/2023

Identifiant du projet 2000003918

Numéro du rapport: 6498-BF

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 6. Programme de travail et budget annuels (PTBA) des 18 premiers mois

Burkina Faso		12 mois	6 mois	18 mois	Coût unitaire		12 mois	6 mois	18 mois	12 mois	6 mois	18 mois			
Renforcement de la résilience des petits producteurs		Quantités			(\$ '000)		Montant (FCFA '000)			Montant (\$ '000)					
Unit		2024	2025	Total	(FCFA '000)	(\$ '000)	2024	2025	Total	2024	2025	Total			
A1. Infrastructure Résiliente et innovante															
1. Niveau National															
1.1. Phase 1 (2024-2027)															
	Elaboration des Plans directeur de resilience (Centre-Ouest)	plan	8.0	4.0	12.0	30,000	48.6	240,000	120,000	360,000	388.7	194.4	583.1		
	Elaboration des Plans consolidation et de Résilience (Nord)	plan	8.0	4.0	12.0	30,000	48.6	240,000	120,000	360,000	388.7	194.4	583.1		
1.2. Phase 2 (2028-2031)															
	Mise à jour des Plans directeur de resilience (Centre-Ouest)	plan	-	-	-	15,000	24.3	-	-	-	-	-	-		
	Mise à jour des Plans consolidation et de Résilience (Nord)	plan	-	-	-	15,000	24.3	-	-	-	-	-	-		
1.3. Relations institutionnelles															
	Convention avec la DGAHDI	convention	10	0.5	15	5,000	8.1	5,000	2,500	7,500	8.1	4.0	12.1		
	Convention avec la DGFOM R	convention	10	0.5	15	5,000	8.1	5,000	2,500	7,500	8.1	4.0	12.1		
	Révision du Guide de négociation foncière /a	guide	10	-	10	5,000	8.1	5,000	-	5,000	8.1	-	8.1		
2. Région du Nord															
2.1. Convention avec la DRAAH															
	Convention avec la DRAAH	convention	10	0.5	15	5,000	8.1	5,000	2,500	7,500	8.1	4.0	12.1		
2.2. Consolidation															
	Diagnostic des réalisations du Neer Tamba /b	étude	10	-	10	10,000	16.2	10,000	-	10,000	16.2	-	16.2		
2.2.1. Réhabilitation des bas-fonds (PRP en PAFR/Seuils)															
	Ingénierie sociale (structuration et formation des bénéf.)	session	-	100.0	100.0	70	0.1	-	7,000	7,000	-	113	113		
	Etudes (techniques et env.) /c	ha	509.0	-	509.0	70	0.1	35,630	-	35,630	57.7	-	57.7		
	Travaux	ha	-	100.0	100.0	3,500	5.7	-	350,000	350,000	-	566.9	566.9		
	Suivi-cocontrôle	ha	-	100.0	100.0	175	0.3	-	17,500	17,500	-	28.3	28.3		
	Supervision	mission	-	100.0	100.0	35	0.1	-	3,500	3,500	-	5.7	5.7		
2.2.2. Réhabilitation des PM avec puits															
	Ingénierie sociale (structuration et formation des bénéf.)	session	-	10.0	10.0	80	0.1	-	800	800	-	13	13		
	Etudes (techniques et env.)	ha	20.0	-	20.0	80	0.1	1600	-	1600	2.6	-	2.6		
	Travaux	ha	-	10.0	10.0	4,000	6.5	-	40,000	40,000	-	64.8	64.8		
	Suivi-cocontrôle	ha	-	10.0	10.0	200	0.3	-	2,000	2,000	-	3.2	3.2		
	Supervision	mission	-	10.0	10.0	40	0.1	-	400	400	-	0.6	0.6		
2.2.3. Réhabilitation des PM avec forages															
	Ingénierie sociale (structuration et formation des bénéf.)	session	38.0	-	38.0	20	0.0	760	-	760	12	-	12		
	Travaux (surcreusement de puits) /d	ha	-	19.0	19.0	1,000	16	-	19,000	19,000	-	30.8	30.8		
	Suivi-cocontrôle	ha	-	19.0	19.0	50	0.1	-	950	950	-	1.5	1.5		
	Supervision	forfait	-	19.0	19.0	10	0.0	-	190	190	-	0.3	0.3		
2.3. Résilience															
2.3.1. Aménagement de bas-fonds															
	Ingénierie sociale (Sensibilisation/Organisation/structuration des bénéf.)	session	50.0	50.0	100.0	100	0.2	5,000	5,000	10,000	8.1	8.1	16.2		
	Etudes (techniques et env.)	ha	50.0	50.0	100.0	400	0.6	20,000	20,000	40,000	32.4	32.4	64.8		
	Travaux	ha	-	25.0	25.0	5,000	8.1	-	125,000	125,000	-	202.5	202.5		
	Suivi-cocontrôle	ha	-	25.0	25.0	250	0.4	-	6,250	6,250	-	10.1	10.1		
	Supervision	forfait	-	25.0	25.0	50	0.1	-	1,250	1,250	-	2.0	2.0		
2.3.2. Sécurisation foncière															
	Supervision DGFOM R/e		108.0	54.0	162.0	76	0.1	8,208	4,104	12,312	13.3	6.6	19.9		
	Appui aux Communes (SFR)/f	forfait	10.0	5.0	15.0	10,000	16.2	100,000	50,000	150,000	162.0	81.0	243.0		
	Mise en place des CFV/CCFV/g	forfait	2.5	2.5	5.0	1,500	2.4	3,750	3,750	7,500	6.1	6.1	12.1		
2.3.3. Conservation/Restauration des sols															
	Formation des bénéficiaires	ha	-	1078.0	1078.0	15	0.0	-	16,170	16,170	-	26.2	26.2		
	Travaux	ha	-	1078.0	1078.0	150	0.2	-	161,700	161,700	-	261.9	261.9		
	Supervision	forfait	-	1078.0	1078.0	2	0.0	-	1617	1617	-	2.6	2.6		
3. Région du Centre-Ouest															
3.1. Convention avec la DRAAH															
	Convention avec la DRAAH	forfait	10	0.5	15	5,000	8.1	5,000	2,500	7,500	8.1	4.0	12.1		
3.2. Aménagement de bas-fonds															
	Ingénierie sociale (Sensibilisation/Organisation/structuration des bénéf.)	session	300.0	250.0	550.0	100	0.2	30,000	25,000	55,000	48.6	40.5	89.1		
	Etudes (techniques et env.)	ha	300.0	250.0	550.0	400	0.6	120,000	100,000	220,000	194.4	162.0	356.4		
	Travaux	ha	-	150.0	150.0	5,000	8.1	-	750,000	750,000	-	1214.8	1214.8		
	Suivi-cocontrôle	ha	-	150.0	150.0	250	0.4	-	37,500	37,500	-	60.7	60.7		
	Supervision	forfait	-	150.0	150.0	50	0.1	-	7,500	7,500	-	12.1	12.1		
3.3. Aménagement de PM avec forages															
	Ingénierie sociale (Sensibilisation/Organisation/structuration des bénéf.)	session	25.0	25.0	50.0	500	0.8	12,500	12,500	25,000	20.2	20.2	40.5		
	Etudes (techniques et env.)	ha	25.0	25.0	50.0	2,000	3.2	50,000	50,000	100,000	81.0	81.0	162.0		
	Travaux	ha	-	12.5	12.5	25,000	40.5	-	312,500	312,500	-	506.2	506.2		
	Suivi-cocontrôle	ha	-	12.5	12.5	1,250	2.0	-	15,625	15,625	-	25.3	25.3		
	Supervision	forfait	-	12.5	12.5	250	0.4	-	3,125	3,125	-	5.1	5.1		
3.4. Aménagement de PM avec puits tubés															
	Etude de faisabilité d'utilisation et d'adoption des puits tubés	étude	10	-	10	15,000	24.3	15,000	-	15,000	24.3	-	24.3		
	Ingénierie sociale (Sensibilisation/Organisation/structuration des bénéf.)	session	50.0	25.0	75.0	12	0.2	5,600	2,800	8,400	9.1	4.5	13.6		
	Etudes (techniques et env.)	ha	50.0	25.0	75.0	448	0.7	22,400	11,200	33,600	36.3	18.1	54.4		
	Travaux	ha	-	25.0	25.0	5,600	9.1	-	140,000	140,000	-	226.8	226.8		
	Suivi-cocontrôle	ha	-	25.0	25.0	280	0.5	-	7,000	7,000	-	11.3	11.3		
	Supervision	mission	-	25.0	25.0	56	0.1	-	1,400	1,400	-	2.3	2.3		
3.5. Sécurisation foncière															
	Supervision DGFOM R/e	mission	108.0	54.0	162.0	76	0.1	8,208	4,104	12,312	13.3	6.6	19.9		
	Appui aux Communes (SFR)/f	forfait	110	2.5	112.5	10,000	16.2	110,000	25,000	135,000	178.2	40.5	218.7		
	Mise en place des CFV/CCFV/g	forfait	40.0	29.2	69.2	1,500	2.4	60,000	43,750	103,750	97.2	70.9	168.1		
3.6. Conservation/Restauration des sols															
	Formation des bénéficiaires	ha	-	2,500.0	2,500.0	15	0.0	-	37,500	37,500	-	60.7	60.7		
	Travaux	ha	-	2,500.0	2,500.0	150	0.2	-	375,000	375,000	-	607.4	607.4		
	Supervision	forfait	-	2,500.0	2,500.0	2	0.0	-	3,750	3,750	-	6.1	6.1		
Subtotal A1										1,123,656	3,051,435	4,175,091	1,820	4,943	6,763

Burkina Faso		12 mois	6 mois	18 mois	Coût unitaire		12 mois	6 mois	18 mois	12 mois	6 mois	18 mois	
Renforcement de la résilience des petits producteurs		Quantités					Montant (FCFA '000)			Montant (\$ '000)			
Unit		2024	2025	Total	(FCFA '000)	(\$ '000)	2024	2025	Total	2024	2025	Total	
A2. Technologies résilientes et Pratiques Agro-écologique													
1. Niveau National													
1.1. Accès durable aux semences et au matériel végétal de qualité et résilient													
	Appui production semences de base (NERA)	forfait	0.25	0.25	0.4	5,000	8.1	1250	625	1875	2.0	1.0	3.0
	Formation des encadreurs / agents Services techniques /a	session	0	0	-	1500	2.4	-	-	-	-	-	-
	1.2. Encadrement, appui-conseil et suivi												
	Formation des maîtres formateurs pour la mise en place des CEP /b	personnes	4	0	4.0	4,630	7.5	18,521	-	18,521	30.0	-	30.0
	Appui conseil et suivi des activités productive /c	mission	1	0.5	1.5	100	0.2	100	50	150	0.2	0.1	0.2
	1.3. Appui à la digitalisation (à déplacer sous la B3)												
	Production et validation de contenus agrométéorologiques(messages, audios, vidéos)	forfait	1	0.5	1.5	20,000	32.4	20,000	10,000	30,000	32.4	16.2	48.6
	Traduction des contenus en 5 langues	forfait	1	0.5	1.5	3,000	4.9	3,000	1,500	4,500	4.9	2.4	7.3
	Conception et mise en place de la plateforme de gestion durable des terres et des eaux	plateforme	1	0	1.0	70,000	113.4	70,000	-	70,000	113.4	-	113.4
	Gestion et maintenance de la plateforme	forfait	1	0.5	1.5	5,000	8.1	5,000	2,500	7,500	8.1	4.0	12.1
	Définition de modèle d'affaires durable	session	5	1	6.0	500	0.8	2,500	500	3,000	4.0	0.8	4.9
	Kit éducatif projecteur intelligent (Kit de formation pour les agents (3 dans chaque région)	nombre	10	5	15.0	3,000	4.9	30,000	15,000	45,000	48.6	24.3	72.9
	1.4. Etudes												
	Etude de faisabilité serre intelligente simplifiée	étude	1	0	1.0	5,000	8.1	5,000	-	5,000	8.1	-	8.1
	Etude de faisabilité pour la microassurance indexée agricole	étude	1	0	1.0	6,000	9.7	6,000	-	6,000	9.7	-	9.7
2. Région du Nord													
2.1. Accès durable aux semences et au matériel végétal de qualité et résilients													
2.1.1. Multiplication des semences													
	Formation technique multiplicateurs de semences /d	session	0	1	1.0	2,000	3.2	-	2,000	2,000	-	3.2	3.2
	Frais de certification riz et frais d'inscription	ha	0	2.5	2.5	2	0.0	-	5	5	-	0.0	0.0
	Frais de certification autres spéculations et frais d'inscription	ha	0	2.5	2.5	2	0.0	-	5	5	-	0.0	0.0
	Dotation en semences de base: riz /e	ha	0	2.5	2.5	75	0.1	-	188	188	-	0.3	0.3
	Dotation en semences de base: maïs, céréales et niébé /f	ha	0	7.5	7.5	24	0.0	-	180	180	-	0.3	0.3
	Intrants et petit équipements PMS (1ère année de démarrage)	ha	0	10	10.0	280	0.5	-	2,800	2,800	-	4.5	4.5
	Magasin de stockage des semences équipés (20 tonnes) /g	magasin	0	1	1.0	15,000	24.3	-	15,000	15,000	-	24.3	24.3
	Appui unité de collecte et nettoyage des semences de l'URCPS	forfait	0	0.5	0.5	5,000	8.1	-	2,500	2,500	-	4.0	4.0
	Formation du personnel de l'unité de collecte et nettoyage des semences de l'URCPS /	session	0	0.5	0.5	2,500	4.0	-	1,250	1,250	-	2.0	2.0
	2.1.2. Promotion /distribution semence certifiées												
	Riz /i	ha	0	0	-	22	0.0	-	-	-	-	-	-
	Maïs, céréales, niébé /j	ha	0	0	-	11	0.0	-	-	-	-	-	-
	Appui en intrants (forfait par ha et distribué via CEAP) /j	ha	0	0	-	70	0.1	-	-	-	-	-	-
	Programme d'information/promotion (foires, communications, etc.)	promotion	0	0.5	0.5	400	0.6	-	200	200	-	0.3	0.3
	2.2. Diversification des activités productives												
	2.2.1. Maraichage												
	Kit d'intrants dans les périmètres avec puits /k	kit	0	0	-	100	0.2	-	-	-	-	-	-
	Kit d'intrants périmètres avec forage /k	kit	0	0	-	100	0.2	-	-	-	-	-	-
	2.2.2. Aviculture - races locales												
	Noyau d'animaux (1coq+ 10 poules)	animaux	0	25	25.0	40	0.1	-	1,000	1,000	-	1.6	1.6
	Aliments et produits vétérinaires	lot	0	25	25.0	400	0.6	-	10,000	10,000	-	16.2	16.2
	Formation	session	0	25	25.0	50	0.1	-	1,250	1,250	-	2.0	2.0
	2.2.3. Production PNFL (jardins nutritifs)												
	Mise en place des jardins nutritifs (sensibilisation, formations, kit de démarrage, équipem	commune	10	5	15.0	4,500	7.3	45,000	22,500	67,500	72.9	36.4	109.3
	2.3. Encadrement et appui-conseil de proximité												
	2.3.1. Mise en place des CEP												
	Formation des facilitateurs /conseillers à l'exploitation sur l'approche /m	session	0	10	10.0	1,851	3.0	-	18,510	18,510	-	30.0	30.0
	CEP systèmes de production bas-fonds (un pour 30 personnes)	CEP	0	0	-	930	1.5	-	-	-	-	-	-
	CEP périmètres maraichers puits (un pour 20 personnes)	CEP	0	0	-	930	1.5	-	-	-	-	-	-
	CEP périmètres maraichers forage (un pour 20 personnes)	CEP	0	0	-	930	1.5	-	-	-	-	-	-
	CEP systèmes de production pluviale (un pour 30 personnes)	CEP	0	0	-	930	1.5	-	-	-	-	-	-
	2.3.2. Club Dimitra												
	Mise en place et fonctionnement /ab	session	0	1	1.0	930	1.5	-	930	930	-	1.5	1.5
	2.3.3. Visite d'échange entre producteurs/OP/unions												
	Visites échange entre OP au niveau régional (20 personnes pour une journée)	visite	0	0	-	700	1.1	-	-	-	-	-	-
	Visites échange interrégionales (10 personnes pour 3 jours hors région)	visite	0	0	-	1,500	2.4	-	-	-	-	-	-
	2.3.4. Appui conseil et suivi												
	ONG : encadreurs/facilitateurs et autres personnel +fonctionnement)	mois	6	6	12.0	0	-	-	-	-	-	-	-
	ONG (équipements, véhicules, moto)	forfait	1	0	1.0	0	-	-	-	-	-	-	-
	Direction régional de l'Agriculture : Mission de suivi technique (2 personnes+chauffeurs	mission	6	6	12.0	70	0.1	420	420	840	0.7	0.7	1.4
	2.3.5. Appui à la digitalisation												
	Atelier formation des agents de vulgarisation sur le e-conseils agrométéorologiques (6 at	Atelier	6	0	6.0	1,500	2.4	9,000	-	9,000	11.6	-	11.6
	sensibilisation et formation des agriculteurs sur le e-conseils agrométéorologique (atelier)	Atelier	5	2.5	7.5	2,000	3.2	10,000	5,000	15,000	16.2	8.1	24.3
	Organisation campagne de communication sur les services e-conseils agrométéorologi	Campagne	5	2.5	7.5	1,000	1.6	5,000	2,500	7,500	8.1	4.0	12.1

Burkina Faso	Renforcement de la résilience des petits producteurs	Unit	Quantités			Coût unitaire		Montant (FCFA '000)			Montant (\$ '000)		
			2024	2025	Total	(FCFA '000)	(\$ '000)	2024	2025	Total	2024	2025	Total
			2024	2025	Total	(FCFA '000)	(\$ '000)	2024	2025	Total	2024	2025	Total
A2. Technologies résilientes et Pratiques Agro-écologique													
3. Région du Centre-Ouest													
3.1. Accès durable aux semences et au matériel végétal de qualité et résilients													
0													
3.1.1. Multiplication des semences													
0													
Formation technique multiplicateurs de semences /d session 0 15 15 2,000 3.2 - 3,000 3,000 - 4.9 4.9													
Frais de certification riz forfait 0 0.5 0.5 2 0.0 - 1 1 - 0.0 0.0													
Frais de certification autres spéculations forfait 0 2 2.0 2 0.0 - 4 4 - 0.0 0.0													
Dotation semences de base: riz /e ha 0 150 150.0 1 0.0 - 113 113 - 0.2 0.2													
Dotation semences de base: maïs, céréales et niébé /l kg 0 225 225.0 2 0.0 - 450 450 - 0.7 0.7													
Intrants et petit équipements PMS (1ère année de démarrage) ha 0 22 22.0 280 0.5 - 6,160 6,160 - 10.0 10.0													
Magasin stockage semences équipés (20 tonnes) /r nombre 0 15 15 15,000 24.3 - 22,500 22,500 - 36.4 36.4													
Appui unité de collecte et nettoyage des semences de l'URCPS forfait 0 0.5 0.5 5,000 8.1 - 2,500 2,500 - 4.0 4.0													
Formation unité de collecte et nettoyage des semences de l'URCPS /aa session 0 0.5 0.5 2,500 4.0 - 1,250 1,250 - 2.0 2.0													
3.1.2. Promotion semences certifiées /distribution via CEP													
0													
Riz tonnes 0 0 - 700 11 - - - - -													
Maïs, céréales, niébé tonnes 0 0 - 910 15 - - - - -													
Racines et tubercules (PDCCO) boutures 0 0 - 0 0.0 - - - - -													
Appui en intrants (Forfait par hectare qui sera remis avec les semences aux participants) ha 0 0 - 30 0.0 - - - - -													
Programme d'information/communication forfait 0 0.5 0.5 400 0.6 - 200 200 - 0.3 0.3													
3.1.3. Multiplications des espèces fertilisantes													
0													
Identification et caractérisation des espèces fertilisantes (légumineuse et PFNL) à prom étude 4 0 4.0 10,000 16.2 40,000 - 40,000 64.8 - 64.8													
Formation des multiplicateurs et pépiniériste forfait 0 10 10.0 3,700 6.0 - 37,000 37,000 - 59.9 59.9													
Dotation et contractualisation des semenciers pour la collecte des cultivars locaux et la forfait 0 2 2.0 6,170 10.0 - 12,340 12,340 - 20.0 20.0													
Appui à la classification (INERA) et certification (SNS) des semences fertilisantes local forfait 0 0.3 0.3 10,000 16.2 - 3,000 3,000 - 4.9 4.9													
3.1.4. Appui à la conservation du matériel génétiques et des semences paysannes													
0													
Accord avec CONA GREP (recherche) pour diagnostic, installation parcelles, encadrem forfait 0.1 0.1 0.2 40,000 64.8 4,000 4,000 8,000 6.5 6.5 13.0													
Renforcement des dispositifs existants pour le stockage des semences paysannes local magasins 0 15 15 12,340 20.0 - 19,510 19,510 - 30.0 30.0													
3.2. Mise en défend et promotion de l'agroforesterie (via l'emboisement)													
0													
Atelier de validation local et identification participative de mise en défend et des espèces atelier 4 5 9.0 926 15 3,702 4,628 8,330 6.0 7.5 13.5													
Renforcement des pépinières villageoises existantes et contractualisation de multiplic forfait 0 6 6.0 6,170 10.0 - 37,020 37,020 - 60.0 60.0													
Dotation pour la mise en défend dans les zones agropastorales. Soit 30% des périmètre ha 0 750 750.0 401 0.6 - 300,750 300,750 - 487.1 487.1													
3.3. Diversification des activités productives													
0													
3.3.1. Maraichage													
0													
Kit d'intrants périmètres avec puits tubés /r kit 0 0 - 100 0.2 - - - - -													
Kit d'intrants périmètres avec forage /s kit 0 0 - 100 0.2 - - - - -													
3.3.2. Avculture des races locales													
0													
Noyau d'animaux (1coq+10 poules) animaux 0 25 25.0 40 0.1 - 1,000 1,000 - 16 16													
Aliments et produits vétérinaires lot 0 25 25.0 400 0.6 - 10,000 10,000 - 16.2 16.2													
Formation session 0 25 25.0 50 0.1 - 1,250 1,250 - 2.0 2.0													
3.3.3. Elevage porcine													
0													
Noyau d'animaux (1verrat+2 truies) animaux 0 12.5 12.5 160 0.3 - 2,000 2,000 - 3.2 3.2													
Aliments et produits vétérinaires lot 0 12.5 12.5 160 0.2 - 1,875 1,875 - 3.0 3.0													
Formation sur l'élevage porcine session 0 12.5 12.5 50 0.1 - 625 625 - 1.0 1.0													
3.3.4. Valorisation des sous produits agricoles dans l'alimentation animale													
0													
Unité de lombricompost et de valorisation des déchets maraichers /t unité 0 0.5 0.5 128 0.2 - 64 64 - 0.1 0.1													
3.3.5. Production PNFL (jardins nutritifs)													
0													
Mise en place des jardins nutritifs (sensibilisation, formations, kit de démarrage, équipem commune 8 4 12.0 4,500 7.3 36,000 18,000 54,000 58.3 29.2 87.5													
3.4. Promotion d'offres de services agroécologiques													
0													
3.4.1. Offre en bio-solutions													
0													
Cartographie des OP/coopératives spécialisé dans le productions de bio-solutions (bio étude 1 0 10 20,000 32.4 20,000 - 20,000 32.4 - 32.4													
Appui à l'élaboration de plan d'affaire des OP/coop autour des bio-solutions /u personne 0 10 10.0 213 0.3 - 2,130 2,130 - 3.5 3.5													
Renforcement de capacités des OP/coop en termes organisationnel et de la gestion d' forfait 0 10 10.0 92 0.1 - 920 920 - 1.5 1.5													
Dotations en petits équipements pour la productions et le stockage des bio-solutions / forfait 0 0 - 19,510 30.0 - - - - -													
Formation au conseil et l'utilisation des bio-solutions /w session 0 0 - 930 1.5 - - - - -													
Vulgarisation et mise à l'échelle pour la production de bio-solutions au niveau du product session 0 0 - 930 1.5 - - - - -													
3.4.2. Petite mécanisation à l'échelle de l'ÉAF													
0													
Inventaire des outils, équipement et machinisme agricole adaptés étude 1 0 10 19,510 30.0 19,510 - 19,510 30.0 - 30.0													
Identification et contractualisation des artisans locaux pour la production des outils et forfait 1 0 10 25 0.0 25 - 25 0.0 - 0.0													
Renforcement de capacité et appui aux OP/coop autour d'une CUMA forfait 0 10 10.0 93 0.2 - 930 930 - 1.5 1.5													
Dotation des OP/coop en machinisme agricole et équipements /x forfait 0 0 - 4,200 6.8 - - - - -													
Renforcement de capacité d'opérateurs privés pour la maintenance et la mise à disposit forfait 0 2.5 2.5 1,234 2.0 - 3,085 3,085 - 5.0 5.0													
3.4.3. Itinéraire techniques fertilité des sols													
0													
Protocole d'accord de recherche-action agroécologique (INERA, ARFA) nombre 0.25 0.125 0.4 46,275 75.0 11,569 5,784 17,353 18.7 9.4 28.1													
Cartographie des techniques AE adaptées et élaboration des itinéraires techniques étude 1 0 10 9,255 15.0 9,255 - 9,255 15.0 - 15.0													
Sensibilisation sur l'approche agroécologique (2 sessions/coommune) session 0 5 5.0 925 15 - 4,625 4,625 - 7.5 7.5													
Formation des formateurs endogènes/OP/coop à la mise en œuvre d'itinéraires technif forfait 0 10 10.0 165 0.3 - 1,850 1,850 - 3.0 3.0													
Partenariat avec le Centre de formation polytechnique de Matourkou pour la production forfait 0.25 0.125 0.4 27,765 45.0 6,941 3,471 10,412 11.2 5.6 16.9													
3.5. Encadrement et appui-conseil de proximité													
0													
3.5.1. Mise en place des CEP													
0													
Formation des facilitateurs /conseillers à l'exploitation sur l'approche session 0 10 10.0 1,851 3.0 - 18,510 18,510 - 30.0 30.0													
CEP systèmes de production bas-fonds (un pour 30 personnes) CEP 0 20 20.0 930 1.5 - 18,600 18,600 - 30.1 30.1													
CEP périmètres maraichers puits tubés (un pour 24 personnes) CEP 0 0 - 930 1.5 - - - - -													
CEP périmètres maraichers forage (un pour 20 personnes) CEP 0 0 - 930 1.5 - - - - -													
CEP systèmes de production pluviale (un pour 30 personnes) CEP 0 416,666.7 417 930 1.5 - 38,750 38,750 - 62.8 62.8													
CEP agroforesterie CEP 0 15 15.0 930 1.5 - 13,950 13,950 - 22.6 22.6													
3.5.2. Club Dimitra													
0													
Mise en place et fonctionnement /z nombre 0 3 3.0 930 1.5 - 2,790 2,790 - 4.5 4.5													
3.5.3. Visites d'échange entre producteurs/ OP/Unions													
0													
Visites échange entre OP au niveau régional (20 personnes pour une journée) nombre 0 0 - 700 1.1 - - - - -													
Visites échange interrégionales (10 personnes pour 3 jours hors région) nombre 0 0 - 1,500 2.4 - - - - -													
3.5.4. Appui-conseil / suivi													
0													
ONG -encadreurs/facilitateurs et autres personnel -fonctionnement) mois 6 6 12.0 0 - - - - -													
ONG (équipements, véhicules, moto) forfait 1 0 10 0 - - - - -													
Direction régional de l'Agriculture : Mission de suivi technique (2 personnes-chauffeurs jours 6 18 24.0 70 0.1 420 1,260 1,680 0.7 2.0 2.7													
3.6. Appui à la digitalisation													
0													
Atelier formation des agents de vulgarisation sur le e-conseils agrométéorologiques (6 atelier 6 0 6.0 1,600 2.6 9,600 - 9,600 15.5 - 15.5													
sensibilisation et formation des agriculteurs sur le e-conseils agrométéorologique (Atelier atelier 5 2.5 7.5 2,000 3.2 10,000 5,000 15,000 16.2 8.1 24.3													
Organisation campagne de communication sur les services e-conseils agrométéorologic campagne 5 2.5 7.5 1,000 1.6 5,000 2,500 7,500 8.1 4.0 12.1													
Subtotal A2													
405,813 728,807 1,134,620 657 1,181 1,838													

Burkina Faso	Unit	Quantités			Coût unitaire		Montant (FCFA '000)			Montant (\$ '000)			
		12 mois	6 mois	18 mois	FCFA '000	\$ '000	2024	2025	Total	2024	2025	Total	
		2024	2025	Total									
B1. Infrastructure et équipement pour soutenir la transformation et la commercialisation													
1. Niveau national													
	Convention avec la DGPR/DGER (Ministère des infrastructures)	lump sum	1	0.5	15	5,000	8.1	5,000	2,500	7,500	8.1	4.0	12.1
2. Infrastructures routières													
2.2. Centre-Ouest													
2.2.1. Travaux de réhabilitation													
	Convention avec la DRI	lump sum	1	0.5	15	5,000	8.1	5,000	2,500	7,500	8.1	4.0	12.1
	Ingénierie sociale	lump sum	20	15	35.0	300	0.5	6,000	4,500	10,500	9.7	7.3	17.0
	Etudes (technique/socioenvironnementale)	km	20	15	35.0	2,400	3.9	48,000	36,000	84,000	77.7	58.3	136.1
	Travaux	km	0	10	10.0	30,000	48.6	-	300,000	300,000	-	485.9	485.9
	Suivi-contrôle	km	0	10	10.0	1,500	2.4	-	15,000	15,000	-	24.3	24.3
	Supervision	lump sum	0	10	10.0	300	0.5	-	3,000	3,000	-	4.9	4.9
2.2.2. Entretien périodique													
	Etudes	km	0	0	-	400	0.6	-	-	-	-	-	-
	Travaux	km	0	0	-	5,000	8.1	-	-	-	-	-	-
	Suivi-contrôle	km	0	0	-	250	0.4	-	-	-	-	-	-
	Supervision	km	0	0	-	50	0.1	-	-	-	-	-	-
2.2.3. Entretien de routine													
	Ingénierie sociale : diagnostic du dispositif à mettre en place	lump sum	1	0	10	15,000	24.3	15,000	-	15,000	24.3	-	24.3
	Mise sur pied et appui au dispositif d'entretien de routine	lot	20	10	30.0	250	0.4	5,000	2,500	7,500	8.1	4.0	12.1
	Acquisition kits petits équipements/matériels pour entretien (à renouveler après 3 ans)	lump sum	16	0	16.0	10,000	16.2	160,000	-	160,000	259.2	-	259.2
	Appui/accompagnement des communes	Sessions	4	3	7.0	3,000	4.9	12,000	9,000	21,000	19.4	14.6	34.0
	Sensibilisation et formation des comités d'entretien	lump sum	0	0	-	2,000	3.2	-	-	-	-	-	-
	Fond d'entretien de routine / I	lump sum	1	0.5	15	5,000	8.1	5,000	2,500	7,500	8.1	4.0	12.1
	Supervision du processus	lump sum	1	0.5	15	5,000	8.1	5,000	2,500	7,500	8.1	4.0	12.1
3. Equipement pour soutenir la transformation et la commercialisation													
3.1. Région du Nord - Consolidation													
3.1.1. Magasins de stockage de riz													
Petits magasins (60 tonnes)													
	Travaux	magasin	0	0	-	20,000	32.4	-	-	-	-	-	-
	Suivi-contrôle	magasin	0	0	-	1,000	1.6	-	-	-	-	-	-
	Supervision	magasin	0	0	-	200	0.3	-	-	-	-	-	-
Grand magasins (200 tonnes)													
	Travaux	magasin	0	0	-	70,000	113.4	-	-	-	-	-	-
	Suivi-contrôle	magasin	0	0	-	3,500	5.7	-	-	-	-	-	-
	Supervision	magasin	0	0	-	700	1.1	-	-	-	-	-	-
3.1.2. Magasins de stockage/conservation d'ignons													
Petits magasins (10 tonnes)													
	Travaux	magasin	0	0	-	7,000	11.3	-	-	-	-	-	-
	Suivi-contrôle	magasin	0	0	-	350	0.6	-	-	-	-	-	-
	Supervision	magasin	0	0	-	70	0.1	-	-	-	-	-	-
Grand magasins (100 tonnes)													
	Travaux	magasin	0	0	-	60,000	97.2	-	-	-	-	-	-
	Suivi-contrôle	magasin	0	0	-	3,000	4.9	-	-	-	-	-	-
	Supervision	magasin	0	0	-	600	1.0	-	-	-	-	-	-
3.1.3. Unités de transformation du riz													
Petites unités (3-5 tonnes/jour)													
	Travaux	unité	0	0	-	7,000	11.3	-	-	-	-	-	-
	Suivi-contrôle	unité	0	0	-	350	0.6	-	-	-	-	-	-
	Supervision	unité	0	0	-	70	0.1	-	-	-	-	-	-
Grandes unités (8-10 tonnes/jour)													
	Travaux	unité	0	0	-	10,000	16.2	-	-	-	-	-	-
	Suivi-contrôle	unité	0	0	-	500	0.8	-	-	-	-	-	-
	Supervision	unité	0	0	-	100	0.2	-	-	-	-	-	-
3.1.4. Centre de collecte/conditionnement/transformation de produits maraichers (10 tonnes)													
	Travaux	centre	0	0	-	10,000	16.2	-	-	-	-	-	-
	Suivi-contrôle	centre	0	0	-	500	0.8	-	-	-	-	-	-
	Supervision	centre	0	0	-	100	0.2	-	-	-	-	-	-
3.2. Région du Nord - Résilience													
3.2.1. Magasins de stockage de riz													
Petits magasins (60 tonnes)													
	Travaux	magasin	0	0	-	20,000	32.4	-	-	-	-	-	-
	Suivi-contrôle	magasin	0	0	-	1,000	1.6	-	-	-	-	-	-
	Supervision	magasin	0	0	-	200	0.3	-	-	-	-	-	-
Grand magasins (200 tonnes)													
	Travaux	magasin	0	0	-	70,000	113.4	-	-	-	-	-	-
	Suivi-contrôle	magasin	0	0	-	3,500	5.7	-	-	-	-	-	-
	Supervision	magasin	0	0	-	700	1.1	-	-	-	-	-	-
3.2.2. Magasins de stockage/conservation d'ignons													
Petits magasins (10 tonnes)													
	Travaux	magasin	0	0	-	7,000	11.3	-	-	-	-	-	-
	Suivi-contrôle	magasin	0	0	-	350	0.6	-	-	-	-	-	-
	Supervision	magasin	0	0	-	70	0.1	-	-	-	-	-	-
Grand magasins (100 tonnes)													
	Travaux	magasin	0	0	-	60,000	97.2	-	-	-	-	-	-
	Suivi-contrôle	magasin	0	0	-	3,000	4.9	-	-	-	-	-	-
	Supervision	magasin	0	0	-	600	1.0	-	-	-	-	-	-
3.2.3. Unités de transformation du riz													
Petites unités (3-5 tonnes/jour)													
	Travaux	unité	0	0	-	7,000	11.3	-	-	-	-	-	-
	Suivi-contrôle	unité	0	0	-	350	0.6	-	-	-	-	-	-
	Supervision	unité	0	0	-	70	0.1	-	-	-	-	-	-
Grandes unités (8-10 tonnes/jour)													
	Travaux	unité	0	0	-	10,000	16.2	-	-	-	-	-	-
	Suivi-contrôle	unité	0	0	-	500	0.8	-	-	-	-	-	-
	Supervision	unité	0	0	-	100	0.2	-	-	-	-	-	-
3.2.4. Centre de collecte/conditionnement/transformation de produits maraichers (10 tonnes)													
	Travaux	centre	0	0	-	10,000	16.2	-	-	-	-	-	-
	Suivi-contrôle	centre	0	0	-	500	0.8	-	-	-	-	-	-
	Supervision	centre	0	0	-	100	0.2	-	-	-	-	-	-

Burkina Faso		12 mois	6 mois	18 mois	Coût unitaire		12 mois	6 mois	18 mois	12 mois	6 mois	18 mois	
Renforcement de la résilience des petits producteurs		Quantités					Montant (FCFA '000)			Montant (\$ '000)			
	Unit	2024	2025	Total	(FCFA '000)	\$ '000)	2024	2025	Total	2024	2025	Total	
3.3. Région du Centre-Ouest - Résilience													
3.3.1. Magasins de stockage de riz													
Petits magasins (60 tonnes)													
	Travaux	magasin	0	0	-	20,000	32.4	-	-	-	-	-	
	Suivi-contrôle	magasin	0	0	-	1,000	16	-	-	-	-	-	
	Supervision	magasin	0	0	-	200	0.3	-	-	-	-	-	
Grand magasins (200 tonnes)													
	Travaux	magasin	0	0	-	70,000	113.4	-	-	-	-	-	
	Suivi-contrôle	magasin	0	0	-	3,500	5.7	-	-	-	-	-	
	Supervision	magasin	0	0	-	700	1.1	-	-	-	-	-	
3.3.2. Magasins de stockage/conservation d'oignons													
Petits magasins (10 tonnes)													
	Travaux	magasin	0	0	-	7,000	11.3	-	-	-	-	-	
	Suivi-contrôle	magasin	0	0	-	350	0.6	-	-	-	-	-	
	Supervision	magasin	0	0	-	70	0.1	-	-	-	-	-	
Grand magasins (100 tonnes)													
	Travaux	magasin	0	0	-	60,000	97.2	-	-	-	-	-	
	Suivi-contrôle	magasin	0	0	-	3,000	4.9	-	-	-	-	-	
	Supervision	magasin	0	0	-	600	1.0	-	-	-	-	-	
3.3.3. Aires de conditionnement de produits maraichers													
	Travaux	aire	0	0	-	10,000	16.2	-	-	-	-	-	
	Suivi-contrôle	aire	0	0	-	500	0.8	-	-	-	-	-	
	Supervision	aire	0	0	-	100	0.2	-	-	-	-	-	
Subtotal B1							261,000	377,500	638,500	423	611	1,034	
B2. Commercialisation et entrepreneuriat et accès au financement													
1. Niveau National													
1.1. Appui aux Chaînes de valeur													
	Atelier des parties prenantes au niveau national (un par chaque chaîne de valeur)	atelier	-	-	-	10,000	16	-	-	-	-	-	
	Foires pour la promotion des chaînes de valeur agricoles	foire	-	-	-	5,000	24	-	-	-	-	-	
	Facilitation d'événements business-to-business (B2B) pour les filières ciblées	session	-	-	-	5,000	8	-	-	-	-	-	
	La numérisation pour l'accès au marché et à l'information, et la commercialisation	forfait	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	
1.2. Facilitation de l'accès au financement													
	Mise en place et appropriation RuralInvest (Riv) pour les plans d'affaires (Riv)	Convention	10	0.5	15	20,000	32	20,000	10,000	30,000	32.4	16.2	48.6
	Formations (formateurs, opérateurs, institutions financières, etc.)	PM	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	
	Déploiement auprès des opérateurs et institutions financières	PM	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	
	Adaptation du Riv aux spécificités de la demande et de l'offre	PM	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	
	Assistance technique: revue-qualité des plans d'affaires	PM	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	
2. Région du Nord (consolidation)													
2.1. Commercialisation et à la transformation													
2.1.1. Etudes de marché													
	Étude de la chaîne de valeur des produits végétaux et PFNL: céréales, légumineuses tub	étude	10	-	10	20,000	32	20,000	-	20,000	32.4	-	32.4
	Étude des chaînes de valeur animales: aviculture et porciculture (Etude de marché, com	étude	10	-	10	10,000	16	10,000	-	10,000	16.2	-	16.2
2.1.2. Renforcement des OPB/OF (engagés dans les partenariats commerciaux et l'infrastructure PR du sous-composant B1)													
	Conseiller en entreprise et marché (CEM) /a	personne	4.0	2.0	6.0	6,000	10	24,000	12,000	36,000	38.9	19.4	58.3
	Moto pour les CEM /b	moto	4.0	-	4.0	1,500	2	6,000	-	6,000	9.7	-	9.7
	Module de formation sur la gestion d'entreprise et la commercialisation pour les OP/P	consultation	10	-	10	16,000	26	16,000	-	16,000	25.9	-	25.9
	Formation des CEM sur les techniques de formation, gestion d'entreprise et la commer	session	2.0	10	3.0	1,200	2	2,400	1,200	3,600	3.9	19	5.8
	Formation des OPB/OF sur la gestion d'entreprise (OPB et OF) et la commercialisation	session	-	-	-	2,200	4	-	-	-	-	-	
2.1.3. Financement des partenariats commerciaux													
	Opérateur de service - mise en œuvre des plans d'affaires (élaboration, sélection et suivi	contrat	-	2.0	2.0	6,000	10	-	12,000	12,000	-	19.4	19.4
	Évaluation de la performance des opérateurs de services techniques	consultation	-	-	-	6,500	11	-	-	-	-	-	
	Co-investissements (partenaire privé & petits producteurs - OPB) /e	plan d'affaire	-	-	-	15,000	24	-	-	-	-	-	
	Évaluation et validation des partenariats commerciaux	consultation	-	-	-	5,000	8	-	-	-	-	-	
2.2. Promotion d'initiatives entrepreneuriales													
2.2.1. Services d'appui aux activités entrepreneuriales													
	Évaluation de la capacité technique et opérationnelle des centres de formation/incubatio	consultation	10	-	10	9,261	15	9,261	-	9,261	15.0	-	15.0
	Convention avec l'opérateur de services d'activités entrepreneuriales (centre de format	convention	4.0	2.0	6.0	6,000	10	24,000	12,000	36,000	38.9	19.4	58.3
	Évaluation de la performance des centre formation/incubation (opérateurs)	consultation	-	-	-	6,500	11	-	-	-	-	-	
2.2.2. Renforcement des mER et développement commercial													
	Matériel technique de formation des MER	lump sum	5.0	-	5.0	5,000	8	25,000	-	25,000	40.5	-	40.5
	Diagnostic des MER existantes	étude	10	-	10	9,261	15	9,261	-	9,261	15.0	-	15.0
	Formation technique et en gestion des MER /g	session	-	5.6	5.6	2,200	4	-	12,375	12,375	-	20.0	20.0
2.2.3. Financement des MER													
	Initiatives individuelles	plan d'affaire	-	56.3	56.3	1,000	2	-	56,250	56,250	-	91.1	91.1
	Initiatives collectives (10 personnes/groupe)	plan d'affaire	-	5.6	5.6	5,000	8	-	28,125	28,125	-	45.6	45.6
	Évaluation et validation des MER	consultation	-	-	-	5,000	8	-	-	-	-	-	
2.2.4. Digitalisation des produits financiers (Partenariat UNCDF)													
	Revue de l'offre des produits financiers et identification des gaps dans les filières-cibles	Convention	10	-	10	5,000	8	5,000	-	5,000	8.1	-	8.1
	Appui à la formalisation des partenariats avec les institutions financières	Convention	10	-	10	3,333	5	3,333	-	3,333	5.4	-	5.4
	Contribution aux investissements pour la digitalisation	Unité	2.0	10	3.0	25,000	40	50,000	25,000	75,000	81.0	40.5	121.5
	Mise à jour des manuels de produits et du système d'information de gestion	Forfait	2.0	10	3.0	4,000	6	8,000	4,000	12,000	13.0	6.5	19.4
2.2.5. Contribution au partage de risques													
	Garantie de portefeuille (Partenariat avec UNCDF)	Portefeuille	10	-	10	100,000	162	100,000	-	100,000	162.0	-	162.0
	Appui à la constitution de caution financière pour les OP et groupes de jeunes entrepre	Caution	-	15	15	5,000	8	-	7,500	7,500	-	12.1	12.1
	Contribution dégressive à la souscription des bénéficiaires à la micro assurance agricole	Provision	-	0.2	0.2	50,000	81	-	7,500	7,500	-	12.1	12.1
2.2.6. Promotion et liens avec le marché													
	Foire pour la promotion des produits agropastoraux	foire	-	-	-	20,000	32	-	-	-	-	-	

Burkina Faso		12 mois	6 mois	18 mois	Coût unitaire		12 mois	6 mois	18 mois	12 mois	6 mois	18 mois			
Renforcement de la résilience des petits producteurs		Quantités					Montant (FCFA '000)			Montant (\$ '000)					
	Unit	2024	2025	Total	(FCFA '000)	\$ '000)	2024	2025	Total	2024	2025	Total			
3. Région du Centre-Ouest															
3.1. Commercialisation et à la transformation															
3.1.1. Etudes de marché															
	Étude de la chaîne de valeur des produits végétaux et PFNL: céréales, légumineuses tub	etude	10	-	10	20,000	32	20,000	-	20,000	32.4	-	32.4		
	Étude des chaînes de valeur animales: aviculture et porciculture (Etude de marché, com	etude	10	-	10	10,000	16	10,000	-	10,000	16.2	-	16.2		
3.1.2. Renforcement des OPB/OF (engagés dans les partenariats commerciaux et l'infrastructure PR du sous-composant B1)															
	Conseiller en entreprise et marché (CEM) la	personne	4.0	2.0	6.0	6,000	10	24,000	12,000	36,000	38.9	19.4	58.3		
	Moto pour les CEM	moto	4.0	-	4.0	1,500	2	6,000	-	6,000	9.7	-	9.7		
	Module de formation sur la gestion d'entreprise et la commercialisation pour les OP/OF	consultation	10	-	10	16,000	26	16,000	-	16,000	25.9	-	25.9		
	Formation des CEM sur les techniques de formation, gestion d'entreprise et la commer	session	1.0	0.5	1.5	1,200	2	1,200	600	1,800	19	10	2.9		
	Formation des OPB/OF sur la gestion d'entreprise (OPB et OF) et la commercialisation	session	-	-	-	2,200	4	-	-	-	-	-	-		
3.1.3. Financement des partenariats commerciaux															
	Opérateur de service - mise en œuvre des plans d'affaires (élaboration, sélection et suivi	contrat	-	2.0	2.0	6,000	10	-	12,000	12,000	-	19.4	19.4		
	Évaluation de la performance des opérateurs de services techniques	consultation	-	-	-	6,500	11	-	-	-	-	-	-		
	Co-investissements (partenaire privé & petits producteurs - OPB) /e	plan d'affaire	-	-	-	15,000	24	-	-	-	-	-	-		
	Évaluation et validation des partenariats commerciaux	consultation	-	-	-	5,000	8	-	-	-	-	-	-		
3.2. Promotion d'initiatives entrepreneuriales															
3.2.1. Services d'appui aux activités entrepreneuriales															
	Évaluation de la capacité technique et opérationnelle des centres de formation/incubatio	consultation	10	-	10	9,261	15	9,261	-	9,261	15.0	-	15.0		
	Convention avec l'opérateur de services d'activités entrepreneuriales (centre de format	convention	4.0	2.0	6.0	6,000	10	24,000	12,000	36,000	38.9	19.4	58.3		
	Évaluation de la performance des centres de formation/incubation (opérateurs)	consultation	-	-	-	6,500	11	-	-	-	-	-	-		
3.2.2. Renforcement des MER et développement commercial															
	Matériel technique de formation des MER	lump sum	5.0	-	5.0	5,000	8	25,000	-	25,000	40.5	-	40.5		
	Diagnostic des MER existantes	etude	10	-	10	9,261	15	9,261	-	9,261	15.0	-	15.0		
	Formation technique et en gestion des MER /g	session	-	5.6	5.6	2,200	4	-	12,375	12,375	-	20.0	20.0		
3.2.3. Financement des MER															
	Initiatives individuelles	plan d'affaire	-	56.3	56.3	1,000	2	-	56,250	56,250	-	91.1	91.1		
	Initiatives collectives (10 personnes/groupe)	plan d'affaire	-	5.6	5.6	5,000	8	-	28,125	28,125	-	45.6	45.6		
	Évaluation et validation des MER	consultation	-	-	-	5,000	8	-	-	-	-	-	-		
3.2.4. Digitalisation des produits financiers (Partenariat UNCDF)															
	Revue de l'offre des produits financiers et identification des gaps dans les filières-cibles	Convention	10	-	10	10,000	16	10,000	-	10,000	16.2	-	16.2		
	Appui à la formalisation des partenariats avec les institutions financières	Convention	10	-	10	6,667	11	6,667	-	6,667	10.8	-	10.8		
	Contribution aux investissements pour la digitalisation	Unité	4.0	2.0	6.0	25,000	40	100,000	50,000	150,000	162.0	81.0	243.0		
	Mise à jour des manuels de produits et du système d'information de gestion	Forfait	4.0	2.0	6.0	4,000	6	16,000	8,000	24,000	25.9	13.0	38.9		
3.2.5. Contribution au partage de risques															
	Garantie de portefeuille (Partenariat avec UNCDF)	Portefeuille	10	-	10	200,000	324	200,000	-	200,000	324.0	-	324.0		
	Appui à la constitution de caution financière pour les OP et groupes de jeunes entrepre	Caution	-	2.5	2.5	5,000	8	-	12,500	12,500	-	20.2	20.2		
	Contribution dégressive à la souscription des bénéficiaire à la micro assurance agricole	Provision	-	0.2	0.2	100,000	162	-	15,000	15,000	-	24.3	24.3		
3.2.6. Promotion et liens avec le marché															
	Foire pour la promotion des produits agropastoraux	foire	-	-	-	20,000	32	-	-	-	-	-	-		
Subtotal B2										809,642	406,800	1,216,442	1,311	659	1,970
B3. Appui à la gouvernance des filières															
1. Au niveau national															
	Analyse de la gouvernance des filières-cibles	etude	1	0	10	9,300	15	9,300	-	9,300	15.1	-	15.1		
	Elaboration des plans renforcement de la gouvernance des filières-cibles	plan	0	2.5	2.5	9,300	15	-	23,250	23,250	-	37.7	37.7		
	Appui à la mise en oeuvre des plans de gouvernance	forfait	0	1	10	10,000	16	-	10,000	10,000	-	16.2	16.2		
	Appui à la DGFOMR pour la structuration et l'opérationnalisation des interprofession	forfait	0	0.5	0.5	15,000	24	-	7,500	7,500	-	12.1	12.1		
	Appui institutionnel à l'élaboration d'une charte et des normes de gouvernance des filières	forfait	0	0	-	9,300	15	-	-	-	-	-	-		
	Diffusion de la charte et des normes de gouvernance des filières	forfait	0	0	-	5,000	8	-	-	-	-	-	-		
	Voyages d'échange Sud-Sud sur des modèles de bonne gouvernance des filières	voyage	0	0	-	1,800	3	-	-	-	-	-	-		
	Formation de la Chambre National d'agriculture (CNA) et DGPR à l'approche du dévelo	session	0	0.5	0.5	2,200	4	-	1,100	1,100	-	18	18		
2. Région du Nord															
	Mise à jour du fichier des acteurs dans les filières-cibles	consultation	0	0.5	0.5	5,000	8	-	2,500	2,500	-	4.0	4.0		
	Evaluation des organes régionaux d'animation des filières-cibles et de leur fonctionnem	etude	0	0.5	0.5	9,300	15	-	4,650	4,650	-	7.5	7.5		
	Appui aux organismes régionaux pour l'animation des filières-cibles	forfait	0	0.5	0.5	15,000	24	-	7,500	7,500	-	12.1	12.1		
	Rencontre de coordination régionale intra-filière	forfait	0	0	-	5,000	8	-	-	-	-	-	-		
	Concertation et dialogue des acteurs avec les collectivités territoriales	atelier	0	0.5	0.5	2,200	4	-	1,100	1,100	-	18	18		
	Forum régional sur la gouvernance des filières-cibles	forfait	0	0	-	6,500	11	-	-	-	-	-	-		
	Formation de la Chambre regional d'agriculture (CRA) et DGPR regional à l'approche d	session	0	0.5	0.5	2,200	4	-	1,100	1,100	-	18	18		
			0	0	-	0	-	-	-	-	-	-	-		
3. Région du Centre-Ouest															
	Mise à jour du fichier des acteurs dans les filières-cibles	consultation	0	0.5	0.5	5,000	8	-	2,500	2,500	-	4.0	4.0		
	Evaluation des organes régionaux d'animation des filières-cibles et de leur fonctionnem	etude	0	0.5	0.5	9,300	15	-	4,650	4,650	-	7.5	7.5		
	Appui aux organismes régionaux pour l'animation des filières-cibles	forfait	0	0.5	0.5	15,000	24	-	7,500	7,500	-	12.1	12.1		
	Rencontre de coordination régionale intra-filière	forfait	0	0	-	5,000	8	-	-	-	-	-	-		
	Concertation et dialogue des acteurs avec les collectivités territoriales	atelier	0	0.5	0.5	2,200	4	-	1,100	1,100	-	18	18		
	Forum régional sur la gouvernance des filières-cibles	forfait	0	0	-	6,500	11	-	-	-	-	-	-		
	Formation de la Chambre National d'agriculture (CNA) et DGPR à l'approche du dévelo	session	0	0.5	0.5	2,200	4	-	1,100	1,100	-	18	18		
Subtotal B3										9,300	75,550	84,850	15	122	137



Investir dans les populations rurales

Burkina Faso

Programme to strengthen smallholder resilience to climate change

Rapport de conception

Annexe 7: Plan de passation des marchés sur les 18 premiers mois

Dates de mission: 20/02/2023 - 10/03/2023

Date du document: 23/07/2023

Identifiant du projet 2000003918

Numéro du rapport: 6498-BF

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 7. Plan de passation des marchés sur les 18 premiers mois

A. Compatibilité et performance du système national des marchés publics

Les principales sources d'information utilisées dans ce document comprennent : (i) le rapport final sur l'évaluation des marchés publics (MAPS II) du Burkina Faso de Mai 2022; (ii) les conclusions du rapport définitif PEFA de décembre 2017 sur l'évaluation des finances publiques ; (iii) la Loi N°039-2016/AN portant réglementation générale de la commande publique du Burkina Faso; (iv) le Décret N°2017-049/PRES/PM/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public et l'ensemble de ses modificatifs.

A.1. Le système de passation des marchés du Burkina Faso

Le cadre législatif et réglementaire des marchés publics au Burkina Faso, détaillé et révisé en 2016-2017 et en fin 2022 est régi par la Loi N°039-2016/AN du 02 décembre 2016, portant réglementation générale de la Commande Publique et ses textes d'application. Il transpose les Directives de l'Union Economique et monétaire de l'Afrique de l'ouest (UEMOA) et reprend les principes et pratiques prônés à l'échelle internationale, notamment par la Loi type de la Commission des nations unis pour le droit commercial international (CNUDCI) sur la passation des marchés ou les recommandations de l'OCDE.

Elle est obligatoire pour toute dépense d'exécution de travaux, de livraison de fourniture ou de réalisation de prestation de services. Ne sont pas soumis aux dispositions du Code des marchés publics (CMP), les marchés portant sur les dépenses classifiées secret défense. Le décret 049/PRES/PM/MINEFID du 01/02/2017 porte fixation des seuils de passation des marchés publics et limite les compétences des organes chargés de la passation des marchés publics.

Les marchés sur financements extérieurs sont soumis aux dispositions de la présente loi dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions des accords de financement et aux Directives du FIDA pour la passation des marchés.

Le circuit de passation de marchés publics actuel tire sa force de cette dernière réforme qui a abouti à la mise en place d'un dispositif réglementaire relativement complet et l'adoption des textes d'application ainsi que de la mise à disposition des acteurs de la commande publique de modèles de dossiers types par catégorie à l'image des documents types de l'UEMOA et de la Banque mondiale et qui sont disponibles au niveau du site Web de l'ARCOP (www.arcop.gov.bf).

Les principales instances de la passation, de l'exécution et du contrôle des marchés publics prévues par la Loi N°039-2016/AN à son article 8 sont : (i) les Organes de gestion des marchés publics ; (ii) la Direction générale de contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ; et (iii) de l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP).

Cette loi constitue le cadre unique de passation des marchés publics au Burkina Faso et vise le rapprochement des procédures nationales des standards internationaux. Elle s'inscrit dans une réforme dont l'objectif essentiel est la bonne gouvernance économique et financière et s'appuie sur les principes de transparence, d'équité, d'efficacité et d'économie.

La création des deux organes que sont la DG-CMEF et l'ARCOP consacre, sur le plan institutionnel, la séparation des fonctions de contrôle a priori dévolues à la DG-CMEF de celle portant sur la régulation et les recours à la charge de l'ARCOP.

On distingue les types de marchés publics: les marchés publics de travaux; les marchés publics de fournitures et les marchés publics de services; et les marchés publics de prestations intellectuelles.

Tout fractionnement de prestations portant sur un même objet en vue d'éviter l'appel à la concurrence et de favoriser des paiements successifs sur simple facture ou mémoire est formellement interdit sauf disposition contraire liée à des circonstances exceptionnelles visées par le code.

Le Code des marchés Publics dispose en matière de principes fondamentaux que les procédures de passation des marchés publics et des délégations de service public, quel qu'en soit le montant, sont soumises aux principes suivants : le libre accès à la commande publique ; l'égalité de traitement des candidats ; l'économie et l'efficacité du processus d'acquisition ; la transparence des procédures, et ce à travers la rationalité, la modernité et la traçabilité des procédures.

Sous réserves des dispositions réglementaires fixées dans le code, il est interdit toute mesure ou disposition fondée sur la nationalité des candidats de nature à constituer une discrimination à leur encontre.

A.2. Les organes de passation des marchés

Le circuit actuel de passation de marchés publics tire sa force de la réforme de la réglementation qui a abouti à la mise en place à date, d'un dispositif réglementaire relativement complet, de l'adoption des textes d'application ainsi que de la mise à disposition des acteurs de la commande publique, des modèles de dossiers types par catégorie tirés des documents types de l'UEMOA et la Banque mondiale. Les principales instances de la passation, de l'exécution et du contrôle des marchés publics prévues par les textes sont : i) les services de passation des marchés publics au niveau des autorités contractantes (Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP); ii) la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers (DG-CMEF) ; et iii) l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP).

Une réforme du système de passation des marchés a été opérée depuis le 02 décembre 2016 avec l'adoption de la Loi N°039-2016/AN portant réglementation générale de la Commande Publique en plus d'une série de textes d'application et la mise en place d'institutions et d'organismes plus conformes aux normes internationales. A cela s'ajoute, la mise à disposition des acteurs de la commande publique, de l'essentiel des documents types utilisés dans la passation des marchés disponibles au niveau du site de l'ARCOP. La compatibilité pour l'essentiel avec les Directives du FIDA est acceptable.

Toutefois, de grands défis subsistent dont entre autres: (i) la lutte contre la corruption et la fraude où le pays est à 42 points sur 100 sur l'indice de perception de la corruption en 2022 selon Transparency International ; (ii) le respect des dispositions réglementaires par tous les acteurs impliqués dans le processus de la commande publique en terme d'équité et de transparence; et (iii) et la responsabilité sociale et environnementale des acteurs.

Il y a également quelques insuffisances sur le plan institutionnel et juridique dont la clarification du rôle des institutions en matière de PPP, la clarification du pouvoir réglementaire de l'ARCOP ; certains marchés échappent aux règles de mise en concurrence sans justification correspondant aux bonnes pratiques ; l'impossibilité de contester le mode de passation et la procédure de sélection retenu, etc.

Sur la base des divergences identifiées dans le système de passation des marchés de la République du Burkina Faso, le risque global pour son utilisation dans les opérations financées par le FIDA est évalué comme « moyen ». Dans le cadre de la passation des marchés, le pays se trouve à un niveau de risque moyen selon la matrice des risques du FIDA qui a été établie.

B. Conditions Générales

Les marchés de biens, de travaux et de services financés par le fonds seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les Directives du FIDA pour la passation des marchés du 17 Septembre 2010, révisées en décembre 2019. Chaque PTBA comprendra un PPM où seront indiqués les procédures à suivre par l'Emprunteur afin de s'assurer de la compatibilité avec les Directives du FIDA en matière passation des marchés.

Le plan de passation des marchés précise, entre autres, la méthode de passation des marchés pour chaque contrat, les seuils et préférences applicables dans le cadre du Programme. Un Plan de Passation de marchés relatif à la première année plus 6 mois soit 18 mois de mise en œuvre du projet sera élaboré par l'UGP et soumis à non objection du FIDA. Ensuite et pour chaque année suivante, un plan annuel de passation de marchés sera élaboré et intégré au PTBA. Il fera l'objet d'une approbation par le Comité national de pilotage et par le FIDA par « Non Objection » à travers le système intégré de passation des marchés (OPEN) OPEN end to end avant sa mise en œuvre.

Le Coordonnateur du projet (RESI-2P) est responsable de la bonne exécution de toutes les activités de passation des marchés au niveau du projet en sa qualité de gestionnaire des crédits et d'ordonnateur des dépenses.

La fonction Achat exige qu'un service opérationnel et spécialisé en assure la gestion par le contact avec les fournisseurs dans le but de pourvoir aux besoins des services par des articles acquis aux meilleures conditions de qualité, délai de livraison, prix et paiement.

Le Responsable de passation des marchés du projet RESI-2P, les assistants de passation des marchés et celui du service administratif et financier ont la responsabilité chacun en ce qui le concerne, des achats et de la gestion des stocks au niveau du Programme. Pour ce faire, ils doivent:

Connaître les besoins des différents Services, Associations/groupements et institutions partenaire en temps utile

Passer les commandes et suivre leur exécution selon les normes et obligations requises.

Les marchés de biens, de travaux et de services financés par le fonds seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.

C. Mesures exceptionnelles liées au COVID 19 ou situation d'urgence prouvée

Le FIDA a élaboré un document d'orientation contenant des mesures exceptionnelles permettant aux projets/programmes d'adopter des approches d'approvisionnement les plus souples et les plus opportunes dans le cadre de la passation des marchés des projets du FIDA afin de minimiser l'impact de la Covid-19 sur la mise en œuvre des projets.

Le projet pourra en cas de réapparition de la Covid-19 ou de situation d'urgence prouvée, utiliser les procédures accélérées de passation des marchés et modalités allégées dans la gestion des processus pour le relèvement et la résilience dans les régions couvertes.

D. Méthodes de Passation de Marchés applicable du projet RESI-2P

D.1. Méthodes de passation des marchés de travaux, fournitures et services autres que les services de consultants

Appel à la concurrence international (ACI). Les contrats de travaux et de fournitures sont attribués sur la base d'un appel d'offres international selon les seuils établis mais les méthodes ci-dessous peuvent également s'appliquer.

Les autres méthodes de passation de marchés de fournitures, de travaux et de services autres que les services de consultants.

Tableau 1 : Méthodes de passation de marchés applicables¹

(a) l'Appel à la Concurrence Nationale (ACN)
(b) La Consultation de Fournisseurs à l'Echelle Nationale (CFN)
(c) La Consultation de Fournisseurs à l'Echelle Internationale (CFI)
(d) Les Marchés de Gré-à-gré (G\G)
(e) Les marchés passés avec la Communauté
(f) Les Marchés passé avec les institutions internationales (UNOPS, UNICEF, PAM, etc.)

D2. Sélection et emploi de services de consultants

Sélection fondée sur la qualité et sur le coût. Les contrats de services de consultants sont attribués conformément à la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût selon les seuils établis mais les méthodes ci-dessous peuvent également s'appliquer.

Autres méthodes de sélection et d'emploi de services de consultants. Le tableau ci-après définit les méthodes de passation des marchés, autres que la Sélection fondée sur la qualité et le coût, qui peuvent être utilisées pour les services de consultants. Le Plan de passation des marchés spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

Tableau 2 : Autres Méthodes de Sélection applicables

Méthodes de Sélection

¹ Ce tableau détermine les méthodes de passation des marchés autres que l'Appel à la Concurrence Internationale, pouvant être utilisées pour les marchés de fournitures/services et des travaux. Le Plan de passation des marchés spécifie les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées

(a) Sélection du Moins-Disant (SMD)
(b) Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants (SQL)
(c) Sélection Fondée sur la Qualité (SQ)
(d) Sélection par Entente Directe (ED)
(e) Sélection avec Enveloppe Budgétaire (SEB)
(f) Sélection de Consultant Individuel (SCI)

E. Marchés passés avec la communauté

Lorsque le projet fera appel à la participation des groupements et autres associations ou institutions financières, il pourra simplifier et adapter les procédures de passation des marchés, le cahier des charges et les clauses contractuelles à condition de respecter les principes de l'économie, de l'efficacité et de la justice sociale. Le rôle de l'Unité de gestion du projet (UGP) est de superviser et d'encadrer la passation des marchés, les décaissements et l'exécution des activités transférées, de façon à garantir la transparence, l'intégrité et le respect des obligations contractuelles, en tenant compte du module Q du Guide pratique de passation des marchés du FIDA « Passation de marchés avec la participation des usagers ».

F. Marchés passés avec les institutions internationales

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet RESI-2P, il est fortement conseillé l'utilisation de l'expertise des agences des Nations Unies ci-après : ONUDI, ONUFEMME, et l'UNOPS, spécialisées dans les domaines des acquisitions de biens, services et/ou travaux afin d'optimiser l'atteinte des objectifs.

G. Examen par le FIDA des décisions relatives à la passation des marchés

Un Plan de Passation de Marchés relatif à la première année plus 6 mois de mise en œuvre du projet sera élaboré et soumis au FIDA. Il mentionnera pour chaque marché, la méthode et les seuils proposés. Ce premier plan de passation des marchés de 18 mois sera une des conditions préalables aux négociations.

Toutes les activités de passation des marchés dont les seuils requièrent un avis préalable du fonds à une étape quelconque du processus doivent obligatoirement faire l'objet de revue, certifié par un avis de non objection en bonne et due forme obtenu du chargé de portefeuille. Les seuils proposés par catégorie et les étapes nécessitant un avis préalable sont précisés entre autres² dans le manuel de procédures de gestion administrative, comptable, financier et de passation des marchés du projet, conformément aux accords de prêt et/ou de don et clairement reflétés dans l'annexe sur la passation des marchés au niveau du Projet Procurement Arrangement (PPA) adressé à l'Emprunteur ou au Bénéficiaire.

Le contrôle portera sur la conformité de l'activité par rapport au PTBA, au PPM et à la réglementation et il portera également sur l'existence des ressources nécessaires et de son éligibilité ou pas.

G.1- Seuils de passation par catégorie et par méthode

A partir d'un certain seuil, toutes les acquisitions de biens/travaux et services seront passées selon les méthodes indiquées ci-après :

Marchés de Biens. Les seuils pour les acquisitions de biens et équipements sont les suivants :

Appel d'Offres International, tous les contrats d'un montant \geq 200.000 USD;

Appel d'Offres National (AON), pour les contrats d'un montant < 200.000 USD ;

Consultation de fournisseurs à l'échelon national (consultation d'un minimum de trois (3) fournisseurs) pour les contrats d'un montant \leq 100.000 USD.

Travaux. Les seuils des travaux sont les suivants :

Appel d'offres international, tous les contrats d'un montant \geq 1.000.000 USD;

Appel d'offres national (AON), pour les contrats d'un montant < 1.000.000 USD ;

Consultation de fournisseurs à l'échelon national/demande de prix (consultation d'un minimum de trois (3) fournisseurs/prestataires) pour les contrats d'un montant \leq 250.000 USD.

Services, consultatifs ou autres Pour les services de consultants, la méthode standard appliquée sera la sélection fondée sur la qualité et le coût. Toutefois, en période d'urgence, la méthode fondée sur la qualification des consultants sera utilisée. Le tableau ci-après donne, les seuils indicatifs par méthode sélection

Méthodes de Sélection	Seuil applicable en USD
(a) Sélection Basée sur la qualité et le coût (SBQC)	\geq 150.000
(b) Sélection Basée sur la Qualité (SBQ)	\geq 150.000
(b) Sélection Basée sur les Qualifications des Consultants (SQL)	\leq 70.000
(c) Sélection du Moins-Disant (SMD)	< 150.000
(d) Sélection avec Enveloppe Budgétaire (SEB)	< 150.000
(e) Sélection par Entente Directe (ED)	Tout montant
(f) Sélection de Consultant Individuel (SCI)	\leq 35.000

G.2- Seuils de revue à priori par catégorie

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de passation des marchés au projet RESI-2P et conformément au paragraphe 80 des Directives de la passation des marchés relatifs aux projets, le FIDA procédera à un examen préalable dans les cas suivants :

Attribution d'un marché pour l'acquisition de biens et d'équipements d'un coût \geq 70.000 USD ;

Attribution d'un marché pour l'exécution des travaux d'un coût estimatif \geq 150.000 USD ;

Attribution d'un marché pour la prestation de services de consultants/firmes d'un coût estimatif \geq 60.000 USD.

Attribution/renouvellement de tout contrat direct quel qu'en soit le montant.

G.3- Modalités additionnelles

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet RESI-2P, la publication préalable d'un avis à manifestation d'intérêt est obligatoire pour établir la liste restreinte pour toute sélection sur la base de la qualification des consultants et le recrutement des consultants à titre individuel sauf cas d'urgence signalée. La sélection Basée sur la qualité peut être utilisée dans le recrutement des firmes pour n'importe quel montant si la justification est véritablement établie.

La publication d'un avis à manifestation d'intérêt à l'international est également obligatoire pour tout contrat > 100.000 dollars US.

Le projet RESI-2P sera géré en supervision directe du FIDA avec une unité de gestion autonome et avec un personnel dédié.

H. Marge de préférence

Pour les marchés de biens, fournitures et travaux de génie civil passés selon les procédures d'ACI et financés à partir des fonds du projet, il serait accordé une marge de préférence aux biens fabriqués et travaux réalisés sur le territoire de l'Emprunteur, conformément aux dispositions des Directives du FIDA du 17 septembre 2010 et révisées en décembre 2019. Le PPM et les documents d'appel d'offres pour ces marchés doivent refléter i) cette préférence, ii) les modalités pour l'établir dans la comparaison des offres ; et iii) les renseignements demandés pour justifier le droit d'un soumissionnaire de bénéficier de ladite préférence. La nationalité du producteur ou du fournisseur n'est pas considérée comme une condition d'admission.

I. Dispositions complémentaires

I.1. Fraude et corruption

La passation des marchés au projet RESI-2P est alignée à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et la corruption et à cet effet, tous les outils disponibles devront être utilisés durant la mise en œuvre des PPM validés et non objectés pour chaque exercice.

Ceci concerne toutes les pratiques frauduleuses, les actes de collusion et/ou actes de coercition au niveau des marchés passés dans le cadre du projet RESI-2P et ces actes devront être signalés immédiatement à l'adresse suivante :

Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO), Section des enquêtes - Via Paolo di Dono, 44 - 00142 Rome (Italie)

Courriel: anticorruption@ifad.org

Téléphone: +39 0654592888

Télécopie: +39 0654597888

<https://www.ifad.org/fr/anti-corruption>

I.2. Prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

La mise en œuvre des activités de passation des marchés du projet RESI-2P se fera en parfaite observation des dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Il sera inclus dans tous les contrats conclus avec le personnel des projets, les sous-traitants, les fournisseurs et d'autres tiers devant bénéficier des fonds du FIDA, des dispositions qui: (i) interdisent tout acte de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles ; (ii) établissent l'obligation de signaler immédiatement au FIDA ou au bénéficiaire des incidents de cette nature en relation avec une activité ou une opération financée ou gérée par le FIDA ; (iii) prévoient la résiliation immédiate du contrat sur la base d'actes avérés de harcèlement, d'exploitation ou d'atteintes sexuelles en relation avec une activité ou une opération financée ou gérée par le FIDA.

Le projet RESI-2P aura la qualité d'organisme de droit public et sera de ce fait considéré comme autorité contractante. Il sera alors mis en son sein une Commission de Passation des Marchés (CPM). Les membres de la CPM bénéficieront d'une formation technique sur la passation des marchés selon les nouvelles Directives du FIDA de 17 Septembre 2010, révisées en Décembre 2019 y compris sur

les nouveaux outils, sur l'éthique et sur la politique de tolérance zéro du FIDA en matière de fraude et de corruption ainsi que du harcèlement sexuel.

J. Personnel & formation

J.1. Recrutement du personnel du projet RESI-2P

Recruter de manière compétitive tout le personnel du projet sur la base d'un appel à candidature dont le processus sera géré par un Cabinet/Bureau spécialisé ou une expertise externe avec une commission nationale mise en place à cet effet. Le recrutement de ce prestataire se fera après avis de non objection et les résultats issus de ces travaux devront également faire l'objet d'un avis de non objection du FIDA.

Le projet recrutera un(e) chargé(e) de passation de marchés au sein de l'UGP qui apportera un soutien au projet en termes de gestion et de suivi de la passation des marchés concernant le financement du FIDA selon ses procédures. Cet expert devra avoir une expérience minimale de 7 ans en la matière et une bonne connaissance des procédures de passation des marchés des bailleurs de fonds traditionnels, tels que la BAD, la BM et/ou le FIDA. Le niveau de qualification requis et les tâches spécifiques de ce spécialiste sont décrits à l'annexe 1. Il sera assisté d'Assistants en passation des marchés au niveau des régions couvertes.

J.2. Formation du personnel en passation des marchés selon les nouvelles Directives du FIDA et utilisation du CMT

En termes de renforcement des capacités, il sera organisé un atelier de formation en passation des marchés selon les procédures du FIDA pour l'ensemble du personnel du projet RESI-2P en début de projet pour les outiller en la matière afin d'optimiser la mise en œuvre.

Ces formations concerneront en priorité le cours de certification BUILD PROC qui est une obligation pour toutes les positions occupées en passation des marchés. L'autre formation va porter sur l'utilisation de l'outil de suivi des contrats (CMT) qui est rendu obligatoire pour tous les contrats adjudgés réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du projet RESI-2P. Le CMT va remplacer le C10 et le C11 relatif au registre des contrats. Ces formations en faveur du personnel impliqué dans les acquisitions porteront également sur le nouveau système End2End appelé PETE qui sera lancée cette année ainsi que le nouveau modèle de PPM.

K. Analyse des dossiers type d'appel d'offres

Dossiers standards (nationaux) d'appel d'offres : Le pays s'est doté des dossiers standards ci-après: (i) le Dossier – type d'appel d'offre pour les marchés de travaux ; (ii) dossier type d'appel d'offres utilisé pour la passation des marchés de fournitures/ équipements et services courants; (iii) dossier d'appel d'offre type (pour les prestations intellectuelles (DP).

Ces dossiers standards nationaux d'appel d'offres pour les biens, travaux et la Demande des propositions pour les Prestations Intellectuelles y compris les conditions générales de contrat (CGC) ainsi que les mécanismes de règlement des différends et procédures d'exécution des décisions découlant desdits différends, ont été examinés et le risque pour leur utilisation dans les opérations financées par le FIDA est évalué comme « modéré » du fait que ces dossiers type Nationaux d'appels d'offres (DNAO) sont disponibles et globalement conformes aux standards internationaux. (Cf. Rapport d'évaluation du système-pays en mai 2022 selon le MAPS II).

Ces dossiers standards sont obligatoires dans les passations des marchés publics.

Il faut toutefois noter quelques insuffisances notamment :

La disposition des DAO types consistant à rejeter des offres pour des erreurs arithmétiques entraînant une variation de plus de 15% de l'offre initial ;

Les préférences locales ajoutées par la législation au cadre UEMOA confèrent à l'ensemble un caractère discriminatoire au détriment des entreprises étrangères et des entreprises burkinabés.

Sur la base des constats ci-dessus, nous recommandons l'utilisation prioritaires des documents types élaborés par le FIDA ou le FIDIC selon les cas qui tiennent compte de façon effective les normes des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) du FIDA à défaut l'utilisation des documents types nationaux toutes les fois qu'ils ne sont pas en contradiction avec ceux du FIDA.

L. Évaluation Secap des risques lies a la passation des marchés

Les Dossiers d'appel d'offres se conformeront aux directives PESEC du FIDA qui définissent les engagements et les responsabilités du FIDA en matière de durabilité sociale, environnementale et climatique. Il s'applique à tous les nouveaux projets/programmes d'investissement soutenus par le FIDA soumis à l'OSC à partir du 1er septembre 2022. Les DAO s'appliqueront également aux lois et réglementations nationales en matière de code de travail du Burkina Faso, de la lutte contre la violence basée sur le genre, du code d'hygiène, de sécurité et de l'environnement au travail, la lutte contre la traite des êtres Humains.

Les outils PESEC sont utilisés pour identifier les risques et les impacts sociaux, environnementaux et climatiques spécifiques au projet, et garantir que des actions préventives et/ou des mesures d'atténuation appropriées sont intégrées dans la conception et la mise en œuvre du projet. Veuillez consulter la page Internet du FIDA ci-après portant sur le PESEC. <https://www.ifad.org/fr/-/procedures-d-evaluation-sociale-environnementale-et-climatique-pesec-du-fida> pour plus d'information.

Les points ci-après doivent ainsi faire l'objet de spécifications générales :

Interdiction de travail d'enfants : Le Programme n'emploiera pas des enfants en dessous de l'âge légal à l'emploi ;

Conditions des femmes : les femmes jouiront de conditions particulières en situation de grossesse et durant l'allaitement de leur enfant ;

Inclusion des personnes vivant avec le handicap : Leur handicap ne sera pas un facteur de frein pour le bon fonctionnement des activités ;

Interdiction de toute forme de travail forcé ;

Adoption de code de conduite de l'entreprise et du personnel contre le harcèlement sexuel ;

Formation et sensibilisation du personnel de l'entreprise au respect du code de conduite ;

Dispositifs et gestes barrières pour éviter le COVID à mettre en place et à intégrer dans le coût des travaux ;

Sensibilisation contre la propagation des MST/SIDA ;

Intégration des spécifications sur l'hygiène, la santé, la prévention de dangers sur le chantier via la mise en œuvre d'un plan d'hygiène et sécurité pendant les travaux ;

Respect des us et coutumes locaux.

Par ailleurs, tous les travaux dans des zones culturellement sensibles, les qualifications du soumissionnaire doivent inclure une expérience antérieure dans la réalisation de travaux dans ces milieux.

Intégration des risques PESEC dans la passation des marchés

SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES					
Conservation de la Biodiversité	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
1.1- Le projet pourra-t-il impliquer ou conduire à la conversion de la dégradation de la biodiversité, des habitats (y compris l'habitat modifié, l'habitat naturel et l'habitat naturel critique) et des écosystèmes supérieurs et des services écosystémiques ?	Oui	Possible	Mineure Impact mineur sur les habitats. Les impacts sont temporaires et confinés à petites surfaces de sensibilité	Modéré	Spécifications techniques à inclure dans les documents d'appel d'offres pour l'achat de matériel de ressources naturelles, celles-ci peuvent inclure des matériaux d'origine éthique. S'assurer de l'utilisation stricte des méthodes de passation des marchés retenues par le PPA, le manuel de procédures du Programme et le manuel de passation des marchés du FIDA.
1.2- Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à des activités impliquant des habitats légalement protégés, officiellement proposés pour la protection ou reconnus comme protégés par les communautés locales traditionnelles et ou des sources faisant autorité (P.X Parc National, Conservation de la Nature, Zone préservée de la Communauté autochtone, ICCA, etc...) ?	Oui	Possible	Modérée Le projet est à proximité d'une zone protégée et les installations associées auront un impact direct, à moins que le projet ne soit modifié	Modéré	Prioriser toujours l'utilisation des dossiers d'appels d'offres ouverts et réserver le recours à des procédures restreintes uniquement dans les cas définis par les Directives du FIDA Application des directives du FIDA et des directives nationales d'approvisionnement en matériaux naturels pour la construction des bâtiments/équipements de production Utiliser les DAO FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions de dollars US
1.8 Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à une passation de marché par l'intermédiaire de fournisseurs primaires de	Oui	Possible	Modérée Le projet exigera l'approvisionnement en ressources naturelles par l'intermédiaire de fournisseurs primaires, et	Modéré	Les dossiers d'appel d'offres prescriront la conformité avec la législation

SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES					
Conservation de la Biodiversité	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
matériels de ressources naturelles ?			l'extraction des ressources est réglementée.		environnementale nationale complétée par la norme1 des PESEC le cas échéant.
Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
2.3 Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à un engagement dans des domaines de la foresterie, y compris l'exploitation de forêts naturelles, le développement de plantations et/ou le reboisement ?	Oui	Possible	Modérée Une composante du projet est axée sur la foresterie et cet aspect est bien règlementé.	Modéré	L'approvisionnement en ressources, telles que les plantes, sera effectué de manière éthique, conformément aux instructions à inclure dans les documents d'appel d'offres correspondants. Utiliser les DAO FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions de dollars US Les dossiers d'appel d'offres prescriront la conformité avec la législation environnementale nationale complétée par la norme2 des PESEC le cas échéant. Pour l'évaluation des offres, envisager le coût sur le cycle de vie pour les achats d'équipements énergivores
2.4 Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner une consommation importante de matières	Oui	Possible	Majeure Le projet nécessitera une consommation de matières premières, d'énergies et ou d'eau.	Substantiel	L'approvisionnement en matières premières sera effectué de manière éthique avec des instructions ainsi l'utilisation des sources d'énergie

SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES					
Conservation de la Biodiversité	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
premières, d'énergie et/ou d'eau ?			Ce sera une composante du projet et les contrôles réglementaires sont faibles.		renouvelable à inclure dans les documents d'appel d'offres correspondants. Utiliser les DAO FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant supérieur à 5 millions de dollars US Les dossiers d'appel d'offres prescriront la conformité avec la législation environnementale nationale complétée par la norme2 des PESEC le cas échéant. Introduire le code de bonne conduite du personnel du contractant et le PGSS du contractant
2.5 Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner une extraction, un détournement ou un confinement important d'eau de surface ou souterraine (par exemple, construction de barrages, de réservoirs, d'aménagements de bassins fluviaux, d'extraction d'eau souterraine) ?	Oui	Possible	Modérée Le projet a besoin d'une quantité considérable d'eau souterraine ou d'eau de surface. Cela nécessitera une extension mineure des sources existantes. Il comprend le système de réhabilitation/développement d'irrigations à grandes échèles- en dessous de 300 hectares par région	Modéré	Intégration dans les documents d'appel d'offre des exigences d'aménagement a économie d'eau. Utiliser les DAO FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions de dollars US Les dossiers d'appel d'offres prescriront la conformité avec la législation environnementale nationale complétée par la norme2 des PESEC le cas échéant.

SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES					
Conservation de la Biodiversité	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
2.6 Le projet pourrait-il impliquer des apports d'engrais et d'autres agents modificateurs ?	Oui	Possible	Modérée Le projet nécessite l'utilisation d'engrais, mais des options sont disponibles pour remplacer les engrais polluants par des alternatives plus écologiques.	Modéré	Les fournisseurs d'engrais et de pesticides seront tenus d'opérer conformément aux normes de sauvegarde SECAP Utiliser les DAO FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions de dollars US Les dossiers d'appel d'offres prescriront la conformité avec la législation environnementale nationale complétée par la norme ² des PESEC le cas échéant.
2.7 Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à l'achat, à la fourniture et/ou à l'utilisation de pesticides sur les cultures, le bétail, l'aquaculture ou la foresterie ?	Oui	Possible	Modérée Le projet nécessite l'utilisation de pesticides, mais des options sont disponibles pour remplacer les pesticides potentiellement polluants par des alternatives plus écologiques.	Modéré	Le projet ne fournira ni n'achètera de pesticides contenant des ingrédients actifs interdits ou restreints en vertu des traités et accords internationaux applicables, ou répondant aux critères de cancérogénicité, mutagénicité ou toxicité pour la reproduction, tel qu'établi par les organismes internationaux compétents. Se référer à la liste des pesticides homologués dans les dossiers d'appel d'offre Utiliser les DAO FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions de dollars US

SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES					
Conservation de la Biodiversité	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
					<p>Les dossiers d'appel d'offres prescriront la conformité avec la législation environnementale nationale complétée par la norme2 des PESEC le cas échéant.</p> <p>Encourager l'utilisation des savoirs locaux (patrimoine immatériel)</p> <p>Encourager l'expérience professionnelle antérieure dans des contextes similaires à proximité ou probabilité de présence de sites de patrimoine matériel</p> <p>Dans les conditions contractuelles, intégrer des clauses de sauvegarde pour la protection des « découvertes fortuites »</p>
Peuples Autochtones	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
	Non				
Travail et conditions de travail	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
5.1 Le projet pourrait-il opérer dans des secteurs ou des chaînes de valeur caractérisée par des conditions de travail qui ne respectent pas la législation nationale du travail ou les	Oui	Possible	<p>Modérée</p> <p>Le projet opère dans des secteurs ou des chaînes de valeur qui, par le passé, ne respectaient pas les lois nationales du travail ou les</p>	Modéré	Spécifier dans les clauses des dossiers d'appel d'offres des entreprises toute forme de discrimination et de travail forcé, et le respect de la loi nationale du Burkina Faso en la matière.

SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES					
Conservation de la Biodiversité	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
engagements internationaux ? (Remarque : cela peut inclure des pratiques discriminatoires, une forte inégalité entre les sexes et le manque d'égalité des chances, le déni de la liberté d'association et de négociation collective, les travailleurs migrants)			engagements internationaux, mais qui sont désormais correctement réglementés au niveau national. Cependant, les chaînes de valeur internationales ne sont pas régulièrement auditées pour leurs performances environnementales ou sociales.		Respecter les normes fondamentales du travail de l'OIT (pas de travail des enfants ou de travail forcé ; égalité des chances, non-discrimination et liberté d'association). Utiliser les DAO FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions de dollars US. Les dossiers d'appel d'offres prescriront la conformité avec la législation complétée par la norme 5 des PESEC le cas échéant. Dans les conditions contractuelles, prévoir un mécanisme permettant aux emprunteurs de payer directement les sous-traitants en cas de retard de paiement injustifié de la part du contractant principal.
5.3 Le projet pourrait-il impliquer des enfants (a) en dessous de l'âge minimum d'emploi défini au niveau national (généralement 15 ans) ou (b) au-dessus de l'âge minimum d'emploi défini au niveau national mais en dessous de l'âge de 18 ans dans des	Oui	Possible	Modérée Le projet ne fonctionne pas dans des secteurs ou des chaînes de valeur où le travail des enfants était évident dans le passé. Le statut de la réglementation du travail forcé n'est actuellement pas clair.	Modéré	Spécifier dans les clauses des dossiers d'appel d'offres des entreprises l'interdiction de travail d'enfants en se référant aux directives de l'OIT sur l'âge de travail et sur la législation nationale portant sur cette question. Les dossiers d'appel d'offres prescriront la conformité avec la législation nationale

SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES					
Conservation de la Biodiversité	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
activités soutenues ou dans des chaînes de valeur ?					complétée par la norme 5 des PESEC le cas échéant. Dans les conditions contractuelles, prévoir un mécanisme permettant aux emprunteurs de payer directement les sous-traitants en cas de retard de paiement injustifié de la part du contractant principal.
5.4 Le projet pourrait-il : (a) opérer dans un secteur, une zone ou une chaîne de valeur où les producteurs et autres travailleurs agricoles sont généralement exposés à des risques professionnels et de sécurité importante, et/ou (b) promouvoir ou utiliser des technologies ou des pratiques qui posent des problèmes de sécurité et de sécurité au travail ? risques pour la santé (SST) pour les agriculteurs, les autres travailleurs ruraux ou les populations rurales en général ? (Remarque : les risques en matière de SST dans l'agriculture peuvent inclure : les machines et outils dangereux ; les produits	Oui	Possible	Modéré Le projet fonctionne dans un secteur, une zone ou une chaîne de valeur où les travailleurs sont occasionnellement exposés à des risques importants en matière de SST et où la réglementation est connue pour être faible ou inexistante.	Modéré	Des mesures relatives à la SST, visant à protéger les travailleurs du projet contre les blessures, les maladies ou les impacts associés à l'exposition aux dangers rencontrés sur le lieu de travail ou pendant le travail seront incluses dans les spécifications techniques des documents d'appel d'offres et les entrepreneurs seront tenus de s'y conformer. Les mesures SST seront aussi établies conformément au Code national du Burkina Faso sur l'hygiène de sécurité et l'environnement au travail. Les dossiers d'appel d'offres prescriront la conformité avec la législation nationale complétée par la norme 5 des PESEC le cas échéant.

SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES					
Conservation de la Biodiversité	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
chimiques dangereux ; les agents toxiques ou allergènes ; les substances ou agents cancérigènes ; les maladies parasitaires ; les maladies animales transmissibles ; les espaces confinés ; les risques ergonomiques ; les températures extrêmes ; et le contact avec des substances dangereuses et toxiques animaux, reptiles et insectes. Les risques psychosociaux peuvent inclure la violence et le harcèlement.)					Dans les conditions contractuelles, prévoir un mécanisme permettant aux emprunteurs de payer directement les sous-traitants en cas de retard de paiement injustifié de la part du contractant principal.
Santé, sûreté et sécurité communautaires	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
6.1 Le projet pourrait-il être à risque de maladies aquatiques ou d'autres maladies à transmission vectorielle (par exemple, des habitats de reproduction temporaires) et/ou des maladies transmissibles/non transmissibles ?	Oui	Possible	Modérée Le projet est situé dans une zone où il existe des preuves passées d'impacts négatifs de maladies d'origine hydriques ou d'autres maladies à vecteurs ou maladies transmissibles/ non transmissibles mais lorsque la réglementation ou le confinement de ces impacts s'est révélé efficace.	Modéré	Application et respect du plan d'action genre aux fournisseurs et pourvoyeurs de service. Inclure dans les clauses générales des dossiers d'appel d'offres des fournisseurs, des sous-traitants et des prestataires de services, le respect (i) de la politique du FIDA en matière de prévention et de réponse au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus sexuels et des

SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES					
Conservation de la Biodiversité	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
					références obligatoires aux politiques de sécurité seront incluses dans les documents d'appel d'offres et les contrats conclus ; et (ii) de la loi nationale Burkinabaise relative à la lutte contre la violence basée sur le genre.
6.2- Le projet pourrait-il avoir des impacts négatifs involontaires sur la nutrition ?	Oui	Peu probable	Mineure Impacts mineurs sur l'alimentation coutumière ou traditionnelle, entraînant des problèmes de santé occasionnels	Faible	Dans les conditions contractuelles, préciser que l'afflux de travailleurs provenant de zones extérieures à la zone du projet sera limité au strict minimum
6.5- Le projet pourrait-il impliquer ou conduire au transport, au stockage et à l'utilisation et ou l'élimination de matières dangereuses (exemple : explosif, carburant et autre produit chimique pendant la construction)?	Oui	Peu probable	Modérée Le projet impliquera très probablement le transport, le stockage et l'utilisation et ou l'élimination de matières dangereuses. Cependant, la réglementation des matières dangereuses est efficace et il n'y a pas de preuves récentes d'accidents.	Modéré	Utiliser les DAO FIDA/non-FIDIC pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions de dollars US.
6.6- Le projet pourra -t-il avoir des effets négatifs sur les écosystèmes et les services écosystémiques pertinents pour la santé des communautés (par ex, nourriture, purification des	Oui	Possible	Mineure Le projet n'aura que des impacts mineurs sur les services écosystémiques, et ceux-ci peuvent être atténués grâce à une	Modéré	

SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES					
Conservation de la Biodiversité	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
<p>eaux de surface, tampon naturel contre les inondations) ?</p> <p>6.7 Le projet pourrait-il entraîner un potentiel de violence sexiste, y compris le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels, en raison de l'afflux de main-d'œuvre, de la redistribution des terres ou d'autres actions qui modifient la dynamique communautaire ?</p>	Oui	Possible	<p>planification standard de la gestion environnementale.</p> <p>Modérée</p> <p>Des changements modérés dans la dynamique communautaire peuvent entraîner un potentiel accru de violences sexistes ou d'exploitations sexuelles. Les interventions en matière de violences sexistes sont intégrées dans la conception du projet.</p>	Modéré	
<p>6.8 Le projet pourrait-il entraîner une augmentation du trafic ou une modification de la fluidité du trafic ?</p>	Oui	Peu Probable	<p>Mineure</p> <p>Le projet entrainera une augmentation mineure du volume de trafic. Seule une augmentation légère de blessure ou de décès.</p>	Faible	<p>Inclure la prise en compte dans les documents d'appel d'offre et le contrat des prestataires de services les mesures sécuritaires liées à l'augmentation du trafic, notamment l'ensemble de signalisation conformément au code de la route nationale.</p>
<p>6.9 Le projet pourrait-il entraîner un afflux de travailleurs du projet ?</p>	Oui	Peu probable	Négligeable	Faible	<p>Application des politiques sur les conditions de travail de la main-d'œuvre et des stratégies de ciblage dans le cadre du projet.</p>

SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES					
Conservation de la Biodiversité	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
			Le projet ne nécessite un afflux de travailleurs du projet		Inclure dans les conditions contractuelles que l'afflux de travailleurs provenant de zones extérieures à la zone du projet sera limité au strict minimum.
Réinstallation physique et économique	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
	Non				
Intermédiaires financiers et investissements directs	Oui/Non	Probabilité	Conséquence	Niveau des risques	Recommandations pour les passations de marchés
8.6 L'institution fournie-t-elle un canal de communication stable avec les parties prenantes et les communautés locales (par ex. un mécanisme de réparation des griefs) ?	Oui	Probable	Mineure Les communautés et les parties prenantes peuvent contacter l'Institution et établir un processus pour institutionnaliser les canaux de communication (par ex. le système de gestion des plaintes et les statistiques de formation en conséquence).	Modéré	Utilisation de contrat standard de consultant national ou du FIDA avec des conditions contractuelles spéciales adaptées au contexte du projet et au PGESC/CGESC de l'emprunteur Recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un SGES spécifique au FDA et aux IMF Intégration des critères de sauvegarde environnementale et sociale dans la sélection des prestataires y compris les institutions de microfinance.

M. Leçons apprises des autres projets au Burkina Faso

Les projets jusqu'ici financés par le FIDA (exemple projet Neer-Tamba et/ou PAPFA) se caractérisent par un nombre élevé de petits marchés, exécutés dans diverses zones rurales éparpillées. Or, le secteur privé reste faible et fragilisé par les récentes crises sécuritaires, économiques et/ou sanitaires.

Des réflexions doivent être menées en termes d'approche et de principe d'intervention des nouveaux projets. A cet effet, les points suivants méritent d'être approfondis.

Comment diminuer annuellement le nombre de marchés, tout en assurant un montant correspondant au volume de décaissement escompté ? Le regroupement des activités / marchés peut être une solution, car cela intéresserait sûrement les firmes ayant une assise solide, mais cela risque de se heurter au point suivant.

Le principe de pérennisation des actions implique forcément à coopérer avec des Partenaires de proximité et/ou de relever la capacité des petits acteurs locaux pour en faire des Partenaires pérennes. Comment alors concilier le concept du faire-faire ou faire-avec (principe de délégation de maîtrise d'ouvrage ou d'œuvre) avec des compétences, aptitudes, et capacités limitées en zones rurales ? L'idée d'un appui dégressif assorti de transfert de compétences devrait être instaurée et mise en avant dès le démarrage pour éviter les comportements opportunistes de certains acteurs.

Dans cette optique, un projet à plusieurs phases serait plus indiqué que plusieurs projets complémentaires pour le maintien des acquis, et apprécier les impacts des interventions dans la durée, tout en évitant des ruptures au niveau des Partenaires / bénéficiaires.

Comme tout projet, l'équipe exécutive est assez restreinte, et généralement sectorisée. Les contraintes et retards s'observent notamment dans l'évaluation des offres, car en sus de leurs tâches habituelles, les techniciens sont souvent en mission. Ainsi, tout nouveau Projet gagnerait en capacité et célérité en valorisant les compétences des Agents du Ministère de tutelle, en termes d'appui ponctuel (voire permanent) dans toutes les phases d'exécution de la Passation des Marchés, dont notamment dans l'évaluation des offres/propositions, et aussi dans la validation des livrables. Le traitement de ces Agents devrait être clairement bien défini lors des formulations.

Dans le contexte actuel de précarité et instabilité où l'évolution des prix est palpable, et non-maitrisable, une actualisation périodique des estimations (en termes de besoins et de montant) devrait être systématique pour éviter les procédures infructueuses suite à des prix exorbitants. Par ailleurs, les modèles de consultation pourraient prévoir des clauses de variation de quantité avant même l'attribution de contrat notamment sur les consultations de fournisseurs ou demande de prix.

Le recours à la décentralisation de la passation des marchés devrait être envisagée de façon formelle. Toutefois, cela devrait être mené de concert avec les mesures suivantes :

Utilisation prioritaire des modèles de dossier d'appel à la concurrence et de modèles de rapport d'évaluation du FIDA, en version française (langue officielle de travail dans le pays). Cela éviterait beaucoup de confusions en cas de divergences entre les règles du FIDA et celles des Marchés publics ;

Clarification des rôles et attributions du Responsable National de la Passation des Marchés dans la supervision / suivi des processus conduits au niveau régional dans l'exécution de la passation des marchés ;

Le renforcement permanent des capacités des structures des services publics impliquées et PME a permis l'atteinte des objectifs (PAMO et UGP) ;

La réalisation diligente des contrats a été grandement favorisée par la mise en place des différentes synergies et cadres de concertation aux niveaux régional et local pour aplanir les divergences et surmonter les difficultés au cas par cas.

Activités de passation des marchés dans le cadre des composantes des projets

Plusieurs acquisitions de biens et services sont prévus au cours des 18 premiers mois au niveau de toutes les composantes conformément au PTBA et au PPM joints en annexe. Ces activités feront l'objet de la publication d'un avis général de passation des marchés pour tous les marchés importants par catégorie. Ces acquisitions porteront entre autres sur :

Catégorie Biens/équipements : Achat matériel roulant (Lot1 : Véhicules 4X4 station wagon, Lot2 : Véhicules 4X4 Pick-up, Lot3 : Motos); Achat d'équipements audio visuels; achat de logiciel de gestion.

Catégorie Travaux : Recrutement d'entreprise pour la réalisation des travaux de réhabilitation de 100 ha de bas-fonds (PRP en PAFR/Seuils) ; Recrutement d'une entreprise pour la réalisation des travaux de réhabilitation de 10 ha de PM avec puits ; Recrutement d'entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagement de 25 ha de bas-fonds ; Recrutement d'entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagement de 150 ha de bas-fonds ; Recrutement d'entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagement de 12,5 ha de PM avec forage ; Recrutement d'entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagement de 25 ha de PM avec des puits tubés ; Sélection d'une entreprise pour la réalisation des travaux de réhabilitation de 10 km de pistes.

Catégorie services consultatifs : Recrutement d'un cabinet/Bureau pour l'élaboration de Plans directeurs de résilience (Centre-Ouest) ; Recrutement d'un cabinet/Bureau pour l'élaboration des Plans de consolidation et de résilience (Nord) ; Recrutement d'un cabinet/bureau pour réaliser des études techniques de 509 ha de bas-fonds (PRP en PAFR/Seuils) ; Recrutement d'un cabinet/bureau pour la réalisation des études techniques et environnementales des travaux d'aménagement de 300 ha de bas-fonds ; Recrutement d'un cabinet/bureau pour le suivi contrôle des travaux d'aménagement de 150 ha de bas-fonds ; Recrutement d'un consultant pour réaliser les études techniques et environnementales en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de 25 ha de PM avec forage ; Sélection d'un cabinet/bureau pour la réalisation des études techniques et environnementales en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation de 20 km de pistes ; Sélection d'un bureau pour réaliser une étude de la chaîne de valeur des produits végétaux et PFNL: céréales, légumineuses tubercules (étude de marché et d'opportunités d'investissement dans les filières) ; Recrutement d'un cabinet/bureau pour la mise en place et suivi du système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS).

Stratégie de passation de marché

Analyse du contexte politique, économique, social, technologique, juridique, environnemental (PESTEL).

Au plan Politique : la transition en cours depuis 24 janvier 2022 repose sur la Charte du 14 octobre 2022, le Plan d'action de la transition (PAT 2022–2025) et le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD 2023–2025). En dépit de l'insécurité, les structures régaliennes assurent un fonctionnement régulier de l'administration publique au niveau central et, dans les régions, opèrent de façon prudentielle dans les zones exposées aux incursions meurtrières des groupes armés. Principale référence² des programmes de coopération et de développement, le PA-SD promeut une approche stratégique de stabilisation qui conjugue des actions de sécurité, d'urgence et de développement³. Il fédère l'action commune du Système des Nations unies à travers l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement intérimaire des Nations unies (UNIDAP) pour accompagner la transition. Le pays se prépare au retour à l'ordre constitutionnel mais le Burkina fait face à beaucoup de défis politique.

Au plan Économique : Le Burkina Faso fait face à une crise multidimensionnelle. Les conflits, la vulnérabilité chronique aux événements météorologiques extrêmes tels que la sécheresse, les vents violents et les inondations, combinés aux effets du Covid-19, ont entraîné la détérioration de la sécurité alimentaire⁴. Avec plus de 40% de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté, le Burkina Faso fait face à un défi majeur au regard de l'objectif de développement durable visant l'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030 (Odd 1). En 2021, le pays figurait au 184^e rang sur 191 pays selon l'Indice de développement humain (IDH). Le contexte actuel de fragilité impose des efforts considérables de développement socioéconomique en particulier en milieu rural où une personne sur deux (51%) vit en dessous du seuil de pauvreté, et qui concentre 92% des pauvres que compte le pays.

Au plan Social : l'augmentation des déplacements de population, dont la majorité sont des agriculteurs et des éleveurs, marque une perturbation généralisée des moyens de subsistance et des marchés agricoles, entravant l'accès à la nourriture et augmentant la prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition parmi les ménages vulnérables.⁵ La forte concentration des populations dans les zones d'accueil de personnes déplacées accentue la pression sur les ressources naturelles et un désœuvrement des populations, particulièrement des femmes et des jeunes. Elle a entraîné le dysfonctionnement de plusieurs marchés qui subissent une pression liée à l'accroissement de la demande notamment pour les produits céréaliers indispensables pour l'agro-industrie. L'augmentation subséquente des prix des produits alimentaires de base limite leur accès aux ménages vulnérables avec un impact négatif sur leur pouvoir d'achat : en 2022, les prix des céréales

2 Le PA-SD 2023-2025 est considéré comme l'instrument central d'opérationnalisation de la Politique nationale de développement (le PNDES-II)

3 Le PA-SD 2023-2025 met en œuvre quatre piliers : (i) Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; (ii) Répondre à la crise humanitaire ; (iii) Refonder l'État et améliorer la gouvernance ; et (iv) Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

4 En particulier dans les régions du Centre-Nord, du Nord, du Sahel et de l'Est touchées par les conflits

5 <https://www.fao.org/3/cb9424en/cb9424en.pdf/>

de base ont varié de plus de 60% par rapport à la moyenne quinquennale⁶. De même la flambée du prix des intrants chimiques et la dégradation des sols ne permet plus une production répondant aux besoins immédiats et sur le long terme des populations.

Le marché national est précaire et volatile, les PME non équipés et de faible capacité financière.

Au plan Technologique : la crise sécuritaire a entraîné un corolaire de crises humanitaires (famine, Personnes déplacés internes, absence d'agriculture dans certaines zones...) qui ont fortement ébranlé l'économie burkinabè. Toutefois, l'économie du Burkina Faso est restée dans une dynamique positive et cela grâce à la contribution de l'économie numérique avec le développement de certaines applications telles que : eSINTAX, la Télé déclaration et télé paiement... Au regard de ces résultats probants, les dirigeants sont en réflexion pour les approfondir ou encore essayer de toucher les marchés publics ou bien les services administratifs de façon Générale.

En outre, le Projet national du Burkina Faso dans le cadre du Programme mini-réseaux pour l'Afrique du FEM/PNUD ou « Projet Africa Minigrids » vise à soutenir l'accès à l'énergie propre en vue, d'une part, d'augmenter la viabilité financière des bénéficiaires, et d'autre part, de promouvoir l'investissement commercial à grande échelle dans les mini-réseaux solaires photovoltaïques au Burkina Faso. Sa particularité est la promotion de l'innovation et le transfert de technologie pour des percées dans le domaine de l'énergie durable pour une énergie renouvelable décentralisée avec stockage d'énergie.

Au plan Environnemental : le renforcement de la résilience demeure un élément crucial pour le Burkina Faso dont une grande partie du territoire reste très exposée et très vulnérable aux effets du changement climatique. L'engagement du FIDA pour le climat se traduit par son soutien à la réalisation de l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques) auprès de populations particulièrement vulnérables avec le durcissement rapide des conséquences du changement climatique au niveau mondial.

Au plan Légal : Le pays dispose d'une réglementation conforme pour l'essentiel aux standards internationaux en matière de passation de marchés publics allant d'un code complet aux documents types pour chaque catégorie de marchés. Il existe une nette séparation des fonctions de passation et régulation avec des institutions distinctes à savoir : l'ARCOP & la DG-CMEF.

Analyse SWOT pour l'évaluation des capacités de la SPIU

Forces. La SPIU, dotée d'un personnel compétitif et responsable de la mise en œuvre de tous les projets financés par le FIDA, s'est avérée efficace en fournissant une base solide pour un démarrage rapide de la mise en œuvre et des décaissements en temps opportun.

Faiblesses. Le personnel de base de la SPIU doit être soutenu par des spécialistes techniques spécifiques. La gestion des contrats et le suivi des mécanismes de subvention par la SPIU doivent être renforcés par davantage de formations.

Opportunités. Des systèmes et des structures de gestion financière ont été mis en place par le gouvernement pour le financement du développement. Cet arrangement a profité aux nouveaux projets et à la SPIU, permettant un démarrage rapide avec des besoins de formation supplémentaires limités.

Menaces. Le processus de restructuration du ministère de l'Agriculture a posé quelques défis. L'objectif de la restructuration est de déléguer les opérations et les fonctions de gestion des projets

⁶ Pam, 2022, Évaluation de la fonctionnalité du marché au Burkina Faso.

Burkina Faso

Renforcement de la résilience des petits producteurs Rési-2P DCP-VF-20230721

au sein de la SPIU à l'organisme gouvernemental compétent doté d'un mandat similaire. Le résultat final de la restructuration pourrait entraîner le licenciement d'une partie du personnel existant.

Intégration de l'outil de référencement fournisseur et de l'outil de positionnement de l'offre

Chaque fournisseur doit être divisé en une matrice de quatre catégories, ce qui implique une certaine indication sur la stratégie avec le fournisseur, la fourchette de négociation des prix, l'environnement du marché, etc. De plus, vous pourrez établir des priorités dans des situations où vous pourriez être débordé de travail. Les sous sont les suivants.

Produits de routine : Offre à faible risque et dépenses relatives faibles

Produit à effet de levier : Risque faible et dépenses relativement élevées

Produits critiques : Offre à haut risque et dépenses relatives faibles

Produits stratégiques : Risque élevé et dépenses relatives élevées.

Aperçu du projet

Pays:	Burkina Faso
Nom complet et numéro du projet :	Renforcement de la résilience des petits producteurs (Rési-2p)
Montant du prêt/don du FIDA (\$):	115 072 900 USD
Numéro de prêt/Don:	xx
Nom du contrat d'approvisionnement ou groupe de contrats similaires	<p>Biens/matériels roulants</p> <p>Véhicules 4x4 Station Wagon, Pick-up double cabine & Motos tout terrain.</p> <p>Travaux:</p> <p>Recrutement d'entreprise pour la réalisation des travaux de réhabilitation de 100 ha de bas-fonds (PRP en PAFR/Seuils) ;</p> <p>Recrutement d'entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagement de 25 ha de bas-fonds ;</p> <p>Recrutement d'entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagement de 150 ha de bas-fonds ;</p> <p>Recrutement d'entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagement de 12,5 ha de PM avec forage ;</p> <p>Recrutement d'entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagement de 25 ha de PM avec des puits tubés ;</p> <p>Sélection d'une entreprise pour la réalisation des travaux de réhabilitation de 10 km de pistes.</p> <p>Services de consultant:</p> <p>Recrutement d'un cabinet/Bureau pour l'élaboration de Plans directeurs de résilience (Centre-Ouest) ;</p> <p>Recrutement d'un cabinet/Bureau pour l'élaboration des Plans de consolidation et de résilience (Nord) ;</p> <p>Recrutement d'un cabinet/bureau pour la réalisation des études techniques et environnementale des travaux d'aménagement de de 300 ha de bas-fonds ;</p> <p>Recrutement d'un cabinet/bureau pour la mise en place et suivi du système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS).</p>

Burkina Faso

Renforcement de la résilience des petits producteurs Rési-2P DCP-VF-20230721

Coût estimatif des contrats (\$)	5 418 640 USD
----------------------------------	---------------

I. Acquisition des véhicules

Exigences supplémentaires en matière de durabilité	Oui	Consommation de carburant Réduire les émissions de GES
Type de contrat	Traditionnel	Contrat de fournitures simple
Mécanisme de tarification et d'établissement des coûts	Paiement à la livraison	Contrat de fourniture
Relation fournisseur	Collaboratif	Assurer la livraison des fournitures avec le meilleur rapport qualité-prix et éviter les litiges
Ajustements de prix	Aucun, prix fixe et non révisable	La durée du contrat est inférieure à 18 mois et les éléments sont spécifiques.
Forme du contrat (termes et conditions)	Modalités de paiement Garantie Pénalités de retard Une garantie de performance	Conditions de paiement importantes à prendre en compte si un paiement anticipé est nécessaire ou un paiement à la livraison et à l'acceptation uniquement. Obligation de garantie Clause pénale pour retard selon les règles du FIDA PG pour assurer de bonnes performances
Méthode de sélection des biens et travaux	Appel d'offres Ouvert	AOI
Arrangement de sélection	Pratiques commerciales Agences des Nations Unies (ONU) Marchandises Développement piloté par la communauté Forcer les comptes Accords-cadres	N / A

Approche du marché	Type de compétition Ouvrir National Nombre d'enveloppes/étages Deux enveloppes Négociations (Oui/Non)	Concurrence ouverte pour le marché international
Pré / Post qualification	Post-qualification	Le contrat n'est pas si complexe
Méthode de sélection et d'évaluation du consultant	Sélection basée sur les coûts de qualité (QCBS) Sélection basée sur un budget fixe (FBS) Sélection basée sur le moindre coût (LCS) Sélection basée sur la qualité (QBS) Sélection basée sur les qualifications du consultant (CQS) Sélection directe	N / A
Evaluation des Coûts (Biens et Travaux)	Coûts du cycle de vie	La méthodologie doit être utilisée pour le calcul des coûts du cycle de vie
Préférence nationale	Non	N/A
Critères cotés	Lister le type de critères à utiliser (obligatoire/souhaitable)	Nous avons utilisé la méthode d'évaluation du coût du cycle de vie

II. Travaux : Recrutement d'entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagement de 150 ha de bas-fonds

Attribut	Approche sélectionnée	Justification
Spécifications (normes SECAP)	Conformité avec les documents et spécifications du FIDA, le cas échéant, à l'aide des documents d'appel d'offres FIDIC	SECAP applicable en se concentrant sur la gestion environnementale et sociale
Exigences supplémentaires en matière de durabilité	Oui	Gestion des aspects environnementaux et sociaux
Type de contrat	Concevoir, construire, exploiter, entretenir	Choisir une PME qui sera responsable de la réalisation des travaux d'aménagement des bas-fonds
Mécanisme de tarification et d'établissement des coûts	Temps et matériel	Taux horaire et consommation de matériel
Relation fournisseur	Collaboratif	Réaliser les travaux selon les normes et exigences contenues dans le cahier des charges
Ajustements de prix	Aucun, prix fixe	Le cas échéant sur les augmentations matérielles
Forme du contrat (termes et conditions)	Garantie Peine Une garantie de performance Certificat d'achèvement	Important d'avoir une description précise et des règles de réalisation afin de maintenir VfM
Méthode de sélection des biens et travaux	AOI	Spécification complète conforme aux certificats de qualification et aux normes Demande internationale de devis, y compris les publications sur l'UNDB et les sites Web/journaux locaux

Attribut	Approche sélectionnée	Justification
Méthode de sélection et d'évaluation du consultant	Sélection basée sur les coûts de qualité (QCBS) Sélection basée sur un budget fixe (FBS) Sélection basée sur le moindre coût (LCS) Sélection basée sur la qualité (QBS) Sélection basée sur les qualifications du consultant (CQS) Sélection directe	N / A
Evaluation des Coûts (Biens et Travaux)	Prix de l'offre ajusté (c'est-à-dire corrigé des écarts) Coûts du cycle de vie	Les deux en fonction des conditions contractuelles établies
Préférence nationale	Oui	Les autorités du Burkina peuvent estimer imposer la préférence nationale sur ce marché
Critères cotés	Lister le type de critères à utiliser (obligatoire/souhaitable)	Expérience dans un projet similaire en tant qu'entrepreneur (obligatoire) Mise en œuvre environnementale (obligatoire) – certificats et normes Capacité du personnel TdR du personnel clé (obligatoire) Capacité financière/preuve de liquidité (obligatoire) Certificats de matériel (souhaitable) Équipement pour assurer la qualité (souhaitable)

III. Services de Consultants : Recrutement d'un Cabinet/bureau pour l'élaboration de plans directeurs de résilience (Centre-Ouest)

Attribut	Approche sélectionnée	Justification
Spécifications (normes SECAP)	Conformité / Performances	Utiliser un type hybride de TDR comprenant des qualifications appropriées pour la firme et introduire les normes SECAP et induire l'innovation
Exigences supplémentaires en matière de durabilité	Oui	Introduire les normes liées au RSE
Type de contrat	Traditionnel	Contrat au forfait
Mécanisme de tarification et d'établissement des coûts	Paiement sur livrables	Contrat standard
Relation consultant	Collaboratif	Assurer la livraison des outputs avec le meilleur rapport qualité-prix et éviter les litiges
Ajustements de prix	Aucun, prix fixe et non révisable	La durée du contrat est inférieure à 18 mois et les éléments sont spécifiques.
Forme du contrat (termes et conditions)	Modalités de paiement Garantie Pénalités de retard Une garantie de performance	Conditions de paiement importantes à prendre en compte si un paiement anticipé est nécessaire ou un paiement à la livraison et à l'acceptation uniquement. Obligation de garantie Clause pénale pour retard selon les règles du FIDA
Méthode de sélection des biens et travaux	Appel d'offres Ouvert	N/A

Attribut	Approche sélectionnée	Justification
Arrangement de sélection	Pratiques commerciales Agences des Nations Unies (ONU) Marchandises Développement piloté par la communauté Forcer les comptes Accords-cadres	N / A
Approche du marché	Type de compétition Ouvrir National Nombre d'enveloppes/étages Deux enveloppes Négociations (Oui/Non)	Concurrence ouverte au marché international
Pré / Post qualification	Post-qualification	Le contrat n'est pas si complexe
Méthode de sélection et d'évaluation du consultant	Sélection basée sur les coûts de qualité (QCBS) Sélection basée sur un budget fixe (FBS) Sélection basée sur le moindre coût (LCS) Sélection basée sur la qualité (QBS) Sélection basée sur les qualifications du consultant (CQS) Sélection directe	Oui Non Non Non Non Non
Évaluation des Coûts des prestations	Coûts du cycle de vie	N/A
Préférence nationale	Non	N/A
Critères cotés	Lister le type de critères à utiliser (obligatoire/souhaitable)	Nous avons utilisé la méthode d'évaluation en 2 étapes (Technique & puis Financière) pour les firmes ayant obtenu la note minimale requise

Burkina Faso

Renforcement de la résilience des petits producteurs Rési-2P DCP-VF-20230721

Plan de passation de marchés

Cette section contient une ébauche de plan de passation des marchés (PPM) pour les 18 premiers mois du projet. Il convient de noter que la planification faite dans cette annexe n'est pas figée. Elle sera revue, discutée, et éventuellement modifiée au démarrage du projet.

L'objectif de cette ébauche est de faciliter la mise en œuvre effective du projet, et de doter l'équipe d'un premier outil à retravailler au démarrage.

Lors de la passation des marchés de fournitures, des travaux de génie civil et de services consultatifs dans le cadre du programme, il conviendrait de respecter les principes spécifiques suivants :

Les marchés doivent être passés conformément à l'Accord de Financement (AF, prêt et don) et à ses avenants ;

Les marchés doivent être passés durant la période d'exécution du programme sauf – et en accord avec l'article 4.10 des Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole – pour les activités de démarrage ;

Le montant des marchés ne doit pas dépasser les crédits ouverts en vertu de l'AF ;

Les marchés doivent respecter le plan de travail et budget annuel (PTBA) dûment approuvé par le Comité de Pilotage et le FIDA, y compris le PPM pour les 18 premiers mois ; et

Les marchés doivent être passés de façon à optimiser l'emploi des ressources.

Projection de passation des marchés-Sommaire				
Pays:	Burkina Faso			
Nom du projet	Renforcement de la résilience des petits producteurs			
Projet ID:				
Version	1.0			
Date version	23-Mar-23			
Préparé par	Mamadou Dioulde SOW			
Approuvé par				
Catégorie d'approvisionnement	Prévu		Réel	
Devise	USD	LCU	USD	LCU
Biens	535 460	-		-
Travaux	3 298 700	-	-	-

Services de Consultant	2 717 890	-	-	-
Services - Non consultants	-	-	-	-
Dons	-	-	-	-
TOTAL	6 552 050	-	-	-

Examen préalable des seuils ⁷					
Catégorie	Biens et services autres que de conseil liés aux biens	Travaux et services liés non aux travaux	Services et services autre que de consultants ou Mémorandum d'entente/Accords	Consultants Individuels	Les décisions concernant les offres anormalement basses sont soumises à la procédure de non-objection du FIDA:
Seuils	≥ US\$ 70.000	≥ US\$ 150.000	≥ US\$ 60.000	≥ US\$ 0.00	Uniquement pour les activités de passation de marchés soumises à un examen préalable OU Pour toutes les activités de passation de marchés

Méthode de passation des marchés - seuils

⁷ Tous contrats directs et attribution à un fournisseur unique [approvisionnement de source unique] sont soumis à revue préalable (conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA), ou sur la base des seuils stipulés dans la lettre à l'emprunteur/bénéficiaire. Le taux de change au moment de la soumission sera utilisé pour les examens.

	QC	SFQ/SMC/SCBD	SFQC	Liste restreinte	SED - Entreprises	SED - Individuels
Services et services autre que de consultants	< US\$ 70.000	< US\$ 150.000	≥ US\$ 150.000	≥ US\$ 0.00	<= US\$ 0.00 (sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)	<= US\$ 0.00 (ou avec une durée de contrat de 3 mois ou moins ; sous réserve d'un examen préalable)
	Entente Directe	Demande de prix	AON	AOI	Autres méthodes ou dispositions des marchés	
Biens et services autres que de conseil liés aux biens	≥ US\$ 0.00 (sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)	≤ US\$ 100.000	< US\$ 200.000	≥ US\$ 200.000	Travaux en régie	Jusqu'à un montant total maximum de: US\$ 0.00 (sous réserve d'un examen préalable)
Travaux et services non liés aux travaux	≥ US\$ 0.00 (sous réserve d'un examen préalable. Justification requise en cas de dépassement du seuil)	≤ US\$ 250.000	< US\$ 1.000.000	≥ US\$ 1.000.000	Participation des communautés	Autorisé OU Non autorisé

Burkina Faso

Renforcement de la résilience des petits producteurs Rési-2P DCP-VF-20230721

PPM de biens

Monnaie	Usd	Lcu	statut
	535 460	0.00	Prévu
Montant	408 140	0.00	Réel
Services-Non	0	0.00	Prévu
Consultants	0	0.00	Réel

Méthodes de passation des marchés

NS: Demande de prix national

IS: Demande de prix international

AON: Appel d'offres national

AOI: Appel d'offres international

LIB: Appel d'offres international restreint

ED: Entente directe

Version 10 23Mar23		Données de base										Présélection					Procédure d'appel d'offres				Evaluation des offres				Attribution du contrat et signature																					
PTBA/Composante ref	No	Description	Services - Non consultant	Financement	Lot No/Description	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a	Méthode de passatio	Envelopes	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Submission des documents de	Date de non-objection	Date d'invitation à la	Date de clôture de la pré-qualification	Submission du rapport de pré-qualification	Date de non-objection	Submission des documents d'appel d'offres	Date de non-objection	Date d'invitation à soumissionner	ouverture des	Submission du rapport technique	Date de non-objection	Submission des rapports consolidés	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché à standards	Date d'attribution du contrat	Submission d'un projet de Contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur /ID	Montant (USD)	Montant (LCU)	Date d'achèvement	Remarques						
B1223	1	Acquisition de petits équipements/matériels pour l'entretien		FDA	Lot unique	UGP	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	8,000	0	Prévu	NA	NA	NA	NA	NA	NA	3-Jun-24	NA	4-Jun-24	6-Jun-24	NA	NA	25-Jun-24	NA	Prévu	NA	1-Jul-24	6-Jul-24	NA	10-Jul-24			8,000	-								
B22.12	2	Achat de matériel roulant		FDA	3 bits	UGP	Prévu	Post-Qual	Prior Review	AOI	1	408,140	0	Prévu	NA	NA	NA	NA	NA	NA	12-Feb-24	19-Feb-24	21-Feb-24	6-Apr-24	NA	NA	27-Apr-24	4-May-24	Prévu	7-May-24	22-May-24	27-May-24	3-Jun-24	7-Jun-24			408,140	-								
Lot 1 Véhicule 4x4 Station Wagon																																														
Lot 2 Véhicule 4x4 Pick Up double cabines																																														
Lot 3 Moto																																														
C2.1	3	Achat de tablettes pour la collecte de données		FDA	Lot unique	UGP	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	5,000	0	Prévu	NA	NA	NA	NA	NA	NA	2-Sep-24	NA	3-Sep-24	7-Sep-24	NA	NA	24-Sep-24	NA	Prévu	NA	30-Sep-24	5-Oct-24	NA	9-Oct-24			5,000	-								
C.3.2	4	Équipements audiovisuels (appareils photos, dictaphones, tablettes, logiciels)		FDA	Lot unique	UGP	Prévu	Post-Qual	Prior Review	NS	1	80,990	0	Prévu	NA	NA	NA	NA	NA	NA	5-Jul-24	22-Jul-24	23-Jul-24	6-Aug-24	NA	NA	9-Aug-24	20-Aug-24	Prévu	NA	28-Aug-24	31-Aug-24	7-Sep-24	11-Sep-24			80,990	-								
C.222	5	Achat de licence de logiciel SIG et formation en SIG		FDA	Lot unique	UGP	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	32,400	0	Prévu	NA	NA	NA	NA	NA	NA	4-Sep-24	NA	5-Sep-24	16-Sep-24	NA	NA	28-Sep-24	NA	Prévu	NA	2-Oct-24	7-Oct-24	NA	10-Oct-24			32,400	-								

Burkina Faso

Renforcement de la résilience des petits producteurs Rési-2P DCP-VF-20230721

PPM de travaux

Monnaie	Usd	Lcu	
Montant total	3 298 700	0.00	Prévu
	0	0.00	Réel

Méthode de passation des marchés

NS: Demande de prix national

IS: Demande de prix international

AON: Appel d'offres national

AOI: Appel d'offres international

LIB: Appel d'offres international restreint

ED: Entente directe

Travaux en régie

Burkina Faso

Renforcement de la résilience des petits producteurs Rési-2P DCP-VF-20230721

PPM des services (suite)

Monnaie	USD	LCU	
Montant	2 717 890	0.00	Prévu
	0	0.00	Réel

Méthodes de sélection

SFQC: Sélection fondée sur la qualité et le coût

SFQ: Sélection fondée sur la qualité

QC: Sélection fondée sur les qualifications des consultants (La présélection est requise)

SMC: Sélection au moindre coût

SCBD Sélection dans le cadre d'un budget déterminé

QCI: Sélection fondée sur consultants individuels (La présélection est requise)

SED: Sélection par entente direct

Sélection (Conception/MIP): Sélection par entente directe établi dans le manuel de conception ou d'implémentation du projet.

Burkina Faso

Renforcement de la résilience des petits producteurs Rési-2P DCP-VF-20230721



Investir dans les populations rurales

Burkina Faso

Programme to strengthen smallholder resilience to climate change

Rapport de conception

Annexe 8: Manuel d'exécution du projet (MEP)

Dates de mission: 20/02/2023 - 10/03/2023

Date du document: 23/07/2023

Identifiant du projet 2000003918

Numéro du rapport: 6498-BF

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes



Investir dans les populations rurales

Renforcement de la résilience des petits producteurs

RESI-2P 2024 -2031

ANNEXE 8. MANUEL D'EXECUTION TECHNIQUE

MET-VF-20230630

Sigles et Acronymes

AAO	Avis d'appel d'offres ouvert
AF	Accord de financement
AFD	Agence française de développement
AGR	Activité génératrice de revenus
AGRA	Alliance pour une révolution verte
AMI	Avis à manifestation d'intérêt
ANAM	Agence nationale de la météorologie
AOIO	Appel d'offres international ouvert
AOIR	Appel d'offres international restreint
AON	Appel d'offres national
APD	Avant-projet détaillé
APEE	Association des parents et amis d'enfants encéphalopathies
APFH	Association pour la promotion des femmes handicapées
APM	Assistant en passation de marchés
APS	Avant- projet sommaire
ARCOP	Autorité de régulation de la commande publique
BAD	Banque africaine de développement
BF	Bas-fond
BM	Banque mondiale
CAM	Commission d'attribution des marchés
CAP	Comité d'approbation de sous-projets
CC	Changement climatique
CCC	Comité central de certification
CCFV	Commissions de conciliation foncière villageoises
CE	Comité d'évaluation
CEAP	Champs écoles agropastoraux
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEM	Conseillers en entreprise et marché
CEP	Champ école producteur
CES/DRS	Conservation des eaux et des sols / Défense et restauration des sols
CFV	Commission foncière villageoise
CIDG	Cadre intersectoriel de dialogue sur le genre
CMP	Code des marchés publics
CNABio	Conseil national de l'agriculture biologique du Burkina Faso
CNIB	Carte nationale d'identité burkinabè
CNJ	Conseil national de la jeunesse
CNOS	Conseil national d'orientation et de suivi
CNP	Comité national de pilotage
CNS	Comité national des semences
COMUD/Handicap	Conseil national multisectoriel pour la protection et la promotion des Droits des personnes handicapées
CONAGREP	Commission nationale de gestion des ressources phyto-génétiques
CONAP-Genre	Conseil national pour la promotion du genre
CONASUR	Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
COOP	Coopérative
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CPAVI	Centre de promotion de l'aviculture villageoise
CPF	Confédération paysanne du Faso
CPIA	Country policy and institutional assessment/Evaluation des politiques et institutions nationales
CNA	Chambre nationale d'agriculture
CRA	Chambre régionale d'agriculture
CREER	Centres de ressources en entrepreneuriat rural
CRF	Consultation restreinte de fournisseurs
CVD	Conseil villageois de développement
DAO	Dossier d'appel d'offres

DC	Demande de cotation
DCP	Document de conception du projet
DDEA	Direction du développement de l'entrepreneuriat agricole
DDMPA	Direction de développement des marchés des produits agricoles
DDP	Demande de propositions
DGAHDI	Direction générale des aménagements hydroagricoles et du développement de l'irrigation
DG-CMEF	Direction générale de contrôle des marchés publics et des engagements financiers
DGER	Direction générale de l'entretien routier
DGFOMR	Direction générale du foncier de la formation et de l'organisation du monde rural
DGPER	Direction générale de la promotion de l'économie rurale
DGPR	Direction générale des pistes rurales
DGPV	Direction générale de la production végétale
DPEFA	Direction de veille et de la promotion économique des filières agricoles
DTAO	Dossier type d'appel d'offres
EMC	Enquête multisectorielle continue
ENESI	Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel
ENN	Enquête nutritionnelle nationale
ERI-ESI	Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel
FAARF	Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FAIJ	Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAPE	Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
FASI	Fonds d'appui au secteur informel
FCFA	Francs de la Communauté financière Africaine
FEBAH	Fédération burkinabè des associations pour la promotion des personnes handicapées
FENAFER – B	Fédération nationale des femmes rurales du Burkina
FENAO /PFLN	Fédération nationale des opérateurs des produits forestiers ligneux et non-ligneux
FEPA/B	Fédération des professionnels agricoles du Burkina
FIDA	Fond international de développement agricole
FNPB	Fédération nationale des producteurs de banane
GALS	Gender action learning system (Système d'apprentissage et de mise en action sur le genre)
GCL	Groupe local de contrôle
GFP	Gestion financière publique
GINI	Indicateur synthétique
GIZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement
GNSS/CORS ¹	Système mondial de navigation par satellite/Système de réception fonctionnant en continu
GRN	Gestion des ressources naturelles
HCP	Haut-commissariat au plan
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
IAP	Instrument automatisé de la prévision
IDG	Indice du développement du genre
IEC	Information – éducation – communication
IGA	Indice d'égalité du genre en Afrique
INERA	Institut de l'environnement et de recherches agricoles
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
IPC	Indice de perception de la corruption
MAPS	Méthodologie pour l'évaluation des systèmes de passation des marchés
MARAH	Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques
MEBF	Maison de l'entreprise du Burkina
MER	Microentreprises rurales
MEFP	Ministère de l'économie des finances et de la prospective
MGF	Mutilations génitales féminines
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies

¹ Global navigation satellite system/Continuously operating reception system

OHADA	Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique
ONF-BF	Observatoire national du foncier du Burkina Faso
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des nations unies
OP	Organisations paysannes
OPB	Organisation paysanne de base
PACTE	Projet d'agriculture contractuelle et transition écologique
PAFA- 4R	Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun
PAFR	Plan d'action pour la filière riz
PAMER	Projet d'appui aux microentreprises rurales
PAPFA	Projet d'appui à la promotion des filières agricoles
PARM	Platform for agricultural risk management/ Plateforme pour la gestion des risques climatiques
PA-SD	Plan d'action pour la stabilisation et le développement
PASPRU	Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural
PC	Partenariats commerciaux
PDI	Personnes déplacées internes
PDRD	Projet de développement rural durable
PEFA	Public expenditure and financial accountability (;evaluation des dépenses publiques et responsabilité financière pays)
PFNL	Produits forestiers non- ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PICOFA	du Projet d'investissement communautaire en fertilité agricole
PM	Périmètre maraîcher
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNIASP	Plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral
PNSF/ MR	Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PPA	Procurement plan arrangement/Disposition pour la passation des marchés
PPM	Plan de passation des marchés
PPP	Partenariats public-privé
PROFIL	Projet d'appui aux filières agricoles
PRP	Projet riz pluvial
PSDE	Prestataire de services de développement d'entreprises
PSH	Personnes en situation de handicap
PTBA	Plan de travail et budget annuel
PTF	Partenaire technique et financier
PV	Procès-verbal
RAF	Responsable administratif et financier
RESI-2P	Renforcement de la résilience des petits producteurs
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
RMP	Revue à mi-parcours
RNA	Régénération naturelle assistée
RPM	Responsable en passation de marchés
RVO	Agence néerlandaise pour les entreprises
SCOOP	Société coopérative
SFR	Services fonciers ruraux
SIG	Système d'information géographique
SLGF	Structure locale de gestion du foncier
SNV	Organisation néerlandaise de développement
SP/CONASUR	Secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
SPTR/HIMO	Secrétariat permanent des travaux routiers à haute intensité de main d'œuvre
SSE	Système de suivi-évaluation
TdR	Termes de référence
UAT	Unité d'appui technique
UE	Union européenne

UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UER	Unités d'exécution régionales
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
URAPOB	Union régionale des producteurs d'oignons du Burkina
UNAPROSEB	Union nationale des producteurs de sésame du Burkina
UNCDF	United Nation Capital Development Fund (Fonds des nations unies pour le développement du capital humain)
URERIZ	Union régionale des étuveuses de riz
UNPC-B	Union nationale des producteurs de coton du Burkina
URPR	Union régionale des producteurs de riz
URPS	Union régionale des producteurs semenciers
USCCPA/ BM	Union des sociétés coopératives de commercialisation des produits agricoles de la Boucle du Mouhoun
ZAT	Zone d'appui technique
ZC	Zone de concentration
ZIP	Zone d'intervention du projet

Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES	2
TABLE DES MATIERES	6
VUE D'ENSEMBLE DU PROJET RESI-2P	9
I. CIBLAGE	11
A. ZONE D'INTERVENTION.....	11
B. CIBLAGE ECONOMIQUE	12
C. GROUPE-CIBLE.....	13
D. STRATEGIE DE CIBLAGE.....	15
E. STRATEGIE GENRE ET INCLUSION SOCIALE.....	20
F. STRATEGIE JEUNES.....	21
II. APPROCHE STRATEGIQUE DU PROJET	26
III. COMPOSANTES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	31
III.1 COMPOSANTE A : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION	31
III.1.1 Sous-composante A1. AMENAGEMENTS RESILIENTS	31
A. PRODUITS ATTENDUS.....	32
B. ACTIVITES ET MODALITES D'EXECUTION	33
C. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE PROPOSE	46
C. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	47
D. STRATEGIE DE SORTIE ET DE PERENNISATION.....	47
III.1.2 Sous-composante A2. INTENSIFICATION ET DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION	48
A. CONTEXTE SPECIFIQUE ET JUSTIFICATION	48
A. PRODUITS, ACTIVITES ET MODALITES D'EXECUTION	52
A1. INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION	53
A2. DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION ET AMELIORATION DE LA NUTRITION	60
B. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION.....	64
C. STRATEGIE DE SORTIE ET DE PERENNISATION	64
III.1.3 Sous-composante A3. RENFORCEMENT DES ACTEURS ET EDUCATION ENVIRONNEMENTALE	65
A. CONTEXTE SPECIFIQUE.....	65
B. PRODUIT, ACTIVITES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	66
III.2 COMPOSANTE B. FACILITATION DE L'ACCES AU MARCHÉ	71
III.2.1 OBJECTIF ET EFFET ATTENDU	71
III.2.2 Sous-composante B1. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS D'APPUI A LA TRANSFORMATION ET A LA COMMERCIALISATION	72
A. ACTIVITES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.....	72
B. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION.....	77
III.2.3 Sous-composante B2 COMMERCIALISATION ET ENTREPRENEURIAT ET ACCES AU FINANCEMENT	78
A. CONTEXTE SPECIFIQUE.....	78
B. STRUCTURE, ACTIVITES ET MODALITES	79
B1. APPUI A LA COMMERCIALISATION ET A LA TRANSFORMATION	79
B2. PROMOTION D'INITIATIVES ENTREPRENEURIALES.....	87
B3. FACILITATION DE L'ACCES AU FINANCEMENT	91
III.2.4. APPUI A LA GOUVERNANCE DES FILIERES	92

A. CONTEXTE SPECIFIQUE.....	92
B. ACTIVITES D'APPUI A LA GOUVERNANCE DES FILIERES.....	92
C. STRATEGIE DE SORTIE ET DE PERENNISATION	93
D RISQUES IDENTIFIES ET MESURES D'ATTENUATION (COMPOSANTE B).....	94
II. 3 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE B	95
<u>IV. COORDINATION, GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET SUIVI-EVALUATION ..</u>	<u>96</u>
<u>IV.1 ANCRAGE INSTITUTIONNEL ET COORDINATION</u>	<u>96</u>
<u>IV.2 GESTION FINANCIERE.....</u>	<u>98</u>
<u>IV.3 SYSTEME DE SUIVI EVALUATION.....</u>	<u>99</u>
<u>IV.4 PLANS DE SUPERVISION, D'EXAMEN A MI-PARCOURS ET D'ACHEVEMENT.....</u>	<u>103</u>
<u>IV.5 GESTION DES SAVOIRS ET COMMUNICATION</u>	<u>103</u>

NOTE SUR LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTICIPATIF ET INCLUSIF, CONFORME AUX PRINCIPES DE CONSENTEMENT PREALABLE, DONNE LIBREMENT ET EN CONNAISSANCE DE CAUSE (CPLCC)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Répartition des bénéficiaires par région	14
Tableau 2. Parties prenantes principales indicatives : caractéristiques, implication dans la mise en œuvre du projet	14
Tableau 3. Caractérisation des sous-groupes cibles principaux	15
Tableau 4. Activités envisagées dans le plan d'action genre	21
Tableau 5. Check liste des mesures opérationnelles de ciblage	22
Tableau 6. Check liste des mesures équité genre	24
Tableau 7: Répartition des cibles par type de travaux dans les deux régions de la ZIP	35
Tableau 8. Récapitulatif des rôles des acteurs dans le processus de mise en place des CFV et CCFV	40
Tableau 9: Types de dégradations et traitements à appliquer en fonction des ouvrages et structures biologiques	44
Tableau 10. Multiplicateurs de semences enregistrés de 2020 à 2022	51
Tableau 11. Situation de la certification des semences produite en 2021 (état au 21 juin 2022).	51
Tableau 12. Superficie de production de semences R1 requises pour la 1 ^{ère} campagne de production des terres aménagées au Nord	54
Tableau 13. Région Nord : calendrier des travaux d'aménagement et mise en valeur des terres aménagées	54
Tableau 14. Superficies de production des semences R1 requises pour 1 ^{ère} campagne production terres aménagées au Centre-Ouest	55
Tableau 15. Région Centre Ouest : calendrier des travaux d'aménagement et mise en valeur des terres aménagées	55
Tableau 16. Récapitulatif région du Nord	56
Tableau 17. Récapitulatif région du Centre-Ouest	56
Tableau 18. Synthèse des CEAP dans la région du Nord	57
Tableau 19. Synthèse des CEAP dans la région du Centre-Ouest	57
Tableau 20. Récapitulatif des bénéficiaires par activité dans la région du Nord	61
Tableau 21. Récapitulatif des bénéficiaires par activité dans la région du Centre-Ouest	61
Tableau 22. Organisations affiliées à la CPF	65
Tableau 23. Estimation des sessions de formation au profit des OP	67
Tableau 24. Formation au profit de la FENAFER	67
Tableau 25. Type d'infrastructures post-récolte et de transformation construites en B1	80
Tableau 26. Types de PC et structure de financement	85
Tableau 27. Profils génériques pour l'identification des MER à différents stades de développement	89
Tableau 28. Types de MER financés et structure de financement	91
Tableau 29: Liste des sites objet des travaux de consolidation (type PRP vers les types PAFR/Seuil d'épandage) dans le Nord	159
Tableau 30: Liste des périmètres maraîchers avec puits objet des travaux confortatifs de surcreusement des puits	160
Tableau 31: Liste des périmètres maraîchers avec forages devant bénéficier des puits d'asservissement	160
Tableau 32: Potentielles actions de consolidation dans la région du Nord	161
Tableau 33: Base de données des besoins en aménagement de périmètres irrigués PUDTR de la région du Centre-ouest	170

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Structure du projet RESI-2P	10
Figure 2. Planification et exécution des investissements de résilience à l'échelle des communes	28
Figure 3. Phasage dans le Nord	29
Figure 4. Phasage dans le Centre-Ouest	30
Figure 5. Structure de mise en œuvre de la sous-composante B2	79
Figure 6. Schéma des partenariats commerciaux (PC/PPP)	82
Figure 7. Étapes du processus de sélection des plans d'affaires	84
Figure 8. Étapes du processus de sélection des sous-projets d'investissement	88
Figure 9 : Organigramme du projet RESI-2P	97

VUE D'ENSEMBLE DU PROJET RESI-2P

1. La théorie du changement du projet érige le renforcement de la résilience des petits producteurs comme pilier stratégique transversal et durable face à la fragilité multidimensionnelle exacerbée par les effets du changement climatique. La conception du projet intervient dans un contexte de fragilité mais aussi de transition vers la restauration de l'ordre constitutionnel, de la sécurité intérieure et de la libre circulation des personnes et des biens. La fragilité est liée aux conflits, à la vulnérabilité chronique aux événements météorologiques extrêmes tels que la sécheresse, les vents violents et les inondations, combinés aux effets du Covid-19, ont entraîné la détérioration de la sécurité alimentaire². Depuis 2015, le pays est la cible d'attaques terroristes qui provoquent des déplacements de population. De moins de 50 000 en janvier 2019, le nombre de personnes déplacées internes (PDI) est passé à plus de 1,9 million en janvier 2023³ et reste en constante progression. La transition en cours repose notamment sur le Plan d'action de la transition (PAT 2022–2025) et le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD 2023–2025). En dépit de l'insécurité, les structures régaliennes assurent un fonctionnement régulier de l'administration publique au niveau central et, dans les régions, opèrent de façon prudentielle dans les zones exposées aux incursions meurtrières des groupes armés. Principale référence⁴ des programmes de coopération et de développement, le PA-SD promeut une approche stratégique de stabilisation qui conjugue des actions de sécurité, d'urgence et de développement⁵.

2. L'objectif de développement du projet est de renforcer la résilience de 109 000 dont 45 pourcent de femmes (49 050) et 50 pourcent de jeunes (54 500) répartis dans 36 556 ménages ruraux pauvres burkinabè. A travers ces ménages, le projet impactera indirectement 208 635 petits exploitants dont 93 886 femmes (45 pourcent), 104 318 jeunes (50 pourcent), 13 096 personnes déplacées internes et 1 097 personnes en situation de handicap. Sa zone d'intervention couvre deux régions, le Nord et le Centre-Ouest suivant une double logique de ciblage visant à (i) consolider les acquis du portefeuille dans un contexte de fragilité qui menace la durabilité des investissements (région du Nord) ; et (ii) déployer une approche de résilience innovante et plus efficiente tirant leçons de l'expérience du projet Neer-Tamba avec une mise à l'échelle géographique au profit de nouvelles zones moins exposées à l'insécurité (Centre-Ouest). Dans ces régions, le projet interviendra sur l'ensemble des huit provinces en délimitant son action autour des zones de concentration à l'échelle communale et dans les principaux bassins de production. Ces zones de concentration sont localisées dans 36 communes (20 dans le Nord et 16 dans le Centre-Ouest). La superficie-cible de l'aire de production s'élève à 30 802 ha dont 3 484 ha au titre des basfonds et périmètres maraîchers et 27 885 ha concernant les bassins versants susceptibles d'être aménagés en mode Conservation des eaux et des sols/Défense et restauration des sols (CES/DRS) et Gestion des ressources naturelles (GRN) incluant la Régénération naturelle assistée (RNA). La stratégie de ciblage se veut sensible à l'insécurité, en particulier dans la région du Nord où les interventions privilégieront dans un premier temps les communes prioritaires accessibles et moins exposées, quitte à inclure des communes secondaires à la revue à mi-parcours en fonction de la situation actualisée de sécurité.

3. RESI-2P s'inscrit dans les filières prioritaires pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle avec un potentiel de valeur ajoutée. Il cible la culture maraîchère, les céréales sèches, le riz, les tubercules (manioc et patate douce à chair orange – PDCO), l'aviculture, la production porcine, ainsi que les produits forestiers non-ligneux (PFNL) à l'instar du moringa et du baobab.

4. Les interventions visent deux principaux effets : le premier et le plus important est relatif au développement de la productivité et de la production, le deuxième concerne l'accès au marché. Les investissements envisagés contribueront à lever la plupart des contraintes identifiées par : (i) des aménagements hydroagricoles résilients; (ii) la facilitation de l'accès au système d'approvisionnement des semences et matériel végétal adaptés ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs ; (iv) des infrastructures et équipements adaptés pour améliorer la transformation et la mise en marché ; (iii) la promotion de l'entrepreneuriat et des partenariats commerciaux ; (iii) la gouvernance des filières-cibles.

² En particulier dans les régions du Centre-Nord, du Nord, du Sahel et de l'Est touchées par les conflits

³ Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), Janvier 2023.

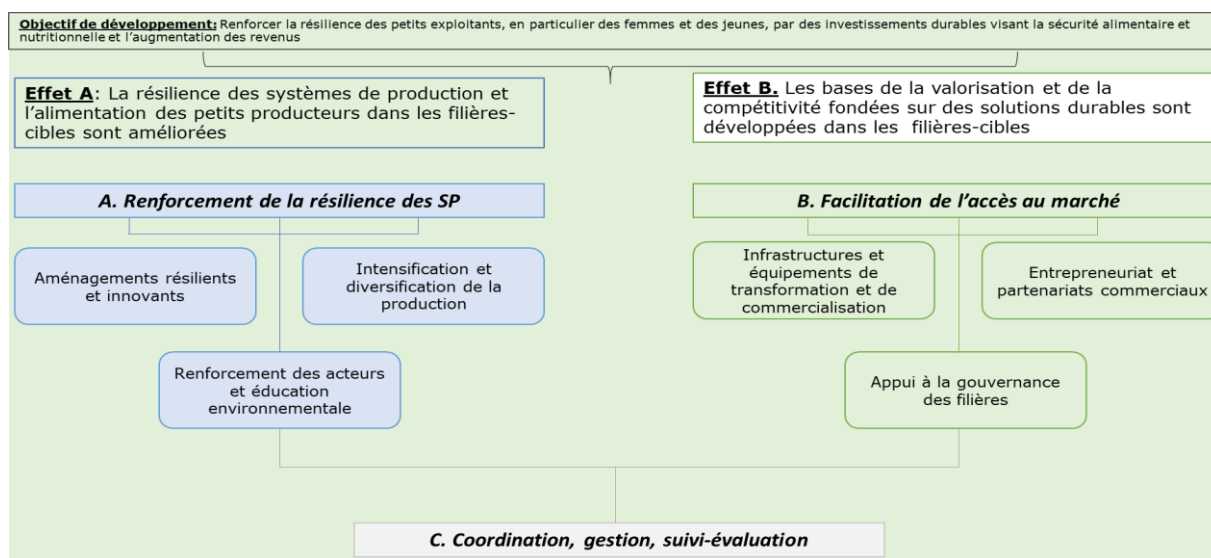
⁴ Le PA-SD 2023-2025 est considéré comme l'instrument central d'opérationnalisation de la Politique nationale de développement (le PNDES-II)

⁵ Le PA-SD 2023-2025 met en œuvre quatre piliers : (i) Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; (ii) Répondre à la crise humanitaire ; (iii) Refonder l'État et améliorer la gouvernance ; et (iv) Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

5. L'action du projet se traduira par une amélioration de la valeur de l'indice de résilience⁶ (+20%) concernant au moins 70% des ménages bénéficiaires⁷. A terme, les principaux résultats du projet⁸ seront mesurés par l'adoption des pratiques et technologies durables et résilientes, notamment au changement climatique, l'augmentation des volumes commercialisés dans les filières promues par effet induit de l'amélioration de la productivité, l'accès au marché à travers le développement des infrastructures et des partenariats productifs avec les opérateurs de marché, le renforcement des acteurs dans les filières-cibles, incluant la connaissance et les pratiques nutritionnelles améliorées, l'accès aux informations agro-climatiques, le suivi de la nappe phréatique et une meilleure sécurisation foncière.

6. Les investissements sont structurés en deux composantes d'impacts directs sur les bénéficiaires. La composante A « Renforcement de la résilience des systèmes de production » dont l'action porte sur la recapitalisation des ménages affectés par les crises, la mise en place d'un appareil de production performant qui améliore les pratiques culturales tout en répondant aux exigences environnementales et climatiques, et le renforcement des acteurs. La composante B « Facilitation de l'accès au marché » qui mettra en œuvre une stratégie de soutien à la transformation, à l'entrepreneuriat et à la facilitation des relations d'affaires ainsi qu'au renforcement de la gouvernance dans les filières.

Figure 1. Structure du projet RESI-2P



7. Le projet adoptera une approche bassin versant de développement et d'aménagement territorial qui consistera à conduire un processus de diagnostic et de planification géospatiale participatif. Cette approche se veut différenciée en fonction des zones et des opportunités d'investissement pour renforcer la résilience. Le diagnostic offre l'opportunité aux communes d'actualiser l'état des lieux de leurs Plans communaux de développement (PCD) et surtout de les compléter avec une dimension opérationnelle sur la résilience qui devient une question importante dans le contexte actuel du pays. L'approche du projet étant différenciée par région, les 20 communes-cibles du Nord où le Neer-Tamba était intervenu, disposeront chacune d'un plan de consolidation et de résilience (PCR-N) tandis que les 16 communes-cibles du Centre-Ouest se doteront d'un plan directeur de résilience (PDR-CO).

8. Sur un cycle de 8 ans, la première moitié (ans 1 à 4) portera sur les investissements structurants et catalytiques pour la résilience, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agroécologie, l'appui à la commercialisation d'excédents de produits dans le Centre-Ouest. Elle mettra également en place les conditions favorables au développement des marchés agricoles à travers des études et opérations-pilotes y compris en matière de digitalisation. Au cours de la deuxième moitié du cycle (ans 5 à 8) le projet investira dans l'intensification de la production, le développement de l'entrepreneuriat et des alliances productives, etc.

9. Le coût total du projet est 116,19 millions d'Usd.

⁶ Mesuré avec l'outil FIDA: Resilience Design and Monitoring Tool (RDMT)

⁷ La situation de référence donnera une idée du niveau de cet indicateur au démarrage de la mission.

⁸ Pour le projet cofinancé par le fond de ASAP+, une évaluation d'impact est prévue à la clôture du projet

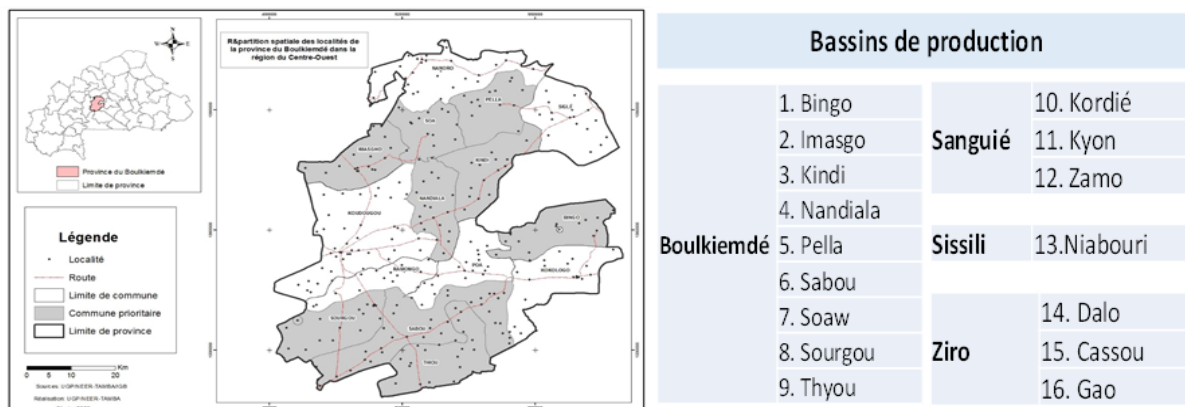
I. CIBLAGE

A. ZONE D'INTERVENTION

10. Le projet interviendra dans deux régions, le Nord et le Centre-Ouest suivant une double logique de ciblage visant à (i) consolider les acquis du portefeuille dans un contexte de fragilité qui menace la durabilité des investissements (région du Nord) ; et (ii) déployer une approche de résilience innovante et plus efficiente tirant leçons de l'expérience du Neer-Tamba avec une mise à l'échelle géographique au profit de nouvelles zones moins exposées à l'insécurité (Centre-Ouest). Cette approche permet de modérer le risque de décapitalisation ou de pertes d'actifs pour les groupes-cibles, d'éviter le blocage du projet du fait de l'insécurité tout en garantissant une supervision conjointe régulière.



11. Dans ces régions, le projet interviendra sur l'ensemble des provinces en délimitant son action autour de zones de concentration à l'échelle communale et dans les principaux bassins de production. Ces zones de concentration sont localisées dans 36 communes (20 dans le Nord⁹ et 16 dans le Centre-Ouest¹⁰). La superficie-cible de l'aire de production (pour les basfonds et les périmètres maraîchers) autour du potentiel de ressource en eau est estimée à 6 510 ha¹¹. A cette estimation s'ajoute celle des bassins versants susceptibles d'être aménagés en mode CES/DRS et GRN incluant la RNA, provisoirement estimée à environ 38 000 ha¹².



⁹ Région du Nord : (i) **Province de Passoré** : Gonponsom, Kirsi, Bokin, La-Toden, Arbolé, Samba, Yako ; (ii) **Province de Zonoma** : Tougo, Gourcy, Boussou, Bassi ; (iii) **Province de Yatenga** : Kalsaka, Ouahigouya, Seguenega, Oula, Namissiguian ; (iv) **Province de Loroum** : Banh, Sollè, Ouindigui, Titao

¹⁰ Région du Centre-Ouest : (i) **Province de Boukiemde** : Bingo, Imasgo, Kindi, Nandiala, Pella, Sabou, Saow, Sourgou, Thyou ; (ii) **Province de Sanguié** : Kordié, Kyon, Zamo ; (iii) **Province de Sissili** : Niabouri ; (iv) **Province de Ziro** : Dalo, Cassou, Gao.

¹¹ Dont 4032 dans le Nord et 2 478 dans le Centre-Ouest. La prépondérance de la superficie au Nord tient au fait que l'action du projet touche les aménagements de Neer-Tamba à renforcer (1 830 ha) et de nouveaux aménagements à développer dont la surface retenue représente le 1/5^e (2 202 ha) des superficies disponibles (11 011 ha)

¹² Soit 9 251 ha dans le Nord et 28 625 ha dans le Centre-Ouest

12. La stratégie de ciblage se veut sensible à l'insécurité, en particulier dans la région du Nord où les interventions privilégieront dans un premier temps les communes prioritaires accessibles et moins exposées, quitte à inclure des communes secondaires à la revue à mi-parcours en fonction de la situation actualisée de sécurité. Le ciblage approfondi/détaillé qui va circonscrire la couverture des villages sera défini avant le démarrage du projet¹³ sur la base des critères incluant : (i) la pauvreté et la vulnérabilité (notamment liée à des ressources naturelles dégradées et aux impacts du changement climatique); (ii) les opportunités d'accès au capital foncier, et de sécurisation foncière pour les petits producteurs, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes déplacées internes (PDI) et les personnes en situation de handicap (PSH) ; (iii) le potentiel d'aménagement basé sur la disponibilité de la ressource en eau pour une production suffisante ; (iv) l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; (v) le potentiel de consolidation et de mise à l'échelle des acquis du projet Neer-Tamba ; (vi) la continuité territoriale de l'action du FIDA déployée à travers le PAPFA¹⁴ et le PAFA-4R¹⁵, pour maximiser les synergies et l'impact du projet ; (vii) le risque d'insécurité et/ou les effets induits de l'insécurité sur la gestion des ressources naturelles et les moyens d'existence ; (viii) la faiblesse ou l'absence d'investissements pour la production agropastorale ; et (ix) les opportunités de marché en faveur des petits producteurs.

13. La stratégie ciblage, genre et d'inclusion sociale mettra l'accent sur la vulnérabilité et la pauvreté afin d'accroître la résilience des petits paysans. Cette instrument de ciblage sera adapté aux activités spécifiques dans les sous-composantes du projet et concernera la sélection des OP, des ménages et individus. Le projet va investir dans un ingénierie sociale large et intensif, au démarrage du projet pour sensibiliser la population et l'informer sur les activités projet, et pour clarifier et confirmer avec elle les critères de sélection pour la participation dans les différentes interventions, toujours en suivant le quota du projet de 50% jeunes et 45% femmes.

B. CIBLAGE ECONOMIQUE

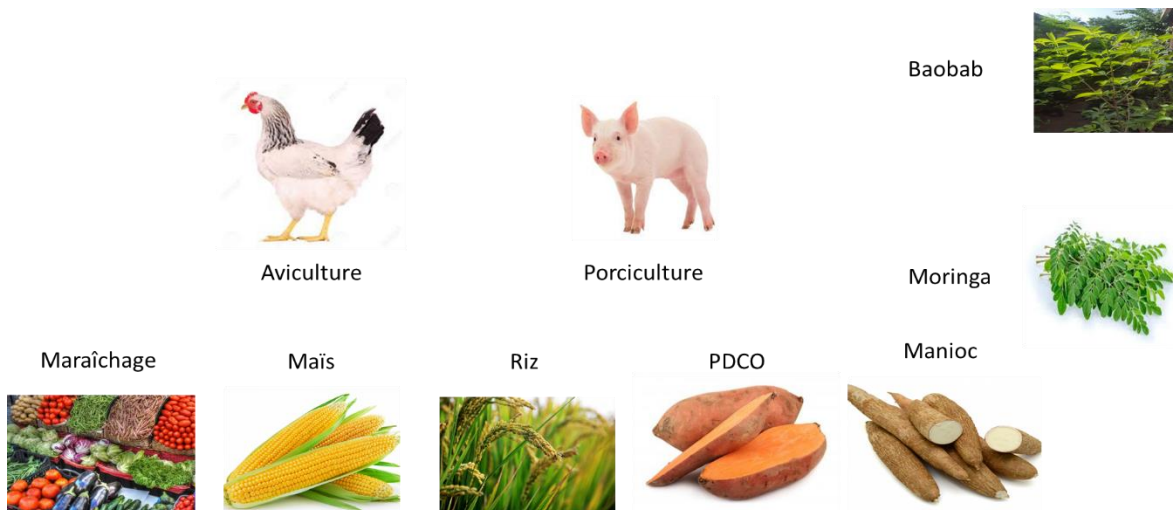
14. Le projet s'inscrit dans les filières prioritaires à la fois pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle avec un potentiel de valeur ajoutée et pour la création de synergies entre les différentes spéculations¹⁶. Il cible la culture maraîchère, les céréales sèches, le riz, les tubercules (manioc et patate douce à chair orange – PDCO), l'aviciculture, la production porcine, ainsi que les produits forestiers non-ligneux (PFNL) à l'instar du moringa et du baobab. La production et la transformation des produits de maraichage et des PFNL contribueront spécifiquement à conforter le statut économique des femmes, qui traditionnellement sont très actives dans ces filières. Il en est de même de la transformation des céréales (riz, céréales sèches) et des tubercules. Ces produits recèlent par ailleurs d'avantages sur le plan nutritionnel et contribueront à améliorer la qualité et la diversification de consommation des ménages, en particulier au profit des enfants. La porciculture est une activité exercée par une frange non-négligeable de femmes, notamment dans le Centre-Ouest, avec un potentiel de développement important. Les jeunes aussi sont très actifs dans le petit élevage. L'amélioration de la production, l'organisation et la commercialisation dans ces filières offrent un large potentiel pour renforcer les agro-entreprises. Le projet offrira aux jeunes des opportunités d'innovation et de diversification à travers la promotion de technologies, de l'agroécologie mais aussi des pratiques digitales etc.

¹³ A travers le FIPS/ Faster implementation of project start-up ou Accélération du démarrage de projet

¹⁴ PAPFA : *Projet d'appui à la promotion des filières agricoles* ; PAFA-4R : *Projet d'appui aux filières agricoles dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, des Hauts-bassins et du Sud-ouest*

¹⁵ Ces projets couvrent la Boucle du Mouhoun, les Cascades, les Hauts Bassins et le Sud-Ouest

¹⁶ Les légumineuses et les filières animales pouvant enrichir les sols



15. Dans la région du Nord, le projet sera prioritairement axé sur la sécurité alimentaire dans un contexte de déficit céréalier estimé à environ 40% des besoins annuels soit environ 258 000 tonnes¹⁷. Dans la région du Centre-Ouest qui affiche une production céréalière excédentaire (entre 107 et 118% sur les 5 dernières années)¹⁸, l'action du projet contribuera à augmenter le surplus commercialisable dont il facilitera la mise en marché (au niveau local, régional et transfrontalier) à travers des partenariats commerciaux divers et la promotion de graduelle de l'agrobusiness. Dans les deux régions, il contribuera à l'émergence d'initiatives entrepreneuriales orientées vers la transformation des produits agricoles répondant aux normes de qualité, la promotion de certification participative SPG¹⁹, la prestation de services divers²⁰, des initiatives de spécialisation dans les techniques et les pratiques d'agroécologie résilientes et durables. Lors de l'affinement du ciblage dans les bassins de production, la sélection des filières pourrait être mieux spécifiée en fonction de potentialités productives et avantages comparatifs locales en veillant avant tout à la dimension sécurité alimentaire et nutritionnelle.

C. GROUPE-CIBLE

16. Le projet ciblera les petits producteurs et acteurs dans la filière, et les exploitations familiales agricoles avec ou sans affiliation suivant la stratégie de ciblage et genre définie favorable aux femmes (45%) et aux jeunes (50%). Le projet touchera également les organisations professionnelles agricoles et rurales (coopératives, groupements, OP, faitières, plateformes, interprofessions, etc.) actives dans des activités de production, de transformation et de commercialisation dans les filières-cibles. En conformité avec les normes nationales, le ciblage sera focalisé sur l'intégration des PDI et des PSH dans les activités du projet. L'approche de ciblage repose sur le principe d'inclusion sociale.

17. Dans les deux régions, le projet touchera directement 109 000 ruraux dont 49 050 femmes et 54 500 jeunes au sein 36 556 ménages²¹, soit 16 645 dans le Nord et 19 611 dans le Centre-Ouest. A travers ces ménages, l'action du projet impactera 208 635 personnes, soit 98 890 bénéficiaires dans le Nord et 113 745 bénéficiaires dans le Centre-Ouest. Ces chiffres incluent les PDI et PSH respectivement estimées à 13 096 déplacées (soit 12 336 dans le Nord et 760 dans le Centre-Ouest) et à 1 097 personnes en situation de handicap (pour 438 dans le Nord et 658 dans le Centre-Ouest)²².

¹⁷ Estimation sur la base de la moyenne de la couverture des besoins entre 2015 et 2020. Observatoire national de l'emploi et de la formation, *Rapport d'étude sur les créneaux/ métiers porteurs dans la région du Nord*, 2021

¹⁸ Selon la source sus-indiquée, sur la base des données de l'Annuaire statistique du MARAH, *au cours des cinq dernières campagnes agricoles (2015 – 2020), la région du Centre-Ouest a été excédentaire sur le plan de la couverture des besoins en céréales en dehors de la campagne 2017/2018. Les taux de couverture des besoins céréaliers de la région ont varié entre 107% en 2015-2016 et 118% en 2019-2020*

¹⁹ SPG : Système participatif de garantie

²⁰ Labour, post récolte, transport de produits et intrants agricoles, puisatier, Conseil de proximité à l'exploitation

²¹ Cette estimation s'appuie sur une hypothèse d'environ 3 bénéficiaires pour un ménage (2,98 personnes en moyenne par ménage sur la base des expériences consultées dans les projets), et soutenus à travers les différents services promus par le projet. Elle permet d'éliminer les doublons dans le comptage des ménages.

²² Les bases de calcul pour les estimations concernant la taille des ménages, les PDI et PSH se réfèrent aux sources statistiques officielles à savoir INSD-RGPH 2019 et CONASUR (en ce qui concerne les PDI)

Tableau 1. Répartition des bénéficiaires par région

REGION	RESI-2P			DESAGREGÉ			
	Bénéf. directs	Ménage	Mbre ménage	Femme	Jeune	PSH ²³	PDI ²⁴
Nord	50 500	16 945	94 890	37 956	47 445	438	12 336
Centre-Ouest	58 500	19 611	113 745	45 498	56 873	658	760
TOTAL	109 000	36 556	208 635	83 454	104 318	1 097	13 096

18. L'identification et la caractérisation²⁵ préliminaire des groupes cibles spécifiques du projet ont été faites²⁶. Elles seront approfondies au démarrage du projet avec la mise en œuvre de la stratégie de ciblage, genre et inclusion sociale. Le ciblage terrain permettra de préciser, quantifier et dimensionner les appuis du projet selon les catégories du groupe-cible. Le système de quota sera également utilisé pour s'assurer l'implication des femmes, jeunes, PSH, et PDI.

19. Parties prenantes. Le projet impliquera une gamme diversifiée d'organisations et acteurs institutionnels, partenaires d'appui, opérateurs, autres entités²⁷

Tableau 2. Parties prenantes principales indicatives : caractéristiques, implication dans la mise en œuvre du projet

Partie prenante	Caractéristiques - Rôles	Activité du projet
Ministères et Directions Régionales/provinciales (Agriculture, Environnement, Action Social, Sante, Genre, Jeunes)	Il s'agit des structures nationales et déconcentrées des différents Départements ministériels qui sont appelées à faciliter la mise en œuvre et le suivi des actions. Au niveau déconcentré (Région, Province, Commune), les cadres et agents des services techniques du MARAH et des autres ministères interviennent selon leur mandat, rôle et domaine. Ils seront impliqués aussi dans les orientations et les appuis visant l'inclusion sociale des jeunes, des femmes, des PSH et PDI. Ces services seront concernés par la planification, l'ingénierie sociale, la mise en œuvre et le suivi des interventions dans les ZC du projet.	<ul style="list-style-type: none"> - Orientation stratégique - Appui-conseil dans les ZC/communautés - Suivi
Organisations paysannes/ producteurs (OP), Coopératives, faitières, unions, interprofessionnels incluant ceux des filières spécifiques, des femmes et des jeunes aux différents niveaux (national, régional, provincial, communales).	Les producteurs et les productrices dans le secteur agro-sylvo-pastoral sont souvent organisés au sein d'organisations (OP), faitières et structures interprofessionnelles tant au niveau régional que national et local. Ces organisations et leurs réseaux sont des acteurs essentiels dans la mise en place d'initiatives dans le secteur agricole en général et en particulier dans les initiatives en faveur de l'agriculture familiale. Un rôle déterminant sera joué par la Confédération Paysannes du Faso (CPF), cadre d'échange et de concertation qui a comme mandat d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux des organisations membres et d'accompagner la professionnalisation des agriculteurs et des agricultrices. Elle englobe 15 fédérations née autour des filières agro-sylvo-pastorales ou territoire et opérationnelles la plupart jusqu'au communes et villages. Elle comprend entre autres la filière semencière, les filières de riz (production et transformation), élevage, etc. ainsi que les fédérations des femmes, et celles des jeunes, qui ont pour finalité de contribuer au développement d'une agriculture paysanne qui assure une promotion socio-économique durable et l'autonomisation des exploitations familiales par les échanges de connaissances, de partage de bonnes pratiques, de solidarité et d'apprentissage, et le plaidoyer.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation / Orientation - Ciblage / Sélection bénéficiaires et activités - Partenariats commerciaux - Appui-conseil
Opérateurs économiques privés	Il s'agit d'acteurs en amont et en aval de la production avec lesquelles les producteurs en général, les acteurs de transformation et MER entameront des relations commerciales (accords, partenariats) pour la fourniture de biens (semences, engrais, matériel, équipements, aliments bétail, etc.) et services et pour la transformation et la commercialisation de leurs produits. Le projet facilitera les relations, partenariats.	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats commerciaux
ONG,	Plusieurs ONG nationales, et internationales interviennent en milieu rural en appui aux communautés locales, aux organisations agropastorales et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans le cadre de programmes de développement rural.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Ciblage / Sélection bénéficiaires - Formation - Encadrement et appui-conseil
partenaires bilatéraux et multilatéraux	Un nombre important de partenaires (PTF, agences ONU, autres) appuient le Gouvernement dans le cadre de programmes de développement national et local. Les échanges, leçons de bonnes pratiques seront partagés et synergies établies.	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat
Collectivités locales, leurs dispositifs et institutions locales/déconcentrées (CFV, CRA, CVD etc.)	Les collectivités locales (Régions, les Provinces, les Communes,) jouent un rôle déterminant dans les processus de développement local, dans l'affectation des terres - par le canal du CFV et cadres de concertation, et dans la recherche des réponses aux besoins des exploitations familiales et des couches les plus vulnérables des ruraux dont les femmes et les jeunes, PSH et PDI. Le CRA	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation / Orientation - Identification / Ciblage / Sélection bénéficiaires et activités
Instituts de recherche (notamment INERA)	L'INERA et la Commission nationale de gestion des ressources phylogénétiques (CONAGREP) seront impliqués dans la mise en œuvre des activités selon leurs rôles et compétences : définition des itinéraires techniques, promotion des semences certifiées des qualités et des semences paysannes, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche adaptive - Formations/appui conseils

²³ D'après INSD-RGPH 2019, le nombre de PSH dans les communes-cibles se chiffre à 8 915 personnes. Resi-2P en touchera 12 pourcent

²⁴ D'après les statistiques de CONASUR, les communes-cibles des deux régions abritent 133 878 PDI à fin janvier 2023. La cible visée par Resi-2P représente 10 pourcent des PDI de la communes d'intervention

²⁵ L'identification et la caractérisation de ces groupes s'appuiera de ces groupes s'appuiera des critères portant sur l'âge, le statut économique, la situation familiale, ainsi que du niveau de scolarisation et de formation, de la capacité d'accès à la terre et aux ressources productives dans leur territoire.

²⁶ Voir tableau infra

²⁷ Voir tableau infra tableau dédié

D. STRATEGIE DE CIBLAGE

20. **Approche.** Le projet adoptera une stratégie d'auto-ciblage et de ciblage direct qui sera déterminée avec une priorité sur l'inclusion sociale en se référant aux principes et approches du FIDA en la matière, aux orientations nationales en matière de ciblage axé sur le genre et les jeunes, ainsi que les PSH et PDI. Elle tiendra aussi compte de la configuration du tissu social et associatif dans les zones d'intervention et du positionnement des acteurs dans les filières. Suivant une approche flexible et adaptée aux contextes des ZC, elle appliquera le principe d'inclusion des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables et marginalisés afin de renforcer leur résilience. L'approche inclusive considérera les entités socioprofessionnelles organisées qui existent déjà dans les sites du projet à travers leurs réseaux ou des unions auxquels ils sont affiliés comme une porte d'entrée pour le ciblage de certaines activités. L'approche également considérera les catégories spécifiques en l'occurrence les femmes, les jeunes, les PSH, et PDI, et les ménages plus vulnérables, etc. La stratégie de ciblage, genre et l'inclusion sociale favorisera un ciblage garantissant que les plus pauvres et vulnérables bénéficieront des appuis du projet (par exemple, la production, transformation, les microentreprises rurales (MER), les CES/DRS, les appuis de la nutrition et le genre, entre autres).

Tableau 3. Caractérisation des sous-groupes cibles principaux²⁸

Groupe cible	Caractéristiques / Contraintes majeures	Réponses du projet R2P2
Exploitation familiale (EF) agropastorale	<p>Caractéristiques et contraintes (ménage pauvres)</p> <ul style="list-style-type: none"> Exploitation organisée autour de la culture alimentaire de base - souvent pour la subsistance (mil, sorgho, maïs). Consommation quotidienne souvent insuffisante en quantité et qualité - diversifiée- pour atteindre une sécurité alimentaire et nutritionnelle adéquate Superficie moyenne cultivée limitée (polyculture) variées selon les zones agroécologies et les bassins de production. Élevage à cycle court peu commercialisé : petit ruminants et volaille Exploitation confrontée aux périodes de soudure. Tous les membres du ménage (hommes, femmes, jeunes) travaillent comme main-d'œuvre dans les champs des cultures céréalières. Activités complémentaires quand possible : maraîchage, cueillette (PFNL, feuilles, fruits et tubercules), transformation des produits Faible sécurisation foncière surtout dans les terres aménagées. Accès difficile aux facteurs de production de qualité et en quantité suffisante (semences, engrais, équipements, technologies - conseils, crédit) pour éloignement et/ou non disponibilité sur le marché. Elevages (volailles) non suffisamment exploité à cause du faible ou manque accès aux matériels, conseils - technologies améliorées, formations, soins vétérinaires. Risque de décapitalisation liés aux conflits et au changement climatique Insuffisante capacité de stockage et conservation tant au niveau familial que d'OP et de village (obligation de vente à la récolte (prix bas), et achat en période de soudure (prix élevé). Faible esprit ou formation/conseils entrepreneurial. Insuffisante, voir absente maîtrise des outils de gestion et planification ou développement des plans d'affaires Distribution inéquitable des ressources entre femmes et hommes au niveau du ménage 	<ul style="list-style-type: none"> Application des critères de « ciblage direct » et « auto-ciblage » pour s'assurer de l'inclusion des ménages plus pauvres et vulnérables, de leur participation aux interventions du projet : BF, PM, JN, MER, CEAP, Club Dimitra, et autres dispositifs socio-inclusifs. Participation dans les activités de mise en œuvre des aménagements BF/PM, et JF ; CES/DRS Appui à la sécurisation foncière des sites concernées, y inclus les dispositifs de facilitations (CFV etc.) Promotion (i) des pratiques d'agriculture écologique et intelligente face au climat et (ii) d'agriculture-élevage dans les filières propices; (iii) appui aux gestion des RN par la réalisation des CES/DRN (planter les arbres etc.); et (iv) d'une majeure professionnalisation des exploitants agropastoraux, surtout des femmes et des jeunes. Appui des matériels, semences, conseils, etc. agricole/maraichers et d'élevage (45% femmes et 50 %jeunes) Appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle par les appuis au JF, IEC Appui aux infrastructures : stockage et conditionnement des produits agropastoraux et leur transformation. Création/réhabilitation d'infrastructures cibles (pistes) Appui à l'élaboration et mise en œuvre des MER/AGR y inclus à la commercialisation. Renforcement de sensibilisation et des approches de l'équité des genres par la mise en œuvre du GALS, Club Dimitra Appui en alphabétisation Accès à l'information agro-météorologique par les appuis digital
Organisations paysannes de Base (OPB) - production, transformation	<p>Caractéristiques et contraintes</p> <ul style="list-style-type: none"> Limitations dans leurs capacités organisationnelles et de gouvernance (organisation, gestion, services rendus aux membres, planification, plaidoyer etc.) Limitation dans l'établissement et structuration des réseaux filières: l'organisations filières (OF), des organismes interprofessionnels et des organisations paysannes de base - OPB (groupement de femmes et le jeunes, coopératives) Niveau bas de l'alphabétisation des membres, surtout femmes et jeunes Faible sécurisation foncière surtout dans les terres aménagées. Accès difficile aux facteurs de production de qualité et en quantité suffisante (semences, engrais, équipements, 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation et responsabilisation des OP et des associations, inclus femmes, jeunes, à toutes les étapes du processus d'aménagement, mise en valeur et attribution des terres (paquets des interventions) ainsi que de gestion des infrastructures de production et commercialisation. Appui/renforcement des activités de production et commercialisation en élevage Appui aux activités de valeur ajoutée - notamment la transformation et commercialisation des produits de filières, incluant PFNL Appui au renforcement organisationnel des OP au différents niveaux (de base, provincial, régional, national) et au sein des interprofessions.

²⁸ A noter que les contraintes des EF sont largement aussi pertinents/applicable aux autres groupes cibles qui vient dans le milieu rural. Les caractéristiques de ces autres groupes cibles sont largement plutôt les ajouts avec plus des spécifications qui les confrontent.

Groupe cible	Caractéristiques / Contraintes majeures	Réponses du projet R2P2
	<p>technologies – conseils, crédit) pour éloignement et/ou non disponibilité sur le marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion limitée des projet élevages (volailles, porcs) à cause du faible ou manque accès aux inputs (matériels, technologies améliorées, formations et conseil, soins vétérinaires). Insuffisance des infrastructures de stockage et conservation Esprit entrepreneurial limité et manque de formation/conseils. Insuffisante maîtrise des outils de gestion et planification, de définition des plans d'affaires et de développement de partenariat Risque d'une distribution inéquitable entre membres, par exemple dans les groupes mixtes, des femmes et jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Appui à l'élaboration et mise en œuvre des MER/AGR y inclus à la commercialisation. Renforcement de sensibilisation et des approches de l'équité des genres par la mise en œuvre du GALS Appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle par les JN, et des canaux d'IEC Appui en alphabétisation Accès à l'information agro-météo par les appuis digital
Femmes productrices/transformatrices/entrepreneures	<p>Caractéristiques et contraintes</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre ou chef de ménages Impliquées dans les travaux champêtres de l'exploitation familiale Responsable de l'alimentation du ménage avec difficulté d'atteindre le seuil de la nutrition adéquate/diversifiée surtout pour les enfants Déscolarisés ou à faible scolarisation ou alphabétisation Faible formation formelle et aussi informelle (conseils, accompagnement etc.) en lien avec les activités agricole et d'élevage – technologies innovantes etc., transformation, commercialisation, entrepreneuriat, capacités managériales et planification Opportunités économiques limitées et peu diversifiées pour générer des revenus Charge de travail lourd au niveau du ménage et de l'exploitation familiale Barrières socioculturel/familiale limitant la participation aux activités des groupements, et des AGR Sous-employés ou sans emploi mais à la recherche d'opportunités économiques pouvant générer des revenus Participation limitée à la prise des décisions au niveau du village, et ménage Faible sécurisation foncière Faible accès du finance (crédit etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Application des critères de « ciblage direct » et « auto-ciblage » pour s'assurer de l'inclusion des femmes (45%), surtout les plus pauvres et vulnérables, de leur participation aux interventions du projet (BF, PM, JN, MER, CEP, Club Dimitra, et autres dispositifs socio-inclusifs. Participation à 45% dans les activités de mise en œuvre des aménagements BF/PM, et JF ; CES/DRS Appui à la sécurisation foncière des sites concernées, y inclus les dispositifs de facilitations (CFV etc.) Promotion (i) des pratiques d'agriculture écologique et intelligente face au climat et (ii) d'agriculture-élevage dans les filières propices; (iii) appui aux gestion des RN par la réalisation des CES/DRN (planter les arbres etc.); et (iv) d'une majeure professionnalisation des exploitants agropastoraux, surtout des femmes. Appui en matériels, semences, conseils, pour les activités agricole/maraichers et l'élevage (45% femmes) Appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle par les appuis au JN, IEC Appui aux infrastructures : stockage et conditionnement des produits agropastoraux et leur transformation. Appui à l'élaboration et mise en œuvre des MER/AGR y inclus à la transformation (Par exemples PFNL), commercialisation. Renforcement de sensibilisation et des approches de l'équité des genres par la mise en œuvre du GALS, Club Dimitra Appui en alphabétisation Accès à l'information agro-météo par les appuis digital
Jeunes – producteurs/transformatriceur/entrepreneurs	<p>Caractéristiques et contraintes</p> <ul style="list-style-type: none"> Chefs de ménages ou simples membres de ménages Travaux lourds, surtout pour les filles (chercher l'eau, bois etc.) et souvent plus intense dans les conditions de haute pauvreté et contexte fragile Déscolarisés ou scolarisation limitée ou absence/bas niveau d'alphabétisation Faible ou absente formation formelle ou informelle (conseils, accompagnement etc.) en lien avec les activités de production et élevage ni entreprises rurales – technologies innovantes etc., transformation, commercialisation, entrepreneuriat, capacités managériales et planification Opportunités économiques (individuelles ou en groupe) limitées et peu diversifiés pour générer des revenus limités Barrières socioculturelles pour accéder aux facteurs de production : terre, matériels, conseils etc. Les jeunes ne sont pas vu comme responsable des entreprises – notamment les jeunes femmes Participation limitée aux activités des groupements, et aux AGR (faible capacité à s'organiser, planifier, etc.) Sous-employés ou sans emploi mais à la recherche d'opportunités économiques pouvant générer des revenus Participation limitée dans la prise des décisions au niveau du village, et du ménage, à cause d'âge Limitations de d'accès à l'information sur les opportunités économiques, les services d'appui existants et les marchés Sécurisation foncière faible ou inexistante Accès du finance (crédit etc.) faible ou inexistante 	<ul style="list-style-type: none"> Application des critères de « ciblage direct » et « auto-ciblage » pour s'assurer de l'inclusion des jeunes (50%), surtout les plus pauvres et vulnérables, de leur participation aux interventions du projet (BF, PM, JN, MER, CEP, Club Dimitra, et autres dispositifs socio-inclusifs. Participation à 50% dans les activités de mise en œuvre des aménagements BF/PM, et JF ; CES/DRS Appui à la sécurisation foncière des sites concernées, y inclus les dispositifs de facilitations (CFV etc.) Promotion (i) des pratiques d'agriculture écologique et intelligente face au climat et (ii) d'agriculture-élevage dans les filières propices; (iii) appui aux gestion des RN par la réalisation des CES/DRN (planter les arbres etc.); et (iv) d'une majeure professionnalisation des jeunes - exploitants Appui en matériels, semences, conseils, etc. agricole/maraichers et d'élevage (50% jeunes) Appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle par les appuis au JN, IEC Appui aux infrastructures : stockage et conditionnement des produits agropastoraux et leur transformation. Appui à l'élaboration et mise en œuvre des MER/AGR y inclus à la commercialisation. Renforcement de sensibilisation et des approches de l'équité des genres par la mise en œuvre du GALS, Club Dimitra Appui en alphabétisation
PSH	Caractéristiques et contraintes	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre une sensibilisation,

Groupe cible	Caractéristiques / Contraintes majeures	Réponses du projet R2P2
	<ul style="list-style-type: none"> • Chefs de ménages ou membre de ménages – • Inclusion sociale et économique faible à cause de discriminations • Dépendance total ou semi-dépendance de la famille • Dans le cas de dépendance, la ménage peut être plus pauvre, vulnérable avec réduite résilience • Possibilité de travail limitée dans les activités de production-agricoles et d'AGR • Scolarisés ou faible scolarisation ou alphabétisation ; • Très souvent, pas d'accès à la formation formelle ou informelle (conseils, accompagnement etc.) liée aux activités de production ni élevage ni entreprise rurales – technologies innovantes etc., transformation, commercialisation, entrepreneuriat, capacités managériales et planification • Barrières socioculturelles considérable pour accéder à l'information et limitant les opportunités de développement • -Faible accès aux facteurs de production (terre, matériels, conseil, crédit) pour les activités agricoles, y compris élevage, transformation etc. : • Limitations d'information et /ou liées à leurs conditions pour intégrer des groupements, associations agricoles, MER/AGR, etc. • Technologies difficilement accessibles pour le handicapés 	<p>communication, ingénierie sociale inclusive qui cible les PSH des début du projet pour assurer les PSH sont informés et avoir l'accès aux activités/atouts du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Application des critères de « ciblage direct » et « auto-ciblage » pour s'assurer de l'inclusion PSH surtout les plus pauvres et vulnérables, de leur participation aux interventions du projet (BF, PM, JN, MER, CEP, CES/DRS, Club Dimitra, et autres dispositifs socio-inclusifs. • Participation dans les activités de mise en œuvre des aménagements BF/PM, et JF ; CES/DRS • Assurer l'inclusion sociale des PSH, en les intégrant activement avec attention à adaptation au besoin des approches, matériels quand possible • Appui à la sécurisation foncière des sites concernées, y inclus les dispositifs de facilitations (CFV etc.) • Promotion avec une adaptation au besoin (i) des pratiques d'agriculture écologique et intelligente face au climat et (ii) d'agriculture-élevage dans les filières propices; (iii) appui aux gestion des RN par la réalisation des CES/DRS (planter les arbres etc.); et (iv) d'une majeure professionnalisation des jeunes - exploitants • Appui des matériels, semences, conseils, etc. agricole/maraichers et d'élevage • Appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelles par les appuis au JN, IEC • Appui aux infrastructures : stockage et conditionnement des produits agropastoraux et leur transformation. • Appui à l'élaboration et mise en œuvre des MER/AGR – surtout adapte à leurs propres conditions, y inclus à la commercialisation. • Renforcement de la sensibilisation et des approches sur l'équité des genres par la mise en œuvre du GALS, Club Dimitra • Appui en alphabétisation
PDI	<p>Caractéristiques et contraintes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contexte /conditions déterminant la durée d'installation (un tiers a une intention d'installer à long terme • Contexte souvent de haute vulnérabilité. S'il n'y a pas une famille d'accueil, ils vivent souvent sans abris. • Barrières pour accéder aux actifs – notamment la terre : situations tendues, fragiles pour l'accès à la terre. Difficulté d'accéder aux matériels, aux semences, aux conseils et à l'élevage. • Faible sécurité alimentaire et nutritionnelle, avec un retombé négatif sur état nutritionnel des enfants. • Peuvent être marginalisés, non- acceptés par les communautés – à cause de la pression sur les ressources et de la méfiance • Difficulté d'accès à l'information, aux opportunités et aux services de développement incluant les services sociaux. • Limitations d'information et d'accueil par la communauté déterminant faible intégration dans les groupements, associations agricoles, MER/AGR, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une sensibilisation, communication, ingénierie sociale inclusive qui cible aussi les PDI des débuts du projet pour assurer les PDI sont informés et avoir l'accès aux activités/atouts du projet • Application des critères de « ciblage direct » et surtout « auto-ciblage » pour s'assurer de l'inclusion PDI - surtout les plus pauvres et vulnérables, de leur participation aux interventions du projet (BF, PM, JN, MER, CEP, CES/DRS, Club Dimitra, et autres dispositifs socio-inclusifs. • Participation dans les activités de mise en œuvre des aménagements BF/PM, et JF ; CES/DRS – avec considération des traiter le problème du foncier en amont des activités • Appui à la sécurisation foncière des sites concernées, y compris les dispositifs de facilitations avec la considération de l'accès à la terre des PDI • Promotion avec une adaptation au besoin (i) des pratiques d'agriculture écologique et intelligente face au climat et (ii) d'agriculture-élevage dans les filières propices; (iii) appui aux gestion des RN par les réalisations des CES/DRS (planter les arbres etc.); et (iv) d'une majeure professionnalisation • Appui en matériels, semences, conseils, etc. agricole/maraichers et d'élevage • Appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle par leur intégration et accès aux du JN, IEC • Appui à l'élaboration et mise en œuvre des MER/AGR, • Renforcement de la sensibilisation et des approches de l'équité des genres par la mise en œuvre du GALS, Club Dimitra • Appui en alphabétisation

21. Pour assurer et opérationnaliser une inclusion sociale fiable, basée sur le mécanisme de ciblage direct, le projet mettra en priorité les ménages et associations avec les membres pauvres et vulnérables par un instrument de grille de critères de vulnérabilité/pauvreté qui sera élaboré dans la stratégie de ciblage, genre et d'inclusion sociale. L'objectif sera d'assurer que les petits exploitants, les femmes et les jeunes, ainsi que les PSH et PDI les plus vulnérables soient les destinataires de l'appui du projet (comme individu, ou comme membres dans les groupes appuyés). Cette approche réduira les risques d'accapement de certains avantages, notamment de terres aménagées / restaurées par des groupes/individus plus dynamiques et/ou influents et au même temps, promouvra

davantage un environnement social des comportements et pratiques de l'inclusion. Une approche de l'ingénierie sociale basée sur les consultations inclusives sera adoptée pour faciliter ce processus pour assurer la participation de l'ensemble des catégories et couches de la population dans le ciblage, la planification et la mise en œuvre des activités. La mise en œuvre de méthodologies participatives et interactives comme le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS)²⁹ et les approches Club DIMITRA³⁰ contribuera à ces attentes.

22. Ciblage direct. Au sein d'interventions des ZC, la stratégie de ciblage, genre et l'inclusion sociale définira les étapes détaillées pour le ciblage direct. L'établissement d'un cadre de concertation entre les divers acteurs dans les ZC est conseillé pour faciliter le ciblage direct, incluant notamment les Collectivités territoriales, les cadres de concertation et gestion du territoire, les Commissions foncières villageoises (CFV) et commissions de conciliation foncière villageoises (CCFV), les organisations paysannes (OP, leurs faïtières), les organisations des femmes, des jeunes, des PSH, PDI existantes. Ce cadre impliquera également les leaders traditionnels des villages et des communautés locales. Il facilitera le processus en assurant que les critères sont localement définis et évalués. Un outil (grille) prenant en compte les contextes de chaque ZC est conseillé, pour orienter la sélection des groupes/individus-cibles dans leurs zones. Ceci permettra de s'assurer l'inclusion des groupe-cibles prioritaires pour leur accorder l'opportunité d'accéder aux bénéfiques et initiatives offertes par le projet. Les critères pourront inclure la précarité, l'instabilité des sources de revenus, la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle, le statut du ménage, les contraintes d'accès aux actifs, notamment l'accès à la terre, etc.

23. Ce processus, devra veiller à ce que le profil des bénéficiaires du projet réponde à la fixation des quotas établis dans la conception initiale du projet (soit 50 % de jeunes et 45 % de femmes), avec une considération prioritaire aux femmes chefs de famille ou veuves, et l'ambition de toucher 1 097 PSH et 13 096 PDI vivant dans les ZC.

24. Auto-ciblage. Le projet adhérera aussi au mécanisme d'auto-ciblage, se basant sur la connaissance des différentes catégories du groupe-cible. Il cherchera à connaître les besoins et les contraintes auxquelles font face les jeunes, les femmes, les plus vulnérables, les PSH et PDI par les enquêtes avec une triangulation des ressources, afin de s'assurer que les activités proposées par le projet apportent des réponses adaptées aux besoins et contraintes identifiées. L'auto-ciblage conduit ainsi le projet à développer une approche adaptative et différenciée qui repose sur les caractéristiques et les stratégies des différentes catégories de cibles. A titre d'illustration, on peut par exemple parler des jeunes en recherche de sources de revenus, qui pourront saisir les opportunités d'agroécologie, les MER, les maillons des chaînes de valeur, et les élevages. Les femmes, les PSH et PDI, pourront s'intéresser aux filières, y compris la transformation des PFNL, le maraîchage, l'élevage à cycle court (volailles et porcs). Ceux-ci renforceront notamment la sécurité alimentaire et nutritionnelle en diversifiant leurs sources de revenus. Egalement, ces activités pourront être très appropriées pour les PDI qui ont des difficultés d'accès à la terre et des besoins de diversification de revenu et qui s'intéressent aux AGR/MER.

25. Les mesures d'autonomisation du projet permettront au groupes-cible de bénéficier des activités de projet de manière équitable, et encourageront la participation et l'inclusion sociale. Ces mesures d'autonomisation incluent, entre autres : (i) une large diffusion des informations et une sensibilisation sur le projet et ses interventions pour que les communautés et les potentiels bénéficiaires aient accès à l'information et puissent y participer ; (ii) l'ingénierie sociale ancrée dans l'approche participative qui favorise l'inclusion sociale et la participation des plus pauvres et vulnérables (femmes, jeunes, PSH et PDI) aux activités du projet; (iii) le ciblage à travers les canaux d'appartenance socio-économique actuels afin que le projet se conforme à la dynamique au sein des communautés /villages ; (iv) le capacitation des jeunes, des femmes et des PSH en leadership, organisation-structuration, et communication au sein de leurs organisations. Le projet appuiera l'alphabétisation à travers différentes activités, avec une priorité accordée aux femmes, jeunes, PSH, et PDI vulnérables. L'éducation financière sera aussi proposée.

²⁹ Gender Action Learning System (GALS). La méthodologie GALS aide les femmes et les hommes des ménages et des communautés à exprimer leurs aspirations, à élaborer des plans pour réaliser leurs souhaits et à trouver des solutions pour surmonter les contraintes auxquelles ils sont confrontés. Les hommes et les femmes examinent la répartition du travail, l'accès aux revenus et aux autres ressources et leur utilisation ainsi que le partage des avantages.

³⁰ Approche de transformation du genre pour transformer les rôles et les relations de genre entre les femmes et les hommes, et promouvoir une plus grande égalité, responsabilité, statut, accès et contrôle des femmes aux ressources, services et prise de décision. Cette approche va au-delà de l'autonomisation des femmes. Les Clubs DIMITRA est une approche de dialogue et d'écoute, pour renforcer l'autonomisation des populations rurales, souvent formes des groupes des femmes, mais aussi y inclus hommes et jeunes.

26. Les mesures de facilitation consisteront à promouvoir un environnement institutionnel et politique favorable aux groupes marginalisés. Le projet s'attachera à : (i) consolider les informations disponibles pour améliorer la connaissance des potentiels bénéficiaires et veiller à l'adéquation des réponses adaptées apportées par le projet; (ii) mettre en place des mécanismes qui permettront de prendre en compte la disparité entre les sexes et les spécificités des bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités du projet (tels les choix des canaux de communication, les filières pratiquées traditionnellement par les femmes, jeunes, et PSH) ; (iii) promouvoir les technologies appropriées à utiliser pour toucher les différentes catégories de bénéficiaires (notamment les PSH) ; (iv) organiser des séances de formation adéquates, en fonction des contraintes et disponibilités des différents groupes ; (v) former au genre par le GALS ; (vi) sensibiliser et renforcer l'équipe du projet et les partenaires de mise en œuvre sur les questionnaires d'intégration des jeunes, des femmes, PSH et PDI et l'inclusion sociale (surtout pour les plus vulnérables, pauvres); (vii) intégrer dans la mise en œuvre des partenaires et structures qui ont de la sensibilité sur l'autonomisation des femmes, PSH, PDI et des plus vulnérables.

27. Opérationnalisation de la stratégie de ciblage. Les mesures opérationnelles concernant l'inclusion sociale, et le ciblage du projet plus spécifiquement, seront réalisées de manière prioritaire par une approche transversale, avec en début du projet l'élaboration de la stratégie de ciblage, genre, et l'inclusion sociale. La stratégie sera finalisée à travers les réunions de validation régionales/communales pour créer une vision commune au sein de l'équipe et les partenaires de mise en œuvre afin de faciliter la mise en œuvre. Cette étape initiale ainsi que la mise en œuvre de stratégie sera sous la responsabilité du spécialiste en ciblage, genre et inclusion sociale qui orientera et appuiera l'Unité de coordination du projet nationale ainsi que les Unités d'exécution régionaux (UER). Il/elle coordonnera toutes les activités relatives au ciblage, au genre, à l'intégration des jeunes, PSH et PDI et à l'inclusion sociale en général. L'ensemble de l'équipe du projet sera renforcé en conséquence – par une formation sur les approches de ciblage, de genre et d'inclusion sociale et de l'intégration du PSH et PDI dans les interventions du projet. Le projet s'assurera également que l'ensemble des acteurs, partenaires, etc. actifs dans la mise en œuvre du projet soient sensibles à l'inclusion sociale (genre, jeunes, PSH et PDI et les pauvres) et notamment ceux au niveau terrain qui gèreront directement et continuellement les processus, relations/échanges avec les bénéficiaires. La sensibilité à l'inclusion sociale (genre, jeunes etc.) sera considérée comme un critère important dans les processus de recrutement des experts du projet, et les candidatures féminines seront promues. Le choix des partenaires de mise en œuvre (par exemple des prestataires de services, les contrats de partenariat) prendra également en compte de la sensibilité des potentiels partenaires à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des jeunes, et l'inclusion sociale. Le projet devra également s'assurer qu'un équilibre de genre (représentativité égale des deux sexes) soit respecté dans le recrutement des points focaux, facilitateurs, animateurs qui donneront un appui direct aux bénéficiaires au niveau local. Avec la définition de la stratégie, et l'identification des données du système de suivi-évaluation, l'équipe du projet suivra de près le processus de mise en œuvre d'inclusion sociale, et analysera profondément son évolution (lacunes, les bonnes pratiques à répliquer etc.), surtout lors des missions de suivi, de mi-parcours, et à l'évaluation finale du projet.

28. Le suivi du ciblage et de l'inclusion sociale sera une priorité du système de suivi-évaluation (SSE) du projet. Sur la base des études de référence des ZC réalisées au démarrage du projet, une attention particulière sera accordée à la situation existante, au contexte de l'inclusion incluant les niveaux des capacités, activités, et opportunités des groupes marginalisés et plus vulnérables, incluant les femmes, jeunes, PSH, PDI et ménages/personnes plus pauvres. La base de données sera désagrégée et développée par conséquent, permettant de vérifier l'évolution : (i) du nombre de femmes, de jeunes, PSH et PDI bénéficiaires ; (ii) de l'implication effective des différents sous-groupes aux activités prévues ; (iii) de la promotion de l'autonomisation économiques des femmes, et aussi les jeunes, PSH, PDI (par exemple, l'égalité entre les sexes et changements pour les jeunes, PSH, PDI, personnes plus pauvres, dans l'accès aux ressources productives, les matériels, conseils etc.) ; (iv) la participation des groupes marginalisés dans la prise de décisions et leadership de communautés ; (v) de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la pauvreté/vulnérabilité des groupes marginalisés à la suite des activités du projet. En matière de suivi-évaluation, le système envisagé se basera sur des données ventilées par âge et par sexe, et si possible handicapés et PDI, et analysera l'atteinte des résultats selon une perspective d'inclusion sociale.

29. Une analyse rapide et des échanges annuels sur ce thème de ciblage et inclusion sociale devront être organisés par le projet. Ils seront ouverts à l'ensemble des acteurs locaux

(administration, autorités traditionnelles représentants de groupes cibles - OP filières, femmes, jeunes, PSH, PDI, société civile, etc.). Ces événements devront fournir des recommandations pour améliorer et renforcer davantage les opérations de ciblage. En parallèle, l'équipe du projet devra identifier et documenter les bonnes pratiques, innovantes et constructives en matière de ciblage et l'inclusion sociale en organisant la divulgation et la diffusion. Egalement des évaluations qualitatives devront être conduites (par exemple avant la revue à mi-parcours) se focalisant sur les impacts du projet sur les bénéficiaires, qui viseront à s'assurer de l'effectivité des mécanismes d'inclusion, de participation et du partage équitable des bénéfices. Ceux-ci devront orienter la planification et la budgétisation pour s'assurer que les activités spécifiques relatives au ciblage, genre et inclusion sociale soient effectivement programmées à chaque exercice annuel avec les résultats optimaux; et que les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre soient disponibles.

E. STRATEGIE GENRE ET INCLUSION SOCIALE

30. La stratégie genre du projet permettra de s'assurer que les activités sont développées et mises en œuvre selon une perspective de genre et d'inclusion afin de lever les barrières et réduire les inégalités en défaveur des femmes et des plus pauvres/vulnérables. En favorisant une discrimination positive à l'égard des femmes, des jeunes et des plus pauvres, le projet cherchera à promouvoir leur pleine participation aux activités de développement afin que leur résilience soit améliorée et leur autonomie économique et sociale soit renforcée à plus long terme. Avec la mise en œuvre du GALS, le projet contribuera à la transformation du genre, y compris la capacitation des jeunes femmes et des plus vulnérables sur les dimensions de l'autonomisation économique, leadership social-public, et charge de travail. Parallèlement, le projet va traiter le genre et l'inclusion sociale comme une priorité transversale, intégrée à travers diverses activités. Par exemple, dans les conseils concernant la nutrition, JF, IEC ; dans les dialogues/échanges du Club DIMITRA ; dans les divers modules de formations de CEP, agroécologie, entre autres.

31. Au démarrage du projet, une stratégie de ciblage, genre et l'inclusion sociale sera réalisée. Le processus d'élaboration de la stratégie commencera par une analyse approfondie des principales contraintes auxquelles les femmes sont confrontées et qui empêchent leur autonomisation. Les dimensions d'autonomisation des femmes incluent, entre autres : (i) la dimension production: faible contrôle ou participation aux décisions sur la conduite de l'exploitation familiale ou les revenus, et autonomie limitée à des petites parcelles de terre – souvent de sols dégradés, les activités de l'élevage et autres AGR (transformation); (ii) dimension ressources: faible accès et pouvoir de décision sur les ressources et facteurs de production, transformation: terre, matériel agricole, conseils, nouvelles technologies de production et transformation, financement/crédit, etc.; (iii) dimension leadership: faible capacité de manifestation de leurs priorités et besoins au sein des ménages, des OP et autres structures associatives dont elles sont membres, y compris en public ou dans les communautés; (iv) dimension temps: chargé de travail agricole et domestique occupant la totalité de la journée et répartition non équilibrée par rapport aux hommes. La stratégie du ciblage, genre et l'inclusion sociale devra inclure un plan d'action détaillé indiquant comment le projet envisage intégrer et articuler concrètement les dimensions du genre et l'inclusion (y compris les jeunes, PSH et PDI) dans les activités des composantes/sous-composantes.

32. La stratégie genre du projet et son plan d'action devront être alignés avec les directives de la stratégie genre du FIDA, notamment sur trois objectifs qui visent à : (i) promouvoir l'autonomisation économique des femmes ; (ii) améliorer le bien-être et réduire la charge de travail des femmes ; et (iii) renforcer la participation des femmes et leur rôle dans la prise de décision.

Tableau 4. Activités envisagées dans le plan d'action genre

Objectif	Activités
Promotion de l'autonomisation économique des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Ciblage direct (45%) des personnes/OPB à majorité de femmes comme bénéficiaires de dotation des parcelles sur les BF, PM, et CES/DRS – y inclus les technologies innovantes, comme d'agroécologie • Appui à l'accès aux paquets d'intrants, incluant semences, équipements, aux conseils (incluant dans les CEP) etc. • Accompagnement à l'inclusion financière • Appui à l'insertion des femmes dans des activités économiques – notamment des mécanismes de financement des micro-projets à leur capacité • Accès des appuis pour développer les activités AGR/MER dans lesquels elles ont des avantages qui sont rentables/plus rémunératrices, et qui également, renforce leur diversification des revenus (par exemple, la transformation de sous-produits (riz, maraichages, tubercules, maïs, PFNL, entre autres) • Accès aux appuis d'établir/renforcer les projets d'élevage (surtout volailles, porcs) • Formation en structurations des groupes, par exemple, gestion, leadership etc. • Formation et appui en augmentation de sécurité alimentaire et nutrition par les JN, les IEC etc.
Renforcement de la participation des femmes et de leur rôle dans la prise de décision	<p>Renforcement de capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alphabétisation fonctionnelle et financière • Formation en gestion, en négociation et entrepreneuriat • Facilitation à leur position comme membre et leader dans les groupements, unions et interprofessions – sexe-unique et mixte • Facilitation de leur participation et d'accéder les rôles de leadership dans les dispositifs du projet – cadre de concertation, gestion des infrastructures etc. • Participation dans les activités de Dimitra, avec CEP et Caisse de résilience • Participation dans les formations de GALS
Amélioration du bien-être et réduction de la charge de travail des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Dotation de parcelles aménagées, aux équipements à la production, équipement, et les conseils incluant les innovations technologiques - par exemple des pratiques agroécologies, et l'énergie solaire qui sont plus efficaces, promouvoir la résilience au changement climatique, et lever les charges de travail • Sensibilisation et formation sur la nutrition, appui à la réalisation d'activités visant l'amélioration de la situation nutritionnelle de la population y inclus la consommation plus équilibrée et efficace à préparer • Formation des GALS qui promut l'équité des hommes et femmes, notamment le charge de travail, pour atteindre une vision voulue des membres du ménage

33. **Le projet doit également développer des mesures opérationnelles** d'accompagnement qui sont destinées à faciliter la mise en œuvre de la stratégie. Ces mesures opérationnelles incluent entre autres :

- a. La fixation de quota de 45% de femmes que le projet doit atteindre ;
- b. L'allocation de ressources humaines et financières qui doivent permettre de réaliser les activités d'intégration du genre ;
- c. Le choix des partenaires de mise en œuvre sur la base de leur sensibilité et de leur expérience en matière d'intégration du genre,
- d. Le renforcement de l'équipe du projet et des partenaires sur l'approche d'intégration de l'égalité entre les sexes ;
- e. La participation du projet aux dialogues politiques sur les sujets liés à l'intégration du genre, etc.

34. L'équipe projet et les prestataires du projet devront par ailleurs respecter les principes de la politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Cette politique est disponible à l'adresse suivante sur le site du FIDA: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>.

F. STRATEGIE JEUNES

35. Conformément au plan d'action stratégique du FIDA en faveur de la jeunesse, l'approche de ciblage inclusif offre aux jeunes hommes et femmes la possibilité de mener des activités économiques dans les zones rurales qui les rendent autonomes et les protègent de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et des tentatives d'exode et de migration. Elle reposera sur une approche différenciée qui apporte des réponses spécifiques aux profils socio-économiques et aux besoins des différentes catégories de jeunes. Le projet a défini un quota de 50% minimum pour assurer l'intégration des jeunes à travers toutes activités du projet. La stratégie jeunes du projet s'articulera autour d'actions ciblées pour: (i) lever les contraintes limitant l'inclusion, la participation active et la responsabilisation des jeunes (hommes et femmes) dans toutes les activités agropastorales; (ii) créer des opportunités pouvant apporter des travaux et revenus décents et améliorer leurs conditions de vie ; (iii) renforcer leurs capacités productives et entrepreneuriales en facilitant l'accès aux ressources, aux facteurs de productions (terre, intrants, bétail, financement/crédit, formations professionnelles, technologies, matériels, appui-conseil); et (iv) promouvoir le leadership des jeunes et leur participation aux instances de décision aux niveaux des ménages, des OP (groupements, fédérations et/ou cadres de concertation), et communautés.

36. Les analyses pour préparer l'élaboration de la stratégie de ciblage, genre et inclusion sociale aura un focus sur le statut et condition des jeunes afin de définir les approches et interventions les plus propices, ciblées et promettant pour faciliter leur autonomisation économique et sociale. La stratégie se référera aux principes suivants :

- a. Une approche basée sur leur insertion dans les OPB pour bénéficier et avoir l'accès à la terre et les paquets des appuis dans les aménagements (BF, PM, CES/DRS);
- b. L'intégration dans les OP/COOP qui seront actifs et appuyés dans les maillons des filières, par exemple la transformation, stockage, commercialisation accompagné par les appuis envisagés;
- c. L'appui à l'auto-emploi ou l'auto-entrepreneuriat qui consiste à travailler à son propre compte (par exemple dans les MER, AGR avec les appuis des formations techniques, de gestion, facilitation de l'accès au finance etc.) ;
- d. L'alphabétisation fonctionnelle
- e. L'accès aux informations de IEC sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- f. L'opportunité de participer aux processus du GALS.

Tableau 5. Check liste des mesures opérationnelles de ciblage

Questions	Mesures adoptées dans la conception du projet
1. Est-ce que le principal groupe cible, les personnes devant tirer le plus parti des interventions - correspond au groupe cible du FIDA tel que défini dans la politique concernant le ciblage (les ruraux plus pauvres et vivant dans l'insécurité alimentaire) ?	Les groupes-cibles sont les femmes, hommes, et les jeunes ruraux pauvres et vulnérables incluant aussi les PSH et PDI, issus des exploitations familiales et des ménages pauvres agropastorales, touchés par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ayant un accès difficile ou limité aux facteurs de production (terre, intrants pour les productions végétales et animales, nouvelles technologies, formation, financement, etc.), fortement vulnérables aux effets des changements climatiques, exposés aux risques de décapitalisation et de conflit.
2. Des sous-groupes cibles ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, ressources et moyens d'existence particuliers - avec une attention sur les différences entre genre et jeunes ?	Oui, la présentation de la situation des principaux sous-groupes cibles sont décrits substantiellement dans les informations générales de cet annexe de ciblage Le Tableau 3 de catégorisation et caractérisation des groupes cibles présente de caractérisation des bénéficiaires du projet, identifiant les sous-groupes ciblés, leurs contraintes majeurs et la réponse du projet à travers les différentes activités ; tout en considérant le sexe, l'âge, etc.
3. Des indications sont-elles données sur l'intérêt des sous- groupes cibles identifiés pour les activités proposées, et sur leur probable adhésion ?	Oui. Les échanges effectués durant les missions d'identification et de formulation du projet, ont permis d'identifier les attentes du groupe cible (OP, femmes, jeunes, PSH, PDI) et de proposer les réponses aux majeures contraintes manifestées - y inclus par les réseaux des organisations socioprofessionnelles (CPF entre autres), ce qui a permis d'associer les activités aux intérêts des sous-groupes-cibles potentiels et d'avoir leur adhésion au projet. Les activités du projet reposent sur les besoins exprimés par les groupes cibles et les acquis des autres interventions, et projets FIDA - notamment leçons apprises .
4. Le DCP décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la Politique de ciblage, incluant toutes ou certaines des mesures et méthodes ci-après	Oui, le ciblage des zones de concentrations (ZC) du projet s'est basé sur les données disponibles en matière de vulnérabilité : pauvreté, sécurité alimentaire, malnutrition. Le choix des régions a été basé entre autre sur les incidences élevées de pauvreté ou de sécurité alimentaire ou de malnutrition. L'importance de promouvoir la consolidation des appuis des projets FIDA précédent, ainsi qu'assurer une contiguïté avec les projets du FIDA en cours a été aussi une priorité. Les ZC sont identifiés dans une de région d'haute nombre des PDI, surtout au Nord, qui rende la région dans une situation de haute vulnérabilité (autochtone comme PDI). Le ciblage géographique prend en compte l'incidence du changement climatique en privilégiant des zones ou des ressources en eau sont disponibles mais peu ou pas valorisées en vue de mettre en place des systèmes de production plus résilients au profit des populations cibles du FIDA. Les ZC sont identifiés dans les communes ayant une haute potentiel de production et commercialisation facilitant les ménages plus pauvres avec les opportunités..
4.1. <u>Ciblage géographique</u> - basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs de suivi permet-il d'identifier, pour les projets/ programmes à base territoriale, les zones géographiques (et les communautés de ces zones) à haute concentration de pauvres.	Des critères d'éligibilité favoriseront l'inclusion des femmes, des jeunes les plus vulnérables ainsi que des leurs ménages. L'utilisation du système de quotas (45% de femmes, 50% jeunes) renforcera ces critères. Le projet vise à appuyer 1 097 PSH et 13 096 PDI dans les ZC.
4.2. <u>Ciblage direct</u> - lorsque des ressources ou des services sont destinés à des personnes ou à des ménages spécifiques.	Les activités et les fournitures de biens et services prévues concernant la production et la filière entière (par exemple terres aménagées et/ou récupérées, encadrement et appui dans les technologies innovantes (d'agroécologie, d'irrigation-économies en eau, transformation, infrastructures - magasins de stockage, appui à l'accès au crédit, ainsi que au marché) et aussi concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle (par exemple l'IEC, JN, espèces des filières - de maraichage, de petit élevages etc.) répondent aux besoins et aspirations des groupes et sous-groupes cibles identifiés. Elles sont orientées vers un accroissement des revenus, de la capacité de gestion d'entreprise et/ou exploitation familiale, l'amélioration de la nutrition et une meilleure condition et autonomisations des femmes, jeunes, PSH et PDI. Les interventions se basent sur la connaissance des besoins et aspirations exprimés par les différentes catégories de groupes-cibles, et en complément les agences/organisations
4.3. <u>Auto ciblage</u> - lorsque les biens et services répondent aux besoins prioritaires, les dotations en ressources et les stratégies de subsistance des groupes cible.	

Questions	Mesures adoptées dans la conception du projet
	qui les appuis, afin de renforcer et élargir leurs stratégies de moyen d'existence.
<p>4.4. <u>Mesures d'autonomisation</u> – y compris l'information et de la communication, ciblé sur le renforcement de capacités de confiance, appui organisationnel, afin de renforcer et d'encourager une participation plus active et l'inclusion dans la planification et la prise de décision des personnes qui, traditionnellement, ont moins de poids et de pouvoir.</p>	<p>Oui, la stratégie de ciblage, genre et inclusion sociale du projet se maintient sur des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication autour de ses objectifs, ses cibles et son mode opératoire, à l'endroit de tous les acteurs et bénéficiaires potentiels dès son lancement, avec un focus sur les femmes, les jeunes (hommes et femmes), les personnes/ménages plus pauvre, les PSH, PDI. Les capacités des ceux-ci, et leurs organisations seront renforcées afin d'accroître leurs possibilités de se faire entendre, et promouvoir ainsi leur participation dans les divers instances/dispositifs de concertation et prise de décisions (alphabétisation, gestion, etc.). A travers des méthodologies interactives - notamment le GALS - au niveau des ménages et des organisations (groupements/unions), le projet cherchera également à contribuer à l'équilibre social.</p>
<p>4.5. <u>Mesures de facilitation</u> – visant à renforcer les attitudes et l'engagement des parties prenantes et des partenaires à l'égard du ciblage de la pauvreté, de l'équité genre et de l'autonomisation des femmes. Elles incluent le dialogue politique, la sensibilisation et le renforcement des capacités.</p>	<p>Le projet capitalise et continuera d'apprendre des expériences des autres projets de FIDA et autres, pour s'assurer de bien connaître ses potentiels bénéficiaires, surtout les pauvres, femmes, jeunes, PSH, et PDI. Il participera au dialogue politique liant le ciblage de la pauvreté, l'équité genre et l'inclusion jeunes au développement des filières dès que possible; et s'attachera également à renforcer la sensibilité et les capacités de l'équipe du projet et des différents partenaires sur ces questions. Il s'attachera également à nouer des collaborations avec des partenaires de mise en œuvre sensibles à l'égalité des sexes.</p>
<p>4.6. <u>Attention aux procédures</u> qui pourraient freiner la participation des groupes cibles visés (par exemple, une contribution excessive exigée des bénéficiaires; des procédures juridiques contraignantes, etc.).</p>	<p>La conception et la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des groupes-cibles reposent sur une approche participative et inclusive : les modalités de contribution, en biens, financière, en travail/temps des groupes cibles seront adaptées à leur possibilité.</p>
<p>4.7. <u>Mesures opérationnelles</u> - modalités de gestion des projets/programmes appropriés, personnel, sélection des partenaires de mise en œuvre et de fournisseurs de services.</p>	<p>Un responsable en ciblage, genre et l'inclusion sociale est déjà sur sa poste et travaille activement au niveau du Programme pays pour appuyer, harmoniser les approches et favoriser les échanges d'expériences entre les projets FIDA du portefeuille. Il a participé dans cette conception du projet. Ce responsable sera relayé au niveau du projet par les responsables en suivi-évaluation et gestion des savoirs qui sont aussi chargés du suivi de la prise en compte des aspects ciblage, genre, jeunes, PSH, PDI et pauvreté de la mise en œuvre des activités. Une approche de gestion de projet sensible au genre et inclusion sociale est fortement adoptée : par exemple la planification et budgétisation sensible au genre, jeunes, PSH, PDI suivi-évaluation sensible à l'inclusion sociale aux sous-groupes, etc. Le choix des partenaires de mise en œuvre et le renouvellement de leurs contrats doivent être guidés entre autres par leur sensibilité sur le ciblage des sous-groupes cibles du FIDA et le respect du ciblage conformément à la stratégie déclinée.</p>
<p>5. Suivi des résultats du ciblage. Le DCP précise-t-il que les résultats du ciblage feront l'objet d'un suivi-évaluation participatif, seront évalués lors d'une revue à mi-parcours ? Le cadre de S-E permet-il la collecte/analyse des données désagrégées par sexe et y va-t-il des indicateurs sexo-spécifiques permettant de suivre/évaluer les produits, les résultats et les impacts ?</p>	<p>Le DCP précise que le système de suivi-évaluation accompagnera la mise en œuvre de la stratégie de ciblage et genre. Le/la responsable suivi-évaluation assurera (i) la désagrégation des indicateurs selon le genre et l'âge, (ii) le suivi des produits, effets et impacts et (iii) l'intégration des aspects de ciblage, genre et jeunes, PSH et PDI dans les rapports. Le responsable en ciblage, genre et l'inclusion sociale au niveau du Programme pays veillera en collaboration avec les responsables en suivi-évaluation et gestion des savoirs à ce que les indicateurs du système de suivi évaluation soient ventilés selon le genre et l'âge, et capturer aussi la participation des PSH et PDI. Il assurera un suivi des produits, effets et impacts aussi. L'élaboration de la stratégie de ciblage, genre et l'inclusion sociale inclura et s'appuiera sur une/les étude sur l'inclusion dans les filières. La stratégie doit également décrire de manière claire les mécanismes qui permettent un bon suivi de sa mise en œuvre. Les questions de l'inclusion sociale doivent être considérées transversale, incorporés dans les études/enquêtes prévues au démarrage et au cours de sa mise en œuvre, enseignées continuellement dans le système de suivi-évaluation, et évaluées à mi-parcours et à la fin du projet.</p>

Tableau 6. Check liste des mesures équité genre

Question	Mesures adoptées dans la conception du projet
<p>1. Le Document de conception du projet (DCP) contient - et la mise en œuvre du projet est basée sur - des données de pauvreté désagrégées par genre et une analyse spécifique par genre pour les activités/secteurs concernés, ainsi qu'une analyse pour surmonter tout obstacle non intentionnel pour la participation des femmes</p>	<p>L'analyse de relation entre pauvreté et genre, et l'exclusion des femmes dans la vie économique et sociale publique met en exergue que les disparités hommes-femmes dans le contexte du Burkina Faso et surtout en milieu rural, sont encore très fort. Ceci est due aux normes socio-culturel surtout, qui se montrent aux niveaux de ménages, villages, communautés a large. Ceux-ci se manifeste dans l'accès aux ressources et aux services (foncier, facteurs de production, animaux, information - conseils, revenu, éducation, santé, etc.) ainsi que dans la représentativité des femmes dans les instances de décision qui demeure très faible. Les contraintes relatives à l'autonomisation économique des femmes, à leur participation et charge de travail sont redressées dans la justification des activités et quota proposées dans les différentes composantes du projet.</p>
<p>Le DCP contient - et le projet met en œuvre - des mesures concrètes pour :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer l'autonomisation économique des femmes grâce à l'accès et au contrôle d'actifs productifs et du foyer 	<p>La facilitation dans l'accès aux terres aménagées / récupérées et autres actifs productifs et aux équipements/paquets agricoles et d'élevage), le renforcement des capacités technique et entrepreneuriales des activités économiques – les micro-projets ainsi que l'accès au finance, l'implication dans la gestion des actifs communautaires, etc. permettra aux femmes de créer ou renforcer leurs activités productives, d'augmenter leurs revenus et de renforcer leur autonomie économique. Une importance du projet sera d'appuyer à l'insertion des femmes dans des activités économiques plus rentables/plus rémunératrices et dans la diversification des revenus (étuvage, transformation de sous-produits par exemple maïs, tubercules maraichage, PFNL) pour arriver jusqu'à la commercialisation. Des méthodologies GALS seront utilisées au niveau des ménages et des groupements pour contribuer au rétablissement de l'équilibre social ; ceci promouvra un accès et un contrôle plus équitables sur les actifs et de revenu au niveau des ménages et dans les organisations.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer et assurer la représentation et la participation des femmes dans les organes de décision d'instances locales 	<p>La représentation et la participation des femmes dans les OP constitue une des critères de ciblage des ces dernières. Les capacités des femmes seront également renforcées pour promouvoir leur participation (alphabétisation, gestion, négociation, etc.). Les partenaires de mise en œuvre accorderont une attention particulière à l'objectif d'avoir au moins 45% de femmes dans les instances de décision. Des séances de sensibilisation et information sur l'égalité des sexes, les droits des femmes etc. pourra organisées au niveau des CEP, des Club DIMITRA autres cadres de concertation avec une forte implication des hommes, des autorités traditionnelles et ceux qui ont pouvoir sur les dynamiques socio-économiques de la communauté et/ou association.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alléger la charge de travail des femmes et atteindre un équilibre équitable entre la charge de travail des femmes et des hommes 	<p>La diffusion de nouvelles technologies et équipements améliorés, dans toutes les opérations de la filière, permettent l'allègement de la charge de travail des femmes. L'attribution de parcelles aménagées irrigués aux groupements de femmes ; l'attribution de périmètres maraichers avec des technologies d'irrigation économes en eau ; la facilitation de l'accès aux équipements à la production pour les jeunes femmes, équipement de transformation, énergie solaire, etc. permettent l'allègement de la charge de travail des femmes.</p>
<p>2. Le DCP indique dans la section ciblage ce que le projet apportera dans une perspective de genre</p>	<p>La section ciblage décline les sous-groupes de cibles en tenant compte de l'âge et du genre et les appuis que le projet apportera en fonction des besoins et contraintes exprimées par les différents groupes. Les activités économiques ou services identifiés sont adapté aux besoins des femmes et des jeunes. Une analyse approfondi sera dérouler au cours de l'élaboration de stratégie ciblage, genre et l'inclusion sociale.</p>
<p>3. Le DCP décrit les éléments clés pour l'opérationnalisation de la stratégie de genre, dans les composantes concernées.</p>	<p>Le DCP décrit les éléments clés pour orienter la stratégie de ciblage et l'inclusion sociale, ainsi que les activités opérationnelles permettant de soutenir ladite stratégie. Une attention particulière a été accordée pour veiller à ce que les femmes, les jeunes et autres groupes marginalisées puissent bénéficier des différentes activités des composants.</p>
<p>4. Le DCP décrit - et le projet met en œuvre - des mesures opérationnelles visant à assurer la participation équitable entre les sexes aux activités et aux bénéfices du projet.</p>	<p>Le DCP inclue les éléments clés relatifs d'assurer l'opérationnalisation de la stratégie de ciblage et l'inclusion sociale.</p>
<p>5.1. Affecter des ressources humaines et financières adéquates pour mettre en œuvre une approche genre.</p>	<p>Le pilotage des activités relatives au genre, l'inclusion sociale et au ciblage du projet sera mené par le/la Responsable en genre et ciblage et l'inclusion sociale au niveau du Programme pays qui sera relayé(e) par les Responsables en suivi évaluation et gestion de savoirs au sein du projet. Le projet adoptera également dans sa mise en œuvre une planification et une budgétisation sensible à l'intégration de l'égalité des sexes.</p>

Question	Mesures adoptées dans la conception du projet
5.2. Assurer et appuyer la participation active des femmes dans des instances et comités prenant des décisions liées aux activités du projet, y compris la fixation d'objectifs spécifiques pour leur participation.	La participation active des femmes dans les instances et comités prenant des décisions liées aux activités du programme sera soutenue par des mesures incitatives de sensibilisation et de renforcement de capacités : ciblage direct, instauration du système de quotas (45%).
5.3. Veiller que les arrangements de projet (composition de l'équipe de projet, TdR de recrutement pour le personnel et les partenaires d'exécution, ...) reflètent l'attention à l'équité genre et aux aspects d'autonomisation des femmes.	L'ensemble de l'équipe sera sensibilisé et formé et les attributions de chaque membre sur les aspects de genre seront introduit clarifiées dans leurs TdR. La sélection des prestataires de services et des partenariats, ainsi que le renouvellement des contrats seront guidés entre autres, par le respect de la stratégie genre du projet.
5.4. Réaliser des efforts spécifiques pour atteindre les femmes, particulièrement quand la mobilité des femmes est réduite.	Une attention sera donnée pour favoriser des équipes de terrain binôme/mixte homme-femme au niveau des équipes du projet, ainsi que chez les prestataires de services. Le projet veillera à avoir des conseillers techniques endogènes des deux sexes, ainsi que pour les points focaux. Celles-ci faciliteront de plus la participation des femmes bénéficiaires. Des réponses spécifiques aux contraintes des femmes sont également à considérer – à l'exemple de l'appui à la garde d'enfants pour que les femmes allaitantes et avec enfants en bas âge puissent participer aux travaux (de production, transformation etc.) et formations.
5.5. Identifier les opportunités pour soutenir des partenariats stratégiques avec le gouvernement et d'autres institutions de développement pour la mise en réseau et le dialogue politique.	Le projet s'aligne aux orientations stratégiques nationales. Les Ministères et leurs services déconcentrés constituent des partenaires privilégiés du projet. A travers son approche de faire-faire, le projet collabore avec de nombreuses institutions de développement pour la mise en œuvre des activités et assurer les synergies. Les résultats des interventions et les leçons apprises seront capitalisés et diffusés notamment pour soutenir le dialogue politique relatif à ces aspects.
5. Le cadre logique, le système Suivi Évaluation (S-E) et de gestion des savoirs du projet prévoient des indicateurs de performance et spécifiques sur l'équité genre et l'autonomisation des femmes.	Le cadre logique, le système S-E et de gestion des savoirs prévoient la désagrégation des indicateurs selon le genre et l'âge. Le Responsable en ciblage, genre et l' inclusion sociale doit veiller en collaboration avec les responsables en suivi-évaluation et gestion des savoirs à ce qu'un suivi des produits, effets et impacts considérant la dimension genre soit assurée, incluant au cours des analyses de mi-parcours et à la fin du projet.

II. APPROCHE STRATEGIQUE DU PROJET

1. Le projet RESI-2P différenciera ses investissements en fonction de la région d'intervention en tenant compte des opportunités de développement mais aussi des contraintes spécifiques liées à l'insécurité et ses corollaires sur les moyens d'existence des populations rurales. Le contexte d'insécurité suggère d'adopter une approche d'intervention prudentielle dans les zones à risque et de prioriser.

2. Le projet adoptera une approche de développement et d'aménagement territorial comme sa porte d'entrée. Elle sera articulée avec la gestion intégrée des espaces et des ressources naturelles dans les bassins de production et consistera à conduire un processus de diagnostic et de planification géospatiale participatif. Les plans de résilience prévus à l'échelle des communes incluront des outils récapitulatifs du diagnostic socio-foncier et des actions collectives définies (pépinières, reboisements, récupération de terres dégradées, embocagement, aménagement/réhabilitation de forêts villageoises ou communales, mises en défend, couloirs de transhumances, zone de pâtures, etc.)

3. Au terme de ce processus, chaque bassin de production, à l'échelle communale, disposera d'un plan spécifique de résilience qui sera son principal instrument de mise en œuvre du projet. Le diagnostic offre l'opportunité aux communes d'actualiser l'état des lieux de leurs PCD et surtout de les compléter avec une dimension opérationnelle sur la résilience qui devient une question importante dans le contexte actuel du pays. L'approche du projet étant différenciée par région, les 20 communes-cibles du Nord où le projet Neer-Tamba était intervenu, disposeront chacune d'un plan de consolidation et de résilience (PCR-N) tandis que les 16 communes-cibles du Centre-Ouest se doteront d'un plan directeur de résilience (PDR-CO). D'une durée de 4 ans, ces plans viendront enrichir les plans d'aménagement et plans de développement des deux régions et des communes concernées. Pour renforcer la dynamique de gestion intégrée des ressources, des co-investissements seront considérés dans une logique intercommunale pour les communes qui partagent les mêmes bassins de production. Au démarrage, le projet s'accordera avec les collectivités territoriales sur les modalités d'un partenariat stratégique qui définit les champs d'action du projet par rapport aux compétences qu'elles exercent³¹. Ce partenariat sera formalisé.

4. *Planification selon le phasage spécifique à chaque région.* Aussi bien dans le Nord que dans le Centre-Ouest, une priorisation des bassins de production sera faite pour établir l'ordre de préparation des plans. Dans le Nord ce phasage prendra notamment en considération l'insécurité qui limite l'accès à certaines communes, principalement les communes de la province du Loroum. Les interventions dans ces communes seront fonction de l'évolution positive de la situation sécuritaire. Dans le Centre-Ouest, l'ordre de passage pour la préparation des plans directeurs sera fonction des conditions favorables au démarrage des activités : disponibilité des études techniques préalables ; fonctionnalité des services fonciers ruraux (niveau commune) et des commissions villageoises (commissions foncières villageoises et commissions de conciliation) ; accords préliminaires sur le foncier (ententes foncières), leadership des communes, accord de principe pour la mobilisation et l'implication des services techniques déconcentrés, identification et disponibilité des prestations en ingénierie sociale.

5. *Mode opératoire.* Le marché du conseil burkinabè dispose d'expertises spécialisées en planification territoriale établies grâce aux phases successives du Programme national de gestion des terroirs (PNGT)³². RESI-2P s'appuiera sur cette offre qu'il mobilisera pour conduire le processus de préparation des plans de résilience et des plans directeurs. Etant donné le contexte, une évaluation préalable du risque sécuritaire sera conduite dans les deux régions et circonscrite aux communes-cibles. Les résultats induiront éventuellement un ajustement dans les priorités définies. Le processus aboutissant au plan comprend :

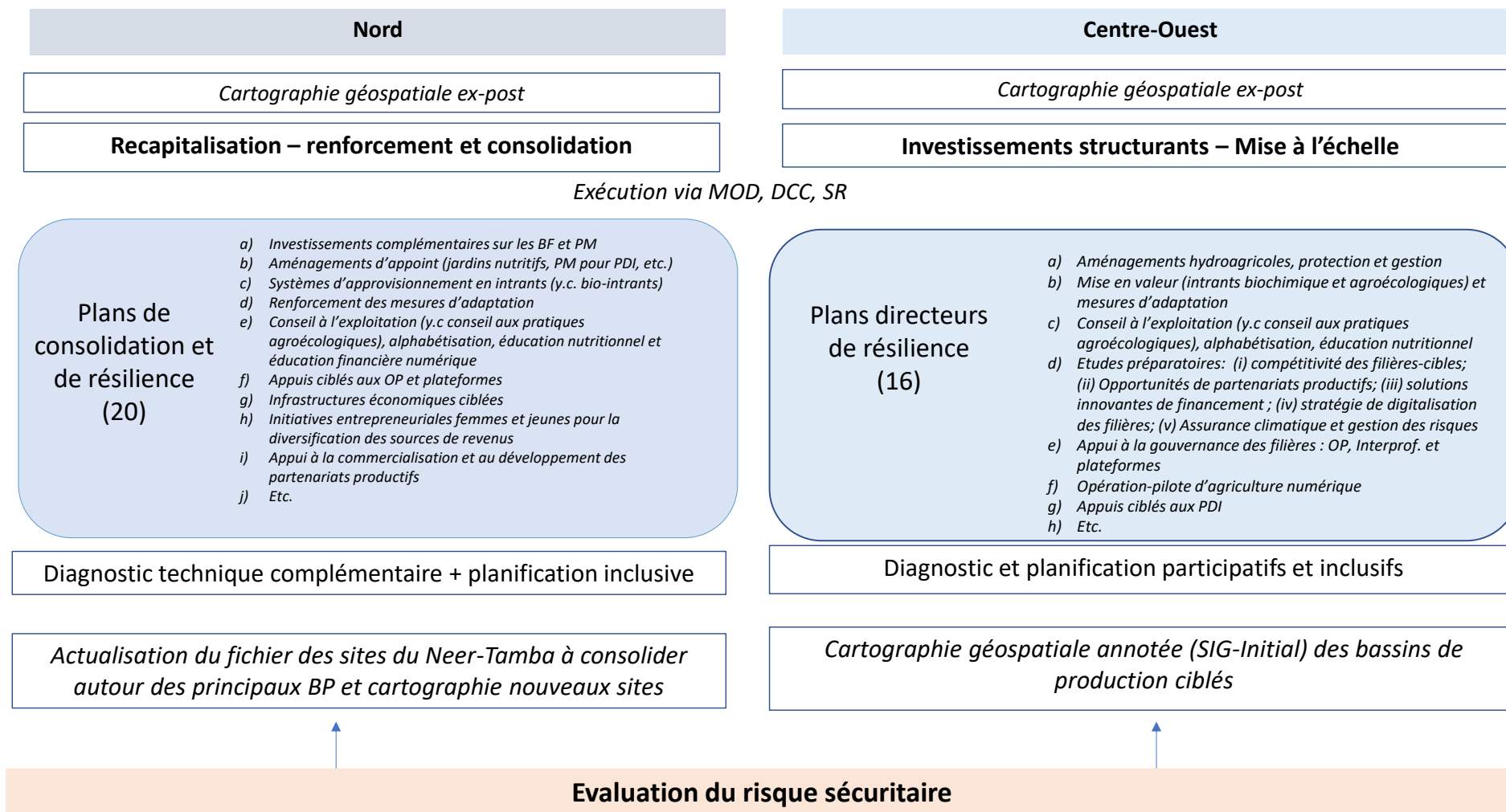
³¹ Conformément à la Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso.

³² https://www.agriculture.bf/jcms/fra_8091/fr/pngt-programme-national-de-gestion-des-terroirs. De 1992 à 2018, la Banque mondiale a soutenu deux phases du PNGT : 1992-1997 et 202-2018. Il a appuyé les orientations du gouvernement visant à promouvoir, depuis les années 1980, l'implication des communautés à la base dans la planification et la réalisation des activités de développement. Il a adopté l'approche intitulée « gestion des terroirs » que divers projets ont prônée et mise au point, notamment en matière de gestion des ressources naturelles.

- (i) Cartographie géospatiale (avant-projet)³³. Suivant l'ordre des priorités établi par région, une cartographie géospatiale assistée sera réalisée à l'échelle de chacune des communes concernées. Elle consistera à scanner les principales ressources de la commune avec un zoom sur les ressources naturelles, infrastructures et équipements des bassins-cibles : plans d'eau, basfonds, périmètres maraîchers, infrastructures agropastorales, unités de transformation et sites de stockage, pistes de desserte, marchés, etc. Dans le Nord, il sera procédé à une actualisation des sites du projet Neer-Tamba à consolider autour des principaux bassins-cibles ou zones de concentration. A ceux-ci s'ajouteront les sites d'extension identifiés. Dans le Centre-Ouest, cette cartographie initiale sera réalisée selon le phasage défini. Le Système d'information géographique (SIG) que le projet mettra en place permettra de procéder à des actualisations périodiques montrant les évolutions induites par la mise en œuvre des plans.
- (ii) Diagnostics territoriaux participatifs. Ils seront réalisés en collaboration avec les collectivités territoriales, les organisations professionnelles agricoles et rurales y compris les organisations des femmes et des jeunes, les PDI, les PSH, la chefferie traditionnelle ou leaders coutumiers, les services techniques régionaux et communaux de l'agriculture et des ressources animales, de l'environnement, des infrastructures rurales, les acteurs du secteur privé etc. L'objectif est de s'accorder sur une vision commune de l'organisation et de l'utilisation du territoire à court et à moyen terme en restant dans l'horizon temporel du cycle du projet. Une version simplifiée de la matrice RDMT sera mise à disposition par l'équipe FIDA et utilisée pour faciliter la conception de plans de résilience en suivant la logique d'identification des risques, vulnérabilités et interventions liées. Dans les communes dépourvues de structures foncières, les actions du projet (sensibilisation, négociation des ententes foncières) constitueront une première étape dans la sécurisation du foncier nécessaire à tout investissement durable. Sur la base des cartes réalisées, une démarche méthodologique axée sur la théorie de changement du projet devra permettre d'identifier à l'échelle locale les principales problématiques mais aussi les solutions alternatives durables liées à la pression sur les ressources naturelles, aux effets du changement climatique, des crises et des conflits sur la résilience des populations pauvres. Les diagnostics incluront l'analyse du genre et de la jeunesse rurale face à la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et face aux contraintes qui limitent leur accès aux opportunités de création de la richesse. Ils incluront aussi une analyse de risques de sensibilité aux conflits dans les communes qui abritent des PDI. Dans les bassins de consolidation (sites projet Neer-Tamba), le diagnostic veillera à ne pas remettre en cause les dynamiques organisationnelles en place ; l'accent sera porté plutôt sur les améliorations à apporter.
- (iii) Préparation des plans. Les solutions d'investissements seront reliées aux effets et résultats attendus du projet ainsi qu'à ses principales activités (figure 2). Dans les bassins communaux du Nord, les investissements viseront, entre autres, sur les actions complémentaires sur les bas-fonds et périmètres maraîchers, des aménagements d'appoint, la mise en place d'un système d'approvisionnement en intrants (y compris les bio-intrants), le renforcement des mesures d'adaptation, etc. Dans le Centre-Ouest les actions-clés incluront des aménagements hydroagricoles avec protection et système de gestion, la mise en valeur des surfaces aménagées avec des mesures d'adaptation, le conseil à l'exploitation, la facilitation des relations avec le marché, etc.
- (iv) Exécution. Les plans seront mis en œuvre sur la base d'un programme de travail annuel assorti de budget. L'exécution se fera à travers la maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'implication des communes, l'approche de développement conduit par les communautés, la participation des services techniques déconcentrés, etc.

³³ Pour les communes qui disposeraient déjà de cette cartographie, cette étape se limitera à une actualisation rapide des données existantes

Figure 2. Planification et exécution des investissements de résilience à l'échelle des communes

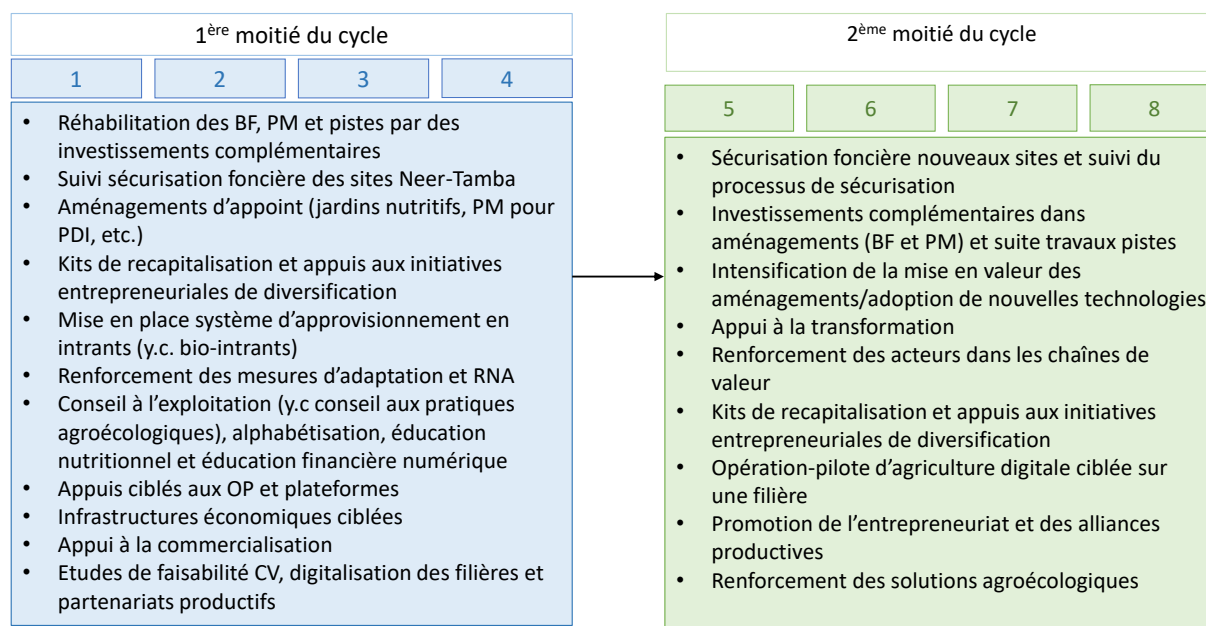


37. *Phasage.* D'une façon générale, la première moitié du cycle du projet (4 premières années) portera sur les investissements structurants et catalytiques pour la résilience, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agroécologie, l'appui à la commercialisation d'excédents de produits dans le Centre-Ouest. Elle mettra également en place les conditions favorables au développement des marchés à travers des études et opérations-pilotes y compris en matière de digitalisation. Au cours de la deuxième moitié du cycle (les années 5 à 8) le projet investira dans l'intensification de la production, le développement de l'entrepreneuriat et des alliances productives, etc.

38. Dans la région du Nord où la crise sécuritaire a mis en souffrance des investissements déployés par le projet Neer-Tamba et affecté les moyens d'existence des populations rurales pauvres, le projet accordera sa priorité à la recapitalisation et au relèvement des ménages ainsi qu'à la réhabilitation des aménagements. Ces investissements pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle seront prépondérants au cours des quatre premières années du cycle du projet. Pendant cette période, le projet aura une portée limitée en termes d'investissement dans la valorisation des produits agricoles. La deuxième moitié du cycle du projet donnera l'opportunité d'investir avec un peu plus de moyens dans la facilitation de l'accès au marché et le développement de l'entrepreneuriat.

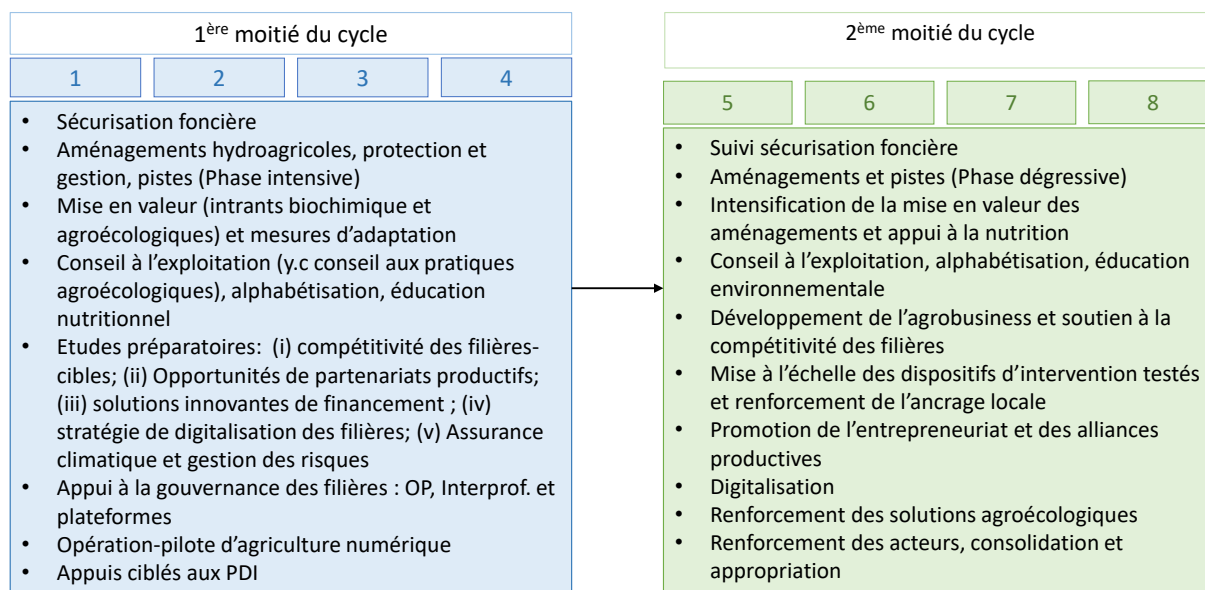
39. Pour assurer la qualité du processus, la démarche inclura une validation inclusive du protocole méthodologique par les parties prenantes sous le leadership des communes. De plus, en concertation avec les collectivités territoriales et les directions techniques déconcentrées, il sera établi un comité de revue technique qui interviendra à différentes étapes à définir dès le départ.

Figure 3. Phasage dans le Nord



40. Dans la région du Centre-Ouest où les conditions sont plus favorables, les interventions du projet seront rythmées par les priorités définies dans les plans directeurs avec toutefois une emphase sur la dynamisation des systèmes de production pendant la première moitié du cycle : sécurisation foncière, aménagements hydroagricoles, récupération des terres, etc. Pendant cette première période, les investissements pour la valorisation et le développement des marchés agricoles viseront à appuyer les dynamiques existantes. En parallèle seront conduites des études de faisabilité ciblées sur les filières promues par le projet. Au cours de la deuxième moitié du cycle, l'intensité culturelle suscitée par la promotion et l'adoption des pratiques performantes et résilientes, et l'étendue de la mise en valeur des aménagements vont contribuer à l'augmentation significative de la production. On assistera alors à une éclosion dynamique des partenariats productifs et au développement massif d'initiatives entrepreneuriales.

Figure 4. Phasage dans le Centre-Ouest



41. L'approche stratégique du projet RESI-2P propose également de coupler au financement des plans communaux de résilience, une facilité additionnelle d'investissement sous forme de dotation compétitive de résilience, permettant ainsi de maximiser l'impact territorial du projet dans le contexte de la décentralisation. Cette facilité permettra aux communes-cibles de lever des ressources supplémentaires dont elles assureront la maîtrise d'œuvre pour instruire des investissements additionnels visant le renforcement de la résilience de leurs territoires. Le projet instituera un prix annuel qui sera décerné à la commune résiliente dans chacune des deux régions pour saluer la performance exceptionnelle dans la réalisation des objectifs du projet.

III. COMPOSANTES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

III.1 COMPOSANTE A : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION (71,46 millions d'Usd, 61%)

III.1.1 Sous-composante A1. Aménagements résilients

42. Au Burkina Faso, les aménagements hydroagricoles constituent l'un des piliers centraux de la stratégie nationale en matière de sécurité et de souveraineté alimentaire. Il s'agit d'accroître la production agricole par le développement d'une agriculture irriguée durable. Le sous-secteur de l'irrigation fait partie des programmes complémentaires retenus par le Gouvernement pour atteindre l'objectif de croissance durable de la production agricole. Selon le document de politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée (PNDDAI), le développement de l'irrigation tire sa justification par l'effet combiné du dérèglement du cycle pluvial (effets du changement climatique), de la disponibilité des terres riches des vallées des grands cours d'eau et des difficultés de l'intensification de la production pluviale (sur le plateau central, région peuplée du pays). Selon la Stratégie nationale de développement durable de l'irrigation (SNDDI, document en cours de révision), sur une superficie du pays est de 274 200 km², la part réservée à l'agriculture est de 90 000 km² (9 000 000 ha, soit 33% de celle du pays). De ces 9 millions d'ha, environ 3,5 millions sont actuellement emblavés (39%). Celles effectivement cultivées fluctuent d'une saison à l'autre (autour de 20 000 ha), répartis entre 8 500 ha en maîtrise totale (dont 5 500 ha en riz), 6 000 ha en bas-fonds (dont 2 000 ha de riziculture en bas-fonds améliorés), et 4 500 ha de petite irrigation. En 2003, la SNDDI estimait les superficies aménagées pour l'irrigation à 32 258 ha (ce chiffre a largement évalué de nos jours). En fonction des superficies irriguées et le mode d'organisation et de fonctionnement des systèmes d'irrigation, on distingue les grands périmètres³⁴, les périmètres moyens³⁵, la petite irrigation³⁶ et les aménagements de bas-fonds³⁷. Le potentiel en terres irrigables identifié par bassin³⁸ avait été globalement estimé à 233 500 ha. Seulement 13,8% de ce potentiel étaient aménagés (32 258 ha) et en moyenne 10,4% mis en valeur (24 300 ha).

43. Les résultats globaux du développement de l'agriculture irriguée, depuis une trentaine d'années, sont insuffisants au regard des efforts consentis (PNDDAI): (i) 32 000 ha de superficies aménagées; (ii) faible participation à la couverture des besoins alimentaires (moins de 10%); et (iii) stagnation de la production et de la valeur monétaire du riz local après la dévaluation du franc CFA. L'agriculture irriguée au Burkina présente de nombreux atouts³⁹ mais, aussi de point faibles⁴⁰. Parmi les causes majeures on relève : (i) l'absence d'une politique cohérente de développement de l'irrigation; (ii) la mauvaise coordination et harmonisation des interventions des différents bailleurs de fonds; (iii) le caractère marginal de la rentabilité économique des investissements et de la valeur ajoutée qui dissuade les investissements publics; (iv) l'inadaptation des approches développées⁴¹; (v) l'inadaptation technique et socio-économique des aménagements⁴².

³⁴ Les grands aménagements au nombre de sept couvrent plusieurs centaines, voire quelques milliers d'hectares d'un seul tenant. L'alimentation en eau se fait à partir de retenues d'eau à régularisation pluriannuelle ou de pompage sur des cours d'eau pérennes

³⁵ Les périmètres moyens ont une superficie comprise entre une vingtaine et une centaine d'hectares. Ce sont surtout des périmètres gravitaires en aval de petits barrages ou par pompage autour de lacs naturels

³⁶ La petite irrigation correspond aux périmètres de moins d'un hectare à une centaine d'hectares. Elle peut être individuelle ou pratiquée par des groupements.

³⁷ Ces aménagements sont des aménagements en maîtrise partielle de l'eau pour la riziculture. Les exploitations y sont petites, moins de 1 ha en général.

³⁸ Mouhoun-Sourou (35 000 ha) Nakambé (37 000) ; Nazinon (10 000) ; Comoé-Yanon (14 000) ; Bougouriba-Poni (27 000) ; Petits barrages (15 500) ; Kompienga (5 000) ; Niger (5 000) ; et Bas-fonds (85 000)

³⁹ Les points forts incluent : (i) le corpus législatif globalement adapté à la problématique d'accès aux ressources physiques ; (ii) les avancées institutionnelles significatives ; (iii) l'existence d'une demande et ; (iv) les progrès tangibles dans le secteur de la recherche et de la vulgarisation.

⁴⁰ Les faiblesses incluent : (i) le coût élevé des investissements ; (ii) la faible performance technique de l'irrigation ; (iii) l'environnement économique ; (iv) la prise en compte insuffisante de la dimension environnementale de l'irrigation et ; (v) la marginalisation de certaines catégories sociales (femmes) dans l'accès aux ressources permettant de développer l'irrigation

⁴¹ Marquées par le faible niveau d'appropriation des investissements par les bénéficiaires et l'insuffisance de considération pour les institutions paysannes

⁴² (i) qualité technique souvent très faible des aménagements réalisés; (ii) non viabilité de la taille des parcelles attribuées sur les périmètres villageois; (iii) carences de la gestion hydraulique; (iv) priorité absolue accordée à la riziculture en hivernage (de par le choix des sols et les dispositions constructives adoptées lors de la conception des aménagements); (v) déséquilibre entre les facteurs de production au détriment du travail; et (vi) paquets techniques inadaptés aux capacités financières et gestionnaires des exploitants

44. **Sécurisation foncière.** Depuis 2000, le Burkina Faso a initié des réformes dans le domaine du foncier rural en vue d'apporter des solutions durables à la problématique de l'accès à la terre agricole. Les concertations avec l'ensemble des acteurs du foncier rural ont abouti à l'adoption de : (i) la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSF/MR) en 2007 ; (ii) la loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et ; (iii) la révision de la loi portant réorganisation agraire et foncière (RAF) le 02 juillet 2012. L'objectif de ces réformes est d'assurer, pour l'ensemble des acteurs ruraux : (i) un accès équitable au foncier ; (ii) une garantie de leurs investissements et ; (iii) une gestion efficace des conflits fonciers, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la consolidation de la paix sociale. Cette loi est aujourd'hui appliquée à des degrés divers dans la plupart des 350 communes du Burkina Faso, y compris celles de la zone d'intervention du projet (ZIP).

45. Depuis son adoption, la loi N°034-2009 a été mise en œuvre avec l'appui de plusieurs partenaires financiers, avec comme résultats la mise en place de Services fonciers ruraux (SFR) au sein des communes d'une part et des Commissions foncières villageoises (CFV) et Commissions de conciliation foncière villageoises (CCFV) dans les villages d'autre part, ainsi que le renforcement des capacités des agents et membres. Les autres acquis incluent : (i) la formation des acteurs⁴³ directs et indirectes du secteur foncier ; (ii) l'amélioration du dispositif juridique et règlementaire par l'adoption de plusieurs décrets d'application de la loi portant régime foncier rural ; (iii) l'élaboration des outils et instruments d'application de la loi⁴⁴ ; (iv) la conception des supports⁴⁵ de communication et de sensibilisation ; (v) la construction et l'équipement de bâtiments destinés aux SFR ; (vi) la couverture du territoire national par la construction de bornes géodésiques et stations GNSS/CORS complètes ; (vii) la délivrance des actes⁴⁶ de sécurisation foncière au profit des populations rurales ; (viii) la mise en place de l'observatoire national du foncier. Fort de ces acquis, une feuille de route pour la généralisation de l'application desdits textes dans toutes les communes du Burkina Faso a été définie. Aujourd'hui, il apparaît important et nécessaire de consolider et de préserver les acquis de ce processus d'une part et d'œuvrer à la poursuite des actions dans toutes les communes d'autre part.

46. **Contribution du projet et mise à l'échelle des acquis.** Dans sa contribution aux efforts du gouvernement en matière d'accroissement de la production et d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le projet va œuvrer à la valorisation des ressources en terre et en eau disponibles dans sa zone d'intervention. Il procédera à l'aménagement des basfonds rizicoles et des périmètres maraîchers, suivant l'approche bassins de production, ainsi qu'au traitement des versants par la restauration/conservation des sols dégradés ou en cours de dégradation. Dans le but de minimiser les risques liés aux conflits fonciers et à l'insécurité des sites abritant les investissements, le projet accompagnera la mise en place et assurera l'appui au fonctionnement des institutions de sécurisation foncière (SFR, CFV et CCFV) dans un certain nombre de communes bénéficiaires de ces investissements et qui n'en disposent pas conformément à la loi 034 relative au foncier rural.

47. L'exécution du projet s'appuiera sur les connaissances documentées, territorialement ancrées et institutionnalisées par les projets Neer-Tamba et PAPFA/PAFA-4R. Le projet contextualisera les bonnes pratiques développées avec succès comme : (i) les approches d'ingénierie sociale et d'exécution des travaux dans le processus de développement des infrastructures structurantes (aménagements, pistes de desserte, aires de conditionnement, etc.) ; (ii) les techniques d'aménagement CES/DRS dont les communautés peuvent assurer la maîtrise d'œuvre avec réussite et permettant surtout d'augmenter sensiblement les superficies cultivables ; et (iii) les pratiques de régénération du couvert végétal au niveau des zones dénudées.

A. Produits attendus

48. Cette sous-composante vise à accroître les superficies de terre sécurisée à mettre en valeur par l'amélioration de la disponibilité (qualité et quantité) de l'eau agricole. Les zones ciblées incluent : (i) les sites inondés où la nappe phréatique est peu profonde (pour les puits tubés⁴⁷) et aménagements suivant les courbes de niveau) et ; (ii) les zones surélevées (pour les périmètres avec

⁴³ Agents des services techniques déconcentrés et décentralisés, autorités administratives déconcentrées, élus locaux, agents des domaines et du cadastre, magistrats et auxiliaires de justice, agents d'agriculture, d'élevage, de l'environnement, etc.

⁴⁴ Il s'agit des registres, formulaires des différents actes de sécurisation foncière, guides et les modules de formation

⁴⁵ Emissions radio et télé, théâtres forum, films, causeries débats, etc.

⁴⁶ Attestations de possession foncière rurale (APFR), Titres fonciers et baux emphytéotiques

⁴⁷ Cette technique sera introduite à titre pilote sur 150 ha

forages à équipements solaires et la conservation/restauration des sols). Les indicateurs ciblés incluent :

- Au compte de la consolidation (dans la région du Nord), les activités visent à réhabiliter : (i) 509 ha de bas-fonds et ; (ii) 58 ha de périmètres maraîchers (38 avec forages et 20 ha avec puits) par des travaux confortatifs ;
- Les activités de résilience dans le Nord consisteront à : (i) aménager 200 ha de nouveaux bas-fonds et ; (ii) restaurer 5 369 ha de terres dégradés (ou en cours de dégradation) ;
- Quant aux activités de résilience dans le Centre-Ouest, elles visent à aménager : 1 900 ha de nouveaux bas-fonds ; (ii) 100 ha de périmètres maraîchers avec forages ; (iii) 150 ha de périmètres maraîcher avec puits tubés et ; 22 516 ha par les techniques de conservation/restauration des sols dégradés (en cours de dégradation).

49. Les interventions du projet s'inscrivent dans une approche territoriale de développement axée sur le développement des bassins versants. L'approche consacre à l'échelle communale la préparation et la mise en œuvre des plans de consolidation et de résilience (dans le Nord) et les plans directeurs de résilience (Dans le Centre-Ouest). Ces plans seront alimentés par des activités sous forme d'investissements structurants, dont la mise en œuvre suivra une logique d'intervention géographique spécifique : (i) dans le Nord, les acquis du Neer-Tamba seront consolidés en matière d'aménagement à réhabiliter (bas-fonds et périmètres maraîchers) et, de nouveaux bas-fonds à aménager et terres à conserver/restaurer, sous forme d'extension ; (ii) dans le Centre-Ouest, de nouveaux travaux d'appui à la production (aménagement des bas-fonds et périmètres maraîchers et conservation/restauration des sols) seront réalisés.

B. Activités et modalités d'exécution

Plans de consolidation et de résilience et plans directeurs de résilience.

50. Il s'agit des documents cadre de référence, d'orientation et de planification des activités à mettre en œuvre durant le cycle du projet, qui seront élaborés à l'échelle communale. Le Plan de consolidation et de résilience sera spécifique aux réalités de chacune des 20 communes⁴⁸ du Nord alors que le Plan directeur de résilience ciblera chacune des 16 communes⁴⁹ du Centre-Ouest. Des prestataires de services (bureau d'étude ou consultants individuels) seront recrutés sur une base compétitive pour les réaliser. Tous les plans seront élaborés dès la première année du projet, suivant un processus de consultations et de planification inclusives et itératives associant les différentes catégories d'acteurs (services techniques de l'Etat, collectivités locales, organisation des producteurs, société civiles, privé, etc.) suivant une approche de développement des bassins de production et sous le leadership des collectivités locales/territoriales. La préparation de ces plans va se référer aux plans d'aménagement existants (plans communaux de développement et plan régionaux) pour les zones-cibles et associera étroitement les structures déconcentrées. Celles-ci apporteront les contributions techniques pour faciliter la préparation desdits plans qui devront être structurés de manière à intégrer les priorités d'investissement en veillant au cadrage avec le projet.

51. Les plans incluront l'ensemble des actions, activités et interventions à mettre en œuvre par le projet, dans toutes ses sous-composantes et composantes opérationnelles, suivant les orientations en la matière relevées par le document de conception du projet. Une particularité sera mise sur celles en faveur et spécifiques aux Personnes déplacées internes (PDI). Les plans validés avec les principales parties prenantes devront inclure un chronogramme et un budget qui pourront par la suite servir à la préparation des PTBA du projet. Ils seront mis à jour à la quatrième année du cycle du projet, en vue de la deuxième phase du projet. Cette mise à jour visera à intégrer les différents changements/améliorations (dans la mise en œuvre des activités y relatives) et autres évolutions contextuelles survenus durant la période de la première phase d'exécution du projet. Une brève évaluation de mise en œuvre des plans durant la première phase du projet sera faite, avec la participation et l'implication des parties prenantes impliquées lors de leur élaboration, sous le leadership des communes.

⁴⁸ Passoré (Gonponsom, Kirsi, Bokin, Latoden, Arbole, Samba, et Yako) ; Zondoma (Tougo, Gourcy, Boussou et Bassi) ; Yatenga (Kalsaka, Ouahigouya, Seguenega, Oula et Namissiguian) et Loroum (Banh, Sollè, Ouindigui et Titao)

⁴⁹ Boulkiemdé (Bingo, Imasgo, Kindi, Nandiala, Pella, Sabou, Soaw, Sourgou et Thyou) ; Sanguié (Kordié, Kyon et Zamo) ; Sissili (Niabouri) ; Ziro (Dalo, Cassou, Gao)

Aménagements.

52. Les étapes suivantes du processus d'aménagements (basfonds et périmètres maraîchers) comme investissements structurants ciblés, seront prises en compte dans la dynamique d'élaboration des plans, ceci de manière anticipée.

53. *Expression de la demande.* Comme prérequis indispensable à tout processus d'aménagement de site, une demande écrite initiée par les bénéficiaires et adressée aux services techniques de l'agriculture est exigée. Les informations à fournir dans un dossier porteront sur : (i) la coopérative (légalisation, filiation par sexe, date de création, etc.) ; (ii) les activités de la coopérative (superficies disponibles/exploitées, description sommaire des sites exploités, spéculations produites, quantité des dernières productions, etc.) ; (iii) les acquis/réalisations communes (bâtiments construits,) ; (iv) les partenariats (noms des partenaires, appuis reçus et dates,) ; (v) les projets/perspectives de l'association ; (vi) le statut foncier du site (accord préalable des propriétaires, existence de litiges, etc.). Le dossier de demande est remis à l'agent technique agricole du village (Unité d'appui technique, UAT) qui la transmet à la DRAAH par le biais du chef de la ZAT (Zone d'appui technique).

54. *Présélection des sites.* La vérification des informations produites par les bénéficiaires dans leur dossier de demande se fera au niveau des ZAT, sous forme de présélection. Il s'agira de confirmer l'authenticité et la véracité des déclarations faites des bénéficiaires par le recoupement de l'information. En cas de conformité de ces informations, quitus est donné par le chef ZAT au travers d'un visa apposé sur la demande. Au cas contraire, le dossier est rejeté, et les raisons de son rejet y sont clairement inscrites. En plus des données du dossier de demande, des informations supplémentaires seront fournies par les chefs des ZAT sur le type de sols (qualité agronomique), la topographie, la source d'eau pour l'irrigation, la technique d'irrigation envisageable, etc. Les superficies des sites à aménager seront les suivantes : (i) au moins 20 ha pour les bas-fonds et ; (ii) 2 ha pour les périmètres maraîchers avec forages. Aucune restriction de superficie ne sera faite pour les PM avec puits tubés.

55. *Sélection des sites.* Cette phase se fera au niveau régional, impliquant des représentants de plusieurs structures, y compris les services techniques (agriculture, environnement, infrastructures, etc.), la société civile (CRA) et les producteurs (associations et/ou faïtières). Présidée par le Directeur régional de l'agriculture, la session de sélection sera sanctionnée par un procès-verbal sur lequel sera apposée la signature de tous les membres présents. Plusieurs critères seront pris en compte lors du processus de sélection. Un système de pondération préalablement définie par le projet en association avec la délégation régionale de l'agriculture sera appliqué aux critères. Les critères de sélection incluront entre autres les superficies disponibles/mises en valeur, le statut foncier, les qualités agronomiques du sol, la topographie du sol, l'itinéraire technique, les spéculations produites, la production et les rendements, etc. Ce processus de sélection tiendra aussi compte des priorités du projet (superficies cibles, disponibilité des ressources financières, ciblage des personnes bénéficiaires, etc.).

Activités au niveau national

56. *Révision du guide de négociation foncière.* Elaboré en 2015 dans le cadre de la collaboration entre la Direction générale du foncier de la formation et de l'organisation du monde rural DGFOMR et Neer-Tamba, le « Guide de négociation des terres pour des aménagements fonciers en milieu rural » a été révisé en 2017 (et mise à jour en 2020) et traduit en plusieurs langues locales. Il est désormais utilisé par les partenaires d'appui au développement comme document de référence en matière de sécurisation foncière. En fonction de la dynamique en cours du secteur foncier au Burkina Faso en général et en milieu rural en particulier, une révision du document est envisagée, quelques années après le début du projet. Cette révision visera à intégrer, le cas échéant, les changements liés au contexte d'exécution afin de l'adapter aux réalités de mise en œuvre. Le projet va appuyer cette révision par le financement de l'activité et la DGFOMR assurera la tutelle technique du processus.

57. *Appui à la DGFOMR.* Dans le cadre de l'exercice de ses responsabilités régaliennes, en appui à la mise en œuvre des activités du volet de sécurisation foncière des aménagements, la DGFOMR recevra un accompagnement institutionnel de la part du projet (matériel d'animation et packs informatiques, etc.). La DGFOMR sera sollicitée en vue de : (i) la supervision des activités liées à la sécurisation foncière dans la zone du projet ; (iii) l'organisation des sessions de renforcement des capacités en faveur des agents des SFR des communes de la ZIP ; (iv) l'appui à la digitalisation du

processus foncier rural au sein des communes de la ZIP. Cette collaboration se fera dans le cadre d'un partenariat (Protocole/convention) basé sur les résultats entre le projet et la DGFORM. Ces partenariats seront évalués sur la base d'indicateurs définis et calqués sur l'atteinte des objectifs du projet (création des institutions de sécurisation foncière en milieu rural, appui/accompagnement de ces institutions, sessions d'information, de sensibilisation et/ou de communication visant les populations, etc.)

58. La mise en œuvre des activités structurantes ciblées (aménagement, infrastructures routières et post-récolte) se fera suivant un processus incluant plusieurs étapes dont les études, la conduite de l'ingénierie sociale, les travaux, le suivi-contrôle, la supervision et la remise définitive. Selon qu'elles relèvent de la consolidation ou de la résilience, le processus de leur exécution variera dans leur substance et consistance. La consolidation fera surtout appel à la réhabilitation par des travaux confortatifs pour améliorer les performances de l'existant, alors que la résilience concerne exclusivement les travaux neufs.

Tableau 7: Répartition des cibles par type de travaux dans les deux régions de la ZIP

Désignation	Sup. ciblées (ha)
1. Région du Nord	6 136
1.1. Consolidation	567
1.1.1. Réhabilitation des bas-fonds (PRP en PAFR/Seuils)	509
1.1.2. Réhabilitation des PM avec puits	20
1.1.3. Réhabilitation des PM avec forages	38
1.2. Résilience	5 569
1.2.1. Aménagement de bas-fonds	200
1.2.6. Conservation/Restauration des sols	5 369
2. Région du Centre-Ouest	24 666
2.1. Aménagement de bas-fonds	1 900
2.2. Aménagement de PM avec forages	100
2.3. Aménagement de PM avec des puits tubés	150
2.4. Conservation/Restauration des sols	22 516
TOTAL	30 802

59. **Réalisme des objectifs définis en particulier concernant les périmètres maraîchers.**

Dans le cadre du PAPFA (achèvement en 2024) : (i) pour l'irrigation par puits (jardins horticoles) sur 150 ha ciblés, 134,5 ha (90%) sont déjà réalisés et livrés et (ii) 81 ha sous forages sont réalisés sur 195 ha (41%) et l'exécution physique des terres restantes progressent de manière satisfaisante, (iii) 1 912 ha de bas-fonds (100% de la cible) sont aménagés. Pour le PAFA-4R (MTR cette année) : (i) sur les 500 ha ciblés pour l'irrigation sous puits peu profonds (jardins horticoles), les travaux de réhabilitation sont achevés sur 68 ha et les travaux sont en cours sur 100 ha (ii) 400 ha sont ciblés pour l'irrigation par forages dont 232,5 ha sont déjà livrés (58%) à ce jour, (iii) le premier lot de 1 004 ha (objectif MTR) d'aménagement des bas-fonds est presque achevé et le recrutement des entreprises pour réhabiliter le 2ème lot (1 000 ha) en cours (objectif post RMP).

60. En ce qui concerne Neer-Tamba, sur 484 ha ciblés pour l'irrigation par les eaux souterraines et de surface (principalement des eaux souterraines avec des puits et des forages), 368 ha (76%) ont été achevés et pour les zones restantes, les travaux ont déjà été réalisés et (ii) 7 728 ha (au-dessus de l'objectif) de bas-fonds ont été aménagés. Ainsi, sur la base de ce qui précède, un objectif de 100 ha dans le cadre du RESI-2P (le potentiel de terres irrigables de la région est estimé à 1 100 ha ; d'après les expressions des bénéficiaires) ne semble pas exagéré.

Activités de consolidation : Région du Nord

61. Les activités s'inscrivant dans ce cadre visent à renforcer les acquis des réalisations du Neer-Tamba en matière de basfonds et périmètres aménagés. En effet, à l'achèvement du Neer-Tamba, plusieurs sites ciblés n'avaient pas reçu toutes les interventions initialement prévues (par exemple les puits sont en dessous des normes de 4 unités/ha). Au total, 18 communes seront concernées par les travaux confortatifs au sein des basfonds, 20 communes au sein des PM avec puits et 12 communes pour les PM avec forages⁵⁰. Suivant les résultats d'un état des lieux, il s'agira d'instruire des travaux de réhabilitation (activités confortatives), visant à améliorer la performance de la mise

⁵⁰ Voir en annexe les tableaux présentant la répartition des types d'aménagement selon les communes concernées

en valeur des sites, à savoir : (i) remise à niveau des ouvrages existants ; (ii) fonçage de puits ; (iii) construction des infrastructures connexes ; (iii) construction de clôture grillagée ; (iv) renforcement du système d'irrigation ; (iv) formation des bénéficiaires à l'entretien/maintenance, etc.

62. *Diagnostic des réalisations du Neer-Tamba.* En prélude aux travaux confortatifs ciblés, une évaluation de l'état physique réel des sites⁵¹ et du fonctionnement des aménagements sera réalisée. Cette évaluation concernera également les aspects liés à la gouvernance (fonctionnement des organisations mises sur pied, rôles et responsabilités, etc.), la mise en valeur (gestion du tour de l'eau) et à la durabilité des investissements (entretien/maintenance, redevance, etc.). Cet état des lieux servira de base pour la formulation des termes de référence relatifs aux études techniques et socio-environnementales, en perspectives aux travaux de réhabilitation et à l'accompagnement par l'ingénierie sociale.

63. *Ingénierie sociale.* Réalisée par un prestataire de service recruté sur une base compétitive, les activités concernées visent à poursuivre et renforcer les efforts entrepris par Neer-Tamba lors de la première phase d'exécution des réalisations. Il s'agira de lever les pesanteurs socioéconomiques, culturels et comportementaux pouvant empiéter l'atteinte durable des objectifs de la sous-composante. Suivant les normes nationales en matière d'animation de la dynamique au sein des sites aménagés (bas-fonds et périmètres maraîchers) et tenant compte des orientations de l'état des lieux ci-dessus, des formations complémentaires seront dispensées, couplées à un accompagnement vers la maturation des groupes de bénéficiaires. Des visites d'échanges entre groupes de producteurs seront organisées, dans le but du partage des expériences et des bonnes pratiques.

64. *Etudes techniques et socio-environnementales.* Dans la mesure où il s'agit d'une réhabilitation, les études techniques vont s'appuyer sur l'état des lieux susmentionné, ainsi que toute la documentation existante, issue des études de base (y compris les plans de recollement) pour chaque site, en vue des propositions des volumes et types de travaux, à consigner dans un dossier d'appel d'offres (DAO). L'étude couvrira les aspects socio-environnementaux liés à l'exécution des travaux de réhabilitation en vue de prendre en compte des activités relatives au plan de gestion socio-environnemental. De manière générale, il s'agira :

- (i) Pour les bas-fonds de type PAFR⁵² (Plan d'actions pour la filière riz) : renforcer l'enrochement des diguettes sur les sites affectés, et en fonction de la disponibilité des moellons ;
- (ii) Pour les bas-fonds de type PRP⁵³ (Projet riz pluvial-Taiwan) : remplacer les diguettes suivant les courbes de niveau (DCN) en terre par celles correspondant à celles du type PAFR (géotextile et enrochement) ou par des Seuils d'épandage (SEC) en fonction de la disponibilité des matériaux. Ces derniers incluront les ouvrages de régulation et autres ouvrages qui assurent le bon fonctionnement des sites ;
- (iii) Pour les périmètres avec forage : les pourvoir avec des puits d'asservissement (en guise de mesure alternative pour pallier le manque d'eau à la suite d'un dysfonctionnement inattendu des forages) à raison de 4 puits/ha ;
- (iv) Pour les périmètres maraîchers avec puits à grand diamètre (jardins maraîchers) : surcreusement des puits pour assurer la disponibilité de l'eau durant les périodes critiques.

65. Un prestataire (bureau d'étude ou consultant individuel), recruté sur la base des compétences, réalisera l'ensemble de ces études, dans la mesure où le volume de travail le plus important concerne uniquement les basfonds à réhabiliter. L'étude aboutira à l'élaboration des DAO, en vue du recrutement des prestataires pour la réalisation des travaux.

66. *Réalisation des travaux.* Seuls les travaux confortatifs sur les basfonds seront réalisés en entreprise, suivant les orientations du DAO produit à l'issue des études. L'allotissement sera constitué en fonction du volume et de la complexité des travaux et de l'éloignement géographique des sites. Cependant, tous les travaux liés aux puits (surcreusement et nouveaux fonçages) seront réalisés par des artisans locaux qui en ont les compétences.

⁵¹ Les provinces incluent : Passoré (82 sites), Zondoma (82 sites), Yatenga (64 sites) et Loroum (53 sites)

⁵² Les aménagements de type « Plan d'action pour la filière Riz » (PAFR-Union européenne) font référence à un type d'aménagement de bas-fond développé dans le cadre du Plan d'action pour la filière riz (PAFR), financé par l'Union Européenne. Ce Type d'aménagement consiste à la réalisation de diguettes en terre compactées, revêtues de géotextile et protégées par un enrochement de moellons.

⁵³ Les aménagements de « types Projet riz pluvial (PRP-Taiwan) » font référence à un type d'aménagement de bas-fond développé par le Projet riz pluvial (PRP), financé par la république de Chine Taiwan. Ce Type d'aménagement consiste à la réalisation de diguettes en terre compactées.

67. *Suivi-contrôle, supervision, réceptions.* Ces activités seront exécutées suivant les mêmes orientations méthodologiques décrites dans le cadre des activités de résilience.

Nouveaux aménagements dans le Nord (résilience)

68. Elles relèvent de : (i) l'aménagement de basfonds ; (ii) la sécurisation foncière des sites à aménager et ; (iii) la conservation/récupération des terres dégradées (ou en cours de dégradation). Elles seront exécutées dans les 20 communes du Nord, suivant les orientations des plans de consolidation et de résilience préalablement élaborés. Le processus de mise en œuvre sera fonction du volet concerné.

69. *Aménagement des basfonds.* Il s'agit de nouveaux sites (travaux neufs) pour lesquels le processus de mise en œuvre va inclure diverses étapes, suivant les standards en rapport avec ce type de travaux telles que : l'ingénierie sociale, les études, les travaux, le suivi-contrôle, la supervision et les réceptions.

70. *Ingénierie sociale.* Réalisée par un prestataire de service recruté sur base des compétences, cette activité vise à lever les pesanteurs socioéconomiques, culturels et comportementaux pouvant empêcher l'atteinte durable des objectifs de la sous-composante. Cette étape est indispensable et fondamentale à la réussite des aménagements et leur exploitation durable. L'ingénierie sociale sera conduite de manière anticipée, couplée et postérieure à chaque activité relative aux aménagements. Il s'agira de l'appui/accompagnement en faveur des bénéficiaires pour une prise en main réelle et effective de la gestion durable et rentable des investissements réalisés. Le prestataire devra conduire toutes les activités d'intermédiation sociale et de préparation à l'exécution des travaux. Un point important sera mis sur la constitution (regroupement et capacitation) des bénéficiaires en Comités ad hoc, afin de les préparer à jouer leurs rôles d'interface entre les entreprises et les bénéficiaires, dans la perspective de l'entretien/maintenance de l'investissement. Suivant les normes nationales en matière d'animation de la dynamique au sein des sites aménagés (bas-fonds et périmètres maraichers), des formations seront dispensées (gestion du tour de l'eau et de la redevance, entretien des équipements et ouvrages, etc.), couplées à un accompagnement vers la maturation des groupes de bénéficiaires. Aussi, des visites d'échanges entre groupes de producteurs seront organisées, dans le but du partage des expériences et des bonnes pratiques.

71. *Etudes techniques et socio-environnementales.* Des bureaux d'études ou des consultants individuels seront recrutés sur une base compétitive pour réaliser ces études en prélude aux travaux d'aménagement. Seuls les sites d'une superficie d'au moins 20 ha seront ciblés. Les types d'aménagement PRP sont totalement exclus à priori, au profit du type PAFR ou des seuils d'épandage, en fonction de la disponibilité (quantité et éloignement des zones d'emprunt) des moellons (utilisés pour les types PAFR). Le dispositif inclura la construction des ouvrages de régulation, dont la dimension et la localisation sera fonction de la topographie et de la dynamique hydrique de chaque site. La phase d'APS renseignera à suffisance sur ces informations, comme outil d'aide à la décision, en vue de l'option à adopter. Pour chaque site à étudier, le prestataire proposera plusieurs options d'aménagement en fonction des exigences et des réalités liées aux sites (disponibilité des matériaux, disponibilité/débit de l'eau, topographie, etc.), ainsi qu'une analyse technico-économique de chaque option, en vue du choix de l'option la plus optimale et efficiente. Le phasage des études inclura la production des APS, APD et du DAO comme étapes. Durant le processus, chaque étape sera discutée et validée par un comité ancré au sein des communes et incluant le projet, les services techniques régionaux (agriculture, environnement, infrastructures) et le prestataire, avant le passage à celle suivante. L'aménagement de chaque site inclura obligatoirement la construction des infrastructures connexes (sociales et sensibles au genre) telles les latrines, les aires de repos (sous forme de hangars) pour les femmes et leurs enfants, les aires de battage et séchage.

72. Les études d'impacts socio-environnementaux seront réalisées par le même prestataire, parallèlement aux études techniques. Il s'agit d'apprécier les enjeux/défis liés à la réalisation des travaux (déblais/remblais, emprunts, etc.) et autres facteurs ainsi que les mesures à prendre pour leur atténuation. Cette étude proposera un plan de gestion socio-environnemental pour chaque site, dont les éléments seront traduits en activités à réaliser. Ces activités seront incluses dans les DAO de chaque site. L'allotissement en vue du recrutement des entreprises tiendra compte du volume des travaux et de la répartition géographique des sites. Pour réduire les risques d'échec durant l'exécution des travaux, l'attribution sera limitée à 1 lot par entreprise adjudicataire.

73. *Réalisation des travaux.* Les travaux seront exécutés par des entreprises qualifiées recrutées sur une base compétitive, suivant les prescriptions contenues dans les DAO issus des études. Ces derniers doivent essentiellement être réalisés durant la période favorable de l'année (saison sèche allant d'octobre à mai). Par conséquent, la planification des étapes du processus antérieur devra en tenir compte, au risque de manquer la bonne période et retarder les réalisations du projet et affecter les impacts attendus. En dehors de la construction des ouvrages, les travaux relatifs au plan de gestion environnementale seront mis en œuvre suivant les orientations définies. Les entreprises feront recours à la main d'œuvre locale pour l'exécution des tâches spécifiques. Après réception de l'ordre de service de démarrage des travaux, chaque entreprise élaborera un dossier d'exécution (mettant en exergue les améliorations/corrections par rapport aux choix techniques faites par le DAO) et un calendrier d'exécution des travaux (mettant en exergue les tâches et périodes clés) qui vont orienter l'exécution et le suivi des travaux. Des réunions d'information et de sensibilisation sur le projet et son contenu (objectifs, type et volume des travaux, durée, attentes vis-à-vis des bénéficiaires, etc.) en faveur des bénéficiaires seront organisées avant le début des travaux. Ces réunions contribueront à accroître l'adhésion (implication et participation) et l'appropriation des bénéficiaires. Durant les travaux, les modifications apportées par les missions de contrôle et de supervision seront prises en compte. Parmi les critères à considérer pour l'allotissement des sites, le projet tiendra compte de la proximité géographique entre les sites, du volume de travail d'un site ou des sites à regrouper, de l'enveloppe financière à mobiliser, etc. Quelques critères de recrutement de ces prestataires pourraient inclure : (i) la capacité financière (définir une fourchette dans laquelle s'inscrit le montant des travaux ciblés) ; (ii) la compétence et l'expertise du personnel (minimum 5 ans) ; (iii) les preuves d'exécution de travaux similaires (quantité et qualité de travail) ; (iv) le matériel adéquat (types et quantités requis) ; (v) preuve des autres exigences de gestion.

74. Dans le but de la coordination et de l'harmonisation des activités à mettre en œuvre au travers des travaux à réaliser, une réunion de prise en main (cadrage) sera organisée par le projet avant le début des travaux, regroupant entreprise(s) et mission(s) de contrôle impliqués sur le(s) même(s) chantier(s). Ces réunions visent à : (i) mettre les prestataires en relation ; (ii) présenter la vision et les objectifs du projet, ainsi que la méthodologie y relative et les attentes spécifiques face aux défis majeurs à relever. La tenue de ces rencontres s'inscrit dans la logique de la gestion des contrats des prestataires, principale responsabilité du projet, pour réduire les risques de contre-performances des prestataires et par ricochet, accroître l'efficacité et l'efficience du projet. Le recrutement des entreprises devra absolument se faire durant la période non favorable à l'exécution des travaux (Mai à septembre), pour permettre le début et le déroulement des travaux sur la période convenable (octobre à avril).

75. *Suivi-contrôle des travaux.* Des bureaux de contrôle et/ou des consultants individuels seront recrutés sur une base compétitive, en vue du contrôle de l'exécution des travaux, sous forme de mission de contrôle. Le projet veillera à ce que la durée contractuelle de chacun de ces prestataires corresponde à celle de l'exécution des travaux, de manière à éviter toute absence de la mission de contrôle sur le terrain pendant l'exécution des travaux par l'entreprise. Les contrats seront donc à la tâche et non élaborés sur la durée. Parmi les critères à considérer pour l'allotissement des sites en vue du contrôle, le projet tiendra compte de la proximité géographique entre les sites, du volume de travail d'un site ou des sites à regrouper, de l'enveloppe financière à mobiliser, etc. Quelques critères de recrutement de ces prestataires pourraient inclure : (i) la compétence et l'expertise du personnel (minimum 5 ans) ; (ii) les preuves d'exécution de travaux similaires (quantité et qualité de travail) ; (iii) le matériel adéquat (types et quantités requis) ; (iv) preuve des autres exigences de gestion. La période de recrutement de ces prestataires devra s'arrimer à celle des entreprises, pour permettre le suivi du déroulement des travaux.

76. Compte tenu de la délicatesse du déroulement de certaines opérations à réaliser (béton dans la construction des ouvrages, compactage lors des terrassements, etc.) lors des travaux, le contrôle se fera suivant un dispositif à pied d'œuvre. A chaque contrôleur sera affecté un site unique ou au maximum deux sites géographiquement proches. Plusieurs instruments serviront au suivi de l'exécution des travaux, tels les cahiers et journaux de chantier, le calendrier/chronogramme d'exécution des travaux, les plans amendés et validés, etc. Les responsabilités de la mission de contrôle incluront : (i) la validation des dossiers d'exécution ; (ii) le suivi de l'exécution quotidienne des travaux ; (iii) la vérification de la prise en compte des modifications/améliorations ; (iv) le respect du calendrier d'exécution des travaux ; (v) le suivi quotidien des termes du contrat incluant l'émission des correspondances y relatives ; (vi) la validation des tests de matériaux ; (vii) la validation des

attachements ; etc. Une attention particulière sera portée sur la vérification des compétences et des capacités (logistique, ressources humaines, équipements) déclarées par les entreprises, ceci avant le début des travaux. Un plan de recollement sera élaboré par l'entreprise et approuvé par la mission de contrôle en vue de la réception provisoire des travaux. Il va intégrer toutes les modifications/améliorations validées et exécutées durant les travaux.

77. Supervision des travaux. Des missions de supervision se dérouleront à des fréquences régulières. Ces dernières impliqueront les responsables du projet, des services techniques (agriculture, infrastructures, etc.), des communes et autres structures. Il s'agit pour ces missions d'apprécier les niveaux d'avancement physique et qualitatif des réalisations, par rapport aux orientations du DAO, de consommation des délais d'exécution des travaux, de respect des autres mesures techniques et socio-environnementales prescrites par le DAO et les missions précédentes. Les conclusions de chaque mission, sous forme de nouvelles orientations (modifications/améliorations) de l'évolution des travaux, seront consignées dans le journal de chantier.

78. Réceptions technique, provisoire et définitive. A la demande de l'entreprise, les travaux réalisés feront l'objet d'une réception technique. Il s'agira pour l'équipe (constitué du Spécialiste infrastructures rurales du projet, du contrôleur et de l'entreprise) impliquée de relever ensemble les malfaçons et autres manquements observés sur les travaux exécutés, en vue de leurs corrections avant la réception provisoire. La réception provisoire se tient toujours à la demande de l'entreprise. Elle implique, en plus des experts présents à la réception technique, d'autres responsables du projet (passation des marchés et gestion financière) et des représentants des services techniques et communaux. Cet exercice consiste en la vérification de la levée des remarques faites par l'équipe de la réception technique et, en cas de besoin, l'identification d'autres réserves, non conformités (par rapport au DAO) et dysfonctionnements qui pourraient affecter l'utilisation de la réalisation. Pendant une période d'un an après la réception provisoire, le fonctionnement de l'infrastructure est sous la responsabilité de l'entreprise qui en assure les réparations nécessaires. Cette période est celle de garantie, après quoi la réception définitive sera prononcée. Chaque étape du processus de réception est marquée par un procès-verbal contresigné par l'ensemble des intervenants. La réception définitive sera officialisée par la remise d'un document officiel, marquant le transfert de la propriété en faveur des bénéficiaires finaux.

79. Sécurisation foncière. L'aménagement des basfonds est un investissement structurant pour lequel la sécurisation foncière des sites objet des travaux est un prérequis indispensable, comme garanti à l'atteinte des objectifs liés à l'investissement. Tenant compte des pratiques et acquis de Neer-Tamba et PAPFA/PAFA-4R en matière de sécurisation foncière, le projet se limitera à la délivrance des procès-verbaux de cession foncière, étape intermédiaire du processus comme prérequis au démarrage des travaux d'aménagement.

80. La délivrance d'un document « Procès-verbal de cession foncière » est une pratique régulière et courante qui a été adoptée et approuvée par le gouvernement par l'intermédiaire du ministère chargé de l'agriculture, dans le domaine de l'aménagement des terres à des fins de production agricole. Il a été entériné et reconnu comme suffisant et comme préalable au lancement des travaux physiques du processus d'aménagement du territoire. Par conséquent, il a été adopté par Neer-Tamba et est mis en œuvre par le PAPFA et le PAFA-4R tout au long de leurs activités de développement foncier. Ceci est apparu comme la leçon tirée du processus de sécurisation foncière de plusieurs projets, dont Neer-Tamba, dans le cadre duquel plusieurs documents officiels ont été publiés sous forme de lignes directrices résumant toutes les étapes nécessaires pour garantir la sécurisation foncière dans la perspective d'un investissement à long terme. S'appuyant sur les expériences avec Neer-Tamba, PAFA-4R et PAPFA, RESI-2P internalisera le processus existant de sélection des terres pour un développement ultérieur. A noter que le RESI-2P s'appuie sur les potentialités existantes des terres (censées par la direction régionale de l'agriculture) rassemblées selon une approche axée sur la demande (besoin exprimé par les bénéficiaires) suite à une pré-évaluation par les services techniques (basée sur des critères tels que topographie, agronomie, statut foncier, niveau d'organisation des bénéficiaires, etc.). Par conséquent, le projet se concentre sur les terres utilisées par des groupes de bénéficiaires. Aucun nouveau terrain dont le développement nécessitera la destruction de propriétés, l'expulsion de propriétaires, l'expropriation, etc. n'est concerné, sur la base de l'expérience de Neer-Tamba et des partenaires du projet. Le document « Procès-verbal de cession foncière » fournit alors clairement une série d'informations dont les suivantes, résultant d'un consensus entre toutes les parties concernées (propriétaires, utilisateurs,

autorités traditionnelles/administratives, etc.) : superficie totale des terres aménagées, noms des bénéficiaires des terres (agriculteurs) et superficie respective des terres possédées, emplacements des parcelles, type de cultures à cultiver, etc.

81. Il s'agit d'un document légal (signé des autorités administratives et traditionnelles) et pas juridique, qui renseigne sur le site ciblé par les travaux, le consentement des propriétaires terriens à céder leurs terres, la désignation des bénéficiaires, l'utilisation ciblée conformément aux principes de Consentement préalable, librement accordé et en toute connaissance de cause (CPLCC). En plus du processus participatif et inclusif communautaire⁵⁴, les activités relevant de ce volet incluent :

82. *Appui/accompagnement des communes.* Selon la loi N°034-2009/AN portant régime du foncier rural du 16 juin 2009 et ses décrets d'application, les communes rurales jouent un rôle indispensable dans le processus de sécurisation foncière, en tant qu'entité décentralisée. Elles hébergent les Services fonciers ruraux (SFR), une des institutions de sécurisation foncière chargée de l'ensemble des activités de gestion et de sécurisation du domaine foncier de la commune et celles de sécurisation foncière du patrimoine foncier rural des particuliers sur le territoire communal. Les SFR ne sont pas existantes dans toutes les communes et dans celles où elles existent, leur fonctionnement souffre d'importantes insuffisances. Le projet va s'atteler à : (i) mettre en place les SFR dans les communes ciblées où elles n'existent pas et accompagner toutes les communes (avec un SFR nouveau ou pas) ; (ii) appuyer ceux qui existent et dont le fonctionnement souffre de manquements. Tout ce processus sera assuré par la DGFOMR (en s'appuyant sur ses structures déconcentrées) dans le cadre du partenariat établi avec le Projet au travers : (i) d'une formation initiale (au niveau de chaque région) en faveur des parties prenantes du processus au niveau communal (**Error! Reference source not found.**) et ; (ii) le suivi/accompagnement des SFR par des missions de terrain. Un état des lieux de la situation de toutes les communes ciblées sera préalablement élaboré par le Chargé du foncier du Projet, pour définir les axes et orientations des appuis à apporter à ces entités communales, dans la perspective de la sécurisation foncière des sites à aménager. Entre autres appuis aux SFR, le projet va : (i) allouer de manière dégressive une indemnité au chef SFR ; (ii) les doter de kits informatiques (ordinateur de bureau, scanner, imprimante, et consommable) pour faciliter les activités de numérisation lors du processus de sécurisation foncière.

Tableau 8. Récapitulatif des rôles des acteurs dans le processus de mise en place des CFV et CCFV

Acteurs	Rôles
DGFOMR	- Former les Prestataires de services, SRFOMR et des Services techniques sur le processus de mise en place des CFV et CCFV ; - Superviser tout le processus en collaboration avec les SRFOMR et les PAMO.
Maire	- Planifier la mise en place des CFV et CCFV ; - Prendre un arrêté de nomination des membres de la CFV et CCFV.
Service Foncier Rural (s'il existe)	- Informer et sensibiliser la population sur la politique nationale de sécurisation foncière et la loi portant régime foncier rural et ses décrets d'application.
Président du CVD	- Informer et sensibiliser la population sur l'importance de la mise en place des SLGF ; - Convoquer et présider des AV ; - Transmettre le PV de désignation des membres de la CFV et CCFV au maire ; - Présider la cérémonie d'installation des membres de la CFV ; - Transmettre le PV d'installation des membres de la CFV et CCFV au maire.
Autorités coutumières et traditionnelles	- Participer à la session de formation sur la mise en place des CFV et CCFV ; - Désigner leur représentant et suppléant au sein de la CFV et CCFV ;
Autorités religieuses	- Participer à la session de formation sur la mise en place des CFV et CCFV ; - Désigner leur représentant et suppléant au sein de la CFV et CCFV ;
Membres locaux de la chambre régionale d'agriculture	- Informer et sensibiliser la population sur les enjeux de la CFV et CCFV et de la nécessité de désigner les membres par consensus ; - Désigner leur représentant et suppléant au sein de la CFV et CCFV ;
Organisations des femmes	- Participer à la session de formation sur la mise en place des CFV et CCFV ; - Désigner leur représentant et suppléant au sein de la CFV et CCFV ;
Organisations locales des jeunes	- Participer à la session de formation sur la mise en place des CFV et CCFV ; - Désigner leur représentant et suppléant au sein de la CFV et CCFV ;
Organisation locale d'éleveurs	- Participer à la session de formation sur la mise en place des CFV et CCFV ; - Désigner leur représentant et suppléant au sein de la CFV et CCFV ;
Organisations professionnelles locales	- Participer à la session de formation sur la mise en place des CFV et CCFV ; - Désigner leur représentant et suppléant au sein de la CFV et CCFV ;

83. *Mise en place des Commissions foncières villageoises (CFV) et Commissions de conciliation foncières villageoises (CCFV).* Les CFV appuient les SFR dans la tenue régulière des registres fonciers ruraux (possessions foncières rurales, transactions foncières rurales, chartes foncières locales et conciliations foncières rurales). Quant à elles, les CCFV sont des instances ad hoc locales mises en place pour la gestion des conflits fonciers ruraux au sein des villages. Capitalisant sur l'expérience du Neer-Tamba, le projet accompagnera la mise en place de ces commissions dans les villages où il n'en existe pas, tout en accompagnant leur fonctionnement dans ceux où elles existent. Il s'agit d'un processus participatif (Encadré), conduit par la DGFOMR. Au départ du processus, une formation au sein de chaque commune sera organisée, regroupant tous les acteurs intervenants dans le processus du niveau villages (**Error! Reference source not found.**). Les activités de la suite du processus

⁵⁴ Voir en annexe une note sur la CPLCC

seront réalisées dans le cadre des missions de terrain régulières. Des séances de sensibilisation, d'information et de communication seront organisées en faveur des populations locales, en vue de vulgariser : (i) l'importance des enjeux/défis et intérêts liés à la sécurisation foncière ; (ii) le rôle et la place des communes/SFR et CFV/CCFV au sein des communautés en lien avec les questions foncières ; (iii) les textes (réglementation et autres outils) en lien à la sécurisation foncière et leur contenu.

Encadré 1 : Phasage de la mise en place des CFV et CCFV

Phase de formation des acteurs relais et des noyaux communaux. Le premier niveau de formation consiste à assurer le renforcement des capacités des SRFOMR, des CRA, des prestataires et des noyaux communaux sur le processus de mise en place des CFV et CCFV. Le second niveau consiste en une session communale de formation sur le processus de mise en place des CFV et CCFV, en faveur des présidents CVD, des coutumiers, des services techniques, des membres des CRA, des autorités administratives locales, des projets et programmes, des associations féminines, etc.

Phase préparatoire. Conduite par le bureau du CVD, elle consiste, lors d'une Assemblée Villageoise, à informer, sensibiliser la population sur les enjeux de la CFV et CCFV puis d'inviter les différentes corporations et couches sociales à désigner leurs représentants au sein de la structure par consensus.

Phase de désignation des membres. Les corporations et les couches sociales suivantes désignent leur(s) représentant(s) et leur(s) suppléant(s) en qualité de membres de la CFV et CCFV et communiquent les noms au président du CVD (les autorités coutumières et traditionnelles chargées du foncier ; les autorités religieuses ; les organisations des femmes ; la chambre régionale d'agriculture ; les associations d'éleveurs ; les organisations des jeunes ; les organisations professionnelles locales). La publication de la liste des membres de la CFV et CCFV est faite par le bureau du CVD au moins quinze jours avant la tenue de l'assemblée villageoise (AV).

Phase de présentation des représentants désignés. Elle se fait lors d'une nouvelle assemblée villageoise au cours de laquelle le président du CVD : (i) présente les candidats proposés par leur corporation et les soumet à l'avis de l'assemblée ; (ii) fait remplacer séance tenante, par les structures d'origine, les propositions rejetées par l'AV et ; (iii) fait dresser par le secrétaire de séance le PV de désignation des membres de la CFV et CCFV qui est transmis au maire par le président du CVD dans les huit (08) jours qui suivent. Sur la base du PV de désignation, le maire prend un arrêté de nomination des membres de la CFV et CCFV visé par le contrôleur financier. L'arrêté est transmis au président du CVD avec ampliation à chaque membre de la CFV et CCFV et au SFR/BD.

Phase de l'installation des membres de la CFV et CCFV. Le président du CVD fixe une date pour la tenue d'une Assemblée Villageoise lors de laquelle il installera les membres de la CFV. Le PV d'installation est ensuite transmis au maire. Cependant c'est le Préfet qui, conjointement avec le Maire, procède à l'installation officielle des membres de la CCFV. L'installation donne lieu à l'établissement d'un PV d'installation qui est transmis dans les mêmes conditions que celui de la CFV. Le rôle des acteurs dans la mise en place des commissions foncières villageoises est décrit dans le tableau 8.

Aménagements dans le Centre-Ouest

84. Il s'agit de nouvelles activités à exécuter dans la région du Centre-Ouest, en faveur des communes qui disposent de Plan directeurs de résilience élaborés. En plus des 16 communes ciblées (pour les travaux d'aménagement de basfonds et PM), cinq communes de la province de Sissili (Biéha, Boura, Nebiélianayou, Silly, Tô), recevront des appuis en matière de conservation/restauration des sols. La Sissili a bénéficié de l'action de plusieurs partenaires en matière d'aménagement hydro-agricoles, avec très peu d'activités de restauration/conservation des sols. L'option d'intégrer les cinq autres communes se justifie par le besoin de synergie, de complémentarité et de renfort de ces actions. Le projet va : (i) aménager de nouveaux bas-fonds ; (ii) aménager des périmètres maraîchers (avec forages et, avec puits tubés) et ; conserver/restaurer des terres dégradés (ou en cours de dégradation).

85. Pour les basfonds et sols à restaurer, le processus d'exécution des travaux sera conforme à celui des activités de résilience dans le Nord. Une exception sera faite pour l'aménagement des périmètres maraîchers, notamment en ce qui concerne les études.

86. *Etudes technique et socio-environnementales.* Pour les PM avec forage, seuls les sites d'au moins 2 ha seront concernés par le processus. Après travaux de foration, les débits de forages serviront de base pour le dimensionnement des superficies irrigables. Il s'agira d'un système composé de : (i) un forage (avec pompe immergé) équipé d'un dispositif photovoltaïque ; (ii) un abri sécurisé pour le dispositif solaire et un enclos pour les panneaux ; (iii) un château métallique avec réservoir (la capacité à déterminer dans le cadre du dimensionnement des besoins en eau de la parcelle) ; (iv) un dispositif d'irrigation à la parcelle composé de bassins (au moins 4 unités/ha en fonction de la configuration des sites) connectés à la source d'eau par un réseau californien (les bassins seront dimensionnés en fonction du débit du forage et des besoins en eau des sites). Le souci de réduire les distances à parcourir entre les bassins de stockage d'eau et les parcelles les plus éloignées va guider la répartition spatiale des bassins, ceci afin de pallier au problème de pénibilité liée à l'activité. Des

propositions de mesures de sécurisation⁵⁵ du dispositif solaire et de la pompe seront discutées et adoptées, en fonction des sites.

87. Pour tous ces PM, des études d'impacts socio-environnementaux seront réalisées par le prestataire, parallèlement aux études techniques. Il s'agit d'apprécier les enjeux/défis liés à la réalisation des travaux (déblais/remblais, emprunts, etc.) et autres facteurs ainsi que les mesures à prendre pour leur atténuation. Cette étude proposera un plan de gestion socio-environnemental pour chaque site, dont les éléments seront traduits en activités à réaliser. Ces activités seront incluses dans les DAO de chaque site.

88. Etude de faisabilité de construction et d'adoption des puits tubés. Le recours aux puits tubés présente plusieurs avantages (faible coût unitaire, technique peu complexe, utilisation facile, etc.) avérés dans les pays aux contextes similaires à ceux du Burkina Faso (Bénin, Nigéria, Mali, Niger). Au Burkina Faso, peu de connaissances existent sur l'utilisation de cette technologie qui, en plus, n'a pas été mise en œuvre par les projets FIDA. Dans la perspective de l'adoption durable de cette technologie en tant qu'innovation pour le projet dans sa ZIP, la conduite de la présente étude est fondamentale pour le succès dans l'appropriation et la diffusion de la technique, en vue de l'atteinte des objectifs du projet. Cette étude sera réalisée par un cabinet ou un consultant individuel, suivant les orientations des TdR y relatifs. Les résultats de l'étude guideront le processus d'implémentation de la technologie : zones de construction, exploitation durable et efficiente, organisation autour de l'investissement, entretien, tour de l'eau, etc. Des sites pilotes seront identifiés pour recevoir les premières installations, avec pour finalité l'aménagement de 150 ha au total. Cette étude définira : (i) les exigences liées à la pérennisation de la technique en tant que pratique peu répandues dans la ZIP ; (ii) les conditions d'une exécution réussie des travaux suivant l'approche communautaire ; (ii) les conditions d'une exploitation/gestion durable d'un équipement (un puits et une motopompe) par trois personnes à la fois et les critères durables de regroupement de ces personnes ; (iii) les thématiques devant constituer les modules de formation à exécuter durant la phase d'ingénierie sociale, etc.

Encadré 2 : Les puits tubés : leurs développement et avantages

Aussi appelés « forages PVC », « puits PVC », « puits tubulaire », ou « Puits forés manuellement », les puits tubés sont des trous de sonde de petit diamètre (180 mm de diamètre) forés dans le sol, pour accéder à l'eau souterraine. Un tubage (140 à 160 mm de diamètre avec pression de 10 bars) en Chlorure de Polyvinyle (PVC) à parois épaisses est placé dans le trou pour l'empêcher de s'enfoncer. De profondeur variable (entre 4 et 10 m), ils sont en général pourvus dans des zones à nappe aquifère peu profondes. Le puits achevé comprend une certaine profondeur du tubage PVC dans la couche aquifère, dont plus des 4/5^{ème} est pourvu de petites fentes (crépines) régulières qui permettent l'infiltration de l'eau dans le forage. La partie perforée du tubage en PVC, communément appelée crépine, est couverte d'une toile filtrante en polyester (ou manchon), qui empêche l'ensablement du puits. En raison de leur étroitesse, les forages PVC ne peuvent pas retenir beaucoup d'eau. Par conséquent, ils fonctionnent mieux là où l'aquifère a une forte capacité d'approvisionnement d'eau, tels que les anciens cours d'eau, où le sol est essentiellement composé de sable et de gravier fin. Ces sols sont très perméables, permettant l'écoulement rapide de l'eau. Les sols ayant une haute teneur en limon ou en argile ont une faible capacité d'approvisionnement d'eau.

Pour rendre l'eau disponible en surface, diverses technologies d'exhaure peuvent être utilisées, faisant recours à un pompage diversifié (la hauteur d'aspiration de la pompe utilisée est déterminante pour la profondeur du puits). On utilise le pompage : motricité humaine (manuel, à pédales, etc.), électrique, énergie solaire ou à moteur thermique (motopompe).

Dans les pays où cette technique est utilisée (Niger, Nigéria, Ethiopie, Bénin, etc.), les puits sont réalisés manuellement par des artisans locaux (individuels ou groupes) à l'aide d'équipements simples, légers et faciles à transporter. Ces outils sont fabricables par des artisans locaux, et les principaux incluent : arrosoir, sac de gravier, couvercle de tubage, Collier de retenu/suspension, Foreuse/tarière (à percussion, à glaise ouverte, coniques, à glaise fermée), allonge foreuse, couvercle du tubage, manivelle, hie de compactage du gravier.

Les avantages des puits tubés incluent : (i) la facilité de construction ; (i) le faible coût de réalisation ; (iii) le faible coût et la simplicité des équipements ; (iv) exige peu d'espace ; (v) sécurité contre accident ou incident ; (vi) propreté de l'eau propre par la protection de l'ouverture par un couvercle à serrure ; (vii) facilité d'entretien/maintenance et SAV. Cependant il présente aussi quelques contraintes, notamment : (i) difficulté de foration dans les conditions géologiques adverse (argile dure ou un sol rocheux) ; (ii) capacité de stockage d'eau limitée (les installer où la nappe phréatique se recharge vite) ; (iii) utilisation par une seule personne à la fois ; (vi) profondeur d'installation (environ 10 mètres max. en fonction du type d'exhaure utilisé).

89. Les puits tubés seront pourvus dans les zones à nappe phréatique peu profonde, suivant une densité de huit puits par hectare. Les superficies minimales à aménager par site seront définies par l'étude ci-dessus. A chaque puits sera couplée une motopompe (utilisant le gaz et non le carburant,

⁵⁵ Assurer une fixation solide des panneaux solaires sur les supports (utilisation des points de soudure et non des vis), construire un enclot de protection autour des panneaux ou fixer les panneaux au-dessus des réservoirs d'eau (sur la structure du château), informer/sensibiliser/organiser les bénéficiaires au tour de veille autour des équipements installés

à l'aide d'un adaptateur, tel que pratiqué sur plusieurs périmètres) dont les caractéristiques seront déterminées (pas besoin de forte puissance, en raison de la faible profondeur des nappes et des côtes pour l'irrigation). Compte tenu de la simplicité de la technologie⁵⁶, la technique de leur foration sera transférée aux populations locales (à l'exemple des paysans aménagistes) qui en assureront la construction au compte du projet, facilitant ainsi sa diffusion dans le milieu rural. L'irrigation parcellaire pourrait être gravitaire (canaux en terre après la motopompe) ou alors éventuellement une connexion à un système semi-californien (ou des bandes perforées) alimentant les planches. Pour leur exploitation, trois personnes seront regroupées autour de chaque puits. Le regroupement se fera suivant des affinités pour en faciliter la gestion et l'entretien.

90. *Ingénierie sociale autour des puits tubés.* Réalisée par un prestataire de service recruté sur base de compétition, les activités concernées visent à lever les pesanteurs socioéconomiques, culturels et comportementaux pouvant empiéter l'atteinte durable des objectifs de la sous-composante. Cette étape est indispensable et fondamentale à la réussite de ce type d'aménagements et son exploitation durable, compte tenu du fait qu'il sera implémenté à titre expérimental. Elle se fera de manière anticipée, couplée et postérieure à chaque étape du processus de cette activité. Il s'agira de l'appui/accompagnement en faveur des bénéficiaires pour une prise en main réelle et effective de la gestion durable et rentable des investissements réalisés par les puits tubés. Le prestataire devra conduire toutes les activités d'intermédiation sociale et de préparation à l'exécution des travaux. Un accent sera mis sur la sélection des bénéficiaires de manière à constituer des groupes de trois personnes pour l'exploitation d'un puits tubé. Ce mode d'exploitation pourrait présager de sérieuses difficultés, dont la résolution devrait être anticipée, à savoir : (i) respect du tour de l'eau ; (ii) utilisation entretien de la motopompe et du puits ; (iii) sécurisation de la motopompe, etc. Suivant les normes nationales en matière d'animation de la dynamique au sein des PM aménagés, et tenant compte des grandes orientations issues de l'étude ci-dessus, des formations seront dispensées (gestion du tour de l'eau et de la redevance, entretien des équipements et ouvrages, etc.), couplées à un accompagnement vers la maturation des groupes de bénéficiaires.

Technologie des puits tubulaires. Il s'agit d'une technologie simple, facile et bon marché que l'on retrouve dans un contexte similaire à celui de la zone d'intervention du projet (voir encadré 2, page 42 du PDR). La densité optimale des puits tubulaires n'est pas supérieure à 8 unités/ha ; donné 1 200 unités pour 150 ha ciblés. Les puits tubulaires sont fournis (construits) selon une approche communautaire, s'appuyant sur des artisans organisés localement (2 à 3 personnes) qui peuvent recevoir une session de formation sur site de deux jours sur le processus de forage, y compris l'utilisation des outils (simples et locaux fabriqués). Entre 5 et 8 puits tubulaires peuvent être forés quotidiennement par une équipe formée, assurant ainsi la pérennité (maintenance, réplification, etc.) de ceux-ci. Ce processus devrait être mis en œuvre au tout début du cycle de vie du projet, afin de garantir suffisamment de temps pour soutenir le processus et garantir que la technologie est viable et reproductible dans la zone d'intervention du projet.

Dans les deux régions

91. *Conservation/restauration des sols.* Suivant la logique d'intervention au sein des bassins de production, le projet va œuvrer au traitement des versants des bassins suivant diverses techniques de conservation/restauration des sols en voie de dégradation ou déjà dégradés. Selon les réalités de la ZIP et suivant les pratiques mises en œuvre par Neer-Tamba, les techniques mécaniques et/ou biologiques sollicitées incluront entre autres les Zaï, les demi-lunes, les cordons pierreux, digues filtrantes, Régénération naturelle assistée (RNA), etc. En fonction du niveau de dégradation du sol ou de l'objectif de restauration visé, une ou plusieurs techniques seront utilisées à la fois sur une même superficie. Les activités inscrites dans le cadre de ce volet concerneront : la formation des bénéficiaires, les travaux et la supervision.

92. *Formation des bénéficiaires.* L'exécution des travaux de conservation/restauration des sols requière une très forte participation de personnes sous forme de main d'œuvre locale non qualifiée, qu'il faut mobiliser suivant l'approche haute intensité de main d'œuvre (HIMO). En tant que bénéficiaires principaux des réalisations, les populations seront sollicitées comme acteurs centraux pour l'exécution des travaux ciblés. Pour y parvenir, des séances de formation (souvent couplées au déroulement du travail proprement dit) seront organisées à des moments favorables de l'année

⁵⁶ La foration se fait manuellement à l'aide d'une tarière dans laquelle sont installés des tuyaux PVC à crépines (diamètre 60, 100 ou 120). L'orifice d'aspiration de la motopompe est alors fixé au bout du tuyau PVC pour alimenter la parcelle en eau.

(saison sèche pour les techniques mécaniques et saison des pluies pour les techniques biologiques) suivant la disponibilité des populations. Avant les formations, des séances d'information et de sensibilisation seront organisées pour assurer une forte mobilisation de leur part au moment indiqué. Les personnes formées pourraient être organisées en groupes/équipes (10 à 15 personnes) avec leur tête des chefs de groupe/équipe. Avant le démarrage du processus, les populations impliquées ou volontaires seront informées sur les détails contractuels en matière de traitement (heures et jours de travail, superficies à couvrir, etc.) et de montant de rémunération, pour éviter de créer des soulèvements sociaux.

93. **Réalisation des travaux.** Le projet fera recours à l'approche HIMO pour la réalisation des travaux. Un planning d'exécution des travaux sera préalablement élaboré, tenant compte du volume de la main d'œuvre disponible. Il servira d'outils pour orienter le déroulement des travaux. Selon les techniques concernées, les travaux pourront se dérouler en saison sèche ou en saison pluvieuse. Compte tenu de la forte sollicitation des populations pour leurs travaux champêtres durant la période de l'hivernage, une attention particulière sera mise sur la programmation des objectifs journaliers/hebdomadaires pour éviter la contre-performance.

94. **Supervision des travaux.** Le suivi de l'exécution qualitative et quantitative des travaux sera assuré par une équipe au travers des missions de supervision. Y seront impliqués le staff du projet, les services techniques de l'Etat (environnement, agriculture, etc.), les agents de la commune. Les missions de supervision se dérouleront à des fréquences régulières et seront sanctionnées par des rapports de mission. Elles permettront d'apporter les améliorations ou changements nécessaires à la conduite des travaux, pour plus d'efficacité.

Tableau 9: Types de dégradations et traitements à appliquer en fonction des ouvrages et structures biologiques

Niveau de dégradations	Ouvrage et structure biologique concerné
Lessivage des sols (eaux de pluie et vent).	Enherbement, Palissade, RNA, Haie vive, Cordons pierreux.
Dégradation du couvert végétal	Enherbement, RNA, Haie vive
Compactage et durcissement des sols	Paillage, Sous-solage, Zaï, Demi-lune.
Ecoulement rapide des eaux	Enherbement, Cordons pierreux, Diguette filtrante, Digue filtrante.
Erosion des sols	Enherbement, Cordons pierreux, Digue filtrante, Traitement de ravines, RNA, Haie vive

95. **Agroforesterie autour des aménagements.** L'activité faisant partie des plans de résilience communaux, sera strictement liée aux actions de récupération des terres via les techniques CES/DRS) contribuant à la sauvegarde de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles.

96. **Identification des espèces fertilisantes.** À l'issue de la validation des plans de résilience communaux et de la préparation des plans d'aménagement, un atelier de validation au niveau communal sera organisé pour identifier les espèces de PFNL (fertilisantes et nutritives) qui seront utilisées sur les terres agricoles pour favoriser la biodiversité et la régénération des sols, répondant ainsi à l'intérêt que ces espèces jouent dans le contexte socio-économique.

97. **Promotion /distribution de semences d'espèces fertilisantes.** Une partie (20%) des terres traitées avec le CES/DRS, seront emblavées ou plantées avec les espèces fertilisantes et PNFL retenues prioritaires et d'utilité pour la communauté. Il s'agit des semences et plantes produits avec l'appui du projet (cf. *Multiplication des espèces fertilisantes*). Les semences nécessaires pour 5 629 hectares, seront distribuées aux participants aux Champs écoles agropastoraux (CEAP) organisés autour du système de production des cultures pluviales et de l'agroforesterie, à raison d'un lot pour emblaver et/ou planter une superficie de 0,4 ha. Les participants aux CEAP recevront les semences /plantes PFNL, en même temps que la formation sur des thèmes dont, entre autres : (i) les techniques de régénération naturelle assistée (RNA), et (ii) l'embocagement, avec la mise en place une haie vive billon, en valorisant des espèces PFNL, nutritives et fertilisantes.

Dispositif de mise en œuvre

98. **Partenariats avec les institutions.** Dans les deux types d'interventions (consolidation et résilience), le projet formalisera des partenariats axés sur les résultats avec plusieurs institutions. Ces partenaires incluent les Directions générales et régionales des services techniques, les communes de la ZIP et certains prestataires de service. Cet appui se fera par des missions de terrain dans le cadre de la supervision des activités, assorties des rapports de missions (canevas préalablement élaboré et renseigné par les concernés, en vue de l'archivage par le projet). Après signature des protocoles/conventions avec les partenaires des services techniques et les collectivités décentralisées, le projet organisera un atelier de cadrage à l'attention de ces derniers avant le démarrage de toutes activités. Dans la perspective de l'efficacité des interventions, cette réunion

visé à : (i) clarifier le contenu des documents signés, y compris les rôles/responsabilités, les droits et devoirs, les procédures, les livrables et les délais, les relations de dépendance entre acteurs, etc. et ; (ii) assurer qu'à toutes les échelles d'intervention (national, régional et provincial), les acteurs ont le même niveau d'information et la même compréhension des attentes du projet du fait de leur implication.

99. *Avec les structures centrales de l'Etat.* Ces collaborations concernent surtout la Direction générale des aménagements hydroagricoles et du développement de l'irrigation (DGAHDI) et la DGFOMR avec lesquelles des protocoles annuels seront signés, comme cadre d'orientation des appuis et d'implication des représentations régionales de ces services techniques en appui à la mise en œuvre des activités du projet. Ces protocoles permettront à la DGFOMR et la DGAHDI d'accompagner le projet conformément aux rôles et responsabilités régaliennes qui sont les leurs (**Error! Reference source not found.**³ et annexe). De manière générale, il s'agira par ces interventions au travers des missions de supervision de terrain, de veiller : (i) au respect des normes et standards nationaux et ; (ii) à la synergie d'action et l'harmonisation des activités entre le projet et les autres partenaires de l'Etat burkinabè. En plus de ces supervisions de terrain régulières, la DGFOMR formera les acteurs impliqués dans les processus de sécurisation foncière (aux niveaux régional et communal) et sera par conséquent dotée de ressources conséquentes (véhicule, kit d'animation et matériel informatique). Le projet s'appuiera également sur ces protocoles pour établir leurs collaborations avec les Directions régionales (ciblant notamment le Service régional du foncier de la formation et de l'organisation du monde rural, SRFOMR et le Service régional des aménagements hydro-agricoles, pastorale et halieutique, SRAHPA), dans la mise en œuvre de leurs activités. Un partenariat avec l'Observatoire national du foncier au Burkina Faso (ONF-BF) pourrait également être envisagé si, à la suite d'une évaluation du contexte du secteur foncier rural, la pertinence d'une telle collaboration s'avèrerait être indispensable.

Encadré 3 : Quelques missions de la DGFOMR dans le cadre de la collaboration avec le projet

De manière spécifique, avec la DGFOMR, il s'agira de : (i) diffuser, expliquer et vulgariser les textes juridiques et administratifs auprès des acteurs clés du projet ; (ii) accompagner l'équipe du projet pour assurer aux communautés bénéficiaires un appui-conseil efficace en matière foncière ; (iii) accompagner et former les acteurs et les partenaires du projet sur les dispositifs institutionnels et juridiques en matière foncière ; (iv) apporter un appui-conseil aux collectivités décentralisées et aux Chambres d'agriculture dans la gestion du foncier rural (notamment pour les sites aménagés) ; (v) faciliter les concertations et l'organisation de fora d'échanges sur les expériences et les bonnes pratiques pour la sécurisation foncière des aménagements ; (vi) favoriser le partage d'information et le dialogue sur la sécurisation foncière en milieu rural entre d'une part, les acteurs divers au niveau local et régional (Coutumiers, Organisations paysannes, Services techniques, Collectivités décentralisées) et d'autre part entre ces niveaux et le niveau national ; (vii) accompagner les acteurs locaux dans les négociations concernant les cessions foncières par les propriétaires traditionnels ; (viii) appuyer, suivre, évaluer et capitaliser les démarches de sécurisation foncière des aménagements.

100. *Avec les structures déconcentrées de l'Etat (Directions régionales).* En tant que structures décentralisées de l'Etat la plus proche des ZIP, les Directions régionales de l'agriculture (DRAAH) sont un partenaire privilégié du projet dans la mise en œuvre des activités liées aux aménagements (sécurisation foncière, travaux et mise en valeur). L'objet de la collaboration avec les DRAAH inclura des responsabilités régaliennes en rapport avec les activités du projet, notamment en ce qui concerne l'identification et la sélection des sites à aménager, la négociation en vue de la sécurisation foncière, l'ingénierie sociale au sein des sites à aménager, l'exécution des travaux d'aménagement, la mise en valeur des sites aménagés, etc. Les personnels de la DRAAH ciblés par cette collaboration sont ceux directement concernés par les activités ci-dessus en lien avec les aménagements (donc pris en charge par le protocole dans le cadre des missions de terrain), à savoir ceux appartenant au SRFOMR et au SRAHPA. L'intervention de ces derniers se fera par des missions de terrain (suivi et supervision) régulières, initiées par des termes de références spécifiques. En plus de ces missions, le chef SRFOMR sera impliqué dans les sessions de formation programmées et organisées par la DGFOMR.

101. *Avec les communes.* En raison de leur double responsabilité dans le processus de sécurisation foncière (elles hébergent les Services fonciers ruraux, SFR) et la maîtrise d'ouvrage déléguée des aménagements⁵⁷, les communes sont des partenaires stratégiques dans l'exécution des activités du projet. Un protocole basé sur les résultats sera signé avec le projet⁵⁸, portant sur les questions

⁵⁷ Conformément aux dispositions en matière de décentralisation, les compétences y relatives lui ont été transférées aux communes

⁵⁸ Voir annexe

d'appui/accompagnement des SFR et de durabilité des investissements réalisés au sein des PM (voir partenariat tripartite). Il s'agit d'un protocole annuel renouvelable et amendable à la suite de l'évaluation des performances des communes conformément à son cahier de charges et ses autres engagements. L'intervention des agents de communes se fera par des missions de terrain (sous forme de suivi et supervision) régulières, initiées par des termes de référence.

102. *Partenariat tripartite Projet/commune/Prestataire de service.* Dans la perspective de la durabilité des investissements, il est question d'anticiper les enjeux/défis liés à l'entretien et à la maintenance des équipements solaires installés. L'efficacité et la rentabilité de la mise en valeur des PM est aussi garantie par un fonctionnement normal et optimal des équipements installés (sous réserve de la bonne utilisation par les bénéficiaires). Le projet va s'appuyer sur des prestataires de services (ONG et associations) ayant de l'expertise dans l'installation de tels équipements solaires et l'accompagnement des bénéficiaires dans la mise en valeur des sites aménagés. Le partenariat entre les bénéficiaires et ces ONG expérimentés va contribuer à l'amélioration d'une pratique de collaboration déjà existante (même si elle n'est pas systématique) et dont le projet pourra servir de catalyseur au bénéfice de ses investissements. Durant les années de sa mise en œuvre, le projet va assurer le suivi de cette collaboration, tout en étant flexible à toute amélioration possible visant à autonomiser la relation entre les deux principaux partenaires.

C. Calendrier de mise en œuvre proposé

103. L'exécution des activités liées aux aménagements hydro-agricoles des terres en vue de leur mise en valeur doit obéir à des exigences calendaires climato-sensibles, la saison des pluies étant majoritairement la plus contraignante pour l'exécution des travaux. Pour une planification efficiente, il est stratégiquement recommandé de tirer profit des saisons (favorables ou non) de l'année en exécutant des activités pour lesquelles la saison ne serait pas contraignante ou un facteur limitant. Par conséquent, la période d'hivernage est celle qui déterminera l'intervalle de temps propice au déroulement des activités du processus. En effet, les bas-fonds et plusieurs autres sites sont inaccessibles durant la saison des pluies en raison de la montée des eaux qui recouvre les voies d'accès et les sites ciblés pour les travaux. Pour une année quelconque, le tableau ci-dessous indique quelles seraient les périodes convenables pour implémenter des activités relevant du phasage du processus.

Désignations		Année											
		M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Sous composante A2: Infrastructures agricoles													
Ancrage institutionnel	Signature de protocole avec la DGFOMR												
	Signature de protocole avec la DGHADI												
	Signature protocoles avec les Directions régionales												
	Signature protocoles avec les communes												
1- Volet sécurisation foncière													
Révision du Guide de négociation foncière													
Supervision DGFOMR													
Appui aux Communes (SFR)\c													
2- Volet Aménagement (bas-fonds et PM)													
Travaux de réhabilitation	Recrutement de mission de contrôle												
	Etudes												
	Recrutement des entreprises												
	Exécution des travaux												
	Suivi/Contrôle												
	Supervision												
	Réception provisoire												
	Période sous garantie												
	Réception définitive												
	Mise en valeur												
Ingénierie sociale	Création/mise en place des comités												
	Formations												
	Appui/accompagnement												
3- Volet aménagement CES/DRS	Formations des bénéficiaires												
	Travaux												
	Supervision												

C. Risques et mesures d'atténuation

104. Plusieurs facteurs pourraient entacher la mise en œuvre partielle ou entière des activités ciblées.

Risques	Mesures d'atténuation
L'insécurité sur les sites d'intervention	Pour les travaux pouvant être exécutés par les populations locales, appliquer l'approche d'exécution par les communautés, en veillant au préalable à leur capacitation et la mise sur pied d'un système de contrôle de l'évolution des travaux pour en garantir la qualité. Ces derniers devront être suffisamment outillés (capacités, équipements, etc.) pour assurer ces responsabilités. Pour les autres travaux, s'appuyer sur partenaires ayant des tentacules et une apprise sociale au sein des communautés cibles.
Caractère litigieux du statut foncier des sites à aménager	Malgré la prise des mesures idoines, il arrive souvent qu'un site soit l'objet de contestations de divers ordres, qui ralentissent ou mettent en arrêt l'évolution de la procédure d'aménagement. Cette situation pourrait entamer la cible du projet en matière de superficies à aménager. Pour éviter tout retard pouvant en découler, il est indispensable que le projet cible des sites dont les superficies sont au-delà de la cible visée, de manière à faire alternativement recours à ces derniers en cas de litige sur des sites initialement ciblés. Ainsi, le processus de sélection doit en tenir compte, au sein de chaque commune, de manière à procéder à des remplacements de sites litigieux.
Faiblesse du processus de l'ingénierie sociale	Ce risque pourrait entacher la participation/contribution des bénéficiaires et par ricochet la durabilité des investissements. Ceci aura comme impact la faible appropriation des bénéficiaires comme contre indiquée pour la stratégie de sortie. Le travail du prestataire en charge de l'ingénierie sociale sera particulièrement suivi par le projet. L'ingénierie devra intervenir suffisamment tôt avant la réalisation des travaux, pour définir les bases d'une participation effective des bénéficiaires à la réalisation des travaux. Avant les travaux, il appuiera les bénéficiaires directs à se constituer en comités ad hoc, qui servira d'interface entre les entreprises et les populations dans la mobilisation, la sensibilisation et l'implication des populations dans le processus des travaux.
Faible compétence de la mission de contrôle	Un bon suivi (à pied d'œuvre, par une équipe qualifiée) de l'exécution des travaux est indispensable pour déceler et corriger les manquements issus de la phase des études et de la conception, lors des travaux. Au sein du projet, l'unité de coordination en général et les experts chargés des infrastructures et de la passation des marchés doivent régulièrement faire une évaluation de la performance de ce prestataire. Aussi, les missions régulières d'appui technique impliquant des experts doivent se prononcer sur la qualité de la performance de ce prestataire.
Défaillance des entreprises	Au cas où la présence d'entreprises défaillantes échappe à la maille de la passation des marchés, un redressement de la performance est envisageable par la présence d'un dispositif de contrôle et de supervision efficient. Ce dispositif doit être à la hauteur de la gestion du contrat de l'entreprise et le gérer plutôt que de laisser l'entreprise gérer son contrat. En général, la stricte application des clauses contractuelles contribue à réduire la faible performance des entreprises, par l'émission des signaux en temps favorable pour éviter d'atteindre des niveaux critiques d'évolution et des situations irréversibles. Ceci commence depuis le démarrage des travaux avec la vérification de la conformité des moyens humains, matériels et logistiques qui ont été déclarés par l'entreprise dans son offre. Une ressource (humaine ou matérielle) absente doit se faire substituer par une autre de même niveau de compétence et d'expérience. L'allotissement des travaux tiendra compte du volume des travaux et de la répartition géographique des sites. Aucune entreprise ne devra recevoir plus de deux lots à la fois, pour éviter la surcharge, la dispersion, le non-respect des engagements et délais, qui entraîneront la défaillance des entreprises.
Déphasage temporel de l'exécution des activités	Les travaux d'aménagement (bas-fonds et périmètres maraîchers) sont préférentiellement exécutés durant une période de l'année à faible pluviométrie. Un décalage calendaire des activités préparatoires aux travaux aboutira à la perte de toute une année. Une planification et une programmation harmonisée des activités au sein de l'unité de coordination permettront de limiter les effets d'une absence d'anticipation, pour avoir des aménagements dont la mise en valeur à une période indiquée contribuera d'atteindre les objectifs du projet.

D. Stratégie de sortie et de pérennisation

105. La stratégie de sortie du projet pour la sous-composante « Aménagements résilients » est bâtie autour de deux piliers incluant : (i) la mise en place de dispositifs de collaboration visant à poursuivre la mise en valeur et l'exploitation des investissements après l'achèvement du projet et : (ii) l'implication de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'exécution des travaux d'aménagement et leur mise en valeur (services techniques de l'Etat présents à tous les niveaux, collectivités territoriales, les prestataires de services locaux et les bénéficiaires).

106. *Dispositifs de collaboration pluri-acteurs.* Un cadre de collaboration sera créé par l'établissement d'un partenariat entre les bénéficiaires et les prestataires de services, pour prendre en charge les questions liées au service-après-vente (en particulier pour les équipements solaires installés sur les forages) et à la mise en valeur des sites aménagés. Ce partenariat sera animé durant les premières années par le projet, afin d'en garantir un fonctionnement performant, ceci avant son achèvement. Il sera question de définir les conditions pour un appui que les bénéficiaires doivent recevoir, pour un bon fonctionnement des équipements et une mise en valeur optimale des sites. Le cadre de collaboration impliquant les STE sera renforcé par l'implication des communes de la ZIP. Il s'agira de partenariats portant sur la mise en valeur durable des investissements, avec pour préoccupation centrale les intérêts des bénéficiaires.

107. *Implication des parties prenantes.* Les services techniques de l'Etat sont impliqués à tous les niveaux d'intervention : (i) au niveau national par les Directions générales (DGFOMR, DGAHDI) ; (ii) au niveau régional par les directions régionales des ministères techniques (agriculture, infrastructures, etc.) ; (iii) aux niveaux départemental et villages par les chefs d'Unité d'appui technique (UAT) et de Zone d'appui technique (ZAT). Ces derniers sont impliqués à toutes les phases des processus d'exécution de chaque activité ciblée, depuis l'étape de l'identification jusqu'à celle de

la remise définitive des investissements. Une telle implication contribue à garantir, entre autres : (i) le respect des normes nationales en matière d'aménagements agricoles ; (ii) la synergie et l'harmonisation des activités avec d'autres partenaires techniques et financiers ; (iii) la prise en main et le suivi après l'achèvement du projet. L'approche d'intervention du projet étant basé sur les bassins de production, le projet a choisi de s'appuyer sur les communes, comme unités administratives décentralisées permettant de mieux concilier les actions à mettre en œuvre et les responsabilités liées à la maîtrise d'ouvrage.

108. Selon les dispositions de la loi sur la décentralisation, relatives au transfert de compétences, les communes assurent la maîtrise d'ouvrage déléguée des aménagements à réaliser. Afin de leur permettre de jouer véritablement leur rôle, les communes de la ZIP seront impliquées dans la mise en œuvre des activités par le biais des partenariats basés sur les résultats signés avec le projet, couvrant tous les deux volets de l'aménagement (sécurisation foncière et travaux d'aménagement). Pour le volet sécurisation foncière, elles seront renforcées dans leurs capacités en vue de mieux jouer leurs rôles et seront impliquées dans le processus de mise en place des CFV et CCFV. Concernant les travaux d'aménagement des sites ciblés, elles seront impliquées dans le processus de sélection et d'exécution des travaux (lors des missions classiques de supervision), afin de mieux envisager les dynamiques liées à la mise en valeur et la durabilité des investissements.

109. Les prestataires de services incluent à la fois les bureaux d'études et consultants (pour les études et le contrôle), les entreprises et des ONG (pour l'exécution des travaux) qui, grâce à leurs expériences, jouissent d'une forte présence sur les terroirs. En dehors des activités exécutées au compte des projets et autres partenaires, les ONG entretiennent des relations directes avec les bénéficiaires, dans le sens de l'appui à la mise en place et la mise en valeur des périmètres maraîchers. Pour le projet, recourir à de telles structures ayant déjà un ancrage communautaire solide, est une opportunité de s'insérer dans la dynamique de développement à l'échelle des terroirs, et de jouer pleinement son rôle de catalyseur par la provision des investissements structurants. Après l'achèvement du projet, la collaboration entre ONG et bénéficiaires déjà existante et accentuée/améliorée par la présence du projet, pourra être poursuivie de manière durable. Les conditions d'une telle collaboration doivent être définies dans le cadre d'un partenariat tripartite Projet/Prestataire/Bénéficiaires décrit plus haut.

110. Toutes les activités d'aménagement ciblées et exécutées par le projet sont justifiées par l'expression d'un besoin matérialisé par une demande exprimée par les bénéficiaires à la base. Aussi, le processus d'ingénierie sociale à conduire mettra les bénéficiaires au centre de la provision des investissements, afin de prendre en compte la diversité des besoins et réalités socioéconomiques et culturels, pour plus d'équité. Les bénéficiaires seront impliqués durant toutes les étapes du processus d'aménagement (études, travaux et réception) de chaque site ciblé. Cette implication contribuera entre autres à : (i) accroître le sens d'appropriation des investissements ; (ii) leur transférer des compétences et savoir-faire sur les techniques et technologies mises en œuvre ; (ii) renforcer leurs capacités en matière d'entretien et maintenance des réalisations ; (iii) améliorer le mode d'organisation et de fonctionnement de leur association.

III.1.2 Sous-composante A2. Intensification et diversification de la production

A. Contexte spécifique et justification

111. Production végétale. L'agriculture burkinabé menée par les petits producteurs est de type familial et dominée par la polyculture. L'exploitation familiale (EF) est organisée autour d'une culture alimentaire de base pratiquée durant la saison des pluies (sorgho/mil, riz et/ou maïs) à laquelle peuvent s'ajouter des légumineuses (niébé), et des cultures de rente (soja, coton). Dans les zones d'intervention du projet, chaque EF dispose d'environ 2 hectares de terre pour les cultures pluviales (mil/sorgho et maïs), environ 0,25 hectare pour le niébé cultivé par les femmes et dans certaines zones du Centre-Ouest des parcelles de 0,25-0,5 hectare pour produire des racines et tubercules (igname, manioc et patate douce) en monoculture ou en association avec le maïs. Durant la saison sèche les EF ayant accès aux ressources en eau (puits, forages, bassins de rétention hydrique, etc.) pratiquent le maraîchage. Dans ce cas, l'oignon demeure la spéculatif prioritaire pour sa valeur commerciale et son positionnement sur le marché national et des pays voisins (Ghana). Les autres produits maraîchers (choux-pomme, piment, tomate, haricot, oseille, etc.) et le maïs cultivé en association, sont destinés surtout au marché local. Chaque exploitant maraîcher au sein d'un périmètre exploite des parcelles pour un total entre 200 et 600 m². Sur la même parcelle peuvent être pratiqués 3 cycles de cultures : 1er cycle de maraîchage d'octobre/novembre à janvier ; 2ème

cycle de maraîchage de janvier à mai, et 3ème cycle de culture pluvial qui pourra être du riz dans les basfonds ou des céréales sèches (mil/sorgo, maïs) et niébé en terres hautes hors basfonds. Le choix des espèces et des variétés dépend des caractéristiques agroécologiques, pédologiques et de rétention d'eau des sols (exemple bas-fonds), en plus de la demande du marché et des consommateurs.

112. En plus des productions végétales, l'exploitation familiale est complétée par : (i) le petit élevage représenté par quelques têtes de volailles, porcs, chèvres et/ou ovins et (ii) les produits forestiers non ligneux (PFNL) qui représentent une opportunité de diversification des revenus et de l'alimentation : c'est le cas entre autres du moringa, du baobab, du karité. Tous les membres actifs du ménage (hommes, femmes, jeunes) travaillent dans les champs du chef de famille. Les femmes peuvent exploiter des petites parcelles (environs 0,25 ha) de niébé et des parcelles maraîchères et s'adonnent à la cueillette des PFNL dont elles souvent sont aussi les transformatrices. La mobilisation de main-d'œuvre extérieure est occasionnelle.

113. Les contraintes majeures pour les petites EF dans la conduite de leurs cultures sont : (i) l'accès insuffisant aux semences de qualité certifiées adaptées aux conditions agroécologiques et au changement climatique ; (ii) la faible disponibilité sur le marché d'intrants de qualité certifiée et l'absence d'homologation des biofertilisants et biopesticides ; (iii) aménagement insuffisant des basfonds ; (iv) l'accès insuffisant aux équipements, aux technologies performantes, innovantes et aux itinéraires techniques résilients y compris d'agroécologie ; (v) l'accès insuffisant à l'eau pour les cultures maraîchères ; (vi) l'accès limité au financement (crédit) ; (vii) le faible taux d'encadrement et l'insuffisance de l'appui-conseil pour répondre aux besoins des EF ; (viii) le manque de programmation et organisation de la production en fonction du marché (exemple : oignon) ; et (ix) le faible niveau d'entrepreneuriat, etc.

114. Céréales. Durant la campagne agricole 2021/2022, la superficie destinée aux cultures céréalières a été plus de 508 000 hectares dans la région Nord et presque 295 000 hectares dans le Centre-Ouest représentant respectivement 12% et 7% du total de la superficie nationale emblavée estimée à 4 254 017 hectares contre une moyenne des cinq années précédentes de 4 183 582 hectares soit une augmentation de +1,68%. La production a été estimée à 474 270 tonnes dans la région Nord et de 161 625 tonnes dans le Centre-Ouest représentant ainsi respectivement 10% et 3% de la production nationale. Les rendements restent faibles au niveau national et dans les deux régions ciblées par le projet : (i) pour le riz le rendement moyen est de 1,4 t/ha dans la région du Nord et de 2,6 t/ha dans le Centre-Ouest ; (ii) pour le maïs s'élève à 0,54 t/ha dans la région du Nord et 1,2 t/ha dans le Centre-Ouest ; (iii) pour le mil on varie entre 0,43 t/ha dans la région du Nord et 0,73 t/ha dans le Centre-Ouest ; (iv) pour le sorgho on varie entre 0,56 t/ha dans la région du Nord et 0,84 t/ha dans le Centre-Ouest⁵⁹.

115. Niébé. Durant la campagne 2021/2022, le niébé a été cultivé sur une superficie totale de de 361 470 hectares au niveau national, dont 29 066 hectares dans la région du Nord et 36 525 hectares dans la région du Centre-Ouest. La production nationale a été de 454 840 tonnes, dont 57 338 dans la région du Nord et 52 086 dans le Centre-Ouest associée à une très forte diminution du rendement : 648 Kg/ha contre la moyenne des 5 dernières années de 811 Kg/ha⁶⁰.

116. Racines et tubercules (patate douce). Pour la campagne 2021/2022, dans la région du Nord (surtout dans la province de Yatenga), la patate douce a été cultivé sur 1 321 ha avec une production de 10 863 tonnes. Dans la région Centre-Ouest, la production est enregistrée sur 1 000 ha (surtout dans la Province de Sissili) avec une production de 7 709 tonnes. La production nationale de patate douce est de 114 925 tonnes sur une superficie totale de 9 763 hectares⁶¹.

⁵⁹ Se référer en annexe aux tableaux sur les statistiques de productions communiquées par la Direction des statistiques sectorielles/DGESS/MAAH

⁶⁰ Statistiques en annexes

⁶¹ Données statistiques en annexe

117. *Production des semences.* La filière semencière est bien organisée au Burkina, grâce à la collaboration dynamique existant entre les Institutions gouvernementales (service national des semences, INERA) et les organisations professionnelles et les organisations professionnel des producteurs avec l'appui des PTF dont la FAO. La production et multiplication de semences sont régies par la Loi N° 010-2006/AN portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso aussi bien pour les variétés améliorées que traditionnelles, prenant en compte la gestion des ressources phyto-génétiques traditionnelles, la production des semences et leur commercialisation. La loi sur les semences végétales s'applique à toutes les semences agricoles et forestières. La législation indique clairement les étapes à suivre, les rôles et mandats des différents acteurs impliqués qui font partie aussi du Comité national des semences (CNS), organe consultatif dont la composition et le fonctionnement sont précisés par décret pris en Conseil des Ministres⁶².

118. Pour la production et la multiplication des semences, les acteurs essentiels selon leur rôle et mandat, sont :

- L'Institut de l'environnement et de la recherche agricole (INERA) chargé de la production des semences de base et de la formation des producteurs/multiplicateurs ;
- Le Service national des semences (SNS) pour le suivi et la certification des semences ;
- Les producteurs/multiplicateurs et leurs faitières aux niveaux provincial (UPPS-B), régional (URPS-B) et national (UNPS-B) qui exploitent les champs de multiplications.

119. A ces acteurs s'ajoutent (i) les Chambres régionales de l'agriculture qui jouent un rôle important dans la dynamisation des producteurs, la promotion des semences et la reconnaissance de la profession agricole, et (ii) l'Association Nationale des Entreprises Semencières du Burkina Faso (ANES-BF) qui renforce le secteur privé d'approvisionnement en semences certifiées de qualité.

120. Les producteurs qui veulent s'adonner à la multiplication des semences doivent faire demande, suivre une formation et être enregistrés. Actuellement le nombre de multiplicateurs de semences enregistrés ces trois dernières années (2020, 2021, 2022) dans la région Nord est de 197 et dans le Centre Ouest de 205⁶³.

Production/multiplication des semences (Quelques définitions)

- (i) La semence de souche « GO », point de départ de toute multiplication de semence est produite et strictement gérée par les institutions de recherche
- (ii) La semence de pré-base, « G1, G2, G3 » désigne la première, la deuxième et la troisième génération ou multiplication de la semence de souche, est produite et strictement gérée par les institutions de recherche
- (iii) La semence de base « G4 » quatrième génération ou multiplication de la semence de souche, est produite et strictement gérée par les institutions de recherche, soit au niveau des stations de recherche soit par des producteurs semenciers encadrés par celles-ci. La semence de base est produite sous le contrôle de qualité d'un organisme officiel de certification
- (iv) La semence certifiée, « R1 » ou « R2 » désigne la semence obtenue par la première (R1) ou la deuxième (R2) multiplication de la semence de base, est produite sous la supervision technique et le contrôle de qualité d'un organisme officiel de certification. Le contrôle de qualité se réfère à des normes et règles définies dans le cadre de la législation semencière
- (v) La certification au champ et au laboratoire permettant de s'assurer que les semences présentées sont conformes aux normes et règles définies dans les règlements techniques.

⁶² Arrêté conjoint n°2011-020 MAHRH/MEDD/MRSI du 15 février 2011, portant nomination des membres du Comité national des semences (CNS) : (i) les structures publiques, dont les Ministères en charge de l'Agriculture, de la Recherches scientifique, du Commerce, des forêts, de la santé, de la justice, de l'administration territoriale, et des ressources animales ; (ii) les Organisations professionnelles à savoir : la Confédération Paysannes du Faso (CPF), le Bureau national de coordination des Chambres Régionales de l'Agriculture, l'Union Nationale des producteurs de semences (UNPS), les Importateurs/Exportateurs de semences, les Distributeurs/Commerçants de semences, les Organisations de défense des consommateurs, l'Association des spécialistes de semences, la Fédération des Unions des groupements de gestion forestière, l'Organisation des pépiniéristes ; et (iii) des spécialistes.

⁶³ Source : Service National des semences du MARAH

Tableau 10. Multiplicateurs de semences enregistrés de 2020 à 2022

Région	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Total des 3 dernières années	
Centre-ouest	Nombre d'hommes	5	125	69	199
	Nombre de femmes		4	1	5
	Personnes morales		1		1
	Total/Région	5	130	70	205
Nord	Nombre d'hommes	86	100	1	187
	Nombre de femmes	4	6		10
	Personnes morales				-
	Total/Région	90	106	1	197
Total	Hommes	91	225	70	386
	Femmes	4	10	1	15
	Personnes morales	-	1	-	1
	Total	95	236	71	402

Sources : SNS, Direction des intrants et de la mécanisation agricole, DGPV

121. La multiplication des semences est régie par des protocoles et des conditions à respecter, dont entre autres la superficie minimale qui est de 5 hectares pour le riz et de 3 hectares pour les autres spéculations. La taxe unique d'inscription sur le registre des producteurs agréés de semences végétales est fixé à 5 000 FCFA et le frais de certification sont calculés sur la base des superficies exploitées : 1 000 FCFA/ha jusqu'à 5 hectares et 1 500 FCFA/ha pour chaque hectare additionnel au 5 hectares⁶⁴.

122. Comme indique dans le tableau 11, au niveau national, en 2021 le SNS a certifié plus de 14 160 tonnes de semences (toutes espèces confondues) dont presque 13 448 tonnes de semences R1.

Tableau 11. Situation de la certification des semences produite en 2021 (état au 21 juin 2022).

Espèce	Base (Kg)	Hybride (Kg)	R1 (Kg)	R2 (Kg)	Total national (Kg)	
	Bon	Bon	Bon	Bon	Rejetée	Bon
Arachide	23 068	-	98 630	13 959	-	135 657
Mais	87 684	255 198	4 753 134	-	-	5 096 016
Mil	5 677	100	495 388	-	-	501 165
Nièbé	36 896	-	391 578	1 300	1 350	429 775
Riz	128 580	-	5 820 549	5 000	-	5 954 129
Sésame	4 063	-	106 763	-	-	110 826
Soja	23 226	-	683 044	1 450	-	707 719
Sorgho	29 996	-	1 098 861	96 800	15 000	1 225 657
Total national	339 190	255 298	13 447 948	118 509	16 350	14 160 944

Source : SNS, Direction des intrants et de la mécanisation agricole, DGPV

123. Aviculture. L'aviculture est pratiquée dans toutes les régions du Burkina Faso. Les statistiques⁶⁵ ressortent en 2021, un effectif de presque 52 millions de têtes de volailles dont 8% dans la région du Nord et 16% dans la région du Centre-Ouest, représentant cette dernière, la région avec la plus haute concentration de volailles. En 2018 il a été estimé que 95% provenaient de l'élevage traditionnel et 5% du système moderne, contribuant au 6% au PIB agricole⁶⁶. L'aviculture est essentiellement de type traditionnel et familial, conduite aussi bien par les hommes que par les femmes. Elle fait partie intégrante des moyens d'existence des exploitations familiales et apporte une contribution importante à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté produisant de la nourriture pour l'autoconsommation et des revenus grâce à la vente de ses produits (viande ou d'œufs). Les produits de l'aviculture tels que les « poulets bicyclettes » et les œufs de pintade sont prisés au niveau national et à l'extérieur du pays. La volaille sert également d'économie sur pieds et la vente des produits permet de subvenir aux besoins familiaux. Les principales races locales qui ont la tendance à être plus robustes sont: (i) le poulet Peulh, (ii) le poulet de Dori (région du Nord), (iii) le poulet gris du Centre (cosmopolite), (iv) la souche Kondé du Centre-Est. Les principales contraintes de la production avicole sont liées aux pathologies aviaires (maladie de Newcastle, variole et parasites), à l'alimentation non-équilibré et aux habitats non performants. Tenant compte de la valeur du secteur dans l'économie du pays, le Ministère en charge de l'élevage, la DGPA et le Centre de promotion de l'aviculture villageoise (CPAVI)⁶⁷, ainsi que ses structures déconcentrées, sont engagés pour (ii) améliorer l'habitat et l'alimentation, (iii) vacciner les volailles contre les principales maladies comme la maladie de Newcastle et la variole, (iv) déparasiter les volailles contre les parasites internes et externes. Pour faciliter l'accès aux soins sanitaires, le service vétérinaire s'appuie sur des Vulgarisateurs volontaires villageois (VUV) qui apportent un service de proximité

⁶⁴ Arrêté conjoint n° 2011-018/MAHRH/MEDD/MEF/CAB portant détermination de la taxe unique d'inscription et de la redevance du contrôle de qualité au titre de la certification et de l'importation des semences.

⁶⁵ MRAH, 2021 : Deuxième Enquête Nationale sur les Effectifs du Cheptel (ENEC, II) : total effectif égal à 51 925 450 têtes dont 4 249 266 dans la Région du Nord, soit 8%, et 8 631 951 dans la Région du Centre-Ouest, soit 16 % du total.

⁶⁶ FAO, 2018.

⁶⁷ En 2013, le CPAVI en collaboration avec l'INERA a élaboré le Référentiel Technico-Economiques (RTE) de l'élevage du poulet local. En 2020 avec l'appui du PADEL-B, il a été élaboré le RTE pour l'élevage de pintade local.

aux aviculteurs. Bien que l'activité soit assez développée, la production ne permet pas de satisfaire les besoins croissants du marché. Le projet agira pour accroître les capacités productives à travers une amélioration des techniques de conduite d'élevage traditionnel, en s'appuyant sur des expériences réussies (exemple amélioration des plans et orientations des habitats tout en gardant l'utilisation de matériel local de construction).

124. *Production porcine.* L'effectif de porcs au Burkina a été estimé en 2021 à environ 1,3 millions de têtes⁶⁸. La production porcine gagne de plus en plus de l'importance au sein des populations et surtout dans les régions du Centre, du Centre-Ouest, des Hauts Bassins et du Sud-Ouest due à une croissance de la demande en viande de porc et par les avantages de la production porcine (prolificité, production à cycle court, taux de rendement élevé, efficacité alimentaire, etc.). L'élevage porcin joue également un rôle important pour certaines communautés aussi bien dans la production de viande que la constitution de revenus et de l'épargne. Dans certains milieux, le porc constitue la principale source de revenus des femmes ou des groupes marginalisés⁶⁹. La région du Centre-Ouest est concernée essentiellement par le système d'élevage extensif (traditionnel) pratiqué surtout dans les zones rurales des provinces du Sanguié et du Boulkiemdé. Pour ce type d'élevage le logement ainsi que les équipements sont inexistantes. La race dominante est la race locale, plus rustique⁷⁰ et le troupeau est caractérisé par un nombre réduit des truies et verrats. L'alimentation des porcs à l'air libre se base pour la plupart des restes de nourriture des ménages, des épluchures et du drèche de dolo. Les contraintes sanitaires sont liées à la cysticerose, pathologie dominante dans ce type d'élevage, et les parasitoses externes (gale, tiques, poux et puces). La productivité porcine est influencée par plusieurs facteurs tels que l'habitat, le potentiel génétique, l'alimentation, les soins vétérinaires, etc. Les performances de croissance dans les élevages extensifs sont faibles. Les poids estimés sont de 12 à 20 kg entre 6 mois et 1 an d'âge, 20 à 25 kg à 2 ans et environ 60kg à 3 ans. Le projet agira pour accroître les capacités productives à travers une amélioration des techniques de conduite d'élevage traditionnel.

A. Produits, activités et modalités d'exécution

Produit attendu. « Les producteurs adoptent des pratiques innovantes et climato-résilientes »

<i>Indicateurs :</i>	35 700 producteurs ruraux ayant accès à des intrants et technologies résilientes (1.1.3)*
	33 750 personnes recevant un soutien ciblé pour améliorer leur alimentation et nutrition (1.1.8)

125. Les activités de la sous-composante suivent l'approche territoriale du projet avec une différenciation par région et une attention particulière au potentiel et aux besoins des communes, aux réalisations précédentes du projet Neer-Tamba et des autres acteurs, pour mettre à l'échelle les expériences réussies (et notamment celles des projets FIDA) et harmoniser les actions avec les axes et priorités des plans locaux de développement tant au niveau régional que communal. Les activités de la sous-composante seront partie intégrante des plans de consolidation et de résilience (Nord) et des plans directeurs de résilience (Sud-Ouest) qui seront définis pour la mise en œuvre du projet. Dans chaque commune, les activités concernant l'intensification et la diversification de la production vont suivre la mise en œuvre des investissements retenus prioritaires (cf. Aménagements). Elles tiendront compte de la situation de départ (potentiel, existence ou absence d'intervention, structuration des acteurs des bassins de production, expériences réalisées et en cours) et des priorités communales. Dans la région du Nord et dans le cadre des plans communaux de consolidation et de résilience, il s'agira (i) du renforcement de la mise en valeur des aménagements de bas-fonds et des périmètres maraichers déjà soutenus par Neer-Tamba, et (ii) de la mise en œuvre d'activités productives de résilience sur des nouveaux bas-fonds ou superficies hors bas-fonds qui seront aménagés ou soumises aux travaux CES/DRS. Dans la région du Centre-Ouest, il s'agira de développer des activités de résilience autour des bassins de production qui seront nouvellement aménagés : basfonds, périmètres maraichers, terres traitées avec CES/DRS. Sur la base du contexte agroécologiques, du potentiel, des priorités des plans communaux et des besoins de la population, seront promues des techniques durables de production et de gestion des ressources

⁶⁸ Annuaire des statistiques agro-sylvo-pastorales 2021 - MARAH/DGESS – Décembre 2022

⁶⁹ Source : Référentiel Technico-Economique des productions porcines - Avril 2020 élaboré par la Direction Générale des Productions Animales (DGPA) en partenariat avec le Centre de Promotion de l'Aviculture Villageoise (CPAVI), le Secrétariat Technique de l'Apiculture (STA), l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), l'interprofession porc et des producteurs de porc.

⁷⁰ Rustique, grande capacité d'adaptation aux conditions difficiles d'élevage ; Petite taille, taille de la portée : 5-8 porcelets ; Intervalle entre mise bas : 6-7 mois*, Jambon peu fourni ; Poids à l'âge adulte : 40-60 kg, au-delà elle a tendance à déposer trop de graisse

naturelles, favorisant la résilience des exploitations familiales avec un œil de regard sur l'introduction de techniques innovantes et d'agroécologie dans les principaux systèmes de production.

A1. Intensification de la production

126. La disponibilité et l'accès de proximité aux semences de qualité, des variétés adaptées aux conditions agroécologiques et résilientes aux effets du changement climatique, demeure une des contraintes majeures pour les exploitations familiales au Burkina Faso. Il est estimé que seulement 18-20% des semences utilisées, sont certifiées⁷¹. De plus, pour intensifier et diversifier les productions, accroître le rendement, et répondre à la demande du marché et des consommateurs, le projet appuiera le développement et l'adoption des techniques de production résilientes d'une part et investira dans la promotion de l'agriculture numérique inclusive.

a. Développement et adoption des techniques et pratiques de production résilientes

127. L'objectif est de faciliter l'accès durable aux semences et au matériel végétal de qualité et résilients au changement climatique. Pour ce faire, le projet mettra en œuvre les activités suivantes : (i) appui et renforcement du réseau des OP multiplicateurs ; (ii) promotion et diffusion des semences certifiées ; (iii) champs-écoles agropastoraux (CEAP) ; (iv) multiplication des semences des espèces fertilisantes ; (v) appui à la conservation du matériel phyto-génétique; (vi) promotion de solutions agroécologiques ; (vii) promotion de la petite mécanisation.

128. Appui et renforcement du réseau des OP multiplicateurs des semences de qualité et certifiées. A l'échelle des **deux régions**, l'activité concernera au total environ 126 producteurs regroupés en coopératives tenant compte en priorité des besoins des bassins de production ciblés⁷². L'action vise à renforcer et étendre les actions menées dans les régions Nord et Centre-Ouest par les Institutions publiques et l'UNPS-B. L'action renforcera le réseau existant des multiplicateurs des semences dans les deux régions, en particulier les membres de l'UNPS-B et en général le dispositif de production des semences certifiées sous contrôle des Institutions publiques concernées (Service national des semences, INERA).

129. Les producteurs-multiplicateurs (dont au moins 40 pourcent de femmes et 50 pourcent de jeunes), seront identifiés parmi ceux ayant manifesté un intérêt pour l'activité (présentation de demande) et disposant de parcelles/champs adaptés pour l'activité.

130. La production/multiplication de semences suivra les dispositions régies par la Loi N° 010-2006/AN portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso. La mise en place des parcelles suivra les référentiels définis par le MARAH et qui demandent, entre autres, une superficie minimale de 5 hectares pour la multiplication de semences de riz et de 3 hectares pour les autres spéculations (mil, sorgho, maïs, niébé). Du fait que les petits producteurs, les jeunes et les femmes, cibles prioritaires du projet, ont des superficies moyennes inférieures, ils pourront se regrouper pour atteindre la superficie minimale requise, à condition d'avoir des champs/parcelles contiguës. De plus, pour la conduite de cette activité, l'affinité et la cohésion seront requises entre les producteurs œuvrant dans la même unité /parcelle de multiplication. Leur capacité et expérience de travail en commun seront un facteur de sélection des groupes candidats à devenir des multiplicateurs.

131. Les coopératives de producteurs/multiplicateurs seront soutenues à travers : (i) la formation technique et l'encadrement ; (ii) la dotation de semences de base produites par l'INERA ; (iii) la dotation d'équipements, petit matériel et intrants pour la mise en place des parcelles de multiplication et d'un petit magasin de stockage de 20-30 tonnes ; et (iv) le suivi, le contrôle et la certification des semences, opérés par le Service national des semences. L'appui du projet à la production de semences R1⁷³ sera dégressif et concernera la 1^{ère} année d'activité afin de créer un stock de départ et encourager l'activité économique. La dotation en semences de base se fera pour satisfaire en priorité les besoins du projet (semences qui seront achetées) et emblaver la superficie minimale requise. Les variétés à multiplier seront celles résilients au CC et plus adaptées au contexte agroécologique⁷⁴, plus demandées.

132. Les actions spécifiques pour l'obtention de semences certifiées sont les suivantes : (i) la multiplication effectuée par les coopératives de producteurs-multiplicateurs ; (ii) la fourniture de

⁷¹ Sources : Service national des semences et INERA/CONAGREP

⁷² Cultures de basfonds et cultures pluviales sur les terres aménagées

⁷³ La semence « R1 » est la semence obtenue par la première (R1) multiplication de la semence de base.

⁷⁴ Exemple : la capacité de rétention du bas-fond orientera le choix de la variété de riz vers des variétés à cycle court.

semences de base et la formation des producteurs-multiplicateurs assurées par l'INERA ; (iii) l'enregistrement, l'encadrement et le suivi des producteurs (coopératives) ainsi que la certification du produit (semences) sous la responsabilité du Service national de semences du MARAH et de ses inspecteurs, ainsi que des Directions régionales/provinciales de l'Agriculture (DRAE et DPAE); (iv) l'appui-conseil de proximité des producteurs assuré par les agents de terrain des DRAE et DPAE, des conseillers à l'exploitation/facilitateurs des champs écoles paysans (CEAP) mis en place au sein des communautés. Dans la filière, le nettoyage, le stockage et la commercialisation sont assurés par UNPS-B et ses démembrements au niveau régional, provincial et communale.

133. **Dans la région du Nord**, le projet envisage l'appui à 4 groupes de multiplicateurs réunissant environ 42 petits producteurs, dont 45% femmes, qui vont mettre en place chaque année entre 14 et 20 hectares pour satisfaire les besoins en R1 des terres aménagées: une parcelle de 5 hectares sera destinée à la multiplication de semences de riz et d'autres d'au moins 3 hectares affectés aux autres spéculations (céréales et/ou légumineuses). L'unité de 5 hectares pour la production semencière de riz sera exploitée au maximum par 10 producteurs ayant des parcelles contiguës⁷⁵. Pour la multiplication de semences d'autres céréales et légumineuses, il est estimé en moyenne 2 exploitants par hectare⁷⁶.

Tableau 12. Superficie de production de semences R1 requises pour la 1^{ère} campagne de production des terres aménagées au Nord

	Unité	Quantité par année							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Superficie de multiplication riz	ha		5	5	5				
Superficie de multiplication autres spéculations	ha		15	15	9				
Totale par an			20	20	14				

134. Le projet supportera : (i) la formation des multiplicateurs ; (ii) une dotation de semences de base⁷⁷; (iii) les intrants et petits équipements pour la production sur 54 hectares (total sur le 3 ans), (iv) 4 magasins de 20-30 tonnes à raisons d'un magasin par coopérative. La dotation permettra aux multiplicateurs de (i) satisfaire la commande du projet pour soutenir la première campagne de production dans les terres aménagées, et de (ii) se structurer et organiser pour mieux gérer leur activité économique. Ensuite, les coopératives continueront la production sur la base de contrats avec l'Etat et autres projets et la demande des privés (producteurs individuels, coopératives).

135. Le calendrier de production de semences R1 sera cohérent aux besoins pour la mise en valeur des aménagements des basfonds et des travaux CES/DRS (cf. sous-composante A1). La multiplication des semences R1 se fera l'année précédente leur utilisation sur les terres aménagées et donc la période de production coïncidera avec l'année de réalisation des aménagements⁷⁸.

Tableau 13. Région Nord : calendrier des travaux d'aménagement et mise en valeur des terres aménagées

Bas-fonds	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réhabilitation bas-fonds (étude)								
Réhabilitation bas-fonds (travaux)								
Aménagement nouveau bas-fonds (étude)								
Aménagement nouveau bas-fonds (travaux)								
Production semence de base (riz)								
Production semence R1 (riz)								
Utilisation / semis R1 (riz)								
Terres traitées avec CES/DRS								
CES/DRS (étude)								
CES/DRS (travaux)								
Production de semence de base cultures pluviales ⁷⁹								
Production semence R 1								
Utilisation / semis R1								

136. L'Union régionale des producteurs de semences (URPS), ainsi que les Unions provinciales seront soutenues pour accroître leurs capacités à rendre service à leurs membres dans la phase de nettoyage, sélection et stockage de la semence. L'appui comprendra la dotation d'équipements et la formation/recyclage sur les techniques les plus appropriées en assurant le bon conditionnement et stockage.

137. **Dans la région du Centre-Ouest**, le projet envisage l'appui à 8 groupes de multiplicateurs composés par 84 petits producteurs, dont 45% femmes, qui vont mettre en place chaque année

⁷⁵ 0,5 ha/producteurs peut être retenue la superficie minimale : 10 producteurs x 0,5 ha = 5 ha

⁷⁶ Moyenne de 2 producteurs par hectare. Le nombre d'exploitants peut varier entre 1 et 6 par unité de 3 ha.

⁷⁷ 750 Kg de riz et 468 Kg des autres spéculations

⁷⁸ L'INERA sera appuyé dans la production des semences de base à partir de la pré-base, dans l'année précédant la multiplication.

⁷⁹ Céréales sèches, racines et tubercules

entre 28 et 42 hectares pour satisfaire les besoins en R1 des terres aménagées: suivant la même logique et les mêmes modalités que dans le Nord.

Tableau 14. Superficies de production des semences R1 requises pour la 1^{ère} campagne de production des terres aménagées au Centre-Ouest

	Unité	Quantité par année							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Superficie de multiplication riz	ha		5	5	5	5	5		
Superficie de multiplication autres spéculations	ha		37	37	38	34	23		
Totale par an			42	42	43	39	28		

138. A l'instar du Nord, le projet supportera : (i) la formation des multiplicateurs ; (ii) une dotation de semences de base⁸⁰ ; (iii) les intrants et petits équipements pour la production sur 194 hectares ; (iv) 8 magasins de 20-30 tonnes à raison d'un magasin par coopérative.

Tableau 15. Région Centre Ouest : calendrier des travaux d'aménagement et mise en valeur des terres aménagées

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Basfonds								
Aménagement bas-fonds (étude)								
Aménagement bas-fonds (travaux)								
Production de semence de base riz								
Production semence R 1								
Utilisation / semis avec R1								
Terres traitées avec CES/DRS								
CES/DRS (étude)								
CES/DRS (travaux)								
Production de semence de base cultures pluviales (céréales sèches, racines et tubercules)								
Production semence R 1								
Utilisation / semis avec R1								

139. Comme dans le cas du Nord, le projet dotera les unions de multiplicateurs, d'équipements et les formera (formation/recyclage) sur les techniques les plus appropriées en assurant le bon conditionnement et stockage.

140. Au **niveau national**, le projet appuiera l'INERA dans la production de semences de base⁸¹ selon les besoins des multiplicateurs et le Service national de semences et les autres services concernés dans le renforcement des capacités (formation) des agents chargés du suivi, du contrôle et de la certification des semences.

141. *Promotion et diffusion des semences certifiées.* Les semences certifiées produites par les multiplicateurs seront (i) distribuées aux producteurs, participants aux champs-écoles agropastoraux (CEAP) organisés autour des principales spéculations et systèmes de production ; (ii) promues à l'occasion de foires, marchés hebdomadaires, démonstrations dans les villages, etc. (iii) vendues par les multiplicateurs au niveau des magasins de semences, directement aux producteurs voisins, etc. Actuellement les principaux acheteurs de semences certifiées sont l'Etat pour effectuer la distribution des semences subventionnées et les projets. Au niveau des CEAP, chaque participant recevra une quantité de semences certifiées pour emblaver une partie de son exploitation dans laquelle il répliquera les itinéraires techniques les plus appropriés d'agroécologie et résilients au CC qu'il a appris. Le producteur, participant au CEAP organisé autour du système de production des bas-fonds, pourra recevoir les semences de riz pour emblaver 0,25 hectare de bas-fonds, ce qui correspond à la superficie qui lui sera affecté au moment de l'aménagement (cf. sous-composante A1). Le participant au CEAP relatif au système de production pluviale organisé dans les zones intéressées par les traitements CES/DRS et l'agroforesterie, recevra les semences de céréales (sorgho ou mil) ou niébé pour emblaver une superficie d'1 hectare, égal à 50% de la superficie qui sera traitée avec les CES/DRS.

142. Un programme d'information et de communication sera mis en œuvre dans chaque région au niveau des villages et des marchés hebdomadaires, des foires aux semences et des journées de démonstration, pour faciliter l'information sur les avantages des semences de qualité et résilientes et en promouvoir la vente directe au producteur.

143. *Acteurs de mise en œuvre.* La promotion et diffusion des semences de qualité et certifiées se fera avec l'implication (i) des coopératives de producteurs et leurs faitières aux différents niveaux communal, provincial et régional, chargées aussi de la mobilisation de leurs membres ; (ii) des

⁸⁰ 950 Kg de riz et 2026 Kg des autres spéculations,

⁸¹ Production des semences de base l'année précédente par rapport au calendrier de production de semences R1

conseillers à l'exploitation/facilitateurs des CEAP qui seront identifiés au sein des communautés et formés à cet effet (iii) de la CRA, chargée de la mobilisation et de la promotion, (iv) des Directions régionales/provinciales de l'Agriculture et de l'Élevage (DRAE et DPAE) et de ses agents de terrain, (v) des organisations de la société civile (ONG) chargé de l'appui-conseil et suivi de proximité⁸².

144. Dans la **région du Nord**, les semences certifiées distribuées par les CEAP permettront d'emblaver les superficies des basfonds aménagées favorisant (i) la consolidation des aménagements déjà soutenus par le projet Neer-Tamba et (ii) la résilience de populations et des systèmes de production autour des nouveaux aménagements. En particulier, la consolidation concernera la mise en valeur de 509 hectares de bas-fonds qui seront emblavés avec 16 tonnes de semences de riz et cultivés par 2 036 personnes⁸³. Les actions de résilience se réfèrent à (i) la mise en valeur de 200 hectares de bas-fonds nouvellement aménagés avec 6 tonnes de semences de riz, et cultivé par 800 personnes, et (ii) de l'emblavement avec 32 tonnes de semences de céréales et légumineuses pluviales (maïs, sorgho/mil, niébé), sur une superficie totale de 2 685 hectares de terres, à raison d'un hectare par personne, sur les 5 369 hectares traités avec des techniques de CES/DRS. Pour accroître l'impact du projet ces superficies seront objet aussi de l'application de techniques d'agroécologie et agroforesterie. Au total 5 521 producteurs dont 40 pourcent de femmes et 50 pourcent de jeunes hommes, bénéficieront de la distribution de semences de qualité certifiées à travers les CEAP.

Tableau 16. Récapitulatif région du Nord

Cultures	Superficies emblavées (ha)			Semences distribuées (t)			Producteurs (nombre)		
	Consolidation	Résilience	Total	Consolidation	Résilience	Total	Consolidation	Résilience	Total
Riz	509	200	709	16	6	22	2 036	800	2 836
Sorgho/Mil/ Maïs/ Niébé	-	2 685	2 685	-	32	32	-	2 685	2 685
Total	509	2 885	3 394	16	38	54	2 036	3 485	5 521

145. Dans la **région du Centre-Ouest**, les semences certifiées distribuées par les CEAP permettront d'emblaver les superficies des basfonds aménagées et celles objet de travaux CES/DRS contribuant ainsi à la résilience de populations et des systèmes de production autour des nouveaux aménagements. En particulier, les actions de résilience se réfèrent à (i) la mise en valeur de 1 900 hectare de bas-fonds nouvellement aménagés avec 57 tonnes de semences de riz, et cultivé par 7 600 personnes⁸⁴, (ii) de l'emblavement avec 135 tonnes de semences de céréales et légumineuses pluviales (maïs, sorgho/mil, niébé) de 11 256 hectare de terres, à raison d'un hectare par personne, sur les 22 516 hectares traités avec des techniques de CES/DRS et concernés également par des techniques d'agroécologie et agroforesterie, et (iii) de la plantation de 200 hectares de tubercules et racines (PDCO, igname, manioc,) exploités par environ à 800 producteurs⁸⁵ parmi ceux ayant bénéficié des aménagements. . Au total 18 856 producteurs dont 40 pourcent de femmes et 50 pourcent de jeunes hommes, bénéficieront de la distribution de semences de qualité certifiées à travers les CEAP.

Tableau 17. Récapitulatif région du Centre-Ouest

Cultures	Superficies emblavées (ha)	Semences distribuées (t)	Producteurs (nombre)
Riz	1 900	57	7 600
Mais /Sorgho/Mil / Niébé	11 256	135	11 256
Igname/Manioc/PDCO	200	Boutures 2 000 000	
Total	13 356		18 856

146. Champs-écoles agropastoraux (CEAP). L'approche CEAP demeure la plus appropriée pour associer la fonction d'apprentissage à celle de distribution de semences et autres intrants pour permettre aux participants de reproduire sur une partie de leur exploitation les pratiques apprises dans le CEAP. En cohérence avec les activités proposées en précédences (promotions de semences, itinéraires techniques, agroécologie, etc.), il est envisagé dans les deux régions, la mise en place de CEAP autour (i) des systèmes de production de basfonds ; (ii) des périmètres maraichers (cf. Diversification) ; (iii) des systèmes de production pluviale incluant aussi le travaux CES/DRS et de l'agroforesterie. Pour la mise en œuvre, on fera appel à des facilitateurs/conseillers à l'exploitation qui seront formés sur l'approche en soutenant aussi l'émergence de producteurs relais au sein du groupe des participants au CEAP pour en assurer la durabilité et la pérennisation.

147. Dans la **région du Nord** et durant toute la durée du projet, seront mis en place 242 CEAP, dont 95 autour des bas-fonds, 58 au niveau des périmètres maraichers, 89 dans les zones destinées

⁸² Prestataire de service qui s'occupe de plusieurs activités du Projet sur la base d'un contrat signé.

⁸³ Les bas-fonds aménagés et concernés en saison pluviale par la culture du riz, seront exploités à raison de 0,25 ha/producteur.

⁸⁴ Les bas-fonds aménagés et concernés en saison pluviale par la culture du riz, seront exploités à raison de 0,25 ha/producteur.

⁸⁵ 2 500 boutures par personnes pour planter 0,25 hectare.

aux cultures pluviales qui seront intéressées aussi par les travaux CES/DRS. La participation au CEAP est estimée à environ 6 680 personnes, dont 45% femmes et 50% jeunes. Le nombre de CEAP à mettre en place par année varie entre 104 et 40. Le tableau ci-dessous montre la répartition entre les différents types de CEAP.

Tableau 18. Synthèse des CEAP dans la région du Nord

Type de CEAP	Nombre	Nombre de participants par CEAP (moyenne)	Total participants
CEAP systèmes de production bas-fonds ⁸⁶	95	30	2 820
CEAP systèmes de production périmètres maraichers ⁸⁷	58	20	1 160
CEAP systèmes de production pluviale	89	30	2 700
Totaux	242		6 680

148. Dans la **région du Centre-Ouest**, 878 CEAP seront mis en place, dont 253 autour des bas-fonds, 250 au niveau des périmètres maraichers, 375 dans les zones destinées aux cultures pluviales qui seront intéressées aussi par les travaux CES/DRS, et l'agroforesterie. La participation au CEAP est estimée à environ 24 458 personnes, dont 45% femmes et 50% jeunes.

Tableau 19. Synthèse des CEAP dans la région du Centre-Ouest

Type de CEAP	Nombre	Nombre de participants par CEAP (moyenne)	Total participants
CEAP systèmes de production bas-fonds	253	30	7600
CEAP périmètres maraichers puits tubés	150	24	3600
CEAP périmètres maraichers forage	100	20	2000
CEAP systèmes de production pluviale	375	30	11258
Totaux	878		24 458

149. Multiplication des semences des espèces fertilisantes. Dans les deux régions, le projet appuiera la multiplication des espèces fertilisantes locales (légumineuses, et plants d'espèces PFNL) auprès des producteurs pour contribuer aux activités de résilience visant la restauration de la fertilité des sols et d'agroforesterie, ainsi qu'à la sauvegarde de biodiversité et à la conservation du germoplasme des espèces locales.

150. Il est envisagé d'appuyer environ 16 unités de production regroupant une cinquantaine de personnes pour produire les semences et le matériel végétal destinés à emblaver et/ou planter 5 629 bénéficiant des actions de récupération avec les techniques CES/DRS (cf. *Promotion de l'agroforesterie*). La multiplication des semences d'espèces et variétés fertilisantes et PFNL, se fera en conformité avec la Loi N° 010-2006/AN portant réglementation des semences végétales. Le projet suivra les mêmes approche et méthodologie utilisées pour les semences certifiées. Des coopératives seront appuyées pour produire la semence nécessaire. La mise en place des parcelles et/ou pépinières suivra les référentiels définis par le MARAH. Les coopératives de producteurs/multiplicateurs seront soutenues à travers : (i) la formation technique et l'encadrement avec l'appui de l'INERA ; (ii) la dotation de semences de base, d'équipements et petit matériel pour la mise en place des parcelles de multiplication ; et (iii) le suivi, le contrôle et la certification des semences par le Service national des semences.

151. A l'instar de la démarche utilisée pour les semences certifiées de riz et céréales, la distribution aux producteurs se fera à travers les CEAP organisés autour des cultures pluviales et de l'agroforesterie.

152. Appui à la conservation du matériel phyto-génétique⁸⁸ A l'instar des expériences en cours de la Commission nationale de gestion des ressources phyto-génétiques (CONAGREP) développées en partenariat avec la FAO⁸⁹, les OP et la société civile, le projet contribuera à la sauvegarde de biodiversité et à la conservation du matériel phyto-génétique (semences certifiées et semences paysannes locales) au niveau village/commune. L'initiative prendra en compte l'approche et la méthodologie de la FAO et sera développée dans la **région du Centre-Ouest**. Les espèces locales de riz, ainsi que des légumineuses fertilisantes et des PFNL seront prioritaires. Pour la mise en œuvre, une convention sera signée entre le projet et la CONAGREP sur la base d'un plan de travail.

153. Les activités spécifiques concerneront essentiellement : (i) un diagnostic et la sélection des variétés le plus performantes parmi les variétés locales⁹⁰ ; (ii) la conduite de tests d'adaptation et de sélection variétale en milieu paysan pour sélectionner les variétés, les plus adaptées au contexte

⁸⁶ Sur le 94 CEAP, 68 sont liés aux actions de consolidation et 27 à celles de résilience

⁸⁷ Sur le 58 CEAP, 20 sont liés aux actions de consolidation et 38 à celles de résilience

⁸⁸ Il s'agit de semences certifiées et semences paysannes locales

⁸⁹ Portefeuilles variétaux pour la Résilience des Communautés du Sahel (PV-RCS)

⁹⁰ Sélection massale pour la récolte des meilleurs exemplaires des épis et des graines

agro écologique et résilientes aux changements climatiques (variétés à cycle court)⁹¹ ; (iii) la récupération de ces variétés et leur promotion au niveau des exploitations familiales et du village pour sauvegarder le génotype et accroître la consommation.

154. En lien avec l'action de récupération des génotypes et des semences des variétés traditionnelles (semences paysannes), le projet appuiera, le renforcement et/ou mise en place de banques de semences paysannes. Au démarrage, le projet effectuera une étude pour recenser les expériences en cours dans la région et analyser les mécanismes de gestion des stocks et de gestion technico-administrative, ainsi que le dispositif de gouvernance. Les résultats de l'étude permettront de cibler les banques à renforcer et le dispositif le plus adapté au contexte socio-économique de la zone d'intervention et au niveau de structuration des OP qui en seront les utilisateurs et gestionnaires. Il est envisagé d'appuyer 16 banques qui bénéficieront d'un renforcement en équipement, en formation technique à la gestion. L'action sera complétée par des journées de sensibilisation des agriculteurs sur la conservation des semences paysannes et du patrimoine phyto-génétique.

155. *Promotion de solutions agroécologiques.* L'objectif est de développer l'offre de bio-solutions (biofertilisant/stimulant, compost, biopesticides) dans la **région du Centre-Ouest** où de nombreux petits producteurs cherchent à adopter des pratiques alternatives aux intrants de synthèse. Le projet encouragera la production locale de bio-solutions pour rendre ces intrants plus accessibles aux exploitations familiales. Le projet appuiera (i) d'une part l'émergence de coopératives intéressées à la production de bio-solutions et candidats à devenir des microentreprises rurales, et (ii) d'autre part à la promotion et diffusion des bio-solutions au niveau des exploitations familiales facilitant ainsi leur transition vers des pratiques agricoles plus durables.

156. *Appui à la production de bio-solutions.* Sur la base des études existantes⁹² et en partenariat avec les organisations faitières des OP, le projet promouvra une campagne d'information pour encourager les coopératives qui ont déjà amorcé la production de bio-solutions à se spécialiser. Le projet estime d'apporter son soutien organisationnelle, technique et financière à environ 16 coopératives regroupant environ 400 membres dans la région parmi celles qui auront manifesté leur intérêt et qui seront sélectionnées sur la base de critères socio-économiques définis au démarrage du projet. Les coopératives sélectionnées seront appuyées dans l'élaboration de leur plan d'affaires pour vérifier la viabilité techniques et économique de leur activité et de l'investissement. Des prestataires privés, formés à l'utilisation d'outils, tels que RuralInvest, fourniront un appui à ces acteurs locaux pour l'élaboration de plans d'affaires pluriannuels.

157. *Diffusion de bio-solutions.* La promotion à l'utilisation de bio-solutions et à la production au niveau de l'exploitation en particulière pour le compost, se fera à travers les CEAP et en particulier les CEAP organisés autour des périmètres maraichers⁹³. De plus des journées de promotion et démonstrations seront organisées à l'occasion de foires et/ou marchés hebdomadaires.

158. *Promotion de la petite mécanisation* Le projet accompagnera l'accès à des outils, équipements et machinismes agricoles adaptés aux différentes zones agroécologiques et types de sols du Centre Ouest. Une étude sera réalisée pour identifier, les besoins en matériel agricole, la typologie ainsi que le mécanisme de gestion et dispositifs existants, afin d'identifier les OP et/ou structures qui pourront rendre service aux producteurs appuyés par le projet. Sur la base de cette étude, environ 32 coopératives dans la région seront sélectionnées sur la base de critères socio-économiques définis au démarrage du projet. Ces coopératives seront renforcées par la dotation d'outils et équipements agricoles pour rendre service à leurs membres. Cette dotation sera accompagnée par la formation à l'utilisation et à la maintenance des équipements agricoles⁹⁴, la formation à la gestion d'entreprise, incluant ainsi le fonctionnement du dispositif de bonne gouvernance des biens.

b. Promotion de l'agriculture numérique inclusive

159. Au niveau de **deux régions**, le projet mettra en œuvre une série d'activités d'appui à la promotion de l'agriculture digitale :

⁹¹ Il s'agira des variétés les plus résistantes au stress hydrique ou aux attaques des ravageurs, qui montrent une meilleure valeur nutritionnelle et qui répondent aux exigences du marché et du consommateur (gout, caractéristiques organoleptiques, performance par rapport à la méthode local de cuisson/préparation, etc.), en plus de la productivité (rendement par hectare)

⁹²Répertoire des acteurs agroécologiques au niveau national. CPF, 2022 et Cartographie des initiatives et stratégies des acteurs de l'agroécologie au Burkina Faso. CEAS, 2022

⁹³ Une bio-solution fera partie du kit offert à chaque participant au CEP en même temps que les semences (cf. maraichage).

⁹⁴ Chaque formation de 5 jours impliquera 10 personnes.

160. *E-conseil agro-météorologique*. Le projet renforcera les services numériques « e-conseil » sur l'agro-météorologie mis en place par le MARAH. Il équipera ces services de kits éducatifs intelligents et portatifs⁹⁵ et en formera les utilisateurs. Pour ce faire, il est prévu l'organisation de 6 Ateliers de formation de 183 agents de vulgarisation dans la région du Nord et 193 dans la région du Centre-Ouest sur le e-conseils agro-météorologiques⁹⁶. Ces ateliers s'organiseront chaque 2 années pour mettre à jour les agents sur les nouvelles solutions ou services e-conseil en agro-météorologie. La formation des agents comptera deux modules essentiels, le premier sur la présentation des solutions et services mise en place par le MARAH, leur fonctionnement, utilité et impact. La deuxième partie de la formation mettra l'accent sur l'usage des kits. Les agents de vulgarisation équipés de ces kits éducatifs effectueront la projection de modules de formation, de vidéos ou d'images pour la sensibilisation des agriculteurs sur les services d'e-conseils. Ce dispositif permettra aux agents de vulgarisation de refaire les formations et la sensibilisation dans les villages à travers le contenu mis à disposition par le MARAH⁹⁷

161. *Organisation de campagne de communication sur les services e-conseil agro-météorologique*. La campagne de communication pourra se faire à travers les radios communautaires sous différente forme : spot publicitaire, sketch thématique ou sponsoring d'émissions thématiques sur les services agro météorologiques. Cinq campagnes se feront la première année avec une large diffusion au niveau des radios communautaires ayant un très bon taux d'audience. Une des émissions radio fera un focus sur l'impact du changement climatique sur les femmes et les mesures d'atténuation grâce à l'accès à l'information.

162. Au **niveau Nationale**, l'appui à la digitalisation prévoit les actions suivantes :

163. *Appui à la création, la production, la validation et la diffusion de contenus en 5 langues sur l'information agro-météorologique* en partenariat avec les ministères, les agences étatiques, radios communautaires et entreprises privées concernées. Le MARAH en collaboration avec l'ANAM et l'opérateur de diffusion des services e-agricoles, organisera des ateliers d'échanges afin d'établir les éléments essentiels du bulletin, la procédure de production, de validation et de diffusion de contenus et informations agro météorologiques. Dans ce processus, l'ANAM identifiera un point focal qui pourra valider le message final pour diffusion. Le bulletin agro-météo de l'ANAM qui est produit tous les 10 jours, sera adapté sous forme de résumé d'environ 60 secondes par l'opérateur. Après validation par l'ANAM, la traduction en 5 langues nationales et l'enregistrement, le message sera apte pour diffusion via la téléphonie mobile avec le Système Interactif Vocal et centre d'appel déjà mise en place par le MARAH en partenariat avec le secteur privé. Le message pourra également être diffusé dans les radios communautaires. Ceci sera accompagné d'une campagne de promotion continue via un spot régulièrement diffusé sur les radios locales pour mieux faire connaître le service d'information agro météorologique. Les statistiques sur l'audience du service et la fréquence d'écoute des messages par les agriculteurs seront partagés par l'opérateur pendant la campagne agricole à partir du mois d'avril jusqu'en fin septembre ou mi-octobre. Pour évaluer l'impact de l'usage effectif du service agro météorologique par les bénéficiaires, un sondage pourra être effectué à mi-parcours via le Système Interactif Vocal afin de générer rapidement des données démographiques sur l'adoption du service, l'audience, la fréquence par semaine. Le sondage mesurera également la satisfaction des bénéficiaires et collectera des points d'amélioration du service. La production et la mise à jour de contenu se fera pendant les 5 premières années de déroulement du projet. Le contenu sera traduit en 5 langues nationales Mooré, Dioula, Fulfulde, Gourmanthé, Français.

164. La définition du modèle d'affaires des services e-conseils et l'implication effective des agents de vulgarisation sera appuyée pour une diffusion durable des informations agro-météorologiques. Pour assurer la durabilité des services de e-conseils sur l'agro météorologie, des ateliers et sessions de travail seront organisés avec les différentes parties prenantes, le MARAH, les opérateurs de téléphonie impliqués et opérateurs du service e-conseils. 5 sessions de travail seront organisées la première année avec un appui dans la conception et définition de business model. 2 sessions de travail seront organisées chaque année pour faire le suivi et la prise en compte des cas d'usage pour adapter le modèle. L'usage effectif du service dans la durabilité par les bénéficiaires est assuré par

⁹⁵ Les kits sont composés de projecteur, trépied, haut-parleur, d'une batterie, d'un chargeur solaire, et un logiciel propriétaire sur mesure. Le système a l'avantage de fonctionner dans des villages non électrifiés avec absence de connexion à l'internet

⁹⁶ Session de formation de 2 jours pour des groupes de 33 agents

⁹⁷ Dix sessions de formation et sensibilisation seront organisées au niveau des villages par les agents dans chaque région les 2 premières années pour répliquer et étendre le plus possible la connaissance et l'usage des services digitaux de vulgarisation agricole. A la troisième année du projet, les sessions de sensibilisation et formation seront au nombre de 3 puis un par année, ceci pour maintenir l'adoption des outils numériques par les agriculteurs

les agents de vulgarisation qui organiseront des sessions d'animation dans chaque village de la zone d'intervention du projet. Pour animer les sessions à travers le contenu, message, audio et vidéo proposés par le MARAH, les agents de vulgarisation disposeront de kits éducatifs de projection intelligents où les données y seront stockées. L'animateur pourra ainsi sans accéder à l'électricité, ni à un ordinateur, ni à internet animer des sessions de formation sur l'importance de l'information agro météorologique et former les agriculteurs sur les modes de fonctionnement des services de e-conseils.

165. Opérationnalisation d'une plateforme nationale interopérable de gestion durable des terres et des eaux. Le projet appuiera l'implémentation d'une plateforme nationale de gestion durable des terres pour que les ministères, associations et ONG puisse avoir un outil unique de prise de décision et une meilleure gouvernance. Cette plateforme prendra en compte la gestion des ressources en eau, des terres agricoles, des espaces pastoraux, des terres forestières et des établissements humains. Une phase de diagnostic approfondie de l'existant et du besoin sera d'abord effectuée pour proposer les orientations stratégiques de conception et d'implémentation de la plateforme digitale. Cette dernière se basera sur les données déjà existantes dans les différentes agences des ministères.

166. Etude de faisabilité pour la mise en place de serres intelligentes simplifiées afin de pallier aux problèmes fonciers et assurer la gestion durable de la terre et de l'eau aux jeunes, aux femmes et aux PDI. En effet, les zones d'intervention du projet étant des milieux arides avec une difficulté d'accès à la terre et à l'eau, l'exploration et l'étude de faisabilité de méthode de culture sous serre pourrait être un facteur d'adaptation au changement climatique. Le système de culture hors sol sous serre permet de cultiver en toute sécurité et en toute saison, en utilisant beaucoup moins d'espace que dans l'agriculture en pleine terre. L'étude devra se faire dans les deux régions du projet en prenant en compte les surfaces possibles à exploiter, le besoin en matériel et installation de base, l'investissement initial, les rendements en termes de production et de revenus pour les petits exploitants, l'impact qu'une telle installation pourrait avoir pour les jeunes, les femmes et les PDI sur l'accessibilité à la terre, à l'eau et à une nouvelle activité économique modernisée. Une mesure approfondie de la quantité de l'eau et des nutriments nécessaires devra être spécifiée. Il s'agira également de faire l'étude comparative du rendement et de la gestion de l'exploitation avec ou sans usage des outils technologiques permettant d'automatiser les tâches liées à l'arrosage ou à la gestion de la température.

A2. Diversification de la production et amélioration de la nutrition

167. En termes de diversification, le projet appuiera les activités facilement praticables par les groupes vulnérables, ciblés y compris femmes, jeunes, PSH et PDI. En particulier : (i) le maraîchage, (ii) l'aviculture traditionnelle améliorée et la production porcine de races locales, (iii) la production de PFNL dans le cadre des jardins nutritifs. Le projet appuiera, non seulement les productions destinées à l'autoconsommation et le marché local, mais aussi tournés vers les marchés urbains ou régionaux. Chaque activité prévoit l'investissement, l'encadrement et l'appui-conseil dispensé par les acteurs selon leurs mandats (Services de l'Etat, Recherche, OP, ONG).

168. Dans la **région du Nord**, 4 260 personnes dont 50 % femmes et 50 % jeunes seront soutenues dans les activités de maraîchage sur 58 hectares (consolidation), aviculture et production de PFNL au niveau des jardins nutritifs comme activités de résilience. Le PDI vont représenter environ 10% du total des bénéficiaires.

Tableau 20. Récapitulatif des bénéficiaires par activité dans la région du Nord

Activité	Femmes	Jeunes	Total
Consolidation			
Maraîchage	1 450	1 450	2 900
Résilience			
Aviculture	80	80	160
Production de PFNL /jardins nutritifs	600	600	1 200
Total	2 130	2 130	4 260

2. Dans la **région du Centre-Ouest**, 6 800 personnes dont 50 % femmes et 50 % jeunes seront soutenues dans les activités de résilience au niveau du maraîchage (sur 250 hectares), de l'aviculture, de la production porcine et de la production de PFNL au niveau des jardins nutritifs.

Tableau 21. Récapitulatif des bénéficiaires par activité dans la région du Centre-Ouest

Activité	Femmes	Jeunes	Total
Résilience			
Maraîchage	2 800	2 800	5 600
Aviculture	80	80	160
Production porcine	40	40	80
Production de PFNL /jardins nutritifs	480	480	960
Total	3 400	3 400	6 800

169. **Maraîchage**. Dans la **région du Nord**, le projet consolidera l'activité de maraîchage promue par le projet Neer-Tamba. Les cultures maraîchères seront pratiquées sur des périmètres réhabilités (cf. sous-composante A1). Chaque périmètre existant porte sur une superficie d'au moins 2 hectares actuellement exploitée par un nombre moyen de 50 personnes à l'hectare pour 3 cycles l'année⁹⁸. En saison des pluies, les périmètres aménagés dans les bas-fonds sont exploités pour la riziculture, et les périmètres hors bas-fonds sont exploités pour la culture du niébé, du maïs et d'autres céréales sèches. Sur une superficie totale de 58 hectares⁹⁹, le nombre d'exploitants s'élève à 2 900, dont 50 % femmes, 50 % jeunes. Les PDI vont représenter environ 10% du total des bénéficiaires. L'encadrement sera assuré par la mise en place de CEAP. Chaque CEAP formera environ 20-25 personnes permettant ainsi en 2 ans de donner l'opportunité au moins à la moitié des exploitants du même périmètre de 2 hectares de participer au CEAP et actualiser leurs connaissances et les diffuser à l'ensemble des producteurs du périmètre (cf. encadrement et appui-conseil). Chaque participant sera doté d'un kit (petit matériel, semences et autres intrants) pour démarrer l'activité et effectuer deux cycles de cultures maraîchères (novembre à juin). La mise en valeur des périmètres maraîchers suivra le calendrier d'exécution des travaux d'aménagement. La mise en œuvre impliquera (i) les Services déconcentrés du MARAH et (ii) les organisations de la société civile (ONG), dont celles ayant une expertise dans l'agroécologie qui se chargeront de l'encadrement et appui-conseil de proximité, y compris le suivi des CEAP.

170. Dans la **région du Centre-Ouest**, le maraîchage sera développé (i) au niveau de périmètres aménagés avec des puits tubés réalisés à l'intérieur des bas-fonds, et (ii) dans des périmètres aménagés avec forage hors bas-fonds (cf. sous-composante A1). Chaque périmètre aura une superficie d'au moins 2 hectares pour trois cycles de culture par an¹⁰⁰. Les périmètres avec puits tubés seront cultivés par 24 personnes par hectare, à raison de 400 m² par exploitant¹⁰¹ et les périmètres avec forage seront cultivés par 20 personnes, à raison de 500 m² par exploitant. En saison des pluies, les périmètres aménagés dans les basfonds seront exploités pour la riziculture, et les périmètres hors bas-fonds seront concernés par d'autres spéculations, notamment niébé, maïs et autres céréales sèches. Sur une superficie totale de 250 hectares, les exploitants seront en nombre de 5 600, dont 50 % femmes, 50 % jeunes. Chaque CEAP formera 20 ou 24 personnes permettant ainsi en 2 ans de donner l'opportunité à tous les exploitants du même périmètre de 2 hectares de participer au CEAP (cf. encadrement et appui-conseil). Chaque participant sera doté d'un kit (petit

⁹⁸ Sur le même terrain/parcelle, sont pratiqués 3 cycles de cultures : 2 cycles de maraîchage en saison sèche d'octobre/novembre à janvier et de janvier à mai/juin avec différentes spéculations, et 1 cycle de culture durant la période de pluies qui varie selon l'emplacement et l'utilisation des terres

⁹⁹ Dont 20 hectares alimentés avec puits et 38 hectares avec forage

¹⁰⁰ Trois cycles de culture seront pratiqués : deux cycles de maraîchage en saison sèche (un d'octobre/novembre à janvier et l'autre de janvier à mai/juin) avec différentes spéculations, et un cycle de culture durant la période de pluies qui varie selon l'emplacement et l'utilisation des terres

¹⁰¹ Chaque puits tubé est géré par 3 personnes et chaque ha disposera de 8 puits tubés.

matériel, semences et autres intrants) pour démarrer l'activité et effectuer deux cycles de cultures maraichères (de novembre à juin). La mise en valeur se fera de la même manière que dans le cas du Nord.

171. Aviculture traditionnelle améliorée. Le projet appuiera un modèle de production avicole de type familial moins dépendant des intrants extérieures, plus durables et facilement praticables pour les personnes les plus vulnérables y compris les PDI. Il s'agit du modèle d'élevage de poulet de chair de race locale¹⁰², souvent élevés sous forme extensive à l'air libre, amélioré grâce à la technique endogène maîtrisée de production et notamment au choix des reproducteurs, à l'habitat (plan, choix du site, des matériaux de construction, etc.), à l'alimentation et aux soins vétérinaires (vaccination, déparasitage). Au total le projet appuiera 320 producteurs répartis à part égale dans **les deux régions** dont 40 % femmes, 50 % jeunes, qui vont développer leur l'activité chacun au niveau de son exploitation familiale d'appartenance. Le projet améliorera ce type d'aviculture à travers la dotation initiale à chaque éleveur d'un noyau de reproducteurs (1 coq et 10 poules)¹⁰³ et un accès facilité aux soins vétérinaires¹⁰⁴ durant 1 cycle de production¹⁰⁵. De plus les éleveurs seront soutenus par l'encadrement et la formation technique sur la bonne conduite de l'élevage ainsi que sur l'interrelation entre l'élevage et l'agriculture et les techniques d'agroécologie, dont l'utilisation des sous-produits agricoles dans l'alimentation animale. L'apprentissage des bonnes pratiques de conduite, tiennent compte des aspects liés aux habitats (infrastructures et aux équipements), à l'alimentation, à l'incubation des œufs, à l'hygiène et à la santé, ainsi qu'à la rentabilité économique et financière.

172. Production porcine. La production porcine de races locales sera soutenue dans les provinces à plus grande vocation du **Centre-Ouest**, notamment les provinces du Sanguié et du Boulkiemdé. Comme pour l'aviculture, le projet appuiera un modèle de production de type familial plus durable et facilement praticable pour les personnes plus vulnérables y compris les PDI. Le projet appuiera environ 80 producteurs dont 50 % femmes, 50 % jeunes. Le projet soutiendra chaque producteur dans : (i) l'acquisition initiale d'un noyau de reproducteurs (1 verrat et 2 truies) de race locale; (ii) l'accès aux soins vétérinaires durant le premier cycle de production¹⁰⁶.

173. Production de PFNL dans le cadre des jardins nutritifs. Environ 72 jardins nutritifs dont 40 dans la **région du Nord** et 32 dans la **région du Centre-Ouest**, seront mis en place selon le protocole définis par le gouvernement¹⁰⁷. Le total des bénéficiaires est estimé à 2 160 membres personnes, à raison de 30 personnes par jardin nutritif, dont 1 200 dans la région du Nord et 960 dans la région du Centre-Ouest. La production de ces jardins exploités surtout par les femmes et les jeunes concernera les produits forestiers non ligneux (PFNL) et en particulier le Baobab et le Moringa, qui jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle et dans l'amélioration des revenus des familles. Le projet encouragera l'utilisation de technologies d'agroécologie, y compris l'utilisation de bio-solutions. Dans la région du Nord, le projet mettra à l'échelle les expériences de Neer-Tamba sur les jardins nutritifs. Le projet optimisera aussi les leçons du projet en cours PAPFA-4R. Ces jardins d'une extension de 2 500 m², soit 0,25 hectares seront placés dans les zones ayant un haut niveau de malnutrition, une proximité aux périmètres maraichers pour faciliter l'accès à l'eau et pour faciliter une dissémination large des bonnes pratiques. L'appui conseil et le suivi de proximité seront assurés par un opérateur de service et ses formateurs (binômes d'une femme et un homme : 1 binôme par commune), qui seront formés et suivi par les cadres techniques du ministère de l'Environnement. Les petits matériels, le grillage, les semences, l'appui-conseil et suivi seront les supports principaux dans les jardins, ainsi que l'IEC sur la nutrition (*sous-composante A3*).

174. Encadrement et appui-conseil de proximité. Tous les investissements et activités seront accompagnés par un encadrement et un appui-conseil de proximité dispensés par les acteurs identifiés sur la base de leurs spécificités, mandat et compétences en la matière. Les approches retenues pour accompagner et assister les producteurs sont essentiellement : (i) les CEAP déjà indiqué dans les activités précédentes ; (ii) les Club Dimitra couplés aux CEAP pour associer les aspects sociaux au sein du groupe et de la communauté ; (iii) des visites d'échanges et partage

¹⁰² Les races locales ont la tendance à être plus robustes. Il s'agit de : (i) poulet Peulh, (ii) poulet de Dori (régions Nord), (iii) poulet gris du centre (cosmopolite), (iv) souche Kondé du Centre-Est.

¹⁰³ Référentiel Technico Economique pour l'élevage du poulet local – 2013 – CPAVI/MRAH

¹⁰⁴ Déparasitage et vaccinations contre les principales maladies comme la maladie de Newcastle et la variole

¹⁰⁵ La durée d'un cycle de production de poulets est de 5 mois.

¹⁰⁶ Entre autres soins, déparasitage et vaccinations contre les principales maladies

¹⁰⁷ SE-CNSA (2022) Guide de mise en Œuvre en place du modèle de jardin nutritif

d'expériences entre producteurs et groupes-cibles ; (iv) l'appui-conseil de proximité et le suivi. A ce paquet d'activités, s'ajoutent les formations techniques spécifiques aux différentes activités.

175. *Club Dimitra*. Dans certains villages ou communes, en association aux CEAP, sera encouragé l'organisation des Clubs Dimitra pour stimuler la participation active et volontaire de la communauté et faciliter la discussion et la prise de décision dans la gestion commune des ressources naturelles, l'organisation de travaux communautaires (cf. aménagements), la gestion des conflits, la nutrition et les besoins alimentaires de la communauté, les mécanismes de résilience, l'inclusion des femmes et des jeunes dans les dynamiques socio-économiques de la communauté, ainsi que l'inclusion des personnes externes à la communauté dont les PDI. Au total seront soutenu 20 Club Dimitra dans la région du Nord, et 16 dans le Centre-Ouest. Chaque Club sera accompagné durant deux ans.

Club Dimitra

Les clubs d'écoute Dimitra de la FAO sont des groupes de femmes, d'hommes ou de jeunes – mixtes ou non – qui décident de s'auto-organiser pour agir ensemble sur leur propre environnement. Ils se réunissent régulièrement pour discuter des problèmes auxquels ils sont confrontés dans leur vie quotidienne, pour prendre des décisions et passer à l'action afin de les résoudre.

Leur impact se manifeste dans

- La mobilisation sociale et gouvernance locale
- La structuration du monde rural
- Le renforcement des capacités et autonomisation
- Les changements sociaux
- L'évolution des rapports hommes-femmes
- Le Leadership des femmes
- L'utilisation des informations

176. *Visites d'échanges entre producteurs/OP/unions*.

Le projet soutiendra des échanges et partages d'expériences entre producteurs, facilitant l'établissement de relations de partenariat technique, économique et/ou commerciale entre producteurs et entre OP. A cet égard des visites d'échange seront organisées tant au niveau régional qu'interrégional. Au total seront organisées 144 visites d'échange au niveau régional (72 pour le Nord et 72 pour le Centre-Ouest) et 72 interrégionales (36 pour le Nord et 36 pour le Centre-Ouest).

Education nutritionnelle

177. *Formation des animateurs/trices* (points focaux nutrition). Au niveau communal, il s'agit de former des personnes relais qui seront chargés entre autres, d'animer des séances de sensibilisation pour un changement comportemental alimentaire et organiser des journées de démonstration culinaire. Au total 144 animateurs/trices dont 80 pour la région du Nord et 64 pour le centre-Ouest, seront formés, à raison de 4 personnes par commune. La formation sera dispensée par le service en charge de la nutrition et de la santé au niveau provincial.

178. *Programme IEC pour un changement comportemental alimentaire des ménages* : Durant toute la durée du projet au total seront organisé 864 jours de sensibilisation, dont 480 jours dans la région du Nord de 384 dans le Centre-Ouest. Ce programme vise à informer et sensibiliser la population sur la correcte alimentation, la consommation de produits locaux à haute valeur nutritive, les bonnes pratiques assurant un régime alimentaire sain et équilibré, la salubrité des aliments, etc. en lien avec les initiatives promues par le projet tant au niveau de la production que de la transformation des produits agricole (maraichage, jardins nutritifs, unité de transformation, etc.).

179. *Démonstration sur la préparation des aliments*. Au total 189 démonstrations seront organisées, dont 100 dans la région du Nord et 80 dans les Centre-Ouest. Ces démonstrations seront organisées et animées par les points focaux nutrition formés par le projet. Il s'agira entre autres, d'enrichir les plats locaux avec l'utilisation de produits à plus haut valeur nutritive (exemple : légumes, PDCO, PFNL).

180. *Diffusion de spot radio sur la nutrition*. Le projet développera chaque année un programme de communication sur la consommation de produits locaux à haute valeur nutritive et les bonnes pratiques en utilisant les outils le plus adapté à la thématique et au groupe cible de la communication.

181. *Jardin scolaire*. Le projet appuiera la mise en place de 72 jardins scolaires¹⁰⁸ dont 40 dans la région du Nord et 32 dans la région du Centre-Ouest, contribuant ainsi à l'Initiative Présidentielle sur les jardins scolaires. Il est estimé à environ 43 200 le nombre des élèves concernées dont 24 000 dans la région du Nord et 19 200 dans la région du Centre-Ouest¹⁰⁹. Le niveau de malnutrition sera un des critères de sélection pour le choix des écoles. L'appui envisagé inclus une dotation en semences, petits matériels, grillage, un appui-conseil. La sensibilisation sur les valeurs nutritionnelles

¹⁰⁸ Superficie de 0,25 ha

¹⁰⁹ A raison de 600 élèves par école

des produits du jardin sera suivie par les points focaux de l'IEC, en complémentarité avec les activités des écoles. Autant que possible le projet encouragera l'utilisation des techniques d'agroécologiques et contribuera à la sensibilisation sur les aspects concernant le changement climatique. Les Services déconcentrés du Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales, seront des partenaires privilégiés pour la sélection des écoles en plus que pour la définition du contenu pédagogique du jardin et l'inclusion des aspects nutritionnels dans les programmes scolaires. Les appuis techniques seront fournis par les agents de terrain de MARAH, le Ministère de la santé et par les prestataires /points focaux du projet qui assistent aussi la mise en œuvre des jardins nutritifs.

B. Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation proposées
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de techniques culturelles traditionnelles non-adaptées au contexte de changement climatique et affectant le rendement, l'autosuffisance et les revenus des exploitations Coûts prohibitifs d'accès aux intrants Méconnaissance des enjeux du changement climatique sur la production agricole 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de la production et utilisation de semences de variétés performantes et résilientes (certifiés et paysannes). Approche CEAP pour l'apprentissage et l'adoption des pratiques d'agriculture intelligentes, d'agroécologie et d'agroforesterie Déploiement d'animateurs/conseillers à l'exploitation au sein des Op et des villages/Communes

C. Stratégie de sortie et de pérennisation

182. Le projet accorde la priorité à l'appropriation tant au niveau des bénéficiaires qu'au niveau des structures techniques et d'appui-conseil qui les encadrent. Tous les investissements, y compris ceux qui rentrent dans le cadre des partenariats avec la recherche, sont accompagnés par un renforcement des capacités des parties impliquées.

183. Les organisations des producteurs (groupes informels, coopératives), au cœur des actions sont renforcées ainsi que leurs faitières (Union au niveaux national, régional et/ou provinciale) pour leur permettre de se consolider et de pouvoir rendre services à leurs membres.

Résultats clés	Stratégie de sortie	
	Modalités	Mesures de pérennisation
Composante A. Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières		
Sous-composante A2. Intensification et diversification de la production		
Les petits producteurs et les OP ont un accès durable aux semences et au matériel végétal de qualité et résilients au changement climatique	Accès de proximité aux semences de qualité par la formation de multiplicateurs au sein des communautés locales / Communes	Promotion de la semence certifiés et création du marché
	Approche CEAP pour la diffusion des semences couplée à l'apprentissage technique (itinéraires techniques adaptés, agriculture intelligente, agroécologie, etc.)	Adoption des variétés promues et des semences certifiées avec la participation des producteurs concernés
	Sauvegarde/récupération du patrimoine phyto-génétique par l'identification, sélection et conservation des semences paysannes (variétés locales résilientes au CC et à haut valeur nutritionnelle).	Participation active des producteurs dans un partenariat OP/Recherche/Institutions gouvernementales et création de banques de semences paysannes
Les petits producteurs et notamment les femmes et les jeunes, diversifient leurs sources de revenus	Diversification des activités productives des exploitations familiales et opportunité pour les couches plus vulnérables (femmes, jeunes, PDI) ayant un accès limité à la terre.	Exploitation des périmètres maraichers par 3 cycles de culture : 2 cycles de maraichage et 1 cycle de production rizicole (dans les bas-fonds) ou de céréales associées aux légumineuses (terres hors bas-fonds) en saison de pluies.
	Mise à l'échelle des expériences réussies d'aviculture traditionnelle et promues par les Institutions valorisant les espèces et les matériaux locaux.	Valorisation des races locales plus adaptés aux contextes, couplée à l'adoption de techniques améliorées de conduite de l'élevage traditionnelle

Résultats clés	Stratégie de sortie	
	Modalités	Mesures de pérennisation
Un changement de comportement alimentaires est constaté au niveau des EF et des communautés locales	Multiplication des jardins nutritif Mise en place de campagnes d'éducation nutritionnelle y compris les démonstrations culinaires avec la participation de toutes les membres des EF et du villages (hommes, femmes, jeunes, enfants, chefs traditionnels et religieux et autorités locales, etc.)	Implication et participation active des associations des femmes et des OP Collaboration avec les Institutions concernée (Education et Santé) et la chefferies traditionnelle et religieuse

III.1.3 Sous-composante A3. Renforcement des acteurs et éducation environnementale

A. Contexte spécifique

184. La **Confédération paysanne du Faso (CPF)**, créée en 2002, travaille à l'amélioration durable des conditions socio-économiques des producteurs ruraux à travers leur insertion dans le processus du développement. La CPF est un cadre d'échange et de concertation qui a comme mandat d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux des organisations membres et d'accompagner la professionnalisation des agriculteurs et des agricultrices. La CPF a construit une vision autour de l'agriculture familiale, attachée au principe de souveraineté alimentaire et se voulant une agriculture durable, productive et compétitive garantissant l'accès à la terre et la sécurisation foncière pour toutes les catégories de producteurs. Elle regroupe 15 fédérations nationales née autour de filières ou territoire. A l'exception de l'Union des sociétés coopératives de commercialisation des produits agricoles de la Boucle du Mouhoun (USCCPA/BM), les autres fédérations sont présentes dans les régions ciblées par le projet.

Tableau 22. Organisations affiliées à la CPF

Fédérations/unions	Filières	Présence dans les régions du projet	
		Centre-ouest	Nord
1. FEPA/B : Fédération des professionnels agricoles du Burkina	Céréales sèches (mil ; maïs, sorgho), niébé, soja, horticulture	X	X
2. UNPS-B : Union nationale des producteurs de semences du Burkina	Semences végétales	X	X
3. UNPR-B : Union nationale des producteurs de riz du Burkina	Riz	X	X
4. U.N.E.RIZ : Union nationale des étuveuses de riz du Burkina Faso	Transformation de riz (blanc et étuvé)	X	
5. UNAPOB : Union nationale des producteurs d'pignons du Burkina	Oignon	X	X
6. FENAFER-B :Fédération nationale des femmes rurales du Burkina	Transformation des produits agricoles et produits forestiers non-ligneux	X	X
7. FENAO/PFLN :Fédération nationale des opérateurs des produits forestiers ligneux et non ligneux	Bois-énergie, charbon de bois, gestion forestière, exploitation produits forestiers non ligneux	X	
8. FNUGGF : Fédération nationale des unions et groupements de gestion forestière	Bois-énergie, charbon de bois, gestion forestière	X	
9. FEB : Fédération des éleveurs du Burkina	Gros et petits ruminants, volaille locale, porcs	X	X
10. UMPL/B : Union nationale des mini-laiteries et producteurs du lait local du Burkina	Production et transformation du lait	X	X
11. UNPM-B : Union nationale des producteurs de mangue du Burkina	Mangue	X	
12. UNAPROSEB :Union nationale des producteurs de sésame du Burkina	Sésame bio et conventionnel	X	X
13. FNPB :Fédération nationale des producteurs de banane	Banane	X	X
14. UNPC-B :Union nationale des producteurs de coton du Burkina	Coton, céréales (maïs, sorgho, mil)	X	
15. USCCPA/BM : Union des sociétés coopératives de commercialisation des produits agricoles de la Boucle du Mouhoun	Céréales sèches (maïs, sorgho, mil) ; bissap bio	NON	NON

185. La CPF dispose d'un plan quinquennale 2023-2027 ayant comme objectif de « *contribuer à la sécurité et à la souveraineté alimentaire du Burkina Faso par la transformation, la compétitivité et la protection sociale des exploitations familiales afin de créer des revenus, des emplois le long des filières Agrosylvopastorales halieutiques et fauniques (ASPHF), notamment, aux jeunes ruraux et aux femmes rurales, et consolider une disponibilité de produits locaux de qualité aux consommateurs* ». Ce plan est bâti sur 5 axes, à savoir : Axe 1 : Accès sécurisé des EF ASPHF au foncier ; Axe 2 : Accès des exploitations familiales ASPHF aux services conseils et aux services économiques ; Axe 3 : Insertion socio-économique des jeunes (H/F) dans les EF et dans le mouvement paysan ; Axe 4 : Promotion et valorisation des systèmes alimentaires orientés agroécologie ; Axe 5 : Renforcement du cadre professionnel et institutionnel du réseau.

186. Le **Conseil National de l'Agriculture Biologique du Burkina Faso (CNABio)** est une association de 87 acteurs membres, dont 60 membres institutionnels (associations, organisations paysannes dont la CPF, ONG, entreprises) et 27 membres physiques (agriculteurs, chercheurs,

entrepreneurs, etc.) ayant une grande expertise dans le domaine de l'agroécologie. Créée en 2011, le CNABio intervient sur (i) La formation -; (ii) Le suivi et l'appui-conseil; (iii) Le plaidoyer et la sensibilisation -; et (iv) La mise en place d'un organisme local de certification - Cela se traduit par la mise en place de trois grands groupes d'acteurs, notamment le Comité Central de Certification (CCC), qui est un organe du bureau exécutif du CNABio ; le Groupe Local de Contrôle (GCL) qui est un petit groupe (producteurs et consommateurs) qui effectue des contrôles conjointement ; et l'Office de Certification des Opérateurs (OCO) qui est une coordination efficace et doit être assurée d'une part, par le CNABio et d'autre part, l'opérateur à travers son organisme de certification. A terme, le CNABio a créé un cadre d'échange et de concertation entre les acteurs actifs dans l'agroécologie, ce qui a contribué au renforcement des capacités des acteurs. Le CNABio, à travers ses interventions et sensibilisations, travaille à faire connaître les avantages de l'agroécologie au Burkina Faso. Le CNABio contribue également à la création d'un cadre législatif et réglementaire favorable au développement de l'agroécologie au Burkina Faso afin de structurer un marché national des produits agroécologiques /biologiques.

B. Produit, activités et modalités de mise en œuvre

Produit attendu : Les capacités des OP, des institutions et structures d'encadrement sont renforcées

187. La capacité organisationnelle et de gestion des acteurs aux différents niveaux national, régional et communal, constituent un de facteurs de réussite des activités productives et économiques promues par le projet. Des ressources seront déployées pour accroître les capacités des différents acteurs et leur permettre une réelle appropriation des activités en assurant ainsi la durabilité. Les plans directeurs résilience (Centre-Ouest) et les plans de consolidation et de résilience (Nord) qui seront définis avec les Communes, devront donc prendre en compte cette dimension aussi. Le renforcement des acteurs sera donc étroitement lié à la planification des activités dans l'année et durant toute la durée du projet.

188. Les organisations de producteurs, y compris les transformateurs, constituées de petits exploitants, femmes et jeunes seront soutenues pour accroître leurs capacités en termes organisationnels et de gouvernance aux différentes échelles de structuration et territoriale : OP à la base, Unions provinciales, régionales et nationales, cadre de concertation. A l'instar des autres initiatives, dans la **Région Nord**, il y aura une consolidation des capacités organisationnelles des acteurs évoluant dans les zones déjà concernées par le projet Neer-Tamba, ainsi qu'une action d'appui à la résilience dans les zones qui seront nouvellement aménagées. Dans la **région du Centre-Ouest**, les actions seront toutes orientées vers la résilience des acteurs.

189. Les Directions et services techniques du MARAH, ainsi que la recherche (INERA), tant au **niveau national** que **régional**, seront soutenus pour accroître leurs capacités de réponse aux besoins d'assistance et d'encadrement des producteurs.

190. *Renforcement des faitières et cadre de concertation au niveau national.* Au **niveau national**, le projet appuiera la CPF et ses membres, et le Conseil national de l'agriculture biologique (CNABio).

191. La CPF sera appuyée dans ses actions de plaidoyer et de dialogue politique sur les grands défis des exploitations familiales et des producteurs : la sécurisation foncière, la disponibilité/approvisionnement des intrants agricoles de qualité à des coûts concurrentiels, l'agroécologie, la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux, les stratégies d'inclusion des jeunes dans l'agriculture, etc., en ligne avec le Plan stratégique 2023-2027 de la CPF¹¹⁰. Les faitières nationales des OP impliquées dans le projet (UNPS-B, UNPR, UNERIZ, FENAFER-B etc.) bénéficieront d'un appui pour améliorer leur offre de service aux membres. Un plan de renforcement sera préparé au démarrage du projet en fonction des besoins prioritaires manifestés.

192. L'appui au CNABio concernera son action de plaidoyer national pour l'amendement de la loi n°026-2007 sur l'utilisation des engrais, afin de prendre en compte les biofertilisants, ainsi que le dialogue politique pour l'homologation des bio-solutions (biofertilisants et biopesticides) et leur diffusion à grande échelle.

¹¹⁰ Axes du Plan Stratégique Quinquennal de la CPF (2023-2027) : Axe 1 : Accès sécurisé des EF ASPHF au foncier ; Axe 2 : Accès des exploitations familiales ASPHF aux services conseils et aux services économiques ; Axe 3 : Insertion socio-économique des jeunes (H/F) dans les EF et dans le mouvement paysan ; Axe 4 : Promotion et valorisation des systèmes alimentaires orientés agroécologie ; Axe 5 : Renforcement du cadre professionnel et institutionnel du réseau

193. Dans le processus de concertation entre acteurs de l'agroécologie, le projet appuiera l'organisation d'un atelier national pour échanger et débattre sur la transition agroécologique des systèmes de production et les pratiques agricoles durables. L'atelier conviera les acteurs engagés dans l'agroécologie et membres du CNABio, les producteurs et leurs faïtières, les représentants des Services techniques de l'Etat et notamment les Directions et Services de la DGPV du MARAH.

194. *Renforcement des capacités organisationnelles des OP à la base.* Dans les **deux régions**, le projet appuiera les OP/coopératives à la base à mieux organiser leur structure et à mieux planifier les activités et notamment les services aux membres. Dans chaque région, le projet prévoit l'organisation de sessions de formation sur l'organisation, la gestion et la réglementation des coopératives (OHADA) et des sessions sur la planification, l'organisation et la gestion des services aux membres¹¹¹.

Tableau 23. Estimation des sessions de formation au profit des OP

Formation	Sessions (nombre)	Participants / session	Total participants	Total bénéficiaires
Région Nord				
Organisation, gestion et réglementation des coopératives (OHADA)	40	15	600	600
Planification, organisation et gestion des services aux membres	40	15	600	600
Région Centre-Ouest				
Organisation, gestion et réglementation des coopératives (OHADA)	40	15	600	600
Planification, organisation et gestion des services aux membres	40	15	600	600
Total	160			1 200

195. *Renforcement des capacités organisationnelles des faïtières régionales.* Au niveau régional, les faïtières des OP¹¹² seront soutenues (i) dans leurs initiatives de plaidoyer ainsi que (ii) dans le renforcement de leurs capacités d'organisation des services aux membres. Dans chaque région, seront organisés des ateliers de formation sur la planification et l'organisation des services aux membres¹¹³.

196. Une attention particulière sera accordée au renforcement de la Fédération nationale des femmes rurales du Burkina (FENAFERB) qui regroupe plusieurs coopératives de femmes engagées surtout dans la transformation des produits agricoles et produits forestiers non-ligneux. Le renforcement organisationnel concerne aussi les aspects de leadership et lobbying pour leur assurer une place plus importante dans le contexte socio-économique de la région. Des formations seront organisées dans les deux régions à cet effet¹¹⁴.

Tableau 24. Formation au profit de la FENAFER

Formation	Sessions (nombre)	Participants / session	Total participants
Région Nord			
Renforcement des capacités organisationnel de la FENAFER	2	20	40
Région Centre Ouest			
Renforcement des capacités organisationnel de la FENAFER	2	20	40
Total	4		80

197. *Renforcement des capacités opérationnelles et d'assistance des Services techniques de l'Etat.* Au **niveau national**, les Services techniques de l'Etat et notamment les Directions et services techniques du MARAH seront soutenus pour accroître leurs capacités de réponse aux besoins d'assistance et d'encadrement des producteurs. Dans ce sens le projet appuiera les activités suivantes :

198. *Appui à la relecture de textes législatives, révision/élaboration de référentiels techniques, etc.* Les Services Techniques et notamment ceux de la Direction générale de la production végétale (DGPV), seront soutenus pour améliorer le cadre législatif et opérationnel liée au foncier, la

¹¹¹ Chaque session sera organisée au niveau du bassin de production, unité de production ou commune avec la participation moyenne de 15 personnes appartenant à 3 coopératives (5 personnes/ coopératives). Au total environ 1 200 personnes, dont 600 au Nord et 600 au Centre Ouest, appartenant à 240 coopératives pourront bénéficier de l'activité. La formation sera dispensée par des spécialistes en la matière (consultants ou bureau d'études).

¹¹² Dont l'Union régionale des producteurs semenciers (URPS), l'Union régionale des producteurs de riz (UNPR), l'Union régionale des étuveuses de riz du Burkina Faso (U.R.E.RIZ), l'Union nationale des producteurs d'oignons du Burkina (URAPOB), la Fédération des professionnels agricoles du Burkina (FEPA/B) etc.

¹¹³ Au total 200 personnes dont 100 au Nord et 100 dans la région du Centre-Ouest vont bénéficier de l'action. L'atelier de formation sera animé par des spécialistes en la matière (consultants ou bureau d'études)

¹¹⁴ Dans la région Nord, ainsi que dans le Centre-Ouest, deux sessions de formation de 3 jours seront organisées au profit d'au moins 40 femmes leaders des coopératives (à raisons de 20 femmes par sessions et de 2 femmes par groupements/coopérative). Au total 80 femmes leaders des coopératives vont bénéficier de l'action. L'atelier de formation sera animé par des spécialistes en la matière (consultants ou bureau d'études).

multiplication et la diffusion des semences de qualité (variétés améliorées et traditionnelles), l'homologation et l'utilisation des produits de fertilisation des sols et de protection des cultures, etc. à travers la relecture des textes législatives et la révision/élaboration de référentiels techniques.

199. *Homologation des bio-solutions.* Actuellement, l'utilisation des engrais et des pesticides ne prend pas en compte les bio-solutions, ce qui limite leur utilisation et leur commercialisation sur le marché national. Le projet appuiera les Services de l'Etat concernés (Direction des intrants et de la mécanisation agricole) en partenariat avec la Recherche, la CPF et le CNABio pour (i) l'actualisation de la loi sur l'utilisation des engrais afin d'y inclure les bio-solutions, et (ii) l'homologation des biopesticides. L'appui à l'actualisation de la loi sur l'utilisation des engrais pour inclure les bio-solutions et établir les normes à leur utilisation se fera avec l'implication et la participation active de différents acteurs concernées, dont les institutions publiques, la Recherche, les OP faitières et les structures évoluant dans la promotion de l'agroécologie. L'appui suivra le protocole et les procédures en vigueur au Burkina pour ce type d'action. A cet effet, un appui technique sera déployé pour définir les standards de la production des biofertilisants pour garantir leur qualité et leur utilisation sécurisée. Concernant l'homologation des biopesticides, des ressources seront allouées pour accompagner l'homologation de 6 solutions commerciales de biopesticides, en vue de leur mise sur le marché. La reconnaissance légale des biofertilisants et biopesticides, facilitera leur homologation, leur distribution et leur utilisation.

200. *Atelier/formation sur les approches d'inclusion des groupes vulnérables.* Il regroupera des participants venant des deux régions-cibles avec pour objectif de renforcer les Services techniques de l'Etat (niveau national et régional) à leur capacité sur les approches d'inclusion des groupes vulnérables (femmes, jeunes, PSH, et PDI) dans la définition de plans stratégiques et programmes nationaux et locaux de développement agricole.

201. Dans les **deux régions**, un appui institutionnel sera apporté aux Services déconcentrés de l'Etat. La Direction régionale de l'agriculture (DRA) et les Directions Provinciales (DPA) seront appuyées pour mieux répondre aux besoins d'assistance des producteurs, en lien avec les activités promues par le projet. Dans chaque région seront développées les activités suivantes :

202. *Renforcement des outils de planification des services à l'exploitation familiale* (agriculteurs et éleveurs). Cet appui (formation, assistance technique, suivi) adoptera une méthodologie d'intervention tenant compte du contexte socio-économique.

203. *Renforcement des outils d'inclusion des PDI* dans les activités agricoles et les initiatives de développement local. En lien avec l'activité précédente un focus sera mis sur l'inclusion des personnes déplacées et les approches à développer pour limiter les conflits d'accès aux ressources productives.

204. *Renforcement technique.* Des formations seront administrées et concerneront (i) les itinéraires techniques résilients et l'innovation, les nouvelles solutions en agroécologie, l'agroforesterie et la gestion des ressources naturelles.

205. *Appui au cadre de concertation régionale des acteurs de l'agroécologie.* Dans la région **du Centre-Ouest**, le projet soutiendra la concertation régionale des acteurs engagés dans la promotion de l'agroécologie en s'appuyant sur la dynamique en cours du CNABio. En particulier, il s'agira d'appuyer : (i) la mise en réseau des acteurs de l'agroécologie (ii) l'animation du cadre de concertation, et (iii) l'organisation d'un atelier régional.

206. *Mise en réseau des acteurs de l'agroécologie.* Cette activité aura pour objectif de faciliter les échanges entre les différents acteurs de l'agroécologie au niveau local, provincial et régional, notamment les OP, les opérateurs de marché nationaux et internationaux et les acteurs spécialisés dans les bio-solutions. L'activité prévoit ainsi de doter le cadre de concertation d'outils pratiques pour faciliter le couplage entre les OP et les opérateurs de marché nationaux et internationaux.

207. *Appui à l'animation du cadre de concertation régional.* L'activité visera à appuyer le cadre de concertation régional 4 fois par ans durant 3 ans, en renforçant les échanges thématiques entre les différents acteurs. L'activité contribuera à la coordination et à l'efficacité des actions menées par les acteurs de l'agroécologie, et favorisera l'accès des producteurs locaux aux marchés. Cela permettra de faciliter le couplage entre les OP et les opérateurs de marché pour la mise sur le marché des produits d'agroécologie, ainsi que la connexion de l'offre et de la demande en biofertilisants au niveau régional et national.

208. *Atelier régional sur l'agroécologie.* Afin de renforcer la concertation entre acteurs et promouvoir l'agroécologie, un atelier régional sera organisé pour échanger et débattre sur les différentes thématiques. Il regroupera les acteurs des provinces et communes concernées ainsi que les représentants des services techniques de l'Etat.

209. *Alphabétisation fonctionnelle.* Au total et durant 5 ans¹¹⁵, le projet appuiera 520 centres d'alphabétisation auxquels vont participer 16 200 femmes, répartis comme suit: (i) 300 centres avec la participation de 9 000 femmes dans la région du Nord et (ii) 240 centres pour 7 200 femmes dans la région du Centre -Ouest¹¹⁶. L'organisation et la tenue des cours d'alphabétisation vont suivre le protocole et la méthodologie définis par le Ministère de l'Education Nationale de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langue Nationales. Les services déconcentrés dudit Ministère seront des partenaires privilégiés pour (i) l'identification des centres, (ii) la définition du contenu pédagogique des cours qui devra entre autres, être fonctionnel au renforcement des capacités des bénéficiaires du projet pour la conduite de leurs activités, (iii) la formation des facilitateurs/alphabétiseurs, et (iv) le suivi de l'activité des centres.

210. *Formation des OP à l'approche GALS*¹¹⁷. Le projet appuiera les OP de base dans l'utilisation du Système innovant d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) ayant pour finalité de promouvoir l'autonomisation et l'équité entre les sexes en matière de ressources et de répartition du pouvoir. Environ 18 000 personnes appartenant à 600 coopératives réparties en partie égal entre les deux **régions** seront concernées par le programme durant 5 ans¹¹⁸.

211. Pour appliquer cette méthodologie d'autonomisation communautaire, le projet investira sur (i) la formation des formateurs qui seront en nombre de 12 et sur (ii) la formation des 30 facilitateurs, membres des coopératives à travers des ateliers provinciaux¹¹⁹. Les facilitateurs seront chargés de l'animation après des OP des activités de sensibilisation /information/débats sur les problématiques majeurs d'iniquités qui touchent la communauté. Discussions à soutenir dans la mise en œuvre du projet, pour assurer l'équité dans l'accès aux ressources qui seront mobilisé ou améliorées par le projet : terre, eau, intrants, formation, financement. Une assistance technique internationale est prévue au démarrage pour la formation sur la méthodologie.

212. *Education environnementale.* Le Projet mettra un accent particulier sur les initiatives pouvant accroître la sensibilité et l'information des institutions et des populations sur (i) la gestion durable des ressources naturelles (eau, couvert végétal, ressources édaphiques et agroécologie etc.) et les effets du changement climatique, (iii) les principes d'une bonne gouvernance environnementale (y compris la gestion des conflits et le respect de la législation environnementale en vigueur, etc.) et sur (iii) l'approche agroécologique dans la conduite des activités productives. A cet effet, le projet soutiendra (i) des programme IEC communaux ; (ii) la production de matériel informatique ; (iii) la réalisation de spot radio, communication sur les réseaux sociaux et de pièces théâtrales. Ces initiatives feront partie intégrante des plans de consolidation et / ou résilience des 36 communes concernées par le projet. La mise en œuvre sera confiée à des experts de communication (bureau d'étude, ONG, consultants).

213. *Programmes IEC.* Les 36 programmes IEC au niveau communal, dont 20 dans la **région du Nord** et 16 dans la **région du Centre-Ouest**, consisteront en l'organisation de journées des sensibilisation/ journées portes ouvertes. Environ 480 journées seront organisées dans la région du Nord et 384 dans le Centre-Ouest¹²⁰. Il est estimé la participation d'au moins 50 personnes par journée. Les CEAP et les Club Dimitra seront les portes d'entrée pour la mobilisation de la population.

214. *Matériel d'information.* La production de matériel informatique concernera la réalisation de brochures, affiches, t-shirt avec les messages saillants à communiquer, etc. Des ressources seront allouées de la deuxième à la sixième année.

215. *Spot radio, publications sur les réseaux sociaux et pièces théâtrale.* Le projet développera des programmes de communication en utilisant les outils le plus adapté à la thématique et au groupe cible de la communication. Au niveau national un programme spécifique concernant les effets du CC

¹¹⁵ De la deuxième à la sixième année du projet

¹¹⁶ Il est envisagé chaque année. L'appui à 3 centres par Communes et la participation d'environ 30 femmes par centre.

¹¹⁷ Gender Action Learning System

¹¹⁸ Environ 9 000 dans la région du Nord et 9 000 dans la région du Centre-Ouest. Chaque année et dans chaque région 1 800 membres de 60 coopératives seront concernés, à raison de 15 coopératives par province.

¹¹⁹ Chaque année et dans chaque région seront tenus 12 ateliers au profit de 360 personnes, membres des coopératives

¹²⁰ Environ 4 journées par communes et par années durant 6 ans

et les mécanismes d'adaptation (axé sur la gestion durable des ressources naturelles et des ressources en eau en particulier) sera réalisé avec la diffusion des émissions radio dans les différentes langues locales. Au niveau régionale des pièces théâtrales seront réalisées et mis en scène dans les 36 Communes (20 dans la région du Nord et 16 dans la région du Centre Ouest).

216. *Expérience-pilote de garde d'enfants.* Le modèle de garde d'enfants mobile piloté par la Banque mondiale au Burkina Faso a le potentiel d'améliorer les moyens de subsistance des femmes rurales et de leurs familles. Ce modèle consiste à former et à équiper les femmes pour qu'elles fournissent des services de garde d'enfants dans leurs communautés à l'aide de kits d'équipements et formation des soignants, ce qui leur permet de générer des revenus tout en répondant au besoin crucial de garde d'enfants dans les zones rurales. Ce modèle s'aligne sur les objectifs du FIDA de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes rurales tout en améliorant le bien-être des enfants et de leurs familles. Un projet pilote visant à tester l'efficacité et la viabilité du modèle de garde d'enfants mobile dans dix communautés bénéficiaires sera mis en œuvre, en mettant l'accent sur le développement de la capacité des femmes locales à fournir ces services et en veillant à ce que le modèle soit financièrement viable. Le budget reste minime mais l'impact sur la réduction de la charge de travail et l'augmentation des opportunités économiques est substantiel et durable, selon les preuves du pilot du Banque Mondiale¹²¹.

C. Stratégie de sortie et de pérennisation

Résultats clés	Stratégie de sortie	
	Modalités	Mesures de pérennisation
Composante A. Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières		
Sous-composante A3. Renforcement des acteurs et éducation environnementale		
Les OP à la base ainsi que leurs faitières sont renforcées du point de vue organisationnel, et à mesure d'offrir des services à leurs membres	Accroissement des connaissances des OP sur l'organisation, la gestion et la réglementation des coopératives, ainsi que sur la gouvernance, la planification, l'organisation et la gestion des services aux membres	Déploiement de la formation et information à tous les membres des OP
Les services de l'Etat accroissent leurs capacités de réponse aux besoins d'assistance et d'encadrement des producteurs	Mis à jour d'itinéraires techniques et des outils législatifs et opérationnel liée au foncier, aux semences, à l'homologation et à l'utilisation des produits de fertilisation des sols et de protection des cultures, etc., ainsi que de planification et inclusion	Synergie et complémentarité avec tous les acteurs étatiques (ministères, Recherche) et non étatiques (OP, ONG)
Equité entre les sexes dans l'accès aux ressources et aux revenus	Utilisation du Système innovant d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS)	Formation des OP et leur appropriation du GALS
Les Op et les producteurs en générales sont plus attentifs à la gestion durable des ressources naturelles (eau, couvert végétal, ressources édaphiques et agroécologie etc.), ainsi que à la bonne gouvernance environnementale et à l'adoption de techniques d'agroécologie dans la conduite des activités productives.	Campagne d'éducation environnementale, sensibilisation et information sur les effets néfastes du CC et des mauvaises pratiques sur les productions agricoles et l'environnement.	Poursuite de la sensibilisation Inclusion des thématiques environnementale dans les Plans de développement niveau communal, provincial et régional avec la participation de tous les acteurs.

¹²¹ Kehinde F. Ajayi, Aziz Dao, and Estelle Koussoubé. 2022. "The Effects of Childcare on Women and Children: Evidence from a Randomized Evaluation in Burkina Faso." CGD Working Paper 628. Washington, DC: Center for Global Development. <https://www.cgdev.org/publication/effects-childcare-women-and-children-evidence-randomizedevaluation-burkina-faso>

III.2 COMPOSANTE B. FACILITATION DE L'ACCES AU MARCHÉ (24,93 MILLIONS D'USD, 22%)

217. **Contexte et problématique des chaînes de valeur.** L'agriculture dans les régions-cibles est principalement pluviale et est confrontée à un certain nombre de problèmes de production qui réduisent considérablement la productivité et la qualité des produits. Les principaux produits cultivés dans le Nord et le Centre-Ouest sont le sorgho, le millet, le maïs, le riz, le fonio, le niébé, les racines et les tubercules, ainsi que les produits horticoles, en particulier l'oignon. L'aviculture, les petits ruminants, les porcs et les produits forestiers non ligneux (PFNL) constituent également une part importante des moyens de subsistance des ménages ruraux. Outre les problèmes de production et de durabilité auxquels ces chaînes de valeur sont confrontées, les producteurs doivent également faire face à des défis majeurs qui les empêchent de s'engager dans une production agricole de plus grande valeur orientée vers le marché, notamment : les faibles volumes et la qualité de la production, l'accès limité aux installations post-récoltes, la faible capacité de transformation qui limite la création de la valeur ajoutée, la faible capacité d'investissement et l'accès au financement. Toutefois, il existe une forte demande, tant au niveau local que dans les pays voisins, pour un certain nombre de produits que ces deux régions ont un avantage comparatif à produire, notamment le riz, les produits maraichères (en particulier l'oignon, la tomate et les légumes à feuilles) et les PFNL.

218. **Priorités du gouvernement et du FIDA en matière de développement des chaînes de valeur.** Le gouvernement et le FIDA donnent la priorité au développement de la production, de la conservation, de la transformation et de la commercialisation du riz, du maïs, des produits horticoles, des tubercules, des PFNL et de l'aviculture. Dans le cadre de leur stratégie de développement de ces chaînes de valeur, le gouvernement et le FIDA encouragent les types d'activités suivants : (a) réhabilitation des routes rurales pour améliorer l'accès des sites de production et de stockage aux marchés ; (b) construction d'installations de stockage et de transformation pour améliorer les processus post-récolte, ajouter de la valeur aux produits locaux et réduire les pertes de produits ; (c) amélioration des processus de commercialisation agricole grâce à des partenariats commerciaux (PC) et à l'engagement dans l'agriculture contractuelle ; et (d) développement de l'entrepreneuriat rural et de la participation des jeunes et des femmes dans les microentreprises rurales (MER).

219. **Identification et présentation des types d'infrastructures de valorisation.** Le projet va contribuer à améliorer l'accès physique par la réhabilitation et l'entretien (routine et périodique) des infrastructures routières (ouvrages et terrassement) sensibles à l'environnement et aux effets du changement climatique, en vue de faciliter la connexion physique entre bassins de production et marchés. Il s'agira de réduire la pénibilité du trafic et les délais de routes, d'améliorer les conditions de transport des produits ciblés, en vue d'améliorer la valeur commerciale ainsi que leurs vertus et propriétés organoleptiques. Aussi, la mise en place d'infrastructures post-récoltes climato-sensibles contribuera à accroître la valeur commerciale des spéculations ciblées, par l'amélioration des exigences en matière de collecte/traitement/conditionnement, de stockage et de conservation, tout en réduisant les pertes post-récoltes. L'appui à la transformation (principalement du riz) sera assuré par la construction (et l'équipement) des unités de transformation. La répartition des infrastructures post-récoltes ciblées se fera de la manière suivante : (i) à l'échelle de chaque site aménagé (ou en faveur de quelques sites contigus), seront construites les infrastructures de petites capacités et ; (ii) à l'échelle des communes, seront pourvues les infrastructures de grandes capacités.

III.2.1 Objectif et effet attendu

220. L'objectif de cette composante est de faciliter la création de la valeur ajoutée et les relations de marché dans les filières-cibles de manière durable à travers le renforcement des capacités des acteurs des filières et de leurs organisations (en particulier les petits exploitants agricoles, les femmes et les jeunes entrepreneurs), l'augmentation de la capacité d'investissement, la promotion de l'esprit d'entreprise et l'amélioration de l'accès au financement et aux marchés. Cet objectif répond aux priorités en termes de commercialisation, d'entrepreneuriat et de valeur ajoutée de la Stratégie de développement rural (SDR 2016-2025)¹²² et du Plan stratégique national d'investissements agrosylvo-pastoraux (PNIASP 2021-2025)¹²³. De même avec le *Country Strategic Opportunities Programme* (COSOP 2019-2024)¹²⁴ du FIDA, qui met un accent important sur le renforcement des

¹²² [SDR 2016-2025](#)

¹²³ [PNIASP 2021-2025](#)

¹²⁴ [COSOP 2019-2024](#)

différents types d'organisations de producteurs et de transformateurs, de la base jusqu'aux organisations faïtières nationales.

221. La création de valeur ajoutée au niveau des différents acteurs et l'accès au marché font partie intégrante de la stratégie de renforcement de la résilience du projet. En se concentrant sur l'augmentation des opportunités de vente, la réduction des coûts de transaction et l'amélioration de l'accès aux intrants, à l'information et à la technologie, les petits agriculteurs, les femmes et les jeunes pourront accumuler des actifs et diversifier leurs revenus, ce qui est essentiel pour résister aux impacts des chocs climatiques, de marché et de sécurité auxquels ils sont de plus en plus confrontés. Un élément clé de la stratégie de valorisation et d'accès au marché du projet sera le renforcement des capacités (gouvernance, planification, fonctionnement et accès aux infrastructures, services et marchés) des organisations faïtières (OF), des organismes interprofessionnels et des organisations paysannes de base – OPB (groupement de femmes et le jeunes, coopératives). Grâce au renforcement de ces organismes, le projet sera alors en mesure de créer des mécanismes permettant d'accroître leur accès au financement et de partager les coûts des investissements dans les infrastructures et les équipements post-récoltes et de transformation.

Indicateur	Cible
Effet attendu: Les bases de la valorisation et de la compétitivité fondées sur des solutions durables sont développées dans les filières-cibles.	
Pourcentage d'OP déclarant une augmentation des volumes commercialisés d'au moins 20%	40%
Pourcentage d'augmentation de la commercialisation des produits transformés dans les filières-cibles	40%

222. Les résultats recherchés dans ce volet seront atteints par le biais de trois sous-composantes complémentaires, et s'articuleront autour de l'infrastructure et du renforcement des capacités soutenant le développement de la production durable mis en œuvre dans le composant A. Les trois sous-composantes sont les suivantes :

(v) B1 - Infrastructures et équipements d'appui à la transformation et à la commercialisation

(vi) B2 - Commercialisation et entrepreneuriat et accès au financement

(vii) B3 - Appui à la gouvernance des filières cibles

III.2.2 Sous-composante B1. Infrastructures et équipements d'appui à la transformation et à la commercialisation

Indicateur	Cible
Produit attendu. Des infrastructures et équipements adaptés améliorent la transformation et la commercialisation des produits dans les filières promues	
Nombre de kilomètres de pistes rurales remis en état ou améliorés	75
d'installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état	63

A. Activités et modalités de mise en œuvre

223. Les interventions du projet s'inscrivent dans une approche territoriale de développement axée sur le développement des bassins versants. L'approche consacre à l'échelle communale la préparation et la mise en œuvre des plans de consolidation (dans le Nord) et de résilience (Dans le Centre-Ouest). Les activités proposées seront mises en œuvre à travers ces plans de résilience suivant un processus de planification inclusive.

224. Les activités identifiées au compte de la **consolidation dans la région du Nord visent à** améliorer la performance des aménagements réalisés par Neer-Tamba. Les infrastructures suivantes seront construites : (i) magasins de stockage de riz (3 petits de 60 tonnes chacun et 3 grands de 200 tonnes chacun) ; (ii) magasins de stockage/conservation d'oignons (3 petits de 10 tonnes chacun et 3 grands de 100 tonnes chacun) ; (iii) unités de transformation de riz (3 petites de 3-5 tonnes/jour et 3 grandes de 8-10 tonnes/jour) ; (iv) 3 centres de collecte/conditionnement/transformation de produits maraîchers.

225. Au compte de la **résilience¹²⁵ dans le Nord**, les infrastructures à construire sur les nouveaux sites à aménager concernent la filière riz : (i) magasins de stockage (3 petits de 60 tonnes chacun

¹²⁵ La *résilience* dans le Nord fait allusion aux nouveaux investissements, par opposition aux investissements pour la consolidation des acquis du Neer-Tamba

et 3 grands de 100 tonnes chacun) ; (ii) unités de transformation de riz (3 petites de 3-5 tonnes/jour et 3 grande de 8-10 tonnes/jour).

226. Les interventions **dans le Centre-Ouest** incluent la construction des infrastructures post-récolte suivantes : (i) magasins de stockage de riz (6 petits de 60 tonnes chacun et 6 grands de 200 tonnes chacun) ; (ii) magasins de stockage/conservation d'oignons (6 petits de 10 tonnes chacun et 6 grands de 100 tonnes chacun) ; (iii) unités de transformation de riz (6 petites de 3-5 tonnes/jour et 6 grandes de 8-10 tonnes/jour) ; (iv) 6 centres de collecte, conditionnement, transformation de produits maraîchers. Pour un accès physique pérenne et un niveau de service amélioré entre zones de production et marchés, 70 km de pistes rurales seront réhabilités et entretenus (routine et périodique). Un dispositif d'entretien de routine durable sera mis sur pied autour de chaque piste rurale réhabilitée.

227. La mise en place de ces infrastructures se fera suivant un processus incluant plusieurs étapes dont l'identification, la sélection, les études, les travaux (construction des infrastructures post-récoltes et réhabilitation des infrastructures routières), le suivi-contrôle et la supervision des travaux, les réceptions (technique, provisoire et définitive) et l'entretien (des infrastructures routières). Le projet établira des partenariats avec les services techniques de l'Etat et les communes.

228. *Partenariats multiformes.* Une collaboration basée sur les résultats sera établie avec les services techniques de l'Etat (STE : Directions générale des pistes, DGPR et Secrétariat permanent des travaux routiers à haute intensité de main d'œuvre, SPTR/HIMO, directions régionales des infrastructures et du désenclavement) et les communes, sous forme de partenariat. Ces partenariats seront matérialisés par la signature de conventions/protocoles annuels renouvelables après évaluation de leur performance. Des rapports de missions seront élaborés par ces partenaires à des fréquences prédéfinies, comme produits de leurs interventions. Le partenariat avec les STE est fondé sur les mêmes principes que ceux établis pour les activités d'aménagement, et portera sur les mêmes objectifs, en particulier pour la réhabilitation des infrastructures routières. Conformément aux principes de mise en œuvre des plans de résilience, la collaboration avec les communes se fera dans la perspective de la pérennisation et de la durabilité des infrastructures routières réhabilitées. Le partenariat avec ces collectivités décentralisées portera sur le renforcement de leurs capacités en vue de leur permettre de jouer leurs rôles et responsabilités conformément aux dispositions de transfert de compétences dans le contexte de décentralisation. Sur la base d'une évaluation de leur capacité faite en tout début du projet en faveur des communes partenaires de la ZIP, des orientations clés pour un appui durable en leur faveur seront fournies.

229. *Identification.* Au compte de la consolidation dans le Nord, la liste des sites aménagés par Neer-Tamba¹²⁶ constitue la base de sélection de ceux devant bénéficier des infrastructures post-récoltes. Quant aux activités de résilience (dans le Nord et le Centre-Ouest), tous les sites ciblés par les travaux d'aménagement sont *a priori* identifiés et éligibles à la construction des infrastructures post-récoltes. Pour ce qui concerne l'identification des infrastructures routières, le projet va s'appuyer sur la liste des pistes prioritaires issues des documents communaux et régionaux de planification, tout en se rassurant qu'elles remplissent la fonction de désenclavement des bassins de production et de liaison avec les marchés.

230. *Sélection.* Les sites (infrastructures post-récoltes) et pistes identifiés feront l'objet d'une sélection en vue du démarrage des travaux. Des critères de sélection seront élaborés (choix des indicateurs et pondération) par le projet avec la participation des services techniques régionaux. Une présélection des sites sera faite dans les plans de résilience. La confirmation de ces sites sera faite durant une session dont les participants seront des représentants des services techniques (agriculture, infrastructures, etc.), de la société civile, des producteurs et du projet.

231. Pour les infrastructures post-récoltes, les critères de sélection des sites et des OPB bénéficiaires seront basés sur un nombre de principes dont les plus déterminants sont les suivants : (i) le site fait partie des sites ciblés pour bénéficier d'aménagement du territoire financé par le projet ; (ii) l'atteinte des objectifs d'amélioration des performances en terme d'augmentation de la productivité ; (iii) SCOOP fonctionnelle, fournissant des services à leurs membres ; (iv) inclusion d'une proportion significative de membres femmes (45%) et jeunes (50%) ; (v) bonne capacité prouvée à mobiliser l'épargne et donc à répondre aux exigences de co-investissement (20% pour les installations de stockage et 30% celles de transformation du riz) ; (v) compte actif dans une institution financière et

¹²⁶ Voir liste en annexe

utilisation des services financiers de l'institution ; (vi) réalisation des opérations conjointes d'achat d'intrants ou de vente de produits ; (vii) appartenance à une structure faïtière (union).

232. Quant aux infrastructures routières, les critères de sélection des pistes à réhabiliter pourront inclure : (i) le raccordement au réseau routier structurant ; (ii) la desserte effective d'une zone de production et des sites aménagés par le projet ; (iii) la complexité des travaux à engager (densité d'ouvrages au kilomètre, types d'ouvrages en présence, importance du volume de remblais, etc.) ; (iv) le coût estimatif de réalisation des travaux.

233. *Etudes.* La réalisation des études dans son processus sera différente selon qu'il s'agisse des infrastructures post-récoltes ou des infrastructures routières. Les dossiers d'appel d'offres ou DAO (plans et prescriptions techniques) de construction des magasins de stockage/conservation de l'oignon et du riz existent déjà¹²⁷. Ces derniers seront mis à jour par l'expert génie rural du projet en vue de nouveaux DAO. De manière spécifique, des améliorations pourront se faire sur la base du fonctionnement actuel de ces unités, qui sont en cours d'exploitation. Les aspects importants à prendre en compte concerneront la circulation de l'air, l'orientation de la lumière, l'entreposage optimal à l'intérieur de l'infrastructure, la protection contre les ravageurs et autres ennemis des produits stockés/conservés, etc.

234. Les plans de construction (y compris les DAO) des grands magasins de stockage de riz, des unités de transformation de riz et des centres de collecte/conditionnement/transformation de produits maraîchers ne sont pas disponibles. Ils seront par conséquent conçus par le Spécialiste en infrastructures rurales du projet, suivant une approche participative et intégrée, avec le concours de l'Expert en agrobusiness et entrepreneuriat rural. Un accent sera mis sur la fonctionnalité des infrastructures, les services à offrir, les capacités à traiter, la spécificité et les exigences des produits et spéculations concernées, etc. Tout ceci devra orienter la conception d'une infrastructure adaptée aux exigences des produits, aux besoins des bénéficiaires et aux capacités à traiter. Leur construction devra combiner simplicité et efficacité, de manière à permettre une prise en main par les bénéficiaires dans la perspective de leur entretien/maintenance (Voir proposition en annexe).

235. Les infrastructures routières incluent à la fois les terrassements et les ouvrages (franchissement, drainage, etc.). Leur provision sera conforme aux prescriptions des spécifications techniques nationales en la matière. Le projet cible exclusivement les pistes rurales, dont la réhabilitation, suivant les normes nationales, peut se faire suivant deux niveaux d'aménagement (standard) incluant les types B et C. Il s'agira exclusivement des travaux de réhabilitation, sur des pistes dont le linéaire est de préférence inférieur à 10 km. Le tracé et le profil en long de toutes les pistes suivront le tracé des pistes existantes et les pentes du terrain naturel, dans la mesure du possible, afin d'éviter des volumes de terrassement trop importants. Le projet se focaliser sur les pistes standards de type B, dont les principales caractéristiques sont : (i) chaussée de 5 m de largeur (y compris la plateforme et les accotements) ; (ii) couche de roulement en graveleux latéritique de 15 cm d'épaisseur ; (iii) double devers (profil en toit) de 5 % ; (iii) largeur totale d'emprise de 8,5 m ; (iv) fossés longitudinaux de section triangulaire en terrain meuble de 1,5 m de largeur en gueule pour une profondeur de 0,60 m ou de 0,45 x 0,45 m en terrain rocheux ou *rippable*. Ces caractéristiques ci-dessus décrites pourront faire objet d'adaptation en fonction de la réalité du terrain et après en avoir avisé les autorités en charge de la gestion du réseau tertiaire.

236. Des bureaux d'études seront recrutés sur une base compétitive pour réaliser les études. Le projet se focalisera exclusivement sur les travaux de réhabilitation et aucune construction (ouverture de nouvelles pistes) ne sera envisagée. Le processus inclura la production des APS, APD¹²⁸ et DAO. Suivant les contraintes en présence (hydrologie, topographie, zones interdites/sacrées, etc.), des options de réhabilitation (types/dimensions d'ouvrages, trajectoire, disponibilité et qualité des matériaux, distance des zones d'emprunt, alignement, etc.) seront proposées par le prestataire, discutées puis adoptées lors des sessions de travail impliquant les services techniques (infrastructures, agriculture) et l'Unité de coordination du projet.

237. Pour chaque piste à réhabiliter, une évaluation des impacts socio-environnementaux sera réalisée en vue de déterminer les risques issus de la conduite de l'activité et leurs ampleurs, ainsi que les mesures de compensation à prendre en compte pour mitiger leur influence. Un plan de gestion socio-environnemental sera élaboré, dont les actions/activités recommandées seront inscrites dans

¹²⁷ Expérience Neer-Tamba, PAPFA et PAFA-4R

¹²⁸ Avant-projet sommaire (APS) – Avant-projet définitif (APD)

les DAO en vue de leur exécution lors des travaux. Pour toutes ces infrastructures, l'allotissement en vue du recrutement des entreprises tiendra compte du volume envisagé des travaux ainsi que de la répartition géographique des sites. Pour réduire les risques d'échec durant l'exécution des travaux, une entreprise ne pourra postuler à plus de deux lots à la fois.

238. *Ingénierie sociale.* Un prestataire sera recruté suite à une procédure compétitive, pour conduire ce processus. Il s'agira d'évaluer les aspects liés à la structuration/organisation et les capacités des bénéficiaires, en vue de leur accompagnement pour leur permettre de jouer leurs rôles/responsabilités durant le processus de provision des infrastructures avant, pendant et après les travaux (y compris la mise à disposition de leur contribution et leur participation). L'objectif est d'assurer une réelle appropriation des investissements par les bénéficiaires, dans la perspective de leur durabilité. Pour les infrastructures post-récoltes, il est envisagé une gestion durable et rentable des investissements, qui relèvera de la responsabilité des bénéficiaires. Leurs capacités seront renforcées par des formations (gestion comptable et financière, entretien des infrastructures, rentabilité, gestion des stocks, etc.), des visites d'échanges et de partage d'expériences, etc. Quant aux infrastructures routières, un dispositif durable d'entretien de routine sera mis sur pied autour de chaque piste rurale réhabilitée. Toute la dynamique y relative (pour sa conception et son fonctionnement) sera assurée par l'ingénierie sociale.

239. *Dispositif durable d'entretien de routine.* La garantie de la durabilité des pistes réhabilitées est un aspect clé de la réussite du projet. La mise en place d'un dispositif fonctionnel permettant d'exécuter des travaux d'entretien de routine contribuera grandement à l'atteinte de cet objectif. Il s'agit d'une opération annuelle, incluant des activités/travaux qui garantissent à chaque piste un niveau de service optimal. Il a été démontré que toutes pistes bénéficiant des opérations d'entretien de routine régulières (chaque année) sont sujettes à d'une durée de vie prolongée, et des coûts de réhabilitation et d'entretien périodique très faibles. Le dispositif à mettre en œuvre inclut trois volets : (i) technique et planification (assuré par les services techniques) ; (ii) financement (par un dispositif liant la commune au projet qui ordonne ou met à disposition les fonds) et ; (iii) opérationnelle (exécution des travaux par les populations). Il sera mis en place suivant les résultats et orientations de l'ingénierie sociale, procédant par : (i) la sensibilisation et l'organisation/structuration des riverains de routes sous forme de brigades d'entretien ; (ii) la formation théorique et pratique sur les thématiques indispensables à la gestion de l'entretien des routes, avec dotation en équipements légers d'entretien¹²⁹ ; (iii) la capacitation des communes (selon les axes de l'évaluation) ; (iv) la définition d'un cadre de gestion global de l'activité intégrant toutes les parties prenantes et les trois composantes. Le Secrétaire permanent aux travaux routiers à haute intensité de la main d'œuvre (SPTR/HIMO) du Ministère des infrastructures, institution de référence nationale en la matière, sera mis à contribution pour le dimensionnement de ce dispositif. Son expertise technique se fera sollicitée dans le cadre du partenariat avec le projet.

240. Les comités d'entretien créés (un comité pour 5 km) seront composés de membres élus ou choisis au sein de la communauté des bénéficiaires directs et/ou indirects pour assurer la sensibilisation, l'information, la mobilisation et la formation de leurs concitoyens dans les techniques de gestion et d'entretien des pistes rurales. Les comités ont pour mandat de : (i) garder les pistes dans un état de praticabilité permanente et faciliter l'accès et l'accessibilité des populations aux investissements et autres moyens d'existence ; (ii) responsabiliser les communautés dans la prise en charge de l'entretien des pistes relevant de leurs zones ; (iii) mobiliser les acteurs de la société civile (ONG, associations coopératives et groupements), autour de la stratégie d'entretien communautaire des pistes.

241. *Travaux.* Le projet s'appuiera sur des entreprises qualifiées et recrutées sur une base compétitive pour réaliser les travaux, suivant les orientations des DAO. Après réception de l'ordre de service de démarrage des travaux, chaque entreprise élaborera un dossier d'exécution (mettant en exergue les améliorations/corrections par rapport aux choix techniques faites par le DAO) et un calendrier d'exécution des travaux (mettant en exergue les tâches et périodes clés) qui vont orienter l'exécution et le suivi des travaux. Des réunions d'information et de sensibilisation sur le projet et son contenu (objectifs, type et volume des travaux, durée, attentes vis-à-vis des bénéficiaires, etc.) en faveur des bénéficiaires seront organisées avant le début des travaux. Cette réunion contribuera à accroître l'adhésion (implication et participation) et l'appropriation des bénéficiaires. Durant les

¹²⁹ Pelles, brouettes, pioches, machettes, dames, etc.

travaux, les modifications apportées par les missions de contrôle et de supervision seront prises en compte.

242. *Suivi-contrôle des travaux.* Un dispositif de suivi-contrôle de l'exécution des travaux sera établi par des bureaux de contrôle ou des consultants individuels recrutés sur une base compétitive. Avant le début des travaux, la mission de contrôle procédera à la vérification des compétences et des capacités (logistique, ressources humaines, équipements) déclarées par les entreprises. En vue de garantir une bonne qualité de l'exécution des travaux et une durabilité des réalisations, le contrôle à pied d'œuvre sera le mode privilégié du dispositif de contrôle à mettre en place. Il s'agira d'affecter un contrôleur à un site ou deux sites géographiquement proches, pour assurer le suivi des tâches délicates par une présence physique. Plusieurs outils seront utilisés lors du processus, incluant les orientations des DAO (plans, spécifications et clauses techniques spécifiques, etc.), les journaux et cahiers de chantier (résumant les recommandations des réunions et visites), les calendriers d'exécution des travaux, etc. En cas de nécessité, un plan de recollement, qui intègre les améliorations survenues durant l'exécution des travaux, sera élaboré par l'entreprise, en vue des réceptions provisoire et définitive.

243. *Supervision des travaux.* Des missions de supervision se tiendront à des fréquences régulières, impliquant des représentants de diverses structures (services techniques, communes, projet, etc.) aux fins de : (i) apprécier le niveau d'avancement physique des travaux ; (ii) évaluer les performances des prestataires (mission de contrôle et entreprise) ; (iii) apprécier les aspects liés à la contribution des bénéficiaires ; (iv) évaluer la qualité des matériaux utilisés, etc. A l'issue de chaque visite de chantier, les conclusions et recommandations seront consignées dans les documents de chantier, pour un suivi à venir. Chaque membre de la mission devra fournir un rapport de mission pour archivage par le projet.

244. *Réception des travaux.* Le processus de validation de la qualité des travaux effectués se fait par des réceptions, toutes initiées à la demande de l'entreprise. Chaque séance de réception est sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal signé par l'ensemble des participants à l'exercice. Prendront part à la réception technique, les responsables du projet, la mission de contrôle et l'entreprise. Il s'agira de relever, à la lumière du cahier des charges prescrit, l'ensemble des défauts et autres malfaçons existant et qui entacherait le bon fonctionnement de l'infrastructure. Cette réception préliminaire vise à faciliter le processus et alléger la tâche aux personnes concernées (représentant de l'entreprise, agents de la commune, expert génie rural du projet, mission de contrôle, agent des services techniques) par la réception provisoire. La réception se prononcera plus en détail sur la qualité technique de l'exécution (technique et socio-environnementale) des travaux, ainsi que le fonctionnement holistique de l'infrastructure. A l'issue de la réception provisoire, l'infrastructure est placée sous période de garantie pendant un an, période pendant laquelle elle est encore sous la responsabilité de l'entreprise, quoi qu'en cours d'utilisation. Durant cette période, l'entreprise est tenue de corriger toutes imperfections ou malfaçons pouvant survenir. Après douze mois de garantie, l'infrastructure est l'objet de la réception définitive. Prennent part à la réception définitive les mêmes personnes précédentes, y compris d'autres responsables du projet (Suivi-évaluation, financier, passation des marchés). Il s'agit d'un processus de transfert définitif de la responsabilité de la gestion de l'infrastructure aux bénéficiaires finaux qui vont désormais en assurer la gestion ; (i) les organisations de producteurs sont les récipiendaires des infrastructures post-récoltes alors que ; (ii) les pistes rurales sont rétrocédées aux communes, maître d'ouvrage dans le contexte de transfert de compétences suivant les dispositions en matière de décentralisation. Pour chaque piste définitivement réceptionnée, le projet signera un « Acte de rétrocession » avec le Ministère des infrastructures, en vue du transfert de l'investissement. Ces pistes seront alors introduites dans l'annuaire statistique nationale du ministère dans la perspective de la programmation des travaux d'entretien.

245. *Entretien des infrastructures routières.* Les infrastructures routières seront entretenues suivant des fréquences standards : (i) l'entretien de routine chaque année et ; (ii) l'entretien périodique tous les trois ans. Le projet financera les deux types d'entretiens. L'entretien de routine sera exécuté dans le cadre du dispositif décrit ci-dessus. L'entretien périodique est en général plus lourd (volume de travail, diversité des activités) et nécessite la conduite d'une étude technique en vue de quantifier les volumes du travail et les coûts y relatifs. Ces orientations seront consignées dans un DAO qui sera publié en vue du recrutement d'une entreprise qui réalisera les travaux. L'entretien de routine consiste en de petites réparations et nettoyage de la piste et de ses abords avec pour objectif d'éviter leur dégradation rapide. Elles comprennent : le bouchage des nids de

poule, le comblement des ornières et des ravines, le fauchage de la végétation sur les accotements et au débouché des ouvrages de drainage, le nettoyage des fossés latéraux, le nettoyage des buses et dalots, les petites réparations nécessaires sur les ponts et leurs accès. Toutes ces opérations seront réalisées manuellement avec un lot de petit outillage comprenant (pelles, pioches, machettes, dames à main, brouettes). L'idéal serait de réaliser deux fois par an, une fois avant et une autre après la saison des pluies.

246. L'entretien périodique des routes non revêtues consiste principalement en la reconstitution de la couche de roulement, avec éventuellement des réparations des ouvrages qui auraient pu être abimés par des accidents de circulation. L'objectif visé par cet entretien est de ramener la route à son niveau de construction initiale. Elles seront réalisées tous les 3 ans selon les niveaux de dégradation, la nature des matériaux utilisés pour la couche de roulement et la qualité et la régularité des travaux d'entretien courant.

247. *Stratégie de sortie.* La stratégie de sortie de la sous-composante B1 s'appuie sur la participation et l'implication des bénéficiaires à tous les niveaux du processus, ce qui contribue à une forte appropriation de l'investissement et par ricochet une prise en main pour les questions d'entretien/maintenance et de gestion. La mise en place du dispositif durable d'entretien de routine des infrastructures routière s'appuiera sur les bénéficiaires. Son fonctionnement efficient devrait contribuer à garantir un accès pérenne et un niveau de service optimal en matière de raccordement entre zones de production et marchés. Aussi, l'implication des services technique de l'Etat au niveau déconcentré garantit la continuité d'un service de proximité au travers des agents relais d'appui et d'accompagnement. Après la réception définitive de chaque piste, un « Acte de rétrocession » sera signé entre le projet et le Ministère des infrastructures, comme preuve de transfert de l'investissement à la tutelle. Les pistes réhabilitées seront alors introduites dans la base de données sectorielle (annuaire statistique) en vue de la programmation future dans le cadre des travaux d'entretien. Quant à la commune, sa présence depuis la phase d'identification jusqu'à la réception définitive des travaux, y compris les supervisions durant les travaux, leur prépare à jouer leur rôle dans un contexte de décentralisation. Quant à la commune, sa présence depuis la phase d'identification jusqu'à la réception définitive des travaux, y compris les supervisions durant les travaux, leur prépare à jouer leur rôle dans un contexte de décentralisation.

B. Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Caractère litigieux du statut foncier des sites à aménager	Malgré la prise des mesures idoines, il arrive souvent qu'un site soit l'objet de contestations de divers ordres, qui ralentissent ou mettent en arrêt l'évolution de la procédure d'aménagement. Cette situation pourrait entamer la cible du projet en matière de superficies à aménager. Pour éviter tout retard pouvant en découler, il est indispensable que le projet cible des sites dont les superficies sont au-delà de la cible visée, de manière à faire alternativement recours à ces derniers en cas de litige sur des sites initialement ciblés. Ainsi, le processus de sélection doit en tenir compte, au sein de chaque commune, de manière à procéder à des remplacements de sites litigieux.
Faiblesse du processus de l'ingénierie sociale	Ce risque pourrait entacher la participation/contribution des bénéficiaires et par ricochet la durabilité des investissements. Ceci aura comme impact la faible appropriation des bénéficiaires comme contre indiquée pour la stratégie de sortie. Le travail du prestataire en charge de l'ingénierie sociale sera particulièrement suivi par le projet. L'ingénierie devra intervenir suffisamment tôt avant la réalisation des travaux, pour définir les bases d'une participation effective des bénéficiaires à la réalisation des travaux. Avant les travaux, il appuiera les bénéficiaires directs à se constituer en comités ad hoc, qui servira d'interface entre les entreprises et les populations dans la mobilisation, la sensibilisation et l'implication des populations dans le processus des travaux.
Faible compétence de la mission de contrôle	Un bon suivi (à pied d'œuvre, par une équipe qualifiée) de l'exécution des travaux est indispensable pour déceler et corriger les manquements issus de la phase des études et de la conception, lors des travaux. Au sein du projet, l'unité de coordination en général et les experts chargés des infrastructures et de la passation des marchés doivent régulièrement faire une évaluation de la performance de ce prestataire. Aussi, les missions régulières d'appui technique impliquant des experts doivent se prononcer sur la qualité de la performance de ce prestataire.
Défaillance des entreprises	Au cas où la présence d'entreprises défaillantes échappe à la maille de la passation des marchés, un redressement de la performance est envisageable par la présence d'un dispositif de contrôle et de supervision efficient. Ce dispositif doit être à la hauteur de la gestion du contrat de l'entreprise et le gérer plutôt que de laisser l'entreprise gérer son contrat. En général, la stricte application des clauses contractuelles contribue à réduire la faible performance des entreprises, par l'émission des signaux en temps favorable pour éviter d'atteindre des niveaux critiques d'évolution et des situations irréversibles. Ceci commence depuis le démarrage des travaux avec la vérification de la conformité des moyens humains, matériels et logistiques qui ont été déclarés par l'entreprise dans son offre. Une ressource (humaine ou matérielle) absente doit se faire substituer par une autre de même niveau de compétence et d'expérience.

	L'allotissement des travaux tiendra compte du volume des travaux et de la répartition géographique des sites. Aucune entreprise ne devra recevoir plus de deux lots à la fois, pour éviter la surcharge, la dispersion, le non-respect des engagements et délais, qui entraîneront la défaillance des entreprises.
Déphasage temporel de l'exécution des activités	Les travaux d'aménagement de bas-fonds sont préférentiellement exécutés durant une période de l'année à faible pluviométrie. Un décalage calendaire des activités préparatoires aux travaux aboutira à la perte de toute une année. Une planification et une programmation harmonisée des activités au sein de l'unité de coordination permettront de limiter les effets d'une absence d'anticipation, pour avoir des aménagements dont la mise en valeur à une période indiquée contribuera d'atteindre les objectifs du projet.

III.2.3 Sous-composante B2 Commercialisation et entrepreneuriat et accès au financement

Indicateur	Cible
Produit attendu : L'entrepreneuriat et les partenariats productifs facilitent l'accès des petits producteurs dans des marchés rémunérateurs	
# d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises	1 650
Nombre de partenariats commerciaux actifs	40

A. Contexte spécifique

248. Malgré les défis communs de production, d'inclusion et de durabilité qui affectent la plupart des chaînes de valeur agricoles au Burkina Faso (pluviométrie limitée et irrégulière ; mauvaise gestion des ressources hydrique ; faible accès aux intrants et aux équipements ; persistance de l'insécurité foncière, etc.), il existe un certain nombre de contraintes qui affectent le développement des activités de transformation et la commercialisation des produits agricoles, et qui, à leur tour, diminuent la capacité du secteur à augmenter les revenus et à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire des ménages en milieu rural. Certains de ces défis incluent le coût élevé de l'énergie et des équipements post-récoltes, l'isolement des zones de production, le faible développement des infrastructures de stockage, de conservation et de transformation, le faible développement des systèmes de commercialisation, et la volatilité des prix des matières premières et des produits finis.¹³⁰

249. Comme souligné dans le Plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral (PNIASP), l'environnement institutionnel du secteur agro-sylvo-pastoral au Burkina Faso nécessite des améliorations. Certaines fonctions importantes concernant le développement du secteur agricole dans le pays sont assurées par d'autres ministères, notamment : les finances, la recherche et l'innovation agricoles, le commerce et l'innovation, l'ensemble des sous-secteurs des cultures de rente (coton, noix de cajou, etc.) et les pôles de croissance. Cette configuration pose des défis majeurs en termes d'établissement de stratégies, de synergie d'actions et de capitalisation des investissements publics stratégiques en vue d'un secteur agricole plus compétitif et inclusif.¹³¹ Cela signifie qu'une meilleure coordination multi ministérielle est essentielle pour surmonter les dysfonctionnements tels que l'absence de stratégies intégrées pour lier les améliorations de la production aux stratégies de commercialisation, de transformation et de commerce, et la faible planification des investissements dans l'agri-logistique qui profite à toutes les chaînes de valeur, entre autres. En termes de commercialisation et de transformation des produits agricoles, la plupart d'appui institutionnel et du leadership nécessaires proviennent de plusieurs directions du MARAH et des structures rattachées, notamment la DGPER (DDMPA, DDEA et DPEFA) et la DGFOMR (spécifiquement la DOPAIR).¹³² Bien que ces institutions bénéficient d'un renforcement des capacités et de ressources dans le cadre de nombreux projets, leurs impacts sur les filières agricoles reste limité, en particulier en terme de commercialisation et de création de la valeur ajoutée.

250. Par conséquent, la stratégie du projet comprend non seulement le renforcement des capacités de ces institutions gouvernementales, mais aussi des activités axées sur l'autonomisation des collectivités locales, des OPB/OF et des organisations professionnelles et interprofessionnelles agricoles, des chambres régionales d'agriculture, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers, qui sont tous des acteurs très importants pour soutenir la réalisation des objectifs du projet. Cette composante vise à accroître la résilience, la productivité et la valeur ajoutée des chaînes

¹³⁰ [SDR 2016-2025](#)

¹³¹ [PNIASP 2021-2025](#)

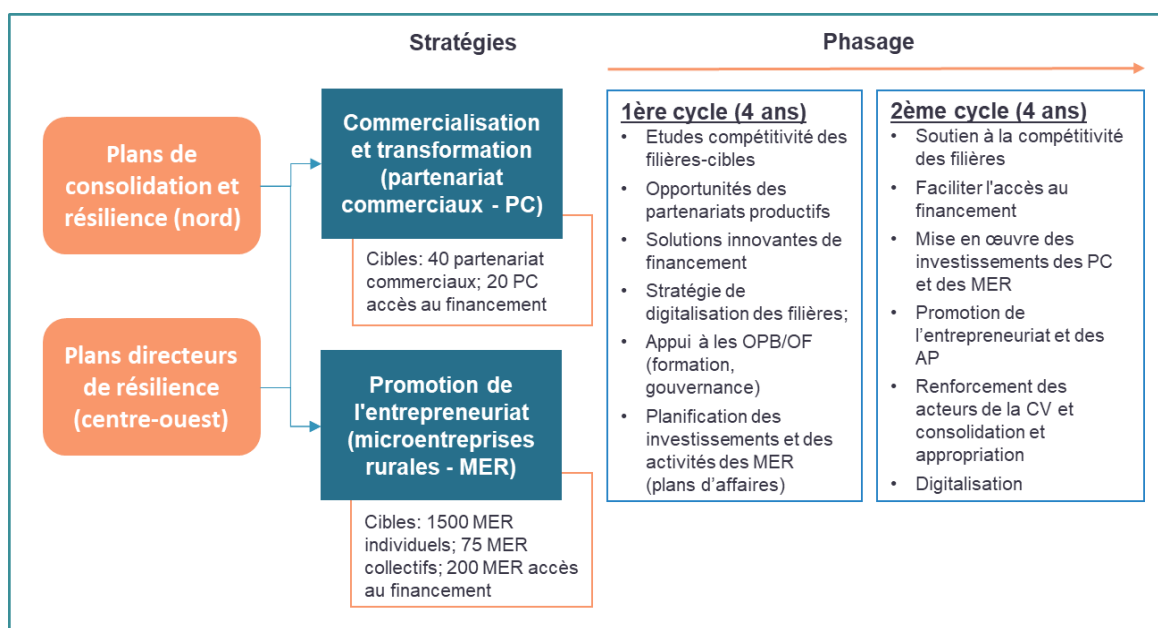
¹³² Direction générale de la promotion de l'économie rurale (DGPER); Direction de développement des marchés des produits agricoles (DDMPA) la Direction du développement de l'entrepreneuriat agricole (DDEA); Direction de veille et de la promotion économique des filières agricoles (DPEFA); Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMR) et la Direction de l'organisation des producteurs et de l'appui aux institutions rurales (DOPAIR).

de valeur ciblées. Elle sera menée dans le cadre d'une approche territoriale fondée sur les plans de consolidation et de résilience pour la région du Nord et les plans directeurs de résilience dans le Centre-Ouest. Ces plans seront réalisés avec la participation de divers acteurs et des collectivités locales, et constitueront un outil pour la des stratégies répondant aux besoins spécifiques des territoires.

B. Structure, activités et modalités

251. Cette sous-composante sera mise en œuvre en tenant compte des plans directeurs de résilience (Centre-Ouest) et des plans de consolidation et résilience (Nord) pour chacune des communes cibles, des stratégies différenciées pour répondre aux besoins spécifiques et au contexte de chacune des deux régions, et d'une approche de phasage progressive pour garantir la pérennité des changements créés par le projet.

Figure 5. Structure de mise en œuvre de la sous-composante B2



252. Les résultats attendus de la composante B2 seront atteints par la mise en œuvre de l'ensemble des interventions suivantes : (i) appui à la commercialisation et à la transformation des produits agricoles et d'élevage ; (ii) promotion d'initiatives entrepreneuriales; et (iii) facilitation de l'accès au financement.

B1. Appui à la commercialisation et à la transformation

253. La stratégie du projet favorisera une approche axée sur la demande afin d'augmenter le niveau des ventes et la valeur ajoutée des petits agriculteurs dans les filières ciblées. Le projet RESI-2P mettra en œuvre cette stratégie à travers les groupes d'activités suivant:

- Etude de marché pour les filières-cibles* : afin de comprendre le potentiel de marché et d'identifier les opportunités de commercialisation et transformation spécifiques pour les céréales (maïs et riz), les produits maraîchers, les tubercules, les produits d'élevage ainsi que les PFNL. Ces évaluations alimenteront les plans communaux de consolidation et de résilience du projet pour la région du Nord et les plans directeurs de résilience pour les communes du Centre-Ouest ;
- Infrastructures post-récoltes* : dans la sous-composante B1, l'accès aux infrastructures post-récoltes par les agriculteurs est prévu : magasins de stockage/conservation du riz et d'oignon, unités de transformation du riz et centres de collecte/conditionnement/transformation de produits maraîchers. Ces infrastructures joueront un rôle clé dans l'amélioration de l'accès aux marchés pour les OP/OF visés par la sous-composante B2.
- Renforcement des capacités managériales des OPB et OF* : pour renforcer organisations paysannes de base – OPB (groupement de femmes et le jeunes, coopératives), des organisations faitières (OF), et des organismes interprofessionnels en termes de gouvernance, planification, fonctionnement et accès aux services et marchés;

- d) *Financement des partenariats commerciaux* : Sur la base des opportunités identifiées dans les diagnostics, le projet facilitera les liens entre les organisations de producteurs et les opérateurs de marchés (commerçants, agrégateurs, transformateurs, acheteurs institutionnels, etc.) et promouvra des partenariats commerciaux – PC (alliances productives) basées sur le co-investissement le long des chaînes de valeur;
- e) *Promotion du numérique* : aider les facilitateurs, les agents de vulgarisation de la production et de la commercialisation, les producteurs, les femmes formatrices et les jeunes à se familiariser avec la technologie numérique et à l'adopter.

254. *Etudes de marché pour les filières-cibles*. Le projet conduira une série d'études sur les chaînes de valeur pour toutes les filières cibles (PFNL, céréales, légumineuses et tubercules, et produits de l'élevage) dans les deux régions au cours des 18 premiers mois du projet. L'objectif global de ces études est de mieux comprendre les potentiels (marchés, croissance, etc.) de ces filières cibles dans les deux régions, d'évaluer le niveau de compétitivité des filières et de leurs principaux acteurs, d'analyser les défis et les opportunités de mise à niveau, et d'identifier les principaux points d'entrée en matière de politique, d'assistance technique et d'investissement. Ces études seront menées de manière très participative et adopteront la démarche suivante :

- *Recherche documentaire* : pour faire le bilan des recherches de bonne qualité publiées dans ce domaine, les mettre à jour et les compléter si nécessaire ;
- *Engagement avec les secteurs privé et public* :
 - Pour les consultations et la collecte de données primaires par le biais d'entretiens avec des informateurs et des experts clés de la chaîne de valeur, d'ateliers, de discussions de groupe (FGD) et d'enquêtes si nécessaire;
 - Pour valider des versions finales des études, le renforcement de l'appropriation et la définition d'une vision pour l'ensemble de la chaîne de valeur en vue des prochaines étapes.
- *Alignement* : avec les institutions financières et de développement internationales, pour capitaliser, aligner et compléter les efforts existants.

255. Les études mettront l'accent sur la compréhension des facteurs affectant la capacité de ces filières et de leurs acteurs à améliorer l'accès aux marchés et à développer la commercialisation et la transformation des produits agricoles. Il est bien entendu que certains territoires ciblés par le projet (comme la région du Nord) n'ont pas été en mesure de produire les quantités nécessaires pour satisfaire la demande locale. Cependant, le projet va promouvoir la commercialisation dans ces régions, afin de s'assurer que les petits exploitants disposent de meilleures conditions pour commercialiser et conserver leurs produits.¹³³

256. *Infrastructures post-récolte*. Afin d'améliorer la capacité des petits exploitants à bénéficier d'une action collective et d'installations post-récoltes, le projet soutiendra (sous-composante B1) la mise en place d'une variété d'infrastructures post-récoltes et de transformation des produits agricoles issus des basfonds et des périmètres maraîchers. Au total, 3 240 petits exploitants bénéficieront de ces activités, dont 45% de femmes et 50% de jeunes. Ces infrastructures joueront un rôle important dans la réduction des pertes post-récolte et l'amélioration de la qualité des produits, ainsi qu'à un meilleur accès des petits exploitants aux marchés et au financement. Lorsque les conditions seront appropriées, le projet facilitera les systèmes de warrantage pour les OPB de céréales et d'oignons afin qu'ils puissent utiliser les produits en stock comme garantie pour l'accès au crédit.

Tableau 25. Type d'infrastructures post-récolte et de transformation construites en B1

Type de infrastructure	Projet	Nord	Centre-Ouest	Total bénéficiaires
Magasins de stockage de riz	18	6	12	1 080
Petits magasins (60 t)	9	3	6	270
Grand magasins (200 t)	9	3	6	810
Magasins de stockage/conservation d'oignon	18	6	12	1 080
Petits magasins (10 t)	9	3	6	270
Grand magasins (100 t)	9	3	6	810
Unités de transformation du riz	18	6	12	810
Petites unités (3-5 t/jour)	9	3	6	270
Grandes unités (8-10 t/jour)	9	3	6	540

¹³³ Les données recueillies lors d'entretiens avec un certain nombre d'agriculteurs et d'organisations agricoles indiquent qu'en moyenne 50 à 60 % de la production autour des basfonds et périmètres maraîchers sont commercialisés, et bien souvent dans de mauvaises conditions.

Centres de collecte/conditionnement/transformation de produits maraîchers (10 t)	9	3	6	270
Total	63	21	42	4 240

257. *Renforcement des capacités managériales des OPB et OF.* Le suivi technique des OPB et des PC sera assuré par des conseillers en entreprise et marché (CEM). Ces agents, hommes et femmes, auront une bonne expérience pratique en matière de conseil technique et d'appui aux OPB et PC. L'équipe de CEM représentera le mécanisme central du projet pour assurer un soutien intégré, complet et harmonisé dans la mise en œuvre des partenariats commerciaux. Les CEM recevront une formation spécialisée sur le développement des chaînes de valeur, des partenariats public-privé (alliance productives), la gestion de l'entreprise, l'entrepreneuriat et les marchés agricoles afin qu'ils soient en mesure de fournir des conseils pertinents et innovants aux OPB, à leurs membres et aux partenaires privés, et qu'ils puissent superviser la mise en œuvre des PC. Plus spécifiquement, les CEM effectueront les tâches suivantes :

- Faciliter les sessions de renforcement des capacités des membres des OPB et des entreprises privées participant aux PC soutenus par le projet ;
- Soutenir la sélection des prestataires de services de développement d'entreprises (PSDE) à l'échelle de la commune et développer un plan de travail à inclure dans leurs termes de référence ;
- Collaborer avec le PSDE pour la planification et la mise en œuvre du cycle d'activités de chaque PC ;
- Suivre le travail des PSDE au niveau communal et assurer la coordination avec d'autres CEM pour l'échange d'expériences ;
- Effectuer des visites individuelles aux OPB et aux partenaires privés confrontés à des problèmes particuliers ;
- Soutenir l'organisation de visites d'échange, de foires de promotion et de réunions B2B en collaboration avec les agents qui soutiennent les activités de production et les CEM dans d'autres provinces.
- Le projet comptera 8 CEM (quatre par région) qui soutiendront les activités du projet liées à la commercialisation, à la transformation et à l'accès au marché et au financement. En plus de l'appui à la mise en œuvre des PC, les CEM joueront également un rôle important dans la promotion des activités entrepreneuriales ciblant les MER.

258. Les OPB sont massivement présentes dans tous les domaines des systèmes agricoles au Burkina Faso, bien que le niveau de capacité organisationnelle, technique et d'investissement de ces OPB varie largement en fonction de la filière, de la région, et des types d'activités qu'elles réalisent. Pour améliorer la productivité dans la composante A et à accroître la commercialisation et la transformation des produits agricoles dans la composante B, la stratégie du projet dépendra largement de l'existence d'OPB solides. Ainsi, dès le départ, le projet réalisera une cartographie approfondie des OPB dans les communes cibles, évaluera leurs capacités et les types de soutien dont elles ont besoin. Sur la base des résultats de cette évaluation, le projet mettra en œuvre un programme de formation afin de préparer les OPB à mieux utiliser les ressources que le projet leur fournira et à améliorer la prestation de services à leurs membres.

259. Le programme de formation sera pratique et axé sur les aspects de gestion, d'organisation et opérationnels de leurs actions, avec des sujets tels que : la comptabilité, la gestion d'entreprise, le financement, l'agrégation et la commercialisation des produits, la gestion des risques, la négociation, etc. Ce renforcement des capacités ciblera les OPB et leurs OF engagés dans le travail infrastructurel des composantes A1 et B1 ainsi que dans les partenariats commerciaux et les microentreprises rurales (MER) promus par le projet, mais pas exclusivement.

260. *Financement des partenariats commerciaux (PC).* La promotion des partenariats commerciaux – PC (partenariats public-privé – PPP ; alliances productives) s'appuiera sur les réalisations et les leçons tirées des expériences existantes au Burkina Faso (projet PACTE de l'AFD; PAPSA du Banque Mondiale) et dans d'autres pays de la région. Le partenariat commercial est un outil éprouvé, efficace, flexible et adaptable pour permettre aux organisations de producteurs (OPB) d'atteindre leurs objectifs d'investissement et de commercialisation dans les chaînes de valeur agricoles. Il s'agit d'une réponse structurée pour les organisations de producteurs bien établies et/ou défavorisées (petits

exploitants, femmes, jeunes). Elle se concentre sur les services de vulgarisation, le transfert de technologie et la gestion d'entreprise, en générant des capacités au sein des OP et en s'adaptant aux besoins commerciaux spécifiques de chaque OP.

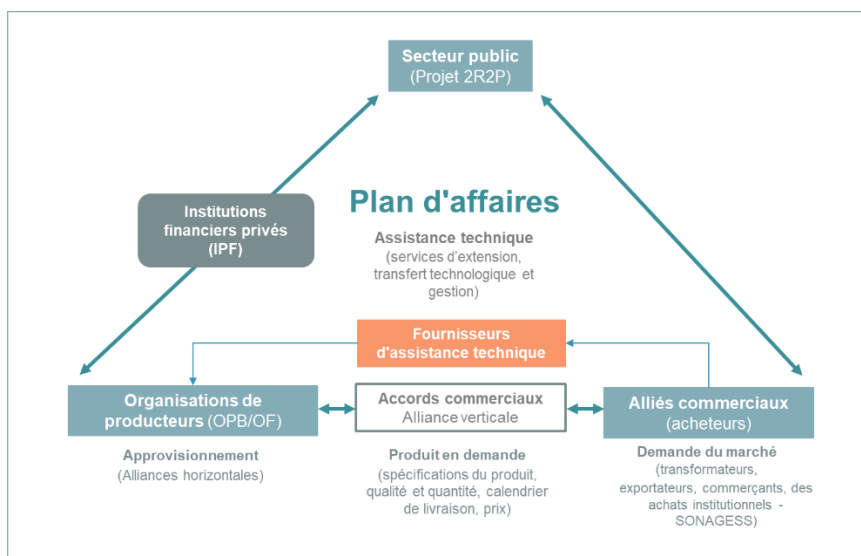
261. L'approche du PC du projet encourage le développement de deux types d'alliances. Tout d'abord, les alliances horizontales (offre) qui cherchent à augmenter la performance de l'action collective (économies d'échelle) sous la forme d'organisations de producteurs à vocation commerciale (OPB). Le projet facilitera la formalisation de ces organisations en vue de la création de partenariats commerciaux significatifs. Une attention particulière sera accordée à la promotion de la participation des femmes et des jeunes dans ces OPB. Deuxièmement, les alliances verticales, qui visent à renforcer les relations entre les organisations de producteurs et les acheteurs qualifiés (demande). Ces alliances présentent des avantages majeurs pour les producteurs et les acheteurs, notamment : une plus grande stabilité des prix, des ventes assurées, ainsi que des améliorations de la qualité des produits et donc des revenus. En outre, les producteurs apprécient la possibilité d'obtenir une assistance technique et d'améliorer leur pouvoir de négociation. Pour les acheteurs, les avantages comprennent un accès sûr à des produits d'une qualité élevée et constante, qui répondent aux normes de leurs marchés.

262. Les acteurs du privé éligibles dans les PC pour des financements du projet devront répondre aux critères suivants : (i) être une entreprise légalement constituée tenant une comptabilité régulière ; (ii) exercer son activité dans la zone d'intervention du projet ; (iii) avoir un effectif d'au moins 5 employés, disposer d'un capital social d'au moins 1 million de francs Cfa ou d'un montant total d'investissements supérieur à 5 millions de francs Cfa.

263. Conformément à l'approche territoriale du projet et aux plans de consolidation et de résilience, le projet mettra davantage l'accent sur le développement des PC dans le Centre-Ouest, où les conditions de sécurité et les risques pour ce type d'investissements sont moindres. Comme le montre le tableau 3 ci-dessous, 20 PC seront créés dans le Centre-Ouest. Cependant, le projet évaluera les communes et les OPB du Nord qui peuvent bénéficier de ces partenariats commerciaux. Au total, 10 PC seront réalisés dans le Nord.

264. Les types de PC financés par le projet dépendront également des conditions qui prévalent dans les deux régions. Dans la région du nord, où la disponibilité des denrées alimentaires est une question importante, le projet soutiendra les PC qui sont plus susceptibles de contribuer à une plus grande disponibilité des produits dans la région, tels que les investissements visant à réduire les pertes et à augmenter la production, les installations de transformation qui peuvent demander des produits d'autres régions mais qui se concentrent sur les produits consommés localement, etc.

Figure 6. Schéma des partenariats commerciaux (PC/PPP)



265. La stratégie de PC du projet RESI-2P impliquera trois acteurs principaux : un groupe de petits producteurs (OPB), un ou plusieurs acheteurs et le secteur public. Dans le cadre des efforts déployés par le projet pour faciliter l'accès des OP au financement, des acteurs privés seront partie prenante

aux partenariats commerciaux. Chacun de ces acteurs jouera le rôle suivant et bénéficiera du partenariat:

- a) *Organisations de producteurs (OP – l'offre)* : ils sont un acteur clé garantissant en temps voulu la production de produits de qualité demandés par le marché. Les OP bénéficient grandement de la diversification des options de commercialisation et de l'augmentation du pouvoir de négociation, d'un meilleur accès à la formation et à l'assistance technique, de l'amélioration des systèmes de production sur la base de partenariats réalisables et viables ("*business incentives*"), de l'augmentation de la qualité et de la valeur ajoutée des produits (prix plus justes), et d'un meilleur accès au financement et aux marchés;
- b) *Alliés commerciaux (acheteurs – la demande)* : ils représentent une demande garantie pour les OP, et en même temps sont capables de s'approvisionner en produits répondant aux exigences de marchés spécifiques en termes de qualité, de quantité, de volume, de périodicité, etc.;
- c) *Secteur public (MARAH/ RESI-2P)* : il est indispensable de lutter contre les externalités négatives, notamment l'impossibilité d'accéder au financement commercial, la faiblesse du positionnement dans les maillons de la chaîne et la limitation de la technification, de la diversification et de la valeur ajoutée dans la production ;
- d) *Institutions financières privé (IFP)*: ils sont essentiels pour combler les insuffisances en matière d'investissement. Ils bénéficient également de l'engagement dans le prêt de plans d'affaires financièrement viables, de l'appui technique fourni dans le processus de crédit et du partage des risques (tout le monde contribue financièrement, tout le monde prend des risques et tout le monde gagne).

Processus de sélection et mise œuvre des PC

266. Le projet RESI-2P mettra en œuvre les PC en deux phases principales consécutives :

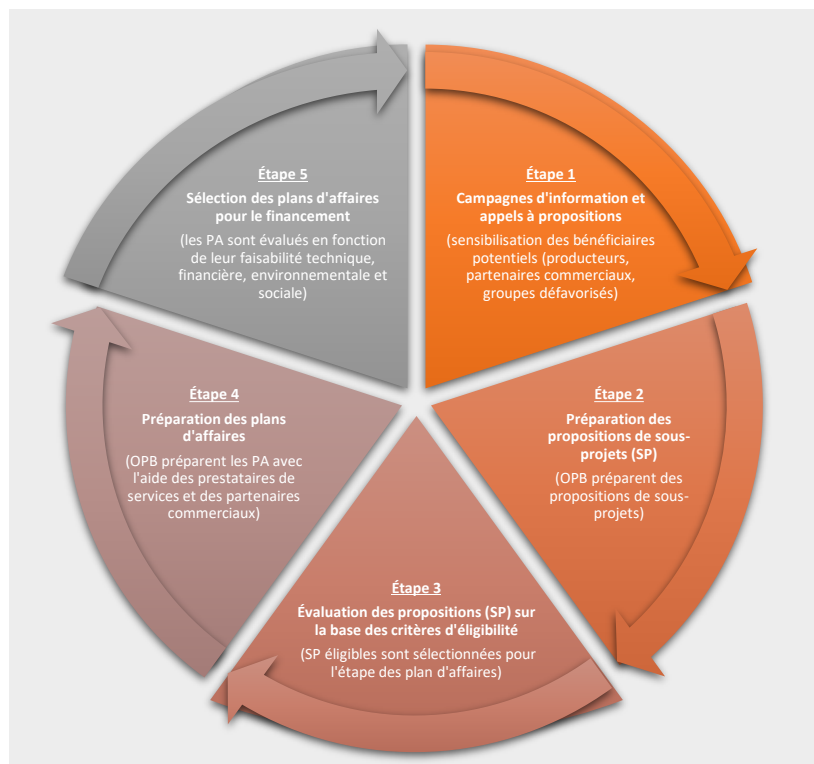
267. **Phase 1 : Assistance à la préparation des plans d'affaires** : Cette étape vise à : (i) promouvoir une compréhension de la couverture et des objectifs du projet à travers la sensibilisation des parties prenantes et des bénéficiaires potentiels ; (ii) identifier les opportunités commerciales potentielles (notes conceptuelles) ; et (iii) préparer des plans d'affaires complets pour les propositions sélectionnées (Figure 3)¹³⁴. Dans cette phase, le projet soutiendra les parties de PC en finançant les coûts des services consultants et des non-consultants, la formation, et les coûts de mise en œuvre des activités de préinvestissement telles que :

- *Organisation d'événements de mise en réseau*, tels que des tables rondes sur les entreprises et des ateliers locaux;
- *Formation de tous les bénéficiaires potentiels intéressés* sur les méthodologies permettant d'identifier les opportunités et de préparer des propositions commerciales adéquates ;
- *Publication de l'appel à propositions* établissant la base du processus concurrentiel ;
- *Évaluation des propositions d'entreprises* et sélection de celles qui seront transformées en plans d'affaires;
- *Préparation des plans d'affaires*. Ces activités impliquent une assistance technique aux OPB et aux partenaire privé pour transformer les propositions sélectionnées en plans d'affaires bancables;
- *Approbaton des plans d'affaires*.

268. Les plans d'affaires seront élaborés par les acheteurs potentiels (allié commercial) en collaboration avec les OPB, et avec le soutien des fournisseurs de services techniques et des institutions financiers privés dans les cas où le financement sera disponible pour les partenaires du PC. Les PA sont éligibles au soutien du projet sur une base compétitive. Ils peuvent inclure des investissements et des dépenses opérationnelles, ainsi qu'une assistance technique spécialisée.

¹³⁴ Les plans d'affaires sont proposés au format RuralInvest

Figure 7. Étapes du processus de sélection des plans d'affaires



269. **Phase 2: Mise en œuvre des plans d'affaires:** Dans cette phase, le projet fournira des subventions de contrepartie pour cofinancer la mise en œuvre de plans d'affaires techniquement réalisables, financièrement viables, socialement et écologiquement responsables, qui, une fois mis en œuvre, contribueront à fournir aux acheteurs des quantités suffisantes de produits de qualité, de manière régulière et en temps voulu. Comme indiqué plus en détail ci-dessous, le projet contribuera à hauteur de 80% du coût de l'investissement total des OPB et de 30% de l'investissement total des partenaires commerciaux. Au total, la contribution du projet représentera environ 50% de l'investissement total des partenaires privés.

Types de partenariats commerciaux et structure de financement

270. Les investissements par chaque PC seront financés au moyen de subventions apportées par le projet, qui seront complétées par les OPB et par l'acheteur (partenaire commercial). Ces subventions de contrepartie sont justifiées par les externalités positives générées par les investissements et par le fait que le financement commercial n'est pas toujours disponible pour les petits exploitants ruraux dans la zone du projet. L'accord de cofinancement promu par le projet (pourcentage minimum de cofinancement de la part des partenaires) sera essentiel pour promouvoir une plus grande appropriation des investissements soutenus, et assurer un meilleur partage des risques entre les parties. Un financement supplémentaire, sous forme de crédit, de la part d'institutions financières privées sera également facilité afin de faciliter la capacité des parties (en particulier les partenaires commerciaux) à mobiliser les ressources nécessaires pour leur part de l'investissement¹³⁵.

271. Le projet soutiendra au total 40 PC, 30 comme détaillé ci-dessous et 10 autres mis en œuvre dans le cadre de l'infrastructure de post-récolte et de transformation financée dans le cadre de la sous-composante B1. Le projet soutiendra des co-investissements d'un montant moyen de 30 millions de francs CFA, en considérant une contribution totale du projet de 50 % de l'investissement total. La contribution du projet financera environ 80% (12 millions de francs CFA) de l'investissement requis pour les OPB et 30% (18 millions de francs CFA) des investissements de l'allié commercial (CP).

¹³⁵ Voir section B3 sur la facilitation de l'accès au financement

Tableau 26. Types de PC et structure de financement

Type d'investissement	Nombre de partenariats financés \a	Nombre de bénéficiaires \b	Investissement total par partenariat (K.FCFA)	Contribution par partenariat (K.FCFA)		
				Contribution du projet	Contribution de l'allié commercial (AC)	Contribution de l'OPB
Nord						
PC - PFNL	2	100	30	15	12.6	2.4
PC - maraichères & oignons	2	100	30	15	12.6	2.4
PC - céréales	2	100	30	15	12.6	2.4
PC - tubercules	2	100	30	15	12.6	2.4
PC - aviculture	2	100	30	15	12.6	2.4
Sous-total	10	500				
Centre-Ouest						
PC - PFNL	4	200	30	15	12.6	2.4
PC - maraichères & oignons	4	200	30	15	12.6	2.4
PC - céréales	4	200	30	15	12.6	2.4
PC - tubercules	4	200	30	15	12.6	2.4
PC - aviculture	4	200	30	15	12.6	2.4
Sous-total	20	1 000				
Total	30	1 500				

Critères de sélection des plans d'affaires des partenariats commerciaux

272. Les plans d'affaires seront examinés et approuvés par un comité d'évaluation (CE) sur la base de la méthodologie décrite dans les termes de référence des partenariats commerciaux. La coordination nationale du projet transmet au CE les dossiers de plans d'affaires (PA) soumis par le responsable de la mise en œuvre (Expert agrobusiness et entrepreneuriat rural) afin de lancer le processus de qualification. Le CE disposera d'un nombre limité de jours pour examiner et noter les PA. Les critères d'évaluation des plans d'affaires couvriront les aspects liés à la faisabilité technique et commerciale, aux aspects environnementaux, financiers et juridiques, ainsi qu'aux aspects socio-économiques et d'inclusion. Les principaux critères sont les suivants :

- Le plan d'affaires s'inscrit bien dans les objectifs du plan de résilience
- Les objectifs et les indicateurs du plan d'affaires sont : cohérents, mesurables et réalisables
- Le PA identifie les risques et propose des mesures d'atténuation cohérentes
- Le PA identifie clairement le marché pour le(s) produit(s) ou service(s)
- Le plan d'affaires décrit les processus de production primaires et actuels et les changements proposés, y compris les innovations technologiques à mettre en œuvre
- Le PA décrit les actions prévues pour améliorer la qualité des produits offerts
- Il tient compte des mécanismes d'inclusion et de promotion de la participation des jeunes et des femmes
- Le PA comprend des indicateurs sociaux réalisables, mesurables et cohérents
- Le PA comprend un plan de gestion environnementale réalisable
- Les investissements sont cohérents avec l'activité proposée et les index financiers indiquent la viabilité financière du plan d'entreprise
- Les formalités juridiques nécessaires à l'exploitation de l'OPB dans un cadre légal sont réalisables à court terme

Prestataires de services de développement des entreprises

273. Le projet utilisera les PSDE pour la fourniture d'une assistance technique et entrepreneuriale. Il s'agit d'entreprises privées, d'ONG, de fondations et d'autres entités privées présentes dans la zone d'influence du projet, qui, par le biais de relations contractuelles avec le projet, fournissent des services de conseil technique et commercial aux OPB et aux alliés commerciaux (AC) pour la formulation et la mise en œuvre de plans d'affaires. À cette fin, les PSDE sont recrutés par le projet sur la base de termes de référence qui incluent les aspects suivants :

- Expérience dans les domaines techniques requis par le projet, tels que la production agricole, les marchés et la commercialisation, la finance, les questions sociales (genre, jeunesse rurale), l'environnement, les chaînes de valeur, l'agro-industrie, etc.

- Expérience du travail lié à la formulation et aux conseils techniques pour la mise en œuvre de plans d'affaires, l'établissement de liens entre les OPB et les producteurs membres et les programmes d'alliance productive, la facilitation de l'accès au financement pour les OPB et les producteurs, l'établissement de liens et la facilitation de l'accès aux marchés pour les OPR et les producteurs, etc.
- Expérience au niveau du personnel technique du travail lié à la consultance en matière de gestion d'entreprise, de marketing, d'évaluation de projet, d'environnement dans les projets, d'aspects sociaux (genre, jeunesse rurale et peuples indigènes), et de valeur ajoutée et de transformation des produits agricoles ;
- Capacité financière basée sur une évaluation des indicateurs financiers de base (compte de résultat et bilan) pour les deux dernières années.

274. *Promotion du numérique.* Le projet va faciliter la culture et l'adoption du numérique auprès des CEM, les conseillers agricoles du composant A, des petits exploitants agricoles, des femmes et des jeunes. Le digital est un atout certain de mise en réseau entre les acteurs et de facilitation de l'accès et la mise en marché des produits des agriculteurs. Comme les activités de numérisation ont le potentiel d'améliorer l'accès à l'information et l'extension, même dans les endroits reculés où l'accès est difficile et la sécurité précaire, ces activités seront menées avec la même intensité dans les deux régions. Pour faciliter cette adoption et la mise en pratique effective des services numériques développés par le MARAH en partenariat avec le secteur privé, les activités suivantes seront mises en œuvre dans le cadre du composant B :

- *Production de contenus liés au système d'information de marché :* Le projet appuiera le MARAH dans la mise à jour des informations et la production de contenus sur les marchés agricoles en langues nationales ainsi que l'ajout de nouvelles filières agricoles identifiées non pris en compte dans le SIM existant. Ces activités seront menées avec les départements du MARAH au niveau national, mais en collaboration avec les départements décentralisés au niveau des deux régions afin de garantir un contenu spécifique au contexte ;
- *Campagne de communication radio de sensibilisation et d'information sur les services e-agricole pour l'accès au marché:* Il s'agira de faire de la production de spots radio sur les services digitaux existants, leur fonctionnement, leur accessibilité, leur importance et bénéfique pour le producteur. Des émissions radios sur l'impact de l'usage des services numériques seront également réalisées en invitant des agriculteurs dans la zone nord et centre ouest ayant déjà une expérience et opportunités de marché grâce au numérique. Ce partage d'expériences permettra de créer et d'installer la confiance autour de l'usage des outils numériques et d'inciter à l'adoption de ces outils. La production et réalisation de mini sketches en langues nationales sur les différents cas d'usage du numérique dans l'accès au marché agricole seront diffusés pour de manière efficace sensibiliser les bénéficiaires.
- *Sensibilisation et formation sur l'accès à l'information sur le prix des produits sur le marché, les intrants agricoles et les opportunités de nouveaux marchés avec un circuit court :* Le projet va tout d'abord renforcer la capacité des CEM et les conseillers agricoles du composant A sur l'existence des plateformes afin qu'ils puissent à long terme aussi transmettre les bonnes pratiques d'usage aux bénéficiaires. Les bénéficiaires seront par la suite sensibilisés et former sur l'existence et l'usage des plateformes de système d'information de marché agricole et les opportunités de mise en marché de leurs produits à travers des cas pratiques et de réussite de transactions commerciales via l'usage du numérique. Les CEM feront le suivi et l'assistance des bénéficiaires à l'issue de la formation pour assurer l'usage effectif des services.
- *Mise en relation, accompagnement et appui à la contractualisation avec les boutiques alternatives spécialisées dans les produits locaux, les supermarchés et plateformes de e-commerce ou commerce social existants :* Le projet fera l'identification et le recensement des acteurs du secteur privé évoluant dans la filière agricole et ayant pour objectif principal la commercialisation de produits agricoles afin de faire une mise en relation avec les bénéficiaires. Le projet pourra ainsi appuyer l'accompagnement à l'inscription et au référencement des producteurs auprès des plateformes existantes et présentant un intérêt mutuel à la contractualisation.
- *Création de contenus digitaux de promotion des produits des femmes transformatrices :* Afin de valoriser, promouvoir et mettre en exergue les produits des femmes transformatrices, des capsules vidéo sur les produits locaux seront créées et diffusées dans des canaux digitaux afin de leur donner plus de visibilité et d'opportunités de marché. La campagne de marketing

digital et de communication des produits des groupements de femmes et des jeunes tournera autour de ces vidéos avec un engagement des consommateurs et opérateurs de marché. Cette création de contenus est une activité qui soutiendra le travail de mise aux normes des produits en rapport avec l'identité visuelle, la charte graphique, l'étiquetage et emballage de qualité qui se fera en amont pour l'appui à la mise en marché des produits des groupements de femmes transformatrices.

B2. Promotion d'initiatives entrepreneuriales

275. Le projet RESI-2P favorisera l'intégration des femmes rurales, des jeunes et des personnes handicapées dans les filières soutenues, sous la forme de microentreprises rurales (MER). Les MER sont définies comme une activité économique, formelle et déclarée, qui s'inscrit dans une logique de marché pour assurer sa pérennité. Le concept se distingue de l'activité génératrice de revenus (AGR) car dans le cas d'une MER, l'entreprise est l'activité principale des jeunes ou des femmes et elle leur procure l'essentiel de leurs revenus. L'entrepreneur y consacre la majeure partie de son temps et en fait son projet professionnel à moyen et long terme. L'entrepreneur y consacre la majeure partie de son temps et en fait son projet professionnel à moyen et long terme.¹³⁶

276. L'objectif du projet est de lancer et de développer les MER qui génèrent des bénéfices monétaires pour leurs investisseurs et créent des emplois salariés. L'idée est de les faire évoluer vers une entreprise qui augmente durablement leurs performances en termes d'accès au marché, de maîtrise des coûts, de perspectives, etc. Les MER sont appelées à jouer un rôle déterminant dans le fonctionnement des filières ciblées et à créer de la valeur économique pour leurs acteurs tout au long de la filière. Le projet encouragera les MER individuels et collectifs gérés par des femmes et des jeunes. Considérant l'importance de ces activités entrepreneuriales pour les moyens de subsistance de la population vulnérable, le projet promouvra les MER à travers les deux régions en suivant les plans de consolidation et de résilience dans le Nord, et les plans directeurs de résilience dans le centre-ouest.

277. Le projet favorisera la formation de 1 500 MER individuels et 150 MER collectifs dans les secteurs cibles, la moitié des MER se trouvant dans le Nord et l'autre moitié dans le centre-ouest.¹³⁷ Le projet soutiendra les MER qui s'engagent dans une variété d'initiatives qui se rapportent aux opérations de la chaîne de valeur, comprenant (a) **développement d'une production commerciale**; (b) la **fourniture de services** aux acteurs de la chaîne de valeur (transport, location d'équipement, production de bio-intrants, production de semences, etc.) ; (c) la **transformation** des produits agricoles (PFNL, riz étuvé, chips de patate douce, etc.); (d) et la **commercialisation** (collecteurs, agrégateurs de matières premières agricoles, etc.).

278. Le projet s'appuiera sur les dispositifs nationaux existants pour assurer l'accompagnement et le suivi de la trajectoire des promoteurs depuis l'idée de projet jusqu'à la préparation des plans d'affaires et celle du suivi post-financement. L'expérience du projet PAFA-4R en cours montre qu'on assure plus d'efficacité quand le dispositif opérationnel d'accompagnement est basé sur des prestataires privés locaux ou des Centres de Business Coaching reliés au projet par des contrats d'objectifs et de performance annuels. Le projet formalisera des partenariats stratégiques avec des opérateurs et structures actifs dans l'accompagnement et le suivi des microentreprises rurales. Le projet développera une collaboration avec la DGPER (DDEA, DPEFA) et ses unités décentralisées pour appuyer sa stratégie de promotion de l'entrepreneuriat.

a. Services d'appui aux activités entrepreneuriales

279. **Dispositif de formation et d'incubation.** Le projet utilisera un processus d'incubation adapté au contexte des deux régions et à la capacité des entités publiques et privées existantes qui soutiennent le développement de l'entrepreneuriat dans le pays. Ce processus se caractérise par (a) un accompagnement à long terme pour fournir tous les éléments nécessaires à la conception et à la maturation du projet des MER ; (b) un processus qui conduit au développement d'un projet formalisé sous la forme d'un plan d'affaires ; (c) l'accès au financement pour le démarrage des activités ; et (d) un soutien consultatif post-investissement pour assurer un décollage réussi. Le processus

¹³⁶ L'approche des MER adoptée dans le projet a été développée au Burkina Faso par les projets FIDA (PAMER et PASPRU) en partenariat avec la Maison de l'entrepreneur du Burkina Faso (MEBF) depuis 2003. Le concept a été validé à plusieurs occasions et les rapports sont disponibles. La MEBF est un partenaire stratégique du FIDA dans ce domaine et une référence dans le pays.

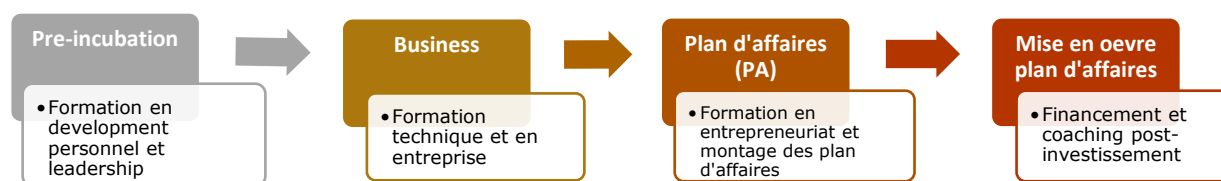
¹³⁷ Le nombre moyen de membres dans les MER collectifs est de 10 personnes. Ainsi, le nombre total de femmes et de jeunes bénéficiant des MER collectifs est de 1500.

d'incubation se déroulera en trois phases consécutives pour les femmes, les jeunes et les entrepreneurs HCP :

- Une formation technique, pour l'apprentissage ou l'approfondissement des connaissances métiers;
- Une formation en entrepreneuriat, en deux parties, qui cherche :
 - D'une part, à promouvoir un esprit d'entreprise (autonomie, développement personnel, leadership, etc.) afin que le jeune soit en situation de prendre des décisions sur son parcours professionnel, et;
 - D'autre part, à donner des outils de gestion (comptabilité, calcul de rentabilité, etc.) et des notions de stratégie (concurrence, marchés, identification et gestion des risques, diversification, etc.) pour développer une microentreprise.
- Un coaching, qui est un accompagnement perlé au cours des premiers mois de lancement de l'activité.

280. Dans le cadre du projet RESI-2P, le processus de formation et d'incubation des MER se déroule selon la séquence décrite dans la figure 4 ci-dessous. Ce processus impliquera les trois composantes principales suivantes qui mèneront les MER d'une phase de préinvestissement à une phase de post-investissement et consolidation: (i) le développement de l'offre de services pour soutenir le développement des MER ; (ii) la professionnalisation des MER avec un soutien particulier fourni par le prestataire de services de développement des entreprises ; et (iii) le financement des MER.

Figure 8. Étapes du processus de sélection des sous-projets d'investissement



281. **Développement de l'offre de services pour les MER.** Les projets PAPFA et PAFA-4R ont promu les MER avec l'appui des Centres de ressources en services à l'entreprise (CREER) présents ou établis par le projet dans chacune des provinces ciblées. Les CREER sont des sociétés de services locales qui fournissent un appui aux MER dans trois domaines : (i) la préparation de plans d'affaires et l'accès au financement communautaire ; (ii) la formation technique et en gestion ; et (iii) l'accompagnement et l'information sur les marchés et les technologies. La demande d'appui d'un MER au CREER est souvent initiée par le MER, mais dans certains cas, les CREER sont encouragés à s'impliquer dans l'identification des porteurs de projets. Toutefois, ces CREER ne sont souvent pas encore établis dans toutes les provinces, et le projet devrait mobiliser des opérateurs d'appui aux entreprises (OAE) capables de rendre les services, en particulier dans le Centre-Ouest, afin qu'ils puissent soutenir le travail avec les MER.¹³⁸

282. Dès le départ, RESI-2P effectuera en collaboration avec les entités qui soutiennent les activités d'entrepreneuriat dans le pays une évaluation de la présence et des capacités des organismes qu'appuient les MER dans les provinces et les communes ciblées, y compris les CREER.¹³⁹ Sur la base de ce diagnostic, le projet affinera ensuite sa stratégie d'appui à la sensibilisation et à l'incubation afin d'assurer un soutien durable et efficace aux MER.

283. Le projet assurera un processus complet d'identification, de sélection et de formation des opérateurs afin qu'ils soient aptes à fournir une assistance technique aux MER dans les huit provinces ciblées par le projet. Les conseillers et les experts qui ont travaillé avec d'autres projets dans les deux régions pourraient être recrutés pour soutenir les activités du projet car ils sont déjà formés à l'entrepreneuriat rural et connaissent les réalités et les opportunités locales pour le développement des MER.

¹³⁸ Le concept du CREER a été développé au Burkina Faso par la Maison de l'entreprise en collaboration avec les projets FIDA depuis 2003. Le concept a été validé à plusieurs occasions et les rapports sont disponibles, notamment l'Évaluation de la Stratégie et du Programme de Pays (ESPP) du FIDA de 2018.

¹³⁹ La Maison de l'entrepreneur du Burkina Faso (MEBF) est l'une des entités pouvant contribuer à cette évaluation

284. Dans le cadre des activités de développement des services du projet, les étapes suivantes seront mises en œuvre pour s'assurer que les opérateurs sont opérationnels pour appuyer les MER dans toutes les provinces : (i) diagnostic des opérateurs d'appui aux entreprises (OEA) existants dans les provinces à l'aide d'une matrice multicritères ; (ii) identification des sites qui nécessiteront l'appui des OEA en fonction du paysage institutionnel, du développement des filières ciblées et de la concentration des MER ; et (iii) renforcement et opérationnalisation des OEA (développement de plans de développement, assistance aux OEA dans la collecte et le traitement des données, etc.).

285. Une formation standard sur le conseil aux entreprises sera dispensée aux OEA soutenant les MER, notamment : (i) l'approche et généralités sur les Services d'appui aux micro et petites entreprises ; (ii) l'ingénierie en matière de conseil ; et (iii) la formation de formateurs en élaboration de plan d'affaires. Des formations spécifiques en lien avec les services à prester par les OEA aux MER pourront éventuellement leur être dispensées : diagnostic de filière et d'entreprise, mise en place de comptabilité simplifiée, élaboration de dossiers de recherche de financement, marketing, commercialisation, etc.

286. Afin d'assurer un supérieur suivi et une évaluation des contributions des opérateurs qui appui aux MER, le projet conduira une évaluation annuelle sous forme d'atelier bilan réunissant la DGPER, le team du projet RESI-2P, des OEA et des représentants des MER. Elle permettra de faire le point de la mise en œuvre du contrat d'objectif, d'identifier les acquis, les insuffisances et les difficultés et de formuler des recommandations dans un objectif d'amélioration des modalités d'exécution et de l'offre des services.

b. Renforcement des MER et développement commercial

287. **Identification et sélection des bénéficiaires.** Le projet cible les femmes et les jeunes économiquement vulnérables, ainsi que les personnes HCP et les PDI à la recherche d'une source de revenus stable et décente. Ces personnes se caractérisent par des lacunes en matière de connaissances et de compétences, une expérience souvent faible des activités commerciales et un accès limité à l'information, aux marchés, au financement et aux possibilités de renforcement des capacités. Pour encourager l'esprit d'entreprise de ces groupes cibles, le projet RESI-2P cherchera à sélectionner différents types de profils en fonction du lien dans lequel le programme professionnel envisagé est situé.

Tableau 27. Profils génériques pour l'identification des MER à différents stades de développement

Maillon de CV	Profils des femmes, jeunes et HCP ciblés	Principaux critères d'éligibilité
Production	Les femmes rurales, les jeunes et les personnes HCP actives dans les zones de projet et/ou dans les filières prioritaires qui ont atteint le stade de l'autosuffisance et qui génèrent des excédents commercialisables.	Distinction à partir d'un critère principal relatif au niveau de production et performance.
Transformation	MER en création : F/J/HCP au chômage ou actifs dans l'exploitation familiale ou d'autres activités informelles, ayant un faible niveau d'éducation, mais qui savent lire, écrire et compter sans difficulté.	Critère principal de niveau d'éducation et d'expérience
	MER en développement : F/J/HCP qui ont été formés et ont commencé leur activité, et qui veulent la développer parce que le potentiel existe. Les MER existants mais non issus de projets antérieurs peuvent également être soutenus au cas par cas.	Critère principal du niveau d'expérience et du potentiel de développement de l'entreprise
Commercialisation	MER en création : F/J/HCP au chômage ou actifs dans l'exploitation familiale ou d'autres activités informelles, ayant un faible niveau d'éducation, mais qui savent lire, écrire et compter sans difficulté.	Critère principal de niveau d'éducation et d'expérience
	MER en développement : F/J/HCP qui ont été formés et ont commencé leur activité, et qui veulent la développer parce que le potentiel existe. Les MER existants mais non issus de projets antérieurs peuvent également être soutenus au cas par cas.	Critère principal du niveau d'expérience et du potentiel de développement de l'entreprise

288. L'identification des candidats éligibles se fera à travers la sensibilisation des communautés dans les deux régions ciblées. Au cours du processus de sélection, des critères supplémentaires seront appliqués pour identifier les femmes, les jeunes et les personnes HCP et les PDI qui seront admises au processus de formation et d'incubation en fonction de leur profil et du type de projet qu'ils souhaitent développer. Certains de ces critères comprennent : le niveau d'expérience, la motivation et le projet de vie personnel, l'accès à certains facteurs de production, ou certaines capacités techniques en fonction de la complexité de leur projet d'investissement. Lorsqu'il travaille avec des jeunes, le projet RESI-2P veillera à utiliser des critères appropriés pour cibler les jeunes femmes, notamment en choisissant des critères qui n'ont pas d'effet d'exclusion sur les femmes, par exemple une exigence de maîtrise technique.

289. Professionnalisation des MER par le prestataire des services. La phase de professionnalisation des MER individuelles et collectives vise à appuyer des MER en les accompagnants dans leur développement à partir de leurs plans d'affaires. La professionnalisation pourra inclure les piliers suivants : (i) la formation en conduite d'entreprise et comptabilité, (ii) l'organisation du travail sur la base du plan d'affaires, (iii) les processus de production et la gestion technique des équipements, (iv) le suivi sanitaire et la qualité, (v) la maîtrise des circuits et la saisonnalité des approvisionnements, (vi) la gestion des stocks, (vii) la constitution et la gestion des fonds déroulement. L'appui se fera en réponse à la demande spécifique de chaque MER. Ces MER seront encouragées à adopter des technologies novatrices, utilisatrices d'énergies renouvelables, et l'énergie solaire.

290. Le projet s'appuiera sur les structures existantes pour participer au processus d'approbation des plans d'affaires et apportera les améliorations nécessaires pour renforcer leur contribution au processus. Les plans d'affaires seront soumis aux Comités provinciales de sélection (CPS) et des Commissions d'approbation régionales (CAP) déjà utilisés par le PROFIL, le PASPRU, le PAFASP et d'autres intervenants dans toutes les provinces et régions du Burkina Faso. Les CPS et les CAP garantissent transparence et équité dans le processus de sélection des plans d'affaires à financer.

291. L'appui aux MER devra s'inscrire dans une approche de filière. Les initiatives privées en post-récolte devront en effet avoir une rationalité financière, en lien avec les besoins et les contraintes spécifiques à la filière, afin d'optimiser leurs chances de succès. Les OEA seront formées sur l'approche chaîne de valeur et les caractéristiques économiques des filières ciblées. Ils seront ainsi en capacité d'évaluer la pertinence d'un investissement en regard du contexte local de la filière et de conseiller les MER sur le développement de leurs activités.

292. Un encadrement commercial sera assuré par les conseiller en entreprise et marché (CEM) qui travaillera activement à l'identification des cibles et la prospection commerciale, comme un commercial externalisé. Mener en collaboration avec les OPB bénéficiaires, ce travail de prospection permettra de sensibiliser et former en situation les organisations sur la recherche de clients en circuits longs et courts, les techniques de vente et la négociation. Cet appui spécifique sera réservé aux OPB pour des transactions de taille significative afin d'encourager le regroupement et promouvoir une commercialisation collective.

c. Financement des MER

293. En raison de la faiblesse des ressources et de la liquidité des MER, ceux-ci ont souvent des difficultés à financer leurs investissements (extension, renouvellement, modernisation) et leur fonds de roulement. Cet aspect reste le plus délicat en raison des faibles progrès réalisés dans l'approche proposée par le PASPRU et de la faible propension des banques et des IMF à accorder des prêts aux MER. C'est pourquoi l'expérience cumulée du PAMER¹⁴⁰ et du PASPRU¹⁴¹ sera capitalisée et l'approche reformulée dans cette composante.

294. Les investissements par les MER seront financés au moyen de subventions apportées par le projet, qui seront complétées par les MER. L'accord de cofinancement promu par le projet (pourcentage minimum de cofinancement de la part des MER) sera essentiel pour promouvoir une plus grande appropriation des investissements soutenus, et assurer un meilleur partage des risques entre les parties. Un financement supplémentaire de la part d'institutions financières privées sera également facilité afin de faciliter la capacité des MER à mobiliser les ressources nécessaires pour leur part de l'investissement. Le projet encouragera la formation de 1,500 MER individuelles et 150 collectives dans les filières-cibles. Le projet RESI-2P soutiendra des co-investissements d'un montant moyen de 1,25 millions de francs CFA pour les MER individuelles et 6,25 millions de francs CFA. La contribution du projet financera environ 80% du coût total des investissements, ce qui correspond à 1 million CFA pour les MER individuels et 5 millions CFA pour les MER collectifs.

¹⁴⁰ Projet d'appui à la microentreprise rurale (PAMER)

¹⁴¹ Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural

Tableau 28. Types de MER financés et structure de financement

Région (investissement)	Nombre de MER (ou des groupes) financés \ a	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre de jeunes bénéficiaires	Investissement total par MER (ou groupe)	Contribution du projet (80%)	Contribution des MER (20%)
Nord						
Initiatives individuelles	750	300	375	1.25	1	0.25
Initiatives collectives (10 personnes/groupe)	75	300	375	6.25	5	1.25
Sous-total		600	750			
Centre-Ouest						
Initiatives individuelles	750	300	375	1.25	1	0.25
Initiatives collectives (10 personnes/groupe)	75	300	375	6.25	5	1.25
Sous-total		600	750			
Total	1 650	1 200	1 500			

d. Promotion et liens avec le marché

295. Pour promouvoir les activités des MER, faciliter l'accès aux marchés pour leurs produits et encourager la création de nouveaux partenariats et collaborations, le projet organisera des foires agricoles régionales (deux dans chaque région au cours d'années différentes). En fonction de la saisonnalité des produits, le projet organisera des foires qui mettront en avant différents produits en même temps. Les foires présenteront les MER et un certain nombre d'acteurs seront invités, notamment les fournisseurs d'intrants et d'équipements, les agro-transformateurs, les agrégateurs, les acheteurs, les institutions financières, les autorités locales et régionales, etc. Les foires seront organisées dans une commune stratégique de chacune des deux régions. Dans la mesure du possible, le projet organisera des réunions business-to-business (B2B) dans le cadre des foires afin de permettre la création de partenariats potentiels entre acheteurs et producteurs.

B3. Facilitation de l'accès au financement

296. L'accès au marché et le développement de l'entrepreneuriat agropastoral nécessiteront la mobilisation des systèmes financiers alternatifs pour apporter des compléments de ressources nécessaires au financement des initiatives économiques rentables. Dans les deux régions, le projet financera 1 650 initiatives entrepreneuriales et 30 partenariats productifs susceptibles d'être promues à travers un mécanisme de financement à coûts et risques partagés tel que décrit précédemment (tableaux 26 et 28). La contribution du projet sous forme de subvention aux petits producteurs est importante étant donné le niveau d'insécurité plutôt dissuasive pour l'activité financière formelle (banque, systèmes financiers décentralisés), en particulier dans le Nord, et le risque de perte d'actifs ou de décapitalisation pour le groupe-cible. Dans le cadre du projet RESI-2P, le partenariat avec les institutions financières (IF) sera construit à travers UNCDF disposant (i) d'une expertise avérée en matière de mise en œuvre d'instruments financiers spécifiques mais aussi (ii) d'une bonne expérience du contexte burkinabè. Il contribuera à l'identification des institutions financières partenaires, celles qui opèrent sur des segments de marché de proximité, en particulier les institutions de microfinance formelles.

297. Toutefois, ce mécanisme requiert, dans certains cas, la contribution des institutions financière sous forme de crédit. Dans les deux régions, le projet facilitera l'accès au financement à travers l'appui à la digitalisation des produits financiers, la contribution au mécanisme de partage des risques. Le mode opératoire fait intervenir deux processus parallèles : (i) le premier concerne la mobilisation de la subvention accordée par RESI-2P au terme du processus de préparation et de validation du plan d'affaires (tel que précédemment décrit) ; (ii) le deuxième concerne la contribution de l'institution financière partenaire sous forme de crédit, lequel crédit est accordé au terme de l'examen concluant de la demande de crédit formulé par les bénéficiaires concernés. A ces deux instruments (subvention du projet et crédit de l'institution financière) s'ajoutera l'apport personnel du bénéficiaire. Il convient de mentionner que le crédit n'est pas obligatoire si le bénéficiaire dispose d'une contribution suffisante pour compléter la subvention du projet. Dans tous les cas, la subvention du projet n'est décaissée qu'après la mobilisation confirmée de l'apport du bénéficiaire. La relation avec l'institution financière est un préalable indispensable à la mobilisation des ressources. Cette relation sera matérialisée par l'ouverture d'un compte dans l'institution financière partenaire. Ce compte recevra l'ensemble des contributions destinées au financement du plan d'affaires.

298. *Appui à la digitalisation des produits financiers.* Un partenariat est envisagé avec UNCDF pour conduire ce processus dont les principales comprennent : (i) une revue de l'offre des produits financiers et d'identification des gaps de produits dans les filières-cibles ; (ii) un appui à la formation des partenariats stratégiques axés sur la performance avec les institutions financières ; (iii) une mise à jour des manuels de produits financiers et du système d'information de gestion. En outre le projet apportera une contribution aux investissements pour la digitalisation.

299. *Contribution au partage de risques.* Dans le cadre du partenariat qui sera formalisé avec UNCDF, le projet contribuera à la mise en œuvre d'un mécanisme de partage de risques que UNCDF a expérimenté dans d'autres contextes à travers la garantie de portefeuille. Par ailleurs, le projet accompagnera la mise en place d'un dispositif de caution financière pour les OP et groupes de jeunes entrepreneurs ruraux, et à la promotion de la micro-assurance agricole selon le modèle expérimenté par UNCDF.

III.2.4. Appui à la gouvernance des filières

Indicateur	Cible
Produit attendu : La gouvernance des filières-cibles est renforcée	
Nombre de plans de renforcement de la gouvernance mis en œuvre dans les filières ciblées	5

A. Contexte spécifique

300. Etant donné les petites surfaces cultivées par la grande majorité des agriculteurs et les volumes limités de produits qu'ils sont en mesure de commercialiser, les organisations agricoles à tous les niveaux sont essentielles au développement de chaînes de valeur favorables aux pauvres au Burkina Faso. Ces organisations sont présentes dans toutes les chaînes de valeur agricoles du pays. Les directions du MARAH et les structures rattachées telles que la DGPER (DDMPA, DDEA et DPEFA) et la DGFOMR (DOPAIR), qui sont censées jouer un rôle important dans le renforcement de ces organisations (OPB, OF et organisations interprofessionnelles), sont également essentielles. Cependant, il existe une grande hétérogénéité dans les capacités des OP à fournir des services à leurs membres et à les aider à accéder aux marchés des intrants et des produits et au financement. Dans le même temps, la DGFOMR et la DGPER ne parviennent pas à répondre à tous les besoins des OP en matière de renforcement des capacités.

301. Le renforcement des opérations de ces OP nécessite une perspective à long terme, en particulier dans le contexte fragile des zones rurales isolées des régions du nord et du centre-ouest, mais il faut également veiller à combler les lacunes en matière de capacités et de ressources des organismes du MAHAH qui soutiennent les OP. Par conséquent, la stratégie du projet d'appui à la gouvernance des filières comprend renforcement des capacités de ces institutions gouvernementales, et aussi des activités axées sur l'autonomisation des OPB/OF et des organisations professionnelles et interprofessionnelles agricoles, des chambres régionales d'agriculture, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers, qui sont tous des acteurs très importants pour soutenir la réalisation des objectifs du projet.

B. Activités d'appui à la gouvernance des filières

302. Le projet RESI-2P prévoit des activités aux niveaux national et régional pour renforcer la gouvernance des filières cibles. Au niveau national, les activités se concentrent principalement sur l'évaluation de la gouvernance des filières et sur le soutien au renforcement de la structuration et de l'opérationnalisation des interprofessions. Dans les régions, le projet se concentre sur l'évaluation et le renforcement des capacités des organismes régionaux de soutien aux chaînes de valeur, et sur la facilitation du dialogue et des réunions de planification pour les acteurs de la chaîne de valeur avec la participation des collectivités territoriales.

303. *Appui au niveau national,* les activités du projet mettra en œuvre les activités suivantes:

- Analyse de la gouvernance des filières-cibles
- Elaboration des plans renforcement de la gouvernance des filières-cibles
- Appui à la mise en œuvre des plans de gouvernance
- Appui institutionnel à l'élaboration d'une charte et des normes de gouvernance des filières
- Voyages d'échange Sud-Sud sur des modèles de bonne gouvernance des filières

- Formation de la Chambre National d'agriculture (CNA) et DGPR à l'approche du développement de la chaîne de valeur

304. Dans les régions les réalisations envisagées porteront sur

- Mise à jour du fichier des acteurs dans les filières-cibles
- Evaluation des organes régionaux d'animation des filières-cibles et de leur fonctionnement
- Appui aux organismes régionaux pour l'animation des filières-cibles
- Rencontre de coordination régionale intra-filière
- Concertation et dialogue des acteurs avec les collectivités territoriales
- Forum régional sur la gouvernance des filières-cibles
- Formation de la Chambre régionale d'agriculture (CRA) et DGPR régionale à l'approche du développement de la chaîne de valeur

C. Stratégie de sortie et de pérennisation

305. Les modalités de mise en œuvre et les activités de RESI-2P ont été définies dans l'optique de la pérennisation, tant sur le plan social, économique et financier, institutionnel, technique, et sur le plan de l'environnement et du changement climatique. Ces stratégies visent à assurer la durabilité des effets du projet afin que les bénéficiaires puissent à la fois continuer à avoir accès au soutien dont ils peuvent avoir besoin au-delà de la fin du projet et acquérir les compétences nécessaires pour trouver par eux-mêmes des solutions aux défis auxquels ils peuvent être confrontés. Parmi les éléments de durabilité, on peut citer : le renforcement de la capacité de prestation de services par les organismes publics et privés centralisés ; l'amélioration de la gouvernance et des opérations des OP à tous les niveaux (OPB, OF et interprofessions) ; l'augmentation des capacités techniques, de gestion et commerciales des petits exploitants, des femmes, des jeunes et des personnes HCP ; la création de liens verticaux plus forts entre les OP et les partenaires commerciaux ; et l'amélioration de l'accès des OP et des AC aux connaissances, aux marchés et au financement.

306. Pour assurer la viabilité à long terme des PC et des MER, le projet se concentrera sur le renforcement des capacités des bénéficiaires sur une période prolongée, pendant qu'ils grandissent et mûrissent. Il accompagnera également les OP et les AC tout au long de la période de mise en œuvre de leur alliance, au lieu de fournir une injection ponctuelle de ressources. Cela permettra de renforcer les capacités nécessaires pour favoriser l'adaptation aux besoins spécifiques et évolutifs des entreprises et assurer leur survie à long terme. Les PC et les MER travailleront sur un plan de transition vers un financement post-projet afin d'assurer une continuité sans interruption.

Stratégie de sortie et de pérennisation composant B

Résultats clés	Stratégie de sortie	
	Modalités	Mesures de pérennisation
Sous-composante B2.1 Appui à la commercialisation et à la transformation		
Les OPB dans les chaînes de valeur ciblées ont un accès durable à des marchés de plus grande valeur	Renforcement des liens horizontaux et amélioration du fonctionnement et de la capacité d'agrégation des produits	Renforcement des capacités de l'OPB en matière de gouvernance, de gestion et de commercialisation
	Renforcé des liens verticaux gagnant-gagnant avec des commerçants pour la commercialisation des produits	Soutenir le développement de partenariats commerciaux et fournir une capacité d'investissement aux OPB et aux AC
	Accès à l'infrastructure résilient de transformation et de post-récolte	Soutenir les OPB pour investir dans les infrastructures de transformation et de post-récolte
Les petits exploitants agricoles augmentent durablement leur capacité de création de valeur ajoutée dans les chaînes de valeur cibles	Renforcé des liens avec des agri-processeurs pour la commercialisation des produits	Soutenir le développement de partenariats commerciaux et fournir une capacité d'investissement aux OPB et aux AC
	Accès à l'infrastructure résilient de transformation	Soutenir les OPB pour investir dans les infrastructures de transformation
La gouvernance de la chaîne de valeur est renforcée et prête à conduire la croissance de la chaîne de valeur	Renforcer la capacité de planification participative et de mise en œuvre des leaders de la chaîne de valeur	Elaboration et mise en œuvre des plans renforcement de la gouvernance des filières-cibles
	Renforcement des capacités des principales parties prenantes de la chaîne de valeur en matière de gouvernance, de gestion et d'agriculture orientée vers le marché	Formation des OP et OF en matière de gouvernance, de gestion et d'agriculture orientée vers le marché
Sous-composante B2.2 Promotion d'initiatives entrepreneuriales		
Le MER s'engage dans des activités d'investissement axées sur le marché dans les chaînes de valeur du commerce	Professionnalisation des MER en termes de capacité techniques et commerciales pour leur permettre de gérer et d'investir dans la croissance de leur microentreprise.	Renforcement des capacités de les MER en matière de gouvernance, de gestion et de commercialisation (formation en conduite d'entreprise et comptabilité, les processus de production et la gestion technique des équipements, le suivi sanitaire et la qualité, etc.)
	Investissement basé sur un plan d'affaires qui envisage également une stratégie de sortie après la fin de l'aide au projet.	Formation des MER à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'affaires
Les MER ont un accès durable au financement et aux services de soutien aux entreprises	Développement de stratégies innovantes pour faciliter l'accès des MER au financement (par exemple, crédit basé sur des garanties sociales)	Développement de stratégies innovantes pour faciliter l'accès des MER au financement
	Renforcer la capacité des MER à gérer leurs activités de manière responsable et durable	Formation des MER à la gestion d'entreprise et à la finance

D Risques identifiés et mesures d'atténuation (composante B)

Risque	Mesures d'atténuation
La stratégie de co-investissement du projet prévoit la contribution des MER et des membres des PC. Dans le cas où le co-investissement ne se matérialise pas, cela peut entraîner des retards dans la mise en œuvre du projet ou même arrêter le soutien du projet aux PC et MER.	Veiller à ce que le projet mette en œuvre un mécanisme permettant d'évaluer à un stade précoce la conformité des OPB et des MER avec les exigences du projet en matière de contribution des bénéficiaires. Faciliter également l'accès des PC et des MER à des financements supplémentaires de la part des IMF.
La faible capacité des opérateurs (CREER, CEM, etc.) disponibles pour soutenir l'entrepreneuriat rural dans les provinces cibles peut menacer la capacité du projet à créer/soutenir des PC et OPB solides.	Privilégier la mise en place d'un mécanisme pérenne de financement pour la formation et les services d'appui aux entreprises rurales. Renforcer les capacités des fournisseurs de formation et des services à lever des partenariats à travers leur projet d'établissement.
Le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes augmentent le risque de faillite de la production agricole. Cela augmente la probabilité que les opérations des PC et des MER échouent.	Relier les activités des PC et des MER à des mécanismes d'atténuation des risques tels que les assurances et les garanties, au moins pendant les premières années.

II. 3 Calendrier de mise en œuvre de la composante B

Activités	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Composant B1								
B1.1. Infrastructures routières								
1.1.1 Travaux de réhabilitation								
1.1.2. Entretien périodique								
1.1.3. Entretien de routine								
B1.2. Équipement pour soutenir la transformation et la commercialisation								
1.2.1. Magasins de stockage de riz								
1.2.2. Magasins de stockage/conservation d'oignons								
1.2.3. Unités de transformation du riz								
1.2.4. Centre de collecte/conditionnement/transformation de produits maraichers (10 tonnes)								
Composant B2								
B2.1. Appui à la commercialisation et à la transformation								
2.1.1. Évaluation de marché pour les filières-cibles								
2.1.2. Renforcement des OPB/OF								
2.1.3. Financement des partenariats commerciaux								
2.1.4. Promotion du numérique								
2.2. Promotion d'initiatives entrepreneuriales								
2.2.1. Services d'appui aux activités entrepreneuriales								
2.2.2. Renforcement des MER et développement commercial								
2.2.3. Financement des MER								
2.2.4. Digitalisation des produits financiers (Partenariat UNCDF)								
2.2.5. Contribution au partage de risques								
2.2.6. Promotion et liens avec le marché								
Composant B3								
B3.1. Au niveau national								
3.1.1. Analyse de la gouvernance des filières-cibles								
3.1.2. Élaboration des plans renforcement de la gouvernance des filières-cibles								
3.1.3. Appui à la mise en œuvre des plans de gouvernance								
3.1.4. Appui à la DGFOMR pour la structuration et l'opérationnalisation des interprofessions								
3.1.5. Appui institutionnel à l'élaboration d'une charte et des normes de gouvernance des filières								
3.1.6. Diffusion de la charte et des normes de gouvernance des filières								
3.1.7. Voyages d'échange Sud-Sud sur des modèles de bonne gouvernance des filières								
3.1.8. Formation de la Chambre National d'agriculture (CNA) et DGPR à l'approche du développement de la chaîne de valeur								
B3.2. Région du Nord								
3.2.1. Mise à jour du fichier des acteurs dans les filières-cibles								
3.2.2. Évaluation des organes régionaux d'animation des filières-cibles et de leur fonctionnement								
3.2.3. Appui aux organismes régionaux pour l'animation des filières-cibles								
3.2.4. Rencontre de coordination régionale intra-filière								
3.2.5. Concertation et dialogue des acteurs avec les collectivités territoriales								
3.2.6. Forum régional sur la gouvernance des filières-cibles								
3.2.7. Formation de la CRA et DGPR régional à l'approche du développement de la chaîne de valeur								
B3.3. Région du Centre-Ouest								
3.3.1. Mise à jour du fichier des acteurs dans les filières-cibles								
3.3.2. Évaluation des organes régionaux d'animation des filières-cibles et de leur fonctionnement								
3.3.3. Appui aux organismes régionaux pour l'animation des filières-cibles								
3.3.4. Rencontre de coordination régionale intra-filière								
3.3.5. Concertation et dialogue des acteurs avec les collectivités territoriales								
3.3.6. Forum régional sur la gouvernance des filières-cibles								
3.3.7. Formation de la Chambre National d'agriculture (CNA) et DGPR à l'approche du développement de la chaîne de valeur								

IV. COORDINATION, GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET SUIVI-EVALUATION (19,79 MILLIONS D'USD, 17%).

IV.1 ANCRAGE INSTITUTIONNEL ET COORDINATION

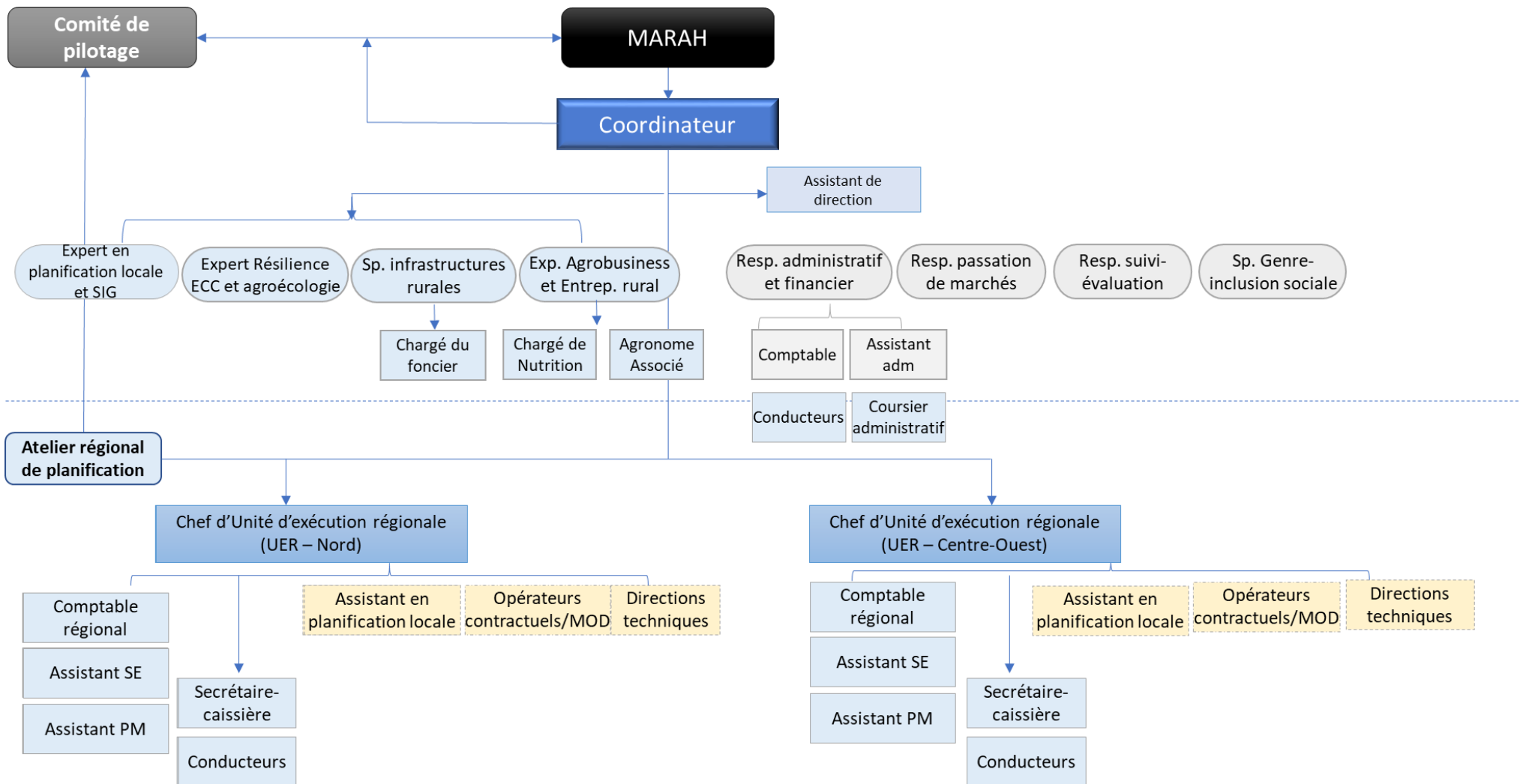
307. *Ancrage institutionnel et coordination.* Le projet sera placé sous la tutelle administrative et technique du MARAH. Le Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (MEFP) en assurera la tutelle financière. Il établira par arrêté Un Comité de pilotage¹⁴² qui sera présidé par le Responsable du Programme budgétaire. Etant donné l'ancrage territorial du projet, il est envisagé d'instituer par région un atelier de planification et de concertation avec pour rôle de veiller à la prise en compte des priorités régionales définies dans les plans de résilience, de veiller au suivi de l'exécution et de valider les programmes de travail.

308. Une coordination nationale sera mise en place pour assurer les principales fonctions d'ingénierie de projet sur les plans administratif, financier, de suivi-évaluation ainsi que les fonctions techniques essentielles : planification ; résilience, changement climatique et agroécologie ; infrastructures ; agronomie et chaînes de valeur ; nutrition, genre et inclusion et sociale. Ces fonctions techniques instruiront et superviseront la mise en œuvre au niveau terrain où seront établies deux unités d'exécution régionale (UER) dont une par région. Ces unités déploieront les activités à travers les opérateurs et partenaires de mise en œuvre.

309. La mise en œuvre sera renforcée par la mobilisation d'expertises internationales résidentes et ponctuelles répondant à des besoins d'assistance technique ciblée suivant les objectifs déjà définis dans les composantes et qui seront complétées au cas par cas.

¹⁴² La composition du Comité de pilotage inclura les représentants des organisations professionnelles, des femmes et des jeunes ruraux, des collectivités territoriales, du secteur de l'agrobusiness, etc.

Figure 9 : Organigramme du projet RESI-2P



IV.2 GESTION FINANCIERE

310. L'unité de gestion et de coordination en charge du projet disposera d'une autonomie en gestion administrative et financière et sera redevable auprès du MARAH et du FIDA concernant l'utilisation des fonds ainsi que des résultats du Projet en cohérence avec les accords de financement. L'UGP sera composée d'une équipe recrutée sous un processus de sélection objectif et compétitif. Chaque personnel sera lié au programme d'un contrat annuel renouvelable sous la base d'une évaluation annuelle des performances.

311. Les fonds du programme seront budgétisés annuellement sur la base des activités planifiées pour la période. Les procédures en matière de gestion administrative, financière et comptable en vigueur au FIDA et au Burkina Faso gouverneront le programme. Un logiciel de gestion et de comptabilité adapté au besoin du programme sera acquis et opérationnalisé afin d'adhérer aux normes de reporting financier périodiques et annuels automatique jugé acceptable par le FIDA. Elle établira trimestriellement des situations financières et comptables qu'elle transmettra au FIDA permettant de faire un suivi des engagements, des décaissements, une analyse de la performance financière du Projet, un suivi de son efficacité (niveau des coûts de fonctionnement) ainsi que l'accès aux données financières pour un suivi croisé technico-financier. Annuellement, le programme sera soumis à un audit externe des états financiers effectué par une entité indépendante tel qu'un cabinet d'audit ou la cour des comptes sur la base des termes de références acceptables pour le FIDA.

312. Un compte désigné sera ouvert dans une banque commerciale agréée par le FIDA ou au niveau de la BECEAO afin de recevoir les fonds des prêts et don FIDA ainsi que les autres bailleurs. Le compte désigné sera réapprovisionné après la soumission au FIDA de demandes de retrait de fonds (DRF) préparées par l'UGP sous la base des Rapport Financier Intérimaire (RFI). Les décaissements seront effectués à travers le Portail clients du FIDA (ICP).

313. Les procédures de contrôles internes seront détaillées de manière exhaustive dans le manuel de procédure de gestion administrative, financière et comptable. Aussi, les termes de références de chaque personnel seront indiqués dans le manuel pour assurer une bonne séparation des tâches. Il fournira également le détail sur les procédures internes du projet basé sur un cadre de contrôle acceptable.

314. La contrepartie du gouvernement sera sous forme d'exonération de droits, impôts et taxes grevant l'acquisition de biens et services et l'exécution de travaux dans le cadre du Projet, (ii) de valorisation du foncier sur lequel seront implantées les infrastructures, (iii) de valorisation de la participation des experts gouvernementaux au dispositif de supervision du Projet (IV) la mise à disposition de bureaux au projet. Le Ministère des Finances facilitera l'obtention des exonérations nécessaires à cet effet. Ces exonérations et valorisations devront être dûment documentées et comptabilisées par le Projet.

IV.3 SYSTEME DE SUIVI EVALUATION

315. **Objectif du suivi-évaluation.** Le principal objectif du suivi-évaluation est de fournir aux responsables de la coordination et autres parties prenantes du projet des informations utiles sur la performance et l'efficacité, afin de soutenir la prise de décision et permettre une gestion du projet axée sur les résultats.

316. **Conception et opérationnalisation.** Conformément aux directives du FIDA et du dispositif de suivi-évaluation du MARAH/DGESS, le projet RESI-2P développera, dès la phase de prédémarrage du projet, un Système de suivi-évaluation (SSE) efficace et efficient, qui devra générer des informations utiles, complètes et fiables. Ce SSE devra permettre de : (i) comptabiliser les bénéficiaires suivant les désagréments nécessaires ; (ii) suivre et analyser l'exécution (en termes d'activités et de produits) et rendre compte de la performance ; (iii) mesurer et évaluer les effets et les impacts ; (iv) favoriser les réflexions critiques sur les réalisations afin de veiller à l'amélioration continue de son pilotage. Son développement prendra en compte les expériences et enseignements tirés de la mise en œuvre de divers projets financés par le FIDA au Burkina Faso et ailleurs.

317. Participatif et décentralisé, le SSE développé reposera sur l'approche territoriale adoptée par le projet et s'appuiera sur les communes/collectivités décentralisées. Les plans de consolidation et de résilience développés élaborés en début de projet seront les outils qui guideront la planification et le suivi des activités. Comme le projet RESI-2P est un projet axé sur les questions climatiques, sensible aux jeunes, au genre, à la nutrition, à l'inclusion des personnes déplacées internes (PDI) et des personnes en situation de handicap (PSH), il s'assurera que son SSE porte sur les indicateurs clés relatifs à ces différents aspects. Il renseignera également les indicateurs de suivi du Programme-pays en cours.

318. Un responsable national de suivi-évaluation sera chargé de mettre en place, d'opérationnaliser ce SSE et d'en assurer la gestion quotidienne incluant celle de la base de données. Il conduira également le processus de planification aboutissant à la préparation du PTBA. Au niveau des UER, des chargés de suivi-évaluation assureront la mise en place et l'opérationnalisation du SSE ainsi que la consolidation et le contrôle de qualité des données entre les niveaux locaux et le niveau national. La conception du système se fera en collaboration étroite avec les spécialistes techniques de la coordination nationale et des UER étant donné qu'ils seront les principaux utilisateurs des informations issues du système. Au niveau des communes, les collectivités décentralisées seront appuyées pour coordonner l'élaboration et le suivi des plans de consolidation et de résilience. L'équipe du projet et l'ensemble des partenaires de mise en œuvre impliqués dans l'opérationnalisation du SSE verront leurs capacités renforcées sur le suivi-évaluation en général ainsi que sur le dispositif de suivi-évaluation du projet.

319. **Planification et préparation du PTBA.** Le projet RESI-2P adoptera sur une base annuelle un processus de planification rigoureux qui visera à identifier clairement les objectifs à atteindre, les produits à réaliser, les activités à mettre en œuvre pour obtenir les résultats, ainsi que les ressources financières, matérielles et personnelles nécessaires.

320. Le Plan de travail et budget annuel (PTBA) sera l'outil principal de planification. Il comprendra un fichier narratif sous *Word* et des fichiers *Excel* pour les détails de quantification et de budget. La partie narrative inclura : (i) les principales réalisations techniques et financières du projet au cours de l'année antérieure, les difficultés rencontrées, les solutions apportées ainsi que les leçons apprises ; (ii) la description détaillée du plan de travail et le budget pour l'année. La partie technique et narrative du PTBA comprendra les objectifs qualitatifs et quantitatifs, les stratégies, les produits attendus, les activités prévues pour chaque composante et sous-composante, ainsi que le calendrier d'exécution ainsi qu'un plan de passation de marchés. La partie financière du PTBA récapitulera les estimations de coûts nécessaires à la mise en œuvre des activités par composante et sous composante, par source de financement et par catégorie de dépenses. La partie narrative de PTBA sera accompagnée par des fichiers Excel contenant les détails suivants : (i) cadre logique avec les réalisations cumulées et les objectifs pour l'année ; (ii) le tableau de suivi des indicateurs de processus du PTBA avec les réalisations cumulées et les objectifs pour l'année ; (iii) le chronogramme de mise en œuvre des activités ; (iv) le budget détaillé (v) le plan de passation de marchés suivant le canevas préconisé par le FIDA ; (vi) les PTBA des Unités d'exécution régionales (UER) seront également annexés au PTBA.

321. Les documents de référence et de cadrage pour l'élaboration du PTBA seront : (i) le Document de conception du projet (DCP) ; (ii) le cadre logique ; (iii) le COSTAB ou tableaux des coûts ;(iv) les plans de consolidation et de résilience développés dans la région du Nord et les plans de résilience développés dans la région du Centre-Ouest ; et (v) les conventions avec les différents partenaires. Il faut noter que les cibles du cadre logique ainsi que les tableaux de coût peuvent être mis à jour pour prendre en compte les changements et évolutions de contexte au cours de la mise en œuvre du projet. Ces ajustements peuvent survenir lors de la revue à mi-parcours et doivent obtenir l'avis de non-objection du FIDA.

322. Une ébauche du PTBA des 18 premiers mois est proposée dans ce manuel de mise en œuvre. Elle sera affinée et finalisée avec l'équipe de coordination tout au démarrage du projet. La préparation des PTBA des années suivantes suivra un processus itératif devant être initié au mois de septembre afin de pouvoir assurer leur soumission au FIDA pour avis de non-objection au début du mois de décembre et ainsi permettre une mise en œuvre effective au début du mois de janvier. Le processus débutera au niveau des UER avec l'organisation des ateliers d'évaluation de performance de l'année en cours qui verront la participation des partenaires et surtout des bénéficiaires. Ces ateliers permettront d'analyser les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés, et d'identifier les contraintes et les leçons apprises. La planification pour l'année suivante sera par la suite discutée en tenant compte du cadrage global du projet.

323. Les PTBA issus des UER seront analysées, consolidés et complétés en termes de cohérence des activités et de budget au niveau national par la Coordination nationale. Ce PTBA provisoire sera soumis au Comité de pilotage pour validation, puis transmis au FIDA au plus tard au début du mois de décembre. Ce timing permettra de disposer du temps nécessaire pour les échanges entre le FIDA et le projet sur les éventuels ajustements à apporter. L'avis de non-objection du FIDA devra être obtenu au plus tard le 31 décembre de chaque année. Le PTBA non-objecté sera partagé à toute l'équipe du projet (national et régional) ainsi qu'aux partenaires de mise en œuvre.

324. **Manuel de suivi-évaluation.** Dès son démarrage, le projet RESI-2P se dotera d'un manuel de suivi-évaluation. Ce manuel décrira en détails le SSE dont notamment : ses objectifs, les besoins en informations des parties prenantes du projet, les méthodes et les outils de collecte de données, les flux d'informations, la gestion de la base de données, le rapportage, les fiches de collecte de données, les responsabilités de tous acteurs impliqués dans l'opérationnalisation du SSE, etc. Le manuel doit être mis à jour à la revue à mi-parcours afin de tenir compte des nouvelles orientations du projet. Ce manuel doit avoir l'avis de non-objection du FIDA et tous les acteurs directement impliqués doivent être formés sur ce manuel.

325. **Suivi de la mise en œuvre.** Il consistera à suivre les indicateurs de processus et les produits par rapport aux cibles physiques définis dans le PTBA et dans le DCP. Ce suivi sera effectué à travers : (i) le suivi du taux d'exécution des indicateurs de processus trimestriel, semestriel et annuel dans le PTBA ; (ii) le suivi du taux d'exécution des indicateurs de produits dans le PTBA ; (iii) la vérification du respect de calendrier de mise en œuvre par tous les partenaires de mise en œuvre et des prestataires de service ; (iv) le suivi du nombre des bénéficiaires des différentes interventions du projet avec les désagrégations nécessaires.

326. **Collecte et analyse des données.** La collecte des données sera digitalisée afin d'en faciliter le traitement et la consolidation. Les données et les informations à collecter pour le suivi de la mise en œuvre seront spécifiées dans le manuel de suivi-évaluation du projet en fonction des besoins en informations nécessaires pour le pilotage et pour l'évaluation des performances par les cofinanciers et le Gouvernement. Les méthodes, les outils de collecte de données et le flux d'informations seront clairement définis dans le manuel et partagés avec les équipes de mise en œuvre notamment l'équipe du projet au niveau national et régional, les partenaires, les prestataires et les bénéficiaires (OP/associations/individus dont les jeunes et les femmes). L'obligation d'utiliser les outils de collecte de données du projet et de transmettre les données consolidées à intervalle régulier sera consignée dans les conventions de partenariat et les contrats des prestataires. Les données collectées et consolidées permettront la préparation des différents tableaux de bord de suivi, lesquels seront examinés et analysés lors des réunions mensuelles de l'équipe du projet au niveau national et régional. Ces données permettront également de renseigner tous les indicateurs de suivi du PTBA, du cadre logique et seront utilisés pour la préparation des rapports d'avancement.

327. **Plateforme informatique de gestion de base des données.** Afin de gérer et traiter la masse de données collectées, le SSE du projet s'appuiera sur une plateforme informatique

multifonctionnelle de gestion de base de données qui reprendra l'architecture des activités du projet notamment la structuration des composantes et sous-composantes du projet ; et qui considérera également la déclinaison géographique des interventions dans les deux régions du Nord et du centre-Ouest, ainsi que l'approche territoriale matérialisée dans les plans de consolidation et de résilience. Cette plateforme sera développée en fonction des besoins spécifiques en suivi-évaluation et en informations du projet¹⁴³. Cette plateforme informatique sera mise en place au niveau de chaque UER et centralisée au niveau national. Elle devra être paramétrée pour permettre : (i) la remontée automatique des données collectées sur le terrain et leur consolidation ; (ii) le suivi de l'avancement du PTBA ; (iii) le suivi des indicateurs du cadre logique ; (iv) le suivi des bénéficiaires et des appuis reçus ; (v) le géo-référencement des activités réalisées (bas-fonds aménagés, périmètres maraîchers, jardins nutritifs, pistes, infrastructures de stockage, etc.) ; (vi) le suivi des différents tableaux de bord. Le suivi portera également sur la performance des bénéficiaires (jeunes, femmes, personnes avec handicap, PDI, associations/coopératives, etc.) Tous les utilisateurs de la plateforme seront formés pour assurer sa bonne maîtrise. La plateforme sera évolutive en fonction de l'évolution des objectifs, de la stratégie, des cibles, etc. du projet. Les agents de proximité déployés sur le terrain à travers les opérateurs de mise en œuvre seront dotés de tablettes qui seront reliées directement à la plateforme, afin de faciliter la collecte des données. A terme, la plateforme de gestion de la base de données du projet pourra être reliée à la base de données du SSE national en cours de développement auprès de la DGESS/MARAH. La cartographie sera fortement privilégiée par le projet dans son système de planification et de rapportage des réalisations.

328. Contrôle de qualité de données. Afin de s'assurer de la qualité de données, l'équipe de suivi-évaluation au niveau national et régional feront des visites de terrain. Ces visites sur le terrain seront également l'occasion d'interagir avec les bénéficiaires pour évaluer leur satisfaction à l'égard des services reçus et de documenter certains résultats.

329. Système d'information géographique (SIG). Le SSE du projet RESI-2P s'appuiera également sur l'utilisation continue du SIG tant pour la planification que le suivi des activités du projet. Pour que le projet puisse soutenir convenablement l'approche territoriale et pour soutenir la programmation des activités consignées dans les plans de consolidation et de résilience, le projet développera dès son démarrage une cartographie spatiale qui couvrira les communes/bassins de production ciblées. En matière de suivi, le projet procédera au géo-référencement des activités. L'utilisation et l'exploitation du SIG seront assurées en collaboration avec l'expert en planification locale et SIG.

330. Comptabilisation des bénéficiaires. Le SSE mis en place doit permettre la comptabilisation précise du nombre des bénéficiaires du projet suivant les désagréments exigés (femmes, jeunes, PDI, PSH, OP/Associations, etc.). Les bénéficiaires directs et indirects des activités doivent être spécifiés, et des hypothèses de comptabilisation permettant le double-comptage doivent être clairement définies. Le SSE aidera à évaluer l'efficacité de la stratégie de ciblage afin de s'assurer que les cibles prioritaires du projet soient effectivement atteintes.

331. Système de rapportage. Le projet soumettra au FIDA des rapports d'avancement semestriels et annuels couvrant les aspects techniques, financiers et de marchés. De même, il soumettra au MARAH des rapports trimestriels, semestriels et annuels suivant le canevas définis. Les tableaux de bord mensuels seront partagés à l'interne de l'équipe de RESI-2P pour améliorer le pilotage. Par ailleurs, le responsable de suivi-évaluation sera chargé du remplissage des données de réalisation sur les indicateurs SMRO¹⁴⁴/Cadre logique chaque année et durant tout le cycle du projet.

332. Enquête d'évaluation des résultats. L'évaluation consistera à mesurer les effets et les impacts du projet auprès de ses bénéficiaires. Les valeurs des indicateurs d'effets et d'impacts du cadre logique, ainsi que d'autres indicateurs d'effets IBRE¹⁴⁵ seront mesurés et comparés par rapport aux valeurs cibles. L'objectif de l'évaluation sera de vérifier si les activités menées, les produits obtenus à travers les composantes conduisent aux effets et impacts attendus auprès des bénéficiaires, à travers des enquêtes qualitatives et quantitatives.

333. Enquête de référence. Conformément aux directives du FIDA sur l'évaluation de la situation de référence, le projet réalisera, par voie d'expertise spécialisée, une enquête quantitative. Cette

¹⁴³ Cette activité sera menée avec l'appui d'un cabinet d'études spécialisé dans le développement de logiciels

¹⁴⁴ Système de mesure des résultats opérationnels

¹⁴⁵ Indicateurs de base relatifs aux effets

étude permettra d'évaluer sur un échantillon représentatif la situation de base des bénéficiaires avant l'intervention du projet. Le guide du FIDA¹⁴⁶ précise déjà la méthodologie à adopter en termes d'échantillonnage, de questionnaire, etc. Il reviendra au projet d'affiner et d'adapter les questionnaires, les méthodologies, etc. Les informations collectées deviendront la référence à partir de laquelle on pourra mesurer les changements à mi-parcours et à l'achèvement du projet, et donc d'en apprécier les effets et impacts.

334. Enquêtes d'effets et d'impacts à mi-parcours et à l'achèvement. Le projet mènera une enquête d'effets/impacts auprès des bénéficiaires avant la revue à mi-parcours (RMP). La même méthodologie et les mêmes questionnaires utilisés au cours de l'enquête de référence seront utilisés de façon à pouvoir apprécier les changements survenus à la suite des interventions du projet. Les résultats finaux de l'enquête devront être disponibles avant le démarrage de la RMP. De même, avant la mission d'achèvement, le projet réalisera une enquête d'évaluation des effets et des impacts auprès des bénéficiaires avec les mêmes méthodologies.

335. Les enquêtes de référence, d'effets et d'impacts à mi-parcours et à l'achèvement s'assureront également de couvrir les aspects de résilience qui seront mesurés à travers l'Outil de conception et de suivi de la résilience¹⁴⁷ du FIDA. Les aspects relatifs à la nutrition devront également faire partie intégrante de ces enquêtes. Les quantités de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (CO₂) évitées ou de carbone fixé seront mesurées à travers l'outil ExAct développé par la FAO.

336. Etudes et enquêtes thématiques. En plus des enquêtes quantitatives ci-dessus, le projet pourra réaliser des études/enquêtes thématiques quantitatives et/ou qualitatives annuelles portant sur des domaines jugés pertinents. Ces thèmes peuvent par exemple porter sur des thématiques comme les rôles des collectivités territoriales dans la structuration de l'environnement entrepreneurial pour favoriser l'engagement des jeunes dans l'agriculture ; la mise en place d'un dispositif de partenariat public privé post-projet pour mettre les acquis des plans de résilience à l'échelle au niveau des communes ; les conditions de mise à l'échelle du renforcement de la résilience par la gestion des ressources naturelles à l'ensemble de la commune ; etc.

337. Suivi d'un panel des jeunes. Afin d'apprécier les effets du projet sur les jeunes qui constituent 50 pourcent des cibles du projet, le projet RESI-2P mettra en place un système de suivi de quelques échantillons de jeunes bénéficiaires au niveau de chaque commune d'intervention. Des fiches de suivi avec quelques indicateurs d'effets seront développées à cet effet. Leur évolution sera mesurée annuellement afin d'évaluer la tendance de leur trajectoire.

338. Participation des bénéficiaires et engagement citoyen. Le projet s'assurera que les bénéficiaires soient représentés lors des exercices de suivi des résultats et de planification des activités du projet, notamment à travers les ateliers d'évaluation et de planification participatives menés au niveau régional. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans de consolidation et de résilience alimenteront ces sessions. De plus, une enquête de satisfaction des bénéficiaires sera conduite annuellement à partir de l'année 3, notamment pour renseigner l'indicateur de portée du FIDA sur le pourcentage de ménages satisfaits des services reçus du projet. Par ailleurs, dans un souci d'appropriation des interventions du projet, de transparence et de redevabilité, le projet RESI-2P favorisera l'engagement citoyen par l'appui au fonctionnement ou à l'émergence d'une plateforme de veille citoyenne. La plateforme intégrera les acteurs de la société civile au niveau des communes d'intervention (considérant une représentation équilibrée des différents groupes d'intérêt) pour s'assurer que les interventions du projet sont bien conformes à ce qui avait été défini initialement dans les plans de consolidation et de résilience, et que celles-ci contribuent ainsi effectivement au développement du territoire. En plus du rôle de veille citoyenne, la plateforme constituera également un canal pour la réception des plaintes et des insuffisances relevées dans les interventions du projet. RESI-2P capitalisera des expériences du Neer-Tamba sur la veille citoyenne.

339. Pour stimuler l'engagement des communes dans la gouvernance et la mise en œuvre des plans de consolidation et de résilience, le projet organisera sur une fréquence annuelle une compétition dénommée « Prix de l'effort pour la résilience » qui permettra aux communes de présenter les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans. La commune ayant enregistré les meilleures performances sera primée.

¹⁴⁶ Directives pour la mesure des indicateurs de base relatifs aux effets, Division des politiques et des résultats opérationnels (OPR), FIDA, Octobre 2021

¹⁴⁷ Resilience Design and Monitoring Tool (RDMT)

IV.4 PLANS DE SUPERVISION, D'EXAMEN A MI-PAROURS ET D'ACHEVEMENT

340. **Missions de supervision.** Le FIDA et le Gouvernement effectueront annuellement une mission de supervision et une mission d'appui à la mise en œuvre du projet. Ces missions conjointes seront l'occasion d'évaluer l'état d'avancement des activités du projet dans son ensemble notamment par rapport au PTBA, d'apprécier la mise en œuvre des recommandations des missions précédentes, d'identifier les difficultés rencontrées, d'apprécier la qualité de la gestion administrative et financière et de passation de marchés, etc. et de proposer conjointement des pistes de solutions. La première mission de supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du projet et servira entre autres, à affiner les manuels d'exécution, de suivi-évaluation et de gestion administrative et financière, valider le ciblage, etc.

341. **Mission de revue à mi-parcours.** A la quatrième année d'exécution du projet, une mission de revue du projet sera réalisée par le FIDA et le Gouvernement afin d'évaluer la performance du projet et sa pertinence par rapport au contexte, l'efficacité des approches et les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs et des résultats attendus, l'efficacité, la durabilité et la mise à l'échelle du projet. La mission analysera les problèmes de mise en œuvre et les solutions adoptées et recommandera des mesures appropriées à l'atteinte des objectifs. De nouvelles orientations ou stratégies ou approches peuvent être définies à l'issue de la revue à mi-parcours. En fonction du contexte et des besoins, le cadre logique peut être révisé en termes d'indicateurs et de valeurs-cibles. Le tableau des coûts pourra donc être ajustée en conséquence. Le projet mettra à la disposition de la mission de revue à mi-parcours un rapport des effets/impacts du projet qui servira de base de réflexion.

342. **Mission d'achèvement.** En fin de projet, une mission d'achèvement sera organisée afin d'apprécier la performance globale et le niveau d'atteinte des effets et des impacts attendus du projet, d'évaluer les perspectives de durabilité des acquis et de dégager les principaux enseignements issus de la mise en œuvre du projet. Le projet mettra à la disposition de la mission d'achèvement : (i) le rapport des effets/impacts du projet ; (ii) les documents de capitalisations ; (iii) les rapports d'enquêtes thématiques ; (iv) les modèles de réussite (success stories) ; (v) les rapports de supervisions antérieures ; etc.

IV.5 GESTION DES SAVOIRS ET COMMUNICATION

343. **Gestion de savoirs.** Le projet RESI-2P mettra en place un système de capture des expériences, de capitalisation des bonnes pratiques et des innovations, et de partage des connaissances qui favorisera leur mise à l'échelle. Une stratégie de gestion des savoirs et de communication sera élaborée dès le démarrage pour cadrer les activités allant dans ce sens. Des plans opérationnels de gestion de savoirs et de communication seront préparés annuellement, ils détailleront les activités et les budgets à prévoir au niveau national et des UER. Le projet s'assurera que les plans opérationnels développés clarifient les activités de gestion des savoirs qui seront destinés à capturer les acquis dans la mise en œuvre des plans de consolidation et de résilience au niveau des communes. Le projet utilisera différents outils et processus pour la gestion des connaissances :

344. Capitalisation des expériences. Tout au long de sa mise en œuvre, le projet procédera à l'identification des bonnes pratiques et expériences pertinentes, en priorisant celles qui sont à fort ancrage local. Par le biais de recueils de témoignages, des entretiens avec les bénéficiaires et les personnes-ressources, des études de cas, ces processus permettront d'analyser, entre autres, la situation initiale, les étapes suivies, les activités réalisées, les ressources engagées, le contexte de mise en œuvre, les conditions de réussite et les résultats obtenus. A terme, ces processus d'apprentissage et de capitalisation de l'expérience devront permettre de capturer et formaliser les savoirs tacites avec suffisamment de clarté pour qu'ils puissent être partagés aux différents publics visés. Des témoignages de réussite couvrant différentes thématiques (résultats de l'adoption des techniques agroécologiques, avantages de l'encadrement de proximité, entrepreneuriat des jeunes, etc.) seront produits et diffusés auprès des bénéficiaires sous différentes formes (vidéos, audios, papier, etc.). Les approches promues par le projet (approche territoriale/bassin de production, maîtrise d'ouvrage par les communes, promotion de l'offre de service agroécologiques par les OP/coopératives, le développement des partenariats commerciaux pour promouvoir l'accès des petits producteurs au marché et à la finance, etc.) seront également documentées et promues. Des documents de capitalisation des expériences seront produits et partagés au niveau national auprès des différents acteurs de développement rural (projets/programmes, MARAH, etc.). La Responsable en gestion des savoirs et communication du portefeuille FIDA soutiendra les activités de gestion des

connaissances et de communication du projet RESI-2P. Pour favoriser les échanges entre les projets du FIDA, des ateliers annuels de partage seront organisés. La stratégie de gestion des savoirs sera mise à jour à la revue à mi-parcours du projet.

345. Visites d'échanges entre les bénéficiaires/Routes d'apprentissage. Elles seront organisées au niveau régional ou national afin de permettre aux bénéficiaires du projet d'échanger sur les bonnes pratiques et d'acquérir de nouvelles connaissances auprès de leurs pairs.

346. Evènements d'échanges. Le projet participera à des rencontres d'échanges et aux foires régionales/nationales afin de favoriser : (i) les échanges entre les producteurs de différentes régions ; (ii) les échanges avec les techniciens des autres projets et programmes de développement. Considérant l'engouement à la suite de l'organisation de la foire aux savoirs par le FIDA/les projets du Portefeuille et sur recommandations du MARAH, le projet RESI-2P s'impliquera dans la co-organisation des prochaines éditions de la foire aux savoirs avec les autres projets et programmes de développement.

347. Coopération Sud-Sud et Triangulaire (CSST). RESI-2P s'appuiera sur la CSST pour assurer la promotion de l'échange direct de connaissances qui pourront sur le long terme déboucher sur des partenariats favorisant la mobilisation d'expertise, les transferts de technologies ou la mobilisation des ressources. Il tirera parti des connaissances les plus fiables et pertinentes, fondées à la fois sur les faits et sur la pratique, et développées par d'autres pays sur différents thématiques d'intérêt. Les activités d'échanges et de partage dans le cadre de la CSST pourront impliquer les autres pays de la sous-région, les pays africains et les pays d'Amérique Latine.

348. Certaines thématiques de coopération ont été identifiées pendant la formulation du projet :

- L'appropriation des techniques pour l'accès à l'eau et la maîtrise de l'eau agricole notamment par l'utilisation des puits tubés telle que pratiquée au Bénin ;
- La coopération décentralisée pour appuyer les collectivités territoriales décentralisées à s'enrichir des expériences de maîtrise d'ouvrage axée sur la gestion des ressources naturelles et le renforcement de la résilience afin de développer de capacités et d'expertises locales spécialisées dans la mise en œuvre de leur Plan de développement local ;
- La formation des jeunes entrepreneurs agricoles par la promotion de l'approche intégrée d'agriculture respectueuse de l'environnement (axée sur les techniques agroécologiques et la gestion de fermes agricoles intégrées) telle que promue par le Centre Songhai du Bénin¹⁴⁸¹⁴⁹¹⁵⁰ (et dont le modèle a été répliqué au Nigéria, Libéria et Sierra-Leone) ;
- La promotion des échanges entre les centres de formation en agroécologie pour accompagner le développement de la formation à l'agroécologie non diplômante dans le cadre de la transition agricole des pays de la CEDEAO appuyé par la CEDEAO¹⁵¹ ;
- La promotion des échanges entre les centres de recherche pour appuyer les travaux de recherche sur les variétés locales résistantes et performantes ;
- La levée et le transfert de fonds de la diaspora Malienne pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur agro-pastoral telle qu'expérimentée par le projet FIER au Mali¹⁵² ;
- La gestion des risques par la promotion de l'assurance agricole et des paiements digitalisés telle que promue dans le Programme 4R du Programme Alimentaire Mondial (PAM) au Sénégal, en collaboration avec la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS)¹⁵³ ;
- La promotion de la finance numérique¹⁵⁴ et la numérisation du financement de la chaîne de valeur pour les petits exploitants agricoles¹⁵⁵ telle qu'expérimentée en Ouganda avec l'appui du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)/United Nations Capital Development Fund (UNCDF).

¹⁴⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Centre_Songhai

¹⁴⁹ <https://www.iedafrique.org/Benin-Songhai-l-ecole-des-fermiers-entrepreneurs-qui-fait-des-emules.html>

¹⁵⁰ <https://bj.ambafrance.org/Centre-Songhai-demonstrateur-et-centre-de-formation-en-agroecologie-soutenu-par>

¹⁵¹ <https://www.reseau-far.com/etude-sur-linventaire-et-la-caracterisation-des-centres-de-formation-en-agroecologie-et-lanalyse-approfondie-des-centres-a-soutenir-par-le-programme-agroecologie/>

¹⁵² https://www.ifad.org/documents/38714170/39135645/Mali_Casestudy_Web.pdf/2ed0b277-3c73-d098-83f5-a2152c04bd3a

¹⁵³ <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000130341/download/>

¹⁵⁴ [Focus-Note-Doing-Digital-Finance-Right-Jun-2015-French.pdf \(cgap.org\)](https://www.cgap.org/focus-note-doing-digital-finance-right-jun-2015-french.pdf)

¹⁵⁵ [Focus-Note-Digitizing-Value-Chain-Finance-Apr-2017-French.pdf \(cgap.org\)](https://www.cgap.org/focus-note-digitizing-value-chain-finance-apr-2017-french.pdf)

349. L'approfondissement et la priorisation des thématiques à traiter dans le cadre de la CSST, ainsi que l'identification des participants aux échanges seront discutés et décidés au sein du groupe de gestion des savoirs. La priorisation des thématiques reposera sur les plus-values (Quick-Wins) que les connaissances acquises pourraient apporter aux interventions du projet. Les livrables et suites à donner par les participants aux échanges devront être clairement définis.

350. **Communication et information.** La stratégie de communication du RESI-2P sera élaborée au même titre que la stratégie de gestion des savoirs dès le démarrage du projet. Ladite stratégie reposera sur une approche de communication pour le développement, et visera à donner de la visibilité aux interventions du projet ; à favoriser et à renforcer l'implication des bénéficiaires, des acteurs clés et des partenaires dans la mise en œuvre des activités ; et à diffuser les savoirs générés. Des plans de communication annuels seront également élaborés et budgétisés pour avoir une visibilité sur les activités de communication à mener au niveau national, régional et communautaire. Des équipements audiovisuels (appareils photos, caméras, tablettes, etc.) seront acquis dès la première année du projet, et les renouvellements/besoins d'équipements additionnels seront évalués à mi-parcours.

351. Des campagnes de sensibilisation et de mobilisation des acteurs, notamment des bénéficiaires seront intensifiées pendant les premières années de mise en œuvre du projet. Toute l'équipe technique du projet (national et surtout régional) sera renforcée sur la communication pour le développement. En effet, la communication pour le développement joue un rôle important dans la mise en œuvre des activités sur le terrain et l'atteinte des objectifs du projet. Plusieurs outils de communication (articles de presse écrites, reportages TV et radios, brochures, etc.) seront élaborés, multipliés et diffusés auprès des différents acteurs renforcer leur mobilisation ; ainsi qu'auprès du grand public pour les renseigner sur les activités et les résultats du projet.

352. Un site web sera mis en place et mis à jour régulièrement afin d'améliorer la visibilité du projet et partager ses réalisations, ses expériences, etc. Une bibliothèque électronique sera mise en place afin d'archiver tous les documents, études et rapports produits, ainsi que tous les documents développés dans le cadre des initiatives de gestion des savoirs (vidéos, matériel de communication). Destiné spécifiquement pour l'usage interne, la bibliothèque électronique ne sera pas uniquement destinée au projet RESI-2P mais sera élargie à l'ensemble des projets du portefeuille pour faciliter l'accès aux informations pour les différentes missions successives, dont particulièrement les missions de formulation. Cette activité se basera sur la bibliothèque électronique déjà existante au sein du PAPFA/PAFA-4R.

353. **Mise en œuvre.** La coordination des activités de gestion des savoirs, d'apprentissage et de communication du projet RESI-2P au niveau national sera sous la responsabilité de la Responsable de communication et de gestion des savoirs du portefeuille FIDA. La supervision des activités de communication et de gestion de savoirs au niveau des UER sera relayée par les Chargés de suivi-évaluation. Au même titre que les autres projets du portefeuille FIDA au Burkina Faso et pour servir de cadre opérationnel de réflexion et de production des savoirs, le projet RESI-2P mettra également en place le sous-groupe de gestion des savoirs qui lui est propre, et qui rejoindra le groupe de gestion des savoirs des projets financés par le FIDA au Burkina Faso.

**Termes de référence des études et prestations diverse
Projets de convention**

Termes de références de l'étude de faisabilité liée à la construction et l'adoption des puits tubés au Burkina Faso

Contexte et justifications : L'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par développement des systèmes d'aménagements hydro-agricoles durables est un des objectifs du gouvernement burkinabè. Plusieurs options d'aménagement existent, selon qu'on soit en zones inondables ou exondées. Au Burkina, les zones inondées qui représentent XX ha, sont surtout aménagées pour la riziculture et le maraîchage. Ces basfonds sont une importante opportunité qui contribue aux objectifs ci-dessus. Les pratiques courantes d'aménagement sont en adéquation avec les objectifs de sécurité alimentaire (production de riz) et nutritionnelle (production maraîchère) : les basfonds aménagés (maîtrise partielle de l'eau) sont en général couplés aux jardins (périmètres) maraîchers, avec pour objectif de tirer profit de la disponibilité de l'eau durant toute l'année (eau superficielle en saison des pluies et eau souterraine en saison sèche). La mise en valeur des basfonds en contre-saison se justifie par l'existence d'une nappe phréatique peu profonde. L'irrigation sur ces zones fait recours à l'utilisation de puits traditionnels (sans aménagement) ou à grands diamètres (après aménagements). Cependant, d'autres techniques d'irrigation se prêtent très bien à cet environnement et ces conditions hydrologiques. Les puits tubés (appelés aussi « forages PVC », « puits PVC », « puits tubulaire », ou « Puits forés manuellement ») sont des trous de sonde de petit diamètre (180 mm de diamètre) forés dans le sol, pour accéder à l'eau souterraine. Ils sont réalisés dans les zones à nappe phréatique peu profonde. Pratiques très répandues dans les pays aux caractéristiques similaires à ceux du Burkina Faso, ils présentent plusieurs avantages : (i) la facilité de construction ; (ii) le faible coût de réalisation ; (iii) le faible coût et la simplicité des équipements ; (iv) exige peu d'espace ; (v) sécurité contre accident ou incident ; (vi) propreté de l'eau propre par la protection de l'ouverture par un couvercle à serrure ; (vii) facilité d'entretien/maintenance et SAV. Ils sont réalisés manuellement par des artisans locaux (individuels ou groupes) à l'aide d'équipements simples, légers et faciles à transporter.

Objectif global : Cette étude de faisabilité sera réalisée dans la zone d'intervention du projet. Elle est une contribution à la diversification des techniques d'irrigation par la valorisation durable de la disponibilité en eau pour l'agriculture au Burkina Faso.

Objectifs spécifiques : De manière spécifique, cette étude vise à : (i) définir les conditions d'utilisation et d'adoption des puits tubés ; (ii) proposer des critères (socioéconomiques et culturels) de regroupement de plusieurs bénéficiaires autour d'un puits tubé ; (iii) faire une analyse technico-économique liée à l'utilisation d'un puits tubé ; (iv) définir les spécifications techniques correspondant au couplage puits-moyen d'exhaure ; (v) élaborer un guide d'entretien et de maintenance devant orienter les opérations d'entretien des puits tubés (puits et système de pompage) ; (vi) constituer au moins un groupe d'artisans locaux chargé de la construction/foration des puits tubés ; (vii) réaliser des puits tubés sur 50 ha à titre expérimental ; (viii) définir les conditions de réplique et de multiplication de la pratique des puits tubés.

Durée : L'étude être réalisés durant la période favorable à l'activité de maraîchage, elle devra se tenir durant la période entre novembre et avril, sur une durée de 3 mois.

Méthodologie : Elle va consister en plusieurs phases incluant : (i) l'élaboration et la validation d'une méthodologie incluant le phasage et l'approche d'intervention à utiliser par le consultant, la zone de travail, l'échantillonnage, les activités à réaliser, les données à collecter, etc. ; (ii) la collecte de l'information ; (iii) la formation d'une équipe d'artisan paysans-foreurs ; (iv) la réalisation des puits tubés à titre pilote suivant la méthodologie préalablement approuvée.

Qualifications : L'étude sera réalisée par un consultant individuel recruté sur une base compétitive. Les qualifications requises incluent : (i) diplômé du génie rural (ingénieur ou technicien supérieur) ; (ii) connaissance pratique prouvée de la technique des puits tubés ; (iii) au moins cinq ans d'expérience dans l'appui aux communautés locales dans le cadre des projets de développement ; (iv) conduite des études socio-économiques en milieu rural ; (v) entrepreneuriat rural ; (vi) structuration et organisation rurale.

Résultats attendus : (i) les conditions liées à la construction, l'utilisation et l'adoption durable des puits tubés dans la zone du projet sont connues ; (ii) au moins une équipe d'artisans paysans-foreurs de puits tubés est fonctionnel (constituée, formée et équipée) ; (iii) une phase test de construction et d'utilisation est réalisée ; (iv) un manuel d'entretien/maintenance des puits tubés est élaboré ; (v) les facteurs clés du succès dans l'adoption de la pratique ; (vi) les spécifications techniques de chacune des composantes du puits tubé (trou foré et exhaure) sont connues.

Termes de Référence
Étude de marché ciblée sur les filières agropastorales promues par le projet RESI-2P
Régions du Nord et du Centre-Ouest

CONTEXTE

Avec plus de 40% de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté, le Burkina Faso fait face à un défi majeur au regard de l'objectif de développement durable visant l'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030 (ODD 1). En 2021, le pays figurait au 184^e rang sur 191 pays selon l'Indice de développement humain (IDH). Le contexte actuel de fragilité impose des efforts considérables de développement socioéconomique en particulier en milieu rural où une personne sur deux (51%) vit en dessous du seuil de pauvreté, et qui concentre 92% des pauvres que compte le pays.

Le FIDA a conçu le projet *Renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P)* pour continuer son effort qui, depuis quatre décennies, accompagne le Burkina Faso dans la mise en œuvre de ses priorités stratégiques en faveur des ruraux pauvres. Elle fait suite à l'achèvement du projet Neer-Tamba (2015-2023) qui a développé avec succès des investissements pour accroître la résilience des populations rurales pauvres par une gestion participative et durable des ressources naturelles. Les acquis générés par le projet et leur appropriation par les bénéficiaires ont révélé la pertinence de mettre à l'échelle une telle approche dans un contexte de fragilité qui perdure. Le projet se justifie par ailleurs au regard des deux axes stratégiques du COSOP 2019-2024¹⁵⁶ qui visent le premier à renforcer la résilience des populations rurales vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux changements climatiques et le deuxième à améliorer la performance des principales filières agricoles qui créent des emplois et de la richesse pour les populations rurales et qui respectent les principes de la gestion durable des ressources naturelles. En ayant la résilience comme dimension transversale, le projet entend promouvoir des solutions durables permettant de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de créer les conditions favorables pour la valorisation et la mise en marché dans les filières-cibles.

Le projet RESI-2P sera mis en œuvre sur une période de 8 ans (2024-2031) au travers d'une approche stratégique et opérationnelle structurée en deux composantes d'impact : (i) Renforcement de la résilience des systèmes de production; et (ii) Facilitation de l'accès au marché. Une troisième composante sera établie pour mettre en œuvre les fonctions coordination et de gestion, de planification, de suivi-évaluation et de gestion des savoirs.

Objective

L'objectif global de ces études est de mieux comprendre les potentiels (marchés, croissance, etc.) de ces chaînes de valeur cibles (des céréales -maïs et riz-, des produits maraîchers, des tubercules, des produits de l'élevage et des PFNL) dans les deux régions, d'évaluer le niveau de compétitivité des chaînes de valeur et de leurs principaux acteurs, d'analyser les défis et les opportunités de mise à niveau, et d'identifier les principaux points d'entrée en matière de politique, d'assistance technique et d'investissement.

Ces études visent à comprendre le potentiel du marché et à identifier les opportunités spécifiques de commercialisation et de transformation des céréales (maïs et riz), des produits maraîchers, des tubercules, des produits de l'élevage et des PFNL. Ces évaluations alimenteront les plans de consolidation et de résilience communale du projet pour la région nord et les plans directeurs de résilience pour les communes du Centre-Ouest.

PORTÉE DE L'ÉTUDE

1. Approche/méthodologie

Les études mettront l'accent sur la compréhension des facteurs affectant la capacité de ces filières et de leurs acteurs à améliorer l'accès aux marchés et à développer la commercialisation et la transformation des produits agricoles. Il est bien entendu que certains territoires ciblés par le projet (comme la région du Nord) n'ont pas été en mesure de produire les quantités nécessaires pour satisfaire la demande locale. Cependant, le projet va promouvoir la commercialisation dans ces régions, afin de s'assurer que les petits exploitants disposent de meilleures conditions pour commercialiser et conserver leurs produits.¹⁵⁷ Ces études adopteront l'approche suivante :

- **Recherche documentaire** : pour faire le bilan des recherches de bonne qualité publiées dans ce domaine, les mettre à jour et les compléter si nécessaire ;
- **Engagement avec les secteurs privé et public** :
 - Pour les consultations et la collecte de données primaires par le biais d'entretiens avec des informateurs et des experts clés de la chaîne de valeur, d'ateliers, de discussions de groupe (FGD) et d'enquêtes si nécessaire;
 - Pour valider des versions finales des études, le renforcement de l'appropriation et la définition d'une vision pour l'ensemble de la chaîne de valeur en vue des prochaines étapes.
- **Alignement** : avec les institutions financières et de développement internationales, pour capitaliser, aligner et compléter les efforts existants.

¹⁵⁶ [Burkina Faso Country Strategic Opportunities Programme COSOP \(2019-2024\)](#)

¹⁵⁷ Les données recueillies lors d'entretiens avec un certain nombre d'agriculteurs et d'organisations agricoles indiquent qu'en moyenne 50 à 60 % de la production autour des basfonds et périmètres maraîchers sont commercialisés, et bien souvent dans de mauvaises conditions.

2. Activités

L'équipe chargée de l'étude doit fournir des informations sur les opportunités de marché potentielles, les acteurs actuels et les domaines d'engagement. La structure proposée consiste à répartir les résultats de l'analyse documentaire, de la collecte de données de première main et de l'engagement du secteur privé dans les trois grands chapitres et sous-sections suivants :

2.1. Synopsis du secteur

- a. **Aperçu du marché local** : Sur la base de recherches documentaires, cette section doit fournir une vue d'ensemble des chaînes de valeur ciblées, décrire la trajectoire du marché au cours des dernières années et mettre en évidence les tendances actuelles en fournissant une vue d'ensemble de l'évolution de l'offre et de la demande, des tendances et des opportunités du marché, y compris la collecte de données sur les prix (prix du marché et prix à la ferme) et les quantités par types de produits ;
- b. **Potentiel d'exportation et cartographie des acteurs du marché régional** : Identification des marchés d'exportation potentiels et des principaux acteurs du marché du côté de la demande et de l'offre, de la taille du marché potentiel et des exigences du marché (par exemple, les normes et l'assurance qualité). Cette section doit explorer le potentiel du marché pour l'exportation et identifier les barrières/obstacles à la réalisation d'un potentiel de marché plus élevé pour les petits exploitants. Une attention particulière doit être accordée à l'intégration régionale dans les marchés voisins en AOC;
- c. **Évaluation des interventions et de l'aide en cours** : Par le biais d'une série de réunions, cette activité vise principalement à identifier les domaines de coordination et/ou de collaboration, ainsi que la complémentarité entre le projet RESI-2P et les interventions en cours et à éviter toute duplication des efforts. Engagement avec les entités fournissant un soutien aux filières cibles dans les deux régions (y compris les IFI, les donateurs, les ONG internationales et locales, et le secteur privé) et recherche d'un apport qualitatif approfondi sur la dynamique ainsi que sur les leçons tirées du soutien antérieur.

2.2. Analyse de la chaîne de valeur

- a. **Cadre réglementaire et politique** : cette section devrait mettre en lumière le cadre réglementaire et politique régissant chaque chaîne de valeur, y compris l'identification des principales réglementations et entités dirigeantes. Cette section devrait reposer principalement sur une étude documentaire, tandis que des réunions supplémentaires avec les parties prenantes permettront de mieux comprendre les obstacles/contraintes réglementaires et politiques perçus et réels du point de vue des différentes parties prenantes, qui peuvent limiter le développement du marché le long de la chaîne de valeur;
- b. **Évaluation de l'infrastructure** : une description de la disponibilité et de la qualité de l'infrastructure physique et de l'agro-logistique (y compris le transport, les fournisseurs de services, le stockage et la logistique, l'énergie, entre autres) ;
- c. **Cartographie des acteurs de la chaîne de valeur (qui, rôle, répartition géographique)** : L'exercice de cartographie doit s'appuyer sur une analyse documentaire, des réunions avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, dans la mesure du possible, et doit fournir une évaluation de haut niveau divisée en fonction de la prévalence géographique, tout en tenant compte de la dimension de genre. Cette composante devrait fournir les informations suivantes :
 - o La cartographie des acteurs et des liens de la chaîne fournit une vue d'ensemble du flux de produits en désagréant des paramètres tels que le coût, le temps, la productivité et la valeur ajoutée le long des différents segments de chaque filière ;
 - o La cartographie doit permettre de visualiser et de réfléchir à l'ensemble des activités, des acteurs, des relations entre les segments de la chaîne et des interactions entre les différents acteurs, y compris les producteurs, les intermédiaires/agrégateurs et les acheteurs ;
 - o Cela devrait notamment permettre d'identifier les principaux acteurs du marché et les possibilités d'investissement en amont de la filière.
- d. **Financement** : Détermination de la portée des programmes de financement disponibles, des entités concernées, des conditions d'éligibilité, etc.

2.3. Recommandations orientées vers l'action

- a. **Feuille de route/plan d'action** : Utiliser un processus consultatif pour valider les résultats, dégager un consensus et s'assurer de l'adhésion des parties prenantes afin d'élaborer une feuille de route comportant des étapes et des actions clés. Ces feuilles de route devraient
 - o Identifier les actions clés qui peuvent être menées par le secteur privé, le gouvernement (RESI-2P) et d'autres acteurs concernés pour "débloquer" le marché à court et à moyen terme;

Proposer des réformes/interventions politiques pour libérer le potentiel du marché (à long terme).

CONDITIONS SPÉCIALES/CRITÈRES SPÉCIFIQUES

Compétences requises :

L'étude doit être menée de manière participative avec la participation d'une variété d'acteurs impliqués dans les chaînes de valeur cibles (institutions gouvernementales, acteurs de la chaîne de valeur du secteur privé, chercheurs, experts, etc.). Il nécessite la composition d'une équipe pluridisciplinaire (économiste agricole,

agronome, spécialiste de l'inclusion, etc.) pour apporter des contributions à l'étude sous la direction générale d'un expert de la chaîne de valeur ou de l'agro-business. Les experts contribuant à l'étude doivent posséder les compétences suivantes :

- Diplôme d'études supérieures dans un domaine pertinent en rapport avec le domaine d'expertise requis (économiste agricole, agronome, spécialiste de l'inclusion, etc.);
- Minimum de 7 ans d'expérience pertinente dans les chaînes de valeur, l'agro-industrie, les études de marché, le développement des entreprises et d'autres domaines connexes et, idéalement, une bonne connaissance des chaînes de valeur cibles;
- Connaissance approfondie du secteur privé in Burkina Faso, en particulier de la chaîne de valeur cibles, de ses principaux acteurs et des législations en vigueur ;
- Connaissance de l'environnement des entreprises au Burkina Faso, notamment dans les deux régions;
- Excellentes compétences en matière de communication, d'engagement des parties prenantes et de coordination ;
- Bonne connaissance des thèmes transversaux tels que le genre et l'inclusion des jeunes, l'environnement, la nutrition, la finance, etc.;
- Solides compétences en matière de présentation et communication écrite et orale en français et si possible anglais.

CALENDRIER ET RÉSULTATS ATTENDUS

- **Calendrier** : l'étude devrait être menée sur une période de 4 mois.
- **Les principaux résultats de l'étude sont les suivants** :
 - Rapport complet détaillant les résultats de l'évaluation et les recommandations de réforme
 - Liste des acteurs de la chaîne de valeur et points de contact
 - Cartes visuelles des parties prenantes par taille et répartition géographique
 - Feuille de route/plan d'action proposé, avec des activités à court, moyen et long terme
 - Présentation PowerPoint résumant les résultats et les recommandations
 - Archives des photos
- **Ligne hiérarchique** : l'équipe d'étude rendra compte au coordinateur du projet RESI-2P, travaillera sous la direction de l'expert en agro-business du projet et collaborera avec l'équipe du projet. Tous les résultats intermédiaires et finaux doivent être fournis dans les délais et doivent répondre aux normes jugées acceptables par le Coordinateur du projet RESI-2P.

LES CONTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES À PRÉSENTER PAR LE PROJET

L'équipe du projet partagera avec l'équipe de l'étude les connaissances techniques, les rapports et les conclusions de projets complémentaires et d'études globales sur le sujet en question.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

Toutes les données et informations reçues du projet dans le cadre de cette mission doivent être traitées de manière confidentielle et ne doivent être utilisées que dans le cadre de l'exécution de ce mandat. Tous les droits de propriété intellectuelle découlant de l'exécution du présent mandat sont cédés au projet RESI-2P. Le contenu des documents écrits obtenus et utilisés dans le cadre de cette tâche ne peut être divulgué à des tiers sans l'autorisation écrite préalable du coordinateur du projet RESI-2P.

PRESTATAIRES DE SERVICES DE DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES (PARTENARIAT COMMERCIAUX)

Termes de Référence

A. CONTEXTE

Avec plus de 40% de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté, le Burkina Faso fait face à un défi majeur au regard de l'objectif de développement durable visant l'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030 (ODD 1). En 2021, le pays figurait au 184^e rang sur 191 pays selon l'Indice de développement humain (IDH). Le contexte actuel de fragilité impose des efforts considérables de développement socioéconomique en particulier en milieu rural où une personne sur deux (51%) vit en dessous du seuil de pauvreté, et qui concentre 92% des pauvres que compte le pays.

Le FIDA a conçu le projet **Renforcement de la résilience des petits producteurs (Projet RESI-2P)** pour continuer son effort qui, depuis quatre décennies, accompagne le Burkina Faso dans la mise en œuvre de ses priorités stratégiques en faveur des ruraux pauvres. Elle fait suite à l'achèvement du projet Neer-Tamba (2015-2023) qui a développé avec succès des investissements pour accroître la résilience des populations rurales pauvres par une gestion participative et durable des ressources naturelles. Les acquis générés par le projet et leur appropriation par les bénéficiaires ont révélé la pertinence de mettre à l'échelle une telle approche dans un contexte de fragilité qui perdure. Le projet se justifie par ailleurs au regard des deux axes stratégiques du COSOP 2019-2024¹⁵⁸ qui visent le premier à renforcer la résilience des populations rurales vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux changements climatiques et le deuxième à améliorer la performance des principales filières agricoles qui créent des emplois et de la richesse pour les populations rurales et qui respectent les principes de la gestion durable des ressources naturelles. En ayant la résilience comme dimension transversale, le projet entend promouvoir des solutions durables permettant de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de créer les conditions favorables pour la valorisation et la mise en marché dans les filières-cibles.

RESI-2P sera mis en œuvre sur une période de 8 ans (2024-2031) au travers d'une approche stratégique et opérationnelle structurée en deux composantes d'impact : (i) Renforcement de la résilience des systèmes de production; et (ii) Facilitation de l'accès au marché. Une troisième composante sera établie pour mettre en œuvre les fonctions coordination et de gestion, de planification, de suivi-évaluation et de gestion des savoirs.

B. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET RESILIENCE

Le cadre de mise en œuvre du projet RESI-2P repose sur des processus opérationnels qui dépendent de la confiance mutuelle entre les OPB et leurs partenaires techniques, commerciaux et financiers, et éventuellement d'autres partenaires en fonction de la nature du plan d'affaires. Dans ce contexte, le projet facilitera l'établissement des partenariats commerciaux (PC) dans le cadre de filières cibles fondées sur : i) les opportunités d'affaires ou de marché identifiées par les organisations paysannes de base (OPB), dont l'exploitation rend l'activité de l'organisation viable ; ii) l'avantage comparatif/compétitif de l'OPB pour fournir le produit ou le service demandé par le marché ; iii) la présence d'institutions financières privées (IFP) désireux d'établir des relations d'affaires avec l'OPB en cofinçant le plan d'affaires ; iv) la présence de partenaires techniques qui offrent aux OPB les services de développement commercial nécessaires à la formulation et à la mise en œuvre correctes des plans d'entreprise de manière accessible ; et v) la présence d'autres acteurs et de conditions locales qui favorisent la mise en œuvre du plan d'affaires que s'inscrivent dans les chaînes de valeurs prioritaires du projet RESI-2P.

Pour la viabilité des entreprises, les OPB participant au projet RESI-2P reçoivent des conseils techniques des **Prestataires de services de développement d'entreprises (PSDE)** présents dans les zones d'influence du projet et qualifiés par le projet sur la base des dispositions du présent document pour la création d'une base de données. Toutefois, dans des circonstances particulières pour être qualifiés par le projet, les OPB qui demandent des services de conseil technique qui ne sont pas offerts sur le marché régional, auront la possibilité de contracter des fournisseurs techniques de autres régions, en suivant les procédures approuvées pour le projet.

¹⁵⁸ [Burkina Faso Country Strategic Opportunities Programme COSOP \(2019-2024\)](#)

Le cadre de mise en œuvre repose sur la formulation et la mise en œuvre de plans d'activité par les OPB, qui comprennent deux phases clairement différenciées :

- **Phase 1 : Assistance à la préparation des plans d'affaires** : Le projet lance des appels publics par le biais de différents médias, pour la présentation de profils d'entreprises (qui peuvent être par région dans la zone d'influence du projet et par filières ; ou globalement pour l'ensemble de la zone de couverture). Dans la préparation du profil, le projet, avec les conseils des PSDE, déterminent l'éligibilité des OPB et des producteurs membres selon les exigences établies dans le manuel opérationnel du projet, définissent l'entreprise à entreprendre et identifient les alliés commerciaux, financiers et techniques. Ces profils d'entreprise entrent dans un processus d'évaluation, où ils sont qualifiés selon la procédure et les mécanismes établis ; ceux qui sont sélectionnés passent à l'étape de la formulation du plan d'affaires final, dans lequel ceux qui sont viables d'un point de vue technique, social, juridique, commercial, financier et environnemental sont finalement approuvés pour être présentés dans le projet.
- **Phase 2: Mise en œuvre des plans d'affaires** : durant cette phase, les OPB participants mettent en œuvre leur plan d'affaires avec les conseils techniques du PSDE et le suivi et le contrôle de qualité de l'Unité de Coordination du Projet (UCP). À cette fin, le PSDE et l'OPB, avec les conseils du projet RESI-2P, établissent une négociation qui se concrétise par la signature d'un contrat de prestation de services dans lequel sont établies les responsabilités du PSDE et les paiements que l'OPB doit lui verser (subventionnés par le projet).

C. PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Les conseils techniques aux OPB reposent sur des principes de base qui doivent être respectés par les partenaires techniques ou PSDE et qui font l'objet d'un suivi dans le cadre du système de contrôle, de suivi et d'évaluation du projet. Ces principes sont les suivants :

- Identification et création d'entreprises par les OPB participantes ;
- Renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales, dans le but de créer des conditions d'autogestion dans les OPB
- Approche participative visant à positionner le producteur comme un acteur clé et non comme un spectateur du processus
- Promotion et génération d'une attitude positive et d'un changement d'attitude chez les membres producteurs des OPB participantes
- Gestion et responsabilité environnementales
- L'inclusion sociale, en renforçant la participation des femmes et des jeunes ruraux
- L'innovation technologique par l'adoption et l'adaptation de nouvelles technologies afin d'accroître la productivité et la rentabilité des OPB
- Respect de l'identité culturelle et de la tradition des populations et de leurs formes d'organisation sociale communautaire afin de sauvegarder les droits qui leur sont accordés par la législation nationale
- Flexibilité pour ajuster et adapter les outils méthodologiques en fonction des caractéristiques et des typologies des producteurs
- Approche du contenu et de la méthodologie basée sur la demande des OPB et des producteurs plutôt que sur l'offre disponible
- Identification et gestion des talents humains pour la formation des dirigeants et des animateurs au niveau des entreprises et au niveau local
- Rôle de facilitateur et de non-décideur, recherchant l'autogestion dans les OPB pour une prise de décision informée et participative d'un point de vue technique et stratégique pour leur entreprise.

D. PROFIL DES PRESTATAIRES DE SERVICES DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

- a) Les PSDE sont des entreprises privées, des ONG, des OPH, des fondations et d'autres entités privées présentes dans la zone d'influence du projet qui, par le biais de liens contractuels, fournissent des services de conseil technique et commercial aux OPB pour la formulation et la

mise en œuvre de plans d'affaires. Afin de fournir des services de conseil technique et commercial dans le cadre du projet RESI-2P. Les PSDE doivent répondre aux exigences suivantes :

- b) Avoir de l'expérience dans des domaines techniques clés pour le projet RESI-2P tels que les chaînes de valeur, la production agricole, la transformation des produits agricoles, le développement de nouveaux produits et processus, le marketing et la commercialisation des produits agricoles, la finance rurale, les aspects juridiques, la gestion sociale (genre, jeunesse rurale, responsabilité sociale, etc.) et la gestion environnementale, parmi d'autres ;
- c) Posséder et démontrer une expérience des travaux effectués, entre autres, dans les domaines suivants :
 - Conception et mise en œuvre de méthodologies de formation pour les organisations rurales et les producteurs
 - Formulation de plans d'affaires
 - Conseils techniques et commerciaux pour la mise en œuvre des plans d'affaires
 - Mise en relation des producteurs avec des programmes de partenariat commercial (alliances productives)
 - Faciliter l'accès au financement pour les OPB participantes et les producteurs membres
 - Relier et faciliter l'accès des OPB et de leurs producteurs membres aux marchés nationaux et régionaux
 - Gestion de l'environnement (analyse, identification et atténuation de l'impact environnemental des plans d'affaires).
 - Ajout de valeur et transformation des produits (y compris le développement de nouveaux produits)
 - Inclusion des femmes et des jeunes ruraux dans les processus de développement
 - Gestion des entreprises rurales et analyse financière des projets
- d) Elle doit être légalement constituée, en accréditant ce statut par la présentation d'une photocopie de l'acte de constitution ou de la personnalité juridique
- e) Avoir au moins 2 ans d'expérience professionnelle
- f) Disposer d'un bureau dans la zone d'influence du projet
- g) Disposer d'un personnel de consultants permanents ou associés en fonction du sujet à transmettre aux OPB et aux producteurs membres.

E. ROLES OU RESPONSABILITES DES PSDE

- 1) Dans le cadre de la mise en œuvre du projet RESI-2P, les PSDE ont les principaux rôles et responsabilités suivants :
- 2) **Dans la phase de formulation du plan d'affaires :**
 - Participer aux journées d'initiation et de formation ainsi qu'aux ateliers organisés par le projet ;
 - Vérifier que les OPB et les producteurs qui demandent à participer au projet RESI-2P remplissent les conditions d'éligibilité définies dans le manuel opérationnel ;
 - Conseiller les OPB sur le respect des exigences légales pour le fonctionnement de l'OPB et qui sont détaillées dans le guide pour la formulation des plans d'affaires ;
 - Conseiller et/ou gérer avec les OPB l'ouverture de comptes d'épargne pour la gestion des ressources en fonction des différentes sources de cofinancement ;
 - Conseiller les OPB sur la définition et la conceptualisation de l'entreprise ;
 - Conseiller et aider l'OPB à identifier l'allié commercial (AC) et faciliter les arrangements opérationnels afin de conclure des contrats, des lettres d'intention d'achat ou d'autres moyens de sécuriser le marché pour les produits définis par l'OPB ;
 - Conseiller et soutenir les OPB dans l'identification d'un partenaire financier (IFP) pour cofinancer le plan d'affaires et faciliter les arrangements opérationnels afin d'obtenir le cofinancement du plan d'affaires ;
 - Formuler le plan d'affaires sur la base des dispositions et des exigences énoncées dans le manuel d'opérations de projet RESI-2P;
 - Conseiller et soutenir l'OPB dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale ;
 - Organiser des réunions de travail avec les membres des OPB afin de fournir un retour d'information sur le processus de formulation des profils et des plans d'activité ;
 - Veiller à ce que les membres de l'OPB rassemblent les documents nécessaires à la présentation du plan d'entreprise en temps voulu et en bonne et due forme ;

- Coordonner avec l'OPB et le personnel technique du projet les sessions de socialisation des plans d'affaires avec les acteurs locaux ;
- Tenir une chronologie du processus de formulation du plan d'entreprise et organiser un dossier pour chaque cas ou processus suivi et fournir des informations au projet, le cas échéant.

3) **Dans la phase de mise en œuvre des plans d'entreprise :**

- Fournir des services de conseil technique et commercial sur la base du contrat signé avec le projet RESI-2P et le OPB ;
- Conseiller et soutenir l'OPB dans l'exécution des processus de passation de marchés à suivre dans la mise en œuvre de ses plans d'affaires, en particulier en ce qui concerne l'élaboration des spécifications techniques et la préparation de toute la documentation requise conformément à la réglementation ;
- Soutenir et vérifier que l'OPB respecte, tout au long du processus de mise en œuvre, les dispositions environnementales et sociales définies dans le plan d'affaires ;
- Soutenir et vérifier que les OPB respectes, tout au long du processus de mise en œuvre, les dispositions légales et opérationnelles inhérentes à l'entreprise
- Assurer le suivi, conseiller et soutenir l'OPB dans les procédures administratives et juridiques afin de maintenir son statut juridique ;
- Veiller à ce que l'OPB respecte les termes du partenariat commercial et vérifier que l'acheteur respecte les accords prévus ;
- Préparer, organiser et soumettre avec l'OPB au projet RESI-2P les documents justificatifs des demandes de décaissement et de liquidation des fonds dans les formats établis par le projet ;
- Préparer et soutenir la mise en œuvre d'un plan d'assistance technique et de formation pour la mise en œuvre du plan d'affaires par les OPB ;
- Soutenir la mise en œuvre du système de contrôle, de suivi et d'évaluation du RESI-2P dans la zone d'influence où les plans d'activité conseillés sont mis en œuvre ;
- Soutenir les études techniques, les audits financiers et de processus ainsi que d'autres activités requises par le projet RESI-2P;
- Participer aux appels et aux visites de suivi des fonctionnaires et des techniciens du projet dans leur zone d'influence ;
- Préparer et soumettre au projet des rapports trimestriels d'avancement et de suivi pour chaque OPB, conformément aux exigences et aux formats établis par le projet RESI-2P;
- Préparer les rapports de clôture du plan d'affaires conformément aux lignes directrices et aux formats établis par le projet.

F. LIGNE HIERARCHIQUE

Le PSDE sélectionné rendra compte au coordinateur du projet RESI-2P, travaillera sous la direction de l'expert en agrobusiness du projet et collaborera avec l'équipe du projet. Tous les résultats intermédiaires et finaux doivent être fournis dans les délais et doivent répondre aux normes jugées acceptables par le Coordinateur du projet RESI-2P.

La durée du contrat du PSDE est spécifique au soutien qu'il apportera à chaque PC et dépendra de la nature de chaque investissement et de l'activité économique gérée par l'OPB.

G. DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

Toutes les données et informations reçues du projet dans le cadre de cette mission doivent être traitées de manière confidentielle et ne doivent être utilisées que dans le cadre de l'exécution de ce mandat. Tous les droits de propriété intellectuelle découlant de l'exécution du présent mandat sont cédés au projet RESI-2P. Le contenu des documents écrits obtenus et utilisés dans le cadre de cette tâche ne peut être divulgué à des tiers sans l'autorisation écrite préalable du coordinateur RESI-2P.

Appendice. Fiche d'évaluation du PSDE

#	DESCRIPTION	Score Maximum	Céréales	Produits maraîchers	Tubercules	L'élevage	PNL
			Score Obtenu	Score Obtenu	Score Obtenu	Score Obtenu	Score Obtenu
A	EXPÉRIENCES EN MATIÈRE DE FILIÈRES ET DE MAILLONS DE LA CHAÎNE	12					
1	Production primaire	3					
2	Valeur ajoutée/transformation des produits	3					
3	Commercialisation	3					
4	Financement	3					
B	L'EXPÉRIENCE DE L'ENTITÉ DANS LES TRAVAUX LIÉS AUX DOMAINES THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES	50					
B1	De la part de l'entreprise ou de l'organisation	20					
1	Formulation de plans d'affaires	2					
2	Conseils techniques pour la mise en œuvre des plans d'affaires	2					
3	Relier les OPB et les producteurs aux des partenariats commerciaux	2					
4	Faciliter l'accès des OPB et des producteurs à régimes de financement	2					
5	Relier et faciliter l'accès des OPB et des producteurs aux marchés nationaux et régionaux	2					
6	Analyse, identification et atténuation de l'impact environnemental des plans d'affaires	2					
7	Analyse financière des plans d'affaires	2					
8	Valeur ajoutée et transformation des produits (y compris le développement de nouveaux produits)	2					
9	Inclusion des femmes et des jeunes ruraux dans les processus de développement et de gestion d'entreprise rurale	2					
10	Mise en œuvre des procédures de passation de marchés et le recrutement	2					
B2	Dans le personnel technique permanent et temporaire	30					
1	Formulation de plans d'affaires	3					
2	Conseils techniques pour la mise en œuvre des plans d'affaires	3					
3	Relier les OPB et les producteurs aux des partenariats commerciaux	3					
4	Faciliter l'accès des OPB et des producteurs à régimes de financement	3					
5	Relier et faciliter l'accès des OPB et des producteurs aux marchés nationaux et régionaux	3					
6	Analyse, identification et atténuation de l'impact environnemental des plans d'affaires	3					
7	Analyse financière des plans d'affaires	3					
8	Valeur ajoutée et transformation des produits (y compris le développement de nouveaux produits)	3					
9	Inclusion des femmes et des jeunes ruraux dans les processus de développement et de gestion d'entreprise rurale	3					
10	Mise en œuvre des procédures de passation de marchés et le recrutement	3					
C	L'ORGANISATION, LA CAPACITÉ TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF	25					
C1	Maintien de la capacité technique (permanent et temporaire)	20					
1	Agronomie/Agrobusiness	4					
2	Technicien de l'environnement	2					
3	Spécialiste socio-économique	3					
4	Technicien financier	3					
5	Technicien en acquisitions et contrats	4					
6	Techniciens de terrain (agronomes au minimum)	4					
C2	Capacité administrative	5					
1	Logiciel de comptabilité	1					
2	Logiciel financier	1					

#	DESCRIPTION	Score Maximum	Céréales	Produits maraîchers	Tubercules	L'élevage	PFNL
			Score Obtenu	Score Obtenu	Score Obtenu	Score Obtenu	Score Obtenu
3	Régime de facturation	1					
4	Gestion des dossiers et des stocks	2					
D	CAPACITÉ INSTALLÉE	13					
D1	Elle dispose de bureaux supplémentaires en plus du bureau principal dans la zone de influence de RESI-2P	3					
1	1 à 2	1					
2	Plus de 2	2					
D2	Véhicules	3					
2	1 à 2	1					
2	Plus de 2	2					
D3	Motos	3					
1	1 à 2	1					
2	Plus de 2	2					
D4	Matériel de communication	4					
1	Accès à l'internet dans les bureaux	1					
2	Téléphone fixe et téléphone mobile	1					
3	Matériel informatique	1					
4	Matériel audiovisuel	1					
Total		100					

Termes de référence pour l'élaboration de la stratégie de ciblage, genre et inclusion sociale

Principale responsabilité :

Sous la responsabilité du coordinateur, et étroite collaboration avec l'expert de ciblage et l'inclusion sociale du programme FIDA au Burkina Faso, le consultant mènera les activités suivantes lorsqu'elles s'appliquent à la mission spécifique d'élaborer la stratégie de ciblage, genre et l'inclusion sociale pour atteindre les résultats attendus cités ci-dessus.

Résultats attendus :

Trois (3) principaux résultats sont attendus, à savoir : (i) la stratégie genre et ciblage du projet RESI-2P est actualisée avec un budget estimé, par le biais d'un processus consultatif et participatif ; (ii) la méthodologie et les outils adaptés garantissant l'intégration du genre, et aussi les jeunes, personnes handicapées, personnes déplacées internes et les personnes pauvres/vulnérables, sont élaborés ; et (iii) une feuille de route pour l'opérationnalisation de la stratégie est proposée - notamment avec un plan d'action détaillée en conformité avec le cadre du logique et le plan de travail du projet.

Taches spécifiques:

Mise en œuvre du programme

- Examiner le contexte national (juridique, politique, institutionnel, social, culturel et politiques sectorielles) pertinent pour le ciblage par rapport à les axes thématiques du projet. Inclure avec ceci une base des enseignements tirés des programmes, projets réalisés, incluant ceux du FIDA, sur le ciblage, le genre et l'inclusion sociale ;
- Réaliser une analyse participative de la pauvreté rurale et des moyens de subsistance dans les zones de projet proposées et consulter les groupes cibles potentiels et les principales parties prenantes afin d'identifier et de mieux comprendre les besoins, les barrières potentiels de participation dans le projet, les priorités et les attentes des différents groupes clés ciblés, ainsi que la population dans les communes (y compris entre autres, leurs stratégies de subsistance et leurs résultats, leurs vulnérabilités et leurs mécanismes d'adaptation, leurs participation dans les organisations paysans, les processus locaux de lutte contre la pauvreté, les opportunités de commercialisation, les services et institutions rurales) ;
- Élaborer des tableaux des données principales qui montre l'incidence et les tendances de la pauvreté dans les zones du projet, autant possible désagrégés par groupes cibles (femmes, jeunes, PSH, PDI) des zones cibles ;
- Sur la base des diagnostics – y inclus les descriptions des groupes cibles du projet, concevoir la stratégie globale de ciblage du projet et des stratégies détaillées de ciblage inclusive, incluant l'équité des hommes et femmes, d'après les activités envisagées. Ceux-ci devront inclure les méthodes/outils de promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion sociale de groupes cibles (jeunes, PSH, PDI, ménages plus vulnérables). Expliquer des théories de changement (TdC) permettant d'atteindre et de faire bénéficier les groupes cibles ;
- Préparer la feuille de route pour l'opérationnalisation de les stratégies proposées - notamment avec un plan d'action détaillée en conformité avec le cadre de logique et le plan de travail du projet ;
- Définir les rôles et les responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre des activités concernant l'inclusion sociale de groupes cibles, y inclus l'équité des sexes. Identifier les partenaires (prestataires de service etc.) pour la mise en œuvre de ces activités spécifiques afin d'opérationnaliser les activités dans la plan d'action ;
- Identifier les besoins de renforcement de capacités en matière de ciblage et l'inclusion sociale pour les divers acteurs du projet (l'équipé du projet, les acteurs gouvernementaux, OPs etc.) et préparer une plan d'action pour le réaliser ;
- Identifier des obstacles et risques potentiels, et comment le projet lèvera ces barrières par les mesures d'atténuation, pour assurer leur pleine participation et implication dans le projet. Ceux-ci peuvent traiter les questions socio-économiques, socioculturelles, techniques, managériales, organisationnelles, institutionnelles, ainsi que les facteurs externes imprévus ;
- Identifier les ressources nécessaires à l'atteinte des résultats attendus du processus de ciblage et l'inclusion sociale et contribuer à l'allocation budgétaire de toutes les activités pertinentes en matière de ciblage, de genre et d'inclusion sociale.

Suivi et évaluations

- Examiner la sensibilité au ciblage dans le cadre de suivi et d'évaluation, le cadre logique du projet, et si disponible le plan de travail de première année, ainsi que les termes de référence pour les divers diagnostics territoriaux, et plans d'investissements, ainsi que pour les partenaires de mise en œuvre, pour évaluer et orienter davantage la manière dont ils intègrent les

perspectives d'inclusion sociale, y compris l'utilisation d'approches participatives, les données et les indicateurs désagrégés, et pour mesurer le progrès et la performance au cours du projet.

Couverture géographique : Couverture régionale des zones d'intervention du projet RESI-2P (Les régions du Nord et Centre Ouest).

Qualifications et expérience:

- Maîtrise (MA) en sciences sociales, socio-économies, développement rural, ou dans un domaine lié à l'inclusion sociale, le ciblage et du genre ;
- Au minimum cinq (5) années d'expérience professionnelle dans la conception, la mise en œuvre et la supervision de projets dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de l'inclusion sociale et le ciblage, dans un contexte agricole ou rural ;
- Expérience de la conception et/ou de la mise en œuvre de programmes de développement visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes, l'inclusion des différents groupes cibles, à voir, les jeunes, les personnes handicapées, personnes déplacées internes, ainsi les ménages plus pauvres ;
- Expérience du travail communautaire, de l'analyse des moyens de subsistance, des approches de la réduction de la pauvreté, de la transformation du genre et des stratégies d'inclusion sociale dans les projets de développement agricole et rural ;
- Expérience dans la formation et le renforcement des capacités,
- Expérience ou connaissance du Burkina Faso (a travaillé sur le terrain ou connaissance avérée du contexte politique, sociale et économique du Burkina Faso)
- Connaissances de base requises sur le suivi et évaluation
- Travail en équipe
- Excellente communication écrite et verbale en Français

Duration : 45 jours

Termes de référence pour l'élaboration de la stratégie de la nutrition

Principale responsabilité :

Sous la responsabilité du coordinateur, le consultant mènera les activités suivantes lorsqu'elles s'appliquent à la mission spécifique d'élaborer la stratégie de la nutrition pour le projet pour atteindre les résultats attendus cités ci-dessus. Il/elle travaillera en étroite collaboration avec l'expert chargé de la nutrition du projet, ainsi que le spécialiste en ciblage, genre, l'inclusion sociale, l'équipe de suivi-évaluation, autres experts du projet, ainsi que les Ministères de la Santé, de MARAH entre autres, et du FIDA - le secteur de la nutrition.

Résultats attendus :

Trois (3) principaux résultats sont attendus, à savoir : (i) l'élaboration d'une stratégie et un plan d'action détaillé en matière de nutrition pour le R2P2, avec un budget estimé, par le biais d'un processus consultatif et participatif. Cette stratégie devra prendre en compte le programme d'information, éducation et communication (IEC) qui est un pilier du projet; (ii) les propositions des méthodes/approches/outils pour l'intégration des questions de la nutrition à travers les sous-composants, activités du projet, y inclus la stratégie de ciblage pour assurer l'accès adéquat et équitable aux appuis du projet notamment pour les groupes cibles ; et (iii) l'intégration des dimensions de la nutrition dans le cadre de résultats et le manuel de suivi et d'évaluation.

Taches spécifiques:

- Examiner le contexte national (juridique, politique, institutionnel, social, culturel et politiques sectorielles) pertinent concernant la matière de la nutrition par rapport à les axes thématiques du projet. Inclure avec ceci une base des enseignements tirés des programmes, projets réalisés, incluant ceux du FIDA concernant la nutrition ;
- Réaliser une analyse participative de la malnutrition et bonnes pratiques des activités sensible à la nutrition dans les zones de projet proposées et consulter les groupes cibles potentiels et les principales parties prenantes afin d'identifier et de mieux comprendre les besoins, les barrières potentiels d'atteindre une nutrition adéquate, leurs avis et propositions sur interventions du projet, les priorités et les attentes des différents groupes clés ciblés dans le projet, ainsi que la population rurale dans les communes (y compris entre autres, les organisations paysans, les services et agents de santé, etc.) ;
- Sur la base des diagnostics, décrire la situation de la nutrition des groupes cibles du projet, et concevoir une stratégie transversale et sa mise en œuvre pour les appuis nutritionnels dans le projet. La stratégie devra détaillée les activités, la mise en œuvre et suivi du programme IEC. Les activités envisagées, les acteurs, et les méthodes/outils de les faire seront inclus;
- Préparer la feuille de route pour l'opérationnalisation de la stratégie proposée – incluant l'IEC, notamment par un plan d'action détaillée en conformité avec le cadre de logique et le plan de travail du projet ;
- Définir les rôles et les responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre des activités concernant la nutrition. Identifier les partenaires (prestataires de service etc.) pour la mise en œuvre des activités spécifiques afin d'opérationnaliser les activités dans la plan d'action.
- Identifier les besoins de renforcement de capacités dans la matière de la nutrition, pour les divers acteurs du projet (l'équipé du projet, les acteurs gouvernementaux, OP etc.) et préparer une plan d'action pour le réaliser;
- Identifier des obstacles et risques potentiels, et comment le projet lèvera ces barrières par les mesures d'atténuation, pour assurer l'amélioration de la nutrition est pleinement appuyer dans le projet. Ceux-ci peuvent traiter les questions socio-économiques, socioculturelles, techniques, managériales, organisationnelles, institutionnelles, ainsi que les facteurs externes;
- Identifier les ressources nécessaires à l'atteinte des résultats attendus du processus de la nutrition et contribuer à l'allocation budgétaire de toutes les activités pertinentes dans la matière.

Suivi et évaluation

- Examiner la sensibilité de la nutrition dans le cadre de suivi et d'évaluation, le cadre logique du projet, et si disponible le plan de travail de première année, ainsi que les TdR pour les divers diagnostics territoriaux, et plans d'investissements, et partenaires du projet, pour évaluer et orienter davantage la manière dont ils intègrent les perspectives de la nutrition, y inclus les données et les indicateurs désagrégés pour mesurer le progrès et la performance au cours du projet.
- Proposer les indicateurs spécifiques concernant le programme de l'IEC.

Termes de référence pour l'acquisition des kits éducatifs intelligents

Contexte et Justification

Le projet RESI-2P financé par le FIDA, l'OFID et le FEM et mise en œuvre par le gouvernement du Burkina Faso contribue à la stabilisation, la cohésion sociale et au développement à travers l'appui aux petits producteurs pour renforcer leur résilience. Avec le durcissement rapide des conséquences du changement climatique au niveau mondial, le renforcement de la résilience demeure un élément crucial pour le Burkina Faso dont une grande partie du territoire reste très exposée et très vulnérable aux effets du changement climatique. L'engagement du FIDA pour le climat se traduit par son soutien à la réalisation de l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques) auprès de populations particulièrement vulnérables. Dans le cadre de ses activités d'appui, le projet RESI-2P, souhaite équiper les agents de vulgarisation du MARAH en matériel logistique pour faciliter la diffusion des messages, la formation et la sensibilisation des agriculteurs. Ces termes de référence sont donc élaborés pour recruter un prestataire pour la mise à disposition de kits éducatifs mobiles pour faciliter la projection de contenus, vidéos, images et présentations en milieu rurale.

Objectif général

L'objectif est d'équiper les agents de vulgarisation de kits éducatifs afin d'animer des sessions de formation en milieu rural pour les agriculteurs sans électricité ni connexion.

Résultats attendus

- Les agents de vulgarisation sont équipés de kits de formation
- Les formations sont effectuées par les agents en utilisant les kits
- Les supports de formation et de communication sur les conseils agro météorologique sont bien diffusés

Livrables

- 6 kits éducatifs interactifs de qualité
- La spécification technique et manuelle d'utilisation
- Un Rapport de test d'effectivité des équipements

Durée de la mission

Le choix du prestataire et la livraison du matériel seront prévus pour une durée de 3 mois.

Profil du consultant/Prestataire

- Le prestataire ou consultant doit avoir au moins 5 ans d'expériences dans la fourniture de matériel électronique de qualité
- Avoir fourni au moins une fois ce type de matériel
- Présenter une attestation de bonne exécution d'un marché similaire

Termes de référence pour la production, la traduction et la diffusion e-conseils agro-météorologiques

Contexte et Justification

Le projet RESI-2P financé par le FIDA, l'OFID et le FEM et mise en œuvre par le gouvernement du Burkina Faso contribue à la stabilisation, la cohésion sociale et au développement à travers l'appui aux petits producteurs pour renforcer leur résilience. Avec le durcissement rapide des conséquences du changement climatique au niveau mondial, le renforcement de la résilience demeure un élément crucial pour le Burkina Faso dont une grande partie du territoire reste très exposée et très vulnérable aux effets du changement climatique. L'engagement du FIDA pour le climat se traduit par son soutien à la réalisation de l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques) auprès de populations particulièrement vulnérables. Le projet RESI-2P, dans le cadre de ses activités d'appui souhaite accompagner le MARAH et l'ANAM dans la production, la validation et la diffusion de messages agro-météorologiques. Ces termes de référence sont donc élaborés pour recruter un prestataire pour la production et la diffusion des messages e-conseils sur l'agro-météorologie aux bénéficiaires du projet.

Objectif général

Produire des conseils agro-météorologiques diffusés à travers un Système Interactif Vocal et centre d'appel pour aider les agriculteurs à adopter des pratiques résilientes et atténuer les effets de changement climatique

Résultats attendus

- Le bulletin agro-météorologique est diffusé sur les services e-conseils du MARAH
- 100% des bénéficiaires du programme sont informés de l'existence du service
- Les agriculteurs ont accès au service de conseils agro-météorologiques
- Les agriculteurs adoptent les bonnes pratiques liées au conseil agro-météorologiques
- Le taux d'usage du service par les femmes a augmenté

Livrables

- Fiche de conseil avec un résumé de 60 secondes du bulletin agro-météorologique en 5 langues
- Résultat sondage périodique
- Statistique sur la démographie, la fréquence et l'usage du service

Durée de la mission

Les travaux liés à la production, la traduction et la diffusion des contenus sont prévus pour une durée de 6 mois renouvelable chaque année.

Profil du consultant/prestataire

- Entreprise avec au moins 5 ans d'expériences dans la diffusion de messages agricoles avec la prise en compte de plusieurs langues nationales
- Entreprise ayant déjà fourni un service similaire au MARAH
- Entreprise ayant déjà l'infrastructure technologique et un Système Interactif Vocal pour la diffusion de messages.

Termes de référence de l'étude de faisabilité pour la mise en place et l'installation de serre intelligente simplifiée

Contexte et Justification

Le projet RESI-2P financé par le FIDA, l'OFID et le FEM et mise en œuvre par le gouvernement du Burkina Faso contribue à la stabilisation, la cohésion sociale et au développement à travers l'appui aux petits producteurs pour renforcer leur résilience. Avec le durcissement rapide des conséquences du changement climatique au niveau mondial, le renforcement de la résilience demeure un élément crucial pour le Burkina Faso dont une grande partie du territoire reste très exposée et très vulnérable aux effets du changement climatique. L'engagement du FIDA pour le climat se traduit par son soutien à la réalisation de l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques) auprès de populations particulièrement vulnérables. Dans le cadre de ses activités d'appui, le projet RESI-2P, souhaite faire l'étude de faisabilité d'installation de serres. Ces termes de référence sont donc élaborés pour recruter un prestataire pour faire une étude de faisabilité de serre intelligente simplifiée avec une culture hors sol pour palier au problème foncier et aux effets de changements climatiques.

Objectif général

Mesurer et évaluer le niveau de faisabilité, de rentabilité de l'installation d'un dispositif de serre intelligente simplifiée pour les jeunes, les femmes et PDI bénéficiaire du projet.

Résultats attendus

- La faisabilité d'un dispositif de serre est évaluée
- La rentabilité du dispositif est évaluée
- L'impact auprès des jeunes, des femmes et des PDI est évalué

Livrables

- Rapport détaillé de l'étude de faisabilité des 2 régions d'intervention du projet
- Modèle de compte d'exploitation et de gestion du dispositif

Durée de la mission

L'étude de faisabilité dans les 2 régions se fera pour une durée de 6 mois

Profil du consultant

- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans la culture hors sol et sous serre
- Avoir déjà conduits au moins une mission similaire;
- Avoir une solide expérience technique dans l'installation de serre et la culture hors
- Avoir une solide expertise en système d'information intégré et l'usage de la technologie dans l'agriculture de précision
- Excellentes compétences en établissant de solides relations avec les clients, une capacité à se focaliser sur l'impact et le résultat pour le client et répond positivement aux remarques du commanditaire

Termes de référence pour la mise en place plateforme de gestion durable des terres et eaux

Contexte et Justification

Le projet RESI-2P financé par le FIDA, l'OFID et le FEM et mise en œuvre par le gouvernement du Burkina Faso contribue à la stabilisation, la cohésion sociale et au développement à travers l'appui aux petits producteurs pour renforcer leur résilience. Avec le durcissement rapide des conséquences du changement climatique au niveau mondial, le renforcement de la résilience demeure un élément crucial pour le Burkina Faso dont une grande partie du territoire reste très exposée et très vulnérable aux effets du changement climatique. L'engagement du FIDA pour le climat se traduit par son soutien à la réalisation de l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques) auprès de populations particulièrement vulnérables. Dans le cadre de ses activités d'appui, le projet RESI-2P, souhaite appuyer le MARAH en plateforme de gestion de terres. Ces termes de référence sont donc élaborés pour recruter un prestataire pour la conception et la réalisation d'une plateforme digitale de gestion durable des terres et eaux.

Objectif général

L'objectif de cette prestation est de mettre en place une plateforme d'aide à la décision pour une meilleure gestion des terres aménagées et des eaux disponibles dans les régions nord et centre ouest.

Résultats attendus

- La plateforme de gestion durable des terres et des eaux est développée et déployée
- Le ministère, les agences, les communes ont accès une plateforme d'aide à la décision
- La cartographie des terres aménagées et des points d'eau est disponible
- Les agents sont formés à l'utilisation de la plateforme

Livrables

- Rapport de diagnostic
- Rapport de conception et modélisation
- Rapport d'implémentation
- Manuelle d'utilisation
- Rapport de formation du personnel
- Un manuel de procédures d'administration de la base de données ;
- Un manuel des procédures de gestion, d'utilisation et de sauvegarde de la BD
- Une présentation PPT de la plateforme
- Codes sources de l'application
- Accès aux comptes administrateurs de l'application

Durée de la mission

Les travaux liés à la conception jusqu'à la livraison de la plateforme seront prévus pour une durée de 12 mois.

Profil du consultant/prestataire

- Avoir au moins 7 ans dans la conception et mise en œuvre développement d'applications métier
- Avoir déjà conduit au moins deux missions similaires ;
- Avoir une connaissance du contexte national et l'organisation administrative des zones d'intervention du projet ;
- Avoir une solide expertise et connaissance des SIG ;
- Avoir une connaissance en application du SIG pour la cartographie des infrastructures socio-économiques ;
- Excellentes compétences en communication écrite et orale, avec une capacité analytique et une capacité à synthétiser des données et des informations pertinentes ;
- Excellentes compétences en établissant de solides relations avec les clients, une capacité à se focaliser sur l'impact et le résultat pour le client et répond positivement aux remarques du commanditaire ;

Calendrier de mise en œuvre proposé

	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6				Année 7				Année 8			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Sensibilisation Formation et renforcement de capacité																																
Appui à la création, la production et la validation de conseils agrométéorologiques																																
Définition du modèle d'affaires des services e-conseils																																
L'étude de faisabilité pour la mise en place de serres intelligentes																																
Plateforme nationale interoperable de gestion durable des terres et des eaux																																
Gestion et maintenance de la plateforme																																

Termes de référence pour l'élaboration de la stratégie de gestion des savoirs et de communication

Termes de référence pour l'élaboration de la stratégie de gestion des savoirs et de communication du projet RESI-2P	
Objectif global	Elaborer une stratégie de gestion des savoirs pour le projet RESI-2P
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic sur le potentiel et les besoins en gestion des savoirs et en communication du projet RESI-2P, afin de pouvoir définir des objectifs clairs ; - Définir les orientations stratégiques de gestion des savoirs et de communication en fonction des objectifs et des audiences visées (bénéficiaires, gouvernement, partenaires techniques et financiers, etc.) ; - Elaborer le plan d'actions ou plan d'opérationnalisation de la stratégie de gestion des savoirs et de communication du projet assorti de budget ; - Définir un plan de suivi de la mise en œuvre et d'évaluation de la démarche de gestion des savoirs et de communication, et de son retour d'investissement ; - Assurer le transfert de compétence aux cadres du projet et de ses partenaires.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Le diagnostic sur le potentiel et les besoins en gestion des savoirs et en communication du projet RESI-2P est réalisé, et les objectifs clairement identifiés ; - Les orientations stratégiques de gestion des savoirs et de communication sont définies en fonction des objectifs et des audiences visées (bénéficiaires, gouvernement, partenaires techniques et financiers, etc.) ; - Le plan d'actions ou plan d'opérationnalisation de la stratégie de gestion des savoirs et de communication du projet assorti de budget est élaboré ; - Le plan de suivi de la mise en œuvre et d'évaluation de la démarche de gestion des savoirs et de communication est clairement définis ; - Les cadres du projet RESI-2P ont une meilleure connaissance de la gestion des savoirs et sont capables d'identifier, de mettre à l'échelle et de diffuser les bonnes pratiques et expériences positives de la mise en œuvre des projets.
Profil du consultant	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en communication ou en sciences sociales ou équivalent au minimum ; - Disposant d'une solide expérience prouvée en matière de conception et élaboration des stratégies ; - Expériences confirmées avec au moins 3 expériences similaires dans l'élaboration des stratégies de gestion des savoirs et de communication des projets/programmes de développement rural ; - Avoir au moins 3 années d'expériences dans la conception de support de capitalisation et d'outils de communication des projets/programmes de développement rural ; - Capacité à analyser et à consolider des informations provenant de sources multiples ; - Maîtrisant l'infographie et le PAO ; - Excellentes compétences en communication écrite et orale en français.

Projet de protocole de collaboration entre le projet RESI-2P et la DGFOMR

Objet : Le présent protocole d'exécution s'inscrit dans le cadre de la réalisation des activités du projet RESI-2P en matière de sécurisation foncière rurale.

Champ d'application : Les activités concernées par le présent protocole sont celles du volet foncier et ciblage de la Sous-composante A.1 « Aménagement résilients ».

Description générale des activités : (i) diffuser, expliquer et vulgariser les textes juridiques et administratifs auprès des acteurs clés du Projet ; (ii) accompagner l'équipe du Projet pour assurer aux communautés bénéficiaires un appui-conseil efficace en matière foncière ; (iii) accompagner et former les acteurs et les partenaires du projet sur les dispositifs institutionnels et juridiques en matière foncière ; (iv) apporter un appui-conseil aux collectivités décentralisées et aux Chambres d'agriculture dans la gestion du foncier rural (notamment pour les sites aménagés) ; (v) faciliter les concertations et l'organisation de fora d'échanges sur les expériences et les bonnes pratiques pour la sécurisation foncière des aménagements ; (vi) favoriser le partage d'information et le dialogue sur la sécurisation foncière en milieu rural entre d'une part, les acteurs divers au niveau local et régional (Coutumiers, Organisations Paysannes, Services Techniques, Collectivités Décentralisées) et d'autre part entre ces niveaux et le niveau national ; (vii) accompagner les acteurs locaux dans les négociations concernant les accords fonciers avec les propriétaires traditionnels ; (viii) appuyer, suivre, évaluer et capitaliser les démarches de sécurisation foncière des aménagements.

Acteurs opérationnels : (i) les agents de la Direction de la Législation, de la Règulation et de la Sécurisation Foncière (DLRSF) ; (ii) les Services Régionaux du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (SRFOMR). Les services techniques centraux et déconcentrés intervenant dans la gestion du foncier rural, les associations, les groupements de producteurs agricoles et les prestataires privés locaux pourront appuyer la DGFOMR dans la réalisation des activités du présent protocole.

Obligations de la DGFOMR : (i) exécuter les activités citées à l'article 3 du présent protocole avec diligence et efficacité ; (ii) utiliser en priorité le matériel fourni dans le cadre de l'appui institutionnel, pour les activités relatives à l'appui/accompagnement de la DGFOMR au Projet ; (iii) affecter les fonds mis à sa disposition par le Projet exclusivement aux financements des activités prévues à cet effet dans le cadre du présent protocole ; (iv) faire des suggestions au Projet, s'il y a lieu, pour une meilleure collaboration et pour la réalisation efficace des activités prévues dans le cadre du protocole ; (v) tenir une comptabilité de caisse spécifique pour la gestion du présent protocole d'exécution ; (vi) veiller à ce que chaque pièce originale imputée dans le cadre du présent protocole d'exécution soit tamponnée, datée et numérotée avant d'être photocopiée et archivée ; (vii) produire et transmettre régulièrement les pièces justificatives relatives à l'utilisation des fonds ; (viii) mobiliser les moyens humains compétents et logistiques pour la bonne exécution du présent protocole ; (ix) porter à la connaissance du Projet Neer-Tamba toute décision ou événement de nature à affecter sensiblement l'exécution correcte du présent protocole ; (x) ne céder, ni sous-traiter le présent protocole ou l'un quelconque de ses éléments sans l'approbation écrite préalable du Projet ; (xi) désigner formellement une personne focale pour le suivi du présent protocole ; (xii) accepter de collaborer avec tout autre acteur mandaté par le Projet ; (xiii) les moyens mis à disposition par le projet dans le cadre de ces conventions devront être utilisés exclusivement selon les modalités définies par le présent protocole d'exécution.

Droits de la DGFO

MR : (i) disposer à temps des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des activités programmées ; (ii) disposer du Projet de toutes informations nécessaires à l'accomplissement correct de sa mission dans le cadre du présent protocole ; (iii) être informée par le Projet de toute décision ou événement de nature à affecter sensiblement l'exécution correcte du présent protocole d'exécution ; (iv) saisir le Projet à tout moment dans la recherche de solutions à toute question liée à l'exécution du présent protocole.

Obligations du projet : (i) confier à la DGFOMR, à travers le PTBA, l'exécution des activités qui lui sont attribuées pour la période du protocole ; (ii) mettre à la disposition de la DGFOMR les moyens nécessaires à la réalisation des termes du présent Protocole et ce, dans les délais requis afin de permettre l'exécution des tâches dans le respect du calendrier convenu d'un commun accord ; (iii) assurer le renforcement de capacités aussi bien des populations cibles que des acteurs opérationnels du présent protocole ; (iv) prendre en charge les coûts relatifs aux activités à mettre en œuvre ; (v)

fournir à la DGFOMR un tampon comportant l'intitulé du Projet et la mention et référence à la Convention Projet/DGFOMR ainsi qu'un espace destiné à l'inscription de la date d'imputation et un autre à un numéro d'ordre.

Prérogatives du Projet : (i) Le projet jouit des prérogatives de suivi et de la supervision des activités menées par la DGFOMR dans le cadre du présent protocole. A cet effet, il assurera les missions de suivi des activités planifiées.

Dispositions financières : Montant du protocole, Modalités de règlement, Imputation budgétaire

Modalités de mise en œuvre du protocole : Partenariat ; Suivi de l'exécution du protocole ; Rédaction des rapports (types et périodicités)

Dispositions diverses et finales : Lieu d'exécution des activités, Durée d'exécution, Evaluation du protocole, Amendements, Exonération de responsabilité, Règlement des litiges, Résiliation, Entrée en vigueur.

Appendice : Cadre d'évaluation de performance, suivi de l'évolution des indicateurs de performance dans le cadre du protocole RESI-2P et DGFOMR

Indicateurs de performances	Niveau Cible	Niveau atteint	Points de contre-performance	Niveaux de responsabilité	Solutions préconisées
Nombre de radios communautaires diffusant les magazines, microprogrammes et interviews dans la zone du projet Neer-Tamba					
Nombre de représentations théâtrales dans la zone d'intervention du projet					
Nombre de sessions des comités régionaux de sécurisation foncière					
Nombre de guide d'appui en matière foncière élaboré (en mooré, Gulmancema et yaana) au profit des promoteurs des aménagements fonciers					
Nombre de personnes formées à l'utilisation du guide d'appui en matière foncière					
Nombre de missions de supervision des opérations de sécurisation foncière sur les sites à aménager					
Nombre de Commissions Foncières Villageoises (CFV) mises en place					
Nombre de Commissions de Conciliation Foncière Villageoises (CCFV) mises en place					
Nombre de CFV équipés d'un kit minimum (cantine, registres, imprimés, bics, cahiers, chemises, sacs).					
Nombre de CCFV équipés d'un kit minimum (cantine, registres, imprimés, bics, cahiers, chemises, sacs).					
Observations particulières sur la contre-performance :					
Recommandation (s) et/ou résolution (s) spécifique (s) :					

APPENDICE : TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL DU PROJET

Coordonnateur

Hiérarchie	Sous l'autorité du MARAH assurant la maîtrise d'ouvrage du projet
Mission et responsabilités	Le/la Coordonnateur (trice) est chargé (e) de la mise en œuvre du projet et de l'atteinte des résultats conformément aux orientations du Document de conception du projet et de l'Accord de financement. À ce titre, il/elle assure la gestion du projet et en rend compte à la Coordination Stratégique du MARAH, anime la Coordination opérationnelle déléguée et la représente devant l'État et les partenaires techniques et financiers.
Taches principales	<p><u>Institutionnelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretenir des relations avec le Comité de pilotage (CP), le Comité régional de planification, les Unités d'exécution régionale (UER), les partenaires institutionnels et les partenaires financiers ; - Représenter le projet dans diverses plateformes de concertation nationale; - Assurer le secrétariat du Comité de pilotage (CP) conformément aux dispositions de l'acte de création dudit Comité. <p><u>Opérationnelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à la mise en place de l'Unité de coordination du projet (UCP) et évaluer les performances du personnel selon les dispositions prévues au Manuel de procédures administratives, de gestion et financières ; - Rendre opérationnelle la coordination des différentes activités en organisant les liens hiérarchiques et fonctionnels du personnel de l'UCP, veiller à la collaboration entre les membres de l'équipe pour garantir la cohérence et la complémentarité entre leurs interventions ; - Mettre en œuvre les décisions du CP pour assurer l'exécution optimale des activités du projet ; - Négocier les protocoles de partenariat et de prestation et s'assurer de la bonne exécution des contrats et conventions passés avec ces partenaires et opérateurs ; - Préparer, organiser et participer aux missions d'appui technique, de supervision, de suivi, d'audit et s'assurer de la mise en œuvre des recommandations issues de ces missions. <p><u>Planification des activités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Planifier les activités du projet en concertation avec les Unités d'exécution régionale (UER) à travers la préparation des PTBA, leur approbation, leur validation ; - Assurer l'opérationnalisation du PTBA en Plan d'Action budgétisé avec un chronogramme repartis entre : région du Nord, région du Centre-Ouest et niveau national ; - Assurer la coordination, le contrôle, le suivi de l'ensemble des activités du projet ; - Organiser les bilans des activités et coordonner la production des rapports d'avancement de l'exécution du projet, avec le Responsable du Suivi Évaluation, en faisant ressortir la dimension régionale du projet, ainsi que le caractère de consolidation et/ou résilience de l'action. <p><u>Administratives et financières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Superviser la gestion administrative ; - Assurer le suivi de la mise en œuvre des différentes conventions et contrats de prestation de services, organiser leur évaluation annuelle et veiller à la préparation des rapports d'activités périodiques et à leur réception par le MARAH et le FIDA dans les délais prévus par les contrats et conventions ; - Assurer la responsabilité de l'ensemble des dépenses engagées par le projet (signer les comptes qui seront ouverts dans le cadre de l'exécution du Programme) ;
Lieu de travail	Le/la Coordonnateur (trice) est basé à Ouagadougou avec des déplacements à l'intérieur du pays.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau BAC+5 en agroéconomie, agronomie, gestion de projets, économie du développement ou tout autre diplôme équivalent ; - Expérience professionnelle minimum de dix (10) années dont au moins sept (07) ans d'expérience en gestion de projet avec des compétences avérées dans le domaine de développement des chaînes de valeurs ou de filières et de micro et petites entreprises rurales ; - Bonnes capacités de gestion axée sur les résultats, d'animation d'équipe de travail, de communication et de suivi-évaluation de projet ;

	<ul style="list-style-type: none">- Fortes capacités managériales, de négociation, de leadership pour pouvoir fédérer les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet : Etat, OPA, société civile, privés ;- Excellentes connaissances du milieu rural au Burkina Faso ;- Parfaite connaissance des orientations politiques nationales- Capacité à travailler efficacement sous pression ;- Proactif (ve), rigoureux (e), communicatif (ve), pondéré (e), sobre, courtois (e), ponctuel (le), disponible et faire preuve d'une solide éthique professionnelle ;- Maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais (atout) ;- Maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur) et bonne connaissance des TIC ;- A compétence égale, les femmes et les jeunes seront privilégiés.
Durée et type de contrat	<ul style="list-style-type: none">- Le/la Coordonnateur (trice) est recruté (e) pour une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail au Burkina Faso.

Expert planification locale et système d'information géographique (SIG)

Hiérarchie	Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur de l'UCP
Missions	L'Expert planification locale et SIG est chargé (e) d'assurer l'assistance technique pour la planification tant au niveau régional que communal de toutes les activités du projet et la mise en place système d'information géographique (SIG) au niveau communal, en cohérence avec les plans de développement local et la stratégie du projet.
Responsabilités	Sous la coordination et la supervision du coordonnateur et en collaboration étroite avec les autres membres de l'UCP et les Unités d'exécution régionale (UER), il est responsable de la cartographie géospatiales et de l'élaboration des plans de consolidation et de résilience des 20 communes de la région du Nord et des Plans de résilience de 16 Communes de la région Centre-Ouest.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer le programme d'exécution technique et financière relevant des activités spécifiques d'appui à la planification et à la mise en place d'un système d'information géographique (SIG), et suivre son exécution ; ✓ Réaliser un diagnostic territorial participative en collaboration avec les collectivités territoriales, les organisations professionnelles agricoles et rurales y compris les organisations des femmes et des jeunes, les PDI, les PSH, la chefferie traditionnelle ou leaders coutumiers, les services techniques régionaux et communaux de l'agriculture et des ressources animales, de l'environnement, des infrastructures rurales, les acteurs du secteur privé etc. ✓ Assurer la cartographie géospatiale de chaque commune concernée par le projet, avec une attention aux ressources naturelles, aux infrastructures et équipements des bassins-cibles (plans d'eau, basfonds, périmètres maraîchers, infrastructures agropastorales, unités de transformation et sites de stockage, pistes de desserte, marchés, etc.). ✓ Assurer l'élaboration des plans de consolidation et/ou de résilience dans les deux régions d'intervention en assurant la complémentarité et synergie des activités du projet avec les plans de développement locaux. ✓ Assurer la mise en place d'un SIG pour suivre les évolutions induites par la mise en œuvre des plans de consolidation et/ou de résilience. ✓ Participer à la conception des modules de formation pour le renforcement des capacités des acteurs en termes de planification territoriale ; ✓ Participer à la mise en place du système suivi-évaluation du projet qui prends en compte l'utilisation des données géo-référencées (SIG) assurant ainsi l'approche territoriale/communale. ✓ Contribuer à l'identification et à la contractualisation des partenaires et prestataires nécessaires à la mise en œuvre des activités spécifiques. ✓ Superviser et veiller à la bonne mise en œuvre des activités confiées aux partenaires et prestataires dans les domaines spécifiques et participer à l'évaluation de leurs performances ; ✓ Travailler avec les responsables des autres domaines/composantes du projet pour l'élaboration des programmes de travail, des budgets et de toute autre documentation selon le besoin ; ✓ Contribuer à l'élaboration des rapports sur l'état d'avancement du projet ; ✓ Contribuer à la capitalisation des expériences et leçons apprises dans la mise en œuvre du projet et contribuer à la pérennisation des acquis ; ✓ Participer aux missions de suivi et de supervision du FIDA et appuyer la mise en œuvre des recommandations relatives aux activités spécifiques ;
Lieu de travail	Ouagadougou, siège de la coordination du projet, avec des déplacements lorsque requis dans les zones d'intervention du projet.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Disposer d'un diplôme supérieur en sciences agronomiques (ou l'équivalent) de niveau minimum BAC+5 ; ✓ Expérience minimum de huit (08) ans dans la planification et gestion du territoire. ✓ Connaissance des techniques et approches de planification communautaire;

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Attitude responsable et une capacité avérée à exécuter une variété de tâches avec une supervision minimum ; ✓ Avoir une bonne capacité d'analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Capable d'orienter, conseiller et coacher les acteurs du projet ; ✓ Être apte à effectuer des missions de terrain d'une façon régulière ; ✓ Être apte à collaborer avec une variété d'acteurs et de partenaires ; ✓ Maîtrise de la langue française et bonne connaissance de l'anglais serait un atout ; ✓ Capable de travailler sous pression quand nécessaire ; ✓ Bonne connaissance du milieu rural burkinabé ; ✓ Bonne connaissance en informatique ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	L'Expert en planification locale est recruté (e) pour une durée d'un (01) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail au Burkina Faso.

Spécialiste en infrastructures rurales

Le spécialiste des infrastructures rurales sera membre de l'équipe de Coordination du projet. Il sera chargé de la mise en œuvre des activités liées aux infrastructures, incluant les aménagements (bas-fonds, périmètres maraîchers et conservation/restauration des sols), infrastructures routières et post-récoltes. Sous l'autorité du Coordinateur, il participera à la gestion et à l'exécution du projet.

Compétences : (i) Hydraulique rurale ; (ii) Aménagements agricole ; (iii) foncier rural ; (iv) Infrastructures post-récoltes ; (v) Infrastructure routière rurales ; (vi) foncier rural ; (vii) Structuration en milieu rural ; (viii) Approche filière.

Profil/Qualifications : (i) avoir un diplôme d'ingénieur de conception dans le domaine du génie civil ou génie rural ; (ii) avoir une expérience d'au moins 10 ans dans les procédures de gestion des projets de développement ; (iii) avoir une bonne maîtrise des outils informatiques ; (iv) avoir une expérience dans la structuration et l'organisation autour des infrastructures rurales ; (v) Etre apte à travailler dans un contexte multi acteur (pluridisciplinaire) et à animer de nombreuses séances de travail dans la zone d'intervention du projet avec de fréquents déplacements sur le terrain

Tâches et responsabilités : (i) Coordonner et harmoniser toutes les activités (travaux, gouvernance, etc.) du projet autour des aménagements et des infrastructures de commercialisation ; (ii) Assister l'Unité de Coordination du projet et participer à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des contrats avec les prestataires et des conventions/protocoles de partenariat avec les autres partenaires du projet (services techniques, collectivités territoriales, etc.) ; (iii) contribuer à l'élaboration des plans de travail et budget annuels pour les activités liées aux aménagements et infrastructures commerciales ; (iv) Préparer des termes de référence relatifs aux prestations d'études et de contrôle des travaux pour la réalisation des infrastructures rurales et l'ingénierie sociale ; (v) Examiner et approuver les rapports d'études des différentes infrastructures ainsi que les rapports d'avancement fournis par les partenaires ; (vi) Approuver le suivi et le contrôle des livrables des prestataires de services liés aux infrastructures ; (vii) Appuyer les prestataires dans la mise en place (organisation et structuration) de comités de gestion autour des infrastructures ciblées et appuyer les activités de renforcement de capacité des membres de ces comités ; (viii) Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels, et annuels) de mise en œuvre des différentes infrastructures rurales ; (ix) Participer à la préparation et à l'organisation des ateliers de suivi-évaluation participatif et apporter son entière collaboration aux missions de suivi-évaluation et de supervision du projet ; (x) Travailler en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe du projet et les parties prenantes dans la mise en œuvre des activités ; (xi) Participer aux processus de sélection des sites pour aménagement et construction des infrastructures marchandes ; (xii) Réceptionner, évaluer et valider les rapports de progrès d'activités des partenaires ; (xiii) Servir d'interface avec les partenaires du projet pour les activités liées aux aménagements et infrastructures marchands dans leur initiation, exécution et évaluation ; (xiv) participer aux processus de sélection des prestataires des services ; (xv) participer au processus de validation des DAO ; (xvi) valider les attachements et décomptes ; (xvii) participation aux missions de supervisions ; (xviii) coordonner la mise en commun des sous-composantes (technique, environnement, socioéconomique) prises en compte dans l'exécution des activités

Chargé du foncier

Le chargé du foncier sera membre de l'équipe de Coordination du projet. Il assistera le spécialiste en infrastructures rurales dans l'ensemble de ses prérogatives, avec un accent particulier sur la mise en œuvre des activités liées aux questions foncières, autour des aménagements (bas-fonds, périmètres maraîchers) et des infrastructures post-récoltes en particulier.

Compétences : (i) Foncier rural ; (ii) Organisation et structuration en milieu rural ; Hydraulique rurale ; (ii) Aménagements agricole ; (iii) foncier rural ; (iv) Infrastructures post-récoltes ;

Profil/Qualifications : (i) avoir un diplôme de technicien supérieur (ou niveau équivalent) dans le domaine du génie civil/rural ou toute discipline similaire ; (ii) avoir une expérience d'au moins 5 ans dans les procédures de sécurisation foncière rurale au sein des projets de développement ; (iii) avoir une bonne maîtrise des outils informatiques ; (iv) avoir une expérience dans la structuration et l'organisation autour des infrastructures rurales ; (v) Etre apte à travailler dans un contexte multi acteur (pluridisciplinaire) et à animer de nombreuses séances de travail dans la zone d'intervention du projet avec de fréquents déplacements sur le terrain

Tâches et responsabilités : (i) Travailler sous la coordination du Spécialiste en infrastructures rurales du projet ; (ii) coordonner et harmoniser toutes les activités du projet relevant de la sécurisation foncière des investissements structurants ; (iii) contribuer à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des contrats, protocoles et conventions avec les partenaires du projet (services techniques, collectivités territoriales, etc.) ; (iii) contribuer à l'élaboration des plans de travail et budget annuels pour les activités liées à la sécurisation foncières ; (iv) Préparer des termes de référence relatifs aux activités de sécurisation foncière ; (v) Examiner et approuver les rapports d'avancement fournis par les partenaires en lien avec la sécurisation foncière ; (vi) Approuver le suivi et le contrôle des livrables des prestataires de services liés à la sécurisation foncière ; (vii) Appuyer les prestataires dans la mise en place (organisation et structuration) des institutions de sécurisation foncière en milieu rural les activités de renforcement de leurs capacités ; (viii) Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels, et annuels) de mise en œuvre des différentes activités liées à la sécurisation foncière ; (ix) Participer à la préparation et à l'organisation des ateliers de suivi-évaluation participatif et apporter son entière collaboration aux missions de suivi-évaluation et de supervision du projet ; (x) Participer aux processus de sélection des sites et sécurisation foncière en vue des aménagements et construction des infrastructures marchandes ; (xii) Réceptionner, évaluer et valider les rapports de progrès d'activités des partenaires : (xiii) Servir d'interface avec les partenaires du projet pour les activités de sécurisation foncière dans leur initiation, exécution et évaluation ; (xiv) participer aux missions de supervisions.

Expert résilience, changement climatique, agroécologie et sauvegarde environnementale

Hiérarchie	Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur de l'UCP
Missions	L'Expert résilience, CC et agroécologie est chargé (e) de planifier et d'assurer l'assistance technique pour la prise en compte des aspects de résilience, adaptation au CC et agroécologie dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet.
Responsabilités	Sous la coordination et la supervision du coordonnateur et en collaboration étroite avec les autres membres de l'UCP et les Unités d'exécution régionale (UER), il est responsable de la planification, de l'exécution, du suivi et du compte-rendu des activités de résilience, adaptation au CC et agroécologie tout en s'assurant de la complémentarité avec les autres activités et en particulièrement avec celles de la composante A.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer le programme d'exécution technique et financière relevant des activités spécifiques et suivre son exécution ; ✓ Contribuer à la définition des plans de consolidation et/ou de résilience dans les deux régions d'intervention : identifier/confirmer les pratiques et technologies potentielles d'adaptation, d'atténuation et d'agroécologie dans les zones ciblées, identifier/confirmer leurs coûts et avantages et de hiérarchiser leur mise en œuvre dans le contexte des objectifs du projet. ✓ Assurer l'animation des groupes de travail aux différents niveaux (national, régional, provincial, communal, bassin de production) pour l'identification et précisions des solutions potentielles d'adaptation et d'atténuation, y compris les infrastructures et le renforcement des capacités. ✓ S'assurer de la mise en œuvre des activités de sauvegarde environnementale et d'adaptation aux changements climatiques à travers toutes les composantes du projet en collaboration avec les autres membres de l'UGP; ✓ Participer à l'appropriation et à la divulgation des instruments de sauvegarde environnementale, notamment le CGES, le PGES, ainsi que les autres études spécifiques au sein de l'équipe, mais également auprès des parties prenantes du projet ✓ Proposer des pratiques et des techniques agroécologiques éprouvées qui ont un potentiel de mise à l'échelle et de réplication dans le cadre du projet ainsi que des activités de restauration des terres. ✓ S'assurer du lancement des activités de sensibilisation et d'échange de connaissance sur les activités d'adaptation au changement climatique, d'agroécologie et restauration des terres. ✓ Participer à la conception des modules pour les différentes formations et renforcement des capacités des acteurs sur les thématiques spécifiques ; ✓ Participer à la mise en place du système suivi-évaluation du projet, à l'actualisation du cadre logique et à la sensibilisation de tous les acteurs impliqués pour s'assurer de la prise en compte des aspects résilience, CC et agroécologie ; ✓ Contribuer à la préparation des outils de suivi des activités : collecte et saisi des données relatives aux indicateurs de changement climatique, environnement et agroécologie ; ✓ Participer au processus d'établissement de la situation de référence dans les deux régions et dans les Communes concernées. ✓ Tenir à jour les tableaux de bord du suivi d'exécution des activités et des résultats en termes d'atténuation des risques climatiques au niveau régional et communal. ✓ Superviser le dispositif le suivi-évaluation des activités financées par FEM et ASAP+. ✓ Contribuer à l'identification et à la contractualisation des partenaires et prestataires nécessaires à la mise en œuvre des activités spécifiques. ✓ Superviser et veiller à la bonne mise en œuvre des activités confiées aux partenaires et prestataires dans les domaines spécifiques et participer à l'évaluation de leurs performances ;

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travailler avec les responsables des autres domaines/composantes du projet pour l'élaboration des programmes de travail, des budgets et de toute autre documentation selon le besoin ; ✓ Contribuer à l'élaboration des rapports sur l'état d'avancement du projet ; ✓ Contribuer à la capitalisation des expériences et leçons apprises dans la mise en œuvre du projet et contribuer à la pérennisation des acquis ; ✓ Participer aux missions de suivi et de supervision du FIDA et appuyer la mise en œuvre des recommandations relatives aux activités spécifiques ;
Lieu de travail	Ouagadougou, siège de la coordination du projet, avec des déplacements lorsque requis dans les zones d'intervention du projet.
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Disposer d'un diplôme supérieur en sciences agronomiques (ou l'équivalent) de niveau minimum BAC+5 ; ✓ Expérience minimum de huit (08) ans dans le développement d'activités de résilience, adaptation au CC et agroécologie ✓ Connaissance des pratiques et approches de résilience, adaptation au CC et agroécologie ; ✓ Bonne expérience dans le renforcement des capacités des acteurs ; ✓ Attitude responsable et une capacité avérée à exécuter une variété de tâches avec une supervision minimum ; ✓ Avoir une bonne capacité d'analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Capable d'orienter, conseiller et coacher les acteurs du projet ; ✓ Être apte à effectuer des missions de terrain d'une façon régulière ; ✓ Être apte à collaborer avec une variété d'acteurs et de partenaires ; ✓ Maîtrise de la langue française et bonne connaissance de l'anglais serait un atout ; ✓ Capable de travailler sous pression quand nécessaire ; ✓ Bonne connaissance du milieu rural burkinabé ; ✓ Bonne connaissance en informatique ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiés.
Durée et type de contrat	L'Expert résilience, CC et agroécologie est recruté (e) pour une durée d'un (01) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail au Burkina Faso.

Spécialiste de l'agrobusiness et de l'entrepreneuriat rural

CONTEXTE

Avec plus de 40% de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté, le Burkina Faso fait face à un défi majeur au regard de l'objectif de développement durable visant l'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030 (ODD 1). En 2021, le pays figurait au 184^e rang sur 191 pays selon l'Indice de développement humain (IDH). Le contexte actuel de fragilité impose des efforts considérables de développement socioéconomique en particulier en milieu rural où une personne sur deux (51%) vit en dessous du seuil de pauvreté, et qui concentre 92% des pauvres que compte le pays.

Le FIDA a conçu le projet *Renforcement de la résilience des petits producteurs (projet RESI-2P)* pour continuer son effort qui, depuis quatre décennies, accompagne le Burkina Faso dans la mise en œuvre de ses priorités stratégiques en faveur des ruraux pauvres. Elle fait suite à l'achèvement du projet Neer-Tamba (2015-2023) qui a développé avec succès des investissements pour accroître la résilience des populations rurales pauvres par une gestion participative et durable des ressources naturelles. Les acquis générés par le projet et leur appropriation par les bénéficiaires ont révélé la pertinence de mettre à l'échelle une telle approche dans un contexte de fragilité qui perdure. Le projet se justifie par ailleurs au regard des deux axes stratégiques du COSOP 2019-2024¹⁵⁹ qui visent le premier à renforcer la résilience des populations rurales vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux changements climatiques et le deuxième à améliorer la performance des principales filières agricoles qui créent des emplois et de la richesse pour les populations rurales et qui respectent les principes de la gestion durable des ressources naturelles. En ayant la résilience comme dimension transversale, le projet entend promouvoir des solutions durables permettant de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de créer les conditions favorables pour la valorisation et la mise en marché dans les filières-cibles.

Le projet RESI-2P sera mis en œuvre sur une période de 8 ans (2024-2031) au travers d'une approche stratégique et opérationnelle structurée en deux composantes d'impact : (i) Renforcement de la résilience des systèmes de production; et (ii) Facilitation de l'accès au marché. Une troisième composante sera établie pour mettre en œuvre les fonctions coordination et de gestion, de planification, de suivi-évaluation et de gestion des savoirs.

RESPONSABILITÉS

Sous la coordination et la supervision du coordinateur national du projet, le spécialiste de l'agrobusiness et de l'entrepreneuriat rural coordonnera et supervisera les activités de la composante B du projet RESI-2P visant à développer les partenariats commerciaux et l'entrepreneuriat rural. Il supervisera également les activités visant à améliorer l'accès des petits exploitants agricoles aux marchés et aux financements.

TÂCHES PRINCIPALES

Il s'agit d'assurer le démarrage des activités relevant du domaine de responsabilités, leur coordination, leur suivi et leur évaluation ; et particulièrement :

- L'ajustement des orientations stratégiques et méthodologique pour le développement des partenariats commerciaux (PC), des activités des microentreprises rurales (MER), l'accès au marché, les appuis aux jeunes et les femmes agripreneurs et pour le renforcement des capacités des opérateurs telles que définies dans le document de projet ;
- Le développement détaillé des modalités de mise en œuvre des différentes activités correspondantes ;
- Le pilotage de l'élaboration des programmes de travail et budget annuels (PTBA) dans son domaine de responsabilités, et l'appui au coordonnateur national dans le suivi et la coordination de leur exécution ;
- L'appui technique aux antennes dans les activités de ciblage économique et d'orientation des jeunes vers les appuis agripreneurs ;
- L'appui technique aux structures régionaux de validation et aux antennes dans l'analyse et la validation des PC and des MER;
- La contribution au processus de sélection et de suivi et d'évaluation des conseiller d'entreprise et marché (CEM), les prestataires de services d'assistance technique et les centre de formation/incubation des MER;
- L'appui au développement et la gestion des conventions de partenariats avec les partenaires de mise en œuvre du projet (OP, AF, institutions financières, etc.);
- L'appui méthodologique, la coordination et la supervision des interventions des prestataires de services;
- Le lancement et le suivi de toutes les études prévues dans la composante B et l'exploitation de leurs résultats afin de servir comme inputs au développement des autres activités ;
- Le suivi du ciblage des agripreneurs pour que les bénéficiaires appuyés par le projet correspondent bien aux cibles du FIDA dont notamment les femmes, les jeunes, les personnes HCP, and les PDI;
- L'appui au spécialiste en suivi évaluation dans le renseignement des indicateurs du dispositif de suivi-évaluation et dans l'analyse des résultats de (produits, effets et impacts) et l'organisation d'enquêtes et visites de terrain ponctuelles pour suivre l'avancement des activités ainsi que leurs effets ;
- La participation à la rédaction des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) sur l'exécution des activités des deux composantes ;
- La participation aux missions de suivi et de supervision du FIDA et du Gouvernement.

¹⁵⁹ [Burkina Faso Country Strategic Opportunities Programme COSOP \(2019-2024\)](#)

PROFIL REQUIS

L'expert doivent posséder les compétences suivantes :

- Diplôme d'études supérieures en économie agricole, économie, agronomie, agrobusiness, gestion d'entreprise et autres domaines connexes;
- Expérience minimum de huit (7) ans dans la gestion de projets financés par des bailleurs de fonds internationaux ;
- Minimum de sept (7) ans d'expérience pertinente dans les chaînes de valeur, l'agrobusiness, les études de marché, le développement des entreprises et d'autres domaines connexes et, idéalement, une bonne connaissance des chaînes de valeur cibles;
- Expérience minimum de cinq (05) ans en tant que spécialiste en appui aux activités économiques des ruraux et en entrepreneuriat rural ;
- Connaissance approfondie du secteur privé in Burkina Faso, en particulier de la chaîne de valeur cibles, de ses principaux acteurs et des législations en vigueur ;
- Connaissance de l'environnement des entreprises au Burkina Faso, notamment dans les deux régions ;
- Excellentes compétences en matière de communication, d'engagement des parties prenantes et de coordination ;
- Bonne connaissance des thèmes transversaux tels que le genre et l'inclusion des jeunes, l'environnement, la nutrition, la finance, etc.;
- Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- Solides compétences en matière de présentation et communication écrite et orale en français et bonne connaissance de l'anglais.

TYPE DE POSTE ET DE CONTRAT

Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et soumis à la continuation des activités du projet.

Assistant technique international en agrobusiness

CONTEXTE

Avec plus de 40% de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté, le Burkina Faso fait face à un défi majeur au regard de l'objectif de développement durable visant l'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030 (ODD 1). En 2021, le pays figurait au 184^e rang sur 191 pays selon l'Indice de développement humain (IDH). Le contexte actuel de fragilité impose des efforts considérables de développement socioéconomique en particulier en milieu rural où une personne sur deux (51%) vit en dessous du seuil de pauvreté, et qui concentre 92% des pauvres que compte le pays.

Le FIDA a conçu le projet *Renforcement de la résilience des petits producteurs (projet RESI-2P)* pour continuer son effort qui, depuis quatre décennies, accompagne le Burkina Faso dans la mise en œuvre de ses priorités stratégiques en faveur des ruraux pauvres. Elle fait suite à l'achèvement du projet Neer-Tamba (2015-2023) qui a développé avec succès des investissements pour accroître la résilience des populations rurales pauvres par une gestion participative et durable des ressources naturelles. Les acquis générés par le projet et leur appropriation par les bénéficiaires ont révélé la pertinence de mettre à l'échelle une telle approche dans un contexte de fragilité qui perdure. Le projet se justifie par ailleurs au regard des deux axes stratégiques du COSOP 2019-2024¹⁶⁰ qui visent le premier à renforcer la résilience des populations rurales vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux changements climatiques et le deuxième à améliorer la performance des principales filières agricoles qui créent des emplois et de la richesse pour les populations rurales et qui respectent les principes de la gestion durable des ressources naturelles. En ayant la résilience comme dimension transversale, le projet entend promouvoir des solutions durables permettant de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de créer les conditions favorables pour la valorisation et la mise en marché dans les filières-cibles.

Le projet RESI-2P sera mis en œuvre sur une période de 8 ans (2024-2031) au travers d'une approche stratégique et opérationnelle structurée en deux composantes d'impact : (i) Renforcement de la résilience des systèmes de production; et (ii) Facilitation de l'accès au marché. Une troisième composante sera établie pour mettre en œuvre les fonctions de coordination et de gestion, de planification, de suivi-évaluation et de gestion des savoirs.

RESPONSABILITÉS

Sous la coordination et la supervision du directeur pays du FIDA, et en étroite coordination avec le coordinateur national du projet et l'équipe du projet, l'expert international en chaînes de valeur et agrobusiness fournira une assistance technique au projet pour la mise en œuvre des activités de la composante B. L'accent sera placé sur la mise en œuvre des activités des deux principales stratégies utilisées dans la composante B, à savoir le partenariat commercial (PC) et les microentreprises rurales (MER).

TÂCHES PRINCIPALES

Le spécialiste est chargé de soutenir l'équipe de projet et l'expert en agrobusiness du projet pour assurer le démarrage des activités de la composante B, leur contrôle, leur suivi et leur évaluation, et en particulier :

- Soutenir l'ajustement des orientations stratégiques et méthodologique pour le développement des partenariats commerciaux (PC), des activités des microentreprises rurales (MER), l'accès au marché, les appuis aux jeunes et les femmes agripreneurs et pour le renforcement des capacités des opérateurs telles que définies dans le document de projet ;
- L'appui le développement détaillé des modalités de mise en œuvre des différentes activités correspondantes ;
- Partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés de projets similaires ;
- Guider l'élaboration et assurer la qualité des termes de référence pour le prestataire de services développement de l'entreprise (PSDE) ;
- Soutenir la phase d'établissement des contrats pour le PSDE ;
- La contribution au processus de sélection et de suivi et d'évaluation des conseiller d'entreprise et marché (CEM), les prestataires de services d'assistance technique et les centre de formation/incubation des MER;
- Soutenir la mise en place des structures chargées du processus de sélection des PC et des MER par le biais d'un accompagnement et d'un renforcement des capacités du personnel ;

¹⁶⁰ Burkina Faso Country Strategic Opportunities Programme COSOP (2019-2024)

- L'appui méthodologique, la coordination et la supervision des interventions des prestataires de services ;
- Soutenir le lancement et le suivi de toutes les études prévues dans la composante B et l'exploitation de leurs résultats afin de servir comme inputs au développement des autres activités ;
- L'appui au spécialiste en suivi évaluation dans le renseignement des indicateurs du dispositif de suivi-évaluation et dans l'analyse des résultats de (produits, effets et impacts) et l'organisation d'enquêtes et visites de terrain ponctuelles pour suivre l'avancement des activités ainsi que leurs effets ;
- Examiner les rapports semestriels et annuels du projet élaborés par l'équipe du projet concernant l'exécution des activités de la composante B ;
- La participation aux missions de suivi et de supervision du FIDA et du Gouvernement.

PROFIL REQUIS

L'expert doivent posséder les compétences suivantes :

- Diplôme d'études supérieures en économie agricole, économie, agronomie, agrobusiness, gestion d'entreprise et autres domaines connexes ;
- Minimum de sept (7) ans d'expérience pertinente dans les chaînes de valeur, l'agrobusiness, le développement des entreprises et d'autres domaines connexes et, idéalement, une bonne connaissance des chaînes de valeur cibles ;
- Expérience en matière de soutien au développement de partenariats commerciaux et de promotion des MER dans le cadre de projets d'investissement ;
- Connaissance de l'environnement des entreprises au Burkina Faso, notamment dans les deux régions ;
- Excellentes compétences en matière de communication, d'engagement des parties prenantes et de coordination ;
- Bonne connaissance des thèmes transversaux tels que le genre et l'inclusion des jeunes, l'environnement, la nutrition, la finance, etc. ;
- Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- Solides compétences en matière de présentation et communication écrite et orale en français et bonne connaissance de l'anglais.

TYPE DE POSTE ET DE CONTRAT

Ces contrats temporaires seront basés sur des tâches spécifiques identifiées pour une période de temps limitée en fonction du niveau d'efforts requis pour la mission.

Agronome Associé

Hiérarchie	Sous l'autorité du Coordonnateur et la supervision directe de l'Expert filières /Agrobusiness
Missions	L'Agronome est chargé d'assister la mise en œuvre des sous-composante A2 et A3 du projet, notamment pour les activités d'appui technique aux producteurs tenant compte du niveau de structuration des OP et des filières ciblées.
Responsabilités	Sous la coordination et la supervision de l'Expert filières /Agrobusiness et en collaboration étroite avec les autres experts du Projet, l'agronome assistera les deux unités d'exécution régionale (UER) dans la planification, l'exécution, le suivi et le compte-rendu des activités des sous-composante A2 et A3 du projet concernant la production tout en s'assurant de la complémentarité avec les activités liées à la promotion de l'agroécologie et des autres composantes.
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer le programme d'exécution technique et financière ainsi que de renforcement des capacités des acteurs relevant les initiatives liées à la production (semences, CEAP, maraichage, élevage) des sous-composante A2 et A3 du projet et suivre son exécution ; ✓ Assister la mise en œuvre des activités de la sous-composante A2 concernant les techniques et pratiques de production résilientes, y compris la multiplication des semences certifiées et traditionnelles. ✓ Collaborer avec le chargé de la nutrition, pour la mise en place de jardins nutritifs et jardin scolaire. ✓ Collaborer avec l'Expert résilience, CC et agroécologie, pour assurer la prise des dites thématiques ✓ Participer à la conception des modules pour les différentes formations et renforcement des capacités des acteurs des filières ainsi que des partenaires du Projet ; ✓ Contribuer à l'identification des partenaires et prestataires nécessaires à la mise en œuvre des activités des sous-composante A2 et A3 du projet, en participant à l'élaboration des termes de références; ✓ Superviser et veiller à la bonne mise en œuvre des activités confiées aux partenaires et prestataires des sous-composante A2 et A3 du projet et participer à l'évaluation de leurs performances ; ✓ Contribuer à la préparation des outils de suivi des activités de la sous-composante A2 en collaboration avec le Responsable de suivi-évaluation ; ✓ Travailler avec les responsables des autres composantes pour l'élaboration des programmes de travail, des budgets et de toute autre documentation selon le besoin; ✓ Contribuer à l'élaboration des rapports sur l'état d'avancement du projet ; ✓ Contribuer à la capitalisation des expériences et leçons apprises dans la mise en œuvre des sous-composante A2 et A3 du projet et contribuer à la pérennisation des acquis ; ✓ Participer aux missions de suivi et de supervision du FIDA et appuyer la mise en œuvre des recommandations relatives aux sous-composante A2 et A3 du projet;
Lieu de travail	Ouagadougou, siège de la coordination du Projet, avec des déplacements lorsque requis dans les deux régions d'intervention du projet (Nord et Centre-Ouest).
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme supérieur en sciences agronomiques (ou l'équivalent) de niveau minimum BAC+5 ; ✓ Expérience minimum de cinq (05) ans dans l'appui au développement des filières agropastorales. ✓ Expérience démontrée et prouvée dans l'accompagnement des acteurs des filières agropastorales ; ✓ Bonne connaissance de la problématique et des défis liés à la production et au développement des filières agropastorales au Burkina Faso et dans la sous-région; ✓ Connaissance des normes et standards relatifs à la filière semencière ✓ Connaissance de l'approche Champs école agro-pastoraux (CEAP) ✓ Avoir une bonne capacité d'analyse, de facilitation et de rédaction des rapports ; ✓ Être apte à effectuer des missions de terrain d'une façon régulière ; ✓ Être apte à collaborer avec une variété d'acteurs et de partenaires ; ✓ Capable de travailler sous pression quand nécessaire ; ✓ Bonne connaissance du milieu rural au Burkina Faso ; ✓ Maîtrise de la langue française ✓ Bonne connaissance en informatique ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiés.
Durée et type de contrat	Le/la Spécialiste agronome est recruté (e) pour une durée d'un (01) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail au Burkina Faso.

Chargé de l'inclusion sociale et genre

Principale responsabilité :

Sous la supervision du Coordonnateur de projet, le/la *Chargé(e) de l'inclusion sociale* facilitera la mise en œuvre des interventions de RESI-2P qui touchent aux thématiques transversales en matière d'inclusion sociale des personnes qui vivent dans la pauvreté ou qui sont vulnérables à la pauvreté, des jeunes, des femmes, des personnes handicapées et des personnes déplacées internes. Il/elle garantira l'opération effective et intégrée de ces thématiques transversales sous sa couverture géographique.

Taches spécifiques:

Mise en œuvre du programme :

- Contribuer au développement et à la mise en œuvre de la stratégie de ciblage et d'inclusion sociale du projet RESI-2P dans la zone couverte ;
- S'assurer que les activités de la stratégie genre et ciblage sont prises en compte au niveau de la préparation du PTBA ;
- Soutenir le coordonnateur et les membres de l'équipe du projet pour surveiller la qualité de l'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans toutes les activités du projet, suivre les ressources investies dans les activités sociales et de genre et identifier les domaines où l'intégration peut être renforcée ou changé. Présenter le progrès / résultats dans chaque revue de performance trimestrielle ;
- Faciliter la mise en œuvre de l'ensemble des interventions et assurer la prise en compte des thématiques transversales d'inclusion sociale dans les différentes composantes, sous-composantes et activités, en collaboration avec les parties prenantes et partenaires de projet RESI-2P (par exemple autorités locales, agents de vulgarisation, prestataires de services, partenaires organismes, etc.).
- Contribuer à l'élaboration des différents termes de référence et documents d'appels d'offres pour s'assurer de la prise en compte des thématiques transversales ;
- Identifier les besoins en renforcement de capacités dans la matière de la nutrition du personnel de l'UGP, des partenaires du projet, incluant ceux de mise en œuvre, et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des activités de renforcement de capacités dans la nutrition ;
- Soutenir le Coordonnateur pour établir et gérer les partenariats locaux sur les thématiques transversales, y inclus le bon suivi avec les partenaires/prestataires de services de la mise en œuvre (Ministères, ONU, secteur privé, ONG, société civile) ;
- Établir des liens et synergies avec d'autres programmes/projets de genre, de femmes, de jeunes, de PSH et PDI et de l'inclusion sociale qui sont mis en œuvre par d'autres organismes nationaux, internationaux et intergouvernementaux pour l'atteinte des objectifs et la durabilité des interventions du RESI-2P;
- Faciliter une coordination avec le 'mécanisme de transformation de l'égalité des sexes,' une initiative mis en œuvre dans les régions du PAFA-4R pour l'apprentissage, le partage d'expériences, la gestion des connaissances concernant l'équité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Sensibiliser le personnel du programme et les partenaires à la nécessité de veiller à ce que les résultats du projet RESI-2P soient atteints conformément aux objectifs de la politique du FIDA et aligné aux normes du gouvernement visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;

Suivi et évaluation

- En étroite collaboration avec le/la Chargé(e) du suivi et de l'évaluation, s'assurer que les indicateurs sur les thématiques sociales transversales font l'objet d'une planification, d'un suivi régulier (ainsi que d'autres calendriers de rapport de projet) ;
- Assurer une collecte de données adéquate sur les indicateurs des thématiques sociales transversales et l'entrée dans la base de données de S&E du programme ;
- Faciliter les enquêtes et études d'évaluations (par exemple qualitative) et remonter les données et résultats collectées portant la situation de référence dans les zones d'intervention du projet RESI-2P et contribuer à leur exécution;
- Analyser les données dans une perspective de genre et d'inclusion, et pour s'assurer qu'il n'y a pas d'impacts négatifs sur les groupes cibles à la suite de la mise en œuvre des activités du projet RESI-2P et suggérer des mesures correctives si nécessaire ;
- Contribuer à établir des rapports trimestriels, semestriels et annuels sur l'état de mise en œuvre des activités genre et inclusion sociale ;
- Participer aux missions de supervision du programme et assurer la mise en œuvre des recommandations liées aux thématiques transversales ;

- Participer dans les évaluations de mi-parcours et de l'achèvement du projet, et assurer des analyses de l'inclusion sociales sont bien capturés et intégrer dans les recommandations et leçons apprises.

Gestion des connaissances

- Connaître les politiques de genre des institutions liées au programme, y compris les politiques nationales et politiques des ministères, des institutions d'exécution et des organismes de financement, y compris le FIDA.
- En collaboration avec Ministère du Genre et La Famille (MGF) et en dialogue avec les cellules du Genre, notamment dans le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) entre autres, le personnel du FIDA et du projet RESI-2P, soutenir la documentation des meilleures pratiques et des enseignements tirés sur les thématiques transversales pour une diffusion nationale, régionale et mondiale.
- Servir de canal de communication entre le programme et d'autres personnes travaillant sur les questions de genre au niveau local dans le gouvernement, les agences d'exécution, les autres projets de développement, etc.

Plaidoyer et représentation

- Participer aux dialogues politiques touchant les thématiques relatives à l'égalité hommes-femmes, l'inclusion des jeunes, des personnes handicapées et des personnes déplacées internes au niveau des régions d'intervention.
- Représenter le Programme dans les différents réseaux et plateformes traitant des thématiques concernés au niveau des régions d'intervention, et présentant les bonnes pratiques du projet.
- Jouer un rôle clé dans la consultation et la participation des femmes et des autres groupes vulnérables, la société civile, le secteur privé, les organisations communautaires de base (OCB) et des autres parties prenantes concernées dans la conception et l'exécution du projet et les processus d'engagement des parties prenantes dans le but de renforcer l'intégration du genre et l'inclusion sociale.

Couverture géographique :

Couverture régionale des zones d'intervention du projet RESI-2P (Les régions des Nord et Centre Ouest).

Qualifications et expérience:

- Maîtrise (MA) en sciences sociales, socio-économies, relations internationales développement rural ou dans un domaine lié à l'inclusion sociale et du genre ;
 - Au moins cinq (5) années d'expérience pertinente reliée aux questions de l'inclusion sociale et du genre ;
 - Compétences en gestion et coordination de projet de développement rural ou agricole ;
 - Expérience dans des projets intégrant le ciblage et les considérations de genre dans toutes les composantes/activités du projet ;
 - Expérience dans la formation et le renforcement des capacités,
 - Expérience ou connaissance du Burkina Faso (a travaillé sur le terrain ou connaissance avérée du contexte politique, sociale et économique du Burkina Faso)
 - Connaissances de base requises sur le suivi et évaluation.
 - Expérience souhaitable en termes d'interaction avec une variété de parties prenantes internes et externes est souhaitable.
 - Motivation et engagement forts pour l'égalité des sexes et la lutte contre la pauvreté
 - Travail en équipe
- Excellente communication écrite et verbale en Français

Chargé(e) de la Nutrition

Principale responsabilité :

Sous la supervision globale du Coordonnateur, et la supervision directe de l'expert d'agrobusiness/filières, le/la *Chargé(e) de la nutrition* soutiendra le développement, coordination, la mise en œuvre, le suivi et évaluation du portefeuille de la nutrition en se concentrant sur les activités transversales des sous-composantes et les opérations du projet. Il/elle aura les responsabilités suivantes :

Taches spécifiques:

Mise en œuvre du programme

- Contribuer au développement/finalisation et à la mise en œuvre de la stratégie de la nutrition du projet dans la zone couverte ;
- Fournir des conseils techniques et un soutien à la mise en œuvre des interventions nutritionnelles, en s'appuyant sur les nouvelles approches, les derniers développements et innovations, assurant l'intégration de la nutrition avec une approche transversale, intégrée dans les autres thèmes d'intégration sociale et l'ensemble des activités du projet ;
- Soutenir le coordonnateur pour suivre/surveiller la qualité de l'intégration de la nutrition dans toutes les activités du projet, suivre les ressources investies dans les activités et identifier les domaines où l'intégration peut être renforcée ou changé. Présenter le progrès / résultats dans chaque revue de performance trimestrielle ;
- Faciliter la mise en œuvre des interventions de la nutrition dans les différentes composantes, sous-composantes et activités en collaboration avec les parties prenantes/partenaires du projet RESI-2P (par exemple autorités locales, agents de vulgarisation, prestataires de services/partenaires organismes, etc.).
- Appuyer l'élaboration des termes de référence et des contrats d'objectifs clairs et ciblés liés à la nutrition pour les partenaires/prestataires de services responsable pour la mise en œuvre des activités de la nutrition;
- Identifier les besoins en renforcement de capacités dans la matière de la nutrition du personnel de l'UGP, des partenaires du projet, incluant ceux de mise en œuvre, et soutenir l'élaboration et mise en œuvre des activités de renforcement de capacités dans la nutrition ;
- Établir des liens et synergies avec d'autres programmes/projets qui appuient les interventions de l'amélioration de la nutrition qui sont mis en œuvre par d'autres organismes nationaux, internationaux et intergouvernementaux pour l'atteinte des objectifs et la durabilité des interventions du projet RESI-2P;
- Suivre de près le progrès de mise en œuvre des appuis de la nutrition sur le terrain, en entreprenant des visites et des enquêtes sur le terrain, collecter et partager des rapports avec l'équipe du projet, les partenaires/parties prenantes. Signaler les questions critiques, les goulets d'étranglement et les problèmes potentiels pour proposer des mesures d'amélioration à temps ;
- Sensibiliser le personnel du programme et les partenaires à la nécessité de veiller à ce que les résultats du projet RESI-2P soient atteints conformément aux objectifs de la politique du FIDA et alignés aux normes du gouvernement visant à promouvoir le secteur de l'agriculture sensible à la nutrition.

Suivi et évaluation

- En étroite collaboration avec le/la Chargé(e) du suivi et de l'évaluation, contribuer à la définition/finalisation des indicateurs de la nutrition et s'assurer que les indicateurs font l'objet d'une planification, d'un suivi régulier (ainsi que d'autres calendriers de rapport de projet) ;
- Participer à la collecte et à l'analyse des données d'enquête relatives à la nutrition. Veiller à l'exactitude de la collecte et de la saisie des données (contrôle de la qualité) des données d'enquête, incluant l'entrée dans la base de données de S&E du programme, et procéder à une analyse préliminaire des données nutritionnelles
- Faciliter les enquêtes et études d'évaluations (par exemple qualitative) et remonter les données et résultats collectés portant la situation de référence dans les zones d'intervention du projet RESI-2P et contribuer à leur exécution.
- Analyser les données dans une perspective de la nutrition, s'assurant qu'il n'y a pas d'impacts négatifs sur les groupes cibles à la suite de la mise en œuvre des activités du projet RESI-2P et suggérer des mesures correctives si nécessaire ;
- Contribuer à établir des rapports trimestriels, semestriels et annuels sur l'état de mise en œuvre des activités de la nutrition;
- Participer aux missions de supervision du programme et assurer la mise en œuvre des recommandations liées à la thématique transversale de la nutrition ;

- Participer dans les évaluations de mi-parcours et de l'achèvement du projet, et assurer des analyses de la nutrition sont bien capturés et intégrer dans les recommandations et leçons apprises
- Assurer la diffusion opportune et appropriée des informations sur la nutrition et soutenir la compréhension, l'analyse et l'utilisation des informations parmi les partenaires

Gestion des connaissances

- Effectuer des analyses nutritionnelles sur les données d'enquête pour les régions assignées
- Apporter son expertise technique en matière de nutrition à la création et au partage des connaissances en lançant, en rejoignant et en dirigeant des publications/communications à fort impact, y compris des notes d'information et des rapports en flux tendu pour répondre à la demande des clients et partager les enseignements tirés des meilleures pratiques, des stratégies et des approches, ainsi que de nouvelles idées pour stimuler de nouvelles façons de relever les défis de longue date dans le domaine de la nutrition

Plaidoyer et représentation

- Participer et contribuer au dialogue sur la politique de santé/nutrition avec les divers acteurs/agences du gouvernement et d'autres partenaires de développement
- Contribuer, en collaboration avec l'UGP du projet et avec le gouvernement et les partenaires de développement, aux discussions stratégiques (par exemple, les diagnostics systématiques par pays et le cadre de partenariat par pays) concernant les défis du développement dans le domaine de la nutrition
- Veiller à ce que l'administration locale, incluant les acteurs gouvernementaux en appui de la nutrition et de la santé, soient informées des activités de nutrition du projet RESI-2P et l'impliquer le cas échéant
- Fournir un appui technique et opérationnel aux homologues gouvernementaux, aux ONG partenaires, aux partenaires du système des Nations unies et aux autres partenaires/bailleurs de fonds du bureau de pays en ce qui concerne l'application et la compréhension des politiques, stratégies, processus et meilleures pratiques du FIDA dans le domaine de la nutrition, afin de soutenir la mise en œuvre du programme.

Couverture géographique : Couverture régionale des zones d'intervention du projet RESI-2P (Les régions de Nord et Centre Ouest)

Qualifications et expérience:

- Diplôme supérieur (Maitrise) ou équivalent en politique ou administration publique dans les matières de la nutrition, santé publique, agriculture sensible à la nutrition, ou dans les domaines connexes /pertinents. Un diplôme supérieur en nutrition serait un avantage ;
- Au moins 5 ans (5) d'expérience dans la conception et la mise en œuvre d'interventions dans l'agriculture et les systèmes alimentaires sensibles à la nutrition au Burkina Faso ;
- Une connaissance des déterminants sociaux de la malnutrition, en particulier ceux liés à l'autonomisation des femmes et aux questions d'alimentation ;
- La capacité et une expérience avérée dans le renforcement des capacités de diverses parties prenantes (y compris le personnel gouvernemental) sur l'agriculture et les chaînes de valeur sensibles à la nutrition ;
- Une solide compréhension de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, y compris les politiques, les programmes, les parties prenantes et la coordination multisectorielle au niveau central et locale au Burkina Faso ;
- Une connaissance sur la gestion de projet - conception, mise en œuvre, suivi et évaluation de projets/programmes d'agriculture et de systèmes alimentaires sensibles à la nutrition. Expérience concernant l'exécution de la matière de la nutrition dans une approche transversale est un atout ;
- Capacités à coordonner et à communiquer efficacement avec les différentes parties prenantes ;
- Travail en équipe
- Connaissances en informatique
- Excellente communication écrite et verbale en Français

Responsable de Suivi-évaluation de la coordination nationale

Titre du poste : Responsable en suivi-évaluation	
Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du coordinateur national
Tâches principales	<p>Le Responsable en suivi-évaluation sera responsable de l'ensemble des activités de planification et de suivi-évaluation, et particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration et mise en œuvre du manuel de suivi-évaluation ; - La mise en place et opérationnalisation du système de suivi-évaluation du projet (conception du logiciel, conception et diffusion des outils de collecte des informations, suivi de la collecte des données dans les délais fixés, saisie, traitement et analyse des données) ; - Le renforcement des capacités, formation et supervision des acteurs en suivi-évaluation ; - La coordination de l'élaboration et de l'exécution des PTBA ; - Le suivi de la mise en œuvre des activités du projet ; - L'analyse des écarts entre prévisions et réalisations, formulation de recommandations ; - L'élaboration et diffusion des rapports de SE et des rapports d'activités aux différents utilisateurs internes et externes ; - La valorisation des savoirs générés par le projet aux fins de planification ; - L'élaboration des termes de référence, la conduite et la supervision des études, enquêtes et missions liées au SE ; - Le suivi des aspects de genre et d'inclusion sociale dans le système de suivi-évaluation (indicateurs désagrégés, analyse des résultats sur la base d'une perspective de genre, etc.), en collaboration avec la Spécialiste Ciblage, genre et inclusion sociale ; - La préparation des sessions du Comité de pilotage ; - La préparation des missions de supervision/d'appui à la mise en œuvre, de revue à mi-parcours et d'achèvement du projet ; et le suivi des recommandations des différentes missions ; - La gestion de la documentation technique du projet.
Lieu de travail	Coordination nationale du projet, avec des déplacements dans les deux régions d'interventions du projet (Nord et Centre-Ouest)
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 en économie, statistiques, agroéconomie ou développement rural ; - Formation complémentaire en suivi-évaluation constituant un atout ; - Expérience minimum de dix (10) ans dans le domaine du développement rural ; - Au moins six (06) années d'expériences professionnelles dans la conception, l'opérationnalisation et la mise en œuvre de systèmes de suivi-évaluation dans des projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux ; - Ayant au moins mis en place ou contribué à la mise en place de deux (02) systèmes de suivi-évaluation dans des projets similaires ; - Expérience professionnelle de trois (04) ans minimum en planification et conduite d'enquêtes et études relatives au développement rural ou équivalent ; - Bonne maîtrise des méthodologies d'enquête qualitatives et quantitatives ; - Excellente maîtrise des logiciels de gestion de bases de données et d'analyse statistique (Microsoft Access, SPSS, etc.), ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur) ; - Connaissances des relevés GPS et des logiciels SIG ; - Bonne connaissance des problématiques de genre et d'inclusion sociale ; - Bon sens de la rigueur et de l'organisation ; - Qualité morale irréprochable ; - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Bonne capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ; - Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais ; - Des expériences préalables de 2 ans au minimum au sein des projets financés par le FIDA constitueraient un atout.
Type de poste et de contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

I.

Titre du poste : Assistant de suivi-évaluation (ASE)	
Hiérarchie	Sous la coordination du Chef d'Unité d'exécution régionale (UER) et la supervision du RSE
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la conception, l'opérationnalisation et la mise en œuvre du système de suivi-évaluation du projet ; - Propositions d'améliorations sur les outils et les mécanismes de collecte de données ; <p>Au niveau antenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination/animation de la collecte des données ; - Supervision et accompagnement des points focaux responsables de la collecte de données sur terrain ; - Vérification de la qualité et cohérence des données et consolidation ; - Mise à jour régulière de la base de données ; - Coordination de l'élaboration et de l'exécution du PTBA ; - Suivi de la mise en œuvre des activités du projet ; - Analyse des écarts entre prévisions et réalisations, formulation de recommandations ; - Elaboration des rapports de SE et des rapports d'activités ; - Supervision des études, enquêtes et missions liées au SE ; - Contributions aux activités sur la capitalisation et la gestion des savoirs (en collaboration avec la Responsable de gestion des savoirs et communication du Portefeuille FIDA) ; - Préparation des missions de supervision/d'appui à la mise en œuvre, de revue à mi-parcours et d'achèvement du projet ; et le suivi des recommandations des différentes missions ; - Suivi des aspects de genre et d'inclusion sociale dans le système de suivi-évaluation (indicateurs désagrégés, analyse des résultats sur la base d'une perspective de genre, etc.), en collaboration avec la Spécialiste Ciblage, genre et inclusion sociale.
Lieu de travail	Unité d'exécution régionale Nord ou Centre-Ouest avec de fréquents déplacements sur le terrain dans les zones d'intervention du projet
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en économie, statistiques, agroéconomie ou développement rural ; - Formation complémentaire en suivi-évaluation constituant un atout ; - Expérience minimum de huit (08) ans dans le domaine du développement rural ; - Au moins six (06) années dans le suivi-évaluation des projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux notamment la mise en place et la mise en œuvre de système de suivi-évaluation ; - Expérience professionnelle de trois (03) ans minimum en planification et conduite d'enquêtes et études relatives au développement rural ou équivalent ; - Bonne maîtrise des méthodologies d'enquête qualitatives et quantitatives ; - Excellente maîtrise des logiciels de gestion de bases de données et d'analyse statistique (Microsoft Access, SPSS, etc.), ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur) ; - Connaissances des relevés GPS et des logiciels SIG ; - Bonne connaissance des problématiques de genre et d'inclusion sociale ; - Bon sens de la rigueur et de l'organisation ; - Qualité morale irréprochable ; - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Bonne capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ; - Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais ; - Des expériences préalables de 2 ans au minimum au sein des projets financés par le FIDA constitueraient un atout.
Type de poste et de contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

Poste : RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (RAF)

Hiérarchie	Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur de la UGP
Missions	<p>Le RAF a pour mission la mise en œuvre, la supervision et le contrôle des actions du programme au plan administratif, financier et comptable. A ce titre, il met en œuvre dans les règles de l'art, les mesures administratives, financières et comptables dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maîtriser l'ensemble des opérations pour en assurer la traçabilité à tout moment ; ✓ Minimiser les risques de dysfonctionnement de l'organisation ; ✓ Rendre plus opérationnel le fonctionnement global du programme.
Responsabilités	<p>Sous la coordination et la supervision du coordonnateur du projet, le RAF assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'application régulière et adéquate des procédures dans la mise en œuvre de l'ensemble des opérations ; ✓ L'organisation de la planification des travaux administratifs, financiers et comptables pour garantir une tenue correcte et exhaustive des comptes du Programme, dans le respect des délais impartis ; ✓ La consistance de la trésorerie et de l'efficacité de la mobilisation des ressources intérieures (contrepartie de l'Etat) et extérieures (bailleurs de fonds, privés). A ce titre, il élabore les plans de trésorerie pour assurer à tout moment les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités. Enfin, il veille à ce que les contreparties de l'Etat soient mises en place conformément à l'Accord de Financement ; ✓ La sauvegarde du patrimoine du Projet.
Tâches principales	<p><u>Système d'information et de gestion financière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à la conception dudit système ; ✓ Veiller à sa mise en œuvre correcte, à la sécurité des outils qui le constituent (logiciel et matériels) et à la sauvegarde des applications et des fichiers ; ✓ Veiller à son évaluation et à sa mise à jour. <p><u>Organisation générale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser le plan de travail permettant la bonne réalisation des travaux administratifs, financiers et comptables ; ✓ Veiller à la bonne identification et au classement des pièces comptables justificatives et des documents de gestion ; ✓ Assurer sous sa propre prise en charge la gestion correcte du personnel conformément à la réglementation et veiller à la mise à jour des dossiers du personnel de l'UGP et des UER et l'établissement régulier des bulletins de paie, au respect du calendrier de versement aux organismes sociaux ; ✓ Assurer les contacts avec les organismes sociaux dans le cadre de leurs prestations liées au personnel ; ✓ Assurer la gestion et le suivi des ordres de mission ainsi que les rapports y relatifs et veiller à leur bon classement ; ✓ Superviser la gestion des déplacements du personnel : ordres de mission, décomptes des frais et remboursement des frais ; ✓ Élaborer, assurer la mise à jour et veiller à la mise en œuvre du planning des congés. <p><u>Elaboration, contrôle et suivi budgétaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer à la détermination des orientations pour l'élaboration des prévisions d'activités et des budgets ; ✓ Mettre en œuvre tous les éléments nécessaires et prendre toutes les mesures suffisantes quant à la préparation, l'élaboration, la soumission, l'examen par le Comité de Pilotage des programmes d'activités et de budgets ; ✓ Analyser et contrôler les demandes de mise à disposition de fonds présentés par les fournisseurs et prestataires agréés par le Projet ; ✓ Assurer le suivi budgétaire, établir la synthèse des bilans d'exécution des budgets et élaborer les tableaux de bord mensuels et les compilations trimestrielles et semestrielles ; ✓ Procéder en relation avec le spécialiste en suivi évaluation, à l'analyse des coûts des activités du programme. <p><u>Système comptable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer le suivi et la mise à jour du plan comptable ; ✓ Superviser l'élaboration et le contrôle des reporting comptables :

	<ul style="list-style-type: none"> - Grands livres mensuels : généraux et analytiques ; - Balances mensuelles : générales et analytiques ; - Analyses des comptes mensuels dont il prend en charge, celles relatives aux comptes du bilan (classe 1 à 5) ; - Rapprochements mensuels des comptes bancaires ; - Production des états de fin d'année. <p><u>Trésorerie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à la bonne exécution des procédures de trésorerie et de financement. En particulier, veiller au respect des obligations de justification des dépenses imposées par les Bailleurs de fonds et le Gouvernement pour disposer des ressources nécessaires au fonctionnement du programme ; ✓ Vérifier les soldes bancaires dans les délais requis, les contrôler et suivre le traitement des écritures en suspens ; ✓ Valider les rapprochements mensuels des comptes bancaires ; ✓ S'assurer régulièrement et formellement de la concordance entre les fonds obtenus et les soldes bancaires : reconstitution des Comptes Désignés ; ✓ Superviser et valider l'élaboration des Demande de Retrait de Fonds (DRF) ; ✓ Assurer le suivi des documents d'exonération de TVA et de droits de douane ; ✓ Valider les rapprochements bancaires mensuels. <p><u>Autres attributions fonctionnelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l'organisation des prises d'inventaires, le contrôle de la valorisation et le traitement des écarts, ✓ Veiller à ce que les moyens du Programme notamment les véhicules soit exclusivement utilisés dans des conditions de transparence, d'économie et de sécurité, ✓ Veiller, en matière de sécurité des biens et des personnes, à ce que : <ul style="list-style-type: none"> • Les véhicules et les autres biens (meubles et immeubles) du Projet soient régulièrement et suffisamment assurés auprès d'un organisme officiel et présentant toutes les garanties ; • Le personnel soit couvert par une assurance pour la prise en charge des soins médicaux et pharmaceutiques. ✓ Superviser la gestion administrative, financière et comptable des partenaires de mise en œuvre et mettre en place les appuis nécessaires en matière de renforcement des capacités ; ✓ S'assurer de la mise en œuvre correcte de la procédure d'évaluation du personnel. <p><u>Contrôle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrôler le respect des plans de travail ; ✓ Vérifier la qualité technique des travaux comptables : imputations comptables, contrôles automatiques, exactitude des balances, fiabilité et consistance des états financiers ; ✓ Assurer la validité des pièces justificatives qui sous-tendent les transactions (forme et fonds), et procéder à tout contrôle opportun, régulier ou inopiné permettant d'asseoir la réalité des paiements et leur consistance. <p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les besoins de formation du personnel chargé des aspects administratifs et financiers du projet ; ✓ Établir un plan de formation et le faire valider par le Coordonnateur, et avec l'aide de compétences extérieures nationales et/ou internationales ; ✓ S'assurer de l'exécution du plan de formation. <p><u>Audits/missions de supervision/appui et revue technique/évaluation du Projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la préparation de ces missions ; ✓ Fournir l'assistance nécessaire durant leur séjour ; ✓ Mettre en place les plans d'action de suivi des recommandations et veiller à leur exécution. <p><u>Préparation des rapports :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer à l'élaboration des rapports périodiques et annuels du programme ; ✓ Préparer le rapport financier intérimaire du Programme ; ✓ Établir les tableaux de suivi budgétaire et analytique (trimestriel) ; ✓ Superviser la production de l'état mensuel des DRF comptables ;
--	--

	✓ Superviser l'établissement des états financiers annuels.
Lieu de travail	Ouagadougou, siège de la coordination du Projet, avec des déplacements si nécessaire vers les zones d'intervention du Projet
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 au minimum en comptabilité et finances ; ✓ Expérience minimum de dix (10) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Expérience minimum de trois (03) ans en tant que responsable administratif et financier dans un projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; ✓ Bonne connaissance des procédures de décaissement du FIDA (un atout) ; ✓ Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; ✓ Capacité à travailler efficacement sous pression ; ✓ Bonne capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Maîtrise du français et connaissance de l'anglais (un atout) ; ✓ Maîtrise d'un logiciel de gestion comptable des projets/programmes de développement ; ✓ Bonne maîtrise de Microsoft Office ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	Le/la RAF est recruté (e) pour une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail au Burkina Faso.

Poste : COMPTABLE

Hiérarchie	Sous la supervision du Responsable Administratif et Financier
Missions	Appuyer le RAF dans ses différentes missions de gestion administrative, financière et comptable au niveau de l'UGP du projet. A cet effet, il/elle veillera à la prise en compte et à l'application correcte de l'ensemble des dispositions des accords de prêt/don, de la lettre à l'emprunteur, du manuel des procédures administratives, financières et comptables, du Manuel d'exécution du Projet, du code des marchés publics et du code de travail en vigueur au Burkina Faso.
Responsabilités	<p>A ce titre, il / elle doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la tenue la comptabilité générale et analytique du projet et veiller à la régularité et à la sincérité des écritures comptables dans les conditions professionnelles, déontologiques et de délais requis pour assurer une bonne visibilité de la gestion comptable et financière ; ✓ Inscrire son action dans le respect des principes comptables en vigueur au Burkina Faso et en garantissant les exigences de : (a) consistance et d'exhaustivité; (b) fiabilité et de pertinence ; (c) sincérité et de régularité; ✓ Collaborer avec les cadres de l'UGP et tous les partenaires à la mise en œuvre du projet. ✓ Établir les synthèses intermédiaires et les états financiers et, les analyses des comptes pour s'assurer de la fiabilité et de la consistance des informations comptables produites à travers les situations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Journaux : banques, caisses, achats, opérations diverses, etc., - Grands livres généraux et analytiques, balances générales et analytiques
Tâches principales	<p><u>Généralement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Internaliser l'ensemble des documents administratifs, financiers et comptables du projet ; ✓ Faire une exécution rationnelle des dépenses conformément à l'esprit de la lettre à l'Emprunteur et de l'accord de prêt/don et ce, en respect des dispositions du manuel des procédures administratives, financières et comptables ; ✓ Assurer la comptabilité général et budgétaire à trois niveaux, de toutes les pièces justificatives du projet en garantissant les exigences de : (i) consistance et d'exhaustivité ; (ii) fiabilité et de pertinence ; et (iii) sincérité et de régularité ; ✓ Saisir quotidiennement les opérations et éditer les brouillards de saisie après pointage des opérations saisies et les pièces justificatives à les faire valider par le RAF ; ✓ Éditer périodiquement pour analyse, les grand livres auxiliaires, analytiques et généraux, les balances auxiliaires, analytiques et générales ; ✓ Tenir à jour les livres auxiliaires et établir les états de synthèses intermédiaires, périodiques et les états financiers et les analyses de comptes pour s'assurer de la fiabilité, de la consistance et de l'évolution des informations comptables et budgétaires produites ; ✓ Assurer la tenue des livres trésorerie et l'édition régulière et à bonne date des situations requises, notamment : ✓ Assurer le suivi régulier des DRF en cours de paiement chez le bailleur ✓ Préparer le plan de trésorerie et de le mettre à jour mensuellement ✓ Élaborer les rapprochements bancaires à bonne date avec analyse et documentation des écritures en suspens ; ✓ Assurer la détention du chéquier en circulation et assurer le contrôle de toutes les opérations de règlement. ✓ Veiller à la bonne tenue, la conservation et à la sécurité (classement et archivage) de l'ensemble des documents et pièces justificatives ; ✓ Assurer la gestion de la sauvegarde des applications et des fichiers pour éviter toute perturbation dans la gestion comptable et financière du projet ; ✓ Assurer le back-up (remplacement) en cas d'indisponibilité du RAF à l'exclusion du pouvoir de signature des chèques. <p><u>De manière plus spécifique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaborer et soumettre à temps au RAF, les projets de DRF incluant les justificatifs ; ✓ Mettre en place et faire appliquer au sein de l'UGP, un système de contrôle interne permanent efficace et rigoureux ; ✓ Produire des données historiques utiles à une meilleure préparation des PTBA, et à l'évaluation de la performance budgétaire du projet ;

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer le bon suivi des indicateurs financiers et comptables ; ✓ Élaborer et mettre à jour le registre de l'ensemble des contrats et conventions signés tant au niveau de l'UGP; ✓ Participer à la préparation du Programme de Travail Annuel et Budget (PTAB) de l'UGP ✓ Enregistrer les opérations comptables (comptabilité générale, analytique et budgétaire) à temps réel dans les livres et le logiciel de comptabilité conformément au SYSCOHADA ; ✓ Élaborer les analyses de comptes mensuelles des comptes de gestion (classes 6 et 7); ✓ Obtenir auprès des partenaires de terrain des pièces justificatives probantes des fonds mis à leur disposition dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, en vue de leurs classements et de la préparation des DRF ; ✓ Gérer la caisse de menues dépenses ; ✓ Classer et imputer les pièces comptables ; ✓ Saisir les pièces comptables sous le logiciel de comptabilité retenu par le Projet ; ✓ Analyser et justifier les soldes des comptes ; ✓ Préparer les états de paie des salaires et indemnités, ainsi que les déclarations fiscales etc.; ✓ Assurer l'inventaire annuel et la codification des immobilisations ; ✓ Établir mensuellement les états de rapprochement bancaire ; ✓ Assurer l'entretien des immobilisations ; ✓ Gérer le personnel; ✓ Gérer les stocks (carburant et fourniture de bureau) ; ✓ Assurer le traitement des opérations de règlements ; ✓ Tenir le registre des chéquiers et celui des chèques et des ordres de virement émis ; ✓ Assurer le bon suivi des indicateurs financiers et comptables ; ✓ Assurer le suivi des coûts par catégorie de dépenses, par composantes et par source de financement ; ✓ Préparer efficacement les missions d'audit des comptes ; ✓ Participer à l'organisation et à la réalisation de toutes les missions de suivi et supervision du FIDA et celles des services de l'administration ; ✓ Participer à l'élaboration des rapports d'activités trimestriels, semestriels et annuels, ainsi que les rapports spécifiques du Projet. ✓ Participer aux commissions de dépouillement des passations de marchés et aux négociations financières des contrats ; ✓ Suivre les besoins en trésorerie et l'envoi des DRF de manière régulière ✓ Assurer la vérification interne des comptes selon les normes internationales d'audit, y compris l'audit des dépenses pour lesquelles des retraits de fonds FIDA sont effectués sur la base de relevés de dépenses; ✓ Consolider les Rapports de suivi financiers ✓ Produire les états financiers consolidés, ✓ Acheminer les biens acquis vers les régions et assurer la logistique du Programme ; ✓ Collecter les informations en provenance des autres composantes et mettre à jour, tous les trois mois, le coût des activités par rapport aux prévisions initiales.
Lieu de travail	Ouagadougou, siège de la coordination du projet, avec des déplacements si nécessaire vers les zones de concentration des interventions du Projet
Profil requis	<p>Le/la Comptable devra avoir un minimum de 5 années d'expérience professionnelle en matière de gestion comptable d'actions de développement rural.</p> <p>Il/elle devra répondre au profil suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Être titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 4 en comptabilité et gestion ; ✓ Être capable d'organiser et planifier ; de communiquer et apte à travailler en équipe ; ✓ Avoir une bonne connaissance des règles du système comptable SYSCOHADA; ✓ Une bonne connaissance des procédures de bailleurs notamment la mobilisation des ressources, la passation des marchés/contractualisation, la gestion financière et comptable et l'audit des comptes. Posséder des connaissances et pratique

	<p>confirmées des règles et procédures de gestion des projets à financements extérieurs (FIDA et autres);</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais est un atout ; ✓ Une connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels : Word / Excel / PowerPoint ; ✓ Une connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/programmes de développement serait un atout déterminant ; ✓ Sera considéré comme atout supplémentaire a) une expérience en cabinet d'expertise comptable et d'audit et b) une expérience de gestion financière et comptable au sein d'un projet de développement à financement extérieur ; ✓ Être capable de travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; ✓ Être doté de bonnes capacités de communication ; ✓ Être reconnu de très bonne intégrité ; ✓ A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.
Durée et type de contrat	Le/la Comptable est recruté (e) pour une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances et dispose d'un contrat conforme à la législation en matière du travail au Burkina Faso.

Responsable de la passation des marchés

Placé sous l'autorité du sous la responsabilité du Coordonnateur du projet, le Responsable de la Passation des Marchés (RPM) sera responsable de toutes les activités liées à la passation des marchés du projet, notamment la planification des acquisitions. La mise en œuvre des processus d'acquisition conformément aux dispositions de l'Accord de financement, du rapport d'évaluation du projet et du Plan de passation des marchés ; et la gestion des contrats. Il sera chargé des tâches et responsabilités essentielles suivantes :

a) De la coordination des activités de passation de marchés

Le RPM est responsable de la passation de marchés de l'ensemble du projet et assure la coordination de tous les marchés passés. A cet effet, il assure la coordination de tous les rapports sur la passation de marchés durant les missions de supervision et la revue a posteriori.

b) De la Programmation

Inscrire et tenir à jour dans le système intégré de Passation des Marchés (OPEN) toutes les activités de passation des marchés.

- Ce plan indiquera l'estimation prévisionnelle, la procédure de passation de marché convenue, l'approche de marchés suivant les termes de l'accord de financement, les dates de préparation et d'approbation des appels d'offres, des consultations, d'évaluation des offres, d'approbation des propositions d'attribution des marchés, la notification de l'intention d'attribution, de signature et de notification des marchés, de livraison et de réception des travaux ou fournitures ainsi que les mécanismes d'examen convenus (avis préalable/avis a posteriori) ;
- Élaborer et tenir à jour la liste détaillée et chiffrée des acquisitions de biens, travaux et services prévues sur le financement du projet pour toutes les composantes ;
- Tenir également un répertoire de consultants qualifiés au fur et à mesure des manifestations d'intérêt.

c) De la préparation des documents d'appels d'offres

- Finaliser avec les équipes techniques (ou experts désignés à cet effet) les caractéristiques ou spécifications techniques des biens et travaux ainsi que les termes de référence pour la sélection des consultants ;
- Élaborer les dossiers d'appels d'offres et les demandes de propositions des acquisitions ou prestations prévues au Plan de Passation des Marchés approuvé dans le système intégré de Passation des Marchés (OPEN), suivant les modèles appropriés en vigueur, et veiller à ce que ces dossiers reçoivent les approbations requises ;
- S'assurer, dans le cadre des ententes directes des dispositions prévues dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet pour la contractualisation des marchés.

d) De la passation des marchés

- Préparer et faire publier les avis généraux, avis spécifiques d'appel d'offres, avis à manifestation d'intérêts et avis de publication de résultats ou d'attribution de contrats conformément aux textes en vigueur ;
- Veiller à une large publicité de ces avis en les faisant publier, si requis dans UNDB et si nécessaire dans des revues spécialisées, dans les journaux locaux de grande diffusion ;
- Assister pour le compte du Projet, à toutes les séances d'ouverture et d'évaluation des offres ainsi qu'à toutes les séances d'attribution des marchés.
- Assurer le contrôle qualité des rapports d'ouverture de plis et d'évaluation des offres à signer conjointement par les autres membres désignés de ces commissions ;
- Veiller à la confidentialité des rapports d'évaluation des offres et s'assurer que ceux-ci reçoivent les approbations nécessaires des membres compétents de l'Administration avant de requérir, si nécessaire, l'avis de non-objection éventuel du FIDA ;
- Préparer les projets de contrats et veiller à ce qu'ils soient validés et signés conformément aux dispositions pertinentes du manuel de procédures ;
- S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission dans les délais requis à cet effet ;
- Contribuer au besoin à la résolution des plaintes ;

- Signaler les pratiques contraires à la bonne gouvernance dans le processus notamment les cas de fraude et corruption, de trafics d'influence, de conflits d'intérêts ou de délits d'initié.

e) De l'exécution des marchés

- Veiller à ce que les engagements relatifs aux marchés soient systématiquement communiqués au Responsable Administratif et Financier du Projet ;
- Veiller à ce que les dispositions nécessaires soient prises pour que la supervision de l'exécution des marchés soit faite suivant les exigences spécifiques de chaque marché ;
- Organiser les commissions de réception des biens, travaux et services de consultants, et s'assurer que ces biens, travaux et services sont conformes aux spécifications des marchés ou aux termes de référence des contrats ;
- Prendre les mesures nécessaires pour que les biens soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et aux dates précisées conformément aux dispositions des marchés ;
- Préparer les rapports trimestriels et annuels sur la situation du plan de passation des marchés.

f) De la tenue de l'archivage

- Suivre au quotidien la base de données du projet sur le système intégré de Passation des Marchés (OPEN) pour s'assurer de sa qualité et que tout document est bien archivé à l'étape correspondante de la feuille de route de l'activité;
- Préparer les documents nécessaires aux missions d'audit et de revue a posteriori.

g) Du rôle d'assistance et de conseils

- Conseiller et assister le Coordonnateur ainsi que les autres membres de l'équipe du projet sur toutes les questions liées aux procédures d'acquisition de travaux, de biens et de services;
- Conseiller utilement les commissions d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et d'attribution des marchés sur les règles et procédures d'acquisition du FIDA ;
- Assurer la formation régulière de l'équipe projet sur les règles et procédures du FIDA;
- Exécuter toutes autres tâches en rapport avec la passation des marchés pour l'atteinte des objectifs du projet.

h) Du respect de l'accord avec le bailleur de fonds

- Veiller au respect des dispositions relatives aux acquisitions prévues dans l'Accord de financement du projet ;
- Veiller à ce que les règles et procédures d'acquisition du FIDA ou du pays, selon le système de passation applicable, soient respectées à tous les stades des acquisitions de biens, travaux et de services.
- Le Responsable de la passation des marchés doit s'abstenir de se mettre en situation de conflit d'intérêt. Si cette situation se présentait, il doit le signaler promptement par écrit au Coordonnateur du Projet pour disposition pratique à prendre en se faisant notamment remplacer pour les travaux de la Commission qui examine le marché considéré.

i) Du travail en équipe

- Le spécialiste en passation des marchés recruté travaillera en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe du projet.

j) Profil et qualifications requises

- Les candidats au poste de Responsable de la passation des marchés doivent avoir le profil suivant:
- Être titulaires au moins d'un diplôme de niveau Bac+4/5 ou d'un diplôme équivalent en ingénierie, acquisition, droit, gestion, finance, économie, marché, commerce ou domaine connexe;
- Justifier d'au moins sept (7) années d'expérience professionnelle pertinente en passation des marchés dont au moins cinq (5) dans le domaine de la passation des marchés en qualité de responsable de la passation des marchés pour des projets financés par le FIDA ou les partenaires multilatéraux.
- Avoir une connaissance des procédures du FIDA sanctionnée par une certification en marchés publics de niveau M3 : Stratégies avancées de passation de marchés et de gestion des contrats sera un atout ;
- Savoir utiliser le système intégré de Passation des Marchés (OPEN) ;

- Avoir une connaissance de la réglementation du Burkina Faso en matière de passation de marchés publics ;
- Être apte à utiliser les applications standards de Microsoft Office ;
- Avoir une parfaite maîtrise de la langue française (parlé et écrit) ;
- Avoir un sens élevé de l'intégrité et des aptitudes à travailler en équipe ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse ;
- Avoir le sens de l'organisation du travail et de l'anticipation ;
- Avoir le sens des relations humaines, des qualités d'écoute et de dialogue ;
- Avoir un esprit d'initiative et de rigueur dans le traitement des dossiers

Procédures de recrutement

Le processus de recrutement sera conduit sous la responsabilité de Monsieur le Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARA) avec l'appui technique de la Direction des Ressources Humaines du MARA.

De façon pratique, une note de service sera prise par le Secrétaire général du MARA en vue de fixer les attributions des parties prenantes dans la mise en œuvre du processus.

Par-ailleurs, faut-il préciser que le FIDA sera représenté dans tout le processus de recrutement. Le recrutement se déroulera selon les deux phases suivantes :

- Présélection sur dossier ;
- Entretien oral avec un jury de recrutement.

Conditions de travail

Lieu d'affectation : Siège de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) à Ouagadougou, avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention du projet.

Durée du contrat : Les conditions d'emploi feront l'objet d'un contrat, renouvelable par écrit en fonction des résultats des évaluations annuelles des performances à l'issue de la période du contrat, et ce, dans la limite de la durée du projet. Les performances de l'employé seront évaluées périodiquement, sur la base d'un contrat de performance établi avec des indicateurs de résultats fixés.

Composition du dossier de candidature et lieu de dépôt

Tout dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARA) ;
- Une lettre de motivation signée ;
- Un curriculum vitae détaillé, daté et signé (indiquant au moins un numéro de contact téléphonique) et comportant l'identité et les contacts de trois personnes de référence ;
- Une photocopie légalisée du diplôme requis ;
- Les photocopies légalisées des attestations ou certificats de travail ;
- Une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois viendra compléter le dossier en cas de sélection ;
- Une copie certifiée conforme du certificat de nationalité viendra compléter le dossier en cas de sélection.

Assistant(e) en passation des marchés

Position : Placé(e) sous l'autorité du Responsable de la passation des marchés (RPM) du projet, et en relation permanente de coordination avec le Responsable administratif et financier et les comptables, l'assistant(e) en passation des marchés (APM) lui rend compte de toutes les activités soumises à sa responsabilité, relatives à la programmation, l'acquisition et au suivi des biens et services fournis par le projet.

Responsabilités : Dans l'exercice de ses fonctions et sous la supervision du RPM, l'APM doit :

a) En ce qui concerne la programmation

- Ouvrir et tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises en utilisant les procédures de présélection lorsque prévues ;
- Tenir un répertoire de consultants qualifiés au fur et à mesure des manifestations d'intérêts ;
- Ouvrir et tenir à jour un bordereau des prix unitaires les plus usuels ;
- Elaborer et tenir à jour la liste détaillée et chiffrée des acquisitions de biens et des services prévues sur le financement du projet pour toutes les composantes
- Tenir à jour le plan de passation des marchés suivant un modèle jugé acceptable par l'IDA pour le programme comportant l'estimation prévisionnelle, la procédure de passation de marchés acceptable selon les termes des accords de financement

b) En ce qui concerne la préparation des documents d'appels d'offres

- En rapport avec le RPM, élaborer les dossiers d'appel d'offres et des demandes de propositions et veiller à ce que ces dossiers reçoivent les approbations nécessaires dans un premier temps des administrations nationales (Commission de Marchés, etc.) et des bailleurs de fonds selon les dispositions prévues dans les accords de financement

c) En ce qui concerne la passation des marchés

- Suivre la publication des avis généraux, avis spécifiques et manifestations d'intérêt pour recevoir les expressions d'intérêts pour les services de consultant, les avis de présélection et les avis spécifiques d'appels d'offres de travaux et de fournitures ;
- Préparer les marchés et veiller à ce qu'ils soient signés, approuvés, visés et notifiés selon le manuel des procédures et dans les meilleurs délais ;
- S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission aussitôt après la décision d'attribution des marchés.

d) En ce qui concerne l'exécution des marchés

- S'assurer à ce que les engagements sur marchés soient systématiquement communiqués aux gestionnaires et aux comptables ;
- Participer à l'organisation des commissions de réception des fournitures, travaux et prestations ;
- Participer à la préparation des rapports semestriels sur la situation des marchés;
- S'assurer que tous les marchés adjugés sont correctement et systématiquement encodés dans le CMT du système mis en place par le FIDA ;
- S'assurer l'utilisation du système de passation des marchés du FIDA (End to end procurement system) une fois qu'il est déployé dans tous les projets.

e) En ce qui concerne l'aspect des accords avec les bailleurs de fonds :

- S'assurer que les procédures décrites dans les accords avec les bailleurs sont respectées et que les montants cumulés des fournitures acquises suivant les diverses procédures ne dépassent pas les plafonds fixés. ;

f) En ce qui concerne l'utilisation des biens acquis

- En collaboration avec les Comptables, participer à l'élaboration et à la tenue à jour des rapports sur l'utilisation et le fonctionnement des équipements mis à la disposition des diverses composantes ;

g) Profil du candidat

Le candidat devra :

- Diplôme niveau (Bac + 3) en économie, droit ou administration des marchés ;
- Expérience d'au moins cinq (5) ans dans l'administration de projets, publics ou privés, la connaissance des procédures de la Banque Mondiale serait un atout ;

- Maîtrise de la langue française, connaissance et utilisation des logiciels de bureautique indispensables ;
- Référence au cours des trois dernières années faisant état d'une aptitude à organiser son travail, et d'une intégrité professionnelle une enquête de moralité sera effectuée avant signature du contrat ;
- Capacité de travail en groupe et dans un environnement sous pression ;
- Conditions d'emploi : les conditions d'emploi feront l'objet d'un contrat à négocier avec l'administration en charge du projet. Il s'agit d'un poste de contractuel, le candidat ne pourra appartenir à la fonction publique ;
- La durée du contrat sera pour une période d'un an renouvelable suite à une évaluation satisfaisante.

DONNEES SUR LE POTENTIEL D'AMENAGEMENT ET STATISTIQUES AGRICOLES

Appendices de la composante A – Sous-composante Aménagement

Tableaux utiles

Tableau 29: Liste des sites objet des travaux de consolidation (type PRP vers les types PAFR/Seuil d'épandage) dans le Nord

Provinces	Communes	Villages	Quartiers	Année premier travaux	Superficie (ha)	
Passoré	Arbollé	Dagho		2017	19	
	Bokin	Tanghin	Nayiri	2018	20	
	Kirsi	Bissighin	Souka		2018	15
		Kirsi	Yalou		2017	29
		Koussagho	Tanlalé		2016	18
	Samba	Batono	Bouli		2018	15
Yako	Rallo	Rallo		2018	10	
Zondoma	Bassi	Tougouya Koko	Kokooga	2016	6	
		Rondolga	Rondolga-Centre	2016	10	
	Boussou	Toubyengo		2016	15	
	Gourcy	Tomba		2016	15	
		Zankolga	Zankolga	2016	19	
		Rengba		2017	11	
		Zindiguessé		2017	12	
		Douré	Tangloggba	2017	13	
	Kouba		Nakombogo	2017	18	
		Tougo	Toguin		2018	10
		Roba	Sandgo		2018	15
Boussou	Boussou		2018	20		
Yatenga	Kalsaka	Rima-Mossi		2017	16	
	Oula	Laoua-Mossi	Laoua-Mossi	2018	25	
	Senguénéga	Ralle	Ralle	2018	35	
Loroum	Banh	Tiabwal	Dabéré	2016	15	
		Madougou	Dabéré	2017	26	
		Boroni	Boroni	2018	15	
	Sollé	Kougri-Koulga		2017	17	
	Titao	Pélaboukou		2018	10	
		Noogo	Rogo Koudè	2016	10	
	Ouindigui	Doussaré	Silmi-kougri	2018	15	
	Sollé	Déré		2018	15	
		Déré	Foulgo	2018	20	

Tableau 30: Liste des périmètres maraîchers avec puits objet des travaux confortatifs de surcreusement des puits

Provinces	Communes	Villages	Quartiers	Années de réalisation	Superficie (ha)
Passoré	Arbollé	Boulkon		2017	1
	Bokin	Seguedin	Seguedin	2018	1
		Koulwéogo		2017	1
		Ipala		2017	1
		Koankin		2021	2
		Seguedin	Seguedin	2021	2
	Kirsi	Kirsi	Yalou	2018	1
	La-Todin	Bissiga		2021	2
		Loungo		2018	1
	Yako	Bouria		2021	2
		Nagsené		2021	2
		Petit-Samba		2017	1
Zonдома	Bassi	Guiri-Guiri		2017	1
	Boussou	Toubyengo		2017	1
		Bangassé		2019	1
		Pallé		2021	1
	Gourcy	Koundouba		2017	1
		Danaoua	Kapongso	2018	1
		Kogola	Kogola	2018	1
		Rombangrin		2021	1
		Kogola	Kogola	2021	2
		Kasséba-Samo		2019	1
		Niessega	Niessega	2021	2
Tougo	Bangassomba	Bagarasse	2018	1	
Yatenga	Namissiguima	Solgom		2017	1
	Senguénéga	Bouni		2017	1
	Kalsaka	Rondo		2021	2
	Ouahigouya	Bissigaye		2017	1
		Ouahigouya	Godologo	2018	1
		Bogoya		2021	2

Tableau 31: Liste des périmètres maraîchers avec forages devant bénéficier des puits d'asservissement

Province	Communes	Villages	Quartiers	Années de réalisation	Superficie (ha)
Passoré	Arbollé	Dagho		2022	3
	Yako	Koalla	Baonghin	2022	2,77
	Samba	Samba	Tollo	2022	2,8
	Gomponsom	Gomponsom		2022	2,42
	La-Todin	La-Todin	Yarsin	2022	2,25
	Bokin	Tèma		2020	3,5
Zonдома	Bassi	Bokin	Bokin	2022	2,94
	Gourcy	Minima	Bissighin	2022	3
	Boussou	Boussou	Todin	2022	3
	Tougo	Tougo	Toguin	2022	3
Yatenga	Ouahigouya	Toéssin	Toéssin	2022	1,88
		Youba	Marango	2022	2,78
		Bogoya	Foulgo	2022	3
Loroum	Quindigui	Dougouri-Ouidi		2020	3,5

Tableau 32: Potentielles actions de consolidation dans la région du Nord

Provinces	Communes	Villages	Type	Année de réalisation	Superficies (ha)	Actions potentielles de consolidation
Passoré	La-Todin	Bissiga	Périmètre maraîcher à partir de puits	2021	2	- Surcreusement (éventuel); - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Arbollé	Boulkon	Périmètre maraîcher à partir de puits	2017	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Yako	Bouria	Périmètre maraîcher à partir de puits	2021	2	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Bokin	Ipala	Périmètre maraîcher à partir de puits	2017	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Kirsi	Kirsi	Périmètre maraîcher à partir de puits	2018	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Bokin	Koankin	Périmètre maraîcher à partir de puits	2021	2	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie.
	Bokin	Koulwéogo	Périmètre maraîcher à partir de puits	2017	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie.
	La-Todin	Loungo	Périmètre maraîcher à partir de puits	2018	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Yako	Nagsené	Périmètre maraîcher à partir de puits	2021	2	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Yako	Petit-Samba	Périmètre maraîcher à partir de puits	2017	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Bokin	Seguedin	Périmètre maraîcher à partir de puits	2018	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Bokin	Seguedin	Périmètre maraîcher à partir de puits	2021	2	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle;

Provinces	Communes	Villages	Type	Année de réalisation	Superficies (ha)	Actions potentielles de consolidation
Zonoma	Gourcy	Kouba	Bas-fond Extension	2019	10	- Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Tomba	Bas-fond Extension	2019	11	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Koudoumbo	Bas-fond Extension	2020	15	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Bassi	Songdin	Bas-fond PAFR	2019	19	- Magasin rizicole; - Autres actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Bassi	Kera	Bas-fond PAFR	2019	20,5	- Magasin rizicole; - Autres actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Douré	Bas-fond PAFR	2019	22	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Bassi	Kéra Douré	Bas-fond PAFR	2019	23,5	- Magasin rizicole; - Autres actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Boussou	Wembayiri	Bas-fond PAFR	2019	25	- Magasin rizicole; - Autres actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Boussou	Pallé	Bas-fond PAFR	2021	12	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Rombanqrin	Bas-fond PAFR	2021	13,5	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Kogla	Bas-fond PAFR	2021	20,5	- Enrochement des Diguettes; - Magasin rizicole; - Autres actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Bassi	Tougouya Koko	Bas-fond PRP	2016	6	- Consolidation en PAFR - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Bassi	Rondolga	Bas-fond PRP	2016	10	- Consolidation en PAFR - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Boussou	Toubyengo	Bas-fond PRP	2016	15	- Consolidation en PAFR - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Tomba	Bas-fond PRP	2016	15	- Consolidation en PAFR - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Zankolga	Bas-fond PRP	2016	19	- Consolidation en PAFR - Magasin rizicole - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Rengba	Bas-fond PRP	2017	11	- Consolidation en PAFR - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Zindiguessé	Bas-fond PRP	2017	12	- Consolidation en PAFR - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Douré	Bas-fond PRP	2017	13	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Kouba	Bas-fond PRP	2017	18	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Tougo	Tougo	Bas-fond PRP	2018	10	- Consolidation en PAFR - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Tougo	Roba	Bas-fond PRP	2018	15	- Consolidation en PAFR - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Boussou	Boussou	Bas-fond PRP	2018	20	- Consolidation en PAFR - Magasin rizicole - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Tougo	Ramessé	Bas-fond réhabilité	2020	15	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Boussou	Kirikoudogo	Bas-fond réhabilité	2020	20	- Magasin rizicole - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Tougo	Ramessé	Bas-fond réhabilité	2021	15	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Tougo	Roba	Bas-fond réhabilité	2021	15	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Boussou	Tamounouma	Bouli	2020	20700	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Laço	Bouli	2022	20700	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Bassi	Ouetigué	Forage pastoral	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.
Bassi	Pella	Forage pastoral	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.	
Bassi	Rondolga	Forage pastoral	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.	

Provinces	Communes	Villages	Type	Année de réalisation	Superficies (ha)	Actions potentielles de consolidation
	Bassi	Sorogo	Forage pastoral	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.
	Gourcy	Leleguere	Forage pastoral	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.
	Tougo	Zondoma	Forage pastoral	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.
	Boussou	Nonglaado	Forage pastoral	2021	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.
	Gourcy	Tomba	Forage pastoral	2021	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.
	Tougo	Bangassomba	Infrastructure de stockage maraîcher	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Tougo	Ridimbo	Infrastructure de stockage maraîcher	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Bassi	Bokin	Infrastructure de stockage maraîcher	2021	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Boussou	Boussou	Infrastructure de stockage maraîcher	2021	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Minima	Infrastructure de stockage maraîcher	2021	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Douré	Infrastructure de stockage rizicole	2021	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Boussou	Pallé	Latrine	2021	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Kogla	Latrine	2021	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Rombangrin	Latrine	2021	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Bassi	Guiri-Guiri	Périmètre maraîcher à partir de puits	2017	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Boussou	Toubyengo	Périmètre maraîcher à partir de puits	2017	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Koundouba	Périmètre maraîcher à partir de puits	2017	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Danaoua	Périmètre maraîcher à partir de puits	2018	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Kogola	Périmètre maraîcher à partir de puits	2018	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Tougo	Bangassomba	Périmètre maraîcher à partir de puits	2018	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Boussou	Bangassé	Périmètre maraîcher à partir de puits	2019	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur;

Provinces	Communes	Villages	Type	Année de réalisation	Superficies (ha)	Actions potentielles de consolidation
						- Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Kasséba-Samo	Périmètre maraîcher à partir de puits	2019	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Boussou	Pallé	Périmètre maraîcher à partir de puits	2021	1	- Surcreusement (éventuel); - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Rombangrin	Périmètre maraîcher à partir de puits	2021	1	- Surcreusement (éventuel); - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Kogola	Périmètre maraîcher à partir de puits	2021	2	- Surcreusement (éventuel); - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Gourcy	Niessega	Périmètre maraîcher à partir de puits	2021	2	- Surcreusement (éventuel); - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Bassi	Bokin	Périmètre maraîcher avec forage	2022	2,94	- Renforcement du système de mobilisation de l'eau; - Réalisation puits d'asservissement; - Formation prise en main des équipements et management de l'irrigation; - Formation entretien et maintenance des équipements - Appui conseil pour la mise en valeur
	Gourcy	Minima	Périmètre maraîcher avec forage	2022	3	- Renforcement du système de mobilisation de l'eau; - Réalisation puits d'asservissement; - Formation prise en main des équipements et management de l'irrigation; - Formation entretien et maintenance des équipements - Appui conseil pour la mise en valeur
	Boussou	Boussou	Périmètre maraîcher avec forage	2022	3	- Renforcement du système de mobilisation de l'eau; - Réalisation puits d'asservissement; - Formation prise en main des équipements et management de l'irrigation; - Formation entretien et maintenance des équipements - Appui conseil pour la mise en valeur
	Tougo	Tougo	Périmètre maraîcher avec forage	2022	3	- Renforcement du système de mobilisation de l'eau; - Réalisation puits d'asservissement; - Formation prise en main des équipements et management de l'irrigation; - Formation entretien et maintenance des équipements - Appui conseil pour la mise en valeur
	Tougo	Bangassomba	Périmètre maraîcher avec prise au fil de l'eau	2020	2	- Réalisation d'une conserverie; - Action à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Tougo	Ridimbo	Périmètre maraîcher avec prise au fil de l'eau	2020	2	- Action à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Tougo	Rassomde	Périmètre maraîcher avec prise au fil de l'eau	2020	3	- Action à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Boussou	Tamounouma	Périmètre maraîcher avec prise au fil de l'eau	2022	1	- Action à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Bassi	Bogomsin	Récupération mécanisée	2018	35	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Gourcy	Boogo	Récupération mécanisée	2020	3,6	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Gourcy	Kasséba-Samo	Récupération mécanisée	2020	9,72	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Bassi	Quettigué	Récupération mécanisée	2020	16,32	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Bassi	Tougouya koko	Récupération mécanisée	2020	22,62	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Bassi	Saye	Récupération mécanisée	2020	25,42	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Gourcy	Douré	Récupération mécanisée	2020	26,85	- Re végétalisation de l'espace récupéré

Provinces	Communes	Villages	Type	Année de réalisation	Superficies (ha)	Actions potentielles de consolidation
	Gourcy	Niessega	Récupération mécanisée	2020	27,74	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Gourcy	Lélégré	Récupération mécanisée	2020	28,63	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Gourcy	Mako	Récupération mécanisée	2020	31,81	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Bassi	Kera	Récupération mécanisée	2020	31,83	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Bassi	Rondolga	Récupération mécanisée	2020	31,98	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Bassi	Kera-Douré	Récupération mécanisée	2020	38,73	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Gourcy	Gomzouré	Récupération mécanisée	2020	39,86	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Bassi	Bassi	Récupération mécanisée	2020	39,94	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Gourcy	Guelba	Récupération mécanisée	2020	54,9	- Re végétalisation de l'espace récupéré
Yatenga	Oula	Dabla	Bas-fond Extension	2020	15	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Senguénéga	Goubré	Bas-fond PAFR	2019	18	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Senguénéga	Noungou (Séguénéga)	Bas-fond PAFR	2019	25	- Magasin rizicole; - Autres actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouahigouya	Bogoya	Bas-fond PAFR	2021	26,64	- Magasin rizicole; - Autres actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Kalsaka	Rondo	Bas-fond PAFR	2021	29,3	- Magasin rizicole; - Autres actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Kalsaka	Bema mossi	Bas-fond PAFR	2021	31	- Magasin rizicole; - Autres actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Kalsaka	Rima-Mossi	Bas-fond PRP	2017	16	- Consolidation en PAFR - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Oula	Laoua-Mossi	Bas-fond PRP	2018	25	- Consolidation en PAFR - Magasin rizicole - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Senguénéga	Ralle	Bas-fond PRP	2018	35	- Consolidation en PAFR - Magasin rizicole - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Kalsaka	Ouembatenga	Bas-fond réhabilité	2016	15	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Oula	Ziga	Bas-fond réhabilité	2017	25	- Magasin rizicole - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Namissiguima	Noogo	Bas-fond réhabilité	2020	10	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Namissiguima	Goumba	Bas-fond réhabilité	2020	15	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Namissiguima	Basnére	Bas-fond réhabilité	2021	10	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Kalsaka	Barma mossi	Bas-fond réhabilité	2021	15	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Thiou	Thiou	Forage pastoral	2019	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.
	Kalsaka	Bèma Kougnin	Forage pastoral	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.
	Kalsaka	Bèma Zinkin	Forage pastoral	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.
	Kalsaka	Ouembatenga	Forage pastoral	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.
	Kossouka	Magarougou	Forage pastoral	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.
	Kossouka	Sassaka	Forage pastoral	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.
	Oula	Ziga	Forage pastoral	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.
	Kalsaka	Rondo	Forage pastoral	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.
	Kossouka	Kièblega	Forage pastoral	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.
	Barga	Lebnoogo	Infrastructure de stockage maraîcher	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouahigouya	Bissiguin	Infrastructure de stockage maraîcher	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.

Provinces	Communes	Villages	Type	Année de réalisation	Superficies (ha)	Actions potentielles de consolidation
	Tangaye	Yaoua	Infrastructure de stockage rizicole	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Kalsaka	Béma Mossi	Latrine	2021	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Kalsaka	Rondo	Latrine	2021	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouahigouya	Bogoya	Latrine	2021	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Rambo	Pourra 1	Latrine	2021	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Tangaye	Yalka	Latrine	2021	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Namissiguima	Solgom	Périmètre maraîcher à partir de puits	2017	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouahigouya	Bissigaye	Périmètre maraîcher à partir de puits	2017	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Senguénéga	Bouni	Périmètre maraîcher à partir de puits	2017	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Tangaye	Kouba	Périmètre maraîcher à partir de puits	2017	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Thiou	Kalo	Périmètre maraîcher à partir de puits	2017	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Thiou	Sim (Soro)	Périmètre maraîcher à partir de puits	2017	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Barga	Lemnogo	Périmètre maraîcher à partir de puits	2018	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Barga	Ramdolla	Périmètre maraîcher à partir de puits	2018	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Koumbri	Ronga	Périmètre maraîcher à partir de puits	2018	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Koumbri	Soulou	Périmètre maraîcher à partir de puits	2018	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouahigouya	Ouahigouya	Périmètre maraîcher à partir de puits	2018	1	- Surcreusement (éventuel); - Mise en place bâti d'exhaure et couvercle; - Appui conseil pour la mise en valeur;

Provinces	Communes	Villages	Type	Année de réalisation	Superficies (ha)	Actions potentielles de consolidation
						- Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Kalsaka	Rondo	Périmètre maraîcher à partir de puits	2021	2	- Réaliser 8 puits maraîchers; - Réhabiliter la clôture grillagée; - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouahigouya	Bogoya	Périmètre maraîcher à partir de puits	2021	2	- Surcreusement (éventuel); - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Rambo	Pourra 1	Périmètre maraîcher à partir de puits	2021	2	- Surcreusement (éventuel); - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Tangaye	Yalka	Périmètre maraîcher à partir de puits	2021	2	- Surcreusement (éventuel); - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouahigouya	Toéssin	Périmètre maraîcher avec forage	2022	1,88	- Pause de grillage au niveau de la clôture - Raccordement du Château à la pompe - Installation du réseau de refoulement et du réseau d'irrigation, - Réalisation du système d'éclairage du local technique; - Réalisation puits d'asservissement; - Labour et parcellement du périmètre; - Formation prise en main des équipements et management de l'irrigation; - Formation entretien et maintenance des équipements - Appui conseil pour la mise en valeur
	Ouahigouya	Youba	Périmètre maraîcher avec forage	2022	2,78	- Pause de grillage au niveau de la clôture - Raccordement du Château à la pompe - Installation du réseau de refoulement et du réseau d'irrigation, - Réalisation du système d'éclairage du local technique; - Labour et parcellement du périmètre; - Réalisation puits d'asservissement; - Formation prise en main des équipements et management de l'irrigation; - Formation entretien et maintenance des équipements - Appui conseil pour la mise en valeur
	Ouahigouya	Bogoya	Périmètre maraîcher avec forage	2022	3	- Pause de grillage au niveau de la clôture; - Raccordement du Château à la pompe; - Installation du réseau de refoulement et du réseau d'irrigation, - Réalisation du système d'éclairage du local technique; - Labour et parcellement du périmètre; - Réalisation puits d'asservissement; - Formation prise en main des équipements et management de l'irrigation; - Formation entretien et maintenance des équipements - Appui conseil pour la mise en valeur
	Kalsaka	Rima-mossi 2	Périmètre maraîcher avec prise au fil de l'eau	2020	2	- Réalisation d'une conserverie; - Action à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouahigouya	Toéssin	Périmètre maraîcher avec prise au fil de l'eau	2020	2	- Réalisation d'une conserverie; - Action à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Kalsaka	Rima-mossi 1	Périmètre maraîcher avec prise au fil de l'eau	2020	3	- Réalisation d'une conserverie; - Action à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Barga	Dinguiré	Récupération mécanisée	2017	18,81	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Kaïn	Kaïn	Récupération mécanisée	2017	21,94	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Barga	Lemnogo	Récupération mécanisée	2017	24,2	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Thiou	Kalo	Récupération mécanisée	2017	30,44	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Thiou	Bouli	Récupération mécanisée	2017	32,48	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Thiou	Thiou	Récupération mécanisée	2017	32,77	- Re végétalisation de l'espace récupéré

Provinces	Communes	Villages	Type	Année de réalisation	Superficies (ha)	Actions potentielles de consolidation
	Thiou	Tallé	Récupération mécanisée	2017	35,3	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Thiou	Kalo	Récupération mécanisée	2017	55	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Tanqaye	Mera	Récupération mécanisée	2017	104,21	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Kossouka	Sekba	Récupération mécanisée	2021	14,25	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Kossouka	Iki	Récupération mécanisée	2021	16,8	- Re végétalisation de l'espace récupéré
Loroum	Ouindigui	Doussaré	Bas-fond Extension	2019	11	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouindigui	Koumna-Koudgo	Bas-fond Extension	2019	16	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouindigui	Robolo	Bas-fond Extension	2020	10	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouindigui	Ouindigui	Bas-fond PAFR	2021	14,68	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouindigui	Dougouri ouidi	Bas-fond PAFR	2021	37	- Magasin rizicole; - Autres actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Titao	Noogo	Bas-fond PRP	2016	10	- Consolidation en PAFR - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Banh	Tiabwal	Bas-fond PRP	2016	15	- Consolidation en PAFR - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Sollé	Kougri-Koulga	Bas-fond PRP	2017	17	- Consolidation en PAFR - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Banh	Madougou	Bas-fond PRP	2017	26	- Consolidation en PAFR - Magasin rizicole - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Titao	Pélaboukou	Bas-fond PRP	2018	10	- Consolidation en PAFR - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Banh	Boroni	Bas-fond PRP	2018	15	- Consolidation en PAFR - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouindigui	Doussaré	Bas-fond PRP	2018	15	- Consolidation en PAFR - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Sollé	Déré	Bas-fond PRP	2018	15	- Consolidation en PAFR - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Sollé	Déré	Bas-fond PRP	2018	20	- Consolidation en PAFR - Magasin rizicole - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Sollé	Tibou	Bas-fond réhabilité	2016	10	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Banh	Zaye	Bas-fond réhabilité	2016	15	- Consolidation en PAFR - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouindigui	Ouindigui	Bas-fond réhabilité	2017	10	- Consolidation en PAFR - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Banh	Amné	Bas-fond réhabilité	2017	20	- Magasin rizicole - Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouindigui	Ouindigui	Bas-fond réhabilité	2019	15	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouindigui	Robolo	Bas-fond réhabilité	2019	20	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouindigui	Ouindigui	Bas-fond réhabilité	2020	10	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Titao	You/Namassa	Bas-fond réhabilité	2020	25	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Titao	You	Bas-fond réhabilité	2021	10	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Titao	Rambo	Bas-fond réhabilité	2021	15	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Titao	Todiam	Forage pastoral	2019	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.
	Ouindigui	Dougouri ouidi	Forage pastoral	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.
	Titao	Secteur 3	Forage pastoral	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire pour la superstructure et le système de pompage.
Ouindigui	Dougouri ouidi	Infrastructure de stockage maraîcher	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.	
Titao	You	Infrastructure de stockage maraîcher	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.	
Ouindigui	Ouindigui	Infrastructure de stockage rizicole	2020	1	- Actions éventuelles à identifier lors du diagnostic préliminaire.	

Provinces	Communes	Villages	Type	Année de réalisation	Superficies (ha)	Actions potentielles de consolidation
	Ouindigui	Ouindigui	Périmètre maraîcher à partir de puits	2016	1	- Surcreusement (éventuel); - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Banh	Delga	Périmètre maraîcher à partir de puits	2017	1	- Surcreusement (éventuel); - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Sollé	Tibou	Périmètre maraîcher à partir de puits	2017	1	- Surcreusement (éventuel); - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Titao	Todiam	Périmètre maraîcher à partir de puits	2017	1	- Surcreusement (éventuel); - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Titao	You	Périmètre maraîcher à partir de puits	2017	1	- Surcreusement (éventuel); - Appui conseil pour la mise en valeur; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouindigui	Dougouri-Ouidi	Périmètre maraîcher à partir de puits	2018	1	- Surcreusement (éventuel); - Appui conseil pour la mise en valeur; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouindigui	Tollo	Périmètre maraîcher à partir de puits	2018	1	- Surcreusement (éventuel); - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Titao	Ingané	Périmètre maraîcher à partir de puits	2018	1	- Surcreusement (éventuel); - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Titao	Toulfé	Périmètre maraîcher à partir de puits	2018	1	- Surcreusement (éventuel); - Appui conseil pour la mise en valeur; - Réalisation conserverie; - Autres actions à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Ouindigui	Dougouri-Ouidi	Périmètre maraîcher avec forage	2020	3,5	- Réalisation du système de mobilisation de l'eau; - Réalisation puits d'asservissement; - Formation prise en main des équipements et management de l'irrigation; - Formation entretien et maintenance des équipements - Appui conseil pour la mise en valeur
	Titao	Rambo	Périmètre maraîcher avec prise au fil de l'eau	2020	2	- Réalisation d'une conserverie; - Action à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Titao	Vini	Périmètre maraîcher avec prise au fil de l'eau	2020	2	- Réalisation d'une conserverie; - Action à identifier lors du diagnostic préliminaire.
	Sollé	Dambatao	Récupération mécanisée	2016	15	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Titao	Todiam	Récupération mécanisée	2016	15	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Ouindigui	Rounga	Récupération mécanisée	2016	17	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Banh	Biré	Récupération mécanisée	2016	20	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Ouindigui	Bouna	Récupération mécanisée	2016	20	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Ouindigui	Ouindigui	Récupération mécanisée	2016	20	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Titao	Irvouyatenga	Récupération mécanisée	2017	42	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Titao	Toulfé	Récupération mécanisée	2017	46	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Titao	Titao Secteur 3	Récupération mécanisée	2018	14	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Titao	Baabo	Récupération mécanisée	2018	16	- Re végétalisation de l'espace récupéré
	Ouindigui	Tollo	Récupération mécanisée	2018	22	- Re végétalisation de l'espace récupéré

Tableau 33: Base de données des besoins en aménagement de périmètres irrigués PUDTR de la région du Centre-ouest

Province	Commune	Village	Site	sup. (ha)	Distance au chef-lieu de région	Incident sécuritaire	Besoin exprimé)	Ouvrages existants sur le site	Personnes de contact
Boulkiemdé	Bingo	Zekemzougou	Zekemzougou 1	5	85	RAS	Oui	Néant	DAKISSAGA Lassané 60829302
Boulkiemdé	Bingo	Zekemzougou	Zekemzougou 2	15	85	RAS	Oui	Néant	DAKISSAGA Issaka
Boulkiemdé	Bingo	Villa	Site des femmes	5	73	RAS	Oui	Néant	ILBOUDO Amina 72431772
Boulkiemdé	Bingo	Kaligri	Site de congo Tanga	7	87	RAS	Oui	Néant	CONGO Tanga 71437890
Boulkiemdé	Bingo	Kaligri	Site SONGTAABA	4	87	RAS	Oui	Néant	CONGO Sandaogo 70761999
Boulkiemdé	Bingo	Kaligri	Site des femmes	4	87	RAS	Oui	Néant	OUEDRAOGO Fati
Boulkiemdé	Bingo	Sapélo	Site PIV	4	87	RAS	Oui	Néant	OUEDRAOGO YAHAYA 62052284
Boulkiemdé	Bingo	Koanga	Site maraicher Koanga	3	60	RAS	Oui	Néant	KABORE Sambo 76129056
Boulkiemdé	Imasgo	Kologweogo	Kologweogo	10	30	RAS	Oui	Néant	RAMDE Joseph 76 16 87 33
Boulkiemdé	Imasgo	Ouera	Ouera	5	35	RAS	Oui	Néant	SINARE Hervé 51969568
Boulkiemdé	Imasgo	Lounga	Lounga	5	30	RAS	Oui	Néant	BAYALA Modoué 51 23 52 31
Boulkiemdé	Imasgo	Rana	Rana	5	40	RAS	Oui	Néant	NANA Tinga Amidou 55 47 59 20
Boulkiemdé	Imasgo	Danierma	Danierma	5	42	RAS	Oui	Néant	KABORE Pingba 65 33 54 08
Boulkiemdé	Imasgo	Tebo	Tebo	5	35	RAS	Oui	Néant	KABORE B. Souleymane 77 82 44 67
Boulkiemdé	Kindi	Kindi	Zagtogo 1	2	47	RAS	Oui	Néant	ZOUNDI Paul 55 41 34 76
Boulkiemdé	Kindi	Kindi	Zagtogo 2	2	47	RAS	Oui	Néant	SEBEGO Tinga 65 16 37 89
Boulkiemdé	Kindi	Kindi	Baribsi	10	55	RAS	Oui	Néant	TIENDREBEOGO Noraogo 75086717
Boulkiemdé	Kindi	Zerkoum	Zerkoum	10	45	RAS	Oui	Néant	RABO ISSAKA 78465573
Boulkiemdé	Kindi	Nassoulou	Nassoulou 2	15	30	RAS	Oui	Néant	KOALA MANEGRE 76941942
Boulkiemdé	Kindi	Manevire	Manevire	10	55	RAS	Oui	Néant	KOANDA AMADOU 78161247
Boulkiemdé	Kindi	Masré	Masré	2	60	RAS	Oui	Néant	KINDA PASCAL 76339787
Boulkiemdé	Kokologho	Sakoinsé	Nogomto	12	40	RAS	Oui	Néant	ZONGO Koudpoko 69 95 96 74
Boulkiemdé	Kokologho	Tamneré	Tamneré	2	63	RAS	Oui	Néant	ZOUNDI Ousmane 76 69 58 31
Boulkiemdé	Kokologho	Pitmoaga	Pitmoaga	1	65	RAS	Oui	Néant	KABORE Issa 70 70 75 94
Boulkiemdé	Kokologho	Nidaaga	Nidaaga	2	60	RAS	Oui	Néant	OUEDRAOGO Yacouba 60 23 37 86
Boulkiemdé	Kokologho	Koulnatenga	Koulnatenga	5	55	RAS	Oui	Néant	TARMYAKA Sambo 79 08 84 48
Boulkiemdé	Kokologho	Kalgyiri	Kalgyiri	3	74	RAS	Oui	Néant	KABORE Issa 70 70 75 94
Boulkiemdé	Kokologho	Basziri	Basziri	1	60	RAS	Oui	Néant	SEOGO Djibril 75 18 57 67
Boulkiemdé	Kokologho	Basziri	Basziri	8	60	RAS	Oui	Barrage	NANA Ismael 79906653
Boulkiemdé	Kokologho	Basziri	Basziri	2	60	RAS	Oui	Néant	KABORE Boureima 76 76 92 66
Boulkiemdé	Koudougou	Gninga	Gninga	1	15	RAS	Oui	Néant	SOURWEIMA PUISGA : 55 27 07 27
Boulkiemdé	Koudougou	Gninga	Gninga	5	15	RAS	Oui	Néant	NAKELSE Kuilga : 75 57 34 33
Boulkiemdé	Koudougou	Kikigogo	Kikigogo	7	17	RAS	Oui	Néant	BATIONO Pascal : 76 13 35 97

Province	Commune	Village	Site	sup. (ha)	Distance au chef-lieu de région	Incident sécuritaire	Besoin exprimé)	Ouvrages existants sur le site	Personnes de contact
Boulkiemdé	Koudougou	Boulsin	Boulsin	7	20	RAS	Oui	Néant	KAGAMBEGA Boubié Etienne : 77 02 56 23
Boulkiemdé	Koudougou	Godin Oualogtenga	Godin Oualogtenga	0,5	18	RAS	Oui	Néant	YAMEOGO Kuilga : 58 73 16 11
Boulkiemdé	Koudougou	Godin Oualogtenga	Godin Oualogtenga	1,5	18	RAS	Oui	Néant	ZONGO Sibiri Nestor : 70 48 66 36
Boulkiemdé	Koudougou	Villy Rana	Villy Rana	4	15	RAS	Oui	Néant	ZONGO R. Mariam : 76 77 44 68
Boulkiemdé	Koudougou	Villy Godin	Villy Godin	3	22	RAS	Oui	Néant	YAMEOGO Pazine : 54 40 57 14
Boulkiemdé	Koudougou	Saria	Saria	4	20	RAS	Oui	Néant	ZONGO Aminata : 74 99 54 04
Boulkiemdé	Koudougou	Sigouin	Sigouin	5	15	RAS	Oui	Néant	YAMEOGO Ouango75 03 75 15
Boulkiemdé	Koudougou	Koudougou	Koudougou	4	5	RAS	Oui	Néant	SEMDE Souleymane : 78 85 70 97
Boulkiemdé	Koudougou	Doulou	Doulou	6	15	RAS	Oui	Néant	TIENDREBEOGO T. Germain : 75 93 28 94
Boulkiemdé	Koudougou	Sisene	Sisene	4	17	RAS	Oui	Néant	RAMDE François : 76 56 09 36
Boulkiemdé	Koudougou	Sisene	Sisene	4	17	RAS	Oui	Néant	RAMDE Félix : 76 46 67 93
Boulkiemdé	Koudougou	Doulou	Doulou	6	15	RAS	Oui	Néant	KOMBASSERE T. Emile : 77 95 73 37
Boulkiemdé	Koudougou	Doulou	Doulou	5	15	RAS	Oui	Néant	TIENDREBEOGO Tanga : 76 07 75 45
Boulkiemdé	Koudougou	Doulou	Doulou	4	15	RAS	Oui	Néant	YAMEOGO G. Paul :
Boulkiemdé	Koudougou	Sisene	Sisene	6	17	RAS	Oui	Néant	YAMEOGO Sompoko : 56 64 39 60
Boulkiemdé	Koudougou	Tiogo Mossi	Tiogo Mossi	5	15	RAS	Oui	Néant	KOALA Mathieu 74 22 69 91
Boulkiemdé	Nandiala	Nandiala	Gouroungo	1	25	RAS	Oui	Néant	ZONGO K EVELINE 76 68 12 81
Boulkiemdé	Nandiala	Baoghin	Louille	2	26	RAS	Oui	Néant	OUEDRAOGO BERNARD 64 36 91 33
Boulkiemdé	Nandiala	Baoghin	Louille	1	26	RAS	Oui	Néant	ZONGO Helene 66 07 28 78
Boulkiemdé	Nandiala	Itaore	Itaweoghin	1	26	RAS	Oui	Néant	KABRE/TIEMTORE HELENE 75 01 35 62
Boulkiemdé	Nandiala	Gouim	Nayiri	1	35	RAS	Oui	Néant	SIMPORE KALPOKO MARIAM 55 94 72 86
Boulkiemdé	Nandiala	Some	Somé	1	30	RAS	Oui	Néant	KOANDA KAYOURE GERMAINE 74 98 68 83
Boulkiemdé	Nandiala	Tibrela	yarsyiri	1	36	RAS	Oui	Néant	KOAMA PIPOKO 77 36 35 60
Boulkiemdé	Nandiala	Tibrela	Tibrela	1	36	RAS	Oui	Néant	KAGAMBEGA ZOUNOAGA 55 25 03 35
Boulkiemdé		Rihalo	Rihalo	2	40	RAS	Oui	Néant	YAMEOGO KOUDOUGOU 79 99 14 69
Boulkiemdé		Kaonce	Kaonce	1	30	RAS	Oui	Néant	ZOGONA Salimata 74 06 66 80
Boulkiemdé	Nanoro	Nanoro	Lilgomdé	5	90	RAS	Oui	Néant	Kafando Alidou 70 38 07 04
Boulkiemdé	Nanoro	Nanoro	Lilgomdé	3	90	RAS	Oui	Néant	Bayili Vctor 76 48 09 49
Boulkiemdé	Nanoro	Nanoro	Lilgomdé	5	90	RAS	Oui	Néant	Kondombo Rymiyeeede 67 77 44 53
Boulkiemdé	Nanoro	Zimidin	Pounou	5	85	RAS	Oui	Néant	Koula Samuel 76339068
Boulkiemdé	Nanoro	Soum	Soum	3	65	RAS	Oui	Néant	guiguemde Kassoum 78161953
Boulkiemdé	Nanoro	Seguedin	Kiou	3	110	RAS	Oui	Néant	Kondombo Noram 79341947

Province	Commune	Village	Site	sup. (ha)	Distance au chef-lieu de région	Incident sécuritaire	Besoin exprimé)	Ouvrages existants sur le site	Personnes de contact
Boulkiemdé	Nanoro	Nanoro	Bendayiri	4	85	RAS	Oui	Néant	Kafando Boureïma 78938215
Boulkiemdé	Nanoro	Nanoro	Bendayiri	3	85	RAS	Oui	Néant	Kafando Theophine
Boulkiemdé	Nanoro	Nanoro	Nabpouganga	3	82	RAS	Oui	Néant	Kafando Rasmata 57929190
Boulkiemdé	Pella	Pella	Pella Bissighin	15	68	RAS	Oui	Néant	KIENTEGA Sebastien 79 20 73 63
Boulkiemdé	Pella	Goala	Goala	20	60	RAS	Oui	Néant	GANSONRE Albert 65 57 02 65
Boulkiemdé	Pella	Daboala	Daboala	10	70	RAS	Oui	Néant	OUEDRAOGO Biga 74 80 70 30
Boulkiemdé	Pella	Sarana	Sarana	2	60	RAS	Oui	Néant	SANFO Baba 56 19 66 10
Boulkiemdé	Pella	Kirglounga	Kirglounga	2	67	RAS	Oui	Néant	SORE Patenema 66 55 64 65
Boulkiemdé	Pella	Pelbiilin	Pelbiilin	10	65	RAS	Oui	Néant	KIENTEGA Jaochim 69 52 13 59
Boulkiemdé	Poa	Yaoghin	SCOOP Wendabo	1	45	RAS	Oui	Néant	BOUGOUM Habibou 64 34 46 17
Boulkiemdé	Poa	Yaoghin	SCOOP Wendsongda	3	45	RAS	Oui	Néant	NIKIEMA Asséta 74 59 25 60
Boulkiemdé	Poa	Poa-Yargo	SCOOPS Palingwendé	2	43	RAS	Oui	Néant	OUILI Alizeta 72 71 42 50
Boulkiemdé	Poa	Poa-Yagba	SCOOP Wendmangdé	2	39	RAS	Oui	Néant	ZONGO W. Aminata 72 30 82 46
Boulkiemdé	Poa	Wangdo	SCOOP Relwendé	2	42	RAS	Oui	Néant	KABORE Téné 56 52 51 10
Boulkiemdé	Sabou	Nariou	Nariou	5	34	RAS	Oui	Néant	KIEMDE Kotim 07 03 63 58
Boulkiemdé	Sabou	Ronsin	Ronsin	2	42	RAS	Oui	Néant	KIENDREBEOGO Salam
Boulkiemdé	Sabou	Tanghin Woobdo	Tanghin Woobdo	10	55	RAS	Oui	Néant	ZOUNGRANA Salam 76 74 15 95
Boulkiemdé	Sabou	Tanghin Woobdo	Tanghin Woobdo	5	55	RAS	Oui	Néant	ZOUBGA Asseta 68 15 09 69
Boulkiemdé	Siglé	Siglé	Siglé	3	70	RAS	Oui	Néant	GANSONRE Samuel 66 02 81 47
Boulkiemdé	Siglé	Guem yiri	Guem yiri	1	77	RAS	Oui	Néant	KABORE Mahamadou 71 35 93 88
Boulkiemdé	Siglé	Dacissé	Dacissé	2	76	RAS	Oui	Néant	OUEDRAOGO Ouango 71 83 70 07
Boulkiemdé	Siglé	Bologo	Bologo	2	76	RAS	Oui	Néant	OUEDRAOGO Geremi 75 21 77 37
Boulkiemdé	Siglé	Temnaore	Temnaore	3	76	RAS	Oui	Néant	SEBEGO Ouambi 72 71 69 06
Boulkiemdé	Siglé	Kouria	Kouria	4	65	RAS	Oui	Néant	OUEDRAOGO Issouf 70 47 15 18
Boulkiemdé	Siglé	Tio	Tio	1	86	RAS	Oui	Néant	KIENDREBEOGO Robert 78 62 58 92
Boulkiemdé	Siglé	Dawanegomde	Dawanegomde	1	80	RAS	Oui	Néant	SINARE Tandoago 75 22 42 93
Boulkiemdé	Siglé	Mankoula	Mankoula	3	76	RAS	Oui	Néant	OUEDRAOGO Symion 70 76 01 48
Boulkiemdé	Siglé	Palagre	Palagre	1	76	RAS	Oui	Néant	KABORE Marcel 76 93 44 35
Boulkiemdé	Siglé	Mankoula	Mankoula	3	76	RAS	Oui	Néant	Kombem Thomas 56 03 80 92
Boulkiemdé	Siglé	Lallé	Lallé	1	75	RAS	Oui	Néant	President CVD 76 92 61 52
Boulkiemdé	Soaw	Zoétgomdé	Bollé	40	64	RAS	Oui	Néant	OUEDRAOGO Yamba :56 97 95 81
Boulkiemdé	Soaw	Soaw	Timbilgogho	6	50	RAS	Oui	Néant	KIOGO Idrissa : 78 93 63 39
Boulkiemdé	Soaw	Kolonkom	Kolonkom	12	53	RAS	Oui	Château non fonctionnel	TIENDREBEOGO Rasmané 77 27 21 45
Boulkiemdé	Soaw	Soaw	Yikoudogo	30	50	RAS	Oui	Barrage de Soum/	OUEDRAOGO Salfo
Boulkiemdé	Soaw	Soaw	Zagiyiri	10	50	RAS	Oui	Forage	OUEDRAOGO Tiga 79 76 92 51
Boulkiemdé	Soaw	Poessé	Poessé	20	60	RAS	Oui	Néant	KABRE Yempoaka 68 45 8351
Boulkiemdé	Sourgo	Kougsin	Ramiougou	2	30	RAS	Oui	Néant	Kofi KABORE 76725598
Boulkiemdé	Sourgo	Sourgo	Gozoughin	9	25	RAS	Oui	Néant	Jean KABORE 56621909
Boulkiemdé	Sourgo	Guirgo	Rapiougou	7	30	RAS	Oui	Néant	Drissa ZONGO 76100534
Boulkiemdé	Sourgo	Rogho	yiri baongo	5	40	RAS	Oui	Néant	Emile BOUDA 75995044
Boulkiemdé	Sourgo	Rogho	Rialo	4	40	RAS	Oui	Néant	Ousséni SOULI 76210312
Boulkiemdé	Sourgo	La	Pagalayiri	10	35	RAS	Oui	Néant	Sokba GANDEMA 70591831

Province	Commune	Village	Site	sup. (ha)	Distance au chef-lieu de région	Incident sécuritaire	Besoin exprimé)	Ouvrages existants sur le site	Personnes de contact
Boulkiemdé	Sourgou	Kougsin	Nabyiri	5	33	RAS	Oui	Néant	Dialiran OUILI 75696669
Boulkiemdé	Ramongo	Kabinou	Kabinou	5	12	RAS	Oui	Néant	ZONGO Zouli 67263442
Boulkiemdé	Ramongo	Salbisgo Itaoré	Salbisgo Itaoré	1	15	RAS	Oui	Néant	BONKOUNGOU Boulkissa 77356619
Boulkiemdé	Ramongo	Kolokande Rana	Kolokande Rana	1	20	RAS	Oui	Néant	ROAMBA M'bi 66453149
Boulkiemdé	Ramongo	Salbisgo Dapoya	Salbisgo Dapoya	5	10	RAS	Oui	Néant	Pauline s/c 75407394
Boulkiemdé	Ramongo	Salbisgo Dapoya	Kakabila	5	10	RAS	Oui	Néant	Bonkougou Pokin 54734948
Boulkiemdé	Ramongo	Kamsi	Kamsi	1	12	RAS	Oui	Néant	KABORE Esthere 75 01 33 92
Boulkiemdé	Ramongo	Kolokande Rana	Kolokande Rana	2	20	RAS	Oui	Néant	YAMEOGO Rasmata 79 00 70 55
Boulkiemdé	Ramongo	Koukin kuilga	Koukin Kuilga	1	20	RAS	Oui	Néant	Yaméogo Kadidiatou 66918890
Boulkiemdé	Ramongo	Boulg-Nayiri	Bougl-Nayiri	2	12	RAS	Oui	Néant	Yaméogo Germaine 57261410
Boulkiemdé	Ramongo	Bayandi-Tanghin	Bayandi-Tanghin	5	20	RAS	Oui	Néant	Rouamba Bibata 74 09 26 33
Boulkiemdé	Ramongo	Boulg-Nayiri	Boulg-Nayiri	2	12	RAS	Oui	Néant	Ouédraogo Alizéta 79064424
Boulkiemdé	Thyou	Thyou	Thyou	5	45	RAS	Oui	Néant	Zongo Moumini 74812296
Boulkiemdé	Thyou	Bangre	Bangre	7	45	RAS	Oui	Néant	Bougoum Isaac 75 113946
Boulkiemdé	Thyou	Goumougo	Goumogo 1	12	55	RAS	Oui	Barrage réhabilité par PRBA	KY IRÈNE 67008867
Total Boulkiemdé				628					
Sanguié	Dassa	Nébia	Nebia	1	65	stable	Oui	puits à petit diamètre	M. BAWAR Moussa 70617641
Sanguié	Dassa	Divolet	Divolet	1	75	stable	Oui	RAS	Ludovic 61304080
Sanguié	Dassa	Dassa	Illawachio	1,5	55	stable	Oui	haie vive et grillage	BADOLO Paul 72145837
Sanguié	Dassa	Dassa	Dioum	1	75	stable	Oui	2puits	KANKOUAN Salimata 65389089
Sanguié	Dassa	Dassa	Dioum	1	65	stable	Oui	Néant	KANKOUAN Salimata 65389089
Sanguié	Godyr	Boho	Boho	2	60	stable	Oui	4 puits	BADOLO Mariam 67081827
Sanguié	Godyr	Napouan	Napouan	1	60	stable	Oui	2 puits	Bado N Clément 64036709
Sanguié	Godyr	Kandarzana	Kandarzana	1,5	85	stable	Oui	2 puits	Bazié Lamine 77143512
Sanguié	Godyr	Zolo	Sinzou	1	60	Stable	Oui	Néant	Bazié Léon 75067970
Sanguié	Kyon	Kyon	Edioun	20	30	RAS	Oui	Néant	BABINE Frédéric/02649988
Sanguié	Kyon	Kyon	Epara	2	45	RAS	Oui	Néant	BADOLO JEAN/72374680
Sanguié	Kyon	Kyon	Tomon	2	50	RAS	Oui	Néant	BATIONO Yomboue/70615940
Sanguié	Kyon	Essapoun	Nébiapoun	2	65	RAS	Oui	Néant	BABINE Bagnimbié/60187153
Sanguié	REO	Bépoidyr	Bépoidyr	5	20	RAS	Oui	Néant	Bado Vincent 63294365
Sanguié	REO	Sandié	Sandié	3	23	RAS	Oui	Néant	Bazié Olivier 70600962
Sanguié	REO	Sébou	Séboun	10	30	RAS	Oui	Néant	Bazemo Amedé 71713788
Sanguié	REO	Kilsio	Kilsio	2	26	RAS	Oui	Néant	Bassolé Erneste 62305595
Sanguié	REO	Sect 8	Sect 8	2	20	RAS	Oui	Néant	Bayala Bienvenu 71258229
Sanguié	REO	Ekoulkoala	Ekoulkoala	2	20	RAS	Oui	Néant	Bationo Bali 70680516

Province	Commune	Village	Site	sup. (ha)	Distance au chef-lieu de région	Incident sécuritaire	Besoin exprimé)	Ouvrages existants sur le site	Personnes de contact
Sanguié	REO	Ekoulkoala	Ekoulkoala	2	35	RAS	Oui	Néant	Bationo Toussaint 72519445
Sanguié	REO	Goundi	Djoro	1	20	RAS	Oui	Néant	Bazié Bouma 66212355
Sanguié	REO	Goundi	Djifèlè	2	8	RAS	Oui	Néant	Bazié Bouma 66212355
Sanguié	Ténado	Batondo	Batondo	15	23	RAS	Oui	2 motopompes, château, basins de distribution d'eau	NAGALO Balema tel: 70618523
Sanguié	Ténado	Doudou	Doudou	12	19	RAS	Oui	3 motopompes, 1 château, des bassins de distribution d'eau, une latrine	BATORO Moïse tel: 70953029
Sanguié	Ténado	Balélédo	Balélédo	1	28	RAS	Oui	Néant	CVD: 62580344
Sanguié	Ténado	koukouldi	koukouldi	2	17	RAS	Oui	Néant	Kama Naomie 72427859
Sanguié	Ténado	Tio	Tio	2	30	RAS	Oui	Néant	cvd:70000357
Sanguié	Ténado	Tiogo	Ebafem	2	36	RAS	Oui	Néant	cvd:60855792
Sanguié	Ténado	Tiogo Mouhoun	Tiogo Mouhoun	2	50	-	Oui	Néant	cvd:66012455
Sanguié	Zamo	Bounga	Bounga	2	75	RAS	Oui	Néant	NEBIE Belere 65123202
Sanguié	Zamo	bow	bow	2	45	RAS	Oui	Néant	BAKO Pierre 70577085
Sanguié	Zamo	guigui	guigui	3	55	RAS	Oui	Néant	GUEL Bevrou 71698986
Sanguié	Zamo	zamo	zamo	1	60	RAS	Oui	Néant	NEBIE Alain71699043
Sanguié	Zawara	Baporo	Bas-fond	30	100	RAS	Oui	Néant	CVD 75990657
Sanguié	Zawara	Tiodié	Tiodié	20	80	pv de cession	Oui	Néant	CVD 64405200
Sanguié	Zawara	Poé	Quartier nouni	21	70	PV disponible	Oui	Néant	CVD 6113117/72494365
Sissili	Bieha	Konzio	Konzio	5	190	RAS	Oui	Néant	NACRO KABIROU 65810400
Sissili	Bieha	Nakayero	Nakayero	2	190	RAS	Oui	Néant	NESSAO ABDOULAYE 75997101
Sissili	Bieha	NEBOUN	NEBOUN	2	185	RAS	Oui	Néant	NIGNAN Bagabi
Sissili	Bieha	LIVARA	LIVARA	2	190	RAS	Oui	Néant	ZIBA Dramane 74878922
Sissili	Bieha	BORI	BORI	2	210	RAS	Oui	puits	NIGNAN Batiga 76991650
Sissili	Bieha	Yelbouga	Site de Yelbouga	1	175	non sécurisé	Oui	Néant	Nebié Boukary
Sissili	Bieha	Sabouè	Site de Sabouè	1	191	non sécurisé	Oui	Néant	Nacro Baboeda 65536612
Sissili	Bieha	Prata	Prata	20	200	RAS	Oui	Néant	CVD 77328000
Sissili	Bieha	Prata	Prata	2,5	200	RAS	Oui	Néant	CVD77328000
Sissili	Bieha	kounou	kounou	2	215	RAS	Oui	Néant	CVD 73118235
Sissili	Léo	koumbo	koumbo	2	210	RAS	Oui	Néant	Tagnan Bapouri 76727042
Sissili	Nebielia nayou	Nebielianayou	Kikilwere	2	59	RAS	Oui	Néant	Yaro Akolai 62092427
Sissili	Nebielia nayou	Nago	Nago	3	64	RAS	Oui	Néant	Nignan Akolai 66037159
Sissili	Niabouri	bon	bon	20	170	RAS	Oui	Néant	nebié bomon tel:72267710
Sissili	Niabouri	bakuo	bakuo	5	180	RAS	Oui	Néant	napon abou tel:76815862
Sissili	Niabouri	pourou	pourou	5	160	RAS	Oui	Néant	nebié nielesse tel: 75939576
Sissili	Niabouri	sadon nouni	sadon nouni	5	170	RAS	Oui	Néant	zizien idrissa tel: 54633790
Sissili	Niabouri	laponé	laponé	5	160	RAS	Oui	Néant	foliou moussa tel: 71611204
Sissili	Niabouri	lassané	lassané	5	170	RAS	Oui	Néant	biyen koamé tel: 61285887
Sissili	Niabouri	niaboui	niabouri	5	160	RAS	Oui	Néant	dahourou belibi tel: 57102336
Sissili	Silly	BREDIÉ	BREDIÉ	20	137	RAS	Oui	Néant	chef UAT 76266446
Sissili	Silly	PANO	PANO	28	80	RAS	Oui	Oui	GUIRA RASMANE 74146483
Sissili	Silly	Tonon	TONON	10	145	RAS	Oui	Néant	NIGNAN KOROU 57378706
Sissili	Silly	Tonon	Tiekouroubou	8	150	RAS	Oui	Néant	NIGNAN ISSAKA 74704294

Province	Commune	Village	Site	sup. (ha)	Distance au chef-lieu de région	Incident sécuritaire	Besoin exprimé)	Ouvrages existants sur le site	Personnes de contact
Sissili	Silly	SILLY	Silly	40	120	RAS	Oui	Néant	BENAO BALAI 71568720
Sissili	To	Tabou	Kaboua	5	120	RAS	Oui	puits simples de moins de 5 mètres	IDO Adama 70692499
Sissili	To	Tabou	Tabou	7	120	RAS	Oui	Production maraîchère	IDO Abou 54803803
Sissili	To	Tiao	Pingwendé	2	135	RAS	Oui	puits simples	SAWADOGO Alaye 55710323
Sissili	To	Beun	yadssé	5	185	RAS	Oui	Puits maraichers	
Ziro	Boungounou	Sapo	Sapo	2	75	RAS	Oui	Néant	M. BAWAR Moussa 70617641
Ziro	Boungounou	Sala	Barrage de Sala	2	75	RAS	Oui	Néant	Ludovic 61304080
Ziro	Boungounou	Salo	Salo	2	85	RAS	Oui	Néant	Ludovic 61304080
Ziro	Bakata	Diao	Diao	1	130	RAS	Oui	Néant	BADOLO Paul 72145837
Ziro	Dalo	Dalo	Ramongo	1	85	RAS	Oui	Néant	KANKOUAN Salimata 65389089
Ziro	Dalo	Niou	Niou	1	145	RAS	Oui	Néant	
Ziro	Dalo	Dalo	Plaine de Dalo	18	150	RAS	Oui	Néant	
Ziro	Gao	Gao	Yalgao	6	70	RAS	Oui	Néant	
Ziro	Gao	Dao	Patindkoum	3	65	RAS	Oui	Néant	
Ziro	Gao	Mao nassira	Nassira	7	85	RAS	Oui	Néant	
Ziro	Gao	Zoro	Zoro	3	75	RAS	Oui	Néant	
Ziro	Gao	Yinga	Yinga	2	95	RAS	Oui	Néant	
Ziro	Gao	Lerou-Panin	Lerou-Panin	5	90	RAS	Oui	Néant	
Ziro	Sapouy	Nebrou	Nebrou	2	155	RAS	Oui	Néant	Neya Albert 75 27 34 63
Ziro	Sapouy	Tiabien	Tiabien	2	160	RAS	Oui	Néant	NEAYA Patrice
Ziro	Sapouy	Diaré	Diaré	2	155	RAS	Oui	Néant	Nessao Issaka 76451842
Ziro	Sapouy	Faro	Faro	2	185	RAS	Oui	Néant	Tagnan Georges 76 995114
Ziro	Sapouy	Kaaso	Kasso	2	150	RAS	Non	Néant	Ouédraogo Karim76464152
Total Ziro				61					
Total DRARAH				1083,5					

Données statistiques - Campagnes agricoles

Céréales. Durant la campagne agricole 2021/2022, la superficie destinée aux cultures céréalières a été plus de 508 000 hectares dans la région Nord et presque 295 000 hectares dans le Centre-Ouest représentant respectivement 12% et 7% du total de la superficie nationale emblavée.

Tableau xxx : Superficie totale (en ha) des céréales (y compris plaine et bas-fonds) – EPA 2021/2022

Rég/prov	Mil	Mais*	Riz*	Fonio	Sorgho blanc	Sorgho rouge	Céréales
Centre Ouest	92.518	102.986	12.132	-	237.098	63.795	508.529
Boulkiemdé	32.359	8.120	3.784	-	80.947	19.368	144.579
Sanguié	23.903	9.987	2.873	-	104.767	4.476	146.006
Sissili	23.243	51.081	4.504	-	26.515	14.794	120.137
Ziro	13.013	33.797	971	-	24.870	25.157	97.807
Nord	71.909	31.497	7.518	198	173.035	10.671	294.829
Passoré	18.612	8.613	1.717	-	69.572	7.142	105.656
Yatenga	27.532	10.565	2.977	-	66.079	3.387	110.540
Loroum	19.516	3.664	1.563	198	12.954	-	37.895
Zonoma	6.250	8.655	1.262	-	24.430	142	40.739
Burkina Faso	976.335	1.218.764	221.052	10.693	1.411.009	416.164	4.254.017

* : Y compris les plaines et les bas-fonds aménagés.

Source : Direction des Statistiques Sectorielles/DGESS/MAAH

Le tableau ci-dessous (tableau xxx) montre la superficie emblavée durant le 6 dernières années au niveau national. Ce qui montre qu'un terme quantitatif il n'y a pas des variations sensibles entre un année et l'autre.

Tableau xxx : Superficies emblavées à céréales durant les 6 dernières années

Année	Mil	Mais*	Riz*	Fonio	Sorgho blanc	Sorgho rouge	Ensemble
2016-2017	1.187.397	911.728	170.158	14.133	1.320.442	413.728	4.017.586
2017-2018	1.222.575	956.386	165.086	15.679	1.325.728	341.465	4.026.919
2018-2019	1.393.878	1.019.181	160.949	14.133	1.547.368	360.283	4.495.792
2019-2020	1.176.512	1.014.907	177.256	13.938	1.545.303	344.869	4.272.786
2020-2021	1.065.735	1.089.389	201.734	13.354	1.376.027	358.587	4.104.827
Moyenne	1.209.220	998.318	175.037	14.247	1.422.973	363.786	4.183.582
2021/2022	976.335	1.218.764	221.052	10.693	1.411.009	416.164	4.254.017
Variation 2020/2021	-8,39%	11,88%	9,58%	-19,93%	2,54%	16,06%	3,63%
Variation moyenne quinquennale	-19,26%	22,08%	26,29%	-24,95%	-0,84%	14,40%	1,68%

* : Y compris les plaines et les bas-fonds aménagés.

Source : Direction des Statistiques Sectorielles/DGESS/MAAH

Durant la campagne agricole 2021/2022, la production céréalière a été estimée à 474 270 tonnes dans la région Nord et de 161 625 tonnes dans le Centre-Ouest représentant ainsi respectivement 10% et 3% de la production nationale.

Tableau xxx: Production (en tonne) totale des céréales (y compris plaine et basfond) - EPA 2021/2022

Rég/prov	Mil	Mais*	Riz*	Fonio	Sorgho blanc	Sorgho rouge	Céréales
Centre Ouest	67.643	123.601	32.213	-	198.733	52.079	474.270
Boulkiemdé	20.138	6.070	14.435	-	57.107	14.494	112.244
Sanguié	19.986	12.080	6.021	-	91.274	2.268	131.629
Sissili	18.772	66.942	8.964	-	25.210	12.562	132.450
Ziro	8.746	38.509	2.793	-	25.143	22.755	97.946
Nord	31.117	16.889	10.496	12	96.312	6.800	161.625
Passoré	9.781	6.507	4.364	-	47.620	3.985	72.258
Yatenga	14.659	3.759	3.653	-	34.188	2.816	59.075
Loroum	5.244	332	1.276	12	5.055	-	11.919
Zonoma	1.432	6.290	1.203	-	9.449	-	18.373
Burkina Faso	705.345	1.853.510	451.014	7.550	1.207.786	435.936	4.661.140

* : Y compris les plaines et les bas-fonds aménagés.

Source : Direction des Statistiques Sectorielles/DGESS/MAAH

Tableau xxx: Production totale des céréales (en tonne) durant les 6 dernières années (y compris plaine et basfond)

Année	Mil	Mais*	Riz*	Fonio	Sorgho blanc	Sorgho rouge	Ensemble
2016-2017	905.071	1.602.525	384.690	10.936	1.177.442	486.402	4.567.066
2017-2018	828.234	1.533.431	325.566	10.068	1.005.214	360.684	4.063.198
2018-2019	1.189.079	1.700.127	350.392	11.270	1.528.848	400.987	5.180.702
2019-2020	970.176	1.710.898	376.527	10.238	1.467.998	403.794	4.939.630
2020-2021	957.253	1.920.101	451.421	10.758	1.425.103	414.467	5.179.104
Moyenne	969.963	1.693.416	377.719	10.654	1.320.921	413.267	4.785.940
2021/2022	705.345	1.853.510	451.014	7.550	1.207.786	435.936	4.661.140
Variation 2020/2021	-26,32%	-3,47%	-0,09%	-29,82%	-15,25%	5,18%	-10%
Variation moyenne quinquennale	-27,28%	9,45%	19,40%	-29,14%	-8,56%	5,49%	-2,61%

* : Y compris les plaines et les bas-fonds aménagés.

Source : Direction des Statistiques Sectorielles/DGESS/MAAH

Le tableau xxx montre le faible rendement (kg/ha) des différentes spéculations, ainsi que les variations entre les régions et les provinces. Sur la base des données collectées, les rendements moyens par région et province ont été calculés et indiqués dans le tableau ci-dessous (tableau xxx).

Tableau xxx. Céréales : Rendement moyen (kg/ha)

Rég/prov	Mil	Mais*	Riz*	Fonio	Sorgho blanc	Sorgho rouge
Centre Ouest	731	1.200	2.655		838	816
Boulkiemdé	622	748	3.815		705	748
Sanguié	836	1.210	2.096		871	507
Sissili	808	1.311	1.990		951	849
Ziro	672	1.139	2.876		1.011	905
Nord	433	536	1.396	61	557	637
Passoré	526	755	2.542		684	558
Yatenga	532	356	1.227		517	831
Loroum	269	91	816	61	390	
Zonoma	229	727	953		387	

* : Y compris les plaines et les bas-fonds aménagés.

Valeurs calculées à partir des superficies et des productions indiquées dans les tableaux précédents.

Racines et tubercules (patate douce et igname) et Niébé

Tableau xxx : Superficies : Igname, Patate douce et Niébé (Campagne 2021/2022)

DRAAH/Province	Igname	Patate	Niébé
CENTRE-OUEST	160	1.000	36.525
Boulkiemdé	-	1	19.681
Sanguié	-	86	6.066
Sissili	160	905	4.670
Ziro	-	8	6.108
NORD	-	1.321	29.066
Passoré	-	120	11.562
Yatenga	-	1.201	10.091
Loroum	-	-	3.161
Zonoma	-	-	4.251
BURKINA FASO	6.369	9.763	361.470

Source : Direction des statistiques sectorielles/DGESS/MAAH

Tableau xxx : Superficies emblavées durant les 6 dernières années

Année	Igname	Patate	Niébé
2016-2017	7.964	6.692	228.542
2017-2018	5.579	4.883	378.942
2018-2019	5.579	4.883	378.942
2019-2020	7.180	5.907	339.620
2020-2021	7.335	12.773	297.756
Moyenne	6.727	7.028	324.760
2021/2022	6.369	9.763	361.470
Variation 2020/2021	-13,16%	-23,57%	21,40%
Variation moyenne quinquennale	-5,32%	38,92%	11,30%

Tableau xxx Production : Igname, Patate douce et Niébé (Campagne 2021/2022)

DRAAH/Province	Igname	Patate	Niébé
CENTRE-OUEST	2.289	7.709	52.086
Boulkiemdé	-	7	25.149
Sanguié	-	550	17.039
Sissili	2.289	7.133	3.396
Ziro	-	18	6.502
NORD	-	10.863	57.338
Passoré	-	1.804	22.686
Yatenga	-	9.059	28.231
Loroum	-	-	1.495
Zonoma	-	-	4.925
BURKINA FASO	74.284	114.925	454.840

Source : Direction des statistiques sectorielles/DGESS/MAAH

Tableau xxx: Production nationale Igname, patate douce, Niébé (en tonne) durant les 6 dernières années

Année	Igname	Patate	Niébé
2016-2017	47.662	70.502	554.286
2017-2018	46.735	58.749	555.833
2018-2019	35.909	64.537	683.174
2019-2020	50.152	66.383	707.994
2020-2021	62.186	126.559	704.539
Moyenne	48.529	77.346	641.165
2021/2022	74.284	114.925	454.840
Variation 2020/2021	19,45%	-9,19%	-35,44%
Variation moyenne quinquennale	53,07%	48,59%	-29,06%

Tableau xxx: rendement Igname, Patate douce Niébé des 5 dernières années (Kg/ha)

Année	Igname	Patate	Niébé
2016-2017	6.386	11.238	720
2017-2018	8.460	11.511	622
2018-2019	6.352	12.401	762
2019-2020	9.894	11.239	702
2020-2021	8.198	10.000	754
Moyenne	7.858	11.278	712
2021/2022	10.617	11.737	618
Variation 2020/2021	29,50%	17,37%	-18,11%

SYNTHESE DES LEÇONS APPRISES

Leçons apprises

Au Burkina Faso, le FIDA contribue depuis plusieurs années au financement de projets et programmes (PROFIL, PASPRU, PAFASP, Neer-Tamba, PAPFA, PAFA-4R), ainsi qu'à l'appui (par des dons) aux acteurs de développement (ONG, faitières des Organisations paysanne, etc.). D'un projet à un autre, la mise en œuvre des activités ciblées a successivement été capitalisée, mettant en exergue les points forts, les faiblesses, les menaces et les opportunités pouvant se dégager des approches utilisées ayant abouti aux résultats obtenus. Plusieurs enseignements peuvent être tirés dans divers domaines, sous forme de leçons apprises, qu'il est indispensable de prendre en compte dans la formulation du projet RESI-2P.

Dispositif d'intervention résilient. En dépit des menaces récurrentes d'insécurité, les projets du FIDA (Neer-Tamba, PAPFA et PAFA 4R) ont pu développer une résilience qui leur a permis d'obtenir d'importants résultats. En effet, ils continuent d'assurer leur présence en maintenant un certain volume d'activités dans les zones sensibles en s'appuyant avec succès sur des dispositifs de services localement ancrés. Il s'agit d'ONG et autres associations spécialisées, qui disposent d'un réseau de membres à l'échelle nationale, interrégionale ou interprovinciale. Ces structures locales s'appuient sur un système de relais basé sur la capacitation de leurs agents, en fonction des besoins en travaux ou en ingénierie sociale, qui se déploie à la carte. D'une expérience à une autre, ces partenaires au développement local durable ont bâti un savoir-faire endogène dont la mobilisation se fait à tout moment dans leurs zones d'intervention et en dehors. Suivant un partenariat basé sur les résultats, cette approche de mise en œuvre a permis une meilleure appropriation des acquis, leur mise à l'échelle et la création d'une plus-value au niveau socio-économique.

Au compte du Neer-Tamba, le recours aux paysans relais/aménagistes pour l'appui-conseil rapproché des producteurs, dans un contexte d'insécurité grandissante a non seulement permis d'assurer la continuité de l'appui-conseil rapproché, mais aussi de rendre plus accessible l'accompagnement technique des acteurs des filières. Cependant, il est nécessaire de poursuivre ce renforcement afin de les amener à construire un modèle d'affaire réaliste et opérationnel au profit des paysans relais

Genre et ciblage. Les projets/programmes FIDA accordent une attention particulière au ciblage des groupes vulnérables (femmes, jeunes et personnes déplacées internes, du fait du contexte d'insécurité) par la fixation de quotas, pour s'assurer de l'équité de genre dans la participation à l'exécution des activités ciblées. Pour les projets ayant élaboré une stratégie en la matière, le ciblage indique un niveau de participation des groupes visés de plus de 40% des femmes et de jeunes, etc. Les activités de sensibilisation, incluant la mise à avant de « femmes-modèles », ont été d'un appui important à la valorisation du rôle et de la place des femmes. Les approches GALS et « Clubs DIMITRA » sont mises en œuvre avec succès par le PAPFA et le PAFA-4R. Elles sont appréciées et demandées par les femmes même si dans un nombre de cas les hommes participent aussi aux sessions. Au-delà de l'ouverture et des connaissances nouvelles, elle permet de créer de nouveaux espaces de discussion moins codifiés et plus ouverts que ceux qui existent traditionnellement.

Pour les projets ayant ciblé les femmes et les jeunes, la proportion de ces derniers parmi les bénéficiaires a dépassé les prévisions dans la grande majorité des cas, y compris dans leur représentation au sein des organes de prise de décision des structures locales. De même, les interventions du FIDA doté d'une stratégie genre ont contribué à l'accroissement du pouvoir économique des femmes, même si la grande majorité connaît encore des conditions socio-économiques moins ou peu favorables. Toutefois, les efforts pour l'amélioration de l'accès aux ressources productives (terre, crédit) ont été peu efficaces et ont donné des résultats très limités et localisés. Dans le cas du Neer-Tamba, l'absence d'une stratégie genre et d'inclusion sociale pourrait avoir contribué à des résultats différenciés selon les types d'activités et les composantes (par exemple, formation en activités génératrices de revenus (AGR) ou de gestion d'entreprise – 90,02% de femmes, et formation des producteurs – 20,39% de femmes). Il convient d'envisager pour les sites de Neer-Tamba qui seront récupérés par d'autres projets du portefeuille FIDA de considérer le renforcement de la stratégie genre et d'inclusion sociale surtout avec la mise en œuvre de GALS dans ces sites.

Amélioration de la production et de la productivité agricole. Pour faire face à la variabilité climatique depuis les sécheresses des années 1970, les agriculteurs du Sahel ont dû modifier et améliorer les pratiques traditionnelles de gestion des terres. Des initiatives de conservation des ressources en eau et des sols (CES), de défense et restauration des sols (DRS) ont été introduites dans les systèmes de cultures du Burkina Faso, sous forme de technique mécanique (zaï, demi-lunes, digues filtrantes, cordons pierreux, etc.) et biologique (régénération naturelle assistée, RNA, barrières végétales, agroforesterie, etc.). Des mesures complémentaires ont été prises pour

optimiser (de manière combinées¹⁶¹) les techniques CES/DRS, telles que l'utilisation de fosses fumières, de phosphates naturels et de l'agroforesterie, qui sont combinés aux techniques ci-dessus. De nouveaux systèmes agro-forestiers sont ainsi créés sur des terres auparavant stériles. La densité et la diversité des espèces sur les terres réhabilitées sont souvent plus élevées que sur les anciennes parcelles.

Les projets du FIDA ont accordé une attention continue et soutenue à la gestion des ressources naturelles à travers la promotion des techniques de CES et les aménagements de terres dégradées visant à restaurer la fertilité des sols et à assurer une bonne gestion de l'eau. Un soutien important a été apporté à la mise à l'échelle des innovations locales à travers les investissements au Burkina Faso. Ceci a permis au FIDA d'occuper une place de premier rang parmi les partenaires du gouvernement en ce qui concerne la gestion durable et participatif des ressources naturelles. La technique CES/DRS a amélioré sensiblement les moyens de subsistance des ruraux et a entraîné une augmentation importante du nombre d'arbres, en aidant les agriculteurs à s'adapter au changement climatique. Des activités de reboisement ont été réalisées, avec l'implantation de haies vives et de plantations classiques. De nombreuses espèces produisent également du fourrage ou sont des arbres « fertilisants », apportent de la matière organique aux sols. Ce processus amène à une plus forte intégration de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture au niveau des systèmes de production gérés par les agriculteurs. Il apparaît dans des zones où, à travers des activités de CES, des terres dégradées et devenues stériles ont été récupérées et rendues productives.

En termes de productivité, les bénéficiaires affirment généralement que des aménagements bien réalisés, couplés avec des itinéraires techniques de production bien suivis, permettent de multiplier les rendements. Quelques illustrations incluent : (i) la contribution du PICOFA à l'augmentation du rendement du maïs (400%), du sorgho (200%), du riz (300%), du mil (210%) et du niébé (143%) ; (ii) les aménagements en cordons pierreux, zaï et demi-lunes du PDRD ont permis l'accroissement du rendement céréalier (sorgho blanc), passant de 422 kg/ha à 647 kg/ha ; (iii) la production de niébé est passée de 1 080 tonnes à 3 381 tonnes, celle de l'oignon de 4 200 tonnes à 8 957 tonnes et celle du sésame de 1 170 tonnes à 1 783 tonnes suite aux interventions du PROFIL.

Cependant, il faut noter que s'agissant des questions de gestion intégrée de la fertilité des sols et de l'agroforesterie, la relation entre ces techniques et l'insécurité foncière a évolué au fil du temps. Les propriétaires fonciers exigent maintenant de ceux qui exploitent leurs terres qu'ils adhèrent systématiquement à ces techniques, en raison des avantages issus de leur exécution.

Provision des Infrastructures. Le succès des projets Neer-Tamba, PAPFA et PAFA-4R résulte de leur dispositif d'exécution bien structuré, déconcentré et adapté au volume et à la diversité des investissements prévus. Il s'agit de : (i) Cellule d'infrastructures rurales (UGP/URC) ; (ii) réseaux des CRA ; (iii) services techniques déconcentrés (coordonnés par les structures centrales telles la Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural, DGFORMR sur le volet foncier, la Direction Générale des Aménagements Hydrauliques et du Développement de l'Irrigation, DGADHI pour le volet aménagement et la Direction générale des Pistes rurales, DGPR) ; (iv) la Société Nationale de l'Aménagement des Terres et de l'Équipement Rural (SONATER) ou la Direction des marchés publics (DMP) pour la passation des marchés ; (v) les opérateurs privés d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (PAMO) et autres acteurs de la société civile (ONGs, Associations, etc.). Ce dispositif a su mettre en synergie et harmoniser les interventions afin de disposer d'investissements pertinents, durables et sécurisés.

Les approches développées sont capitalées pour l'atteinte des résultats et la durabilité des investissements. Il s'agit notamment de la sécurité foncière des investissements, du faire-faire, du couplage ingénierie sociale/ ingénierie civile et de la promotion des travaux HIMO qui suscite une forte participation des bénéficiaires et une bonne appropriation des investissements. Dans la mise en œuvre du Neer-Tamba, elles ont prouvé une résilience soutenue, et contribué à la pérennisation des investissements. La stratégie de planification spatiale des aménagements fonciers et l'approche bassin versant adoptée, intégrant les aménagements CES/DRS et de récupération des terres dégradées dans les sous-bassins versants des bas-fonds à aménager avec la mise en place d'associations d'usagers de bassin versant, permettront respectivement de réduire la sédimentation des bas-fonds, de protéger les écosystèmes, de prévenir les conflits et d'assurer la durabilité des investissements.

La provision d'un ensemble d'investissements par village (ou villages proches) composé d'aménagements (bas-fond rizicole, périmètre maraîcher et CES/DRS), d'infrastructure post-récolte (magasin/conserverie) et d'infrastructures routières (spécifique au PAPFA/PAFA-4R) est une initiative

¹⁶¹ Ce fumier contient les graines des espèces ligneuses broutées par le bétail et la combinaison entre eau et fertilité du sol crée des conditions favorables pour le développement de ces espèces ligneuses.

intéressante d'intensification de la production, de diversification des produits et de création de valeur ajoutée suivant l'approche filière et dans une vision de sécurité alimentaire et nutritionnelle, qui mérite d'être considérée dans les futures interventions. Sur le plan technique et dans un contexte de changement climatique et de désertification, les aménagements sommaires de bas-fonds de type PRP et les périmètres maraichers avec puits (dans certains cas) ont été peu efficaces dans la maîtrise des eaux de ruissellement de plus en plus violentes et le captage d'une nappe phréatique de plus en plus profonde, remettant en cause leur viabilité. Ils ont nécessité des travaux confortatifs continus. Pour les périmètres maraichers avec puits, la charge de travail de puisage et d'arrosage manuel est insupportable pour les bénéficiaires composés essentiellement de femmes.

Sécurisation foncière et accès à la terre. La loi N°034-2009 portant régime foncier rural reconnaît les droits coutumiers et transfère la gestion du foncier aux communes rurales. Les droits coutumiers peuvent être formalisés via des attestations de possession foncière (APF) et des accords de prêts. En tant que document juridique et légale, l'APF est la garanti de la sécurisation foncière, qui ouvre la voie à la réalisation des travaux d'aménagement. Cependant, il existe une forte inadéquation entre la durée requise pour l'obtention des APF et la nécessité de procéder aux aménagements, compte tenu des délais réduits des projets initiateurs des travaux d'aménagement. Dans le processus de mise en œuvre de ses activités, le projet Neer-Tamba a subi les effets du respect de cette disposition, par le retard important accusé dans la mise en œuvre de ses activités. En collaboration avec la Direction générale du foncier et l'organisation du monde rural (DGFOMR), Neer-Tamba a élaboré une approche de sécurisation foncière pour ses aménagements, qui est désormais adopté et mis en œuvre dans le pays. Cette approche inclut les aspects suivants : (i) création et accompagnement des institutions de sécurisation foncière telles que les Services fonciers ruraux (SFR) au sein des communes et les Commissions foncières villageoises (CFV) et Commission de conciliation foncière villageoise (CCFV) dans les villages ; (ii) l'adoption du Procès-verbal de cession foncière comme document dont l'établissement enclenche le processus d'aménagement (signé par les autorités administratives et traditionnels, il est un document légal mais pas juridique). Il a été nécessaire de renforcer les capacités de tous les acteurs impliqués dans le processus ainsi qu'informer et sensibiliser les communautés à la base sur les enjeux de la sécurisation foncière en milieu rural. Neer-Tamba a documenté cette procédure par la production et la diffusion (en plusieurs langues) d'un outil guide qui en décrit le processus. Tous ces outils sont aujourd'hui des références mises à la disposition des partenaires impliqués dans les questions de sécurisation foncière en milieu rural.

Approche filière. Les expériences du PROFIL, du PASPRU, du PAPFA et du PAFA-4R montrent à suffisance que l'approche filière nécessite d'intégrer à la fois les acteurs en amont (producteurs) et en aval (transformateurs sous forme de Microentreprises rurales – MER – et commerçants) de la filière, et que les filières devraient être analysées dans leur globalité afin d'aider les institutions de finance rurale à identifier, tester et développer des produits adaptés afin de soutenir leur croissance. Les cadres régionaux de concertation seront des plateformes pour la promotion de la contractualisation entre acteurs. La mise en œuvre d'une approche filière est complexe. Les expériences du passé ont démontré qu'une approche à la demande est complexe à gérer et ne permet pas d'atteindre l'échelle voulue. Une approche standardisée, basée sur les Sous-projet d'accès au marché (SPAM), a été ainsi adoptée par le PAPFA et le PAFA-4R.

L'accès au marché demeure difficile pour de petites entreprises rurales, ce qui rend leur développement chaotique et incertain. Il y a d'un côté la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités des bénéficiaires en marketing et sur les techniques de vente. De l'autre, les MER ont besoin d'un meilleur accès à l'information sur les marchés, ainsi que sur les événements commerciaux qui leur permettent de faire connaître leurs produits et de nouer des contacts d'affaires. Les échanges avec les porteurs d'entreprises appuyés par Neer-Tamba ont révélé que malgré les résultats forts appréciés obtenus des appuis du projet, il est nécessaire d'améliorer le mécanisme d'accompagnement à travers un coaching/appui-conseil personnalisé afin de mieux analyser et monter les initiatives et de les accompagner rigoureusement dans leur mise en œuvre. Certaines faiblesses ont été révélées dans des plans d'affaires et dans le processus d'accompagnement des acteurs ;

A la suite du PAMER, le PASPRU a mis en place et développé des CREER à caractère privé. Ce sont des entreprises privées de services de proximité qui apportent des appuis aux petits entrepreneurs sous forme de: (i) préparation de plans d'affaires, (ii) formation en entrepreneuriat rural, en gestion, comptabilité, suivi-évaluation simplifié, recherche et négociation de marchés, etc., (iii) coaching et accès à l'information. Ce dispositif a démontré d'une part qu'un système basé sur l'initiative privée assure l'autofinancement et ainsi la continuité du service au-delà de l'aide apportée par le Projet. On a d'ores et déjà sur le terrain une trentaine de ces CREER qui se sont maintenus et développés, parfois depuis l'époque du PAMER, en multipliant les contrats de prestations avec d'autres bailleurs

et projets. D'autre part, les CREER ont mis en évidence la capacité et la volonté des entrepreneurs à payer pour des services de qualité qui créent de la valeur pour eux.

Appui aux Organisations paysannes (OP). L'adhésion de l'Organisation paysanne de base (OPB) à une Organisation paysanne faitière (OPF) améliore la performance des appuis reçus et la durabilité des interventions. En effet, les OPF constituent une structure durable qui dispose souvent d'un personnel technique et de réseaux de paysans modèles ou animateurs endogènes. Le renforcement des capacités et la formation technique de ces agents endogènes améliorent la mise en œuvre des micro-projets et constituent un facteur de pérennisation de l'accompagnement. La création de lien entre interprofessions (OPF) et organisations de base (OPB) est importante. Le Conseil de Gestion aux Exploitations Agricoles (CGEA) dont les outils ont été traduits en langues nationales et mis en place par Neer-Tamba en collaboration avec ses partenaires a permis aux exploitants de mieux gérer leurs exploitations et de disposer d'un outil d'aide à la décision. Malgré les résultats forts appréciés obtenus par le projet, l'impact de cette action reste limité compte tenu du nombre insignifiant de producteurs ayant bénéficié (2 à 4 producteurs seulement par site).

Adaptation au changement climatique. La prise en compte du changement climatique dans les projets du portefeuille du Burkina Faso a été relativement insuffisante. Les projets clôturés ont eu des réalisations éparées qui concourent certes à accroître les capacités adaptatives des populations rurales face au changement climatique (CES/DRS, micro irrigation), mais leur envergure est restée très limitée. Il est attendu que les actions des projets en cours aient une incidence plus forte.

Le manque de ressources pour la mise en œuvre et surtout le suivi de l'ensemble des prescriptions environnementales du projet a inhibé la capacité des bénéficiaires à prendre en charge de façon durable les questions en lien avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Il serait donc plus optimal d'impliquer davantage tous les acteurs du projet (bénéficiaires, services techniques décentralisés, partenaires de mise en œuvre) dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des PGES; et rendre disponibles les ressources financières et techniques nécessaires pour la mise en œuvre des prescriptions environnementales. La capacitation par le Neer-Tamba de l'ONDD pour l'établissement du bilan carbone des projets FIDA permet, au-delà de l'impact des projets du portefeuille FIDA sur leurs bénéficiaires directs, d'évaluer leur impact en termes d'atténuation et leur contribution aux efforts nationaux à l'atteinte des objectifs climatiques mondiaux.

Gestion fiduciaire. Il ressort de la mise en œuvre du Neer-Tamba la nécessité de : (i) recruter nécessairement un expert en passation des marchés au démarrage des projets/programme pour faciliter la mise en œuvre et le former selon les procédures du FIDA ; (ii) procéder à la capitalisation des acquis des anciens projets du FIDA (acteurs de développement, exemple des paysans aménagistes qui ont grandement contribué à la réussite des actions du projet) ; (iii) assurer le renforcement permanent des capacités des structures des services publics impliquées et PME qui a permis l'atteinte des objectifs (PAMO et UGP) ; (iv) veiller à la réalisation diligente des contrats qui a été grandement favorisée par la mise en place des différentes synergies et cadres de concertation aux niveaux régional et local pour aplanir les divergences et surmonter les difficultés au cas par cas. La sur-ambition et le manque de réalisme des unités de coordination, couplés aux limites de leurs capacités institutionnelles affecte la performance des projets. Une plus grande attention doit être accordée aux capacités d'absorption et de mise en œuvre et au renforcement des capacités des UCP, des prestataires de services et des OP. En outre, la mise en œuvre à l'échelle du pays des interventions des projets et la faiblesse des stratégies de sortie de projet ont compromis la durabilité des réalisations.

Passation des marchés. La passation des marchés est un volet clé de la gestion des projets, de laquelle dépendent l'efficacité et la performance des projets/programmes. Il s'agit de la programmation de toutes les étapes du processus d'exécution des activités ciblées, suivant les orientations du plan de travail et du budget annuel (PTBA). Elle vise la contractualisation des différents partenaires du projet en vue de la provision de biens, équipements, services et travaux, ainsi que les termes d'engagement de ces derniers. La gestion de cette contractualisation, par le suivi du respect des clauses issues des engagements de chaque partie, est aussi indispensable à l'atteinte des résultats. Comme tous les projets sous financement FIDA, les projets au Burkina incluent un dispositif de passation de marchés intégré à l'unité de coordination et de gestion du projet. Il est géré par une équipe qualifiée avec des rôles précis (programmation du processus, suivi et gestion des contrats, etc.). Pour le Neer-Tamba et le PAPFA/PAFA-4R, le processus de recrutement des prestataires a été conduit par diverses structures étatiques (société d'Etat ou Direction) qui relèvent du ministère en charge de l'agriculture. Les leçons issues de cette expérience mettent en exergue un ensemble d'éléments sous forme d'avantages comparatifs qui relèvent de ces structures ayant reçu délégation de ces fonctions :

- *Base de données de prestataires.* Un registre de prestataires (consultants, entreprises, bureaux d'études, etc.) compétents et professionnels est disponible et régulièrement mis à jour. Ceux des prestataires qui satisfont aux exigences de compétence technique et de conformité administrative sont mobilisés à la demande, permettant à la structure déléguée de rester compétitif à tout moment ;
- *Personnel engagé et qualifié.* Le personnel impliqué jouit d'une compétence sur le plan technique (technicien en génie rural et génie civil) ainsi qu'en passation des marchés, pour le montage des dossiers à concurrence et par conséquent contribuer à la revue des aspects techniques et juridique de tout DAO. Ceci se justifie aussi par l'existence d'un répertoire d'études techniques de référence réalisées par d'autres partenaires, qui servent de base de comparaison en cas de nécessité ;
- *Obligation des résultats.* La célérité dans le processus de traitement des dossiers est de mise. Ceci se justifie par le personnel doté d'une capacité de réaction efficiente, qui se réduit à un délai de réaction très court ;
- *Contrôle a priori.* Il est absent à toutes les étapes de la procédure de passation des marchés. En effet, à l'exception de l'avis de non objection du maître d'ouvrage ou du bailleur s'il y a lieu, il n'existe pas de contrôle a priori externe à la structure qui assure la délégation de la maîtrise d'ouvrage sur les dossiers d'appel à concurrence, les résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés, les projets de contrats ;
- *Commission d'attribution des marchés et de la Sous-commission technique.* Elle est d'un caractère interne. Il y a moins de lourdeur dans la procédure de sélection. En effet, l'agence de maîtrise d'ouvrage public déléguée dispose de toutes les compétences en interne. Par conséquent, ces deux (02) instances sont composées exclusivement des agents internes et des représentants du maître d'ouvrage s'il le désire ;
- *Supervision des travaux et des études.* Elle est assurée par une direction spécialisée de la structure de maîtrise d'ouvrage déléguée. Si la supervision requiert l'intervention de compétences spécifiques, un personnel complémentaire est recruté ;
- *Commissions de réceptions des travaux et de validation des études.* Elle est interne, ce qui permet une certaine célérité dans la procédure car les membres sont connus et facilement mobilisables. Cependant, les représentants du maître d'ouvrage sont associés à la réalisation de cette activité ;
- *Seuils de passation des marchés.* Le statut juridique de la délégation de la maîtrise d'ouvrage lui permet d'avoir des seuils élevés, pour le choix des procédures de passation des marchés. Ainsi l'appel d'offres ouvert est utilisé lorsque le montant prévisionnel du marché est supérieur ou égal à 200 000 000 FCFA ;

Processus d'approbation des marchés. Il est très souple et tous les acteurs sont en interne. Après l'obtention de l'ANO, le contrat est directement approuvé sans une autre formalité (les acteurs ayant déjà été associés en amont). Mais pour le cas particulier des marchés financés par le FIDA, les approbations sont faites par les Coordonnateurs

Suivi-évaluation. La mise en place de bases de données multiples par type d'activités, ou par composante, qui sont non reliées, peut rendre difficile l'élaboration des tableaux de bord consolidés et poser un problème d'intégrité des données de S&E du projet y compris en entraînant des possibilités de double comptage des bénéficiaires. Il sied de consolider l'ensemble des bases de données du projet pour leur nettoyage, fusion et utilisation future. Il sied d'envisager la récupération des données de Neer-Tamba pour les projets du portefeuille FIDA et du Ministère, et surtout envisager un mode d'hébergement des données plus durable et en ligne avec les directives nationales.

Le Système de S&E a collecté une quantité très importante de données sur le projet et a mené des études et évaluations de plusieurs natures pour mesurer les résultats, effets et impacts du projet. De même, plusieurs bonnes pratiques et des succès stories sont élaborés et partagés à l'interne. Cependant, l'exploitation, l'analyse et le partage de ces données restent limités dans un rayon restreint. Du fait de l'envergure du projet et de ses succès importants, il sied d'envisager une analyse détaillée par thématique de ces données, bonnes pratiques et succès stories avant la clôture du projet et au-delà pour maximiser l'apprentissage sur les résultats de Neer-Tamba.

Estimation des bénéficiaires des aménagements

Centre Ouest - Aménagements

Provinces	Communes	Centre-Ouest											
		Superficie totale				Bénéficiaires							
		Total	Bas-fond	PM	CES/DRS	Total	Bas-fond	PM	CES/DRS	Femme	Jeunes	PSH	PDI
Boulkiemdé	Bingo	648	60	21	567	945	240	421.147	284	378	472	5	6
	Imasgo	1,253	141	16	1,097	1,426	564	313.6201	548	570	713	8	10
	Kindi	1,295	139	23	1,133	1,579	556	456.9892	566	632	790	9	11
	Nandiala	763	90	5	668	801	360	107.5269	334	321	401	5	5
	Pella	1,011	100	26	885	1,371	400	528.6738	443	548	686	8	9
	Sabou	3,599	440	10	3,149	3,532	1760	197.1326	1574	1413	1766	20	24
	Soaw	1,463	130	53	1,280	2,217	520	1057.348	640	887	1109	13	15
	Sourougou	1,591	180	19	1,392	1,792	720	376.3441	696	717	896	10	12
	Thyou	1,446	170	11	1,265	1,528	680	215.0538	633	611	764	9	10
Total Boulkiemdé	13,070	1,450	184	11,436	15,192	5,800	3,674	5,718	6,077	7,596	88	101	
Sanguié	Kordié	160	20	0	140	150	80	0	70	60	75	1	1
	Kyon	413	40	12	362	574	160	232.9749	180.7706093	229.4982	286.87276	3	4
	Zamo	653	70	12	572	799	280	232.9749	285.7706093	319.4982	399.37276	5	5
	Total Sanguié	1,226	130	23	1,073	1,522	520	466	537	609	761	9	10
Sissili	Niabouri	1,779	200	22	1,557	2,026	800	448.0287	778.4050179	810.5735	1013.2168	12	14
	Autres (6 communes)	7,466	0	0	0	3,733	0	0	3733	1493.2	1866.5	22	25
	Total Sissili	9,245	200	22	9,023	5,759	800	448	4,511	2,304	2,880	33	38
Ziro	Dalo	392	40	9	343	511	160	179.2115	171.3620072	204.2294	255.28674	3	3
	Cassou	160	20	0	140	150	80	0	70	60	75	1	1
	Gao	573	60	12	502	724	240	232.9749	250.7706093	289.4982	361.87276	4	5
	Total Ziro	1,125	120	21	984	1,384	480	412	492	554	692	8	9
Total Centre-Ouest	24,666	1,900	250	22,516	23,858	7,600	5,000	11,258	9,543	11,929	138	159	

Nord - Aménagements

Provinces	Communes	Nord											
		Superficie totale				Bénéficiaires							
		Total	Bas-fond	PM	CES/DRS	Total	Bas-fond	PM	CES/DRS	Femme	Jeunes	PSH	PDI
Passoré	Gonponsom	43	3	5	35	175	10	147	18	150	56	1	23
	Kirsi	538	66	2	470	794	514	45	235	291	259	4	105
	Bokin	317	35	8	274	595	221	238	137	347	195	3	78
	La toden	52	4	4	44	158	17	119	22	127	51	1	21
	Arbole	178	19	6	154	405	152	176	77	244	129	2	53
	Samba	154	18	2	134	267	132	68	67	131	87	1	35
	Yako	148	15	6	127	345	100	181	63	228	111	2	45
		1,430	160	32	1,237	2,739	1,146	975	619	1,517	888	13	361
Zonoma	Tougo	264	30	6	228	513	218	181	114	283	166	2	68
	Gourcy	979	106	30	844	2,086	775	889	422	1,246	671	10	275
	Boussou	502	58	8	436	860	393	249	218	442	282	4	113
	Bassi	194	19	9	166	496	141	272	83	334	158	2	65
		1,939	213	53	1,674	3,955	1,526	1,592	837	2,305	1,278	18	521
Yatenga	Kalsaka	297	34	5	258	488	201	159	129	262	162	2	64
	Ouahigouya	192	18	11	163	471	72	317	82	356	154	2	62
	Seguenega	410	51	1	358	565	363	23	179	202	187	3	74
	Oula	353	44	0	309	451	297	0	155	151	151	2	59
	Namissiguian	138	17	1	121	150	67	23	60	66	54	1	20
		1,391	164	17	1,209	2,126	1,000	521	605	1,037	709	10	280
Loroum	Banh	471	58	1	412	686	458	23	206	241	224	3	90
	Sollè	351	44	1	307	478	302	23	154	174	159	2	63
	Ouindigui	303	35	5	263	499	221	147	132	259	165	2	66
	Titao	306	35	6	265	533	219	181	132	291	175	2	70
		1,431	172	12	1,247	2,197	1,200	374	623	964	724	10	289
TOTAL		6,191	709	115	5,367	11,017	4,872	3,462	2,683	5,824	3,598	51	1,452

Synthèse aménagements

Provinces	Synthèse Nord et Centre-Ouest											
	Superficie totale				Bénéficiaires							
	Total	Bas-fond	PM	CES/DRS	Total	Bas-fond	PM	CES/DRS	Femme	Jeunes	PSH	PDI
Nord												
Passoré	1,430	160	32	1,237	2,739	1,146	975	619	1,517	888	13	361
Zonoma	1,939	213	53	1,674	3,955	1,526	1,592	837	2,305	1,278	18	521
Yatenga	1,391	164	17	1,209	2,126	1,000	521	605	1,037	709	10	280
Loroum	1,431	172	12	1,247	2,197	1,200	374	623	964	724	10	289
Total Nord	6,191	709	115	5,367	11,017	4,872	3,462	2,683	5,824	3,598	51	1,452
Centre-Ouest												
Boulkiemdé	13,070	1,450	184	11,436	15,192	5,800	3,674	5,718	6,077	7,596	88	101
Sanguié	1,226	130	23	1,073	1,522	520	466	537	609	761	9	10
Sissili	9,245	200	22	9,023	5,759	800	448	4,511	2,304	2,880	33	38
Ziro	1,125	120	21	984	1,384	480	412	492	554	692	8	9
Total Centre-Ouest	24,666	1,900	250	22,516	23,858	7,600	5,000	11,258	9,543	11,929	138	159
TOTAUX	30,857	2,609	365	27,883	34,875	12,472	8,462	13,941	15,367	15,527	189	1,611

CONTEXTE NATIONAL

CONTEXTE NATIONAL, PAUVRETE ET SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

3. Le Burkina Faso est une économie à faible revenu, vulnérable aux changements climatiques avec des ressources naturelles limitées. Le pays souffre d'extrême pauvreté et de conditions de vie difficiles. L'activité économique repose sur l'agriculture qui représente 25% du PIB¹⁶² et emploie plus de 80% de la population active. L'économie nationale a connu une nette amélioration entre 2016 et 2019 avec une croissance moyenne de 6,2% avant de se réduire à 2,5% en 2020, en raison de la persistance des attaques terroristes, et de la pandémie de la Covid-19. La croissance moyenne du secteur primaire sur la période 2016-2020 a été de 4,9%. Cependant, elle a été instable, passant de 4,2% en 2016 à -0,2% en 2017, puis à 13,3% en 2018 et 1,7% en 2019. Quant à la contribution du secteur primaire à la formation du PIB, elle est restée quasi-stable sur la période 2016-2020, soit une moyenne de 21,58% (IAP, 2021).

4. Après la récession observée en 2020 causée par la pandémie de la Covid-19, le pays a enregistré une forte reprise en 2021 avec une croissance estimée à 8,5 %. D'après la Banque mondiale, ces bons résultats s'expliquent par le rebond des services (+11,7 %) et, entre autres, par la progression constante des exportations aurifères, qui sont une denrée d'exportation majeure pour le pays. Du fait de faibles précipitations, la production agricole en revanche, a stagné. L'incidence de pauvreté nationale est à 36,2% d'après (EMC 2018)¹⁶³. Le pays est 144e sur 157 dans l'indice du capital humain établi par la Banque mondiale. Le pays se place au 184e rang sur 191 pays selon l'Indice de développement humain. Il affiche un taux de 84,9% sur l'indice de pauvreté multidimensionnelle¹⁶⁴ (PNUD, 2022).

5. La population du pays est d'environ 20,1 millions d'habitants. En 2018, 36,2% de la population (7,3 millions de personnes, dont 93,3% en milieu rural) vivaient en dessous du seuil de pauvreté, contre 40,1% en 2014 (EMC 2014, 2018). En 2021, l'incidence de la pauvreté est remontée à 41,4% du fait de l'insécurité, de la pandémie du Covid-19. En outre, les inégalités de revenus ont augmenté entre 2014-2018 puisque l'indice de GINI est passé de 0,35 à 0,38 sur la période. Quant au recul de la pauvreté en milieu rural, il est resté modeste, passant de 47,7% en 2014 à 44,6% en 2018, tandis qu'en milieu urbain, il est passé de 13,7% en 2014 à 10,0% en 2018. L'incidence de la pauvreté alimentaire est de 50,7% et l'incidence de l'extrême pauvreté (la proportion des personnes dont la totalité de ressources disponibles ne couvre pas leurs besoins alimentaires) est estimé à 8,2%. L'analyse de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence indique qu'en milieu rural une personne sur deux (51,1%) vit en dessous de seuil de pauvreté contre seulement 13,1% en milieu urbain. De plus, neuf pauvres sur dix (92%) vivent en milieu rural. L'incidence de la pauvreté dans les ménages agricoles est de 54,3%, soit 13 points de pourcentage au-dessus de la moyenne nationale (41,4%) et celle des ménages d'éleveurs est de 41,8%.¹⁶⁵ Les individus des ménages dont les chefs sont analphabètes ont deux fois plus de chance d'être pauvres que ceux des ménages dont les chefs sont alphabétisés. Le taux de pauvreté est de 50% dans les ménages dirigés par des analphabètes et de seulement 24% dans ceux dirigés des chefs alphabétisés.

6. La pauvreté est très inégalement répartie entre les régions du Burkina. Elle est quasi inexistante dans la région du Centre où l'incidence de la pauvreté est de seulement 5%, tandis que dans la région du Nord, 7 personnes sur 10 (70,9%) vivent en dessous de seuil national de pauvreté. L'incidence de pauvreté économique dans les régions cibles du projet – Centre-Ouest et Nord – sont 53,9% et 70,9% respectivement, reflètent une situation grave de pauvreté : le Nord avec le plus fort taux de pauvreté pendant que le Centre-Ouest la troisième région la pauvre (EHCVM 2018).

7. *Contexte de fragilité.* Le Burkina Faso fait face à une crise multidimensionnelle. Les conflits, la vulnérabilité chronique aux événements météorologiques extrêmes tels que la sécheresse, les vents violents et les inondations, combinés aux effets du Covid-19, ont entraîné la détérioration de la sécurité alimentaire tout au long de 2021, en particulier dans les régions du Centre-Nord, du Nord, du Sahel et de l'Est touchées par les conflits. L'augmentation des déplacements de population, dont la majorité sont des agriculteurs et des éleveurs, marque une perturbation généralisée des moyens de subsistance et des marchés agricoles, entravant l'accès à la nourriture et augmentant la prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition parmi les ménages vulnérables.¹⁶⁶ Selon

¹⁶² La valeur ajoutée de l'agriculture est dans une tendance baissière depuis les années 2000 et planche entre 24% et 18% entre 2010 et 2020 : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS?locations=BF>

¹⁶³ EHCVM Diagnostic de pauvreté 2018

¹⁶⁴ Pauvreté monétaire, pauvreté environnementale et pauvreté des services sociaux de base

¹⁶⁵ Ibid.

¹⁶⁶ <https://www.fao.org/3/cb9424en/cb9424en.pdf>

le rapport du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) du 31 janvier 2023, on recensait 1 938 792 personnes déplacées internes (PDI) dans le pays. La forte concentration des populations dans les zones d'accueil de personnes déplacées accentue la pression sur les ressources naturelles, les activités économiques, et un désœuvrement des populations, particulièrement des femmes et des jeunes.

8. Les moyens de subsistance de la population rurale dépendent principalement des systèmes agricoles pluviaux. Il va donc sans dire que relever les défis du développement agricole dans le paysage rural est vital pour améliorer les moyens de subsistance de l'ensemble de la population. Les contraintes pour la transformation et la commercialisation sont, entre autres, le coût élevé de l'énergie et des équipements et l'enclavement des zones de production. Afin de faire face à ces contraintes, le gouvernement a élaboré le Plan stratégique national d'investissement du secteur agro-sylvo-pastoral (2021-2025) qui couvre les domaines suivants : (i) les productions végétales ; (ii) les productions animales ; (iii) les productions halieutiques ; (iv) la gestion des ressources forestières et fauniques ; (v) les aménagements hydro agricoles ; (vi) la gestion du foncier rural ; (vii) l'organisation du monde rural ; (viii) la promotion de l'entrepreneuriat agricole ; (ix) la gestion des risques agricoles ; (x) la mobilisation de l'eau à usage agro-sylvo-pastoral ; (xi) la prévention et de la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles ; (xii) la gestion intégrée des ressources en eau ; et (xiii) la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

9. *Sécurité alimentaire et nutritionnelle.* L'enquête nutritionnelle 2022 rapporte que les prévalences de la malnutrition aiguë, de la malnutrition chronique et de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans étaient respectivement de 9,1%, 24,9% et 17,6% (ENN 2022). Elles sont globalement à la baisse, mais la prévalence de la malnutrition aiguë globale est passée de 8,1% en 2019 à 9,1% en 2020 et à 9,7% en 2021 (ENN 2022). Parmi les multiples causes, la situation sécuritaire au pays a freiné les activités de lutte contre la malnutrition dans plusieurs localités du pays. D'après ENN (2022), certaines provinces parmi celles des deux régions-cibles du projet (Centre Ouest et Nord) reflètent les données de la malnutrition parmi les plus élevées du pays à l'instar de Ziro (Centre-Ouest) où la malnutrition aiguë chez des enfants de moins de 5 ans est de 10,6%¹⁶⁷ et de Passoré (Nord) 10,3%, avec par ailleurs la plus forte insuffisance pondérale du pays (20,3%). La situation sécuritaire a freiné la mise en œuvre des activités de lutte contre la malnutrition dans plusieurs localités du pays avec parfois la fermeture de certains centres de santé ou dans certains cas leur fonctionnement à minimal.¹⁶⁸ Le projet développera des solutions d'agriculture sensible à la nutrition et contribuera aux efforts du gouvernement pour lutter contre la malnutrition, s'alignant avec la Politique nationale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (2016) et la Stratégie multisectorielle de la nutrition (2020-2024)

GENRE ET AUTONOMISATION DES FEMMES

10. Le Burkina Faso compte plus de 20 millions d'habitants dont 51,7% sont des femmes. Malgré de nombreux efforts en faveur de la promotion de l'égalité du genre, le Burkina Faso enregistre un score global de 0,39 pour l'indice d'égalité du genre en Afrique (IGA)¹⁶⁹ et 157^{ème} sur 191 pays sur l'indice d'inégalité du genre (PNUD 2022). Le Burkina Faso enregistre un score de 0,87 au niveau du bien-être et 0,62 en ce qui concerne le bien-être économique. La femme burkinabè joue un rôle important dans la promotion de la famille (éducation des enfants, préparation du repas familial, travaux champêtres et autres tâches domestiques diverses). En revanche, la dimension autonomisation et représentation politique et institutionnelle ne marque qu'un score de 0,10. La représentation des femmes au Burkina Faso est un défi majeur. Les femmes burkinabés sont peu représentées dans la vie politique et les sphères décisionnelles. Ainsi, malgré l'adoption, en 2009, de la loi sur le quota genre (de 30%) lors des élections législatives et municipales, les femmes ne représentent que 17 % des députés en 2019; 3 % des maires et sans siège (0%) au niveau des conseils régionaux. Le pays se classe 129^{ème} sur 153 pays selon l'Indice mondial de l'écart entre les sexes¹⁷⁰ avec par ailleurs 0,903¹⁷¹ comme Indice du développement du genre (IDG).

11. L'analyse des inégalités de genre montre que le taux d'alphabétisation en milieu rural est plus élevé chez les hommes (23,3 %) que chez les femmes (14,5 %) (INSD/RGPH 2022). Au Centre-

¹⁶⁷ Au-dessus du niveau de seuil de 10% OMS

¹⁶⁸ Ibid.

¹⁶⁹ Indice développé en 2019 par la Banque et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

¹⁷⁰ Global Gender Gap Index. Depuis 2006, le Forum Economique Mondial (FEM) publie son « Rapport mondial sur la parité entre hommes et femmes ». Le rapport, classe les pays selon 4 indicateurs : (1) l'accès à l'éducation ; (2) la santé et l'espérance de vie ; (3) l'empowerment politique et (4) la participation et les opportunités économiques

¹⁷¹ L'IDH des femmes et celui des hommes, dans trois dimensions du développement humain : la santé (mesurée par l'espérance de vie des hommes et des femmes à la naissance), l'éducation (mesurée par la durée attendue de scolarisation des garçons et des filles et le nombre moyen d'années d'études pour les adultes de 25 ans et plus) ; le contrôle des ressources économiques (mesuré par le RNB estimé des hommes et des femmes, par habitant). La situation d'une égalité totale correspond à un score 1 (PNUD 2022)

Ouest, le taux global est à 28,7%, chez les hommes à 37,2% et 22,4% chez les femmes. Dans la région du Nord, le niveau moyen est de 23,4% avec 29,2% chez les hommes et 18,5% chez les femmes (INDS-RGPH 2022). Au sein de la population rurale âgée de plus de 6 ans les femmes sont moins instruites que les hommes – 71,8% contre 63,7% qui n'ont aucun niveau d'éducation. Les femmes sont par ailleurs plus nombreuses à être en dehors de la population active du fait de leur confinement aux travaux domestiques.

12. Les violences basées sur le genre sont admises dans les normes et habitudes sociales. Les mutilations génitales féminines sont profondément ancrées dans la société burkinabé. En 2016, deux femmes sur cinq ont été excisées avant l'âge de 10 ans. De plus, les filles sont 10 fois plus exposées aux mariages forcés/précoces que les garçons en 2016. L'indicateur agrégé SIGI-Burkina Faso¹⁷² montre qu'une série de perceptions et de pratiques sociales restreignent les droits des femmes et réduisent leur accès aux opportunités économiques et sociales par rapport aux hommes, telles que l'inclusion financière ou l'engagement politique. La région du Nord présente un niveau de discrimination très élevée, parmi les 4 plus élevés du pays¹⁷³. C'est au sein de la famille que les pratiques et attitudes discriminatoires sont les plus fortes et répandues. Concernant les libertés civiles, les femmes sont fortement restreintes à cause des normes sociales (OECD 2018).

13. Une donnée particulièrement pertinente du SIGI (OECD 2018) est la question des terres qui prête à controverse. En effet, un tiers de la population rurale considère que les filles ne devraient pas avoir les mêmes droits que leurs frères. La pratique reflète les normes - les deux tiers de la population déclarent que les terres ne sont jamais divisées à part égale entre les fils et les filles dans leur communauté. L'accès de femmes à la propriété foncière dépend du statut d'épouse. Cette vulnérabilité s'explique notamment par un accès restreint à la propriété, d'après SIGI (2018) : six femmes sur dix étant propriétaires de parcelles agricoles contre environ neuf hommes sur dix, et seulement 14% des femmes peuvent vendre leur terre, et 20% de l'utiliser comme garantie pour les prêts. En outre, la propriété féminine est souvent conjointe (avec le mari principalement) alors que la propriété masculine est plus fréquemment privée. Les hommes propriétaires de terres agricoles ont plus de parcelles que les femmes, et d'après SIGI (OECD 2018) selon les données disponibles, la moyenne des exploitations agricoles des femmes chefs de ménage est de 0,25 ha contre 2,5 ha pour les hommes, et elles ont généralement accès à des terres de moindre qualité ou celles devant être mises en jachère.

14. Bien que les femmes représentent plus de la moitié de la main-d'œuvre de l'agriculture, elles ont un accès limité aux ressources, et aux services de vulgarisation, tels que le microcrédit, les droits fonciers, l'accès à la technologie. Même si les femmes ont accès à la terre, l'analyse de SIGI mentionne que seulement un Burkinabè sur dix pense que l'accès aux semences et fertilisants agricoles devrait favoriser les hommes. Leurs responsabilités au sein du ménage sans pouvoir de décision les enferment dans des emplois et activités précaires et vulnérables. Toutefois, elles sont les actrices principales de la résilience alimentaire. En effet, 93,48 % des femmes vivant en milieu rural travaillent dans les campagnes principalement dans la production vivrière et sont responsables de 40% de la commercialisation des produits agricoles. L'analyse du SIGI multidimensionnelle montre que les discriminations restreignant l'accès des femmes à la terre, aux biens, aux services financiers et à l'emploi les enferment dans un cercle vicieux réduisant leur potentiel économique, affectant surtout les femmes plus pauvres. Une donnée pertinente de SIGI concerne les disparités trouvées dans une même région par rapport l'accès aux ressources productives. Par exemple dans la région Centre-Ouest (score de 0,419, relativement bas de discrimination), SIGI rapporte que les institutions/normes sociales sont trois fois plus discriminatoires dans la province de Ziro (0,674) que dans la province de Sanguie (0,218) (OCDE 2018).

15. Un ménage sur 6 environ est dirigé par une femme sur les 3 907 094 ménages dénombrés en 2019¹⁷⁴. L'incidence de la pauvreté dans les ménages dirigés par des femmes est de 10 points inférieure à celle des ménages dirigés par des hommes. L'incidence de la pauvreté monétaire est plus faible dans les ménages dirigés par les femmes (32,8%) comparativement à ceux dirigés par les hommes(42,3%)¹⁷⁵. Lorsqu'elles en ont la possibilité, les femmes peuvent contribuer de manière significative à la réduction de la pauvreté. En outre, l'incidence de la pauvreté est forte chez les

¹⁷² Incluant parmi les paramètres l'accès aux ressources, les charges de travail domestique, la violence domestique, etc.

¹⁷³ OCDE SIGI Burkina Faso [OECD 2018 SIGI-BURKINA-FASO.pdf](#).

¹⁷⁴ Union Européenne (2022) Profile Genre Burkina Faso et analyses Genre Sectorielles.

¹⁷⁵ Op.cit.

ménages dont les chefs sont des mariés polygames comparativement aux autres catégories de ménages.

16. Les femmes sont plus vulnérables au changement climatique que les hommes (UE 2022). Elles perçoivent les changements du climat à partir de leurs propres activités. Mais les pratiques d'adaptation et innovations pour combattre le changement climatique s'adressent les plus souvent aux hommes qu'aux femmes (le reboisement, les techniques de conservation, les engrais bio/organiques) (UE 2022). Ces programmes sont destinés aux hommes puisque, d'après les normes socioculturelles, ils sont responsables des cultures importantes (céréales, de rente etc.). Le changement climatique a le potentiel d'intensifier la situation d'inégalité entre hommes et femmes.

17. Dans la scolarisation, les femmes sont défavorisées. Une femme sur quatre âgées de 3 ans ou plus a au moins un niveau primaire. Cet indicateur est de 29,6% chez les hommes, soit un écart de 4,3 points de pourcentage en défaveur des femmes (UE 2022). Les inégalités importantes se posent entre les hommes et les femmes en matière d'alphabétisation. En 2018, près de la moitié des hommes (49,2 %) de 15 ans ou plus sont alphabétisés contre 31,0 % chez les femmes (EHCVM 2018). Les deux tiers des comptes bancaires sont tenus par des hommes. L'analyse de SIGI a trouvé que pas moins de 22 % des hommes déclarent indispensable de posséder un compte pour entreprendre les activités économiques, contre moins de 10 % des femmes (OCDE 2018). Les femmes manquent de pouvoir de décision sur leurs propres revenus : 14 % des femmes ne sont pas consultées lorsque leurs revenus sont dépensés par leur mari, parents ou autres membres de la famille.

18. Dans ce contexte néanmoins, le pays a adopté une série d'instruments juridiques et pris des mesures proactives pour lutter contre les préjugés sexistes envers les femmes, tels que :

- La Constitution du 2 juin 1991 qui, dans son article 1, stipule que « *tous les Burkinabés naissent libres et égaux en droits. Tous ont une égale vocation à jouir de tous les droits et de toutes les libertés garantis par la présente Constitution. Les discriminations de toutes sortes, notamment celles fondées sur la race, l'ethnie, la région, la couleur, le sexe, la langue, la religion, la caste, les opinions politiques, la fortune et la naissance, sont prohibées* ».
- La loi n° 28-2008/AN du 13 mai 2008 portant code du travail, qui interdit et sanctionne toute forme de discrimination dans l'emploi et le travail, y compris la discrimination sexuelle
- Le code des personnes et de la famille de 1989, visant à améliorer le statut juridique et la protection sociale des femmes et des enfants.
- Loi 061-2015/CNT portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes¹⁷⁶
- La création par décret en 2016 du Ministère de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille (à présent Ministère du Genre et de la Famille-MGF) et de sa Direction générale de la femme et du genre.

Concernant le foncier :

- La loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant réorganisation agraire et foncière, qui accorde aux hommes et aux femmes les mêmes droits d'occupation et d'exploitation des terres¹⁷⁷
- La loi n° 034-2009/AN sur le régime foncier rural qui confère aux hommes et aux femmes les mêmes droits d'accès et de jouissance à la terre. La loi n° 034- 2012/AN du 02 juillet 2012 portant réformes agraire et foncière au Burkina Faso et la loi n° 034- 2009/AN sur le régime foncier rural qui confère aux hommes et aux femmes les mêmes droits d'accès et de jouissance à la terre. La loi n° 55-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso qui confère à l'homme et à la femme les mêmes droits de participation à l'action citoyenne et à la gestion des affaires locales.

19. Concernant les stratégies cibles et mesures principales :

- Le document portant politique nationale genre du Burkina Faso, octobre 2009, qui accorde aux hommes et aux femmes des droits égaux de participation à l'action citoyenne et à la gestion des affaires locales.
- La Stratégie du Genre (2020-2024) avec un objectif global de favoriser l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles du pays.

¹⁷⁶https://reliefweb.int/attachments/e58face4-5d46-34cc-b78e-8c46cb25be8e/loi_no_061_du_6_septembre_2015_portant_violences_faites_aux_femmes_et_filles_au_burkina_faso.pdf
¹⁷⁷ <https://www.droit-afrique.com/upload/doc/burkina/Burkina-Loi-1996-14-reorganisation-agraire-fonciere.pdf> .

- La création des divers dispositions/institutions pour orienter, coordonner, tel que : Conseil national pour la promotion du genre (CONAP-Genre), Cellules ministérielles genre¹⁷⁸ Cadre intersectoriel de dialogue sur le genre (CIDG).

20. Par ailleurs, pour combattre les inégalités de genre, de nombreux autres documents de politique et de stratégie ont été élaborés : (i) la stratégie nationale de promotion et de protection de la jeune fille (2017-2026); (ii) la stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin (2016-2025); (iii) la stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfants (2016- 2025) et le (iv) le plan stratégique du secteur de la santé pour la promotion de l'élimination des mutilations génitales féminines (2019-2023). Les programmes comme le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) sont les mesures le gouvernement a mis en place qui apporte les appuis aux femmes surtout dans l'économie, la création des entreprises, y inclus dans l'économie vert.

21. Si ces observations montrent que des progrès ont été accomplis, et que le cadre juridique burkinabè sanctionne plusieurs discriminations, le niveau d'inégalité entre les sexes reste important (UE 2022). La persistance du patriarcat, les normes, les perceptions et formes d'organisation sociales fondés sur l'autorité des hommes, constituent les causes principales du problème. L'homme est l'autorité et dominant dans le ménage, la communauté, les institutions informelles et formelles, et prendre les décisions - à l'exception de certaines tâches liées à l'organisation et fonctionnement de ménage. Cette situation ouvre facilement la porte à toutes les formes d'abus envers les femmes et les filles. Pour faciliter une transformation de mentalité et comportement aux niveau des femmes et le genre, une analyse plus approfondie dans le contexte de ce projet sera conduite. Elle préconisera des actions stratégiques pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Les interventions proposées seront appuyées par une ingénierie sociale itérative et les méthodes bien prouvées (comme le GALS), ciblés, catalytiques et durables.

CONTEXTE NATIONAL DES JEUNES

22. La population burkinabè est majoritairement jeune avec 77,9% de la population ayant moins de 35 ans. L'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel de 2015 (ENESI, 2015) a montré que le taux de chômage au sens large est à 4,0% avec des disparités selon le niveau d'instruction. En effet, ce taux d passe graduellement de 1,8% pour les personnes instruction à 23,4% pour les personnes ayant un certain niveau d'instruction. Le chômage est plus important chez les jeunes de 15 à 34 ans (6,6%) et s'accroît avec le niveau d'étude (ERI-ESI, 2018). Ces chiffres montrent que le pays fait face à un niveau élevé de chômage parmi les jeunes, les exposant à l'exode, aux risques de banditisme et de l'extrémisme violent.

23. Très peu d'emplois décents sont créés par année dans le contexte au Burkina Faso, malgré une croissance économique soutenue (5,8 % en moyenne entre 2000 et 2018), créant une augmentation du nombre d'emplois informels précaires pour les jeunes (95 jeunes sur 100), la grande partie en agriculture. Les jeunes sont confrontés à des difficultés de s'insérer dans les professions, gagner leur vie et se projeter dans l'avenir. Cette situation a contribué à la détérioration du climat sociopolitique au Burkina Faso au cours des deux dernières décennies. Un autre facteur aggravant de la situation socio-économique est l'insécurité avec son cortège de populations déplacées internes.

24. La Stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (2021-2025) pour répondre aux défis auxquels les jeunes sont confrontés, et contribuer à la croissance économique inclusive par la création des petites et moyennes entreprises des jeunes, innovantes et compétitives. D'après la stratégie, la faiblesse de l'employabilité des jeunes est liée à trois facteurs essentiels que sont : le manque d'expérience professionnelle, l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché du travail et l'insuffisance de la culture entrepreneuriale chez les jeunes. En outre, plusieurs contraintes sont relevées: une limitation de la culture entrepreneuriale, les difficultés d'accès au financement ; les limitations à la commercialisation des produits et services promus par les jeunes; limitations dans le dispositif de suivi et d'appui-conseil des jeunes promoteurs entre autres, et aussi, un bas niveau de qualification des sortants du système éducatif. Le taux d'alphabétisation du pays est classé parmi les plus bas au monde à 39,3 % (UE 2022).

25. Avec quatre travailleurs sur cinq engagés dans l'agriculture, la croissance de la productivité dans l'agriculture sera essentielle à l'amélioration des résultats globaux en matière d'emploi. Les avantages du progrès technologique dans l'agriculture sont si largement répartis dans les

¹⁷⁸ Une quarantaine de cellules institutionnelles et ministérielles pour la promotion du genre (CIMPG) existent dans vingt-cinq (25) ministères et seize (16) institutions parmi lesquelles la Présidence du Faso, la Primature et l'Assemblée Nationale (AN).

consommateurs pauvres qu'ils ont des effets multiples sur les emplois dans l'agriculture et aussi dans le secteur non-agricole par le biais des liens entre la consommation et la croissance (Banque Mondiale 2018). Mais les défis sont plusieurs. En milieu rural, la faible pluviométrie engendre une situation de sous-emploi chez les jeunes. Les contraintes majeures en milieu rural concernent entre autres: l'accès à la terre; l'accès aux formations – par exemple les techniques agricoles, le professionnalisme, la structuration des groupes - l'accompagnement; l'accès aux matériels et ressources de « start up ».

26. Les différences d'accès à l'emploi existent entre femmes et hommes d'après OIT (2020), avec de grands écarts entre les taux d'activité des femmes et des hommes, en défaveur des premières. En 2014, le taux d'activité des jeunes femmes de 15-24 ans était de 49 %, alors qu'il était de 63 % pour les jeunes hommes. Le différentiel de genre est encore plus important pour les 25-34 ans, avec 21%. Une répartition inégale des activités domestiques au sein des ménages explique en partie ces différences dans les taux d'activité des jeunes hommes et femmes.

27. D'après une enquête (OIT 2020), les appuis les plus importants pour renforcer les jeunes en emploi du milieu rural incluent la promotion de l'entrepreneuriat ainsi que la facilitation de l'accès à la microfinance. Il conclut que l'amélioration de la formation, générale et professionnelle axée sur le monde rural, va permettre une augmentation de la productivité du travail dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire, et de ce fait se traduire par une augmentation des revenus du travail. Cette alternative devrait bénéficier aux femmes, surreprésentées dans le secteur rural. Pour réaliser ce potentiel, il est fondamental d'accompagner ce processus en favorisant l'accès des femmes au foncier et autres facteurs de production. L'accumulation de capital humain en milieu rural va également permettre une transformation structurelle plus rapide de l'économie burkinabè. En parallèle, la Banque Mondiale (2018)¹⁷⁹ recommande les formations en entrepreneuriat des petits exploitants agricoles, en particulier les femmes et les jeunes, afin de promouvoir leurs participation dans les chaînes de valeur.

28. Le Ministère du port, de la jeunesse et de l'emploi appuie des programmes et initiatives afin d'augmenter les compétences et les opportunités pour les jeunes. Il existe des fonds accessibles aux jeunes (ex : FAFPA, FIJ, etc.), ainsi que les Cadres de concertations déconcentrés. Le Conseil national de la jeunesse (CNJ), un dispositif indépendant mais en partenariat avec le gouvernement, est un consortium des acteurs (organisations des jeunes, partenaires etc.) pour appuyer les jeunes (15-35 ans) aux niveaux de régions, provinces et communes du pays. Par exemple au Centre-Ouest, le CNJ compte 3000 associations membres pour objectifs prioritaires d'appuyer la représentation dans la prise des décisions concernant les jeunes, les formations et l'employabilité (réseaux d'information etc.) Un autre initiative, Youth Connekt, tient un similaire dispositif et mandat, et envisage en 2023 l'opérationnalisation des « référents d'opportunité d'insertion (ROI) dans les communes, de jouer le rôle d'informer, conseiller et mettre en relation des jeunes dans le milieu rural.

PERSONNES EN SITUATION HANDICAP (PSH)

29. Selon les données du recensement national de la population (2019), la prévalence du handicap national est de 1,1% au sein de la population âgée de 5 ans ou plus, avec un peu plus de femmes (93 747, soit 1,0%) que d'hommes (87 209, soit 1,1%). Elle est plus élevée en milieu rural (139 787) qu'en milieu urbain (41 169). Il est de 1,4% au Centre-Ouest et de 1,1% au Nord.

30. Les personnes handicapées constituent l'un des groupes vulnérables les plus marginalisés avec une faible participation à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à l'information. On relève un déficit de services prenant en compte leurs besoins pendant qu'ils font l'objet de stigmatisation, de discrimination et même de violence contre les PSH.

31. Néanmoins, les dispositions nationales existent en vue de l'amélioration des conditions de vie de la personne handicapée. Les politiques et stratégies nationales confirment l'engagement nationale de l'inclusion social des PSH notamment la Stratégie nationale de protection et de promotion des personnes handicapées (SNP3H 2021-2025)¹⁸⁰. Cette stratégie énonce les orientations en faveur des PSH, incluant : l'élimination de discrimination, la réduction des inégalités, la promotion de l'inclusion et de la résilience, et la promotion des PSH comme acteurs du développement social et économique.

¹⁷⁹ World Bank (2018) Jobs Diagnostic Burkina Faso: Overview and Suggestions for a Strategic Framework for Jobs.

¹⁸⁰ Version provisoire

Pour lutter contre la discrimination et défendre les intérêts des PSH plusieurs textes juridiques ont été adoptés :

- La loi n°012-2010/AN du 1er avril 2010 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées ;
- Le décret n°2009-530/PRES/PM/MTSS/MASSN/MS du 17 juillet 2009 portant fixation des conditions d'emploi et de formation professionnelle des personnes handicapées ;
- Le décret n°2012-824/PRES/PM/MASSN/MEF/MS du 8 octobre 2012 portant délivrance de la carte d'invalidité en faveur des personnes handicapées au Burkina Faso ;
- Le décret n°2012-828/PRES/PM/MASSN/MEF/MS/MENA/MESS du 22 octobre 2012 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées en matière de santé et d'éducation ;
- Le décret n°2012-829/PRES/PM/MASSN/MEF/MJFPE/MTPEN du 22 octobre 2012 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées en matière d'emploi, de formation professionnelle et des transports.

32. En complément de ces dispositifs, le PNDES II préconise de renforcer les mesures d'appui d'assurer la protection sociale (70% des PSH à toucher d'ici 2025) et de promouvoir leurs accès aux travaux décents, ainsi que l'éducation supérieure. Aussi, la Politique nationale de protection sociale (2013-2022) vise à garantir l'accès aux services sociaux de base, y compris pour les PSH. Le Conseil national multisectoriel pour la protection et la promotion des droits des personnes handicapées (COMUD/Handicap) est la dispositif d'orientation en matière de protection et de promotion des droits des PSH, regroupant des acteurs du domaine¹⁸¹. Des fonds nationaux, notamment pour la promotion d'auto-emploi existent et sont accessible aux PSH : (i) Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) ; (ii) Fonds d'appui au secteur informel (FASI) ; (iii) Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE) et (iv) Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ) (SNP3H). Mais généralement, il y a une faible allocation des ressources pour faire bien fonctionner ces structures et programmes de l'état. En outre, les personnes handicapées sont organisées en associations : Fédération burkinabè des associations pour la promotion des personnes handicapées (FEBAH) ; l'Association des parents et amis d'enfants encéphalopathies (APEE) ; l'Association pour la promotion des femmes handicapées (APFH) ; l'Association être comme les autres (ECLA).

33. Concernant le Centre-Ouest, la Monographie 2022 révèle une prédominance des limitations fonctionnelles relatives à la mobilité et à la vision au sein de la population des PSH plus de 5 ans dans la région quel que soit le sexe. La proportion du handicap moteur est plus importante chez les femmes (45,7%) que chez les hommes (41,9%). Il en est de même pour le handicap visuel dont la proportion est plus élevée chez les femmes (35,6%) que chez les hommes (33,4%). Le niveau de scolarisation des PSH âgées de 6 à 16 ans de la région du Centre-Ouest, montre que 66,1% d'entre eux n'ont jamais fréquenté l'école, 12,8% ont déjà fréquenté l'école et seulement 21,1% ont déclaré être à l'école au moment du recensement de 2019. L'analyse suivant les provinces indique les mêmes niveaux d'alphabétisation dans l'ensemble, mais suivant le sexe, les hommes PSH sont plus alphabétisés que les femmes.

34. Pour le Nord, la proportion de PSH de 15 ans qui sait lire et écrire dans une langue quelconque est très faible (6,3%). Suivant le sexe, les hommes handicapés sont plus alphabétisés que les femmes handicapées (9,8% contre 3,9%). L'examen du statut scolaire des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans de la région du Nord montre que 66,7% d'entre eux n'ont jamais fréquenté l'école ; 14,3% sont déscolarisés et seulement 18,9% sont scolarisés c'est-à-dire qu'elles sont à l'école au moment du recensement de 2019. L'analyse suivant le sexe, montre que les femmes PSH sont les plus défavorisées en matière de scolarisation, comparées aux hommes.

CONTEXTE DE PERSONNES DEPLACÉES INTERNES (PDI)

35. Depuis 2015, le pays est la cible d'attaques terroristes qui provoquent des déplacements de populations. De moins de 50 000 en janvier 2019, le nombre de personnes déplacées internes (PDI) est passé à plus de 1,9 million en janvier 2023¹⁸² et reste en constante progression. Dans le région du Centre-Ouest, la Direction régionale de l'action sociale a enregistré une augmentation 20,000 personnes PDI dans la région en 5 mois (août 2022 janvier 2023)¹⁸³. La région du Nord a un

¹⁸¹ Départements ministériels, autorités administratives déconcentrées, société civile et partenaires techniques et financiers.

¹⁸² Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), Janvier 2023.

¹⁸³ Communication pendant entretien 22 Février, 2023

taux d'accueil de PDI parmi les plus élevés avec une estimation de 250 000 personnes, par rapport le Centre Ouest 54 000 personnes¹⁸⁴. Les femmes et les enfants sont donc les plus affectés. L'augmentation des PDI, dont la majorité sont des agriculteurs et des éleveurs, marque une perturbation généralisée des moyens de subsistance et des marchés agricoles, entravant l'accès à la nourriture et augmentant la prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition parmi les ménages vulnérables.¹⁸⁵

36. La forte concentration des populations dans les zones d'accueil de personnes déplacées accentue la pression sur les ressources naturelles et un désœuvrement des populations, particulièrement des femmes et des jeunes. Dans plusieurs communautés elle crée un contexte de méfiance, pression et incertitude sur les actifs et moyens d'existence pour les PDI ainsi que les communautés autochtones, générant les ruptures et instabilités dans la cohésion sociale existante, et graduellement exacerbant la vulnérabilité des ménages, surtout les plus pauvres. Les mouvements causent une pression sur la demande dans les marchés et une augmentation subséquente des prix des produits alimentaires de base limitant leur accès aux ménages plus pauvres et vulnérables avec un impact négatif sur leur pouvoir d'achat, avec le Nord un des régions le plus affecté (OCHA 2022). Exacerbée par les effets du changement climatique, cette situation augmente l'insécurité alimentaire et la précarité des conditions de vie des populations rurales, et appelle des actions conséquentes de renforcement de leur résilience. La montée des tensions entre communautés, les luttes de légitimité autour du pouvoir coutumier, des problèmes de cohabitation religieuse et des conflits fonciers prennent de plus en plus une coloration ethnique.

37. Pour lutter contre l'engrenage des conflits communautaires et favoriser le dialogue, il a été créé Ministère d'État auprès du Président du Faso, chargé de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale. Un Conseil national d'orientation et de suivi (CNOS) de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale a été également institué en janvier 2022. Le gouvernement a élaboré la Stratégie nationale de cohésion sociale (SNCS, 2021), pour orienter et coordonner le renforcement du dialogue et la lutte contre l'exclusion, et pour renforcer et coordonner des capacités des acteurs et des actions suscitant « l'engagement des différents acteurs intervenant dans la cohésion sociale ainsi que de toutes les parties prenantes ». Le Secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (SP/CONASUR) est établi pour assurer le suivi de la situation des catastrophes, urgences, et coordonner les acteurs de l'assistance humanitaire et sectoriels et leurs interventions. Le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD 2023-2025) spécifiquement adresse les défis de PDI en renforçant la résilience à l'insécurité des populations. Le plan envisage d'appuyer les PDI, en particulier les jeunes et les femmes, avec des moyens de production incluant des intrants équipements, la dotation en animaux reproducteurs, etc.

38. La sécurité alimentaire est préoccupante chez les ménages PDI. Les résultats de l'analyse de REACH (OCHA 2022) montre que 78% des ménages PDI dépendent des aides alimentaires et seulement 7% exercent une activité génératrice de revenu. Le nonaccès au foncier (90% des ménages) est la principale barrière qui empêche la pratique agricole par les PDI.

¹⁸⁴ OCHA, Mars 2023 : Rapport de Situation [Burkina Faso | Rapports de situation \(unocha.org\)](https://www.unocha.org/burkina-faso/fr/rapports-de-situation)

¹⁸⁵ <https://www.fao.org/3/cb9424en/cb9424en.pdf>

Problématique National de la Nutrition : Contexte, priorités du Gouvernement et cadre institutionnelle

Contexte National : Sécurité alimentaire et nutritionnelle

1. La situation du pays est caractérisée par la persistance de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Selon les résultats du « Cadre harmonisé » (oct. 2022 à août 2023),¹⁸⁶ plus de 3,533 millions de personnes seraient en situation d'insécurité alimentaire (phase 3 à 5) soit 17% de la population totale, contre environ 480 000 en 2016, soit environ 3% de la population¹⁸⁷. Des précipitations irrégulières en 2021 et le manque de récoltes dans certaines zones en raison de la sécheresse et de l'insécurité ont eu un impact majeur sur la production agricole. La production céréalière nationale définitive de la campagne 2021-2022 est en baisse de 10% comparé à la campagne agricole 2020-2021¹⁸⁸. Dans la région du Nord, par exemple, la production a chuté de 50 % en moyenne, ce qui a entraîné des besoins alimentaires et nutritionnels supplémentaires.¹⁸⁹ D'après le cadre harmonisé (créé le 12 Novembre 2022) le score de consommation alimentaire montre que la consommation alimentaire est limitée pour 35 % des ménages, et 36 % pour les des ménages dirigés par les femmes).¹⁹⁰ D'après le cadre harmonisée, la production céréalière nationale prévisionnelle de la campagne 2022-2023 est estimée à 4 912 080 tonnes. Ceci est en hausse comparée à celle de la campagne agricole 2021-2022 et à la moyenne des cinq dernières années, respectivement de 5,38% et de 2,23%. Mais certaines récoltes ont enregistré une baisse quinquennale, le mil (-10,69%) et le fonio (-13,42%). Comparée à la moyenne quinquennale, 24 des 45 provinces ont enregistré des baisses de production céréalière incluant au Nord, à 78,32% dans le Loroum. Les marchés agropastoraux connaissent des baisses généralisées des approvisionnements en denrées alimentaires et des hausses des prix en somme. Les prix des principales céréales en octobre 2022 ont connu une variation annuelle de +71% pour le mil local, +62% pour le sorgho et +25% pour le maïs. Comparativement à la moyenne quinquennale, les variations sont de +25%, +87% et de +84%, respectivement pour le maïs, le mil et le sorgho. Pour la situation projetée, il est prévu que la population vulnérable connaîtrait une évolution à la hausse de l'insécurité alimentaire à cause de l'épuisement des stocks, la hausse des prix des denrées alimentaires et la faiblesse des revenus.

2. L'enquête nationale nutritionnelle (ENN) 2022 rapporte que les prévalences de la malnutrition aiguë, de la malnutrition chronique et de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans étaient respectivement de 9,1%, 24,9% et 17,6% (ENN 2022). Elles sont globalement à la baisse, mais la prévalence de la malnutrition aiguë globale est passée de 8,1% en 2019 à 9,1% en 2020 et à 9,7% en 2021 (ENN 2022). Selon la dernière enquête sur les carences en micronutriments (2014), 83% des enfants de moins de 5 ans souffriraient d'anémie. L'alimentation optimale du nourrisson et du jeune enfant est une priorité nationale. Dans son plan d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (2013-2025), le gouvernement souhaite atteindre un taux d'allaitement maternel exclusif (AME) de 80% en 2025. En 2021, 69,6% des nourrissons âgés de 0-5 mois étaient exclusivement allaités. La région du Centre-Ouest à un des taux d'AME les plus faibles (62,7%).

3. Parmi les multiples causes, la situation sécuritaire du pays a freiné les activités de lutte contre la malnutrition dans plusieurs localités. D'après ENN (2022) certaines provinces parmi ceux des 2 régions-cibles du projet du Centre Ouest et du Nord présentent les données de la malnutrition les plus élevées du pays, par exemple, Ziro a une malnutrition aiguë chez des enfants de moins de 5 ans de 10,6% (au-dessus du niveau de seuil de 10% OMS), et Passore (Nord) 10,3%, le niveau le plus élevé d'insuffisance pondérale du pays (20,3%). Selon le Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la nutrition pour 2023 (PRSPV Novembre 2022) préparé par le SE-CNSA, le système d'alerte précoce (SAP) rapporte 19 communes du pays à risque sévère, et 71 à risque moyen. Parmi les communes à haut risque on recense deux dans le Centre-Ouest (Silly et Niabouari) et deux autres dans le Nord (Titao et Ouindigui). En outre, le cadre harmonisé rapporte (mars-mai 2022) que deux provinces dans les Nord sont en situation de crise (Phase 3) : Yatenga et Loroum.

4. La situation sécuritaire a freiné la mise en œuvre des activités de lutte contre la malnutrition dans plusieurs localités du pays avec parfois la fermeture de certains centres de santé ou réduit à un service minimum.¹⁹¹ Le PRSPV 2023 a présenté les facteurs principaux de risques d'insécurité alimentaire. Concernant la production : dégradation de sécurité, manque/coûts d'intrants, inondations, baisse de

¹⁸⁶ https://fscluster.org/sites/default/files/documents/bf-ch_fiche_de_communication_nov_2022_vf_corrige.pdf

¹⁸⁷ <https://fscluster.org/burkina-faso/document/fiche-de-communication-cadre-harmonise>

¹⁸⁸ ibid

¹⁸⁹ <https://www.fao.org/3/cb9424en/cb9424en.pdf>

¹⁹⁰ <https://fscluster.org/burkina-faso/document/fiche-de-communication-cadre-harmonise>

¹⁹¹ OCHA (2022) Aperçu des Besoins Humanitaires : Burkina Faso : (Mars)

fourrages. Concernant les difficultés alimentaires : hausse de prix des denrées, forte présence des PDI, inaccessibilité, interruption de l'assistance-maladies des enfants et hausse de cas de malnutrition. Le projet adressera les défis de l'agriculture sensible à la nutrition et contribuera aux efforts du gouvernement pour lutter contre la malnutrition, s'alignant à la Politique nationale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN 2016) et la Stratégie multisectorielle de la nutrition (2020-2024).

5. La proportion national d'enfants qui ont été exclusivement allaités au cours des six premiers mois est estimée à 51 %, inférieure à l'objectif du Plan de passage à l'échelle de la promotion des pratiques optimales d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (2013-2025) qui est de 80%. Par ailleurs, seulement 19% des enfants de 6 à 23 mois au niveau national consomment au moins 5 groupes d'aliments sur les 8 groupes définis.^{192 193} Quant aux femmes en âge de procréer (FAP), 15-49 ans, la proportion de celles ayant consommé au moins 5 groupes d'aliments est passée de 20,3% en 2017 à 16,5% en 2021¹⁹⁴. On note une disparité au niveau provincial de la prévalence de l'insuffisance pondérale : Dans la région du Centre-Ouest, la province du Sanguié présente la prévalence la plus élevée avec 25,4% contre 13,8% en 2021. Elle est suivie de la province du Ziro avec 15,8% contre 14,0% en 2021. En outre, Zandoma province, dans la région du Nord a le second plus haut niveau de malnutrition aigüe chez les FAP, soit 11%. Le Centre-Ouest par contre, est le second plus bas au niveau de diversité alimentaire parmi les FAP avec 7,7%. Les carences en micronutriments restent préoccupantes ; la prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de cinq ans était de 83% en 2022. La prévalence du surpoids et de l'obésité est de 12,3% et 6,4%. La proportion de FAP ayant un score de diversité alimentaire minimum était de 16,5% et est en baisse par rapport à celle de l'année précédente (17,5%)¹⁹⁵. Ce niveau est en baisse continue depuis 2019 où il est passé de 3,35 à 2,91 en 2020. Concernant les groupes d'aliments les moins consommés, ils sont identiques à ceux des enfants, soit : i) les œufs (2,7%); ii) les produits laitiers (10%) et iii) les racines, tubercules et légumes ou fruits riches en vitamines A (15,1%).

6. Les causes de cette situation nutritionnelle sont multiples, il s'agit à la fois d'un apport alimentaire inadéquat, des prévalences élevées des morbidité infantile (fièvre et diarrhée), des mauvaises conditions d'hygiène (assainissement précaire) et la faible couverture de l'adduction d'eau potable (76,4% au niveau national dont 69,5 % en milieu rural).

7. L'impact de la crise sanitaire relative à la pandémie de la COVID-19 constitue également un facteur contributif négatif majeur de la situation nutritionnelle des plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants de moins de cinq ans.

Priorités et politiques du gouvernement

8. D'après Le Plan stratégique multisectoriel de nutrition (2020-2024), le Gouvernement affiche une volonté politique d'accélérer le rythme de réduction de la malnutrition, en particulier la malnutrition chronique.

9. La sécurité alimentaire et nutritionnelle est soulignée aussi dans le Plan national de développement économique et social (PNDES II). Une priorité est mise sur l'amélioration de l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants (OS3.1), avec les indicateurs qui couvrent les changements de réduction pour la malnutrition chronique ainsi qu'aigüe sévère des enfants moins de 5 ans, ainsi que l'anémie chez les femmes enceinte. La mise en œuvre de PNDES II et de la Politique sectorielle production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP 2018-2027), met l'accent sur l'appui aux personnes vulnérables, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la résilience. En outre, la Stratégie de Développement Rurale (SDR 2016-2025) privilégie la sécurité alimentaire et nutritionnelles.

10. Plus spécifique, une Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) 2018-2027 a été élaborée pour face aux crises alimentaires récurrentes, avec objectif d'assurer à tout moment à l'ensemble des populations un accès équitable à une alimentation équilibrée, suffisante et saine afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement durable. La Politique nationale de la nutrition (PNN) de 2016 met en avant des interventions sensibles à la nutrition particulièrement dans l'agriculture, telles que des petits périmètres irrigués, des technologies adaptées de production et de transformation; des légumes hautement nutritifs comme la

¹⁹² INSD/DHS (2022) Enquête Démographique et de Sante [DHS Nutrition 2021.pdf](#)

¹⁹³ ENN (2022) Les huit groupes d'aliments inclus : (i) Céréales, racines et tubercules ; (ii) Légumineuses et noix ; (iii) Produits laitiers (lait, yaourt, fromage) ;(iv) Viande et produits carnés (viande, volaille, abats, saucisson, jambon) et poissons ; (v) Œufs ; (vi) Fruits et légumes riches en vitamine A ; (vii) Autres fruits et légumes ; (viii) Lait maternel.

¹⁹⁴ ENN 2022

¹⁹⁵ Le nombre moyen de groupe d'aliments consommés par les FAP était de 2,77

PDCO riche en vitamine A et les feuilles de Morinaga et de baobab. Il y a aussi nombre d'autres politiques et stratégies sensibles à la nutrition¹⁹⁶.

Cadre institutionnel national et régional

11. Le Gouvernement a créé en 2008 un Conseil national de concertation en nutrition (CNCN) avec des démembrements régionaux¹⁹⁷. L'objectif du CNCN est d'assurer l'orientation et le suivi de la politique nationale de nutrition ainsi que la liaison et la coordination entre les départements ministériels, les acteurs et les partenaires concernés. Il représente la plateforme multisectorielle et multiacteurs de la nutrition au Burkina Faso. L'Initiative Présidentielle a été lancée en Juin 2021¹⁹⁸ avec l'objectif d'assurer chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour par le canal des cantines scolaires – notamment basé sur les achats locaux et les jardins scolaires. Le programme, conduit par un Secrétaire Permanent (SP), est innovant et multisectorielle, établie en lien avec la production endogène – basé dans les jardins scolaires. Les produits de ces jardins fourniront la base des aliments pour assurer les menus diversifiés dans les écoles, et pour servir comme modèle pour le développement endogène sensible à la nutrition dans les communautés.

12. Le Ministère de la santé, porté sur l'appui à la coordination et le respect des normes définies par le gouvernement, le suivi-évaluation des interventions et la communication. Le Directeur Régional est le point focal pour le ministère au niveau des régions, et globalement responsable, entre autres, des centres de santé et aussi la surveillance des Agents de Santé à Base de Communauté (ASBC), qui sont les relais de santé positionner dans les villages, qui appuient les différentes interventions au niveau local. Les ASBC seront les points de référence et collaborateurs pour les points focaux d'IEC, et puissent jouer le rôle des points focaux lorsque les circonstances le permettent.

13. Il existe d'autres cadres de concertation qui prennent en compte les questions de nutrition : (i) le Conseil national de sécurité alimentaire (CNSA), doté d'un secrétariat exécutif (SE) pour la coordination et l'animation du dispositif national de sécurité alimentaire et nutritionnelle, la planification, la coordination opérationnelle, et le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des interventions ; (ii) le Conseil national de protection sociale (CNPS), (iii) le Cadre de concertation sur l'eau et l'assainissement (CCEA) ; (iv) des structures déconcentrées aux niveaux régional, provincial et villageois. Elles collaborent notamment avec le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR),

14. Par ailleurs, suite à son adhésion au mouvement SUN (Scaling Up Nutrition)¹⁹⁹ en 2011, le gouvernement a désigné comme point focal SUN du pays²⁰⁰ qui organise les acteurs en réseaux fonctionnels (Gouvernement, Société civile, Nations unies, PTF, Secteur privé et chercheurs) dont le but commun est d'appuyer le gouvernement à renforcer la nutrition en synergies dans l'agenda du développement, et d'assurer le plaidoyer pour un engagement politique fort et un financement durable pour la nutrition.²⁰¹ Un cluster Sécurité alimentaire pour le Burkina Faso existe, formé par les partenaires incluant ONG, agences de ONU, Croix rouge, bailleurs et le gouvernement, avec l'objectif de coordonner et assurer les synergies en s'adressant les besoins de l'accès, la disponibilité et l'utilisation de la nourriture, surtout pendant les périodes de crises.

Amélioration de la nutrition : priorités du FIDA

Le FIDA privilégie la nutrition dans son Cadre stratégique pour la période 2016-2025. Le FIDA a conçu leur Plan d'action sur la nutrition (2019-2025) qui oriente les mesures pour accélérer l'intégration de la nutrition dans ses investissements. Le document du Programme d'options stratégiques pour le Burkina Faso - COSOP (2019-2024)²⁰² met également l'accent sur l'amélioration de la nutrition, s'insérant dans la politique PNSAN (2018-2027)

¹⁹⁶ à l'instar de la politique sectorielle santé 2017-2026, la politique sectorielle Environnement, eaux et assainissement 2017-2026, la politique sectorielle recherche scientifique et innovation 2017-2026¹⁹⁶, la politique sectorielle travail, emploi et protection sociale 2018-2027, la Politique nationale de l'eau (PNE). En outre, le gouvernement a défini un Plan de passage à l'échelle des interventions d'ANJE, lié avec l'adhésion du Burkina Faso au Mouvement "Scaling Up Nutrition" (SUN). Le plan visant à réduire de 40% le nombre d'enfants de moins de 5 ans ayant une malnutrition chronique d'ici 2025 et de porter le taux d'allaitement exclusif à au moins 50% d'ici à 2025. Ce plan devrait non seulement faciliter la mobilisation de ressources mais aussi guider la mise en œuvre des interventions d'ANJE

¹⁹⁷ CRCN : Conseil régional de concertation en nutrition

¹⁹⁸ <https://kaceto.net/spip.php?article10276>

¹⁹⁹ Le SUN qui est un mouvement mondial réunissant les gouvernements, la société civile, les entreprises et les citoyens dans un effort mondial pour mettre fin à la sous-nutrition. Burkina Faso a adhéré en 2011.

²⁰⁰ Cumulativement avec ses fonctions de secrétaire technique du CNCN

²⁰¹ Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition (2020-2024)

²⁰² [FB-2019-126-R-17.pdf \(ifad.org\)](#)

DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTICIPATIF ET INCLUSIF, CONFORME AUX PRINCIPES DE CONSENTEMENT PREALABLE, DONNE LIBREMENT ET EN CONNAISSANCE DE CAUSE (CPLCC)

Introduction

Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause aux projets du FIDA

Le Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause (CPLCC) est un instrument opérationnel qui autonomise les communautés locales et autochtones, en assurant le respect mutuel et la participation pleine et effective à la prise de décision sur les programmes d'investissement et de développement proposés qui peuvent affecter leurs droits, leur accès aux terres, territoires et ressources, et leurs moyens de subsistance. **Le CLPCC est un processus itératif**, sollicité au moyen de consultations de bonne foi avec les institutions représentatives approuvées par les communautés. Pour le FIDA, le CPLCC n'est donc pas tant un principe de sauvegarde qu'une approche proactive pour identifier les voies de développement avec les communautés locales.

Le CPLE est appliqué dans les projets et programmes du FIDA dans deux cas de figure :

- Projets d'investissement pouvant avoir un impact sur l'accès à la terre et les droits d'usage des communautés rurales ;

Projets ciblant les populations autochtones ou les zones rurales où vivent des populations autochtones et tribales, et des minorités ethniques. Elle est nécessaire du fait que le RESI-2P est susceptible d'avoir un impact sur les droits d'accès et d'utilisation des terres des communautés rurales. Dans les projets et programmes financés par le FIDA, l'entité emprunteuse ou le bénéficiaire du don est responsable de la recherche et de l'obtention du consentement préalable donné en connaissance de cause. Le CPLCC est sollicité par le biais de consultations et de la participation des communautés et des institutions locales à des étapes spécifiques du cycle du projet.

Dans le cas de RESI-2P, les diagnostics territoriaux participatifs et inclusifs qui éclairent les plans de résilience au cœur du projet serviront de mécanisme à travers lequel le CLPE est sollicité. La présente annexe énonce les principales caractéristiques du processus et explique comment les garanties du CPLCC sont intégrées.

Principaux concepts

Comme nous l'avons mentionné, le consentement doit être obtenu « préalablement, librement et en connaissance de cause ».

- **Préalable** implique que le consentement a été obtenu suffisamment à l'avance de tout point de décision ou de début des activités et que les délais requis par les processus de consultation et de consensus autochtones sont respectés.
- **Librement** n'implique aucune coercition, intimidation ou manipulation.
- **Connaissance de cause** implique que les informations fournies couvrent (au moins) les aspects suivants:
 - la nature, la taille, le rythme, la durée, la réversibilité et la portée de l'activité proposée;
 - la raison d'être ou le but de l'activité;
 - les zones géographiques qui seront touchées;
 - Une évaluation préliminaire de l'impact économique, social, culturel et environnemental probable, y compris les risques potentiels et le partage juste et équitable des avantages;
 - le personnel susceptible d'être impliqué dans l'exécution de l'activité proposée;
 - Procédures que le projet ou l'activité peut impliquer.
- **Le consentement** est le résultat attendu du processus de consultation, de participation et de prise de décision collective par les communautés locales. C'est l'accord mutuel conclu, documenté et reconnu par toutes les parties. La consultation et la participation sont des éléments cruciaux d'un processus de consentement et exigent du temps et un système efficace de communication entre les détenteurs d'intérêts. Les consultations doivent être menées de bonne foi et les communautés locales doivent pouvoir y participer par l'intermédiaire de leurs propres représentants librement choisis et des institutions coutumières ou autres. En général, les collectivités consentent d'abord à discuter de l'idée du projet qui touchera leurs terres, leurs territoires et leurs ressources. Ils participeraient également au processus de consultation menant au consentement en contribuant à la conception du projet, y compris ses mécanismes de mise en œuvre et de suivi.

La consultation est une caractéristique importante tout au long du cycle du projet. Le FIDA applique une approche participative pour veiller à ce que les communautés locales participent à la conception des projets par le biais d'approches personnalisées, par exemple en utilisant les langues locales ou en embauchant des experts locaux et/ou autochtones dans l'équipe de conception. Les évaluations

d'impact au début de la phase de conception du projet peuvent identifier les risques et les avantages importants; Ces évaluations doivent assurer la participation de la communauté et communiquer les résultats. L'expérience montre également qu'un **processus de consultation continu** est nécessaire pendant la mise en œuvre, car les consultations initiales avec les communautés de l'échantillon ne sont pas suffisantes. Par exemple, les plans communautaires, les aspirations et les pratiques coutumières en matière de gestion des ressources ne sont souvent pas disponibles par écrit. De plus, il faut du temps pour générer la confiance nécessaire à l'établissement de véritables partenariats.

CPLCC dans le contexte du RESI-2P

Contexte national de gestion des terroirs inclusif. La mise en œuvre du Programme national de gestion des terroirs en deux phases entre 1992 et 2018 (financement Banque mondiale) a révélé l'importance de responsabiliser les communes, les collectivités territoriales et les communautés concernées dans la gestion du développement local. Il s'agissait d'un programme de développement rural à base communautaire s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté à travers le transfert accéléré des ressources publiques au milieu rural pour la réalisation d'infrastructures socio-économiques et productives ainsi que la capacitation des communautés à la base et des collectivités territoriales pour la planification et la maîtrise d'ouvrage de ces investissements. La mise en œuvre a permis le financement d'importants micro-projets d'investissement, entre autres, en matière d'accès à l'eau potable, aux infrastructures, d'amélioration du capital de production agro-sylvo-pastorale, d'éducation, d'assainissement, en somme de lutte contre la pauvreté. De cette expérience ressortent deux principaux enseignements : responsabiliser davantage les communautés dans l'identification de leurs besoins et la réalisation des investissements, condition clé pour leur durabilité, d'une part ; mais aussi, aller au-delà de la gestion des ressources naturelles selon une démarche globale pour assurer la cohérence de différentes politiques sectorielles au niveau local. En capitalisant sur ces enseignements, le projet RESI-2P va ancrer la résilience au cœur de l'approche territoriale inclusive visant à répondre dans la mesure du possible aux priorités d'investissements identifiées par les bénéficiaires. **De même obtenir le CPLE permettra d(e):**

- Améliorer la pertinence et les résultats des interventions en faveur du développement;
- Accroître la participation de la communauté et de renforcer la durabilité des investissements réalisés;
- Consolider les partenariats établis entre les populations locales, les institutions publiques et le FIDA
- Prévenir l'émergence de conflits entre les utilisateurs des ressources;
- Minimiser les risques ayant trait à la réputation, aux opérations et aux aspects fiduciaires que courent les pouvoirs publics et les partenaires de développement;
- Promouvoir le développement à l'initiative des communautés.

Zone d'intervention. Le projet interviendra dans deux régions, le Nord et le Centre-Ouest suivant une double logique de ciblage visant à (i) consolider les acquis du portefeuille dans un contexte de fragilité qui menace la durabilité des investissements (région du Nord) ; et (ii) déployer une approche de résilience innovante et plus efficiente tirant leçons de l'expérience du projet Neer-Tamba avec une mise à l'échelle géographique au profit de nouvelles zones moins exposées à l'insécurité (Centre-Ouest). Dans ces régions, le projet interviendra sur l'ensemble des provinces en délimitant son action autour de zones de concentration à l'échelle communale et dans les principaux bassins de production.

Ces zones de concentration sont localisées dans 36 communes (20 dans le Nord²⁰³ et 16 dans le Centre-Ouest²⁰⁴) pour les aménagements et leur mise en valeur. Le ciblage approfondi/détaillé qui va circonscrire la couverture des villages sera défini avant le démarrage du projet²⁰⁵ sur la base des critères incluant aux autres (i) la pauvreté et la vulnérabilité (notamment liée à des ressources naturelles dégradées et aux impacts du changement climatique); (ii) les opportunités d'accès au capital foncier, et de sécurisation foncière pour les petits producteurs, en particulier les femmes, les jeunes, les PDI et les PSH.

²⁰³ Région du Nord : (i) **Province de Passoré** : Gonponsom, Kirsi, Bokin, La-Toden, Arbolé, Samba, Yako ; (ii) **Province de Zondoma** : Tougo, Gourcy, Boussou, Bassi ; (iii) **Province de Yatenga** : Kalsaka, Ouahigouya, Seguenega, Oula, Namissiguian ; (iv) **Province de Loroum** : Banh, Sollè, Ouindigui, Titao

²⁰⁴ Région du Centre-Ouest : (i) **Province de Boulikemé** : Bingo, Imasgo, Kindi, Nandiala, Pella, Sabou, Saow, Sourgou, Thyou ; (ii) **Province de Sanguié** : Kordié, Kyon, Zamo ; (iii) **Province de Sissili** : Niabouri ; (iv) **Province de Ziro** : Dalo, Cassou, Gao.

²⁰⁵ A travers le FIPS/ Faster implementation of project start-up ou Accélération du démarrage de projet

Ciblage. Le ciblage direct sera basé sur une approche inclusive, flexible et adaptée aux contextes des zones d'intervention., La stratégie considérera les entités socioprofessionnelles organisées qui existent déjà dans les sites du projet à travers leurs réseaux ou des unions auxquelles ils sont affiliés comme une porte d'entrée pour le ciblage de certaines activités. La stratégie devra garantir que les plus pauvres et vulnérables bénéficieront des appuis du projet. Les méthodes participatives du ciblage au sien de la communauté incluront GALS+ pour assurer la participation active des femmes et sera sensibles aux besoins et barrières de participation des femmes ainsi que les PSH et PDI.

Approche stratégique. Le projet adoptera une approche de développement et d'aménagement territorial comme sa porte d'entrée. Elle sera articulée avec la gestion intégrée des espaces et des ressources naturelles dans les bassins de production et consistera à conduire un processus de diagnostic et de planification géospatiale participatif. Les plans de résilience prévus à l'échelle des communes incluront des outils récapitulatifs du diagnostic socio-foncier et des actions collectives définies (pépinières, reboisements, récupération de terres dégradées, embocagement, aménagement/réhabilitation de forêts villageoises ou communales, mises en défend, couloirs de transhumances, zone de pâtures, etc.)

Sécurisation foncière. Les activités de sécurisation foncière **seront conduites conformément aux lois encadrant l'utilisation des terres et des ressources et le droit d'accès à celles-ci. Elles prendront également en compte le cadre juridique national régissant la consultation et la participation des populations aux projets de développement. Elles seront** exécutées sous la coordination de la Direction générale du foncier de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMR) inclura : (i) sessions de formations et d'information/sensibilisation ; (ii) dotation en équipements ; (iii) suivi et supervision. Elles ciblent les structures et instances locales de sécurisation foncière en milieu rural. Une demande formulée par les bénéficiaires sera exigée comme condition obligatoire de tout aménagement. **Les activités de sécurisation foncière seront agréées durant le processus inclusif et participatif d'élaboration des plans de résilience communautaires et sous-tendues par le document d'accord de cession foncière.**

Implications pour CPLCC. En raison de cet accent mis sur la sécurisation foncière pour les bénéficiaires du projet, dans le cadre des plans de résilience communautaire et des investissements associés, le projet doit garantir le **CPLCC**. Le processus au sien des plans de résilience sera la méthode intégrée d'assurer la participation inclusive de toutes parties prenants locaux.

Plans de Résilience inclusive et participative et CPLCC

Le succès des plans de Résilience au cœur du projet Resi-2P dépend de l'inclusion de tous les acteurs afin qu'ils reflètent une vision partagée de l'utilisation du territoire à court, moyen et long terme. En effet, dans des contextes de fragilité, l'horizon à court terme est souvent celui privilégié mais il ne permet pas de vraiment s'engager dans une gestion raisonnée à long terme du territoire et d'assurer la résilience.

Le diagnostic n'est pas une monographie, il doit produire un document de débat pour le territoire, synthétique, visuel et accessible. La méthode est participative et vise à associer, informer, mobiliser le maximum d'acteurs locaux, à chacun des moments forts : la consultation, la restitution, la finalisation, la mise en œuvre et la revue si nécessaire.

Dans les communes dépourvues de structures foncières, les actions du projet (sensibilisation, négociation des ententes foncières) constitueront une première étape dans la sécurisation du foncier nécessaire à tout investissement durable. Ce diagnostic territorial aboutira à une carte participative d'utilisation des terres, agréée par tous, et qui pourra être la base d'une sécurisation des terres, selon les étapes suivantes :

Consultation

Etape 1. Identifier des facilitateurs neutres et les acteurs à consulter et impliquer. Afin d'assurer la légitimité, il est crucial que le CPLCC soit obtenu auprès des institutions représentatives des communautés locales. Comprendre comment les communautés prennent des décisions est une étape importante du processus de CPLCC. Il est important d'assurer la participation des femmes, des jeunes, des personnes déplacées et des personnes handicapées à la prise de décisions, ce qui nécessitera une facilitation minutieuse lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentés dans les processus décisionnels communautaires traditionnels. Les institutions représentatives doivent

s'efforcer d'adhérer aux principes de consultation, de participation et de consentement inclusifs dans leurs processus décisionnels internes.

Dans cette étape, le projet mettra en place des Commissions foncières villageoises (CFV) et Commissions de conciliation foncières villageoises (CCFV). Les CFV appuient les SFR dans la tenue régulière des registres fonciers ruraux (possessions foncières rurales, transactions foncières rurales, chartes foncières locales et conciliations foncières rurales). Quant à elles, les CCFV sont des instances ad hoc locales mises en place pour la gestion des conflits fonciers ruraux au sein des villages.

Pour assurer une participation significative, l'équipe du projet s'occupera d'un échantillon d'acteurs sur le territoire (collectivités territoriales, les organisations professionnelles agricoles et rurales y compris les organisations des femmes et des jeunes, les PDI, les PSH, la chefferie traditionnelle ou leaders coutumiers, les services techniques régionaux et communaux de l'agriculture et des ressources animales, de l'environnement, des infrastructures rurales, les acteurs du secteur privé etc. ...). Ces acteurs sont consultés et impliqués tout au long de la démarche

En identifient les acteurs à consulter, les communications inclura les principes ci-dessous :

- Confirmer que les activités sont motivées par la communauté
- Partager l'objectif et la portée du sous-projet proposé avec les communautés et les organisations locales ;
- Informer clairement les représentants des acteurs locaux sur les acteurs finançant et mettant en œuvre le projet et leurs responsabilités respectives
- Fournir des informations claires et transparentes sur les avantages et les risques du projet
- Assurer une participation inclusive : hommes, femmes, jeunes, personnes âgées, représentants des différentes communautés présentes sur le même territoire et villages voisins.

Etape 2: Elaborer le processus de prise de décisions

Le CPLCC n'est pas seulement un moyen d'obtenir le consentement à un projet particulier; C'est aussi un processus en soi, par lequel les communautés locales sont en mesure de mener leurs propres discussions et prises de décisions indépendantes et collectives. Ils le font d'une manière culturellement appropriée, sur des questions affectant leurs droits, leurs terres, leurs ressources naturelles, leurs territoires, leurs moyens de subsistance, leurs connaissances, leur tissu social, leurs traditions, leurs systèmes de gouvernance et leur culture ou leur patrimoine (matériel et immatériel). Un accord doit être rapidement conclu avec les communautés locales sur les modalités des consultations. Cela inclut le droit à la vie privée dans les négociations et les délibérations pour qu'ils puissent discuter et décider librement.

Le processus de consultation examinera attentivement les besoins d'information, les canaux de communication et les médias (allant des médias traditionnels/locaux aux technologies de l'information et de la communication), et les activités de communication qui seront les plus inclusives pour le groupe cible du projet, en gardant à l'esprit les divers niveaux d'alphabétisation, les langues locales et l'intérêt pour les aspects techniques du projet.

Etape 3. Consulter les acteurs pour repérer les enjeux et les projets fédérateurs : Aller à la rencontre des acteurs choisis sur la base d'un guide d'entretien individuel ou collectif pour des focus groups sur la base de carte GIS produite par le projet en collaboration avec les services de l'état. Les rencontres se feront de façons séparées pour les différents groupes d'acteurs afin de ne pas risquer qu'un groupe en influence un autre.

Cette étape impliquera des associations sélectionnées et des membres de la communauté ou leurs représentants dans les activités de ressources et de cartographie sociale afin d'évaluer la propriété, l'occupation et l'utilisation des terres et des ressources ainsi que la dynamique sociale (relations entre différents groupes sociaux). L'objectif et la portée de l'exercice de cartographie sera partagé avec les coopératives/associations/communautés.

Une attention particulière sera accordée au renforcement de la voix des femmes et des rôles de leadership au sein de leurs organisations, en utilisant les méthodes GALS + décrites dans le PDR.

Etape 4. Produire une carte d'occupation du territoire prenant en compte les différents retours des participants. Si besoin, faire différents scénarios à présenter et discuter avec les acteurs du territoire.

Sur la base des cartes réalisées, une démarche méthodologique axée sur la théorie de changement du projet devra permettre d'identifier à l'échelle locale les principales problématiques mais aussi les solutions alternatives durables liées à la pression sur les ressources naturelles, aux effets du changement climatique, des crises et des conflits sur la résilience des populations pauvres. Les diagnostics incluront l'analyse du genre et de la jeunesse rurale face à la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et face aux contraintes qui limitent leur accès aux opportunités de création de la richesse. Ils incluront aussi une analyse de risques de sensibilité aux conflits dans les communes qui abritent des PDI. Dans les bassins de consolidation (sites projet Neer-Tamba), le diagnostic veillera à ne pas remettre en cause les dynamiques organisationnelles en place ; l'accent sera porté plutôt sur les améliorations à apporter.

Les cartes seront partagées avec tous les parties prenants et acteurs clés, et, aussi important, les communautés qui ont élaboré les cartes s'en approprieront pleinement.

Etape 5. Restitution des résultats aux différents acteurs en sous-groupe puis en groupe complet. Appropriation par les acteurs locaux, validation et enrichissement des résultats. Production de la carte de diagnostic territorial approuvée par les différents acteurs. Les conclusions de l'évaluation socioculturelle, foncière et environnementale seront partagées et les communautés les valideront.

Accord de consentement

Une fois que les activités du projet et les sites de projet nécessitant l'accord du CLPE auront été identifiés, cela sera formalisé sous forme écrite dans les langues locales pertinentes et en français. Le moment où le consentement serait officialisé sera convenu au cours du processus de consultation et devra être officialisé avant tout investissement.

Le format d'un consentement comprendrait, entre autres, :

- Activités de projet pour lesquelles le consentement est fourni;
- Attentes respectives;
- La durée du projet, les résultats attendus et les activités proposés;
- Plan et procédures participatifs de suivi et de vérification;
- Identification des procédures et mécanismes de règlement des plaintes;
- Conditions de retrait du consentement; et

Un registre du processus par des moyens et des langues accessibles à toutes les parties prenantes et parties concernées sera mis à disposition.

Implémentation de CPLCC

Démarrage des activités pour la mise en œuvre de la vision partagée de résilience. Et revue du document si nécessaire lors de sessions régulières rapportant la mise en œuvre du plan.

Ce processus a pour objectif d'impliquer tous les acteurs du territoire (et notamment les plus vulnérables) pour clarifier la meilleure utilisation possible du territoire pour la résilience.

Documentation

Il est essentiel de documenter le processus de consultation et comprendra :

- **Tenue de dossiers sur les consultations entreprises** : Cela comprendra des procès-verbaux sur la façon dont les participants ont été sélectionnés; leurs rôles ou leurs liens redditionnels avec leurs communautés; comment ils ont été invités; à quelles consultations ils ont participé; quels documents / informations ils ont reçus à l'avance et dans quelle langue; qui a participé; ce qui a été discuté. Dans la mesure du possible, des documents supplémentaires seront recueillis sous forme de vidéos.
- **Documentation des accords de CPLCC** : Souvent, le CPLCC est exprimé sous la forme d'un accord entre l'unité de gestion de projet désignée et les communautés locales concernées. Ces accords préciseront clairement ce qui a été convenu (p. ex. enjeux, engagements, échéanciers, budgets, rôles, responsabilités); qui a conclu l'accord (identifiant clairement les personnes concernées ainsi que leur titre et leur rôle); et quels mécanismes ont été mis en place pour maintenir le dialogue et régler les désaccords.

Modalités de mise en œuvre

Les rôles et responsabilités ainsi que les capacités de mise en œuvre suivront ceux définis dans le ESCMF. Cela comprendra un module de formation sur les principes et la mise en œuvre du CPLCC.

Les mandats et les critères de sélection des facilitateurs communautaires nécessiteront une expérience de l'engagement communautaire participatif, et ils recevront une formation spécifique sur le CPLCC dans le cadre de leur formation sur les plans de résilience. Le spécialiste de l'inclusion sociale assurera la supervision et l'assurance de la qualité.

Les membres de la communauté seront habilités par la sensibilisation au cours du processus de consultation.

Réparation des griefs

Les dispositions en matière de règlement des plaintes et de réparations suivront celles du projet dans son ensemble, telles qu'elles sont précisées dans le ESCMF. Aux fins du consentement préalable donné en connaissance de cause, il importe de s'assurer que ces procédures sont bien communiquées aux collectivités et qu'elles sont bien documentées dans le consentement.

Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation du CPLCC seront intégrés au S&E du projet.



Investir dans les populations rurales

Burkina Faso

Programme to strengthen smallholder resilience to climate change

Rapport de conception

Annexe 9: Matrice Intégrée des Risques du Projet (IPRM)

Dates de mission: 20/02/2023 - 10/03/2023

Date du document: 23/07/2023

Identifiant du projet 2000003918

Numéro du rapport: 6498-BF

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Sommaire general

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Contexte national	Élevé	Substantiel
<i>Engagement politique</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Macroéconomie</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
<i>Fragilité et sécurité</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
<i>Alignement des politiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Élaboration et mise en œuvre des politiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Moyen
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Portée du projet	Moyen	Faible
<i>Pertinence du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Solidité technique</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Substantiel
<i>Modalités d'exécution</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Suivi-évaluation des dispositifs</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Gestion financière du projet	Substantiel	Moyen
<i>Organisation et dotation en personnel du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Budgétisation du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Contrôles internes du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Information comptable et financière du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Audit externe du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Passation des marchés relatifs au projet	Substantiel	Moyen
<i>Cadre juridique et réglementaire</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Responsabilité et transparence</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Capacités en matière de passation des marchés publics</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Processus de passation des marchés publics</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
<i>Conservation de la biodiversité</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Efficience des ressources et prévention de la pollution</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Patrimoine culturel</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Peuples autochtones</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Conditions de travail</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Santé et sécurité communautaires</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Réinstallation et réinsertion économique des populations</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Émissions de gaz à effet de serre</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Faible</i>

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Parties prenantes	Substantiel	Moyen
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Doléances des parties prenantes</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Risque global	Substantiel	Moyen

Contexte national	Élevé	Substantiel
Engagement politique	Élevé	Moyen
Risque: Rallongement de la période de la transition due à la persistance de l'insécurité ou changement de gouvernement à la suite de la transition qui pourrait avoir des priorités différentes pour le développement agricole	Élevé	Moyen
Mesures d'atténuation: Consultations périodiques avec les partenaires techniques et financiers pour le suivi de la mise en œuvre des programmes de coopération et les engagements en cours		
Risque: Contexte national impropre à la mise en œuvre et au suivi des politiques et stratégies de développement du secteur agricole	Élevé	Moyen
Mesures d'atténuation: Consultations périodiques avec les partenaires techniques et financiers pour le suivi de la mise en œuvre des programmes de coopération et les engagements en cours		
Gouvernance	Substantiel	Moyen
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Exclusion des communautés locales des processus de préparation et de mise en œuvre des plans directeurs d'aménagement et de gestion des bassins versants RESI-2P • Non-conformité aux procédures d'administration des ressources et tendance à l'utilisation fongible des ressources avec des risques de non-éligibilité 	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des savoir-faire locaux et régionaux en matière de préparation et de mise en œuvre des plans directeurs d'aménagement et de gestion des bassins versants • Mise en œuvre approche d'ingénierie sociale • Suivi mise en place des organes de gestion communautaires avec respect des principes d'équité, d'efficacité et d'égalité • Formations de mise à niveau sur les procédures de bonne gouvernance • Demande systématique d'avis de non-objection pour conformité et respect vis-à-vis des procédures administratives et financières • Mécanisme de retour d'information et de gestion des plaintes • Audit interne périodique • Suivi de la tutelle 		
Macroéconomie	Élevé	Moyen

Risque: <ul style="list-style-type: none"> Faiblesse du taux de croissance économique liée notamment à la détérioration de la situation sécuritaire, la fermeture d'industries, et la perturbation des circuits de commercialisation Persistance du déséquilibre de la balance des paiements du fait de sorties importantes de devises pour importation de céréales 	Élevé	Moyen
Mesures d'atténuation: Suivi des objectifs de productivité Investissements massifs dans les bassins de production afin de stimuler la croissance agricole		
Fragilité et sécurité	Élevé	Élevé
Risque: <ul style="list-style-type: none"> Conditions sécuritaires défavorables à la mise en œuvre du projet RESI-2P Recrudescence des attaques terroristes et menaces sur le déploiement des activités 	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Ciblage géographique situe le projet en dehors des zones rouges Approche prudentielle dans le déploiement des activités Recours aux expertises localement ancrées et mobilisation des mécanismes endogènes expérimentés dans le cadre du PAPFA et du PAFA-4R pour assurer un service minimum sur le terrain lorsque la menace est avérée. Pour les travaux pouvant être exécutés par les populations locales, appliquer l'approche d'exécution par les communautés, en veillant au préalable à leur capacitation et la mise sur pied d'un système de contrôle de l'évolution des travaux pour en garantir la qualité. Ces derniers devront être suffisamment outillés (capacités, équipements, etc.) pour assurer ces responsabilités. Pour les autres travaux, s'appuyer sur partenaires ayant des tentacules et une apprise sociale au sein des communautés cibles 		
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
Alignement des politiques	Substantiel	Moyen
Risque: <ul style="list-style-type: none"> Choix alternatifs de mise en œuvre incompatibles avec les priorités nationales Nouvelles orientations incompatibles avec l'objectif de développement du projet RESI-2P 	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Alignement des objectifs et investissements du RESI 2P sur les priorités de la transition Initiation de revues périodiques inclusives et facilitation Ajustements stratégiques à la revue à mi-parcours 		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Moyen	Faible
Risque: <ul style="list-style-type: none"> Faible opérationnalité du cadre institutionnel au niveau déconcentré pour le suivi de la préparation et de la mise en œuvre des orientations sectorielles 	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Partenariats institutionnels axés sur les enjeux de résilience au niveau déconcentré et au niveau décentralisé Collaboration étroite avec les directions techniques Appui aux revues périodiques et à la mise en jour des orientations stratégiques 		

Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Moyen
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Perturbation de l'approvisionnement en intrants en raison d'une catastrophe liée au climat. 	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture de conservation et la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) et les activités de lutte intégrée contre les ravageurs contribueront à réduire la dépendance aux engrais synthétiques, aux herbicides et aux pesticides. • Renforcement de la production communautaire de semences et les processus post-récolte (renforcement des capacités, système d'irrigation/banque de semences tout au long de l'année, etc.) afin de réduire la dépendance vis-à-vis du réseau externe de distribution de semences. • Fourniture de prévisions saisonnières et à court terme dans des formats utilisables et accessibles par les agriculteurs. 		
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Déficit hydrique élevé avec des niveaux de pluviométrie largement inférieurs à la moyenne • Des revenus plus élevés provenant des chaînes de valeur peuvent inciter à un plus grand défrichage des terres, affectant ainsi le microclimat local et aggravant les aléas climatiques. • Défis liés à la gestion de l'eau (Évapotranspiration accrue des cultures; perte d'eau du sol; changements dans quantité et moment des précipitations; ruissellement fluvial plus variable; recharge réduite des eaux souterraines; etc.) • La monoculture rend les agriculteurs vulnérables aux pertes environnementales et climatiques • Certaines infrastructures localisées (champs, systèmes d'irrigation, etc.) sont exposées aux inondations, aux incendies de forêt, aux vents violents, etc. • Les événements climatiques extrêmes (tels que les inondations, les vagues de chaleur, les tempêtes) peuvent endommager les installations de transformation. • La hausse des températures et de l'humidité peut augmenter ou diminuer les pertes et le gaspillage post-récolte, ainsi qu'avoir un impact sur la sécurité alimentaire • Des approvisionnements en eau en baisse et plus irréguliers ; Concurrence croissante avec d'autres utilisateurs domestiques ou industriels 	Substantiel	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements de la maîtrise de l'eau et périmètres irrigués • Augmenter la capacité de stockage et de distribution de l'eau (récupération de l'eau, étangs communaux, recharge des nappes phréatiques) ; introduire des mesures d'efficacité de l'eau du côté de la demande ; soutenir la résolution des conflits pour différents utilisateurs de l'eau (par exemple, les groupes d'utilisateurs de l'eau) • Entreprendre une cartographie participative et une planification de l'utilisation des terres ; et entreprendre une surveillance du paysage basée sur la télédétection • Adopter des mesures de conservation et d'efficacité de l'eau telles que la collecte de l'eau, une infrastructure d'irrigation efficace, des barrages de contrôle, la gestion des inondations et le drainage. • Lorsque des sources d'eau souterraines sont utilisées pour l'irrigation, elles doivent être intégrées à des technologies d'utilisation efficaces ainsi qu'à des mesures de reconstitution de la nappe phréatique • L'eau d'irrigation provenant de sources de surface à proximité des sites miniers doit être pré-testée pour déterminer le niveau de contamination. • Si des marais doivent être aménagés pour le riz paddy, le projet doit également intégrer la gestion durable du mini-bassin versant associé • Promouvoir une intensification durable et des systèmes de culture diversifiés par la rotation des cultures, les cultures intercalaires, l'agroforesterie et les systèmes mixtes culture/élevage • Inclure des structures de gestion des risques physiques au niveau de l'exploitation (par exemple, des brise-vent, des digues anti-inondation, des pare-feu) ; moderniser ou déplacer des infrastructures sensibles, etc. • Utiliser des cartes d'exposition aux dangers et d'adéquation des cultures pour informer l'emplacement des installations de transformation ; moderniser les installations de traitement avec des dispositifs de protection ; Faciliter la mise en place d'un régime d'assurance des installations de transformation contre les événements climatiques extrêmes • Concevoir des matériaux d'emballage adaptés en parallèle avec des stratégies de gestion des déchets et de stockage ; Pour la contamination par l'aflatoxine du maïs et des arachides, intégrez Aflasafe dans une stratégie complète de gestion des produits avant et après récolte 		
Portée du projet	Moyen	Faible
Pertinence du projet	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conservatisme des petits producteurs et résistance au changement pour adopter les pratiques résilientes face aux changements climatiques 	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche champs-écoles producteurs • Suivi-accompagnement 		
Solidité technique	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hostilité des groupes-cibles concernant l'approche résiliente de gestion des bassins versants • Défaillance des entreprises de contrôle • Utilisation de techniques culturelles traditionnelles non-adaptées au contexte de changement climatique et affectant le rendement, l'autosuffisance et les revenus des exploitations • Coûts prohibitifs d'accès aux intrants • Méconnaissance des enjeux du changement climatique sur la production agricole 	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Approche inclusive de préparation et de mise en œuvre des plans directeurs Au cas où la présence d'entreprises défaillantes échappe à la maille de la passation des marchés, un redressement de la performance est envisageable par la présence d'un dispositif de contrôle et de supervision efficient. Ce dispositif doit être à la hauteur de la gestion du contrat de l'entreprise et le gérer plutôt que de laisser l'entreprise gérer son contrat. En général, la stricte application des clauses contractuelles contribue à réduire la faible performance des entreprises, par l'émission des signaux en temps favorable pour éviter d'atteindre des niveaux critiques d'évolution et des situations irréversibles. Ceci commence depuis le démarrage des travaux avec la vérification de la conformité des moyens humains, matériels et logistiques qui ont été déclarés par l'entreprise dans son offre. Une ressource (humaine ou matérielle) absente doit se faire substituer par une autre de même niveau de compétence et d'expérience.</p> <p>L'allotissement des travaux tiendra compte du volume des travaux et de la répartition géographique des sites. Aucune entreprise ne devra recevoir plus de deux lots à la fois, pour éviter la surcharge, la dispersion, le non-respect des engagements et délais, qui entraîneront la défaillance des entreprises</p> <p>Promotion de la production et utilisation de semences de variétés performantes et résilientes (certifiés et paysannes).</p> <p>Approche CEAP pour l'apprentissage et l'adoption des pratiques d'agriculture intelligentes, d'agroécologie et d'agroforesterie</p> <p>Déploiement d'animateurs/conseillers à l'exploitation au sein des Op et des villages/Communes</p>		
<p>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Modalités d'exécution</p>	<p><i>Élevé</i></p>	<p><i>Élevé</i></p>
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacités techniques et opérationnelles nationales déficitaires • Déficit de synergie et de complémentarité sur le terrain • Faible capacité en matière d'ingénierie sociale • Stratégie de co-investissement du projet visant la contribution des MER et des membres des PC. Dans le cas où le co-investissement ne se matérialise pas, cela peut entraîner des retards dans la mise en œuvre du projet ou même arrêter le soutien du projet aux PC et MER • Faible capacité des opérateurs (CREER, CEM, etc.) disponibles pour soutenir l'entreprenariat rural dans les provinces cibles peut menacer la capacité du projet à créer/soutenir des PC et OPB solides • Faible disponibilité de staff compétents pour la PMU 	<p>Élevé</p>	<p>Élevé</p>

<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Unité d'exécution aux compétences ciblées sur les fonctions techniques et d'ingénierie adaptées aux interventions du projet • Partenariats stratégiques avec les directions déconcentrées • Assistanes techniques internationales spécialisées • Stratégie de renforcement de capacités à tous les niveaux de mise en œuvre du projet • Synergie et complémentarité avec les autres intervenants du secteur • Suivi des prestations en ingénierie sociale par le projet. L'ingénierie devra intervenir suffisamment tôt avant la réalisation des travaux, pour définir les bases d'une participation effective des bénéficiaires à la réalisation des travaux. Avant les travaux, il appuiera les bénéficiaires directs à se constituer en comités ad hoc, qui servira d'interface entre les entreprises et les populations dans la mobilisation, la sensibilisation et l'implication des populations dans le processus des travaux • Veiller à ce que le projet mette en œuvre un mécanisme permettant d'évaluer à un stade précoce la conformité des OPB et des MER avec les exigences du projet en matière de contribution des bénéficiaires. • Faciliter également l'accès des PC et des MER à des financements supplémentaires de la part des IMF • Privilégier la mise en place d'un mécanisme pérenne de financement pour la formation et les services d'appui aux entreprises rurales. Renforcer les capacités des fournisseurs de formation et des services à lever des partenariats à travers leur projet d'établissement • Veiller à ce que le personnel compétent des projets antérieurs soit maintenu dans le nouveau projet et b) identifier le personnel compétent avant les processus de recrutement et en veiller à ce qu'il postule aux postes. 		
<p>Suivi-évaluation des dispositifs</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retard dans le démarrage des projets affectant la performance 	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mise en œuvre anticipées du FIPS (mécanisme d'avance de fonds du FIDA)</p>		
<p>Risque:</p> <p>Faible capacité de mise en œuvre des projets</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui et implication du FIDA dans le processus de recrutement du personnel du projet basé sur la compétence • Contrats annuels de performance du personnel et partenaires de mise en œuvre renouvelés sous réserve d'évaluation satisfaisante 		
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système de suivi-évaluation faible lacunaire 	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système informatisé de suivi-évaluation muni d'une base de données régulièrement renseignée • Renforcer les capacités institutionnelles de suivi de la performance, de coordination, supervision, et gestion des résultats, etc. 		
<p>Gestion financière du projet</p>	Substantiel	Moyen
<p>Organisation et dotation en personnel du projet</p>	Substantiel	Moyen

<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de personnel qualifié en gestion financière, particulièrement lorsque l'effectif n'a pas d'expérience dans la gestion des projets FIDA ou autres IF. • Manque d'indépendance du gouvernement • Recrutement non basé sur les compétences mais sur les relations • Retard dans le processus de recrutement du personnel clé impactant le lancement effectif du projet • Manque de personnel support pour le RAF menant à une surcharge de travail 	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer des termes de référence du personnel du projet pour s'assurer que des experts qualifiés en gestion financière sont recrutés et maintenus. • Recrutement compétitif pour la sélection des candidats les plus compétents. • Former périodiquement le personnel en charge des finances par le Département des services de gestion financière (FMD) du FIDA. • Elaborer un manuel des procédures et de gestion administratif et financier exhaustif précisant notamment les attributions du personnel, les séparations des tâches et les procédures du projet. • Le recrutement du personnel financier sera inclus dans le FIPS qui sera demandé par le gouvernement du Burkina Faso pour un démarrage plus rapide de la mise en œuvre du programme. 		
<p>Budgétisation du projet</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des retards constants dans l'approbation des PTBA en raison de la non-constitution des comités de pilotage du projet au niveau du gouvernement qui approuvent les PTBA. • Retard dans la mise en œuvre du calendrier budgétaire. • Présentation de PTBA peu réaliste. • Exécution de dépenses non autorisées. 	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un plaidoyer fort de la part de l'équipe pays du FIDA et l'engagement du gouvernement à mettre en place le COPIL tôt avant l'approbation du premier PTBA. • PTBA N+1 non objecté au plus tard le 31 octobre N • Faire une planification budgétaire basé sur un plan de travail réaliste et cohérent avec un plan de passation de marché réalisable basé sur les capacités réelles du programme. • Mettre en place un système de contrôle budgétaire adéquat. 		
<p>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'effectif risque d'avoir des difficultés à comprendre le décaissement basé sur es RFI. • Difficulté à respecter les critères du lié au premier décaissement • Non-paiement de la contrepartie gouvernemental • Le système comptable doit être en mesure de rendre compte des composantes et des catégories applicables à chaque financeur et d'aider à prévoir les besoins de financement afin d'éviter les problèmes de trésorerie. • Non disponibilité de trésorerie suffisante pour les besoins du programme. • Importance du niveau des avances non justifiées au niveau des partenaires d'exécution. • Non ou difficulté de prise en compte des contributions des bénéficiaires en nature. • Institutions privées dont les capacités sont faibles à fournir le prêt de plans d'affaires financièrement viables, de l'appui technique fourni dans le processus de crédit et du partage des risques. 	Substantiel	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des formations seront offertes à l'équipe projet afin de comprendre le décaissement basé sur les RFI après leur recrutement et de manière trimestrielle lors des rencontres. • Des critères très claires seront partager avec l'UGP et le ICO • Recrutement d'une UGP compétente qui fera le suivis continue et directe avec le gouvernement ainsi qu'un plaidoyer continue du représentant FIDA pays sur leur engagement. Le financement de contrepartie sera affecté à la couverture des impôts, taxes et droits ainsi qu'au financement des composantes techniques. Le paiement de la contribution de contrepartie sera une condition pour que le FIDA n'émette pas d'objection à l'égard de l'AWPB. • Nous incluons la mise en place d'un logiciel de comptabilité approprié et fonctionnel comme condition préalable au déboursement du prêt. En outre, l'acquisition et l'installation du logiciel seront incluses comme l'une des activités à prendre en compte dans le FIPS. • L'UGP sera mise en place avant que le prêt ne devienne effectif. La connaissance et l'expérience des systèmes du FIDA ou d'IFI similaires seront incluses dans les critères de recrutement et les termes de référence du personnel financier des UGP. • Les lignes directrices du FIDA sur l'évaluation et la comptabilisation des contributions en nature seront fournies à l'UGP. Elles seront également incluses dans les différents plans de formation de l'UGP ainsi que dans les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités. • Elaborer un plan de trésorerie trimestriel et semestrielle dans le RFI. • Former les partenaires d'exécution sur les procédures de décaissement/justifications des subventions accordées par le projet. Imposer les mêmes conditions de réapprovisionnement exigé par le FIDA aux partenaires. • Décaisser les fonds des conventions de partenariat sur la base d'un plan d'activités trimestriel à renouveler à hauteur du montant justifié par le partenaire. • Mettre en place un guide de justification des avances dans le manuel de procédure et inclure les clauses financières dans les conventions ainsi que le type de rapport de justifications par convention. • Pour le financement des plans d'affaires, le programme s'appuiera sur le recrutement d'un effectif cloisonné pour gérer la chaîne les financements à travers des institutions financières privées (IPF) indépendantes et compétentes. Leurs sélections sera basé sur les leçons apprises et analyse de capacité à le prêt de plans d'affaires financièrement viables, de l'appui technique fourni dans le processus de crédit et du partage des risques de manière efficace, efficiente et transparente. 		
<p>Contrôles internes du projet</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les contrôles internes ont été jugés adéquats, mais ils ne fonctionnent pas efficacement au niveau des portefeuilles, ce qui entraîne des lacunes notables identifiées lors des revues d'audit du FIDA, des missions de supervision et de mise en œuvre et dans le rapport de l'auditeur externe. • Non-respect des dispositions du manuel des procédures de gestion administratif et financier. • Cumul de tâches incompatibles • Faibles capacités des partenaires d'exécution. • Restrictions dans les interventions de l'auditeur interne. • Risque accru de fraude et de mauvaises pratiques de gestion financière au niveau des communautés où les ressources du FIDA soutiennent les organisations paysannes et les petits exploitants. 	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>

<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une unité d'audit interne indépendante de la direction de l'UGP doit être mise en place pour s'assurer que les contrôles relatifs à la commande, à la réception, à la comptabilisation et au paiement des biens et services fonctionnent efficacement. • Respecter les procédures du manuel de gestion administratif et financier sur l'exécution des dépenses du programme. • Respecter les règles de séparation des tâches incomptables. • Evaluer les dispositifs fiduciaires des partenaires d'exécution avant formalisation des conventions. • Permettre à l'auditeur interne d'étendre son contrôle à l'ensemble des activités du programme. • Pour le financement des plans d'affaires, le programme s'appuiera sur le recrutement d'un effectif cloisonné pour gérer la chaîne des financements à travers des institutions financières privées (IPF) indépendantes et compétentes. Leurs sélections sera basé sur les leçons apprises et analyse de capacité à le prêt de plans d'affaires financièrement viables, de l'appui technique fourni dans le processus de crédit et du partage des risques de manière efficace, efficiente et transparente. 		
Information comptable et financière du projet	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les états financiers intermédiaires (RFI) peuvent ne pas être soumis dans les délais et selon la fréquence et la qualité requises • Le logiciel de comptabilité peut ne pas être suffisamment personnalisé pour générer automatiquement des rapports répondant aux exigences du FIDA. 	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les RFI seront configurés directement dans TOMPRO (logiciel comptable) afin de réduire les risques de retards de soumissions et faiblesse dans la qualité des RFI. • Nous incluons la mise en place d'un système comptable et d'un logiciel approprié et fonctionnel comme condition préalable au déboursement initial du prêt. En outre, l'acquisition et l'installation du logiciel seront incluses comme l'une des activités à prendre en compte dans la FIPS. • Présenter le plan comptable conformément au SYSCOHADA révisé tel que les autres projet du pays mais adapté aux spécificités du 2R2P. 		
Audit externe du projet	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Processus de sélection de l'auditeur non adéquate et indépendante. • Inadéquation du mandat de l'auditeur externe. • Retard dans la soumission des rapports d'audit externe. 	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer que la sélection est faite sur une base indépendante basé sur l'évaluation technique et financières des cabinets. • Soumissions des termes de référence de l'auditeur externe à la validation du FIDA. • Recruter l'auditeur externe le plus rapidement possible annuellement. 		
Passation des marchés relatifs au projet	Substantiel	Moyen
Cadre juridique et réglementaire	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incompatibilité du cadre réglementaire national avec celui du FIDA • Litige foncier 	Moyen	Faible

Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Recours alternatifs aux directives du FIDA selon le cas Mise en place et formation des instances de gestion foncière locale au niveau des communes et des villages 		
Responsabilité et transparence	Substantiel	Moyen
Risque: <ul style="list-style-type: none"> Non-respect des règles et procédures de passation de marchés 	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Faire des formations régulières de l'Unité d'exécution du programme, des instances officielles établies et impliquées dans la passation des marchés ainsi que des partenaires de mise en œuvre assurer un suivi rigoureux des principes et règles et des impératifs de non-objection du FIDA 		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Substantiel	Substantiel
Risque: <ul style="list-style-type: none"> Faible capacité de maîtrise d'œuvre en passation de marchés 	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Recrutement d'expertise spécialisée en passation de marchés 		
Processus de passation des marchés publics	Moyen	Moyen
Risque: <ul style="list-style-type: none"> Défaillance dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés 	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> Etablissement d'un Plan annuel de passation de marchés (pour l'Année N) à la fin de l'année N-1 avec un suivi mensuel et une mise-en-œuvre rigoureuse Appui dans la mise à jour et suivi des plans de passation de marchés Suivi rigoureux du processus selon les étapes définies dans le manuel de procédures 		
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Conservation de la biodiversité	Moyen	Faible
Risque: <p>Pressions anthropiques sur les aires protégées et la biodiversité</p>	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: <p>Etude de faisabilité multidimensionnelle avant l'installation des activités Exploitation de sites dédiés et propices Respect de normes</p>		
Efficience des ressources et prévention de la pollution	Substantiel	Moyen
Risque: <p>Pollution de l'environnement</p>	Substantiel	Moyen

Mesures d'atténuation: Sensibilisation des agriculteurs par la formation Surveillance régulière des bassins Évaluations d'impact environnemental et social pour les initiatives entrepreneuriales Système de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)		
Patrimoine culturel	Faible	Faible
Risque: Conflits potentiels sur les sites propices abritant des installations relevant du patrimoine culturel	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Approche de ciblage inclusif et participatif Non-exploitation de sites protégés		
Peuples autochtones	Faible	Faible
Risque: Risque que le projet puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones, ou qu'il entraîne des menaces pour les ressources ayant une importance historique ou culturelle pour eux, ou la perte de ces ressources.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Default mitigation text		
Conditions de travail	Moyen	Faible
Risque: Non-respect de la législation en matière d'emploi Précarité et sous-emplois	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Ciblage des personnes en âge de travailler Promotion de modèles économiques rentables et viables pour les entreprises et les partenariats productifs Promotion d'opportunités d'emplois décents		
Santé et sécurité communautaires	Moyen	Faible
Risque: Non-respect des mesures d'hygiène et d'assainissement sur les lieux de production	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Aménagement respectueux des normes d'hygiène et d'assainissement dans les unités de transformation Suivi du respect des normes		
Réinstallation et réinsertion économique des populations	Moyen	Faible
Risque: Risque que le projet puisse avoir un impact physique, social, culturel ou économique négatif important, notamment auprès des groupes marginalisés, du fait de l'acquisition de terres et de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens d'existence.	Moyen	Faible

Mesures d'atténuation: Default mitigation text		
Émissions de gaz à effet de serre	Moyen	Faible
Risque: Atteinte du seuil d'alerte en matière d'émission de gaz à effet de serre	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Promotion de technologies et de techniques à basse consommation d'énergie et d'émission de gaz		
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques	Substantiel	Faible
Risque: Vulnérabilité des petits producteurs aux risques climatiques et environnementaux en raison de connaissances limitées	Substantiel	Faible
Mesures d'atténuation: Développement de systèmes d'alerte précoce. Éducation et formation environnementales intégrées des producteurs dans les interventions de formation		
Parties prenantes	Substantiel	Moyen
Coordination/participation des parties prenantes	Moyen	Faible
Risque: Risque que les parties prenantes pertinentes ne soient pas identifiées, ou que la divulgation d'informations, la consultation/coordination avec les parties prenantes et leur adhésion aux objectifs du projet, la réalisation des interventions et la promotion de pratiques environnementales et sociales saines (par exemple avec le gouvernement, les groupes cibles du projet, les organisations de la société civile, les partenaires d'exécution, le secteur privé, y compris les intermédiaires financiers) soient inadéquates/insuffisantes, entraînant des malentendus ou l'opposition des parties prenantes, ou des chevauchements/incohérences entre des partenaires travaillant dans la même zone cible, ce qui peut compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: -le renforcement des capacités et le renforcement de la coordination/organisation des acteurs de la chaîne de valeur seront un axe majeur du projet -identification proactive de toutes les parties prenantes concernées et de leurs rôles grâce à des approches participatives		
Doléances des parties prenantes	Substantiel	Moyen
Risque: Risque que le projet comporte des processus de règlement des doléances/plaintes inefficaces (notamment en ce qui concerne les allégations de non-respect des normes du FIDA en matière environnementale, sociale et climatique, de fraude, de corruption ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles), débouchant sur le non-traitement de plaintes de parties prenantes, ce qui peut compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.	Substantiel	Moyen

Mesures d'atténuation:

- S'assurer que les procédures SECAP sont bien diffusées à toutes les parties prenantes pendant la phase de lancement technique du projet
- Séances d'information régulières sur les procédures SECAP et les méthodes de traitement des réclamations
- intégrer les informations et directives pertinentes dans toutes les activités d'engagement des parties prenantes



Investir dans les populations rurales

Burkina Faso

Programme to strengthen smallholder resilience to climate change

Rapport de conception

Annexe 10: Stratégie de retrait

Dates de mission: 20/02/2023 - 10/03/2023

Date du document: 23/07/2023

Identifiant du projet 2000003918

Numéro du rapport: 6498-BF

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 11. Stratégie de sortie

Activité à poursuivre après-projet	Date fin d'appui FIDA	Relais de mise en œuvre	Mécanisme de transfert	Engagement des acteurs nationaux à poursuivre l'activité	Apports supplémentaires requis (fonds, formations, semences, etc.) ? Sources ?	Cette activité peut-elle atteindre une plus grande échelle ? Comment?
Maintenance des aménagements résilients	2029	Comités locaux de gestion des périmètres maraîchers et des basfonds aménagés	Transfert des compétences et savoir-faire sur les techniques et technologies mises en œuvre ; Renforcement des capacités en matière d'entretien et maintenance des réalisations Renforcement de l'organisation et du fonctionnement des OP/associations. Implication de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'exécution des travaux d'aménagement et leur mise en valeur (services techniques de l'Etat présents à tous les niveaux, collectivités territoriales, les prestataires de services locaux et les bénéficiaires)	Structures de gouvernance autour des aménagements – Comités de gestion dotés de règlement intérieur	Redevances statutaires	Les bonnes pratiques de maintenance autogérées peuvent inspirées des échanges avec d'autres projets et d'autres acteurs
Accès durable aux semences et au matériel végétal de qualité et résilients au changement climatique	2030	Organisations de producteurs	Accès de proximité aux semences de qualité par la formation de multiplicateurs au sein des communautés locales / Communes Approche CEAP pour la diffusion des semences couplée à l'apprentissage technique (itinéraires techniques adaptés, agriculture intelligente, agroécologie, etc.) Sauvegarde/récupération du patrimoine phyto-génétique par l'identification, sélection et conservation des semences paysannes (variétés locales résilientes au CC et à haut valeur nutritionnelle).	Affiliation des organisations aux initiatives d'approvisionnement en intrants de qualité Participation active des producteurs dans un partenariat OP/Recherche/Institutions gouvernementales et création de banques de semences paysannes Le Ministère de l'agriculture envisage la mise en place d'une structure de production d'intrants susceptible d'alimenter les dispositifs d'approvisionnement existants	Partenariats productifs avec contribution du secteur privé Contribution des bénéficiaires	Les pratiques agroécologiques sont extensibles à grande échelle par les CEP
Accès durable des OPB à des marchés rémunérateurs	2030	Partenaires commerciaux	Renforcement des liens horizontaux et amélioration du fonctionnement et de la capacité d'agrégation des produits Renforcement des liens verticaux gagnant-gagnant avec des commerçants pour la commercialisation des produits Renforcement des capacités de l'OPB en matière de gouvernance, de gestion et de commercialisation	Existence des partenariats commerciaux structurés	Crédit par les institutions financières	A travers des projets de développement les modèles de partenariats productifs seront promus à grande échelle
Accès durable au financement et aux services de soutien aux entreprises	2029	MER	Développement de stratégies innovantes pour faciliter l'accès des MER au financement (par exemple, crédit basé sur des garanties sociales) Renforcer la capacité des MER à gérer leurs activités de manière responsable et durable	Promoteurs des microentreprises	Crédit	Les Centres de promotion d'initiatives entrepreneuriales rurales pourront porter ce modèle à grande échelle

Stratégie de sortie et de pérennisation : composante A

Sous-composante A1. « Aménagements résilients »

1. La stratégie de sortie du projet pour la sous-composante « Aménagements résilients » est bâtie autour de deux piliers incluant : (i) la mise en place de dispositifs de collaboration visant à poursuivre la mise en valeur et l'exploitation des investissements après l'achèvement du projet et : (ii) l'implication de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'exécution des travaux d'aménagement et leur mise en valeur (services techniques de l'Etat présents à tous les niveaux, collectivités territoriales, les prestataires de services locaux et les bénéficiaires).

2. *Dispositifs de collaboration pluri-acteurs.* Un cadre de collaboration sera créé par l'établissement d'un partenariat entre les bénéficiaires et les prestataires de services, pour prendre en charge les questions liées au service-après-vente (en particulier pour les équipements solaires installés sur les forages) et à la mise en valeur des sites aménagés. Ce partenariat sera animé durant les premières années par le projet, afin d'en garantir un fonctionnement performant, ceci avant son achèvement. Il sera question de définir les conditions pour un appui que les bénéficiaires doivent recevoir, pour un bon fonctionnement des équipements et une mise en valeur optimale des sites. Le cadre de collaboration impliquant les STE sera renforcé par l'implication des communes de la ZIP. Il s'agira de partenariats portant sur la mise en valeur durable des investissements, avec pour préoccupation centrale les intérêts des bénéficiaires.

3. *Implication des parties prenantes.* Les services techniques de l'Etat sont impliqués à tous les niveaux d'intervention : (i) au niveau national par les Directions générales (DGFOMR, DGPR/DGER) ; (ii) au niveau régional par les directions régionales des ministères techniques (agriculture, infrastructures, etc.) ; (iii) aux niveaux départemental par les Chefs de Service Départementaux et au niveau villages par les chefs d'Unité d'appui technique (UAT). Ces derniers sont impliqués à toutes les phases des processus d'exécution de chaque activité ciblée, depuis l'étape de l'identification jusqu'à celle de la remise définitive des investissements. Une telle implication contribue à garantir, entre autres : (i) le respect des normes nationales en matière d'aménagements agricoles ; (ii) la synergie et l'harmonisation des activités avec d'autres partenaires techniques et financiers ; (iii) la prise en main et le suivi après l'achèvement du projet. L'approche d'intervention du projet étant basé sur les bassins de production, le projet a choisi de s'appuyer sur les communes, comme unités administratives décentralisées permettant de mieux concilier les actions à mettre en œuvre et les responsabilités liées à la maîtrise d'ouvrage.

4. Selon les dispositions de la loi sur la décentralisation, relatives au transfert de compétences, les communes assurent la maîtrise d'ouvrage déléguée des aménagements à réaliser. Afin de leur permettre de jouer véritablement leur rôle, les communes de la ZIP seront impliquées dans la mise en œuvre des activités par le biais des partenariats basés sur les résultats signés avec le projet, couvrant tous les deux volets de l'aménagement (sécurisation foncière et travaux d'aménagement). Pour le volet sécurisation foncière, elles seront renforcées dans leurs capacités en vue de mieux jouer leurs rôles et seront impliquées dans le processus de mise en place des CFV et CCFV. Concernant les travaux d'aménagement des sites ciblés, elles seront impliquées dans le processus de sélection et d'exécution des travaux (lors des missions classiques de supervision), afin de mieux envisager les dynamiques liées à la mise en valeur et la durabilité des investissements.

5. Les prestataires de services incluent à la fois les bureaux d'études et consultants (pour les études et le contrôle), les entreprises et des ONG (pour l'exécution des travaux) qui, grâce à leurs expériences, jouissent d'une forte présence sur les terroirs. En dehors des activités exécutées au compte des projets et autres partenaires, les ONG entretiennent des relations directes avec les bénéficiaires, dans le sens de l'appui à la mise en place et la mise en valeur des périmètres maraîchers. Pour le projet, recourir à de telles structures ayant déjà un ancrage communautaire solide, est une opportunité de s'insérer dans la dynamique de développement à l'échelle des terroirs, et de jouer pleinement son rôle de catalyseur par la provision des investissements structurants. Après l'achèvement du projet, la collaboration entre ONG et bénéficiaires déjà existante et accentuée/améliorée par la présence du projet, pourra être poursuivie de manière durable. Les conditions d'une telle collaboration doivent être définies dans le cadre d'un partenariat tripartite Projet/Prestataire/Bénéficiaires décrit plus haut.

6. Toutes les activités d'aménagement ciblées et exécutées par le projet sont justifiées par l'expression d'un besoin matérialisé par une demande exprimée par les bénéficiaires à la base. Aussi, le processus d'ingénierie sociale à conduire mettra les bénéficiaires au centre de la provision des investissements, afin de prendre en compte la diversité des besoins et réalités socioéconomiques et culturels, pour plus d'équité. Les bénéficiaires seront impliqués durant toutes les étapes du processus d'aménagement (études, travaux et réception) de chaque site ciblé.

Résultats clés	Stratégie de sortie	
	Modalités	Mesures de pérennisation
Composante A. Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières		
Sous-composante A1 Aménagements résilients		
Les aménagements sont réalisés selon la règle de l'art et répondent aux besoins des populations	Utilisation de techniques et technologies appropriées Mise en place de dispositifs de collaboration visant à poursuivre la mise en valeur et l'exploitation des investissements après l'achèvement du projet	Entente dans l'attribution des terres aménagées Collaboration et accord entre les parties prenantes réduisant les risques de conflits
La bonne gestion et gouvernance des investissements est assurée par les acteurs impliqués : exploitants, collectivités locales, services de l'Etat	Transfert des compétences et savoir-faire sur les techniques et technologies mises en œuvre ; Renforcement des capacités en matière d'entretien et maintenance des réalisations ; Renforcement de l'organisation et du fonctionnement des OP/associations.	Implication de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'exécution des travaux d'aménagement et leur mise en valeur (services techniques de l'Etat présents à tous les niveaux, collectivités territoriales, les prestataires de services locaux et les bénéficiaires)
Sous-composante A2. Intensification et diversification de la production		
Les petits producteurs et les OP ont un accès durable aux semences et au matériel végétal de qualité et résilients au changement climatique	Accès de proximité aux semences de qualité par la formation de multiplicateurs au sein des communautés locales / Communes	Promotion de la semence certifiées et création du marché
	Approche CEAP pour la diffusion des semences couplée à l'apprentissage technique (itinéraires techniques adaptés, agriculture intelligente, agroécologie, etc.)	Adoption des variétés promues et des semences certifiées avec la participation des producteurs concernés
	Sauvegarde/récupération du patrimoine phyto-génétique par l'identification, sélection et conservation des semences paysannes (variétés locales résilientes au CC et à haut valeur nutritionnelle).	Participation active des producteurs dans un partenariat OP/Recherche/Institutions gouvernementales et création de banques de semences paysannes
Les petits producteurs et notamment les femmes et les jeunes, diversifient leurs sources de revenus	Diversification des activités productives des exploitations familiales et opportunité pour les couches plus vulnérables (femmes, jeunes, PDI) ayant un accès limité à la terre.	Exploitation des périmètres maraichers par 3 cycles de culture : 2 cycles de maraichage et 1 cycle de production rizicole (dans les bas-fonds) ou de céréales associées aux légumineuses (terres hors bas-fonds) en saison de pluies.
	Mise à l'échelle des expériences réussies d'aviculture traditionnelle et promues par les Institutions valorisant les espèces et les matériaux locaux.	Valorisation des races locales plus adaptés aux contextes, couplée à l'adoption de techniques améliorées de conduite de l'élevage traditionnelle
Un changement de comportement alimentaire est constaté au niveau des	Multiplication des jardins nutritif Mise en place de campagnes d'éducation nutritionnelle y compris les démonstrations	Implication et participation active des associations des femmes et des OP

Résultats clés	Stratégie de sortie	
	Modalités	Mesures de pérennisation
EF et des communautés locales	culinaires avec la participation de tous les membres des EF et du village (hommes, femmes, jeunes, enfants, chefs traditionnels et religieux et autorités locales, etc.)	Collaboration avec les Institutions concernées (Education et Santé) et la chefferie traditionnelle et religieuse
Sous-composante A3. Renforcement des acteurs et éducation environnementale		
Les OP à la base ainsi que leurs faitières sont renforcées du point de vue organisationnel, et à mesure d'offrir des services à leurs membres	Accroissement des connaissances des OP sur l'organisation, la gestion et la réglementation des coopératives, ainsi que sur la gouvernance, la planification, l'organisation et la gestion des services aux membres	Déploiement de la formation et information à tous les membres des OP
Les services de l'Etat accroissent leurs capacités de réponse aux besoins d'assistance et d'encadrement des producteurs	Mis à jour d'itinéraires techniques et des outils législatifs et opérationnel liée au foncier, aux semences, à l'homologation et à l'utilisation des produits de fertilisation des sols et de protection des cultures, etc., ainsi que de planification et inclusion	Synergie et complémentarité avec tous les acteurs étatiques (ministères, Recherche) et non étatiques (OP, ONG)
Equité entre les sexes dans l'accès aux ressources et aux revenus	Utilisation du Système innovant d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS)	Formation des OP et leur appropriation du GALS
Les Op et les producteurs en générales sont plus attentifs à la gestion durable des ressources naturelles (eau, couvert végétal, ressources édaphiques et agroécologie etc.), ainsi que à la bonne gouvernance environnementale et à l'adoption de techniques d'agroécologie dans la conduite des activités productives.	Campagne d'éducation environnementale, sensibilisation et information sur les effets néfastes du CC et des mauvaises pratiques sur les productions agricoles et l'environnement.	Poursuite de la sensibilisation Inclusion des thématiques environnementale dans les Plans de développement niveau communal, provincial et régional avec la participation de tous les acteurs.

Stratégie de sortie et de pérennisation : composante B

7. Les modalités de mise en œuvre et les activités de NCO-Résilience ont été définies dans l'optique de la pérennisation, tant sur le plan social, économique et financier, institutionnel, technique, et sur le plan de l'environnement et du changement climatique. Ces stratégies visent à assurer la durabilité des effets du projet afin que les bénéficiaires puissent à la fois continuer à avoir accès au soutien dont ils peuvent avoir besoin au-delà de la fin du projet et acquérir les compétences nécessaires pour trouver par eux-mêmes des solutions aux défis auxquels ils peuvent être confrontés. Parmi les éléments de durabilité, on peut citer : le renforcement de la capacité de prestation de services par les organismes publics et privés centralisés ; l'amélioration de la gouvernance et des opérations des OP à tous les niveaux (OPB, OF et interprofessions) ; l'augmentation des capacités techniques, de gestion et commerciales des petits exploitants, des femmes, des jeunes et des personnes HCP ; la création de liens verticaux plus forts entre les OP et les partenaires commerciaux ; et l'amélioration de l'accès des OP et des AC aux connaissances, aux marchés et au financement.

8. Pour assurer la viabilité à long terme des PC et des MER, le projet se concentrera sur le renforcement des capacités des bénéficiaires sur une période prolongée, pendant qu'ils grandissent et mûrissent. Il accompagnera également les OP et les AC tout au long de la période de mise en œuvre de leur alliance, au lieu de fournir une injection ponctuelle de ressources. Cela permettra de

Burkina Faso

Renforcement de la résilience des petits producteurs Rési-2P DCP-VF-20230721

renforcer les capacités nécessaires pour favoriser l'adaptation aux besoins spécifiques et évolutifs des entreprises et assurer leur survie à long terme. Les PC et les MER travailleront sur un plan de transition vers un financement post-projet afin d'assurer une continuité sans interruption.

Résultats clés	Stratégie de sortie	
	Modalités	Mesures de pérennisation
Sous-composante B2.1 Appui à la commercialisation et à la transformation		
Les OPB dans les chaînes de valeur ciblées ont un accès durable à des marchés de plus grande valeur	Renforcement des liens horizontaux et amélioration du fonctionnement et de la capacité d'agrégation des produits	Renforcement des capacités de l'OPB en matière de gouvernance, de gestion et de commercialisation
	Renforcé des liens verticaux gagnant-gagnant avec des commerçants pour la commercialisation des produits	Soutenir le développement de partenariats commerciaux et fournir une capacité d'investissement aux OPB et aux AC
	Accès à l'infrastructure résiliente de transformation et de post-récolte	Soutenir les OPB pour investir dans les infrastructures de transformation et de post-récolte
Les petits exploitants agricoles augmentent durablement leur capacité de création de valeur ajoutée dans les chaînes de valeur cibles	Renforcé des liens avec des agri-processeurs pour la commercialisation des produits	Soutenir le développement de partenariats commerciaux et fournir une capacité d'investissement aux OPB et aux AC
	Accès à l'infrastructure résiliente de transformation	Soutenir les OPB pour investir dans les infrastructures de transformation
La gouvernance de la chaîne de valeur est renforcée et prête à conduire la croissance de la chaîne de valeur	Renforcer la capacité de planification participative et de mise en œuvre des leaders de la chaîne de valeur	Elaboration et mise en œuvre des plans renforcement de la gouvernance des filières-cibles
	Renforcement des capacités des principales parties prenantes de la chaîne de valeur en matière de gouvernance, de gestion et d'agriculture orientée vers le marché	Formation des OP et OF en matière de gouvernance, de gestion et d'agriculture orientée vers le marché
Sous-composante B2.2 Promotion d'initiatives entrepreneuriales		
Le MER s'engage dans des activités d'investissement axées sur le marché dans les chaînes de valeur du commerce	Professionnalisation des MER en termes de capacité techniques et commerciales pour leur permettre de gérer et d'investir dans la croissance de leur microentreprise.	Renforcement des capacités de les MER en matière de gouvernance, de gestion et de commercialisation (formation en conduite d'entreprise et comptabilité, les processus de production et la gestion technique des équipements, le suivi sanitaire et la qualité, etc.)
	Investissement basé sur un plan d'affaires qui envisage également une stratégie de sortie après la fin de l'aide au projet.	Formation des MER à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'affaires
Les MER ont un accès durable au financement et aux services de soutien aux entreprises	Développement de stratégies innovantes pour faciliter l'accès des MER au financement (par exemple, crédit basé sur des garanties sociales)	Développement de stratégies innovantes pour faciliter l'accès des MER au financement
	Renforcer la capacité des MER à gérer leurs activités de manière responsable et durable	Formation des MER à la gestion d'entreprise et à la finance



Investir dans les populations rurales

Burkina Faso

Programme to strengthen smallholder resilience to climate change

Rapport de conception

Annexe 11: Thèmes à prendre en compte - pointage des critères d'admissibilité

Dates de mission: 20/02/2023 - 10/03/2023

Date du document: 23/07/2023

Identifiant du projet 2000003918

Numéro du rapport: 6498-BF

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Mainstreaming themes – Eligibility criteria checklist						
	<input checked="" type="checkbox"/> Be gender transformative	<input checked="" type="checkbox"/> Be youth sensitive	<input checked="" type="checkbox"/> Be nutrition sensitive	<input type="checkbox"/> Prioritize persons with disabilities	<input type="checkbox"/> Prioritize indigenous peoples	<input checked="" type="checkbox"/> Include climate finance <input checked="" type="checkbox"/> Build adaptive capacity
Situation analysis	<input type="checkbox"/> National gender policies, strategies and actors <input type="checkbox"/> Gender roles and exclusion/discrimination <input type="checkbox"/> Key livelihood problems and opportunities, by gender	<input type="checkbox"/> National youth policies, strategies and actors <input type="checkbox"/> Main youth groups <input type="checkbox"/> Challenges and opportunities by youth group	<input type="checkbox"/> National nutrition policies, strategies and actors <input type="checkbox"/> Key nutrition problems and underlying causes, by group <input type="checkbox"/> Nutritionally vulnerable beneficiaries, by group	<input type="checkbox"/> National policies, strategies and actors <input type="checkbox"/> Main groupings among PwDs <input type="checkbox"/> Context-based barriers and opportunities for PwDs	<input type="checkbox"/> International standards, national policies, strategies and key IPs' organizations <input type="checkbox"/> Main IPs communities, demographic, social, cultural and political characteristics <input type="checkbox"/> Important livelihoods constraints and opportunities for IPs and their cultural heritage	
Theory of change	<input type="checkbox"/> Gender policy objectives (empowerment, voice, workload) <input type="checkbox"/> Gender transformative pathways <input type="checkbox"/> Policy engagement on GEWE	<input type="checkbox"/> Pathways to youth socioeconomic empowerment <input type="checkbox"/> Youth employment included in project objectives/activities	<input type="checkbox"/> Nutrition pathways <input type="checkbox"/> Causal linkage between problems, outcomes and impacts	<input type="checkbox"/> Pathways to PwDs' socioeconomic empowerment using a twin-track approach	<input type="checkbox"/> Pathways to IPs' socioeconomic empowerment	
Logframe indicators	<input type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input type="checkbox"/> Women are > 40% of outreach beneficiaries <input type="checkbox"/> IFAD empowerment index (IE.2.1)	<input type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input type="checkbox"/> Persons with new jobs/employment opportunities (CI 2.2.1)	<input type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input type="checkbox"/> Targeted support to improve nutrition (CI 1.1.8) Outcome level CIs <input type="checkbox"/> CI 1.2.8 MDDW <input type="checkbox"/> CI 1.2.9 KAP	<input type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth, disability and IPs (if appropriate)	<input type="checkbox"/> Outreach indicator disaggregated by sex, youth and IPs <input type="checkbox"/> IPs are > 30% of target beneficiaries	
Human and financial resources	<input type="checkbox"/> Staff with gender TORs <input type="checkbox"/> Funds for gender activities <input type="checkbox"/> Funds for IFAD empowerment index in M&E budget	<input type="checkbox"/> Staff with youth TORs <input type="checkbox"/> Funds for youth activities	<input type="checkbox"/> Staff or partner with nutrition TORs <input type="checkbox"/> Funds for nutrition activities	<input type="checkbox"/> Staff with disability inclusion-specific TORs <input type="checkbox"/> Funds for disability inclusion-related activities (including accessibility)	<input type="checkbox"/> Staff with IPs-specific TORs <input type="checkbox"/> Funds for IPs related activities, including FPIC	IFAD Adaptation Finance \$37,965,000 IFAD Mitigation Finance \$7,663,000 Total IFAD Climate-focused Finance \$45,628,000

ECG Remarks	Gender Nutrition Youth Persons with Disabilities Indigenous Peoples <input type="checkbox"/> No social inclusion themes
------------------------	---



Investir dans les populations rurales

Burkina Faso

Programme to strengthen smallholder resilience to climate change

Rapport de conception

Annexe 12: Liste des activités admissibles qui seront financées au titre du FIPS (le cas échéant)

Dates de mission: 20/02/2023 - 10/03/2023

Date du document: 23/07/2023

Identifiant du projet 2000003918

Numéro du rapport: 6498-BF

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 11. Liste des activités de démarrage

Rubriques	Fcfa	USD
Manuels et documents de stratégie	47,500,000	76,939
Procédures administratives, comptables et financières	15,000,000	24,297
Procédures de passation de marchés	4,000,000	6,479
Manuel d'exécution technique (finalisation)	3,500,000	5,669
Stratégie de ciblage	15,000,000	24,297
Stratégie genre	5,000,000	8,099
Stratégie de communication	5,000,000	8,099
Etudes de base clés	190,000,000	307,757
Situation de référence	40,000,000	64,791
Caractérisation des bassins	50,000,000	80,989
Etudes APS-APD aménagements et pistes	100,000,000	161,977
Unité de coordination	165,000,000	267,263
Location siège et mobilier	115,000,000	186,274
Recrutement du personnel clé	5,000,000	8,099
Parc informatique et bureautique	40,000,000	64,791
Location de voitures	5,000,000	8,099
Total	402,500,000	651,959



Investir dans les populations rurales

Burkina Faso

Programme to strengthen smallholder resilience to climate change

Rapport de conception

Annexee: Annex 13 - Évaluation de la situation de fragilité

Dates de mission: 20/02/2023 - 10/03/2023

Date du document: 23/07/2023

Identifiant du projet 2000003918

Numéro du rapport: 6498-BF

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 13. Évaluation de la situation de fragilité

1. Le Burkina Faso fait partie des pays ayant un faible Indice de Développement humain, avec un rang de 184 sur 191 pays et un faible niveau de revenu¹. Jusqu'en 2014, il était considéré comme une oasis de paix et de stabilité au Sahel. C'est d'ailleurs à partir de 2020 que le Burkina Faso est apparu dans la liste des pays en situation de conflit et de fragilité de la Banque Mondiale. Avant cela, le Burkina Faso figurait régulièrement parmi les pays d'Afrique Subsaharienne ayant les meilleurs scores sur l'indice d'évaluation de la qualité des politiques et institutions (CPIA). Par exemple en 2013, il était classé 3e en Sub-Saharienne avec un score CPIA de 3,8. En 2021, le score CPIA du Burkina-Faso a baissé pour atteindre 3,5. La relative bonne qualité des institutions et politiques rurales du Burkina Faso est corroborée par le 2^e meilleur score (3,8 en 2022) pour la région WCA, juste derrière le Ghana.

2. Même si le Burkina Faso s'est doté d'institutions et de politiques dont la qualité demeure supérieure à la moyenne des Etats de l'Afrique Sub-Saharienne, les crises politiques qui ont secoué le pays depuis 2014 ont entraîné un affaiblissement de l'Etat, notamment sa capacité à protéger l'ensemble de la population contre les violentes attaques des groupes terroristes qui étaient d'abord installés dans les Etats voisins depuis quelques années. Aujourd'hui, le Burkina Faso fait face à une crise multidimensionnelle marquée par les incursions meurtrières des groupes et les déplacements internes qui y sont liés, la vulnérabilité inhérente aux sécheresses et aux effets du changement climatique combinés aux effets de l'inflation généralisée occasionnée à la fois par les effets COVID-19 et la guerre en Ukraine, ont entraîné la détérioration de la sécurité alimentaire tout au long de 2022, en particulier dans les régions du Centre-Nord, du Nord, du Sahel et de l'Est touchées par les conflits.

Caractéristiques de fragilité du Burkina Faso

3. Le facteur explicatif le plus déterminant de la situation actuelle de fragilité du Burkina Faso est la crise sécuritaire déclenchée à la suite de la révolution libyenne et la propagation de la violence perpétrée par des groupes djihadistes terroristes. Après l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, le pays a tenu successivement deux élections couplées présidentielles et législatives, respectivement en 2015 et en 2020. Face à la situation sécuritaire et humanitaire de plus en plus préoccupante, les forces de défense et de sécurité ont mis fin en janvier 2022 au régime démocratiquement élu et un autre coup d'Etat eut lieu en septembre 2022 avec comme principal motif l'incapacité des régimes sortants à enrayer les attaques de groupes terroristes sur une partie de territoire nationale. Le pays démarre à nouveau une autre période de transition avec la restauration de l'intégrité territoriale comme principale priorité. En outre, la crise sécuritaire a engendré une augmentation des dépenses publiques de sécurité et une réorientation des priorités en faveur la restauration de l'intégrité territoriale et le retour à la paix civile, ce qui implique moins de ressources disponibles pour les investissements dans les services sociaux et les secteurs du développement humain².

4. En plus de l'insécurité et de l'instabilité politique, les principales causes structurelles de la fragilité du Burkina Faso sont la forte prévalence de la pauvreté dans un contexte de forte croissance démographique et sa vulnérabilité au changement climatique. La pauvreté affecte 41% des ménages au Burkina Faso avec une plus forte prévalence en milieu rural où neuf pauvres sur dix vivent. Les déterminants de la pauvreté incluent notamment la taille du ménage et l'éducation des adultes. En dépit du défi majeur que représente la crise sécuritaire, le Burkina Faso a renoué avec une croissance économique de 6,9% en 2021, toutefois les perspectives de croissance pour 2022 et 2023 sont à la baisse avec respectivement 3,6% et 4,8%.

5. La forte croissance démographique de plus 2,9% a freiné l'impact de la croissance économique sur l'incidence de la pauvreté. En effet, la population du Burkina Faso a quadruplé en 44 ans, passant de 5,6 millions d'habitants en 1975 à 20,5 millions en 2019³. Les enfants de moins de 15 ans et les jeunes de 15-34 constituent respectivement 45% et de 32,6% de la population. Ainsi la jeunesse de la population du Burkina Faso constitue un des déterminants structurels de sa fragilité, car le dernier recensement indique que près de la moitié des jeunes de 15-24 ans (45,6%) ou de 15-34 ans (45,7%) ne sont ni dans l'emploi ni dans un programme d'éducation ou de formation. Dans les régions du Nord, Centre-Nord et Sahel, qui comptent parmi les plus affectées par l'insécurité et la pauvreté, on compte près de trois jeunes sur cinq de 15-24 ans qui sont hors du système éducatif et sans emploi. Dans un contexte où la transition démographique n'est pas encore achevée,

¹ Sur la base du cycle de conversion de trésorerie (CCC) qui est une mesure exprimant la durée, en jours, nécessaire à une entreprise pour convertir des ressources en flux de trésorerie.

² Effets de la crise sécuritaire sur le développement humain au Burkina Faso. PNUD/CIERIA-PTCI.

³ http://www.insd.bf/contenu/documents_rgph5/Rapport%20resultats%20definitifs%20RGPH%202019.pdf

généraliser suffisamment d'emplois décents et former les jeunes demeurent des préoccupations majeures.

6. Comme les autres pays du Sahel, le Burkina Faso compte parmi les pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique avec une faible capacité d'adaptation. Il est classé au 21^e rang des pays les plus vulnérables sur l'indice de ND-gain⁴ de 2022. Avec le changement climatique, les prévisions annoncent des hausses de température au Sahel, des pluies plus irrégulières et des fréquences de sécheresse et d'inondation plus élevées⁵. Dans le cadre du Programme national d'adaptation, les simulations effectuées à partir de la modélisation climatique adoptée par le Gouvernement prévoient une hausse des températures moyennes de 0,8°C d'ici à 2025 et une hausse de 1,7°C d'ici à 2050 ainsi qu'une baisse relative des précipitations de -3,4 % d'ici à 2025 et -7,3 % d'ici à 2050. La baisse des précipitations sera associée à une très forte variabilité saisonnière et interannuelle des facteurs climatiques, empirant davantage les impacts climatiques sur l'agriculture et l'élevage et les principaux secteurs économiques. La gestion des ressources en eau et des inondations, la foresterie et la sécurité alimentaire seront également affectées (NAPA, 2007).

7. La pandémie de la COVID-19 et la guerre en Ukraine sont deux chocs majeurs dont les effets cumulés ont contribué à renforcer la situation de fragilité. Bien que le Burkina Faso, comme les autres Etats africains, ait été relativement résilient face à la COVID-19, le pouvoir d'achat et les conditions de vie des populations ont été fortement impactés par la hausse des prix des denrées alimentaires, des produits énergétiques et des engrais à la suite de la guerre en Ukraine. Les prix des denrées alimentaires tels que le riz, le mil, le sorgho, et le maïs ont tous connu une hausse significative en 2022 par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

Impacts de la fragilité sur le secteur rural et agricole et stratégies alternatives d'adaptation et de résilience

8. Les facteurs structurels de la situation de fragilité du Burkina Faso ont des impacts importants sur le monde rural qui abrite 73,7% de la population nationale avec l'agriculture comme principale secteur d'activité. Avec l'insécurité, on assiste à un retrait des services de l'administration et des investissements des partenaires techniques et financiers des zones rurales qui sont les plus affectées par les attaques des groupes terroristes. L'augmentation des déplacements de population, dont la majorité sont des agriculteurs et des éleveurs, marque une perturbation généralisée des moyens de subsistance et des marchés agricoles, entravant l'accès à la nourriture et augmentant la prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition parmi les ménages vulnérables. Les attaques ciblées des groupes terroristes contre certaines minorités ont eu pour effet un effritement de la cohésion sociale en attisant les tensions et les conflits intercommunautaires latents⁶.

9. Selon le rapport provisoire du plan de réponse humanitaire de février 2023, le Burkina-Faso compte 3,5 millions de personnes ayant besoin d'assistance en sécurité, dont 1,7 million de personnes déplacées internes (PDI). La forte concentration des populations dans les zones d'accueil de personnes déplacées accentue la pression sur les ressources naturelles et un désœuvrement des populations, particulièrement des femmes et des jeunes. D'ailleurs, selon l'étude d'évaluation des principaux risques affectant le secteur rural au Burkina Faso (PARM⁷ 2021), l'insécurité est identifiée comme le premier risque pour le secteur agricole. Cette étude a estimé les pertes annuelles liées à l'insécurité à plus de 170 millions de dollars. La même source place la sécheresse en seconde position des risques du secteur. Les épisodes de sécheresse sont aussi liés à la dégradation des sols et du couvert végétal. La sécheresse exacerbe les conflits entre agriculteurs et éleveurs, notamment autour de l'accès aux ressources naturelles comme l'eau et le pâturage.

10. La forte vulnérabilité du Burkina Faso à la sécheresse est un important facteur de fragilité, car le secteur agro-pastoral constitue la principale source de revenus pour la majorité de la population et fournit au total 44,7% des revenus des ménages, dont 24,3% pour l'agriculture essentiellement pluviale et 20,4% pour l'élevage, y compris l'élevage transhumant.

11. La sécheresse affecte avec environ 2,6 millions de personnes chaque année et des pertes annuelles estimées à 100 millions de dollars, qui devraient atteindre 250 millions de dollars d'ici à 2040. D'après l'étude susmentionnée, les stratégies employées par les agriculteurs sont le recours à des variétés à cycle court ou résistant à la sécheresse, les techniques de conservation des sols et de l'eau; la gestion intégrée de la fertilité des sols; les méthodes d'irrigation économes en eau, etc.

⁴ND-GAIN : Notre Dame Global Adaptation Index (Indice global d'adaptation de Notre-Dame) mesure la vulnérabilité des pays aux changements climatiques et leur capacité à s'y adapter

⁵ OCHA Burkina Faso 2021, Cadre de l'action anticipatoire

⁶ Draft Common Country Assessment

⁷ Platform for Agricultural Risk Management - Projet de Gestion des Risques Agricoles pour la Résilience aux Aléas du Climat et des Marchés. Novembre 2022

12. Outre les facteurs exogènes (insécurité venue du nord Sahel, pandémie de la COVID19, sécheresse,), le Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES-II) précise que la crise aux formes multiples que traverse le Burkina Faso résulte aussi des « des insuffisances structurelles du système de sécurité nationale, du système national de production, de la faiblesse du capital humain et de la solidarité nationale, des insuffisances des gouvernances politique, administrative et économique ». Ces insuffisances sont encore plus marquées en milieu rural.

13. Ainsi les facteurs structurels qui sont à l'origine d'une plus forte fragilité en milieu rural incluent la vulnérabilité économique des populations liées à la pauvreté et l'insuffisance d'opportunités d'emploi, notamment des jeunes, du déséquilibre du développement régional notamment en termes d'investissements dans les services et infrastructures de base (eau, électricité routes, etc.), des inégalités dans l'accès aux ressources naturelles ainsi que de la faible implication des populations rurales aux processus politiques.

14. Les interventions proposées dans le PNDES II pour réduire la vulnérabilité des populations face à la fragilité comprennent notamment l'éducation, l'accès équitable aux ressources naturelles, l'autonomisation économique des jeunes et des femmes, l'implication des populations surtout rurales aux processus de dialogue politique, économique et social. Ces interventions sont au cœur des priorités du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD 2023-2025) du Gouvernement de transition qui promeut une approche stratégique de stabilisation qui conjugue des actions de sécurité, d'urgence et de développement⁸. A travers le Resi-2P, le FIDA contribuera à la mise en œuvre du PA-SD en contribuant aux piliers II (répondre à la crise humanitaire) et III (refonder l'État et améliorer la gouvernance (y compris sociale et économique)). Avec le renforcement de la résilience avec axe central, le projet RESI-2P interviendra dans deux régions, le Nord et le Centre-Ouest pour consolider les acquis du portefeuille dans un contexte de fragilité (région du Nord) et mettre à l'échelle géographique les leçons apprises et bonnes pratiques dans les zones moins exposées à l'insécurité (Centre-Ouest). Les investissements DE RESI-2P utiliseront comme point d'entrée les potentiels de ressource en eau est estimée à 6 510 ha et les bassins versants à aménager dans 36 communes ciblées. En plus de la promotion d'une amélioration durable de la productivité et de la production, le Projet investit aussi dans l'amélioration de l'accès au marché et le développement des filières. Les approches de développement communautaires participatives et de gestion locale des infrastructures et ressources naturelles contribueront aussi à renforcer la confiance et la cohésion sociale.

Principaux risques liés à la fragilité

Principaux risques	Niveau	Mesures d'atténuation
Instabilité politique	• Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'ancrage du projet au sein des commune et province d'intervention • Améliorer l'engagement citoyen y compris avec les organisations de producteurs • Renforcement des partenariats avec la société civile et les organisations professionnelles • Suivi de la situation socio-politique
Politiques et Stratégies sectorielles	• Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Fort alignement sur les priorités nationales • Participation des groupes du FIDA et prise en compte de leurs intérêts dans les dialogues de politiques
Sècheresse, changement climatique et dégradation des ressources naturelles	• Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les investissements dans les infrastructures de maîtrise et gestion de l'eau et introduction et diffusion de pratiques et technologies résilientes • Formation des communautés à la gestion et la valorisation durables des ressources naturelles (Diffusion des bonnes pratiques d'agroécologie et d'agriculture sensible au climat.)
Insécurité en milieu rural	• Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la capacité des institutions locales • Augmentation des opportunités d'emploi des jeunes ruraux

⁸ Le PA-SD 2023-2025 met en œuvre quatre piliers : (i) lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; (ii) Répondre à la crise humanitaire ; (iii) Refonder l'État et améliorer la gouvernance ; et (iv) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale



Investir dans les populations rurales

Burkina Faso

Programme to strengthen smallholder resilience to climate change

Rapport de conception

Annexee: Eca Taa Resi 2 P Vf

Dates de mission: 20/02/2023 - 10/03/2023

Date du document: 23/07/2023

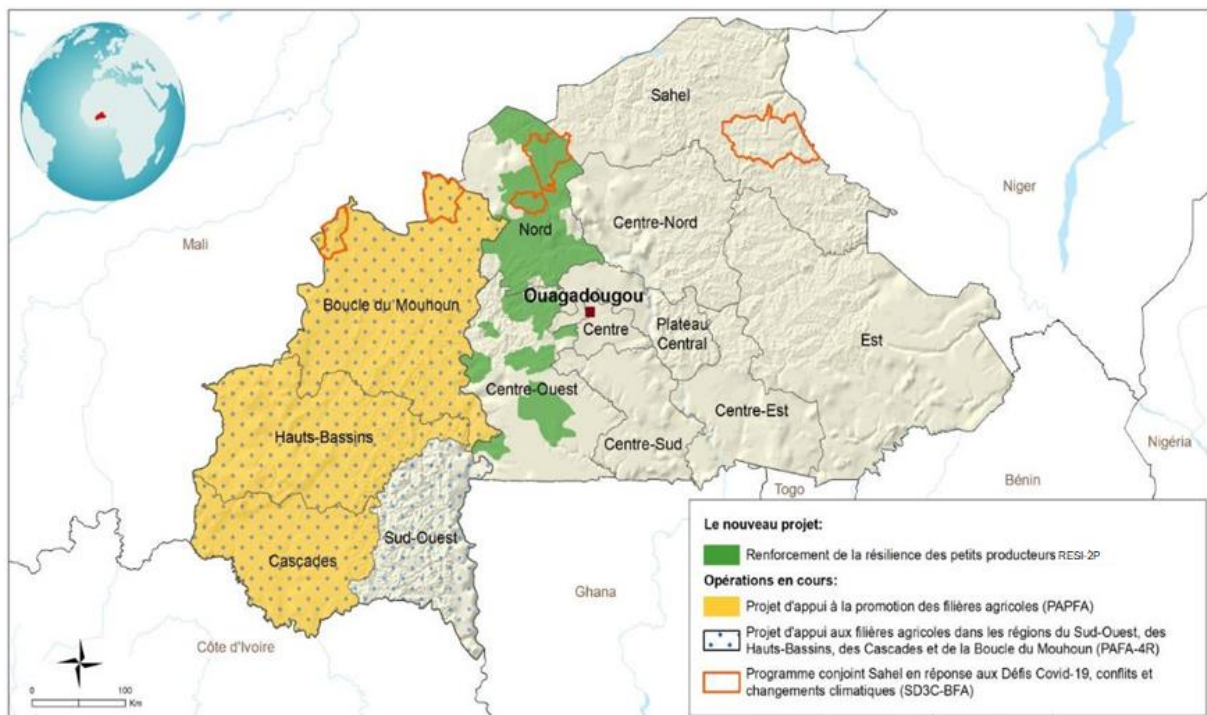
Identifiant du projet 2000003918

Numéro du rapport: 6498-BF

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Evaluation Ciblée de l'Adaptation

Projet Renforcement de la Résilience des Petits Producteurs (RESI-2P)



Burkina-Faso
Mars 2022

TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE	3
1.1 INTITULE DU PROJET.....	3
1.2 ZONES D'INTERVENTION	3
1.3 ENTITE D'EXECUTION	4
1.4 RESUME DU PROJET	4
1.5 DATE DE PREPARATION DE L'ECA	4
2. INDICATION DU DANGER, DE L'EXPOSITION, DE LA SENSIBILITE ET DE LA CAPACITE D'ADAPTATION	5
2.1. CONTEXTE CLIMATIQUE AU BURKINA FASO.....	5
2.1.1. <i>Climat actuel</i>	5
2.1.2. <i>Projections climatiques</i>	6
2.2. ALEAS	9
2.2.1. <i>Sécheresses</i>	10
2.2.2. <i>Inondations</i>	12
2.2.3. <i>Vents violents</i>	12
2.3. EXPOSITION	13
2.3.1. <i>Sécheresses</i>	14
2.3.2. <i>Inondations</i>	15
2.3.3. <i>Vents violent</i>	16
2.4. SENSIBILITE	17
2.4.1. <i>Sècheresse</i>	17
2.4.2. <i>Inondations</i>	17
2.4.3. <i>Vents violents</i>	18
2.5. CAPACITE D'ADAPTATION.....	18
2.6. VULNERABILITE DES SECTEURS.....	19
2.6.1. <i>Agriculture</i>	19
2.6.2. <i>Elevage</i>	19
2.6.3. <i>Foresterie</i>	19
2.6.4. <i>Ressource en eau et santé</i>	20
3. EVALUATION DE L'ADAPTATION.....	22
3.1. SELECTION DES OPTIONS D'ADAPTATION	22
3.1.1. <i>Secteur agricole</i>	22
3.1.2. <i>Secteur de l'élevage</i>	23
3.1.3. <i>Foresterie</i>	23
3.2. PRIORISATION DES OPTIONS D'ADAPTATION.....	26
3.2.1. <i>Critères de notation</i>	26
3.2.2. <i>Résultats de l'analyse multicritère</i>	27
ANNEXES	29
RÉFÉRENCES.....	32

1. Contexte

Cette évaluation ciblée de l'adaptation (ECA) a été préparée pour le projet renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P). Elle est nécessaire afin d'identifier des mesures de réduction des risques et des impacts. Le projet RESI-2P est classé dans la catégorie de risque climatique « substantiel », d'où la nécessité de conduire une évaluation ciblée de l'adaptation. Avec cette catégorie de risque, il est possible d'avoir des impacts étendus résultant des changements climatiques. Les effets peuvent être compromis par les changements climatiques, et les mesures d'adaptation peuvent ne pas être facilement disponibles. On ne peut pas exclure une performance insuffisante ou un échec sur les plans financier, environnemental et social. Toutefois, les activités de gestion des risques pourront probablement accroître la résilience et la capacité d'adaptation des ménages, de l'infrastructure, des communautés et des écosystèmes.

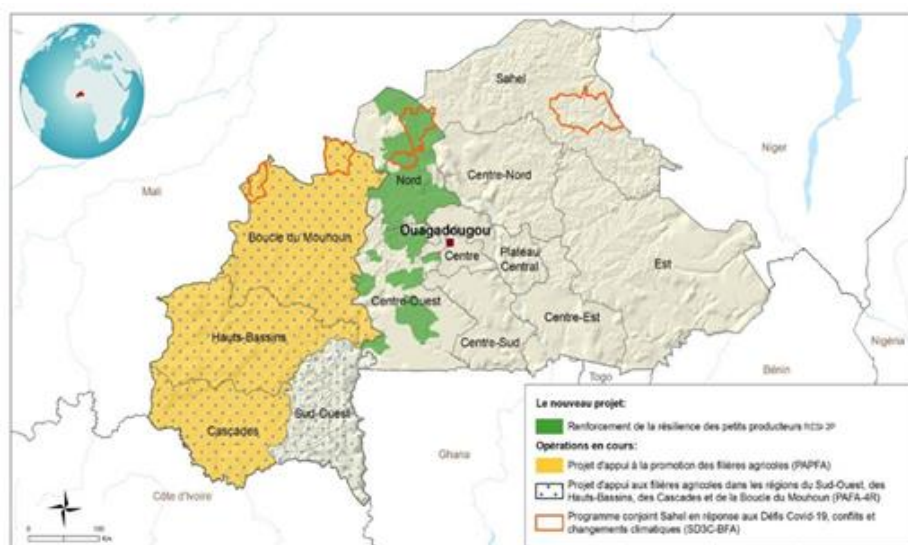
1.1 Intitulé du projet

Renforcement de la résilience des petits producteurs (RESI-2P).

1.2 Zones d'intervention

Le projet interviendra dans deux régions, à savoir le Nord et le Centre-Ouest, plus précisément dans huit provinces où l'action portera sur des zones de concentration à l'échelle communale et dans les principaux bassins de production. Les zones de concentration sont localisées dans 36 communes, dont 20 dans le Nord et 16 dans le Centre-Ouest. Dans la région du Nord, les acquis du portefeuille seront consolidés, et ce dans un contexte de fragilité qui menace la durabilité des investissements. Ainsi, dans cette région une approche de résilience innovante et plus efficiente y sera adoptée partant de l'expérience du projet *Neer-Tamba*. Une mise à l'échelle géographique se fera au profit de nouvelles zones moins exposées à l'insécurité, particulièrement dans le Centre-Ouest.

Carte 1 : Zones d'intervention du RESI-2P, comparées à celles des autres projets FIDA



1.3 Entité d'exécution

Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales et Halieutiques (MARA) sera la tutelle administrative et technique du projet RESI-2P. Une unité de coordination nationale sera mise en place pour assurer les principales fonctions d'ingénierie de projet sur les plans administratif, financier, de suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication ainsi que les fonctions techniques essentielles : planification, résilience, changement climatique et agroécologie, infrastructures, agronomie et chaînes de valeur, nutrition, genre et inclusion sociale. Un Comité de pilotage¹ sera créé par un arrêté ministériel et présidé par le Responsable du Programme budgétaire de rattachement. Etant donné l'ancrage territorial du projet, il est envisagé d'instituer par région des ateliers annuels de planification et de concertation avec pour rôle de veiller à la prise en compte des priorités régionales définies dans les plans de résilience, de veiller au suivi de l'exécution et de valider les programmes de travail. Les responsables techniques correspondants instruiront et superviseront la mise en œuvre au niveau terrain où seront établies deux Unités d'exécution régionale (UER) dont une par région. Ces unités déploieront les activités à travers les opérateurs et partenaires de mise en œuvre

1.4 Résumé du projet

Le projet RESI-2P capitalise sur les acquis et les leçons apprises du projet *Neer-Tamba* qui a contribué à accroître la résilience des populations rurales pauvres. Les enseignements qu'il a générés ont révélé l'importance de la résilience dans la consolidation des moyens de subsistance des ruraux pauvres. Son objectif est de renforcer la résilience des petits exploitants, en particulier pour les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap (PSH) et les personnes déplacées internes (PDI), par des investissements durables visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'augmentation des revenus. Le groupe cible du projet est composé des petits producteurs et des exploitations agricoles familiales, avec une approche de ciblage qui est favorable aux femmes (45%) et aux jeunes (50%). Par ailleurs, le projet touchera 208 635 personnes au sein de 36 556 ménages, soit 98 890 bénéficiaires pour 19 645 ménages dans le Nord, et 113 745 bénéficiaires pour 19 611 ménages dans le Centre-Ouest.

Le projet est conçu autour de deux composantes techniques, une composante A « *Renforcement de la résilience des systèmes de production* » et une composante B « *Valorisation et compétitivité des filières* », et une composante de coordination, gestion et suivi-évaluation. La composante A est conçue autour de trois sous-composantes, à savoir une *sous-composante A1* : Aménagements résilients et innovants ; une *sous-composante A2* : Intensification et diversification de la production, et une *sous-composante A3* : Renforcement des acteurs et éducation environnementale. La composante B repose sur trois sous-composantes, notamment une *sous-composante B1* : Infrastructures et équipements d'appui à la transformation et à la commercialisation, une *sous-composante B2* : Commercialisation, entrepreneuriat et accès au financement, et une *sous-composante B3* : Appui à la gouvernance des filières.

1.5 Date de préparation de l'ECA

L'Évaluation ciblée de l'adaptation du projet RESI-2P a d'abord été développée en décembre 2022, avant d'être actualisée en février 2023.

¹La composition du Comité de pilotage inclura les représentants des organisations professionnelles, des femmes et des jeunes ruraux, des collectivités territoriales, du secteur de l'agrobusiness, etc.

2. Indication du danger, de l'exposition, de la sensibilité et de la capacité d'adaptation

L'Évaluation ciblée de l'adaptation du projet RESI-2P a d'abord été développée en décembre 2022, avant d'être actualisée.

2.1. Contexte climatique au Burkina Faso

2.1.1. Climat actuel

Le Burkina Faso connaît des températures élevées et des précipitations variables. Trois zones climatiques divisent le pays du nord au sud : la zone sahélienne au nord avec des précipitations inférieures à 600 millimètres par an (mm / an), la région soudano-sahélienne sur un plateau de savane (plateau de Mossi) avec des précipitations de 600 à 900 mm / an et des températures légèrement plus fraîches, et la zone soudanienne plus humide avec des précipitations moyennes comprises entre 900 et 1200 mm / an. Chacune de ces zones connaît une saison humide et sèche prononcée, la saison des pluies s'étendant sur une période de deux mois dans le nord et de six mois dans le sud (WB, 2020).

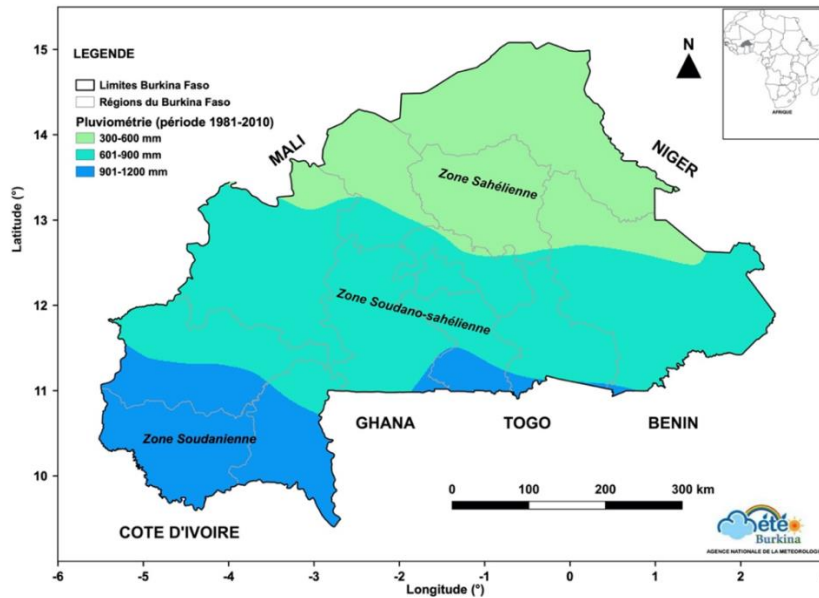
En raison de sa position géographique, le Burkina Faso est caractérisé par un climat tropical sec, qui alterne entre une courte saison des pluies et une longue saison sèche. Le climat du Burkina Faso est sujet à de fortes variations saisonnières et annuelles en raison de sa situation dans l'arrière-pays et aux confins du Sahara. Le pays a trois zones climatiques : la zone sahélienne au nord recevant moins de 600 mm de précipitations annuelles moyennes; la zone nord-soudanienne au centre reçoit une pluviométrie annuelle moyenne comprise entre 600 et 900 mm ; et la zone sud-soudanienne au sud avec une pluviométrie annuelle moyenne supérieure à 900 mm (PNUD, 2018a).

La saison des pluies commence lentement de la fin mars au début avril dans le sud-ouest, s'étendant progressivement vers le centre du pays en mai et juin, et atteignant les étendues septentrionales en juin ou début juillet. La durée de la saison de croissance varie de moins de 60 jours dans le nord à 160 jours dans le sud, avec de grandes variations interannuelles. La saison sèche est influencée par les harmattans, ou vents secs d'est qui apportent de l'air chaud au Burkina Faso de mars à mai. Des températures extrêmes se produisent avec des moyennes mensuelles de températures élevées dépassant désormais régulièrement les maximums précédents de 35 ° C, en particulier dans le nord (BM, 2020).

Dans le cadre du projet RESI-2P, la zone d'intervention se situe dans 2 zones climatiques (Figure 2) suivante à savoir :

- La zone sahélienne qui se caractérise par une pluviométrie annuelle de 300 à 600 mm avec une durée moyenne des pluies de 4 à 5 mois ;
- La zone soudano-sahélienne recevant une pluviométrie comprise entre 601 et 900 mm pour une saison pluvieuse d'environ 5 à 6 mois.

Figure 1: Zones climatiques et distribution de la pluviométrie au Burkina Faso



2.1.2. Projections climatiques

Les changements climatiques constituent un défi majeur pour le Burkina Faso. En effet, on observe sur toute l'étendue du territoire une perturbation du régime pluviométrique et une hausse des températures.

2.1.2.1 Projections sur les Températures

Les températures moyennes au Burkina Faso, selon différents scénarios d'émissions de GES, devraient augmenter de 1,9 °C à 4,2 °C d'ici à 2080 par rapport à l'année 1876 (Figure 3). A mesure que le climat mondial change, les températures en Afrique de l'Ouest, y compris au Burkina Faso, devraient continuer d'augmenter. Sur la base de son analyse la plus récente utilisant des modèles de circulation mondiale et dans le cadre d'un scénario d'émissions élevées, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit que l'Afrique de l'Ouest connaîtra des augmentations annuelles moyennes de température d'une valeur médiane de 0,9 °C (allant de 0,7 °C à 1,5 °C) d'ici 2035, de 2,1 °C (plage de 1,6 °C à 3,3 °C) d'ici 2065, et de 4,0 °C (plage de 2,6 °C à 5,9 °C) d'ici 2100 (Crawford et al. , 2016). Le réchauffement devrait être plus important de décembre à février et plus faible entre juin et août. On s'attend à ce qu'il y ait une augmentation de la fréquence des journées chaudes et une diminution de la fréquence des températures extrêmes froides (Crawford et al., 2016).

Selon les données du Groupe de la Banque mondiale (2020), les températures au Burkina Faso devraient augmenter de 3 à 4° C d'ici 2080-2099. Cela représente des augmentations de température nettement supérieures à la moyenne mondiale. Les températures projetées augmenteront dans le nord à un rythme relativement plus élevé que dans le sud et davantage pendant la saison des pluies que pendant la saison sèche.

2.1.2.2 Projections sur les Précipitations

L'analyse des données historiques de précipitations indique une situation globale de mouvements des isohyètes vers le sud. Au cours de la période 1931-1960, le Burkina Faso pourrait enregistrer une pluviométrie annuelle supérieure à 1.200 mm dans sa région du

Sud-Ouest. La période post 1960 a été caractérisée par une diminution significative des précipitations. L'absence d'isohyètes 1.200 mm sur les périodes 1961-1990 et 1971-2000 a été constatée. Le manque de précipitations constaté est beaucoup plus important entre les périodes 1931-1960 et 1961-1990. Il confirme ainsi l'impact de deux sécheresses enregistrées au Burkina Faso sur la période 1972-1990. Concernant la période 1971-2000, l'accumulation annuelle des précipitations varie entre 290 mm au Nord et 1170 mm au Sud. Le nombre de jours de pluie de la période 1961-1990 varie entre 31 et 91 avec une moyenne de 58 jours et un écart standard de 13 jours. En moyenne, il n'y a pas de changement significatif du nombre de jours de pluie au cours de la période 1971-2000, par rapport à la période de référence 1961-1990 (MoESD, 2014).

Selon les tendances potentielles fournies dans le GIEC élaboré en 2007, les précipitations pourraient enregistrer une diminution de -6,4% en 2025 et -11% d'ici 2050 en cas de très maximum, ou une augmentation de la même proportion de la situation favorable.

A l'horizon 2080, les projections de précipitations, quel que soit le modèle climatique considéré, ne présentent aucune tendance claire sur l'évolution du niveau des précipitations mais montre une forte variabilité interannuelle. Ces modèles ne montrent également aucun changement dans le nombre de jours de fortes précipitations.

Figure 2: Projections de températures de l'air

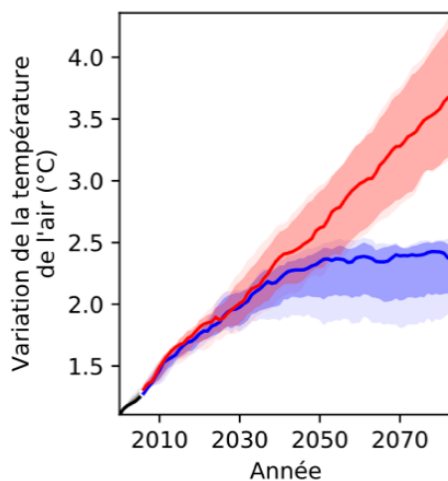


Figure 3: Moyenne annuelle des projections de précipitations

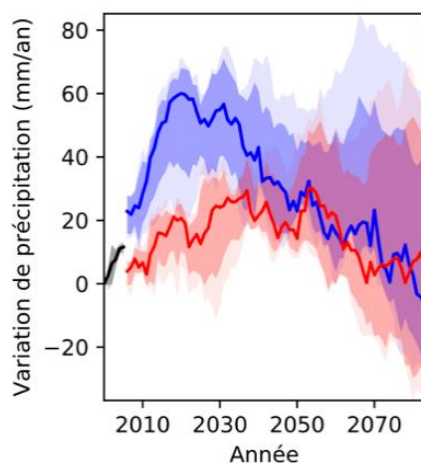
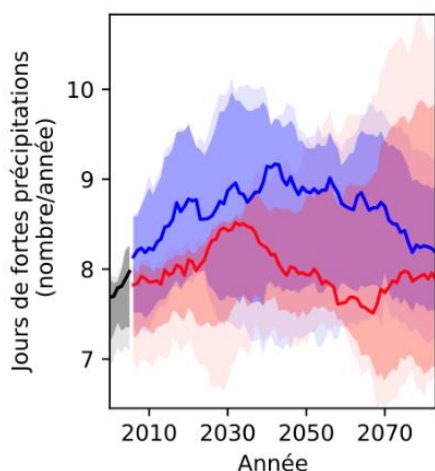


Figure 4. Projections du nombre de journées de fortes précipitations

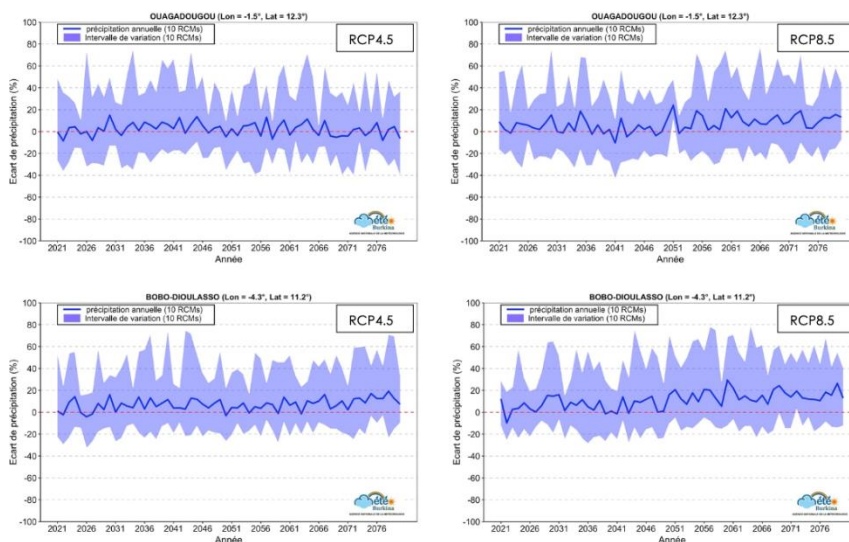


L'analyse de la variation temporelle des précipitations entre 2006 et 2080 (Figure 6), la zone d'intervention du projet, présente :

- Une variation de -10% à 20% à Ouagadougou en zone soudano-sahélienne
- Une variation de -5% à 20% à Bobo-Dioulasso en zone soudanienne.

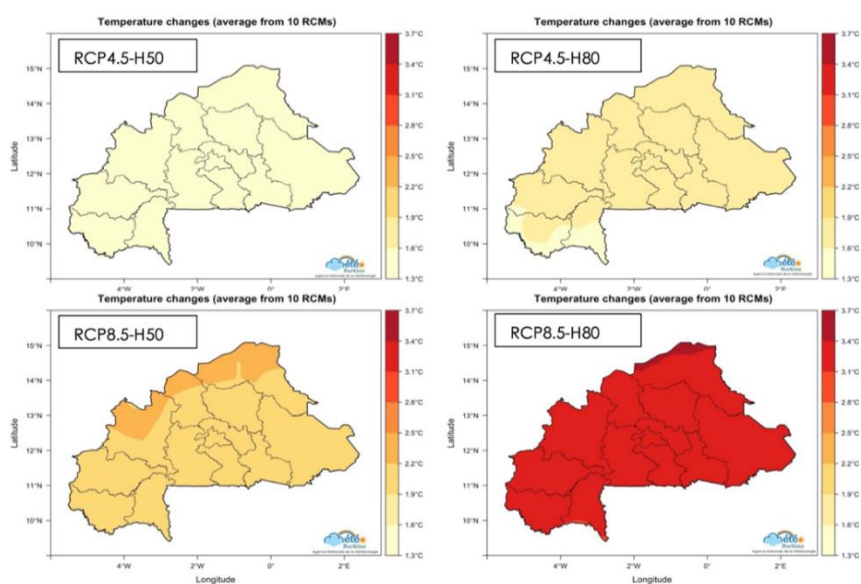
L'analyse de la variation des températures dans la zone d'intervention du projet confirme la hausse générale des températures avec de plus fortes augmentations dans le Nord du pays (zone sahélienne) et des augmentations relativement plus faibles au Sud (zone Soudanienne).

Figure 5 : Variation interannuelle de la pluviométrie annuelle projetées selon les scenario RCP4.5 (gauche) et RCP8.5 (droite) dans la zone soudanienne et la zone soudano-sahélienne.



Source : TNC, 2021

Figure 6: Changement moyen de la températures moyenne pour les scenarii RCP4.5 et RCP8.5 à l’horizon temporelle H50 (gauche) et H80 (droite)



Source : TNC, 2021

La vulnérabilité qui définie comme « propension ou prédisposition à subir des dommages” (IPPC, 2022). L’analyse de la vulnérabilité s’est basée sur des unités d’exposition (UEs) définies pour les secteurs de développement, les moyens de subsistance et les groupes de population. Les UEs ont été sélectionnés à travers la revue de littérature et la consultation d’experts. Cependant, pour cette étude, un accent est mis sur les UEs en lien avec les secteurs de développement retenu dans le Plan National d’Adaptation du Burkina Faso :

- Économie locale (agriculture, élevage, foresterie)
- Services sociaux de base (accès à l’eau potable, santé, éducation)
- Environnement naturel (ressources forestières, ressources halieutiques, ressources fauniques)
- Environnement bâti (infrastructures hydrauliques, socio-éducative, sanitaire, les marchés)
- Gouvernance locale (mairie ou autorité communal).

La détermination de la vulnérabilité climatique d’un projet comprend quatre étapes : l’identification des aléas climatiques, la détermination de l’exposition et de la sensibilité, et l’analyse de la capacité d’adaptation existante des bénéficiaires.

2.2. Aléas

Les changements climatiques amplifieront les risques existants et en engendreront de nouveaux risques pour les systèmes naturels et humains. Ces risques, qui ne sont pas répartis uniformément, sont généralement plus grands pour les populations et les communautés défavorisées de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement (GIEC, 2014). Ces risques sont entre autres fonction de l’aléas et exposition.

En rappel, l’Aléa, selon le GIED, se définit comme l’“éventualité d’une tendance ou d’un phénomène physique, naturel ou anthropique, susceptible d’entraîner des pertes en vies humaines, des blessures ou d’autres effets sur la santé, ainsi que des dégâts et des pertes

touchant les biens, les éléments d'infrastructure, les moyens de subsistance, la fourniture de services, les écosystèmes et les ressources environnementales”.

Les principaux aléas et de catastrophes qui affectent de manière récurrente et significative le système ou le secteur retenu les régions du Centre Est, du Centre Sud et du Centre Ouest sont les risques d'inondation, les risques de sécheresse et les risques de vent violent (PNA 2015, CDN 2021).

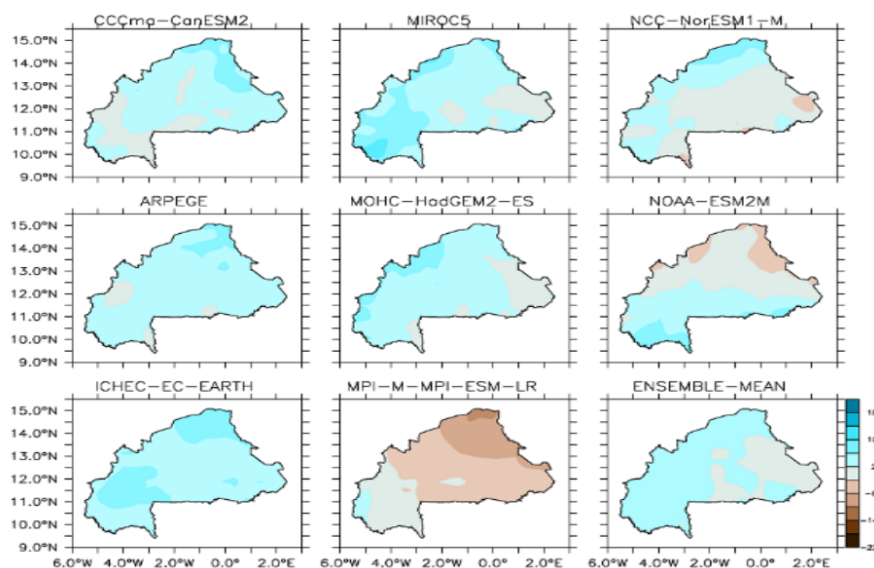
2.2.1. Sécheresses

Le Burkina Faso est en proie à de fréquentes sécheresses depuis les années 1970. Plus de 80% de sa population active dépendant de l'agriculture pluviale de subsistance, les sécheresses ont un impact dévastateur sur cette population, entraînant une aggravation de la situation de la sécurité alimentaire dans le pays, où au moins 40% sont considérés comme pauvres. Les sécheresses ont pour conséquence l'épuisement des réserves d'eau, la réduction ou l'élimination de rendements des cultures, l'augmentation des prix de denrées alimentaires, l'exacerbation de la pauvreté et la décimation du bétail.

Entre novembre et décembre, lorsque l'humidité moyenne est de 10 %, les 3 régions étudiées connaissent souvent des conditions de quasi sécheresse. Les symptômes comprennent l'assèchement des puits, la baisse du niveau des masses d'eau, l'augmentation des charges polluantes et, d'une manière générale, l'augmentation du stress hydrique. Lorsque les approvisionnements en eau s'épuisent, les populations migrent vers l'est et l'ouest en quête de meilleures conditions de vie. Cette migration entraîne une surpopulation et une dégradation de l'environnement dans les zones d'accueil. Les déficits hydriques constants provoquent de graves pénuries d'eau, de faibles rendements, la famine, la désertification et la décimation du bétail et de la faune.

Les projections de la répartition des précipitations saisonnières en utilisant les données Cordex des scénarii RCP4.5 et RCP8.5 révèlent toutes que, pour les périodes de 2021 à 2050, le pays enregistrera des poches de sécheresses de plus en plus sévères (Figure 8). Les poches de sécheresses révélées par ces analyses soulignent une nouvelle fois la nécessité de renforcer davantage les mesures d'adaptation en général et les techniques de gestion durable des terres en particulier – c'est-à-dire, les mesures de sécurisation foncière favorisant des investissements à long terme.

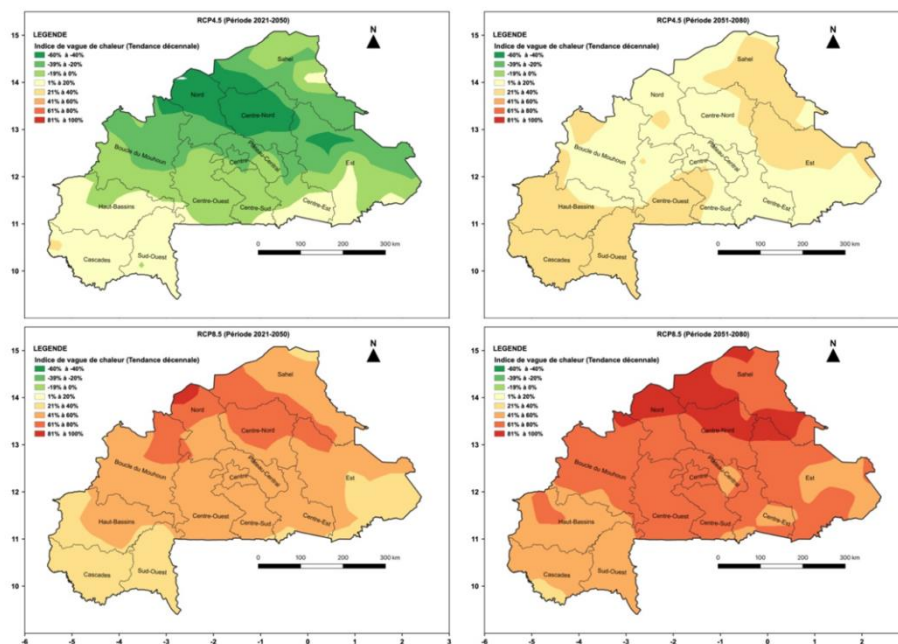
Figure 7 : Projection des précipitations entre la période 2021 et 2050



Source : TCN du Burkina Faso/ rapport du sous-groupe « étude climatique), 2021

L'Indice de vague de chaleur ECAHWFI (nombre de 6-jours consécutif chauds sur la période considérée) révèle qu'en moyenne les vagues de chaleur pourrait augmenter sur l'ensemble du pays à l'horizon 2080 (Figure 9). Selon le modèle RCP8.5, cette hausse pourrait se situer entre 20 et 80% dans la zone sahélienne. Dans la zone soudanienne, tandis que le modèle RCP8.5 ne prédit pas de changements significatifs, le RCP4.5 indique une plausible de 40% des vagues de chaleur.

Figure 8 : Évolution spatio-temporelle des vagues de chaleur selon les scénario RCP4.5 (gauche) et RCP8.5 (droite) au Burkina Faso



Source : TCN du Burkina Faso/ rapport du sous-groupe « étude climatique), 2021

2.2.2. Inondations

La saison des pluies au Burkina Faso est caractérisée par des pluies abondantes et souvent incessantes qui troublent très souvent le paysage en grande partie dégradé, perturbent l'ensemble du secteur de l'eau et détruisent ou réduisent la qualité des services d'infrastructure.

Le risque de précipitations extrêmes est fréquent dans les régions du Centre Est, du Centre Sud et du Centre Ouest. Le nombre moyen d'événements de fortes précipitations dans ces régions ne cesse d'augmenter ces dernières années.

Les inondations peuvent causer des dommages matériels, des mauvaises récoltes, des maladies, des pertes de vie et affecter l'habitat humain et animal. En outre, les eaux de crue contaminées par les eaux usées ou d'autres polluants (par exemple, des produits chimiques stockés dans des garages ou des propriétés commerciales) peuvent également provoquer des maladies, soit directement par contact avec les eaux de crue contaminées, soit indirectement par les sédiments laissés sur place.

2.2.3. Vents violents

En saison sèche, les vents de l'harmattan se propagent à travers le Burkina Faso, apportant de l'air chaud et sec et des tempêtes de sable sur le plateau central de Mossi. Lorsqu'ils coïncident avec des invasions de criquets, les vents d'harmattan peuvent accélérer leur propagation vers les communautés à une vitesse pouvant atteindre 200 km par jour.

Les niveaux de gravité des dégâts présentés dans la description des degrés de l'échelle sont plus élevés dans le contexte du Burkina Faso, en raison de la vulnérabilité particulière des constructions dans ce pays : toitures, panneaux publicitaires, hangars de toutes sortes, stations de distribution de carburants, tribunes des stades, éclairage public, poteaux et lignes électriques. De même, les grands arbres centenaires sont très fragilisés face aux vents violents : déracinements et ruptures de branches peuvent intervenir à des vents de force inférieure à ce qui est indiqué dans l'échelle de Beaufort (REEB4, 2017).

Le tableau ci-dessous (résultat d'une étude de PIK) résume l'ensemble des tendances climatiques (observées et futures) au Burkina Faso.

De tout ce qui précède, les tendances climatiques actuelles et futures observées au Burkina Faso sont ;

- Baisse et variabilité accrue des pluies au cours de ces dernières décennies : successions années sèches et années humides, (sécheresse)
- Variabilité accrue des dates de début saison et des longueurs de la saison agricole,
- Démarrage tardif de la saison des pluies et des longueurs de saison courtes
- Augmentation des fortes pluies et inondations en certains endroits,
- Augmentation continue de la température depuis les années 1990,
- Autres risques possibles : vents violents et très poussiéreux durant toute la saison.

Les principaux défis associés à ces risques climatiques sont :

- La dégradation des sols et de la couverture végétale,
- La baisse des ressources en eau de surface et profondes, la pollution des eaux

- La perte de la biodiversité végétale, animale, halieutique et menace d’extinction de la plupart des espèces ;
- La modification des systèmes de transhumance,
- Les pertes et dommages sur les systèmes agro sylvo-pastoraux, halieutiques et les établissements humains (infrastructures socio sanitaires, transports, communication, etc.),
- La raréfaction des sources d’énergie domestique (bois, charbon),
- L’apparition de nombreuses tensions sécuritaires (conflits, exode rural, migrations climatiques, etc...),
- L’occurrence des maladies humaines et animales climato sensibles, etc.,
- L’insécurité alimentaire et nutritionnelle

Tableau 1: Tendances climatiques actuels et futures observées au Burkina Faso

Aléas	Tendances Passée	Tendances futures	Fiabilité
Température	Augmentation	Augmentation	Très élevée
Journée très chaudes et nuit tropicales	Croissante	Croissante	Très élevée
Intensité et fréquence des forte précipitation	Pas de tendance	SSP3-RCP7.0 : augmentation	Élevée
		SSP1-RCP 2,6 : pas de tendance	Élevée
Précipitations annuelles moyennes	En augmentation depuis les années 1980	Croissante	Moyen

Source : PIK 2020

2.3. Exposition

“Présence de personnes, de moyens de subsistance, d’espèces ou d’écosystèmes, de fonctions, ressources ou services environnementaux, d’éléments d’infrastructure ou de biens économiques, sociaux ou culturels dans un lieu ou dans un cadre susceptible de subir des dommages”. GIEC, 2022.

Les modes et moyens d’existence des ménages, communautés villageoises et organisations communautaires, déjà instables et précaires, sont affectés négativement par les changements climatiques. En effet, le raccourcissement de la saison pluvieuse, l’augmentation des sécheresses, des inondations, la variabilité climatique (temporelle et spatiale) et des températures, et la fréquence des vents violents impactent significativement les ressources naturelles et les principaux secteurs d’activités au Burkina Faso.

L’exposition des populations rurales aux nombreux risques liés au climat et à la dégradation des sols ne fait que croître. Leurs activités productives souffrent de précipitations instables et imprévisibles, de manques d’eau répétés et chroniques, d’inondations, de phénomènes de déforestation, d’épuisement des nutriments des sols, de leur acidification et de leur érosion, de la baisse des rendements, de la dégradation des parcours, de l’épuisement des stocks de poissons, de la perte de biodiversité, etc.

En effet, des **précipitations plus tardives** et plus abondantes pourraient menacer les récoltes sur pied. La hausse des températures associée à une humidité plus élevée et des

périodes de sécheresse plus longues augmenteront les risques pour la santé des cultures, en particulier pour les cultures maraîchères, ainsi que les besoins en eau, en particulier pendant la saison morte. (FIDA, 2016).

Des **inondations plus fréquentes** et plus graves sont à craindre, avec des effets destructeurs sur la biodiversité dans les bas-fonds et une augmentation des maladies d'origine hydrique chez la faune sauvage. De plus, l'augmentation de l'évapotranspiration potentielle combinée aux activités anthropiques entraînera une dégradation plus rapide de la végétation du sol et donc une réduction de l'infiltration pour reconstituer la nappe phréatique. Les eaux de surface s'évaporeront également plus rapidement et les cours d'eau permanents auront tendance à disparaître avec les forêts galeries. (PNUD, 2015b).

Les deux régions d'intervention du présent projet font partie des régions les plus touchées par les effets des changements climatiques. Chaque année, de nombreuses personnes qui en sont affectées par les effets néfastes du changement climatique avec comme corollaire, le mouvement des populations, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Les effets cumulatifs de ces crises répétées ont fortement érodé la capacité des ménages et des communautés de ces régions à anticiper, à résister, à s'adapter aux chocs, à se relever entre les chocs en les plaçant ainsi dans une situation de vulnérabilité chronique.

Les changements climatiques impactent plus significativement les populations les plus vulnérables, plus spécifiquement celles fortement dépendantes des ressources naturelles. La le degré d'exposition des différentes UE est consigné dans les tableaux ci-dessus.

2.3.1. Sécheresses

UE	Sensibilité
Économie locale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Caractère pluvial de l'agriculture ▪ Forte sensibilité des variétés à la sécheresse ▪ Insuffisances dans la maîtrise de l'eau agricole en situation de sécheresse ▪ Précarité économique des exploitants agricoles en lien avec la sécheresse ▪ Insuffisances de culture de préparation des exploitants agricoles aux risques de sécheresse ▪ Insuffisances dans l'utilisation des prévisions saisonnières pour la préparation et la gestion des campagnes agricoles ▪ Déficiences des mécanismes sociaux de riposte aux sécheresses ▪ Forte dépendance de l'économie locale au secteur agricole ; ▪ Déficiences des investissements économie dans l'économie locale en lien avec la sécheresse ▪ Absence d'instruments économiques de riposte aux effets de la sécheresse sur la population
Services sociaux de base	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Caractère pluvial des plans d'eaux pour l'offre en eau potable ▪ Déficiences des investissements économiques dans l'offre en eau potable en cas de sécheresse ▪ Déficiences des mécanismes de riposte aux effets de la sécheresse sur l'offre en eau ▪ Défaillances de mécanismes de riposte aux risques de sécheresse en lien avec la vie sociale et économique ▪ Déficiences des investissements dans le secteur social et économiques

Environnement naturel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Caractère naturelle des ressources forestières ▪ Déficiences des investissements dans la productivité en lien avec les risques de sécheresse ▪ Déficiences des investissements économiques dans les fonctionnalités socioéconomiques en lien avec la sécheresse ▪ Déficiences dans les investissements économiques de l'offre forestière en lien avec la sécheresse ▪ Déficiences des politiques forestières dans la prise en compte des spécificités locales en lien avec la sécheresse ▪ Précarité des revenus des exploitants des ressources forestières en cas de sécheresse ▪ Absence d'instrument économique local de maîtrise des coûts des produits forestiers en situation de sécheresse ▪ Déficience de la culture de préparation des exploitants des ressources forestières au risque de sécheresse
Gouvernance locale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déficiences dans l'architecture institutionnelle locale en lien avec les risques de catastrophes ▪ Défaillances dans la prise en compte des risques de catastrophes dans la gestion de la commune ▪ Défaillance de la prise en compte des risques de catastrophes dans les plans de travail ▪ Déficiences des mécanismes de riposte institutionnel aux risques climatiques ▪ Déficiences d'investissement économique dans la performance des secteurs de développements en lien avec les risques climatiques

2.3.2. Inondations

UE	Sensibilité
Économie locale (agriculture, élevage, foresterie)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ État des exploitations agricole sans protection contre les inondations ▪ Emplacement dans les zones à risque d'inondation des exploitations agricoles ▪ Défaillances des mécanismes sociaux de riposte au déficit alimentaire à l'échelle locale ▪ Insuffisance de culture de préparation des exploitants aux risques d'inondations ▪ Défaillances dans la prise en compte des risques climatiques dans la gestion de l'économie locale
Services sociaux de base (accès à l'eau potable, santé, éducation)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ État sans protection des berges des points d'eau ▪ Déficiences des investissements économiques de protection des points d'eau potable ▪ Déficiences des politiques en matière d'offre en eau potable en lien avec les inondations ▪ Absence d'instrument économique local d'appui à la fourniture d'eau potable ▪ Défaillances des mécanismes de riposte aux effets des inondations sur l'offre en eau potable ▪ Défaillances des mécanismes de riposte aux risques d'inondations en lien avec la vie socio-économique ▪ Insuffisances des investissements dans le secteur socio-économique en lien avec les risques d'inondations

Environnement bâti (infrastructures hydrauliques, socio-éducative, sanitaire, les marchés)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ État sans protection des ouvrages hydrauliques ▪ Déficiences des investissements dans la construction durable des ouvrages hydrauliques ▪ Déficiences dans l'application des normes en matière de conception et de construction des infrastructures hydrauliques ▪ Défaillance de la prise en compte des risques de catastrophes dans la planification locale des activités ▪ Absence d'instruments économique de maîtrise des coûts liés à l'exploitation des infrastructures hydraulique en cas d'inondation ▪ Défaillances dans la prise en compte des risques d'inondation dans la gestion de l'économie locale
Gouvernance locale (mairie ou autorité communal)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déficiences dans l'architecture institutionnelle locale en lien avec les risques de catastrophes ▪ Défaillances dans la prise en compte des risques de catastrophes dans la gestion de la commune ▪ Défaillance de la prise en compte des risques de catastrophes dans les plans de travail ▪ Déficiences des mécanismes de riposte institutionnel aux risques climatiques ▪ Déficiences d'investissement économique dans la performance des secteurs de développements en lien avec les risques climatiques

2.3.3. Vents violent

UE	Sensibilité
Économie locale (agriculture, élevage, foresterie)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ État sans protection des exploitations agricole contre les vents violents ▪ Déficiences dans l'adoption des techniques et technologies développés pour la protection des exploitations agricoles en situation de vent violent ▪ Déficiences des investissements dans la production agricole en lien avec les vents violents ▪ Défaillances des mécanismes sociaux de riposte au déficit alimentaire ▪ Insuffisance de culture de préparation des exploitants aux risques de vents violents ▪ Défaillances dans la prise en compte des risques climatiques dans la gestion de l'économie locale
Gouvernance locale (mairie ou autorité communal)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déficiences dans l'architecture institutionnelle locale en lien avec les risques de catastrophes ▪ Défaillances dans la prise en compte des risques de catastrophes dans la gestion de la commune ▪ Défaillance de la prise en compte des risques de catastrophes dans les plans de travail ▪ Déficiences des mécanismes de riposte institutionnel aux risques climatiques ▪ Déficiences d'investissement économique dans la performance des secteurs de développements en lien avec les risques climatiques

2.4. Sensibilité

La synthèse de l'analyse de la sensibilité des zones d'interventions du projet aux aléas qui surviennent de façon récurrente est consignée ci-dessous.

2.4.1. Sècheresse

UE	Impacts
Économie locale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Baisse de la production agricole ▪ Dégradation des régimes alimentaires ▪ Dégradation de l'environnement économique communal ▪ Amplification du déplacement des populations vers les centres urbains
Services sociaux de base	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de l'offre en eau potable ▪ Détérioration de l'accès à l'eau potable- ▪ Perturbation de la vie sociale et économique ▪ Dégradation du climat social et économique
Environnement naturel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Baisse de la productivité forestière ▪ Dégradation des fonctionnalités socioéconomique des ressources forestières ▪ Réduction des apports des forêts à la vie des populations ▪ Augmentation du coût de la vie
Gouvernance locale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de la sollicitation de l'autorité communale ▪ Perturbation des plans de travail ▪ Altération de l'assistance institutionnel aux secteurs de développement ▪ Réduction de la performance des secteurs de développement

2.4.2. Inondations

UE	Impacts
Économie locale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Destruction locale des exploitations agricoles ▪ Baisse locale de la production agricole ▪ Dégradation locale des régimes alimentaires ▪ Dégradation locale de l'environnement économique communal
Services sociaux de base	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dégradation de la qualité de l'eau ▪ Perturbation locale de l'accès à l'eau potable ▪ Perturbation locale de la vie sociale et économique ▪ Dégradation locale du climat social et économique
Environnement naturel	<ul style="list-style-type: none"> ▪
Environnement bâti	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Destruction locale des ouvrages hydrauliques ▪ Perturbation locale des activités liées à l'exploitation de ces infrastructures ▪ Augmentation locale des charges pour les activités liées à l'exploitation des infrastructures ▪ Perte locale des revenus pour les secteurs liés aux infrastructures
Gouvernance locale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation locale de la sollicitation de l'autorité communale ▪ Perturbation locale des plans de travail ▪ Altération locale de l'assistance institutionnel aux secteurs de développement ▪ Réduction locale de la performance des secteurs de développement

2.4.3. Vents violents

UE	Impacts
Économie locale	<ul style="list-style-type: none">▪ Destruction locale des exploitations agricoles▪ Baisse locale de la production agricole▪ Dégradation locale des régimes alimentaires▪ Dégradation locale de l'environnement économique communal
Gouvernance locale	<ul style="list-style-type: none">▪ Augmentation locale de la sollicitation de l'autorité communale▪ Perturbation locale des plans de travail▪ Altération locale de l'assistance institutionnel aux secteurs de développement▪ Réduction locale de la performance des secteurs de développement

2.5. Capacité d'adaptation

“Faculté d’ajustement des systèmes, des institutions, des êtres humains et d’autres organismes leur permettant de se prémunir contre d’éventuels dommages, de tirer parti des possibilités ou de réagir aux conséquences.” GIEC, 2022.

Selon Clark (2006) et Bambara et al., 2013, les mesures d’adaptation les plus efficaces et durables sont souvent celles prises à l’échelle locale impliquant directement les personnes concernées. Les pratiques d’adaptation développées par les producteurs en réponse aux conséquences négatives des changements climatiques dépendent de la perception et des connaissances endogènes qu’ils ont de ces changements (Bambara et al., 2013). L’adaptation est donc influencée par les caractéristiques socio-économiques et par l’environnement physique et institutionnel des populations et leurs capacités à s’adapter. La capacité d’adaptation renvoie à la possibilité ou à l’aptitude que détient un système (social, écologique, économique ou intégré ; par exemple, une région ou une population) de minimiser les effets ou les impacts des changements climatiques ou d’en optimiser les bienfaits (Sambo, 2013). Les mesures prises peuvent chercher à stimuler la capacité d’adaptation du système ou à modifier les systèmes socioéconomiques et naturels en vue d’éviter ou d’atténuer les dommages causés par l’évolution climatique. On peut pour cela initier de nouvelles activités qui constituent une riposte directe à l’évolution du climat ou modifier les activités en cours afin qu’elles soient moins vulnérables à l’égard des risques climatiques futurs.

L’intégration de l’adaptation dans la planification, y compris la conception de la politique, et la prise de décision peut promouvoir des synergies avec le développement et la réduction des risques de catastrophe (GIEC, 2014). Au Burkina Faso, les orientations pour l’adaptation sont données par les Plans Nationaux d’Adaptation aux Changements Climatiques (PNA). L’Annexe 1 résume l’ensemble des politiques/stratégies, en lien avec le climat, les plus pertinentes.

Le rapport d’évaluation du PNA (2021) a identifié un certain nombre de défis à l’adaptation au changement climatique au Burkina Faso. Il s’agit, entre autres, de:

- la méconnaissance du PNA par certains des acteurs clés à sa mise en œuvre
- L’insuffisance de la prise en compte du genre dans le suivi de la mise en œuvre des actions du PNA
- Le manque de ressources financières pour la mise en œuvre des actions d’adaptation
- La situation sécuritaire du pays et de la COVID-19

2.6. Vulnérabilité des secteurs

Il ressort de la communication sur l'adaptation du Burkina Faso (AdCom) que le début et la durée de la saison des pluies présentent une grande variabilité d'une année à l'autre et la variabilité annuelle des précipitations annuelles totales est également élevée dans l'ensemble du pays. La disponibilité des ressources en eau influence en grande partie la vulnérabilité du secteur de l'agriculture et de l'élevage, entraînant une baisse des rendements agricoles, la réduction des stocks alimentaires et de pauvreté de plus en plus récurrente en milieu rural où l'agriculture. La vulnérabilité du secteur de l'élevage est tributaire de celle des ressources en eau en ce sens que la disponibilité de la ressource conditionne le développement du secteur.

2.6.1. Agriculture

Le système combiné de culture et d'élevage est répandu et basé sur les céréales, qui représentent 97% des cultures pluviales. En 2011, la production céréalière de la région, constituée principalement de mil et de sorgho, a fourni 7% de la production nationale (plus de 320 000 tonnes). La même année, les ressources en bétail de la région se composaient principalement de petits ruminants (9,4% du cheptel national), avec près de deux millions de têtes (contre près de 400 000 têtes de bétail). Au cours de la dernière décennie, la tendance à la dégradation s'est inversée dans une certaine mesure avec un certain nombre d'interventions dans la mise en valeur des terres et la gestion durable des ressources naturelles, consistant en des micro-bassins versants semi-circulaires (demi-lunes), des puits de plantation (zai), barrières de pierre, digues de contour et autres améliorations. (FIDA, 2016).

2.6.2. Elevage

Globalement, les conditions climatiques du Burkina Faso sont favorables à l'élevage. Le cheptel se compose de 9 720 615 bovins, 11 129 114 ovins, 10 750 406 caprins, 1 416 342 porcins, 1 509 159 arsins, 166 289 équins, 28 365 camelins, 35 803 843 volailles (Enquête Nationale sur le Cheptel, 2022).

La perturbation des régimes pluviométriques et la hausse des températures moyennes limitent la disponibilité des aires de pâturage et des ressources en eau. L'impact du changement climatique sur le secteur de l'élevage varie d'une espèce à une autre (Communication sur l'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso, 2021) :

- La sécheresse impacte d'avantage les ovins et les bovins. En effet, elle entraîne un manque de pâturage et un déficit hydrique.
- Les pics de chaleurs affectent particulièrement les poudeuses (faible ponte, mortalité)
- Les inondations impactent plus particulièrement les petits ruminants (destruction des poulaillers, des porcheries et des enclos)
- Globalement, la variabilité climatique entraîne une baisse considérable de la productivité animale

2.6.3. Foresterie

Les projections multimodèles utilisant le modèle d'intercomparaison de modèles couplés 5 (CMIP5) appellent à une augmentation des précipitations cumulées pour la période 2020-2040. La saison des pluies sera plus marquée, avec des pluies tardives en septembre et octobre, et une accumulation croissante de l'ordre de + 20%, mais les périodes de sécheresse seront plus longues. Les événements de précipitations sévères seront plus fréquents. En parallèle, les températures augmenteront de l'ordre de 1 ° C. Ces

changements aggraveront la dynamique de l'érosion et augmenteront le risque d'inondations et de dommages aux infrastructures. Des précipitations plus tardives et plus abondantes pourraient menacer les récoltes sur pied. La hausse des températures associée à une humidité plus élevée et des périodes de sécheresse plus longues augmenteront les risques pour la santé des cultures, en particulier pour les cultures maraîchères, ainsi que les besoins en eau, en particulier pendant la saison morte. (FIDA, 2016)

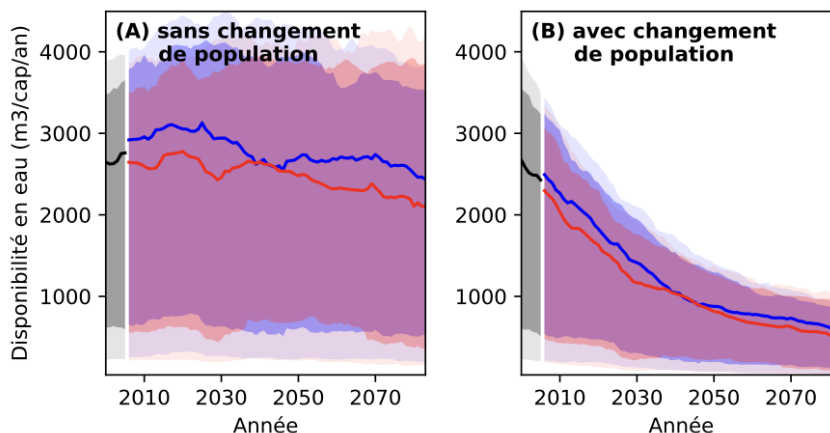
Les projections prédisent des changements importants dans la structure et la fonction des écosystèmes, les interactions écologiques entre les espèces et les aires de répartition des espèces, avec des impacts principalement négatifs sur la biodiversité et les biens et services des écosystèmes. L'ampleur du problème est telle qu'une étude spécifique est nécessaire pour comprendre l'effet domino des impacts. La variation importante des précipitations d'une année sur l'autre et l'augmentation de l'évapotranspiration potentielle (PET) représentent certains risques pour le cycle de croissance ininterrompu des plantes (perte de biomasse). Il y a donc un risque que la capacité de régénération des formations forestières ne puisse pas compenser le bois coupé pour l'énergie (PNUD, 2015b).

2.6.4. Ressource en eau et santé

Les projections relatives à la disponibilité de l'eau au Burkina Faso sont très incertaines. En effet, en supposant un niveau de population constant, la médiane des modèles climatiques suggère que la disponibilité de l'eau par habitant au Burkina Faso ne légèrera pas de la disponibilité de l'eau par habitant pour le RCP2.6 et une baisse de 20 % pour RCP6.0 d'ici à la fin 2100 (figure 10). En prenant en compte la croissance démographique, les 2 modèles prédisent une baisse de 80% d'ici 2080 de la disponibilité de l'eau par habitant au Burkina Faso.

L'impact de la vulnérabilité des ressources en eau sur le secteur de la santé prend la forme de dommages causés par des précipitations excessives, notamment des inondations, qui peuvent présenter un risque pour la santé publique en raison de l'état précaire des ouvrages hydrauliques et d'une détérioration progressive de la qualité de l'eau, provoquant des flambées de maladies d'origine hydrique telles que le choléra, la dysenterie et la salmonelle. Ce risque d'inondation pourrait constituer un risque pour la sécurité alimentaire si les récoltes sont détruites, entraînant ainsi une augmentation de la malnutrition, en particulier chez les enfants. Le secteur de la santé sera également plus vulnérable aux effets directs des inondations, telles que les infections et les maladies diarrhéiques. (PNUD, 2015b).

Figure 9: Projections de disponibilité de l'eau de pluie par habitant et par an pour différents scénarios d'émissions de GES, par rapport à l'année 2000.

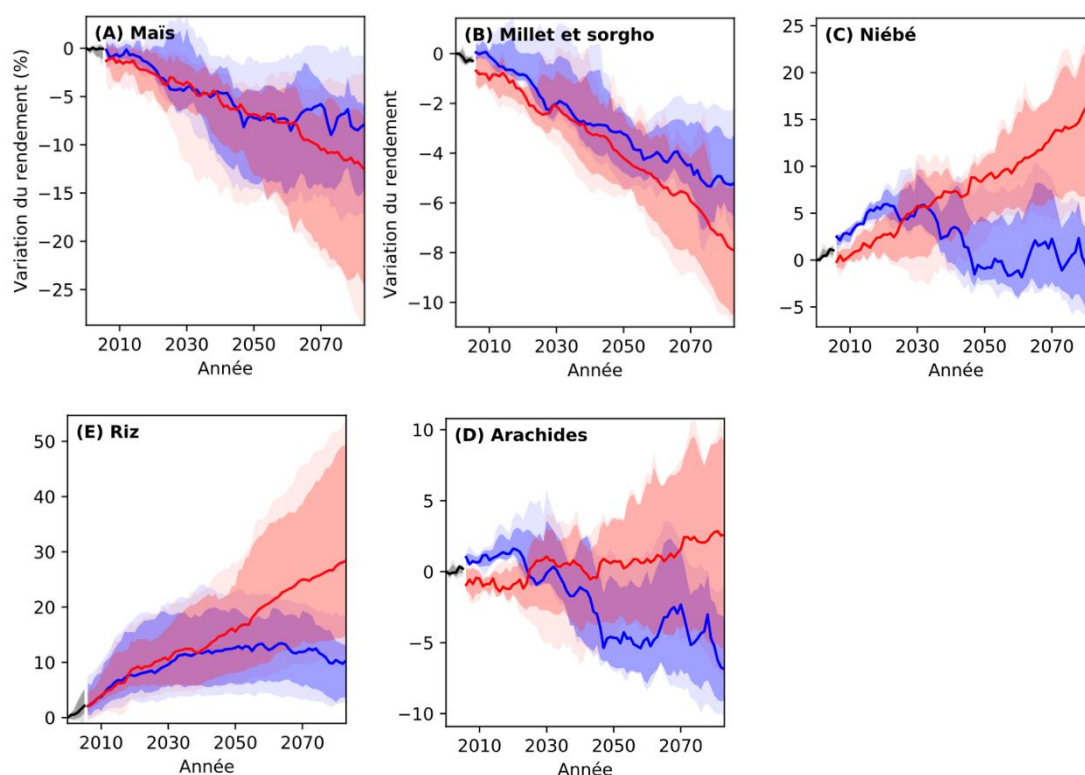


L'agriculture au Burkina Faso qui se caractérise par une production agricole extensive, dominée par les cultures pluviales, est fortement tributaire des aléas climatiques. Le secteur agricole au Burkina Faso est composé principalement de petits exploitants qui possèdent moins de 5 ha de terres.

Selon une récente étude de la Banque Mondiale sur les 274 millions d'hectares que couvre le Burkina Faso, environ 44 % sont en production agricole, dont seulement 60 millions (22 %) en production arable. Il a également été observé une expansion d'environ 21%, depuis 1990, des terres arables, une expansion qui ne s'est pas faite sur les terres plus adaptées à l'agriculture. Les principales céréales en termes de terres cultivées sont le sorgho (14 %), le millet (10 %) et le maïs (8 %).

Les projections des modèles RCP2.6 et du RCP6.0 prédisent une baisse des rendements d'entre 5,2 % et 7,5 % pour le millet et le sorgho et entre 8,4 % et 12 % pour le maïs entre 2000 et 2080. Selon ces modèles les changements climatiques pourraient être bénéfiques pour le niébé et le riz. Le rendement des arachides devrait baisser selon le RCP2.6 et légèrement selon RCP6.0. La figure 11 présente l'évolution des rendements de plusieurs spéculations

Figure 10: Projections d'évolution des rendements agricoles pour les principales cultures de base



3. EVALUATION DE L'ADAPTATION

3.1. Sélection des options d'adaptation

La stratégie nationale d'adaptation est déclinée dans la CDN et le PNA du Burkina Faso. Une analyse de l'ensemble de ces documents de planification permet d'identifier les options d'adaptation prioritaires.

3.1.1. Secteur agricole

Options d'adaptation	Mesures à entreprendre
Promotion de variétés adaptées pour les cultures	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utiliser des variétés adaptées (production de semences à cycles courts), ■ Renforcer la recherche variétale, ■ Mettre au point de nouvelles variétés adaptées, ■ Améliorer et conserver des variétés traditionnelles ■ Mettre à disposition des paysans des semences certifiées de variétés adaptées, ■ Promouvoir les innovations technologiques (adoption des résultats de la recherche par les paysans) ■ Renforcer les capacités des paysans pour la gestion durable des terres (GDT)
Promotion des techniques de maîtrise de l'eau, de conservation des sols	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en place un système de gestion et de valorisation des eaux de pluies (bassin de rétention, lac artificiel, etc.), ■ Construction et réhabilitation d'ouvrages hydrauliques,

et promotion de l'irrigation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre des techniques de restauration des sols (cordons pierreux, zaï, digues filtrantes, demi-lunes, fixation des dunes, RNA, etc.)
Promotion des systèmes d'alerte précoce	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir l'utilisation de l'information climatique en milieu rural, ▪ Renforcer des capacités d'utilisation des données météorologiques
Transformation agroalimentaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commercialiser les produits agricoles en facilitant l'accès aux marchés
Promotion de l'agroécologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser la matière organique, du compost et autres biofertilisants
Promotion de l'assurance agricole	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager l'utilisation de l'assurance agricole par les paysans

3.1.2. Secteur de l'élevage

Options d'adaptation	Mesures à entreprendre
Production et conservation d'aliments pour bétail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pratiquer la fauche et la conservation du fourrage naturel, ▪ Pratiquer la culture fourragère, ▪ Valoriser les sous-produits agricoles et des ligneux fourragers ▪ Reboiser des espèces appréciées ▪ Lutter contre les feux de brousse pour éviter la destruction des réserves fourragères de saison sèche
Exploitation rationnelle des ressources pastorales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger les points d'eau contre l'ensablement, ▪ Réaliser des forages à grand débit équipés de pompes solaires, ▪ Construire des barrages pastoraux, ▪ Réaliser des puits pastoraux ; ▪ Délimiter les zones pastorales ; ▪ Transformer les zones pastorales en zone d'intensification des productions animales (ZIPA) ; ▪ Délimiter et baliser des pistes à bétail et des aires de repos ▪ Restaurer les pâturages dégradés ; ▪ Organiser la pratique traditionnelle de mobilité de bétail et de la transhumance ; ▪ Pratiquer l'agro-zoo foresterie dans les zones pastorales ; ▪ Aménager les plans et points d'eau pastoraux
Amélioration génétique et gestion durable du capital de production	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des races performantes adaptées au climat chaud ; ▪ Pratiquer le déstockage stratégique en période de soudure ▪ Reconstruire le noyau de production et de reproduction
Suivi et contrôle de la santé animale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des antistress contre la chaleur ; ▪ Utiliser des déparasitants liquides par voie orale ; ▪ Pratiquer systématiquement la vaccination du cheptel ▪ Pratiquer le dépistage des maladies dans les troupeaux ▪ Pratiquer la fixation du troupeau et/ou police zoo sanitaire ▪ Pratiquer la certification et/ou labellisation des produits animaux ; ▪ Utiliser des normes de bonnes pratiques d'hygiène

3.1.3. Foresterie

Les actions d'adaptation prioritaires dans le secteur de la foresterie sont :

- Mise en œuvre des bonnes pratiques forestières et agroforestières

- Gestion Communautaire et Participative des ressources forestières, fauniques et halieutiques
- Exploitation accrue et valorisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL)
- Pratique de l'agroforesterie pour une gestion durable des ressources naturelles
- Réalisation de schémas d'approvisionnement durable des villes en bois énergie et charbon de bois
- La protection des berges des cours et plans d'eau
- Augmenter les espaces aménagés en forêts pour la satisfaction des besoins de cuisson

Les missions terrains et l'analyse des documents stratégiques de planification de l'ACC au Burkina Faso ont permis d'identifier dix mesures d'adaptation en lien avec le projet RESI-2P. Les options d'ACC dans les secteurs de l'élevage, agriculture et de la foresterie sont consignée dans le tableau ci-dessous.

Secteur	Mécanisme d'adaptation	Description
Agriculture	Option 1 : Vulgarisation des variétés améliorées de maïs, riz	Les efforts de recherche agricole, qui a mis en place plusieurs variétés de maïs et riz amélioré adaptées au contexte actuel du secteur, sont des stratégies d'adaptation pour les agriculteurs. Une utilisation accrue améliorerait la productivité du secteur agricole et rendrait la production totale plus résiliente face aux impacts climatiques.
	Option 2 : Renforcer l'utilisation d'engrais organiques et minéraux	Il y a quelques années, le gouvernement avait lancé une campagne de vulgarisation de la production d'engrais organiques à travers la promotion des fosses à compost. Cette initiative doit se poursuivre mais en même temps, l'Etat doit revoir sa politique de disponibilité des engrais minéraux pour les agriculteurs
	Option 3 : Assurance climat	Encourager les agriculteurs et les autres acteurs concernés (principalement les compagnies d'assurance) à promouvoir une assurance climat basée sur un indice climatique prédéfini qui inclut des facteurs tels que les précipitations, la température, l'ensoleillement ou résultant d'une combinaison de plusieurs paramètres climatiques L'État devrait créer un cadre approprié pour l'émergence de ce nouveau type d'assurance.
	Option 4 : Renforcement des capacités	Fournir du personnel et des moyens pour soutenir l'initiative des Organismes Régionaux de Développement (ORD) pour stimuler le développement de la production agricole. Cela permettrait aux bureaux régionaux de devenir actifs dans la conduite de la recherche agricole et la formation des agriculteurs
Eau	Option 5 : Collecte et conservation de l'eau sur la parcelle	Dans le cadre de la stratégie d'adaptation développée, nous devons souligner les techniques de collecte et de conservation de l'eau comme le Zaï ou le Django et la demi-lune.

		Pour réduire le ruissellement et l'érosion du sol, plusieurs techniques telles que les diguettes de pierre et les bandes herbeuses ont été développées
	Option 6 : Techniques d'irrigation	L'irrigation (complément en saison humide, ou totale en saison sèche) semble indispensable à l'avenir pour l'agriculture en zones sèches ou demi-sèches, où les températures sont élevées et l'évaporation est importante
Élevage	Option 7 : Utiliser des races performantes adaptées au climat chaud	Les changements climatiques impactent le potentiel de production des races locales. En collaboration avec les institutions de recherche (Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles, Institut du Développement Rural, Centre International de Recherche pour le Développement de l'Élevage en Zone Sub-humide), cette option d'adaptation pourrait portée sur le financement et la vulgarisation de la recherche sur les races les plus adaptées au contexte climatique du Burkina Faso, l'introduction de des races améliorées, plus performantes, etc.
	Option 8 : Aménager les plans et points d'eau pastoraux	Dans un contexte marqué par des stress hydriques de plus en plus fréquents engendrés causés par les changements climatiques (sécheresse, augmentation de la température, évapotranspiration), l'accès et gestion durable de la ressource en eau demeure une priorité pour les pasteurs au Burkina Faso. Il s'agira d'entretenir ou de construire des points d'eau (puits pastoraux, forage) résilients au CC , de définir les modalités d'accès aux différents points d'eau, etc. Une meilleure gestion de l'hydraulique pastorale contribuera à renforcer la résilience des éleveurs aux changements climatiques et réduire les conflits liés à la ressource en eau.
	Option 9 : Restauration les pâturages dégradés	Une des conséquences majeures des changements climatiques est la pression qu'elle engendre sur les ressources naturelles. En plus des changements climatiques, l'agriculture traditionnelle expansive, l'érosion des sols, l'accroissement des effectifs, et l'insécurité dans certaines zones accroissent la vulnérabilité du secteur agricole. Pour pallier le manque de pâturage, il est indispensable de restaurer terres dégradées dans les espaces à vocation pastorale. Plusieurs techniques selon les spécificités des zones considérées sont envisageables : sous solage, reboisement, scarifiage, régénération naturelle assistée, Cordons sur pâturages, etc.

Forêt	Option 10 : Exploitation accrue et valorisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL)	L'exploitation des PFNL contribue à la sécurité économique et alimentaire d'une majorité de la population au Burkina Faso, particulièrement les femmes en milieu rural. Les CC, en plus de la déforestation, la surexploitation des PFNL, le surpâturage, l'expansion de l'agriculture entraînent la baisse de la répartition, de la disponibilité et de productivité des PFNL, rendant encore plus vulnérable des communautés tributaires des forêts. Cette option d'adaptation porte essentiellement sur le renforcement des capacités des acteurs locaux sur les techniques de cueillette, de production, de transformation et de commercialisation.
--------------	---	--

3.2. Priorisation des options d'adaptation

A la suite de l'identification des options d'adaptation en 3.1, la prochaine consiste à évaluer et hiérarchiser ces dernières sur la base de critères bien définis. En effet, il est important de choisir des options d'adaptation qui contribuent efficacement la résilience des populations locales et qui soient à la fois socialement, économiquement et politiquement viables. L'Analyse Multi Critères (AMC) des options d'adaptation identifiées a été appliquée dans les sections ci-dessous. L'AMC présente une notation globale pour chaque option d'adaptation selon des critères bien définis.

3.2.1. Critères de notation

Dans le cadre de la présente étude, l'AMC portera sur 5 critères essentiellement :

- Faisabilité technique
- Rapport coûts-bénéfices
- Prise en compte du risque climatique
- Accessibilité aux petits producteurs
- Potentiel de transformation
- Co-bénéfices d'atténuation

Le barème de notation se situe entre 1 et 3 selon la description ci-dessous.

Critères	Grille de notation		
	1	2	3
Faisabilité technique	Aucune expérience dans la mise en œuvre de la solution	Consultants disponibles avec des compétences appropriées	Expérience antérieure dans la mise en œuvre de la solution identifiée
Rapport coûts-bénéfices	Les bénéfices sont inférieurs aux coûts	Les bénéfices sont plus élevés que les coûts	Les bénéfices sont nettement supérieurs aux coûts
Prise en compte du risque climatique	L'option n'est pas pertinente ou efficace	L'option répond efficacement à au	L'option est pertinente pour tous les principaux

	pour les risques climatiques identifiés	moins un des risques identifiés	risques climatiques identifiés
Accessibilité aux petits producteurs (pp)	L'option est inaccessible aux principaux bénéficiaires cibles du projet ou pourraient accroître les inégalités existantes	L'option est accessible à la majorité des bénéficiaires cible du projet	L'option est accessible aux bénéficiaires cibles et profite spécifiquement aux groupes les plus vulnérables dont les femmes
Potentiel de transformation	L'option se limite à des augmentations marginales de la résilience du groupe cible mais n'entraîne pas de changement dans les systèmes plus larges	L'option fonctionne à l'échelle ou permet une mise à œuvre plus large avec un coût marginal décroissant	L'option permet de modifier l'ensemble du système augmentant considérablement les possibilités d'adaptation des bénéficiaires cibles
Co-bénéfices d'atténuation	Pas d'avantages indirects liés à l'atténuation out la mise en œuvre de l'option d'ACC pourrait augmenter les émissions des GES	L'option conduit à une réduction des émissions	L'option implique la reforestation, la restauration des puits de carbone ou la promotion des énergies renouvelables

3.2.2. Résultats de l'analyse multicritère

Les résultats de l'analyse multicritère des options d'adaptation réalisées sont présentés dans le tableau ci-dessous. Plus de 90% des options ont obtenu un score supérieur à la moyenne. Les options présentant des avantages corrélatifs élevés en matière d'atténuation et un potentiel de transformation ont obtenu des scores généralement élevés. Les coûts liés aux options d'adaptation sont intégrés dans le Plan de Gestion.

	Option d'ACC	Faisabilité technique	Rapport couts-bénéfices	Prise en compte du risque	Accessibilité aux petits producteurs	Potentiel de transformation	Co-bénéfices d'atténuation	Total
Option 1	Collecte et conservation de l'eau sur la parcelle	3	3	3	3	3	3	18
Option 2	Exploitation accrue et valorisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL)	3	2	2	3	3	3	16
Option 3	Renforcement des capacités	2	2	3	2	3	3	15
Option 4	Utiliser des races performantes adaptées au climat chaud	3	2	2	2	3	3	15
Option 5	Aménager les plans et points d'eau pastoraux	3	2	2	2	3	3	15

Option 6	Vulgarisation des variétés améliorées de maïs, riz	3	2	3	2	2	2	14
Option 7	Techniques d'irrigation	3	2	2	2	2	3	14
Option 8	Restauration les pâturages dégradés	3	2	2	2	2	3	14
Option 9	Développement et gestion des ressources en eau	2	2	2	2	3	3	14
Option 10	Suivi et évaluation des ressources en eau	3	1	3	1	3	3	14
Option 11	Renforcer l'utilisation d'engrais organiques et minéraux	3	2	2	2	3	1	13
Option 12	Assurance climat	1	1	2	1	1	1	7

Annexes

Annexe 1. Documents de référence en lien avec l'adaptation

Documents de référence	Échéance	Objectifs	Référence avec l'adaptation
Nouveau Référentiel de Développement du Burkina Faso (PNDES II)	2021-2025	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rétablir la sécurité et la paix, renforcer la résilience de la nation et transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable et inclusive. 	<p>Les changements climatiques constituent l'un des risques qui peuvent compromettre le développement économique et social.</p> <p>Par conséquent, des mesures d'atténuation ou de contournement du risque climatique sont prévues (3.6.6 Aléas climatiques) dans le plan.</p>
Plan national d'adaptation au changement climatique	2015-2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ réduire la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en développant des capacités d'adaptation et de résilience ; ▪ faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques, d'une manière cohérente, dans les politiques, programmes ou activités, nouveaux/elles ou préexistants (e)s, dans des processus particuliers de planification du développement et des stratégies au sein de secteurs pertinents et à différents niveaux. 	<p>Pour chaque secteur de développement, les aspects suivants ont été établis de façon précise et détaillée : i) la vulnérabilité structurelle ; ii) les domaines prioritaires en matière d'adaptation ; iii) les mesures d'adaptation à court, moyen et long terme ; iv) un plan d'action d'adaptation sur cinq ans ; et v) le coût des mesures d'adaptation pour une période de 1 à 15 ans.</p> <p>Le PNA du Burkina Faso contient i) les plans d'adaptation par secteur de développement ; et ii) un plan d'adaptation global pour l'ensemble du pays, ainsi qu'une synthèse des plans d'action des différents secteurs.</p> <p>Le PNA offre la possibilité d'établir une synergie avec un certain nombre d'accords internationaux sur l'environnement dont la mise en œuvre contribue à l'adaptation aux changements climatiques, notamment avec : la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et la Convention sur la diversité biologique dont la mise en œuvre contribue à l'adaptation aux changements climatiques.</p>
Contribution déterminée au niveau national	2021-2025	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les émissions de gaz à effet de serre – par exemple, en modifiant les techniques de production employées ; ▪ Réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains face aux effets des changements climatiques réels ou anticipés. 	<p>La CDN de 2015 du Burkina Faso consacre une place importante à l'adaptation. En effet, le scénario Adaptation (annexe 2 de la CDN) vise entre autres à restaurer et aménager 5,055 millions d'ha de terres dégradées à l'horizon 2030, ce qui représente 55 % de la superficie totale actuelle des terres dégradées dans le pays, en vue de pouvoir nourrir près de 6 millions de personnes supplémentaires à l'horizon 2030. Les projets d'adaptation contribueront par ailleurs à réduire de 43</p>

			707 Gg de CO2 les émissions de GES, soit 36,95 % par rapport au scénario de référence.
Politique nationale agro-sylvo-pastorale	2017 - 2026	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer un secteur de « production agro- sylvo-pastorale » productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents, sur la base de modes de production et de consommation durables. 	<p>Les orientations stratégiques de la politique du secteur se regroupent autour de trois axes : i) la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et la résilience des populations vulnérables ; ii) la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques et l'accès aux marchés ; et iii) la gestion durable des ressources naturelles.</p> <p>Objectif stratégique 1.2 : Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables dans un contexte de changement climatique.</p>
Politique nationale eau, assainissement et environnement	2018 - 2027	<ul style="list-style-type: none"> ▪ « Assurer un accès à l'eau, à un cadre de vie sain et renforcer la gouvernance environnementale et le développement durable dans l'optique d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations ». 	La vision de la politique repose sur trois (3) domaines d'intervention majeurs : i) la gestion durable de l'environnement ; ii) la mobilisation et la gestion de l'eau ; et iii) l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie.
Politique sectorielle « infrastructures de transport, de communication et d'habitat (PSITCH) »	2018 - 2027	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La PSITCH a pour objectif global de « développer les équipements et infrastructures de transport, de communication et d'habitat durables et résilients en vue d'améliorer leur accessibilité à toutes les couches socioprofessionnelles ». 	<p>L'analyse et la gestion des risques. Les aléas climatiques.</p> <p>Le secteur ITCH est vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques. Les impacts négatifs de ces derniers sur les infrastructures pourraient compromettre la réalisation des objectifs de la politique sectorielle. Il est nécessaire que les autorités nationales accordent une grande importance à l'adaptation et à l'atténuation dans la mise en œuvre des différents programmes et projets.</p>
La politique sectorielle de la recherche et de l'innovation	2017-2026	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'objectif général de la politique est de renforcer le système productif par la génération et l'utilisation intensive des résultats de la recherche et de l'innovation. En effet, au-delà du caractère transversal de la recherche qui touche tous les secteurs vulnérables face aux changements climatiques, la recherche en sciences agricoles et environnementales, l'innovation et la valorisation des résultats de la recherche font partie de ses principaux domaines d'investigation. 	En matière de prise en compte de l'adaptation, la politique indique que la disparité des potentialités des régions et les variations climatiques de plus en plus perceptibles avec l'apparition d'événements extrêmes impliquent que la recherche scientifique et l'innovation doivent être décentralisées et adaptées pour relever les défis de développement.

Source : Adaptation communication, 2021

Annexe 2 : Parties prenantes rencontrées

Région	Nom & Prénoms	Structure	Fonction	Contact
Centre-Est	Traore. G. Aime	Direction Régionale de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (DRARAH)	Chef DRAHPA	70791213 traore.germain@yahoo.fr
	Oubda Adama	Chambre Régionale d'Agriculture	SG	70611300
	Sore P, Hilema		Producteur Bétail-Viande	70515388 60662075
	Sanou Bakaye	DRARAH	Chef Productions Animales	52621333 sablegas@yahoo.fr
	Diarra Tina Cheick Souleymane	DREC	Chef de service des études et des statistiques	76916134 cheicktina@gmail.com
	Dabone Véronique	Coopérative le Kousé	Présidente	73843644
	Yamyaogo Lassané	Coopérative Songtaaba	Président	7136976
	Diao Pathé Aboubacar	Conseil Régional de la Jeunesse	SG Organisation	73259827 diaopatheaboubacar@gmail.com
	Dima Hermann	DRARAH	Chef Service Promotion Économie Rurale	77040494
Centre-Sud	Congo G. Amos	DRARAH	Directeur	70635469 Windamos01@gmail.com
Centre-Ouest	Boue Adama	DRARAH COS	Agent services régionaux des aménagements hydrauliques et des productions agricoles	70523338 Boue_adama@yahoo.fr
	Kiemde Daouda	DPRAH	Directeur Provincial	70995361 Daoudakiemde80@yahoo.fr
	Nagalo Nebila	DR/ Environnement COS	Directeur	70311666 Nagaloyiyeaburi@yahoo.fr
Autres	Coulibaly Kanyala Angèle	DLRSF/DGFOMR	Directrice PI / point focal Neer-Tamba	70275175 Genevieve830@hotmail.com
	Batienon Laurentine	DLRSF/DGFOMR	Chef de service suivi-évaluation et communication	7027070 laurentinebatienon@yahoo.fr

Références

CCNUCC, 2021. Troisième Communication Nationale du Burkina Faso

GIZ, PIK, MCD, et KFW, 2021. Profil de risque climatique : Burkina Faso

IPCC, 2022. Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change

MEEVCC, 2021. Communication sur l'adaptation aux changements climatiques du Burkina Faso

PAS/PNA, 2019. Étude de l'impact des changements climatiques futurs sur les ressources en eau au Burkina Faso

PIK, 2020. Climate Risk Analysis for Identifying and Weighing Adaptation Strategies in Burkina Faso's Agricultural Sector »

SE-BF/FVC, 2021. Évaluation des besoins du Burkina Faso

SP/CNDD, 2021. Rapport d'évaluation du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques.

WAONGO, M. et NIKIEMA M., 2021. Étude de la vulnérabilité et adaptation des principaux acteurs économiques aux changements climatiques.



Investir dans les populations rurales

Burkina Faso

Programme to strengthen smallholder resilience to climate change

Rapport de conception

Annexee: Pgesc Escmp Resi 2 P Vf

Dates de mission: 20/02/2023 - 10/03/2023

Date du document: 23/07/2023

Identifiant du projet 2000003918

Numéro du rapport: 6498-BF

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Impacts Environnementaux, Sociaux et Climatiques	Facteurs principal de risqué	Evaluation des Risques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution Responsable dans la phase de mise en œuvre	Moyens de Vérification			Estimation des couts & Source	
						Indicateurs	Fréquence	Source des données		
Environnementaux										
Empiètement ou expansion de l'agriculture dans la zone	Tout y compris l'infrastructure	Moderée	Les activités de la chaîne de valeur seront confinées uniquement aux terres agricoles. Le projet aura une stratégie d'empiètement zéro et de déforestation	Consultation des agriculteurs et de la commune, des peuples autochtones pour maintenir la zone	UCP, UCR	% de terres communautaires et privées pour les activités du projet	Base/mi-parcours/achèvement et annuel	A) Sources secondaires : Groupes forestiers locaux, registre foncier du PR et/ou départements provinciaux ; (B) Source principale : enquêtes du cluster	Programme régulier de surveillance et de sensibilisation, sans surcoût	
Augmentation spectaculaire de la demande d'énergie conduisant à la pollution et à l'émission de gaz à effet de serre.		Faible à moyen	Promouvoir les foyers améliorés, la production de biogaz et la production d'énergie solaire pour les activités ménagères et post-récolte (séchage, refroidissement, transformation, etc.).		Equipe projet. ONG spécialisées, entreprises	Rapports spécifiques Projet et ministère en charge de l'Environnement .	Annuel	Enquête annuelle sur les résultats, enquêtes d'impact de base/à mi-parcours/finale,	Aucun coût supplémentaire requis	

Impacts Environnementaux , Sociaux et Climatiques	Facteurs principal de risqué	Evaluation des Risques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution Responsable dans la phase de mise en œuvre	Moyens de Vérification			Estimation des couts & Source
						Indicateurs	Fréquence	Source des données	
Impact sur la biodiversité locale et la santé des sols, et augmentation de la pollution de l'eau par le ruissellement agricole due à l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides	Légumes et volaille	Moyen	(i) Paillage, juste équilibre des engrais organiques et inorganiques ; (ii) Sensibilisation et conseils sur l'utilisation appropriée des pesticides et des engrais, analyses régulières du sol et des produits ; (iii) Amélioration de la gestion de la volaille pour garder l'eau saine : limiter l'utilisation d'antibiotiques et de médicaments, une bonne aération maintient le hangar en bonne santé ; (iv) Mise en place d'un système de gestion des eaux usées ; (v) Amélioration du régime d'essai et d'application des pesticides, en particulier sur le marché de gros et à l'emplacement stratégique, (vi) encourager les agriculteurs à produire à domicile des bio-intrants, (vii) promouvoir la lutte intégrée contre les ravageurs et les bonnes pratiques agricoles, (viii) les cultures mixtes,	Sensibilisation, renforcement des capacités et accès facilité aux nouvelles pratiques et technologies		(a) % d'agriculteurs utilisant des intrants bio (b) Nombre d'agriculteurs sensibilisés à la Gestion Intégrées de Fertilité du sol ; (c) % de réduction des intrants chimiques ; (d) Inclure les paramètres de qualité du sol à mesurer	(a) Base/mi-parcours/final ; (b) Annuel	(a) Enquêtes d'impact de référence/à mi-parcours/final ; Carnets des agriculteurs (b) Dossiers de formation du projet	Via l'assurance qualité de la composante 1, l'assistance technique de la composante 2 et l'assistance de dépistage de la composante 1 qui nécessite l'ajout d'intrants chimiques Aucun coût supplémentaire requis

Impacts Environnementaux, Sociaux et Climatiques	Facteurs principal de risqué	Evaluation des Risques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution Responsable dans la phase de mise en œuvre	Moyens de Vérification			Estimation des couts & Source
						Indicateurs	Fréquence	Source des données	
Mauvaise gestion des déchets solides, c'est à dire Déchets agricoles excessifs entraînant une pollution de l'atmosphère et de l'eau	Volaille et produits maraichères infrastructure de transformation et de commercialisation, laboratoire et centres d'assurance qualité	Faible - Modéré	(i) Plan de gestion des déchets solides incorporé pour les infrastructures soutenues par le projet ; (ii) Travailler avec les communautés et les autorités locales ; (iii) Recyclage et réutilisation des déchets générés lors de la production jusqu'à la transformation, y compris l'utilisation pour faire du bio-compost, la fabrication de briquettes, la production de biogaz, etc. ; (iv) Sensibiliser les petits exploitants et les micro-entrepreneurs à la gestion durable des déchets par des technologies simples et efficaces et une meilleure hygiène	Sensibilisation, renforcement des capacités et accès facilité aux nouvelles pratiques et technologies Engagements des parties prenantes lors des réunions et Visites de terrain	Equipe projet. ONG spécialisées, entreprises	(a) % d'infrastructures soutenues par le projet avec un plan de gestion des déchets et un système efficace de gestion des déchets (b) Nombre d'événements de renforcement des capacités organisés pour les petits exploitants et les micro-entrepreneurs pour la gestion des déchets et la préparation du bio compost	Annual	Dossiers "infrastructure" du projet ; Rapports de formation ; Rapports des visites	Intégré dans les composantes de soutien aux infrastructures et de renforcement des capacités

Impacts Environnementaux , Sociaux et Climatiques	Facteurs principal de risqué	Evaluation des Risques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution Responsable dans la phase de mise en œuvre	Moyens de Vérification			Estimation des couts & Source
						Indicateurs	Fréquence	Source des données	
Risques de construction (barrages, installations de stockage, installations de transformation des aliments, etc.) de déversements (huile, lubrifiants), poussière, bruit et déchets.			Éviter et minimiser l'utilisation de matières dangereuses. Assurer une gestion adéquate des déchets. Appliquer les pratiques de contrôle de la poussière.	Engagements des parties prenantes lors des réunions et Visites de terrain	Equipe projet. ONG spécialisées, entreprises		Annuelle	Rapports spécifiques Projet et ministère en charge de l' Environnement	

Impacts Environnementaux, Sociaux et Climatiques	Facteurs principal de risqué	Evaluation des Risques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution Responsable dans la phase de mise en œuvre	Moyens de Vérification			Estimation des couts & Source
						Indicateurs	Fréquence	Source des données	
Baisse de la nappe aquifère			Le projet devrait investir dans des techniques d'irrigation économes en eau et dans des ouvrages de recharge de la nappe	Engagements des parties prenantes lors des réunions et Visites de terrain	Equipe projet. ONG spécialisées, entreprises		Annuelle	Rapports spécifiques projet et ministère en charge de la gestion de l'eau.	

Impacts Environnementaux, Sociaux et Climatiques	Facteurs principal de risqué	Evaluation des Risques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution Responsable dans la phase de mise en œuvre	Moyens de Vérification			Estimation des couts & Source
						Indicateurs	Fréquence	Source des données	
Monoculture ; Dégradation des terres et des sols	Cultures, fruits	Moyen	(i) encourager les cultures intercalaires de manioc ; (ii) cultures maraîchères mixtes ; (iii) l'approche de lutte intégrée contre les ravageurs sera promue pour décourager l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides ; (iv) Les variétés de cultures qui exigent une utilisation excessive d'engrais et d'eau seront découragées ; (v) Les zones sujettes à l'érosion des sols ne seront sélectionnées pour aucun type de chaîne de valeur. Si des activités de la chaîne de valeur sont prévues à proximité de ces zones, des pratiques adéquates de couverture du sol telles que la plantation seront encouragées. (vi) la promotion des bonnes pratiques agricoles	Sensibilisation, conseil technique	UCP, UCR	(a) % d'agriculteurs utilisant des pratiques Agricoles b) % d'agriculteurs pratiquant la culture inter/associée ; c) hectares de terres faisant l'objet d'une gestion durable des terres agricoles	(a) Annuelle; (b) Base/mi-parcours/achèvement	(A) Sources secondaires : registres des communes et/ou des départements provinciaux ; (B) Source principale : enquêtes sur les Comités Villagoeise	Aucun surcoût
Menace (comme les risques d'arrivée d'agents pathogènes ou de ravageurs particuliers, le déclin de la population d'espèces indigènes, la modification des processus écosystémiques clés comme l'hydrologie, la fixation de l'azote, etc.) due à l'introduction de variétés et de races exotiques	Cultures, légumes, fruits, volaille	Moderé	Introduction de variétés certifiées/vérifiées uniquement		UCP, UCR	<i>Ex ante : Activités des composantes 1 et 2 pour s'assurer que seuls les fournisseurs de semences certifiées/vérifiées sont soutenus dans le cadre des divers fonds ou activités de renforcement des capacités.</i>	n/a	n/a	Le soutien aux tests chimiques et de qualité comprend ces activités. Aucun surcoût

Impacts Environnementaux, Sociaux et Climatiques	Facteurs principal de risqué	Evaluation des Risques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution Responsable dans la phase de mise en œuvre	Moyens de Vérification			Estimation des couts & Source	
						Indicateurs	Fréquence	Source des données		
Sociaux										
Augmentation potentielle de la charge de travail des femmes et risque de travail des enfants Le risque de travail des enfants			(i) Assurer la participation des femmes dès la phase de planification des activités ; (ii) Sensibiliser les petits exploitants et entrepreneurs à la division du travail ; (iii) Veiller à ce que les femmes ne soient pas surreprésentées dans les travaux d'entretien des infrastructures ; (iv) Assurer la participation des femmes aux événements de renforcement des capacités ; (v) Élaborer et mettre en œuvre les lignes directrices du GESI Divulguer les lois sur la protection de l'enfance conformément à l'OIT ; Mettre en place un système de surveillance et de contrôle	Renforcement des capacités	UCP; UCR	(a) % de femmes parmi les participants aux réunions etaux événements desensibilisation ;(b) % de femmes parmi les formations du projet, les événements de renforcement des capacités et les visites d'échange ; Absence d'enfants travaillant dans les périmètres irrigués ou sur les chantiers - Zéro plainte pour travail des enfants	(a) et (b) : Annuel ; (c) niveau initial/mi-parcours/achèvement.	a) Listes des participants aux réunions ou événements de sensibilisation ; (b) Dossiers de formation ; Enregistrement des cas de travail des enfants signalés et traités	Intégré dans les activités suivantes a) formation aux compétences commerciales couvrant ces questions	
Les questions foncières menacent la réussite du projet	Toute	Moyen	Fournir une formation et une assistance technique aux autorités locales en échange de leur soutien dans la sécurisation des terres pour les activités du projet. Cela comprend les terres destinées à être utilisées par les jeunes et les femmes vulnérables ainsi que les terres utilisées pour des investissements tels que les systèmes d'irrigation, le stockage et la transformation après récolte	Engagements des parties prenantes lors des réunions et Visites de terrain	Équipe de projet, communes locaux, ministères concernés	(a) % des conflits fonciers (b) Nombre d'agriculteurs victimes des fonciers	Semestrielle	Rapports, cartes géo référencées, visites de terrain	Intégré dans la conception. Aucun surcoût.	

Impacts Environnementaux, Sociaux et Climatiques	Facteurs principal de risqué	Evaluation des Risques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution Responsable dans la phase de mise en œuvre	Moyens de Vérification			Estimation des couts & Source
						Indicateurs	Fréquence	Source des données	
Conflit entre les habitants locaux et les migrants internes concernant l'accès aux investissements du projet et aux opportunités d'emploi.	Toute	Moyen	Impliquer toutes les parties prenantes lors des consultations. Convenez des règles régissant la participation aux activités du projet et aux possibilités d'emploi connexes.	Engagements des parties prenantes lors des réunions et Visites de terrain	Équipe de projet, communes locales, ministères concernés	(a) % des conflits entre habitants locaux et migrants sur l'accès aux investissements (b) Nombre des opportunités d'emploi	Semestrielle	rapports, visites de terrain	Intégré dans la conception. Aucun surcoût.
Les risques sanitaires résultant des activités du projet (maladies liées à la pollution, maladies hydriques, accidents du travail, etc.) sont importants.	Toute	Moderata	Adhérer à tout moment au principe « ne pas nuire » du FIDA, afin de minimiser les éventuels effets néfastes sur la santé et l'économie ; Explorer des conceptions de projet alternatives viables pour faire face aux risques et restaurer les moyens de subsistance afin d'améliorer le niveau de vie des personnes affectées ; Entreprendre des campagnes de sensibilisation sur les mesures de sécurité sanitaire pour les parties prenantes ; Collaborer avec le personnel national de la santé et de la construction des infrastructures pour s'assurer que les lois nationales sont strictement respectées par les consultants du projet.	Engagements des parties prenantes lors des réunions et Visites de terrain	Équipe de projet, communes locales, ministères concernés, ONG spécialisées, entreprises	Nombres des personnes atteintes des maladies hydriques	Semestrielle	Rapports, visites de terrain	Aucun surcoût

Impacts Environnementaux, Sociaux et Climatiques	Facteurs principal de risqué	Evaluation des Risques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution Responsable dans la phase de mise en œuvre	Moyens de Vérification			Estimation des couts & Source	
						Indicateurs	Fréquence	Source des données		
Participation limitée des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et vulnérables	Toute	Moderé	Partage des connaissances via des événements de groupe et des formations telles que des formations commerciales et de développement des compétences	Travail de groupe		% de femmes bénéficiaires	Annuel, à mi-parcours et d'achèvement.	Enquêtes de base/à mi-parcours/d'achèvement	Aucun surcoût	
Les chaînes de valeur n'offrent pas suffisamment d'opportunités aux nombreux jeunes et femmes sans terre qui ont besoin d'opportunités génératrices de revenus.			Envisager d'intégrer des activités telles que la gestion des banques communautaires de céréales, des banques fourragères, la production de biogaz, la fabrication de briquettes, la production de miel, la restauration des terres, etc.	Engagements des parties prenantes lors des réunions et Visites de terrain	Equipe de projet, ONG spécialisées	(a) % des chaînes de valeur suffisamment pas d'opportunités aux nombreux jeunes (b) Nombre des opportunités génératrices de revenus.	Annuel, à mi-parcours et d'achèvement.	Enquêtes de base/à mi-parcours/d'achèvement, Rapports, visites de terrain		
Manque d'amélioration de la nutrition	Toute	Moderé	i) sensibilisation aux pratiques nutritionnelles optimales, ii) encourager les cultures intercalaires Mener des campagnes de sensibilisation pour éduquer la population sur l'alimentation sensible aux nutriments et l'agriculture sensible aux nutriments ; Former les groupes les plus vulnérables à la fabrication d'aliments riches en nutriments et à la gestion de jardins familiaux riches en nutriments	Engagements des parties prenantes lors des réunions et Visites de terrain	équipe de projet, communes locales, ONG spécialisées	% de ménages et de femmes déclarant une diversité alimentaire minimale	Semestrielle	Enquêtes de base/à mi-parcours/d'achèvement, Rapports, visites de terrain	les parties prenantes/autorités qui y travaillent. La composante 3 peut travailler sur le renforcement des capacités.	
Climatiques										

Impacts Environnementaux , Sociaux et Climatiques	Facteurs principal de risqué	Evaluation des Risques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution Responsable dans la phase de mise en œuvre	Moyens de Vérification			Estimation des couts & Source
						Indicateurs	Fréquence	Source des données	
Inondations et pluies violentes aboutissant à la destruction de cultures et l'érosion des sols	Toute	Moyen à élevé	(i) Le processus de sélection des sous-projets exclura les activités dans les zones sujettes aux inondations et encouragera l'utilisation des terres où les agriculteurs pratiquent traditionnellement l'agriculture ; (ii) Encourager l'assurance des cultures, du bétail et d'autres entreprises basées sur la chaîne de valeur ; (iii) Élaboration de critères solides de sélection des sites et visites régulières d'inspection sur le terrain par un spécialiste des sauvegardes. (iv) Aménagement des bassins versants avec cordons pierreux et demi lunes, protection des berges des koris.	Sensibilisation Lors de la formation de comités de gestion des espaces restaurés et irrigués	Projet, ONG	% de ménages bénéficiaires ayant une assurance récolte Inclure des indicateurs pour les mesures d'atténuation (ii) et (iii)	Lors de la sélection des bénéficiaires, à mi-parcours et à l'achèvement	Enquêtes de base/à mi-parcours/d'achèvement ; et rapport d'avancement	i)intégré dans le processus de sélection de l'ESCMF ; ii : doit être promu ; iii : au titre de la composante 2 ;pour l'infrastructure, le dépistage, la préparation de l'ESCMF, la vérification du site fait partie intégrante du projet. Pas de surcoût.

Impacts Environnementaux , Sociaux et Climatiques	Facteurs principal de risqué	Evaluation des Risques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution Responsable dans la phase de mise en œuvre	Moyens de Vérification			Estimation des couts & Source
						Indicateurs	Fréquence	Source des données	
Emissions GES		Bas	Eviter les défrichements et déforestation de nouveau sites de savane et de forêts. Favoriser l'intégration agriculture élevage et une meilleure utilisation de l'ensemble des sous-produits des chaînes de valeurs pour les microprogrammes (ex. utilisation de la fumure organique, etc.) Favoriser la séquestration du carbone dans le sol par l'usage de fertilisant organique. Favoriser la plantation d'arbres productifs (PFNL) Favoriser la séquestration du carbone par l'agroforesterie	Non	Equipe projet,		Analyses EX-ACT	Au design, à mi-parcours et en fin de projet pour les analyses EX-ACT	
Sécheresse, manque d'eau Augmentation de la récurrence des sécheresses et de l'aridité entraînant des pertes de récolte et de bétail et une productivité moindre	Toutes les chaînes de valeur	Moyen à élevé	(i) préparer et/ou mettre à jour le calendrier saisonnier des cultures, (ii) promouvoir les variétés locales tolérantes à la sécheresse par des techniques de conservation des eaux et des sols (CES), (iii) améliorer les pratiques de gestion : technologies économes en eau, collecte de l'eau sur le terrain, bassin de captage d'eau ; (iv) Fourniture d'assurances pour les cultures, la volaille et d'autres entreprises basées sur la chaîne de valeur, (v) le paillage biologique pour retenir l'eau, (vi) la culture maraîchère protégée (iv) Approches intégrées	Sensibilisation Réunions de consultation avec les parties prenantes	Projet, ONG	i) % variétés locales tolérantes à la sécheresse avec un calendrier saisonnier des cultures mis à jour, ii) % de ménages utilisant des pratiques améliorées de gestion de l'eau	Base/mi-parcours/final ; Annuel	Enquêtes d'impact de base/à mi-parcours/final ;	Intégrés dans le projet

Impacts Environnementaux, Sociaux et Climatiques	Facteurs principal de risqué	Evaluation des Risques	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Activités de consultation publique	Institution Responsable dans la phase de mise en œuvre	Moyens de Vérification			Estimation des couts & Source
						Indicateurs	Fréquence	Source des données	
			d'agroforesterie et de régénération naturelle assistées (RNA), (iiv) Promotion des techniques intelligentes face aux climats dans le cadre des Champs écoles paysan (CEP) comme la valorisation du compost, les associations, les rotations, etc. (iiiv) Favoriser la transmission d'information météorologique aux porteurs de programmes et aux producteurs						
Changement dans le calendrier de la maladie et les épidémies	Toute	Moyen	(i) Promotion de Bonnes pratiques Agricoles ; (ii) Renforcement des capacités et événements de sensibilisation pour maximiser l'utilisation des produits biochimiques et des engrais (iii) Promotion de l'assurance des entreprises basées sur la chaîne de valeur	Sensibilisation	Unités provinciales de projet	(a) % d'agriculteurs utilisant de Bonnes pratiques Agricoles	Base de référence, mi-parcours, finale ; (b) Base de référence, mi-parcours, final ;	Enquêtes d'impact de base/à mi-parcours/final ;	
Apparition de tempêtes de vent	Cultures, légumes Fruits et volaille	Bas	i) Plantation brise-vent ; (ii) Améliorer le monticule solide pour renforcer la plante	Renforcement des capacités	UCP, UCR	(b) % de ménages bénéficiaires ayant une assurance récolte ou volailles			
Stress thermique	a volaille	Bas	(i) poussins dans les zones avec un couvert arboré suffisant. L'impact du stress thermique sera minime pour la volaille.		UCP, UCR		Base de référence, mi-parcours, final ;	Enquêtes d'impact initiales/à mi-parcours/finales	Aucun surcoût

